



PLU*i*

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND-LAC
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ARRETE LE

APPROUVE LE

PIECE DU PLU*i*

1.1

Cittànova

74, Bd de la Prairie au Duc - 44200 NANTES - www.cittanova.fr

GRAND LAC :

UN TERRITOIRE AU COEUR DE LA DYNAMIQUE DU SILLON ALPIN

Territoire inscrit au cœur du sillon alpin et comme point de passage historique, l'intercommunalité de Grand Lac a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Si la particularité de la présence du Lac du Bourget a longtemps généré un acteur d'implantation et d'attractivité fort pour le territoire, le développement économique du territoire et la qualité du cadre de vie sont devenus de réels moteurs d'attractivité.

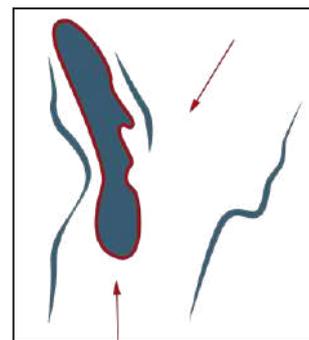
Territoire dynamique et attractif, Grand Lac observe néanmoins un ralentissement de la croissance démographique et des problématiques liées à une saturation de ses infrastructures.

Le plan propose une approche problématisée et croisée du territoire afin de faire ressortir les enjeux et l'imbrication des phénomènes qui concernent le territoire.

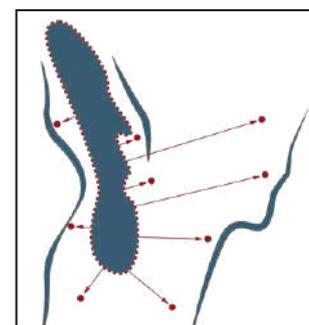
Ainsi, le déroulement du diagnostic propose :

- La progression des choix d'implantations sur le territoire Grand Lac,
- La connexion progressive de Grand Lac avec les territoires voisins et sa position au sein du sillon alpin,
- Le rôle et l'évolution des composantes du cadre de vie de Grand Lac.

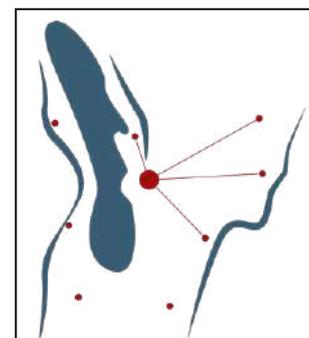
Etape 1



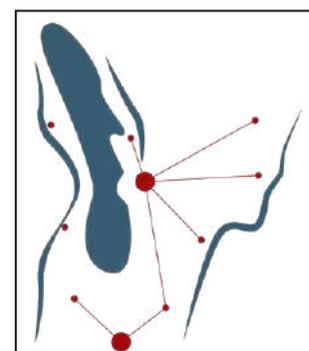
Etape 2



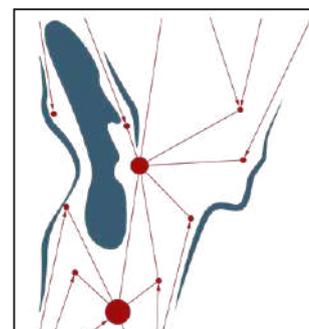
Etape 3



Etape 4



Etape 5





LE CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL.....P8

PARTIE A

HISTOIRE D'UNE MISE EN RESEAUP13

- 1** L'héritage du socle naturel : une répartition de l'anthropisation au regard des spécificités locales..p17
 - 1.1 Une situation privilégiée.....p17
 - 1.2 Une entité géographique à part entière.....p23
 - 1.3 Une implantation originelle dépendante du socle naturel.....p26
 - 1.4 Un large patrimoine mis en scène par le socle naturel.....p33

- 2** Les ressources : acteur d'influence dans les choix d'implantation anthropiques.....p36
 - 2.1 La part de l'eau.....p37
 - 2.2 La part des risques.....p44

- 3** La constitution de la polarité formée par Aix-les-Bains.....p51
 - 3.1 Genèse d'une postérité.....p52
 - 3.2. Un rapport au socle naturel unique mais moins lisible aujourd'hui.....p60
 - 3.3 Un patrimoine lié au thermalisme et à l'eau omniprésent.....p63

- 4** Une répartition anthropique unique et génératrice d'un patrimoine diversifié.....p66
 - 4.1. Des particularités locales diversifiées.....p66
 - 4.2. Un patrimoine reconnu large et diversifié.....p68

- 5** Un développement intercommunal multi-polarisé.....p72
 - 5.1 Une dynamique qui touche l'ensemble de la vallée.....p72
 - 5.2 Deux pôles d'invation remarquables et vecteur de dynamisme.....p75
 - 5.3 Un nouvel équilibre territorial.....p76
 - 5.4 Des activités commerciales centralisées.....p78

PARTIE B

LES DYNAMIQUES INDUITES : PERIURBANISATION ET SATURATION DU TERRITOIRE.....P82

1	Les dynamiques induites.....	p83
1.1	Une évolution de la part des résidences secondaires.....	p83
1.2	Une croissance démographique et un peuplement différenciés.....	p85
1.3	Un phénomène de péri-urbanisation amorcé dès les années 1950.....	p87
2	Un foncier de plus en plus rare.....	p93
2.1	Dynamique de la consommation foncière.....	p93
2.2	Évolution de la forme urbaine et des densités.....	p103
2.3	La difficulté de la résidentialisation.....	p108
2.4	Une situation qui exclue une frange de la population du territoire de Grand Lac.....	p115
3	... qui incite à repenser les potentiels de projets.....	p125
3.1	Une diversité d'outils selon les problématiques urbaines et les tissus urbains.....	p126
3.2	Un zoom sur l'échelle pavillonnaire et l'échelle parcellaire.....	p130
3.3	L'héritage urbain et la prise en compte de l'environnement dans son ensemble.....	p134
4	Un territoire bien équipé qui tend vers la saturation.....	p150
4.1	Des équipements de qualité soumis à une certaine pression.....	p150
4.2	Des réseaux saturés.....	p154
4.2.1	Le réseau d'eau.....	p154
4.2.2	Les déchets.....	p162
4.2.3	Les réseaux viaires.....	p165
4.2.4	Le diagnostic établi par le Plan de Déplacements Urbains.....	p173
4.2.5	Numérique et téléphonie.....	p174
4.2.6	Les Infrastructures dangereuses.....	p175
5	Un fort potentiel en énergie renouvelable à mobiliser.....	p178
5.1	Les impacts du changement climatique.....	p179
5.2	Qualité de l'air et consommation énergétique.....	p180
5.3	Les potentiels mobilisables.....	p184

PARTIE C

UNE ARMATURE TERRITORIALE TEMOIN D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE A L'EQUILIBRE FRAGILE.....P188

- 1** Un cadre de vie paysager unique mais convoité.....p189
 - 1.1 Une qualité de vie historiquement liée à son cadre paysager.....p190
 - 1.2 Voir et être vu.....p191
 - 1.3 Des limites urbaines de plus en plus complexes.....p196
 - 1.4 Composition paysagère et grands ensembles.....p197
 - 1.5 Une mutation paysagère qui emprunte les code du monde urbain.....p215

- 2** Le rôle économique stratégique du paysage.....p221
 - 2.1 Une attractivité touristique en mutation s'appuyant sur le lac.....p222
 - 2.2 Recherche de complémentarité et diversification en cours.....p223

- 3** Un territoire de qualité environnementale.....p230
 - 3.1 Une valeur environnementale reconnue.....p231
 - 3.2 Une connexion entre les réservoirs de biodiversité fragilisée.....p261
 - 3.3 Une place hésitante de la «nature» en ville.....p269

- 4** Une armature agricole dynamique.....p271
 - 4.1 Un rôle structurant à plusieurs niveaux.....p275
 - 4.2 Une agriculture en compétition avec l'évolution de l'urbanisation.....p280
 - 4.3 Une activité en perpétuelle évolution.....p287

LE CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL

Le SCOT : Schéma de Cohérence territoriale

- Le SCoT Métropole Savoie a été approuvé le 21 juin 2005. Le PLUi doit être compatible avec le SCOT. A noter qu'il est en cours de révision (délibérations de prescription en décembre 2014, juin 2015 et mars 2017)

- Les grands objectifs du SCoT de 2005 sont les suivants :

» *Une gestion économe de l'espace* : renouveler le parc de logements en maîtrisant l'étalement urbain

- réhabiliter les friches industrielles incluses dans le tissu urbain
- privilégier l'urbanisation des secteurs desservis par les transports en commun dans les deux agglomérations principales
- miser sur le développement des petites villes
- maîtriser le développement des communes rurales et urbaines

» *Renforcer le maillage commercial* : présence de commerces répondant aux besoins de consommation courante dans chaque intercommunalité voire chaque commune

» *Valoriser le tourisme* : améliorer la qualité de l'offre de loisirs, de stationnement, d'exploitation du patrimoine

» *Améliorer les déplacements en agglomération* : multiplier les transports en commun

- en intensifiant l'offre de bus, en modernisant les réseaux des agglomérations chambérienne et aixoise,
- en créant des parcs relais

» *Préserver les paysages* :

- protection des coupures vertes inter-agglomérations
- préservation des fenêtres paysagères
- préservation des unités paysagères remarquables
- protection des paysages découverts depuis les différentes voies de circulation

» *Protéger les espaces naturels et ruraux*

» *Anticiper les risques,*

- alerter les communes concernées pour vérifier que les zones constructibles sont éloignées des zones dangereuses
- protéger les zones inondables et participer à l'élaboration des PPR
- mettre en place des plans de secours et réaliser des travaux de protection pour les zones inondables urbanisées.

• **BILAN A 10 ANS DU SCOT**

En 2015, le SCoT a fait l'objet d'un bilan, dont les conclusions ont servi de repère au diagnostic. Les principales conclusions sont les suivantes :

» Les objectifs démographiques globaux sont atteints voir dépassés.

» L'offre de logements a été diversifiée, mais malgré les efforts menés, le parc de logements social est encore fortement déficitaire dans plusieurs communes.

» Les secteurs préférentiels pour l'urbanisation ont rempli leur rôle, avec près de deux tiers des logements du territoire produits.



- » Le rééquilibrage commercial visé n'est pas amorcé.
- » Les espaces agricoles et naturels bénéficient d'un taux de protection élevé (respectivement 90% et 77%). Le SCoT a permis une bonne prise en compte globale des spécificités paysagères.
- » Concernant l'eau potable, la qualité de la ressource est bonne mais la sécurisation doit être largement renforcée, notamment dans les secteurs déficitaires.
- » Le risque inondation remet en question le potentiel foncier dédié au développement économique dans le projet du SCoT, particulièrement dans le Sud. Les autres risques naturels sont mieux pris en compte et ne remettent pas en cause le projet.

Le SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux

- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Rhône Méditerranée 2016-2021 a été adopté par la Comité de bassin le 19 septembre 2014. ce schéma définit pour six ans des objectifs tant quantitatifs que qualitatifs en matière de gestion de la ressource en eau. Le SCoT doit être compatible avec le SDAGE, la compatibilité du PLUi au regard du schéma doit se faire au travers du SCoT, mais il est essentiel que le document soit pris en compte tout au long de l'élaboration du PLUi.
- Il contient 9 grandes orientations fondamentales :
 - *S'adapter aux effets du changement climatique*
 - *Privilégier les interventions et la prévention à la source pour plus d'efficacité*
 - *Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques*
 - *Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau et assurer une gestion durables des services publics d'eau et d'assainissement*
 - *Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau*
 - *Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé*
 - *Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des zones humides*
 - *Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir*
 - *Augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques*
- Enfin, le SDAGE insiste particulièrement sur trois points que les documents d'urbanisme doivent respecter :
 - *la limitation de l'urbanisation dans les secteurs où l'atteinte du bon état des eaux est remise en cause*
 - *la limitation de l'imperméabilisation des sols pour lutter contre la pollution et les risques d'inondation*
 - *la protection des milieux aquatiques par l'application de zonages adaptés.*

Le PNR : Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Les communes de Montcel, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge, ainsi que Trévignin sont incluses en totalité dans le périmètre du «Parc Naturel Régional du Massif des Bauges». La charte du Parc 2007-2019 a été signée le 6 décembre 2006. Elle s'organise autour de trois grandes orientations :

Préserver :

- Valoriser le patrimoine culturel et naturel
- Prendre en compte l'environnement dans les aménagements et la fréquentation touristique
- Gestion de l'eau et des déchets viable
- Favoriser un urbanisme et une architecture de qualité

Développer :

- Conforter une agriculture diversifiée
- dynamiser l'économie touristique



- soutenir la filière bois
- Maintenir l'emploi, lié notamment au commerce, à l'artisanat et aux services

Accueillir :

- Développer l'éducation au territoire
- Structurer et rendre plus cohérent l'accueil du massif (signalétique, sentiers...)
- Un réseau d'équipements de découverte des patrimoines
- Communiquer, informer sur le massif du Parc

Le PLH : Plan Local de l'Habitat (2011/2017)

- Le nouveau PLH de Grand Lac est en cours d'élaboration en parallèle du PLUi. Le bilan triennal du PLH ainsi que les observations détaillées pour le nouveau PLH alimentent la réflexion tout au long du présent diagnostic.
- Les orientations stratégiques du PLH 2011/2017 (celles en cours sont détaillées dans le présent diagnostic) :
 - Développer le parc aidé de façon volontariste
 - Diversifier l'offre de logements pour permettre les parcours résidentiels
 - Agir pour un habitat respectueux de l'environnement
 - Diversifier spatialement l'offre nouvelle en habitat



Le SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

Le Schéma régional de cohérence écologique, a été arrêté le 16 juillet 2014.

- Il contient 7 orientations dans le plan d'actions :
 - Prendre en compte la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et les projets
 - Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la trame verte et bleue
 - Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
 - Accompagner la mise en oeuvre du SCRE
 - Améliorer la connaissance
 - Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques
 - Conforter et faire émerger des territoires de projets en faveurs de la Trame verte et bleue

Le PCET : Le Plan Climat-Energie Territorial

Le Plan climat-énergie territorial du département de la Savoie a été adopté le 24 juin 2013. Il vise à :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à l'année de référence 2011 pour les activités de patrimoine et services de la collectivité.

Effectuer des économies d'énergie : renforcer la performance énergétique du patrimoine bâti et impliquer de nouvelles pratiques de gestion pour la collectivité et des changements de comportements pour les agents

Produire plus d'énergies renouvelables : développer l'installation de systèmes ayant recours aux énergies renouvelables dès que les opérations de construction ou de rénovation du patrimoine bâti le permettent

A noter que la communauté d'agglomérations élabore actuellement un Plan climat territorial conformément aux obligations des intercommunalités.

Le PCAET quant à lui est en cours de réalisation.

Le PGRI : Plan de Gestion des Risques Inondation Rhône Méditerranée (2016/2021)

Le PGRI traite d'une manière générale de la protection des biens et de personnes à la fois à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée mais également à une échelle locale via les TRI : territoire à risque important d'inondation, qui concernent le territoire de Grand Lac notamment en zone urbanisée. 5 grands objectifs complémentaires sont visés :

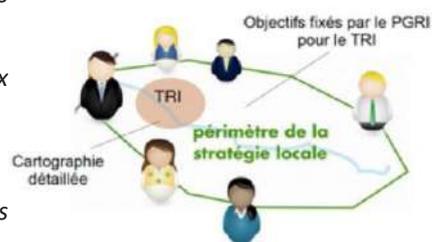
Le respect des principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques inondations

La gestion de l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

L'amélioration de la résilience des territoires exposés

L'organisation des acteurs et des compétences pour mieux prévenir les risques d'inondation

Le développement et le partage de la connaissance.



Source : rhone-mediterranee.eaufrance.fr

Autres documents de référence

Ces documents constituent une source d'information pour le présent diagnostic et ont été pris en compte lors de son élaboration.

- Schéma régional climat-air-énergie de Rhône Alpes arrêté le 24 avril 2014
- Plan régional d'agriculture durable approuvé le 24 février 2012
- Charte foncière agricole du département de Savoie approuvée le 18 novembre 2011
- Schéma départemental des carrières approuvé le 21 mars 2006
- Le projet ferroviaire Lyon-Turin, déclaré d'utilité publique par décret le 23 août 2013.

Le cas particulier de la DTA des Alpes du Nord

La directive territoriale d'aménagement des Alpes du Nord, élaborée en 2010, n'a pas été approuvée. Cependant, cela reste un document important et riche en informations qui a été pris en compte. Quatre grandes orientations définissent le document :

Structurer le territoire multipolaire des Alpes du Nord autour du Sillon alpin et des vallées

Préserver et valoriser les espaces naturels et ruraux et les ressources

Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement

Garantir un système de transport durable dans les Alpes du Nord.

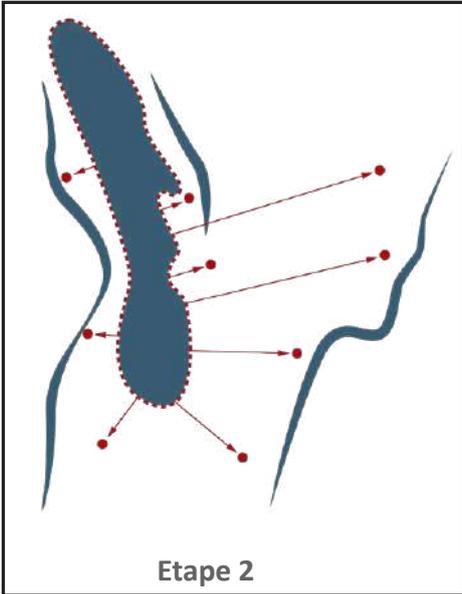
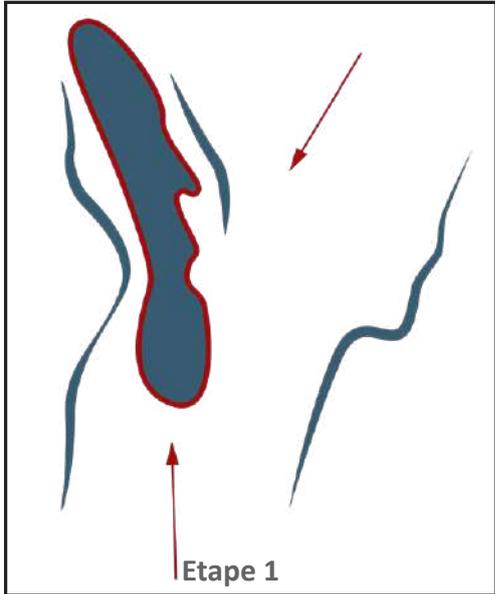
Dans le cadre des éléments définis dans la «directive», ce sont principalement les éléments de travail définissant l'application de la loi littoral sur le territoire de l'ex-Calb que le document a été pris en compte. Il a clairement permis d'alimenter toute la démarche de planification sur cette thématique précise notamment.

Ici, le temps et la géographie oscillent. Ils n'ont pas la même ampleur qu'ailleurs, et ne s'entrelacent pas de la même manière qu'en un autre lieu. Entre le Jura et les Alpes, entre le Rhône et le Lac du Bourget, la tension est palpable, le temps s'abandonne. Les échelles ne se retrouvent que subtilement dans l'immensité des environs. De la confrontation des glaciers à l'entrecroisement des civilisations, tout semble hors d'atteinte.



Partie A

Histoire d'une
mise en réseau



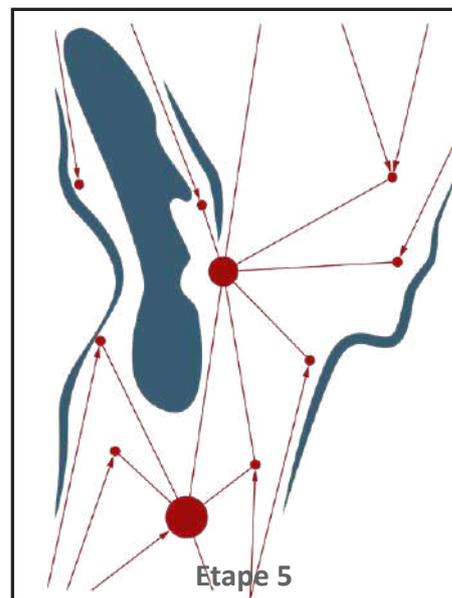
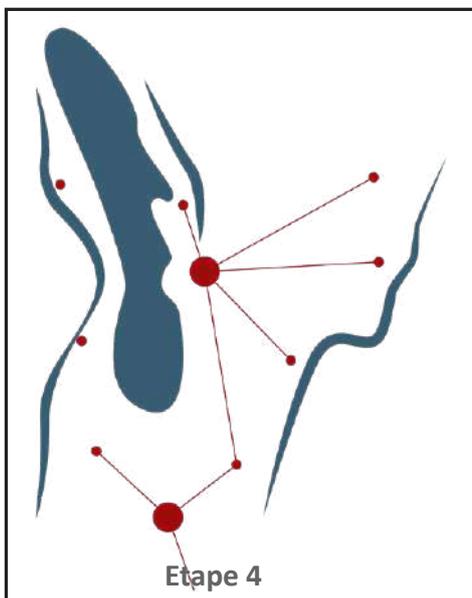
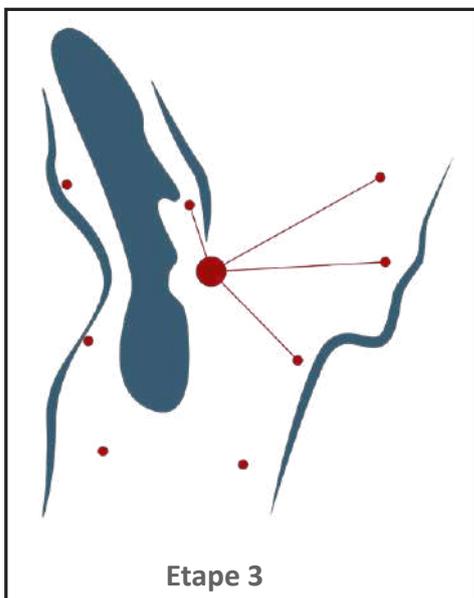
Tectonique des plaques
 Age du bronze / habitat palafittique
 Antiquité / axe de passage
 Avant 1800

Logique Médiévale
 1800

1777 : Bâtiment Royal

Ressource eau : Soierie / Moulin
 Ressource nourricière :
 Agriculture diversifiée
 1837 : Connexion vapeur entre Lyon et
 Aix-les-Bains





GRAND LAC, SOCLE DE L'INSTALLATION HUMAINE

GRAND LAC, ANCRAGE DE L'INSTALLATION HUMAINE ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

1850 : Casino le Grand Cercle
 1860 : Annexion de la Savoie à la France
 1866 : construction de la gare d'Annecy
 1930 : Aménagement de la plage à Aix-les-Bains

NAISSANCE DE LA POLARISATION

BIPOLARISATION

1892 : Premier chalet-restaurant au Revard
 1930 : Développement des équipements du Mont Revard
 1945 : Développement industriel
 1946 : phénomène de périurbanisation
 1950 : Prise en charge des cures par la sécurité sociale
 1970 : Aix concentre la moitié des emplois GL secondaires en pleine expansion
 1977 : Arrivée de l'A71
 1980 : Nombre de résidences secondaires en pleine expansion
 1987 : Implantation de Technolac
 Savoie-Hexapole

UNE ATTRACTIVITÉ A DOUBLE VISAGE

2015

Au delà de l'échelle architecturale, le territoire même de Grand Lac constitue un espace depuis toujours stratégique en termes d'implantation géographique. Cette position stratégique a initié une logique originelle d'implantation qui s'est peu à peu étendue à une logique d'implantation quasi continue à l'échelle du sillon alpin.

Témoignage d'une organisation en communion avec les spécificités naturelles durant des siècles, les groupements originels du territoire présentent des logiques d'implantation encore visibles aujourd'hui. La physionomie des villages exprime des logiques pratiques et qui a induit une unité des constructions non anticipées et adaptées au socle naturel.

Les modalités de construction sont particulièrement variées, au même titre que les usages. Entre la plaine alluviale de la Leysse, les coteaux viticoles du massif de la Chambotte et le piémont agricole des Bauges, les logiques d'implantation n'ont pas été les mêmes du fait d'un rapport à l'eau et à la terre différent.

Les bâtiments sont érigés à l'aide des matériaux disponibles in situ et a constitué un facilitateur d'implantation, de même la présence de nombreuses autres ressources à proximité immédiate et les conditions climatiques ont largement participé aux choix d'implantation et d'investissement du territoire par l'homme...

Les logos mettent en avant ces identités, une manière de se définir, de se différencier des autres, de communiquer ses valeurs et ses particularités.

Des communes qui - on le verra par la suite - se retrouveront autour d'une entité symbolique : le lac du Bourget, dont l'intercommunalité s'est emparée comme symbole de ralliement et sous la dénomination Grand Lac.



1. HÉRITAGE DU SOCLE NATUREL : UNE REPARTITION DE L'ANTHROPISATION AU REGARD DES SPECIFICITES LOCALES

1.1 Une situation privilégiée

Le massif alpin offre de rares opportunités de traverses et se cantonne aux cluses orientées Nord Ouest/ Sud Est. Ainsi le val du Bourget constitue un rare passage privilégié à travers le massif et a constitué l'un des premiers acteurs essentiels favorables à l'implantation humaine.

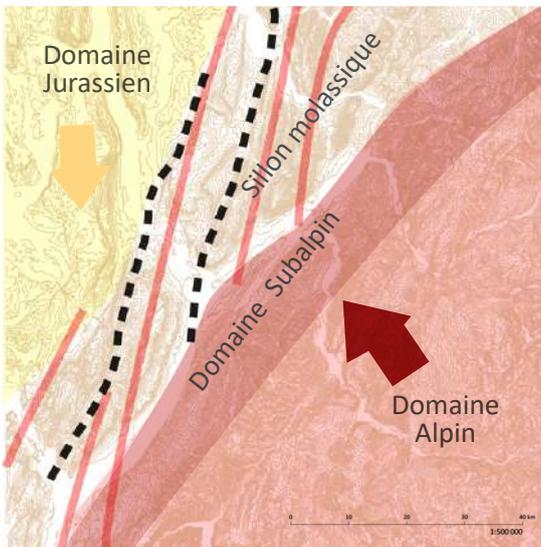
Ce passage a également joué un rôle géostratégique dans les déplacements historiques. Sa proximité avec une ressource hydrique conséquente aux risques peu présents est aussi une condition favorable d'implantations humaines. Ce sera par la suite, que la dimension agricole jouera son rôle dans l'implantation humaine par une diffusion des implantations sur les coteaux.

Les hauteurs du massif sont quant à elles restées inhabitées, dans une première logique de complexité d'implantation mais également par l'image Nature «sauvage» véhiculée. Ce sera bien plus tard, que le rôle bénéfique de la Nature «bien être» fera son apparition et engendrera l'investissement des hauteurs (autre qu'agricole) pour des implantations liées pour la plupart au tourisme.



Source : Google Maps

Géologie accidentée



Lignes isopiques et structurales dans les massifs subalpines septentrionaux, source |M.Guidon 2002

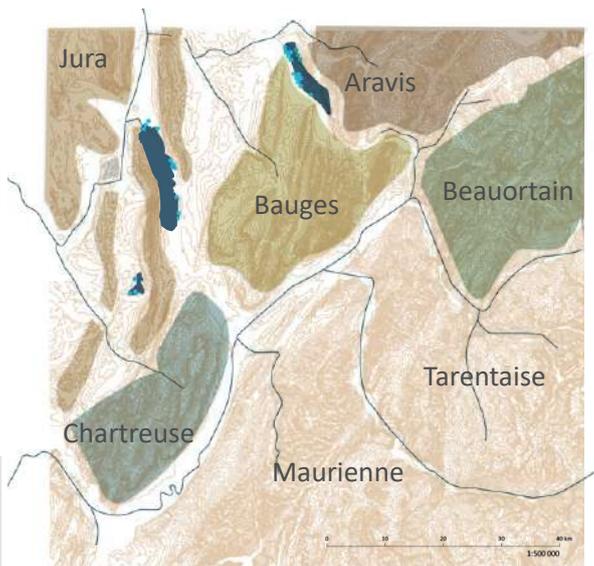
Le site d'étude est le résultat du face-à-face tourmenté entre le massif du Jura et celui des Alpes, engendrant des phénomènes de pression, d'affaissement et d'accumulation.

La dépression induite à la rencontre de ces massifs va former un sillon ceinturant les Alpes. Recevant les débris rocheux calcaires de ses reliefs vacillants, le fond de vallon accumule les grès marneux, s'entassant sur plusieurs milliers de mètres d'épaisseur, sous forme de «molasses». Ce sillon molassique péri-alpin, séparant le Jura des actuels massifs subalpines, reste profondément marqué par ces phénomènes comme en témoignent les plis géologiques (traits rouge) et les failles de chevauchement (traits noir).

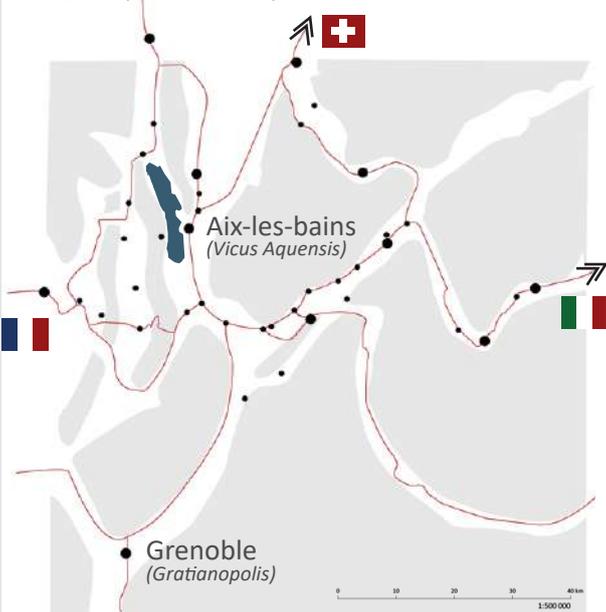
Confrontation glaciaire, synonyme d'installations

Enchâssé entre les derniers maillons du Jura et les premiers contreforts des Alpes, le lac du Bourget est contenu dans une large dépression de 18 km par 3,5 km. Celle-ci fut érodée et creusée de plus de 150 m sous la surface actuelle des eaux lors de la confrontation du glacier rhodanien et de l'Isère il y a environ 19 000 ans. Dans cette même période, l'érosion a permis de distinguer les différents massifs qui forgent encore les silhouettes environnantes au lac.

Au Néolithique, vers -4000 av. J-C, le lac post glaciaire connaît sur ses pourtours les premières installations de l'homme ; il s'agit des palafittes (voir carte ci-contre). Aujourd'hui, les vestiges de leur présence sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco.



● Implantation des premières habitations

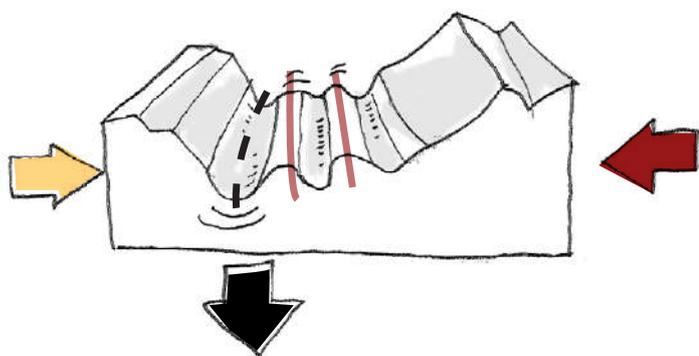


Villes et construction gallo-romaines en Savoie source |H.Barthélémy, C.Mermot

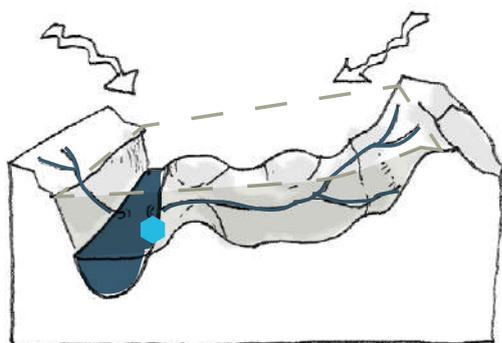
Carrefour de l'Antiquité Romaine

En Savoie, la période antique correspond à l'installation des premiers peuples celtes, à la conquête romaine des hautes vallées alpines et à l'installation progressive des peuples germaniques jusqu'au Ve siècle.

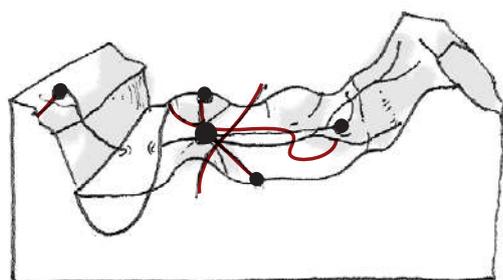
Durant cette période, le lac du Bourget est une importante voie navigable et son environnement représente un fort intérêt géostratégique dans les conquêtes territoriales de l'époque. Les Romains ont ainsi construit un maillage routier dans l'interstice des massifs montagneux, jouxtant le réseau hydrographique, reliant les différentes installations s'intensifiant dans les plaines et coteaux.



- Plis géologiques
 - - Failles de chevauchement



- Implantation des premières habitations





Le grand Villard

Massif [J]urassien

Sur les coteaux du massif de l'Épine, l'architecture vernaculaire observée offre des murs principalement en calcaire. On retrouve également la molasse (formation sédimentaire détritique de grès marneux, spécifique des fonds de vallons) en détails pour les encadrements, ou pour des usages bien précis comme les cheminées.

Les bâtiments anciens sont principalement tournés vers la polyculture; les fermes comprennent distinctement une partie habitation, une partie écurie-grange et une cave, parfois à niveaux. Ces fonctions sont ainsi séparées dans différentes bâtisses et les bâtiments sont surmontés d'un toit à 2 ou 4 pans dont les combles sont destinés à abriter du foin.

Ces bâtiments «mutualisés» nécessitent moins d'emprise au sol et les constructions sont majoritairement parallèles à la topographie, profitant de leur position en promontoire sur le lac.

La capacité d'accueil de ces volumes en termes d'habitation constitue un véritable potentiel (à encadrer au regard de leurs enjeux patrimoniaux) de projet.

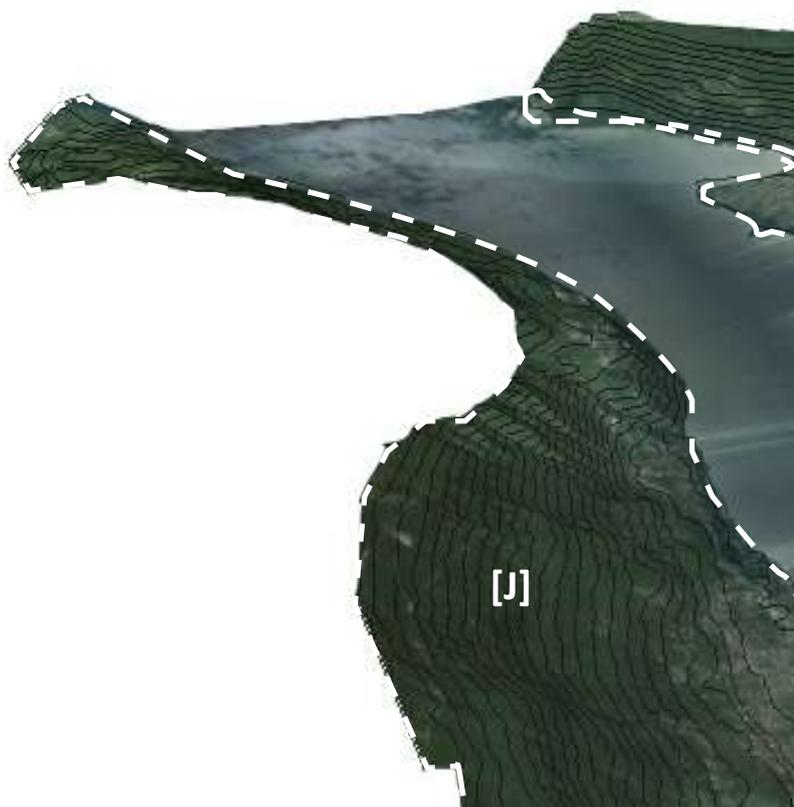


Bourget -du-lac

[D]épression synclinale

Dans la plaine, la molasse est plus présente et les bâtiments sont plus cossus lorsque l'on se rapproche du bourg (Bourget-du-Lac) et présentent des façades plus travaillées et colorées.

Depuis la colline de Tresserve en remontant vers Aix-les-Bains, de belles villas aux ormes et aux matériaux variés dénotent avec l'esprit architectural des environs. Elle sont entourées de haies infranchissables fermées par des portails en fer forgé pimpant. La prospérité qu'Aix-les-Bains a connu est encore nettement perceptible à travers l'histoire architecturale des lieux.



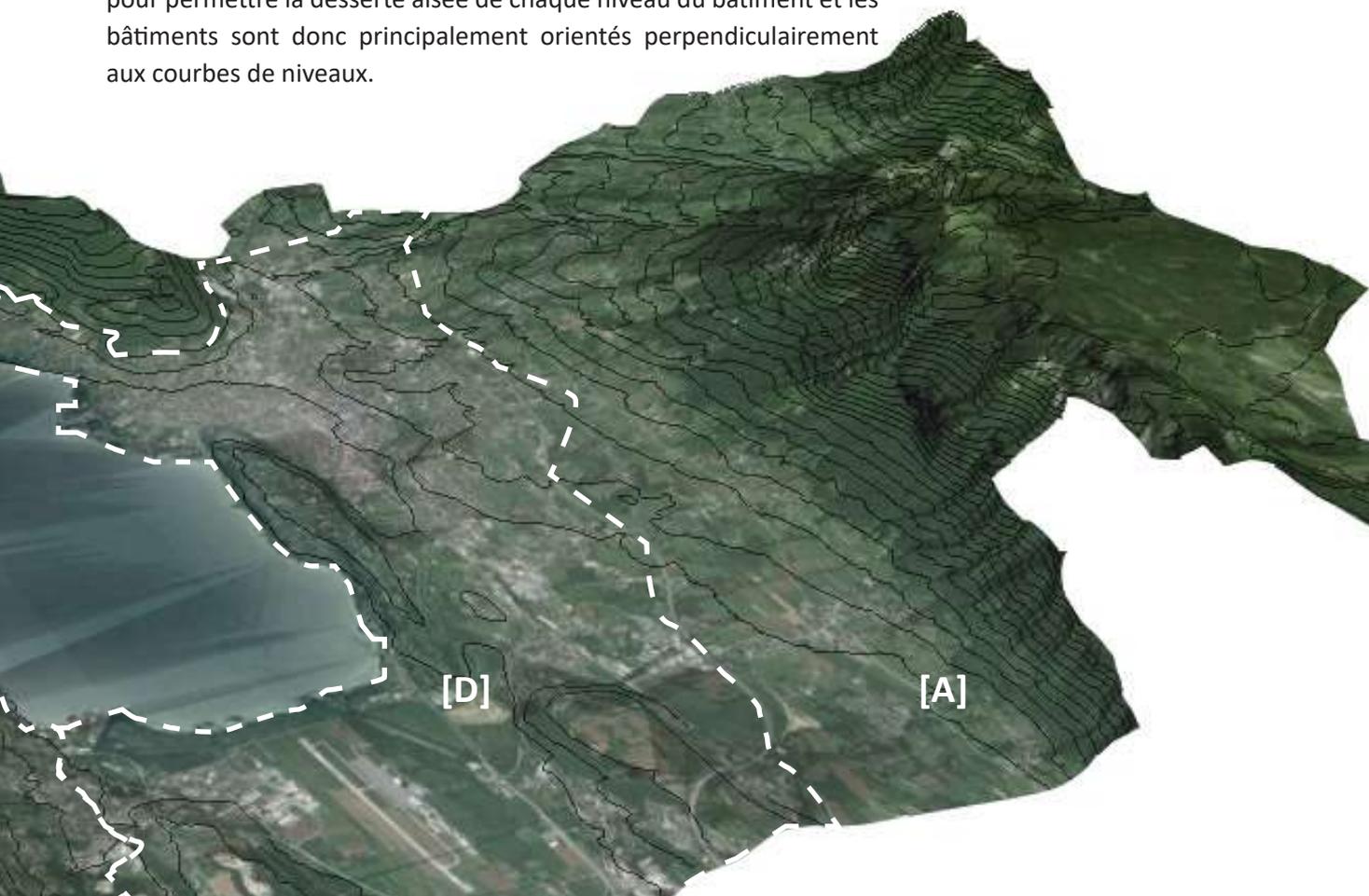


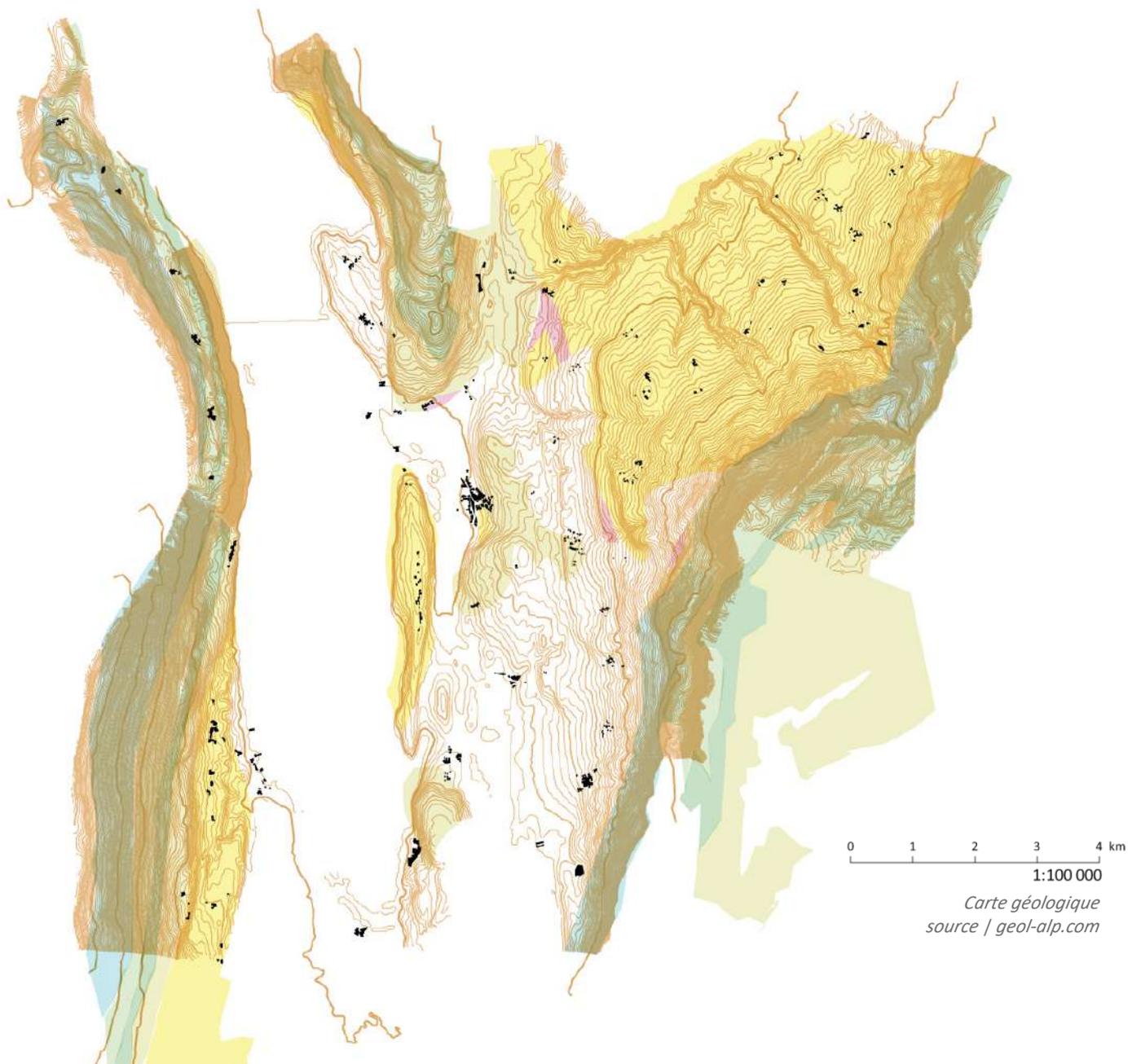
Montcel

Massif [A]lpin

De manière générale, les toitures sont en ardoise et en tuiles. Les fermes sont allongées et plus rarement à cour fermée ; elles comprennent dans un même bâtiment l'habitation et l'exploitation : la partie habitation est souvent enduite à la chaux. Les murs de la partie exploitation sont à peine enduits et les matériaux destinés aux encadrements sont moins travaillés. Enfin, les lieux de stockage destinés à être ventilés sont bardés de bois.

Les hameaux et villages du Piémont des Bauges se situent dans les pentes, plus rarement sur des replats, qui sont dédiées à l'agropastoralisme. Dès qu'elle se présente, la pente est mise à profit pour permettre la desserte aisée de chaque niveau du bâtiment et les bâtiments sont donc principalement orientés perpendiculairement aux courbes de niveaux.





A l'image d'une géologie qui peut sembler tourmentée, à l'interphase entre les Alpes et le Jura, les massifs reprennent les mêmes natures de roches, ce qui procurent à l'échelle de Grand Lac une récurrence architecturale visible sur le bâti ancien, notamment au sein des villages et hameaux. L'identité architecturale d'Aix-les-Bains se détachant de cette approche intercommunale.

Une unité se retrouve donc à l'échelle architecturale dans la construction locale.



Gratteloup



Bourdeau

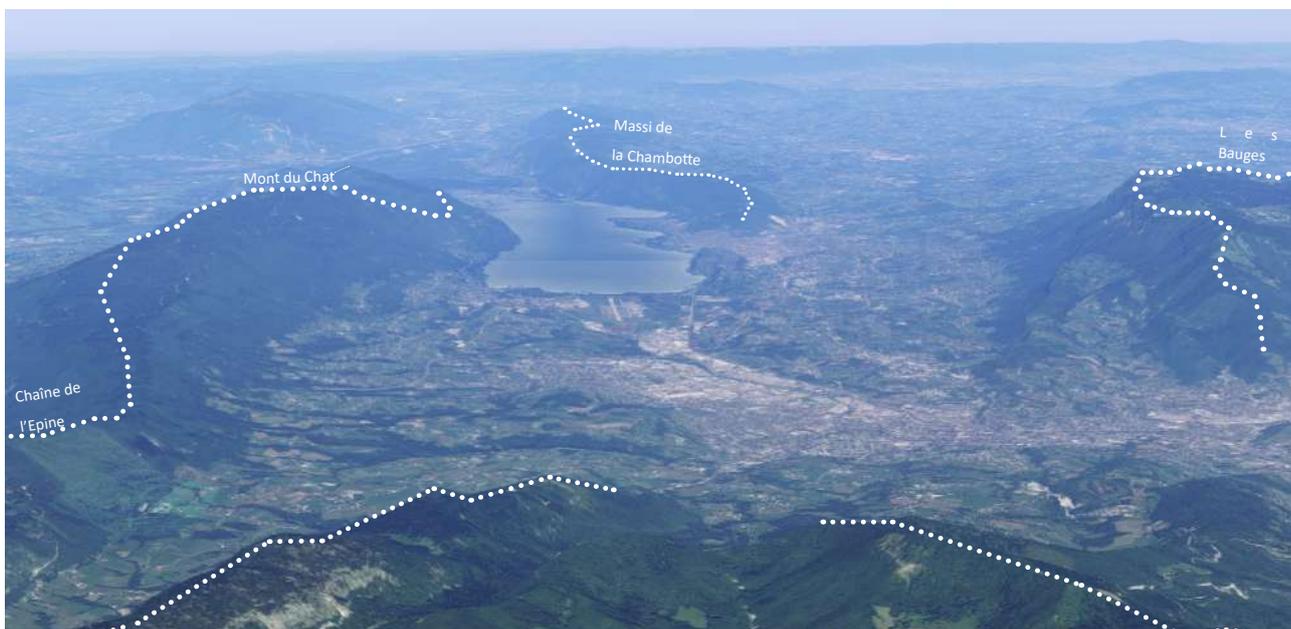


Saint Offenge

- Moraine de fond + Dépôt lacustre et palustre
- Molasse marine miocène
- Calcaire massif
- Marno-calcaire
- Calcaire bioclastique (coquillage et squelette)
- Calcaires lités ou massif (du jurassique supérieur)
- Molasse rouge d'eau douce de grès et marnes

1.2 Une entité géographique à part entière

Des limites administratives empruntées au socle naturel



Source : Google Maps

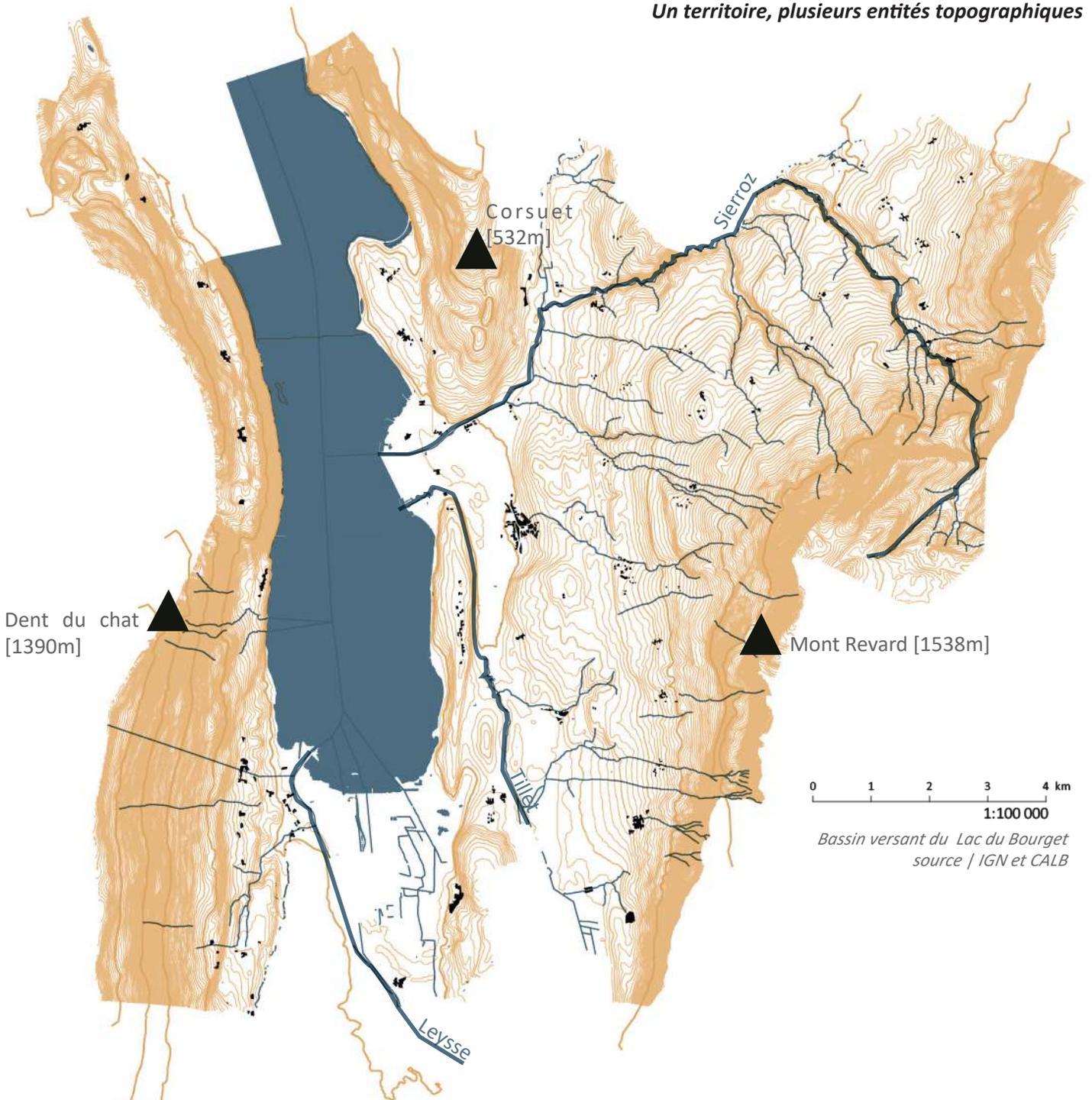


Source : Google Maps

La constitution du Val du Bourget présente à la fois une position géostratégique - comme il a été présenté - mais également une particularité géomorphologique d'organisation générale qui a logiquement insufflé les limites administratives et une organisation intercommunale sous la forme d'un territoire aux frontières Est / Ouest évidentes et grandioses par la présence de la Chaîne de l'Épine et du Massif des Bauges.

Parallèlement les connexions avec les territoires du sillon alpin se sont faites plus naturellement au sud dans un premier temps par le biais de la plaine de la Leysse puis plus récemment marquée avec le nord par la présence d'une infrastructure majeure de déplacement.

Ainsi, Grand Lac présente une logique de territoire d'un seul tenant aux frontières administratives Est-Ouest lisibles dans le paysage, mais dont les limites nord sud restent moins évidentes, une particularité que l'on pourra retrouver aux échelles statistiques, urbaines et paysagères.



D'une altitude moyenne de 240 mètres, le territoire est constitué :

- à l'ouest par les derniers contreforts du Jura méridional, avec la Chaîne de l'Épine 1 482 mètres et sa Dent du Chat qui culmine à 1 390 mètres ;
- à l'est par le massif des Bauges, dont le mont Revard (1 538 mètres), les montagnes de Cessens, de la Chambotte, de Corsuet, la colline de Tresserve;
- au sud la plaine de la Laysse

L'ensemble de ces éléments de repère est réparti autour de la dépression aujourd'hui formée par le lac.



Le Lac du Bourget

LE PLUS grand lac d'origine glaciaire de France

Formé à l'issue de la dernière Glaciation de Würm, il y a environ 19 000 ans, par le retrait du grand glacier alpin du quaternaire, c'est le plus grand lac naturel d'origine glaciaire de France (à l'exception du lac Léman, situé en partie en Suisse).

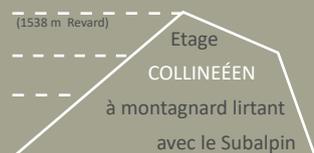
Son bassin versant de 560 km² est principalement alimenté par :

» les eaux de la Leysse au Sud qui trouve ses sources sur les contreforts des Bauges à l'Est de Chambéry. Cet affluent traverse l'agglomération chambérienne, et longe l'aéroport avant de se jeter dans le lac du Bourget.

» les eaux du Tillet qui traversent le territoire du Sud au Nord, dans un axe Sud-Nord. Son cours est canalisé sur tout son parcours urbain, depuis Marlioz jusqu'à sa confluence avec le lac au niveau de Petit Port, également situé à Aix-les-Bains et non loin de celle du Sierroz.

» les eaux du Sierroz qui trouvent leurs sources dans la combe du Revard, et l'exutoire au niveau de Grand Port à Aix-les-Bains.

Au total, 18 cours d'eau principaux pour un linéaire de 80 km.



Des conditions microclimatiques avenantes

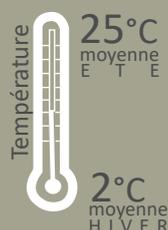
Le bassin versant connaît globalement un climat montagnard préalpin, amorti par une influence océanique qui retarde aussi bien le printemps que l'automne. Les mois de février et de juillet sont respectivement le mois le plus froid et le mois le plus chaud de l'année. En été, les températures maximales dépassent régulièrement 25°C.

Le Lac du Bourget, contrairement à son voisin d'Annecy, ne gèlerait jamais. L'hiver autour du lac est plus doux qu'à Genève ou Annecy. Dans son environnement immédiat, le lac influence et joue un rôle temporisateur : il participe au maintien d'une température plus élevée que sur le reste du département, créant une aire microclimatique. Il confère ainsi à Aix-les-Bains un climat d'une certaine douceur. Ici, les récoltes se font plus tôt que dans les régions voisines et la végétation thermophile et méditerranéenne y prospère en pleine terre de Hautecombe à Brison-St-Innocent.

La position entre deux massifs favorise le blocage de perturbations, provoque des cumuls de précipitations souvent importants. La pluviosité, assez abondante avec 1.300 mm d'eau en moyenne par an, est irrégulière et contrastée selon les années. Orages d'été, retours d'est débordant de la chaîne frontalière italienne et perturbations océaniques sont des manifestations météorologiques régulières et très fréquentes sur le territoire.

Le régime normal des vents est de tendance nord, avec une force faible de un à deux sur l'échelle de Beaufort. De par sa morphologie de « couloir », les déplacements d'air peuvent cependant atteindre une vitesse de 80 km/h de direction nord ou sud lors du passage des dépressions.

Après une période exceptionnellement chaude, il peut se produire sur le lac un grand coup de vent d'ouest dénommé « Traverse » dont les rafales peuvent dépasser ponctuellement la vitesse de 150 km/h.



c l i m a t
CONTINENTAL
influence océanique



1.3 Une implantation originelle dépendante du socle naturel

La répartition urbaine originelle, comme la répartition urbaine actuelle répondent à des logiques d'optimisation du cadre naturel.

Les secteurs les plus favorables d'implantation au regard du temps d'ensoleillement sont les secteurs qui ont connu les croissances urbaines les plus importantes. Cependant, le seul critère du temps d'ensoleillement, même s'il a participé à l'attractivité du territoire ne peut être considéré comme le seul acteur ayant opéré la dichotomie Est/Ouest (hors Bourget-du-Lac) en termes d'expansion urbaine.

En effet, la part allouée à l'existence de replat, de topographie moindre, de dégagement visuel vers le lac sont des acteurs qui ont largement participé à la répartition humaine sur le territoire.

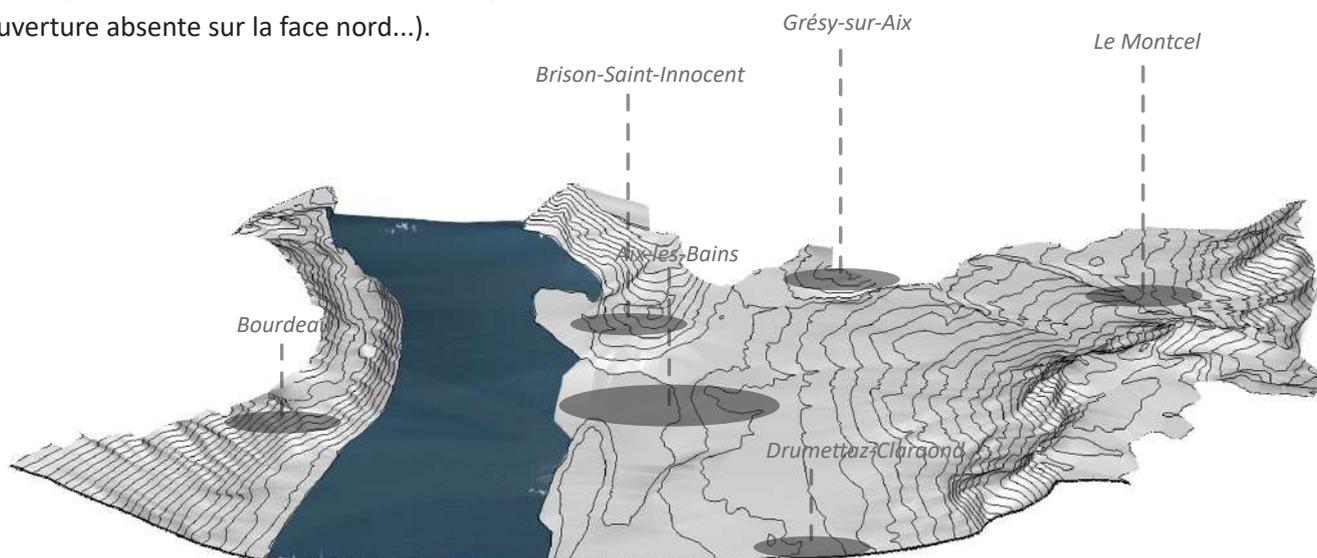
Parallèlement, les conditions climatiques favorables du territoire sont inégales, les hauteurs (Est comme Ouest) sont exposées à des conditions hivernales davantage rigoureuses. Les adaptations architecturales témoignent d'ailleurs de cette prise en compte climatique (avancée du toit, surélévation du rez-de-chaussée, ouverture absente sur la face nord...).

La part de l'exposition

Équinoxe d'été
21 Juin 15h37



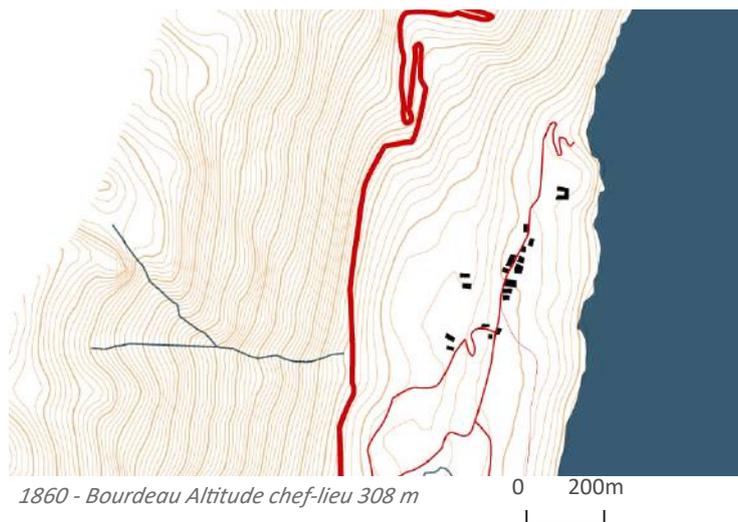
Équinoxe d'hiver
21 décembre 15h37



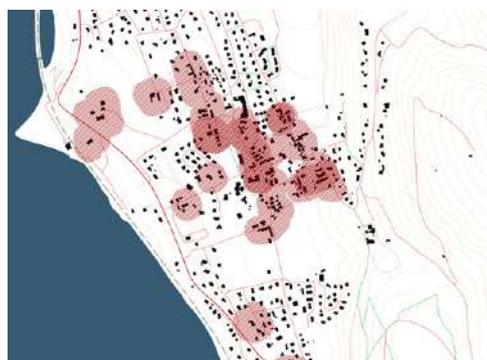
Ainsi, les conditions climatiques ont impacté la répartition humaine sur le territoire, limitant la diffusion urbaine sur les hauteurs dans un premier temps.

Cette climatologie a également influencées des formes urbaines ramassées et imbriquées mais sans mitoyenneté*, limitant les déplacements, l'exposition aux vents et potentiellement la déperdition énergétique.

**la mitoyenneté dérive souvent d'un partage survenu à la fin du 19^{ème} siècle ou au début du 20^{ème}*



1860 - Bourdeau Altitude chef-lieu 308 m



Aires d'implantation en 1866 - BRISON ST-INNOCENT
Sources : BD TOPO,
MAJIC

L'exemple de Brison-St-Innocent et de son climat atypiquement doux lui a permis de développer la viticulture et reste marginalement présente sur la commune actuellement.

L'exposition et la faible pente des bas de coteaux constituent effectivement une exposition optimale pour la viticulture.

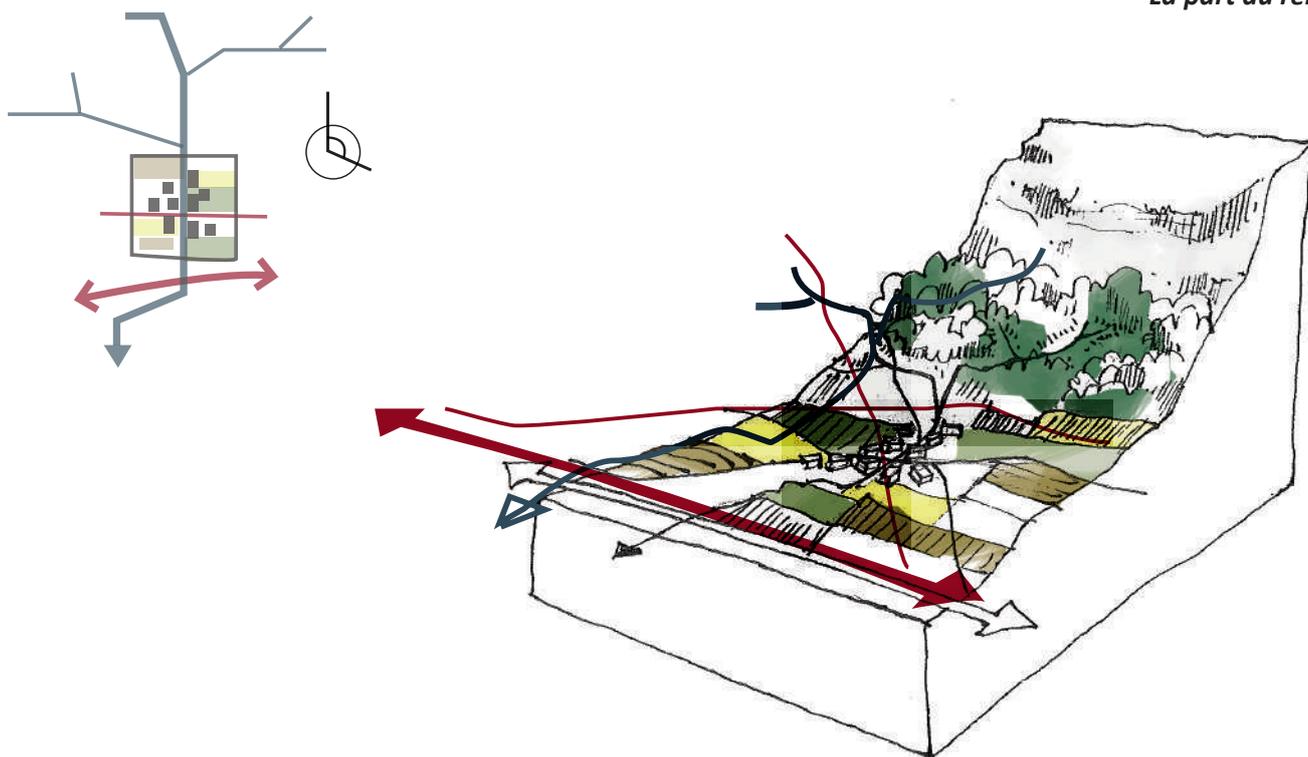
L'ensoleillement a également joué un large rôle auprès de la répartition humaine au travers de l'activité agricole et de la typologie des cultures présentes. Ainsi, les coteaux ont largement été dédiés et préservés pour la culture agricole par l'exposition optimale et une relative facilité d'exploitation qu'ils peuvent offrir.

Ainsi, l'implantation anthropique s'est concentrée sur les replats et en dehors des espaces agricoles stratégiques de la commune. A titre d'exemple, les archives montrent que la part de la viticulture sur Grand Lac était nettement plus importante et a longtemps constitué une part de l'agriculture locale.



BRISON ST-INNOCENT





Versant de l'ADRET

Dans ce transect paysage, l'organisation du village s'articule dans le sens de la pente : perpendiculaire aux courbes topographiques, et le long de l'axe d'écoulement des eaux.

Ainsi le centre du village est situé à la confluence des différents nants (ruisseaux). Parallèlement à la proximité de cette ressource, la pente adoucie qu'offre le piémont permet d'offrir une zone de replat suffisante pour des implantations bâties.

Comme le mentionne le porter à connaissance du Parc sur la thématique patrimoniale, «la pente est le dénominateur commun de l'architecture domestique de ces communes, qu'elle conditionne en grande partie».

La particularité du bâti de l'Ouest du territoire est d'offrir originellement un bâti dispersé sous la forme d'écarts et des ponctuations bâties concernant les fermes. De manière générale, la trame bâtie reste lâche (absence de mitoyenneté), et l'organisation originelle vient se greffer à la logique de desserte souvent unique du groupement bâti.

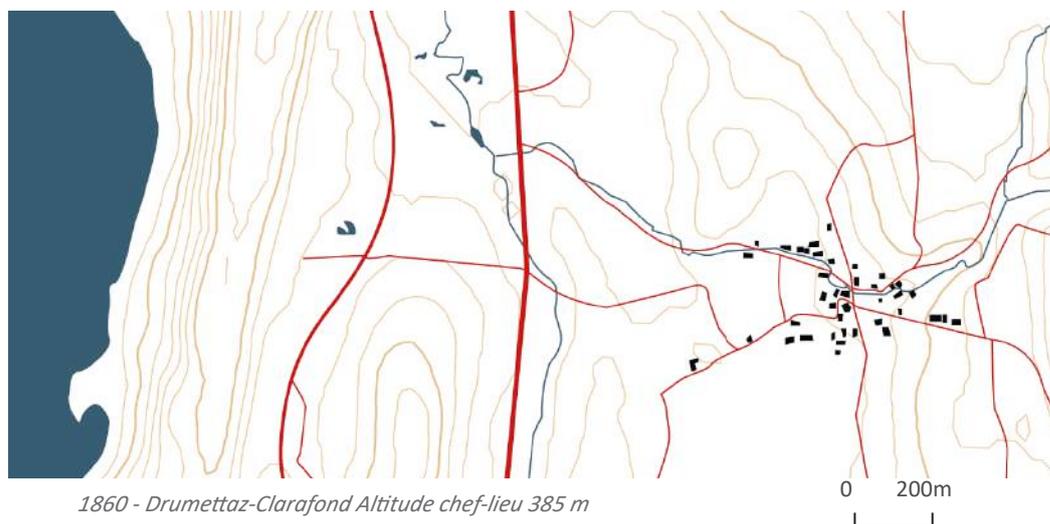
L'implantation est perpendiculaire à la pente (photo ci-contre), avec la façade sur le mur gouttereau sud.

« La pente détermine un étage de soubassement, aménagé en cellier ou cave (pour conserver le cidre, parfois le vin dans la zone la plus occidentale de Saint-Offenge, et les légumes : raves, pommes de terre), et un rez-de-chaussée surélevé à usage d'habitation avec accès par un escalier extérieur et un balcon (le plus souvent en bois, avec quelques exemples d'escaliers en pierre sur Montcel, et beaucoup de réfections en béton ; variante : accès à l'étage de soubassement en façade latérale, accès de l'habitation de plain-pied côté gouttereau).»

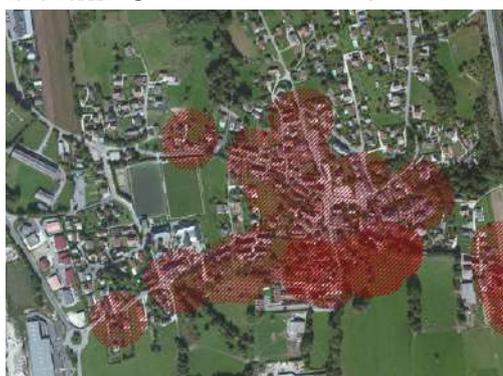
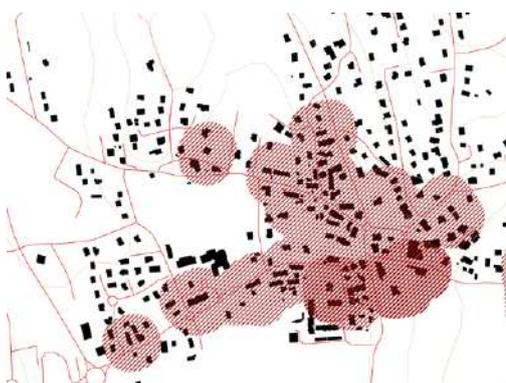


PUGNY-CHATENOD

L'ensemble des analyses des groupements bâtis de l'intercommunalité, à l'Est comme à l'Ouest, montre effectivement un acteur récurrent dans la composante d'implantation humaine : à savoir dans un premier temps une adaptation optimum de l'implantation bâtie au socle, puis un affranchissement progressif des contraintes liées au socle. Cet affranchissement s'est opéré pour différentes raisons : manque de foncier disponible en zone de replat, volonté d'accéder à un point de vue unique ou encore par simple possibilité technique de s'affranchir de la contrainte et bénéficier de l'emplacement.



L'exemple d'implantation originelle de la commune de Drumettaz-Clarafond exprime la forme de développement souvent retrouvée sur l'adret, au regard de la topographie. L'implantation en piémont se regroupe originellement autour de l'axe principal de desserte et s'étire le long de cet axe en observant une logique perpendiculaire à la pente.



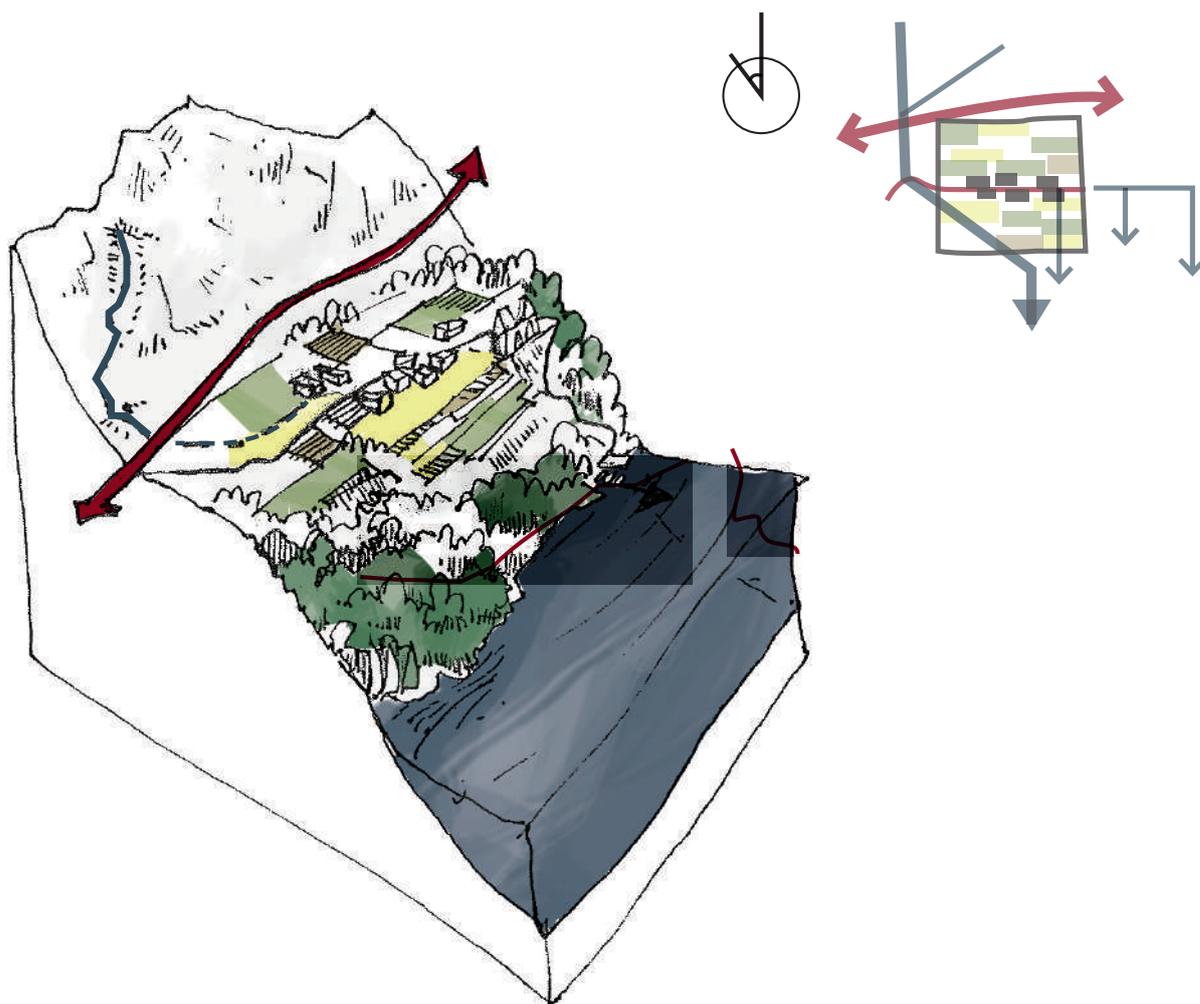
Aires d'implantation en 1866 (en rouge) sur le cadastre existant - DRUMETTAZ-CLARAFOND
Sources : BD TOPO, MAJIC

Les phases d'expansions urbaines ont, quant à elles, observé une logique inverse, en venant s'implanter parallèlement à la pente afin d'exploiter individuellement la vue vers le lac.

L'implantation du bâti traditionnel observe les deux cas de figure, à savoir le pignon ou la façade (photo ci-dessous) parallèle à la voie.



DRUMETTAZ-CLARAFOND

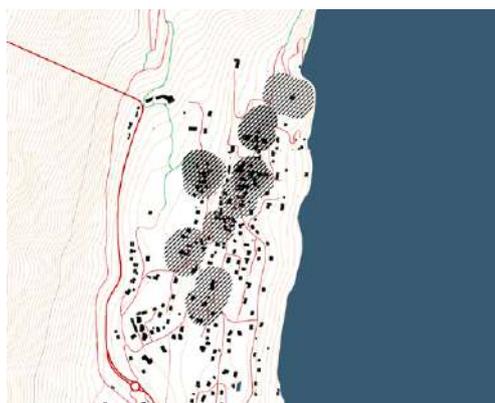


Versant de l'UBAC

Les versants y sont nettement plus abrupts et les conditions d'implantation davantage restreintes ou contraintes que sur le reste de l'intercommunalité.

En effet, les zones de replat y sont peu fréquentes et rapidement exploitées par les implantations bâties. La desserte de l'Ubac se fait au moyen d'un réseau qui s'inscrit parallèlement aux courbes de niveau et par extension s'accompagne du bâti le long de la voie, toujours parallèle à la voie.

Ainsi, les implantations des groupements bâtis originels de l'Ubac suivent une logique (originelle) opposée à l'Adret. De même, les contraintes topographiques marquées ont considérablement limité les potentiels d'évolution ou d'expansion urbaine de ces communes.



Aires d'implantation en 1866 - BOURDEAU

Sources : BD TOPO,
MAJIC

L'exemple de Bourdeau est explicite. La zone de replat la plus importante de la commune a été rapidement investie par une occupation résidentielle sous une forme linéaire parallèle à la pente et par une occupation agricole sur ses abords immédiats.

En revanche, même si les contraintes topographiques sont évidentes, la diffusion urbaine a opérée une logique similaire, en suivant les axes de desserte mais sous une forme nettement plus diffuse, générant également la multiplication des axes de desserte et souvent au détriment de l'espace agricole.

Même si l'on observe une grande partie des implantations bâties avec le pignon donnant sur la voie, il est difficile de parler de cas généralisé. En effet, on retrouvera -comme dans le cas de l'adret- le pignon ou la façade donnant sur la voie. De même, les cas de mitoyenneté reste relativement isolés.

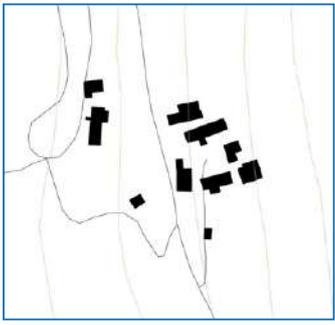


BOURDEAU

Le Petit Villard - LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT



Années 1860



La prise en compte de la topographie est facilement lisible au sein du bâti traditionnel et original avec une adaptation récurrente du bâti au socle naturel.

En revanche, c'est un aspect qu'il est clairement plus complexe à lire dans le bâti des dernières décennies. La tendance est davantage l'adaptation du socle naturel au bâti.

Les avancées techniques et l'apparition de nouveaux matériaux ont permis de s'affranchir plus facilement des contraintes liées au socle.

Années 2010



Curia - MOUXY



BRISON-ST-INNOCENT



Curia - MOUXY



Villas florentine - LE MONTCEL

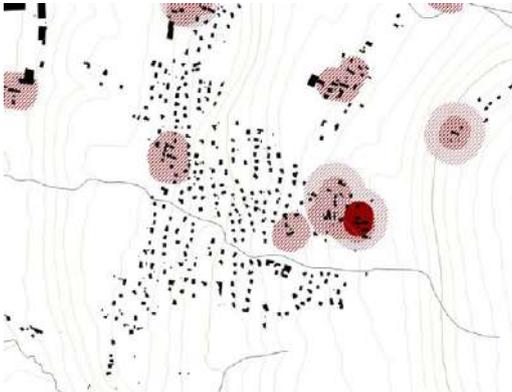
Cependant, la contrainte, même si elle est affranchie, est souvent détournée, non pas au sein de l'architecture mais davantage à l'échelle du terrain avec des murs de soutènement ou encore des accès complexifiés.

La généralité n'étant pas la règle, il est possible d'observer sur le territoire de nombreux exemples d'architectures contemporaines (de maisons individuelles comme de collectifs) incluant la prise en compte de la dimension naturelle du site.

1.4 Un large patrimoine mis en scène par le socle naturel

Une exploitation de l'atout naturel

33



Aire d'implantation de 1715 à 1866 - GRESY-SUR-AIX

Comme il a été démontré jusqu'ici, de nombreuses implantations originelles ont pris en compte la topographie mais ont davantage été présentées comme une contrainte à l'implantation. Cependant, d'autres exemples comme le cas de Grésy-sur-Aix, montrent que la topographie a été exploitée comme un atout dans l'installation anthropique.

En effet, dans une logique médiévale défensive, le château a été implanté de façon stratégique afin de permettre une bonne visibilité et une certaine complexité à atteindre le dit château (ou temps d'anticipation important).



Les premières habitations ont bénéficié de la proximité du château en s'implantant directement à sa périphérie, par la suite les différentes phases d'extensions ont quant à elles davantage suivi des logiques contemporaines d'installation, en s'implantant parallèlement à la pente et bénéficiant ainsi d'une vue individuelle vers le lac ou le grand paysage.

L'héritage lié au relief

Du fait de la dimension récurrente en terme d'installation originelle de la topographie, un large patrimoine est ainsi directement concerné par cette thématique.

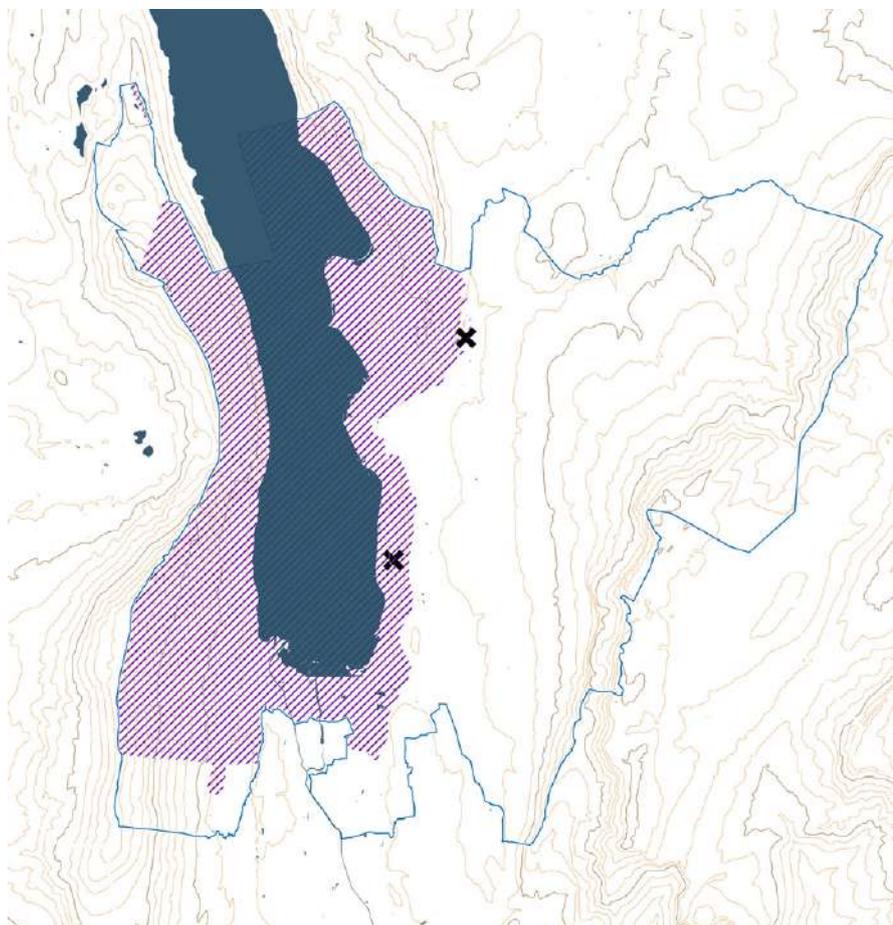
En effet, une grande partie des bourgs anciens fait partie intégrante du patrimoine local de part leur architecture vernaculaire locale.

Mais parallèlement, une large part du patrimoine emblématique de Grand Lac est intimement lié à cette dimension qu'est le relief.

Il suffit de citer l'exemple précédent avec le château de Grésy-sur-Aix, et la mairie de Tresserve et ses abords, mais également un large patrimoine naturel. Ces deux derniers sont reconnus comme patrimoine et bénéficient de la dénomination de site classé.



Patrimoine National



La dimension paysagère, directement liée au socle naturel dans sa mise en valeur, participe largement à la présence d'un patrimoine naturel reconnu sur le territoire de Grand Lac. C'est pourquoi, sur l'intercommunalité, la dimension de protection citée comme site inscrit et classé concerne une approche du site (bâti et abords) et non seulement du bâti.

«Les sites classés et inscrits sont des espaces dont le caractère exceptionnel au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle au nom de l'intérêt général, une protection de niveau national (grands paysages naturels ou ruraux, cascades, patrimoines géologiques, sites bâtis, espaces urbains, lieux de mémoire...)»

✕ Site classé

▨ Site inscrit

Superficie concernée par une protection patrimoniale au titre des sites classés ou inscrits sur Grand Lac

Sources : IGN BD TOPO, MCC

Les sites classés

	COMMUNE	ha
Gorges du Sierroz	Grézy-sur-Aix	2 ha
Mairie de Tresserve et ses abords	Tresserve	2 ha

Les sites inscrits

	COMMUNE	ha
Abords des RN 514 et 521 à leur jonction	Bourdeau	1 ha
Abords du Tunnel du Mont-du-Chat	Bourdeau	2 ha
Bois de Tresserve et de Lamartine	Tresserve	7 ha
Domaine de la Serraz		30 ha
Eglise, cimetières et abords	Bourdeau	3 ha
Lac du Bourget et ses abords		7420 ha
Plateforme située au 2° lacet de la RN 514	Bourdeau	2 ha
Plateforme située en face du CV03 à Ontex	Ontex	0,5 ha
Rives du Lac du Bourget	Bourdeau	51 ha
Rives du Lac du Bourget	Tresserve	12 ha
RN 491 et ses abords	Brison St-Innocent	132 ha
Stèle à Lamartine et ses abords immédiats	Tresserve	12 ha

HÉRITAGE DU SOCLE NATUREL : UNE RÉPARTITION DE L'ANTHROPISATION AU REGARD DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

- » La position du val du Bourget au sein du massif alpin joue un rôle stratégique dans les déplacements historiques, car il offre l'une des rares voies de traverse au milieu des reliefs. Les hauteurs restent longtemps inhabitées à cause des difficultés d'implantation, mais seront investies à partir de la conscience de la nature « Bien-être ».
- » La rencontre du massif du Jura et du massif alpin est à l'origine de cette géomorphologie accidentée et particulière. Le lac du Bourget est dû à l'érosion d'une dépression entre les derniers maillons du Jura et les premiers contreforts des Alpes. Les premières installations humaines eurent lieu autour du lac au Néolithique (vers -4000 av. J.-C.) et le lac eut un réel rôle de déplacement notamment fluvial à partir de l'antiquité romaine.
- » Les différentes roches issues des massifs s'expriment dans le patrimoine architectural du territoire : le calcaire du massif jurassien, la molasse de la dépression synclinale du val et l'ardoise et la tuile sur le massif alpin.

Une entité géographique à part entière

- » Les limites naturelles liées au relief à l'Est et à l'Ouest sont devenues les limites administratives notamment avec la chaîne de l'Épine et le massif des Bauges. Cependant, les limites nord et sud sont moins affirmées, car elles sont les liens de connexion avec les territoires voisins.
- » Le lac du Bourget est le plus grand lac naturel d'origine glaciaire en France et le relief qui l'entoure joue un rôle sur les conditions microclimatiques du territoire : climat doux, perturbations souvent importantes...

Une implantation originelle dépendante du socle naturel

- » L'ensoleillement, la topographie et le climat ont favorisé une implantation de l'urbanisation majoritairement sur la côte est du lac et l'architecture des bâtiments originels s'est adaptée aux conditions en particulier dans les hauteurs (avancée du toit, surélévation du rez-de-chaussée, ouverture absente sur la face nord...).
- » L'adret présente des implantations bâties ayant été favorisées par le replat du relief ; l'ubac quant à lui offre des bâtiments plus dispersés.

Un large patrimoine mis en scène par le socle naturel

- » Le patrimoine bâti montre comment l'homme a pris en compte le relief pour s'implanter comme à Grésy-sur-Aix, où le château a été placé de manière surélevée permettant une visibilité forte.
- » Les phases plus récentes d'extension semblent moins prendre en compte les acteurs inhérents au territoire excepté la vue vers le lac, enjeu majeur des constructions contemporaines.

2 LES RESSOURCES : ACTEUR D'INFLUENCE DANS LES CHOIX D'IMPLANTATION ANTHROPIQUES

En plus de la facilité d'implantation recherchée en termes de relief, les choix d'implantation originels sur le territoire de Grand Lac ont également été guidés par la recherche de la proximité de la ressource vivrière comme de la ressource hydrologique. Cette dernière a été déterminante dans l'histoire de Grand Lac.

Des palafittes aux cités romaines, l'eau a toujours établi un fil conducteur entre ces époques. De la proximité avec le lac pour la pêche, la voie de navigation, ... à l'intérêt de sa source d'eau potable et de force motrice, le facteur hydrologique est intimement lié à l'implantation anthropique.

L'eau, sous ses multiples aspects, a façonné le site intercommunal, et en a structuré la relation de l'homme aux paysages selon différents aspects :



- Comme une ressource, par sa caractéristique de réservoir et son lien direct avec l'agriculture et la pêche, qui s'est traduit par une spatialisation de l'espace [Eau figée, glacée]



- Comme énergie, du fait de l'utilisation de la force hydraulique comme moteur des nombreuses industries de papeterie, de soierie, de scierie, de moulin.... [Eau mouvante]

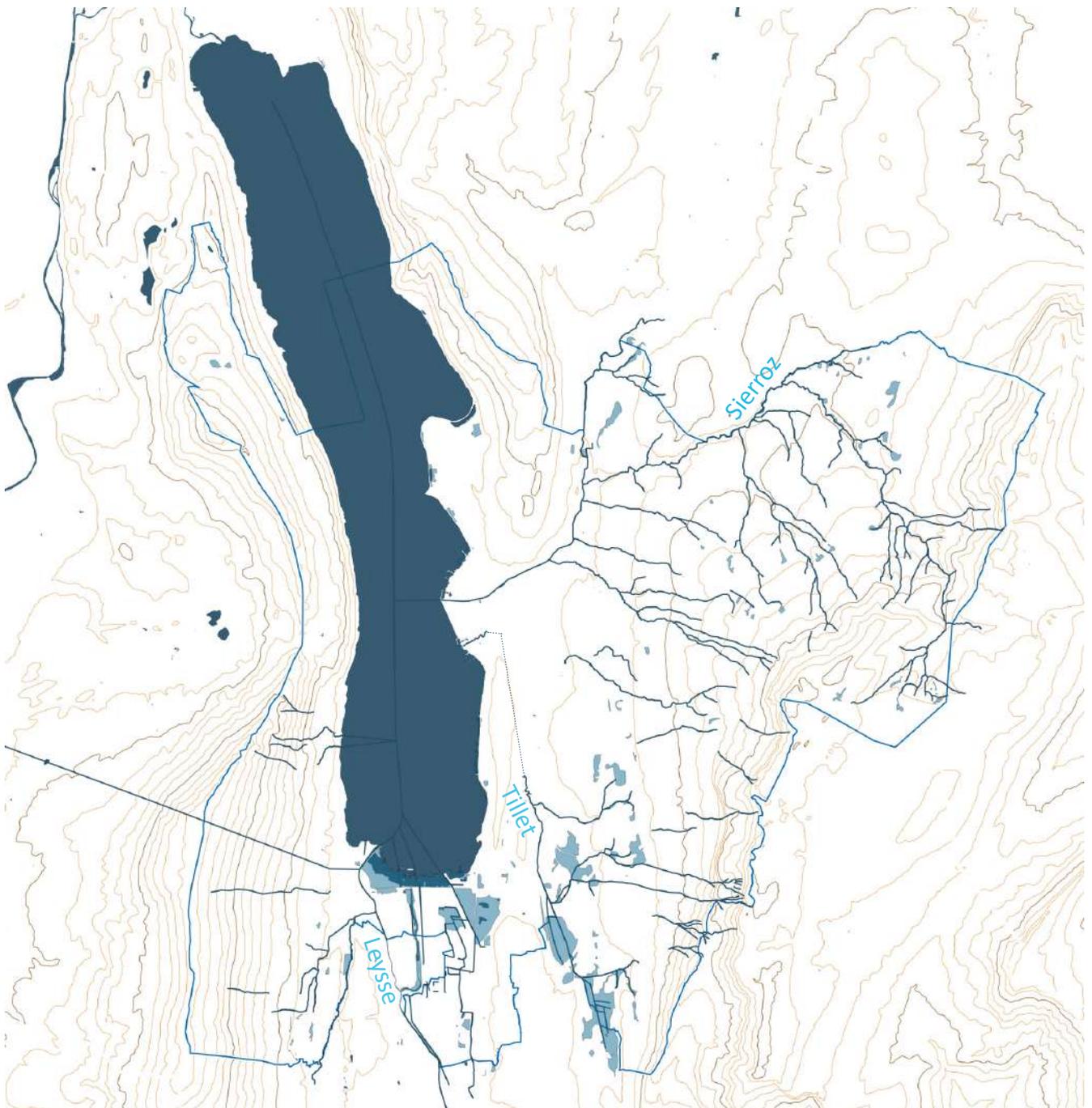


- Comme support, permettant d'asseoir un développement autour du thermalisme et d'assurer la connexion entre Lyon-Aix les bains et Chambéry. [Eau bouillonnante]

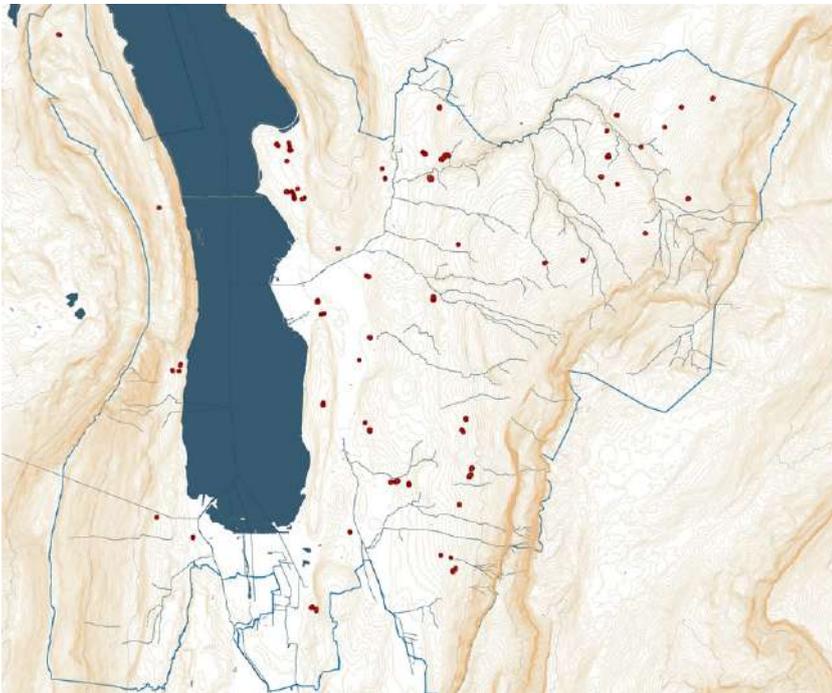
2.1. La part de l'eau

Le réseau hydrographique de Grand Lac irrigue la majeure partie du territoire (notamment Est) sur le bassin versant du lac du Bourget, et par le biais de nombreux rus, ruisseaux et cours d'eau dont les 3 principaux sont le Sierroz, le Tillet et la Leysse.

Grand Lac a fait l'objet d'une politique de restauration des cours d'eau depuis 2011 et est conduite jusqu'en 2017 dans un premier temps. Elle a permis de mettre en place 16 riches actions sur l'ensemble du bassin versant du Lac du Bourget. Les actions se sont portées sur des élargissements des cours d'eau lorsque cela était possible, une large part à leur renaturalisation et à l'effacement progressif des obstacles au bon écoulement des eaux mais également de la faune. Plusieurs actions ont été coordonnées avec le réaménagement des digues dans le cadre du PAPI* (Programme d'Action de Prévention des Inondations).



Par ailleurs, le Porter à Connaissance précise que certains cours d'eau font l'objet d'un classement en liste 1 (cours d'eau en bon état écologique qu'il s'agit de préserver ou en liste 2 (cours d'eau nécessitant des actions de restauration), qui devront faire l'objet d'une attention particulière en cas d'aménagement. Sont ainsi classés en liste 1 les cours d'eau de La Meunaz, La Roche, Le Ruisseau de Combes...



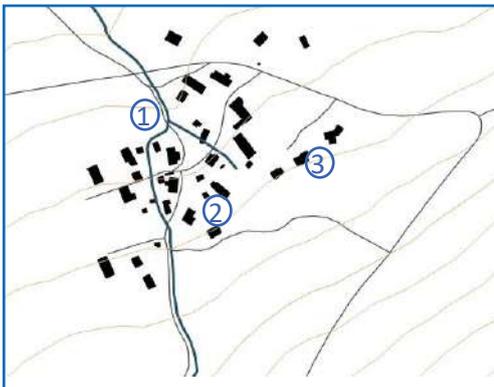
Répartition anthropique en 1866

Sources : IGN BD TOPO, Grand Lac

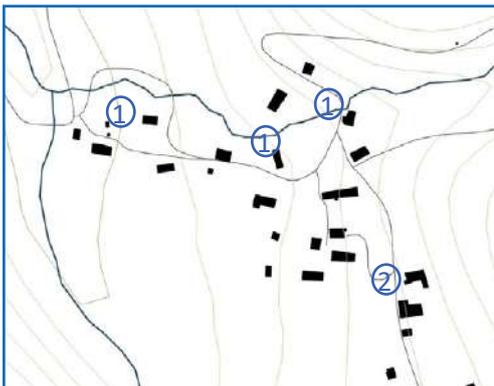
Afin de prendre la pleine mesure de la part de l'eau dans sa part de la répartition anthropique de Grand Lac, la part de l'urbanisation en 1866 au regard du réseau hydrographique illustre pleinement cette corrélation.

En effet, une large partie de l'urbanisation du territoire en 1866 est directement implantée à proximité directe du réseau.

La corrélation entre habitat et ressource hydrique concerne dans un premier temps l'habitat rural isolé et diffus. Dans un second temps, la ressource hydrique liée au thermalisme touchera principalement l'évolution urbaine d'Aix-les-Bains.



Le Nandrion - TREVIGNIN



Le Crouzet - ST-OFFENGE

A titre d'exemple, les groupements bâtis du Nandrion et du Crouzet sont directement liés à la présence de l'eau.

Dans le premier cas, l'urbanisation s'est concentrée de part et d'autre du cours d'eau (1), et a observé une diffusion relativement dense sur les pourtours conservant les logiques initiales d'implantation (2). La dernière phase d'expansion urbaine (3) est en revanche déconnectée de cette logique en venant s'implanter en net retrait et parallèle à la topographie.

Au niveau du lieu-dit le Crouzet, la logique diffuse d'implantation à proximité du cours d'eau a été observée et de manière générale conservée (1), à l'exception de quelques implantations qui observent une logique de proximité avec la structure de desserte (2).



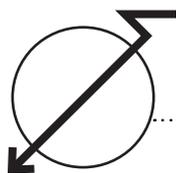
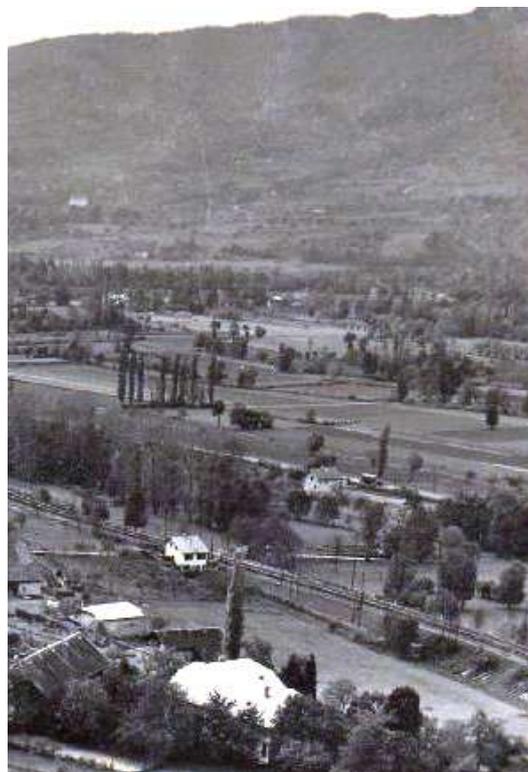
Ressource
[Eau figée, glacée, vivrière]



L'espace généré par le fort réseau hydrographique du bassin versant du lac du Bourget a conduit l'homme à adapter l'utilisation vivrières des terres. Les coteaux les plus abruptes sont le lieu d'une appropriation naturelle et raisonnée, de la végétation spontanée mais également à la sylviculture.

Les versants plus doux donnent lieu à une agriculture davantage soutenue, comme l'exploitation du maïs, céréales, fourrage, principalement pour répondre aux besoins des denrées alimentaires des différentes exploitations d'élevage. Elle est permise notamment par la présence d'un réseau hydrographique réparti mais également pas un réseau de fossés important. Aujourd'hui, nettement moins entretenus, ces fossés posent des problématique de régulation du réseau hydrographique, et observent des débordements qui, par accumulation génèrent des engorgements ou inondations de certaines parties du territoire.

*Fond de vallon agricole de Voglans
source | Delcampe.net*



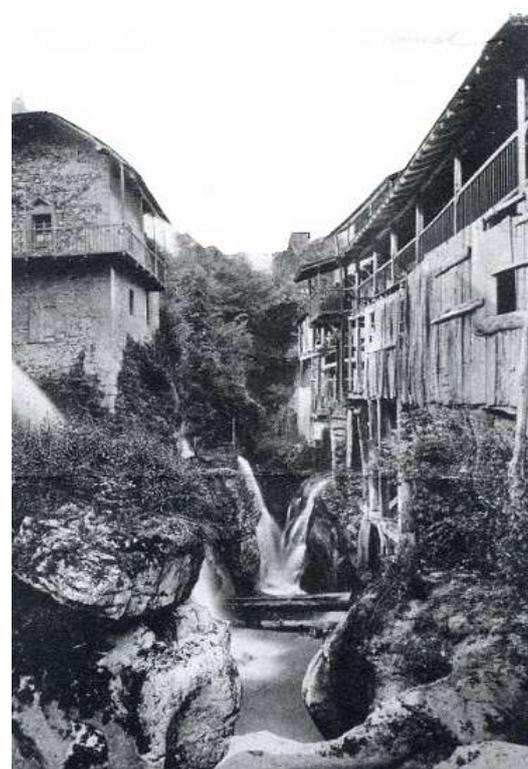
Energie
[Eau mouvante]



Les ruisseaux qui descendent de la montagne de l'Épine, bien qu'ils soient parfois générateurs de risques, ont été pendant des siècles source d'activité. Les artisans ont rapidement exploité cette force vive capable d'actionner leurs machines avant l'avènement de l'électricité : menuisiers, charpentiers, fabricants de bateaux, et scieurs de long sont alors concernés.

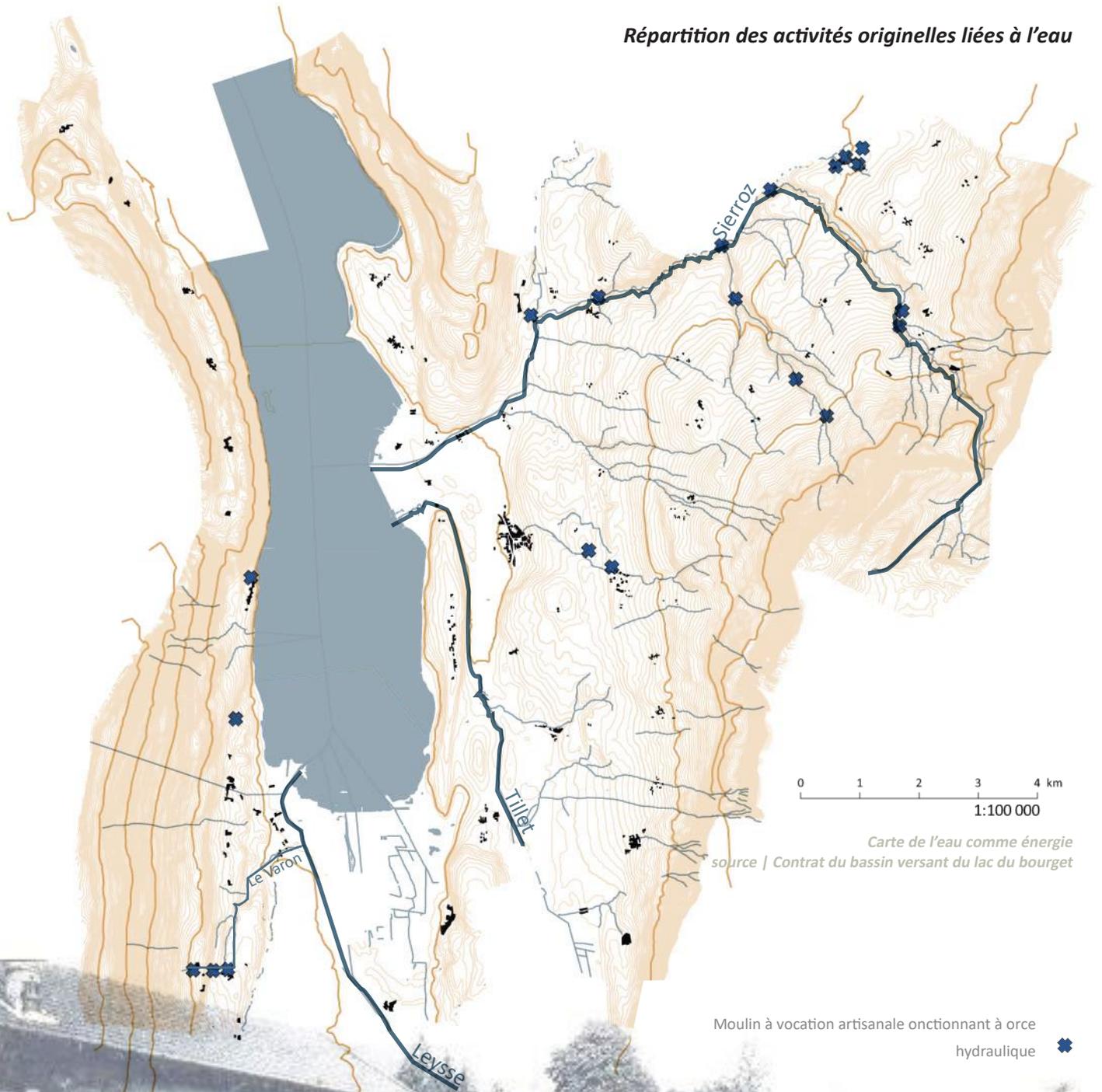
A la Plaise, une florissante fabrique de soierie s'est développée près du Varon en fin de siècle dernier. Mais on retiendra surtout les Moulins à papier qui se succédèrent sur la partie haute du Varon dès la fin du 16e siècle.

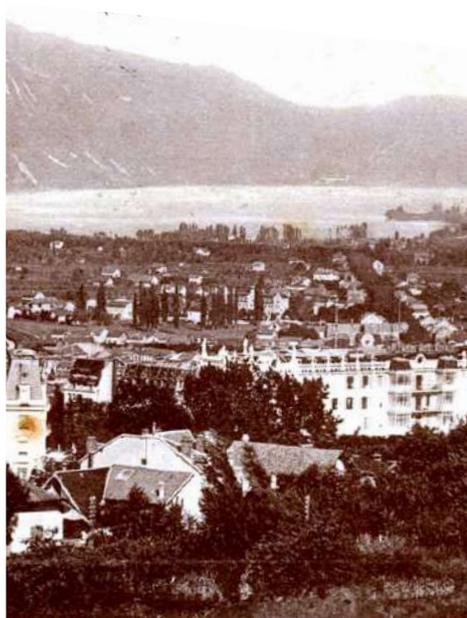
La part du patrimoine liée à l'eau est omniprésente, répartie et très diversifiée. Ils ne bénéficient pas nécessairement toujours d'une reconnaissance (comme les moulins par exemple) par un classement ou un inventaire, mais pourront au sein du PLUI bénéficier de prescriptions et d'une attention particulière.



*Moulins des gorges du Sierroz [Gresy sur Aix]
source | Delcampe.net*

Répartition des activités originelles liées à l'eau





Anciennes cartes postales D'Aix-les-Bains
source | Delcampe..net



Support
[Eau bouillonnante]

Depuis l'antiquité romaine, le lac du Bourget est le support d'une importante voie de navigation du fait de sa position de carrefour et de la présence de thermes.

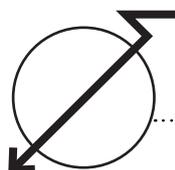
Après avoir été longtemps éloigné des préoccupations aixoises, le lac commence à prendre de l'importance à la fin du 18^e siècle. D'abord fréquenté par les bateaux ravitaillant les troupes de l'Armée des Alpes, il est aménagé pour l'exportation de marchandises.

C'est à partir de 1837 que le premier bateau à vapeur reliant Aix-les-Bains à Lyon, face à l'engouement autour du thermalisme, faisant la renommée d'Aix-les-Bains et la prospérité des environs.

Support
[Eau bouillonnante]



Ressource
[Eau figée, glacée, vivrière]

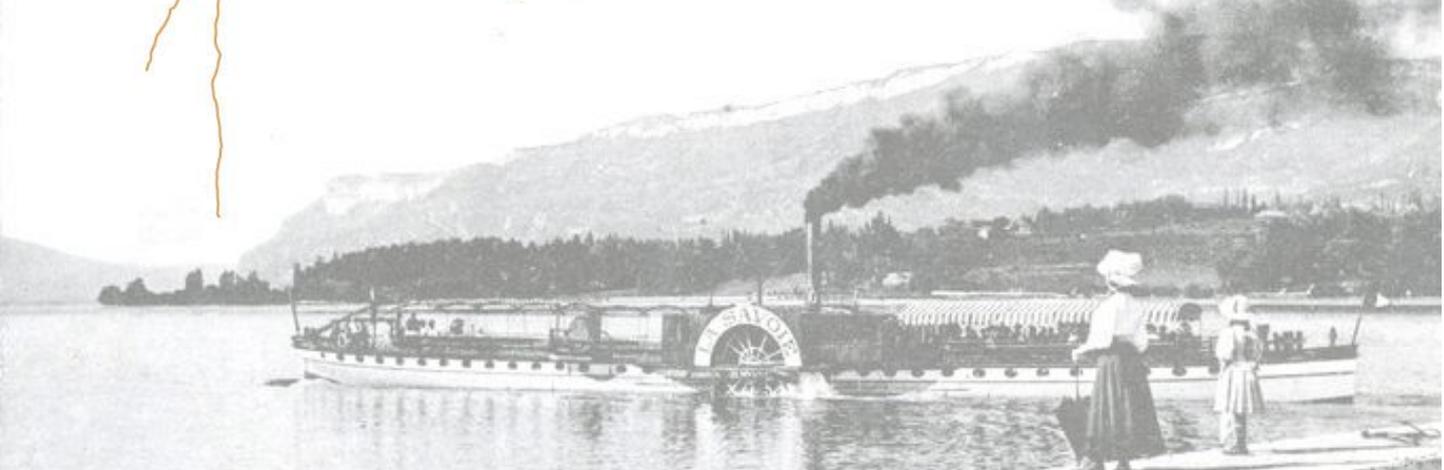
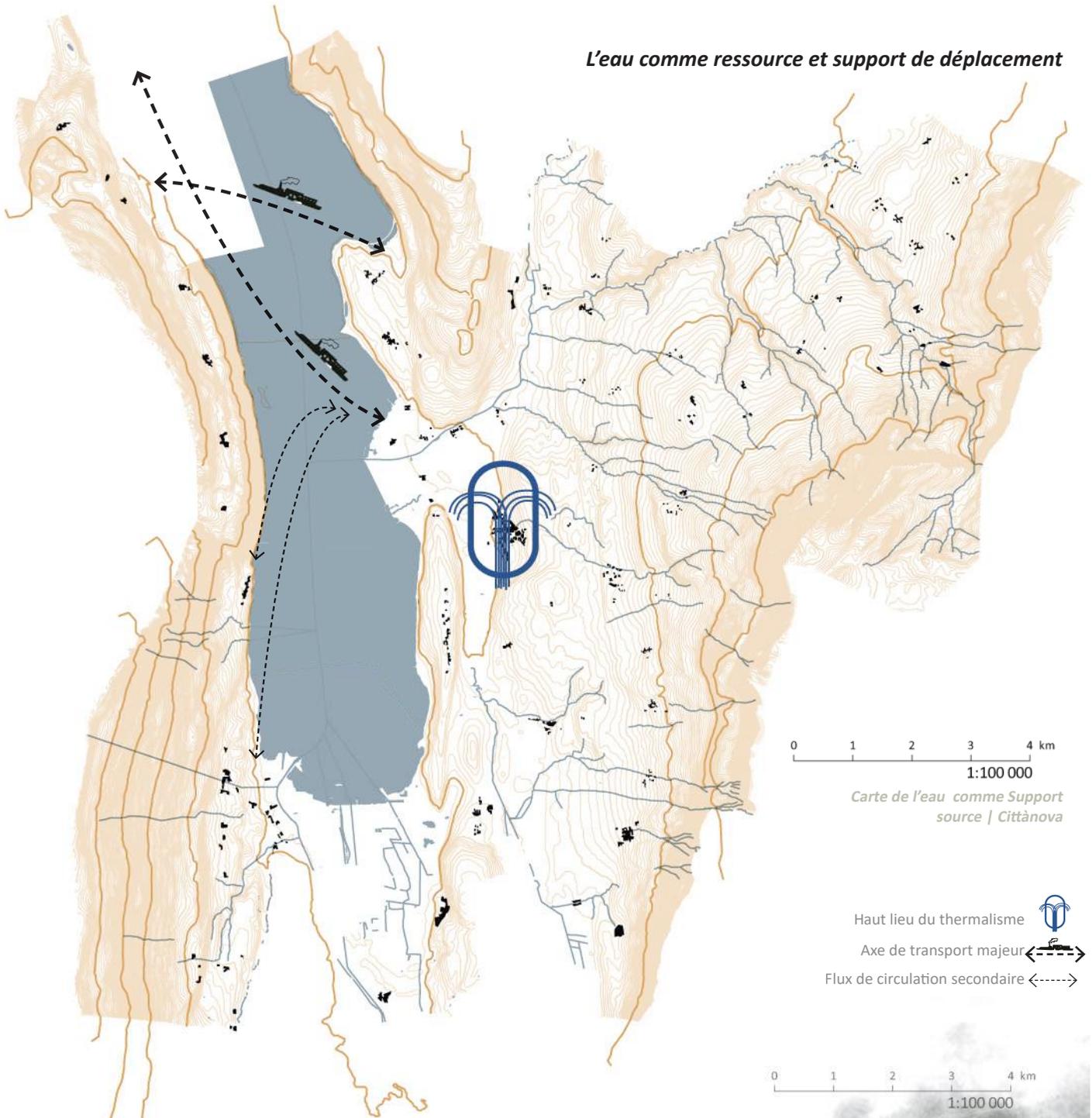


Energie
[Eau mouvante]

La particularité du thermalisme et de son exploitation sur le territoire de Grand Lac est de mobiliser l'eau comme vecteur direct d'une économie de bien être, et indirecte à de nombreux niveaux (commerces, hébergements, ...), de mobiliser l'eau comme énergie également du fait de sa production naturelle de chaleur et seulement pendant un temps de support de transport.

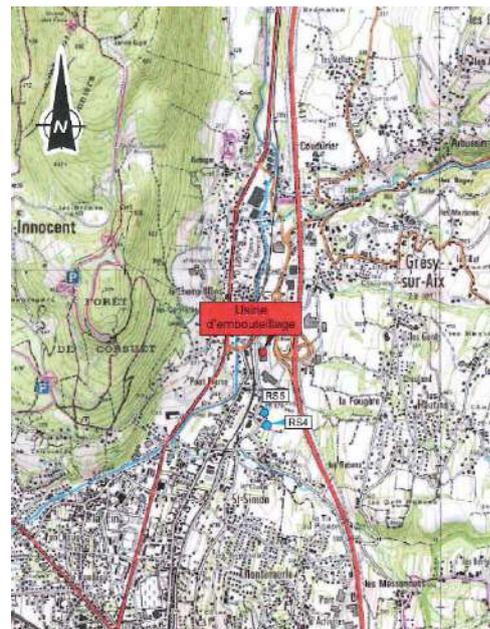
La partie liée au thermalisme et son influence à l'échelle d'Aix-les-Bains et du territoire est davantage détaillée dans la partie suivante, du fait de son rôle stratégique dans l'histoire du territoire de l'intercommunalité.

L'eau comme ressource et support de déplacement

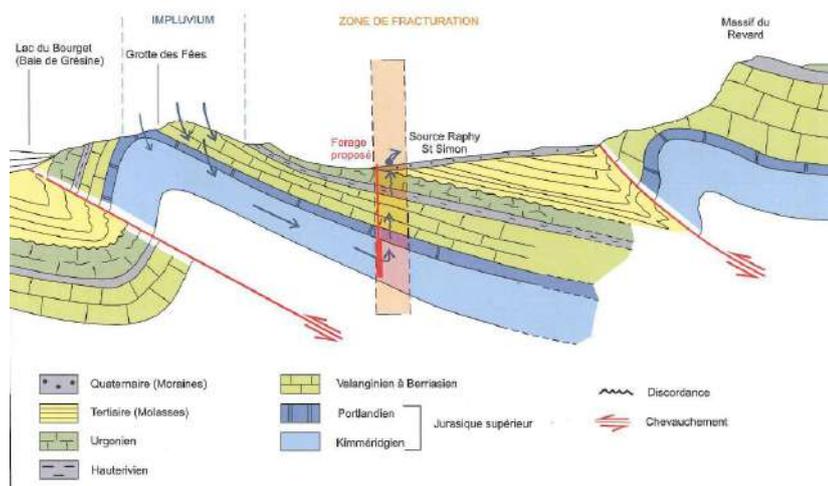


Aujourd’hui, la recherche d’une nouvelle ressource par la Société des Eaux d’Aix les Bains est en cours, visant un projet de déclaration. En effet, la part de l’embouteillage sur Grand Lac est également un lien fort du territoire avec la ressource en eau.

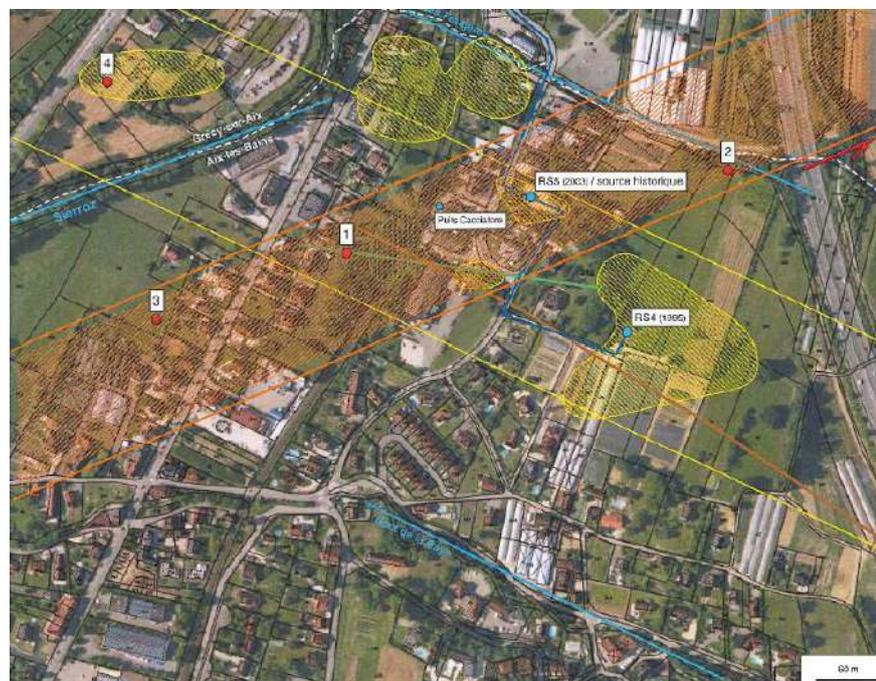
La circulation des eaux minérales de Grand Lac permet de proposer la mise en place d’un nouveau forage proche de la source historique RS5 (2003).



- Localisation -
source | HYDROINVEST / SEAB



- Schema de circulation des eaux minérales de Raphy/St Simon -
source | HYDROINVEST / SEAB



LEGENDE

- Zone de fracturation privilégiée
Faille régionale supportée de Saint-Simon (obstruction à sens unique)
- Limitations hydrographiques
- Prospections BRGM, 1987
Anomalie radon
- Anomalie radon (obstruction à sens unique)
Faille supportée
- Prospections BRGM, 1990
Anomalie radon
- Bande d'anomalie radon
Zone de fracturation supportée
- Prospections Techsol, 1993
Discontinuité géophysique
Faille supportée
- Sources / forages
- Canalisations SEAB
- Limites communales
- Propositions d'implantation hiérarchisées

- Choix d'implantation d'un nouvel ouvrage d'exploitation -
source | HYDROINVEST / SEAB

2.2. La part des risques

LES RISQUES NATURELS

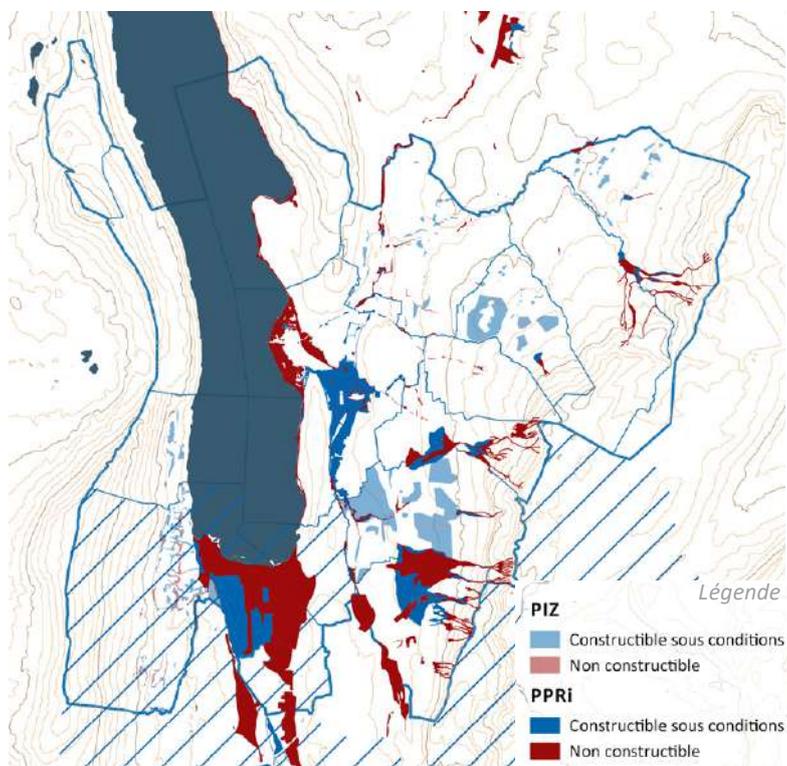
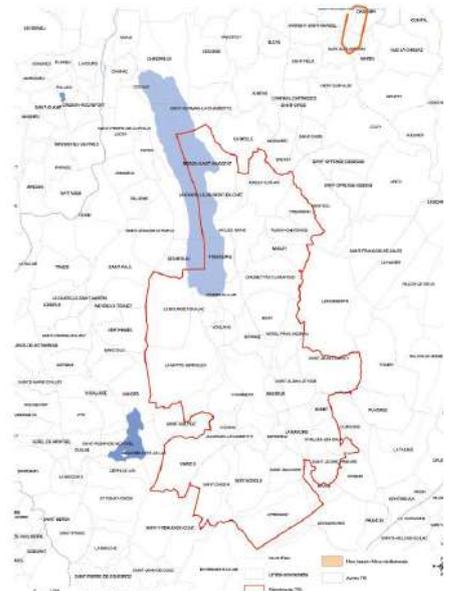
Les implantations originelles ayant toujours recherché la proximité de l'eau, se voient pour certains d'entre eux en situation de risque d'inondation.

La notion de risque naturel et notamment de risque lié à l'eau est aujourd'hui intégrée dans la plupart des documents d'urbanisme récents.

Il est aisé de constater que le sud du territoire (spécialement la plaine de la Leyse) et les coteaux sud-est sont davantage concernés par le Plan de Prévention des Risques Inondations.

Afin d'anticiper tout impact ou aggravation du risque inondation, le PLUI intègre en amont du projet l'existence du risque afin de limiter le champ des possibles en termes d'artificialisation des sols.

Il s'agit d'agir par anticipation plutôt qu'en réaction. Le TRI de Chambéry - Aix les Bains cible bien la nécessité de réduire l'exposition des populations aux risques inondations.



Carte de Plan de Prévention des Risques Inondations de Grand Lac

Source : DDT73

Le porter à connaissance de l'Etat rappelle que des événements naturels ont impacté de façon exceptionnelle l'urbanisation et ne sont pas intégrés dans les plans cités ci-avant :

- Brison St-Innocent : chute de bloc le 13 octobre 2000, à Challières
- Méry : chute de bloc en 1988 et 2003 au lieu-dit du fournet, en 1994 à Montagny
- Tresserve : nombreux glissements de terrain entre 2011 et 1916, sur les coteaux.

Les risques naturels sont recensés au sein :

- des PPRI concernant le risque inondation :

du bassin Chambérien approuvé le 28 juin 1999 et révisé le 12 août 2008

du bassin aixois approuvé le 4 novembre 2011 et modifié le 31 octobre 2012.

- des PIZ (plan indexé en Z) pour les risques de type ruissellement, crues torrentielles, coulée de boue, affaissement, avalanche, glissement de terrain et chutes de blocs.



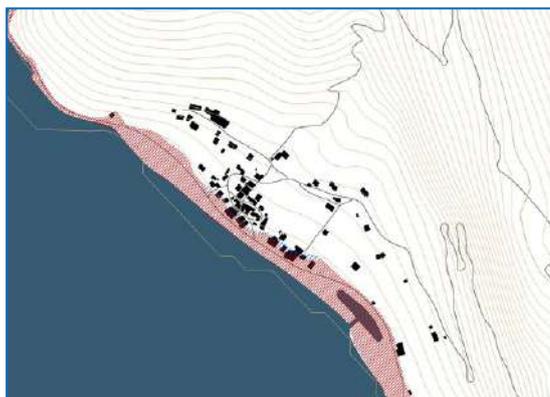
Brison - BRISON-ST-INNOCENT

Le bon sens des aïeux en terme de logiques d'implantation au regard de la présence de risques potentiels démontre leur prise en compte. L'exemple de Brison sur la commune de Brison-St-Innocent démontre cette tendance, applicable en très grande partie sur l'ensemble du territoire. En effet, les premières implantations (en bleu sur la carte), sont inscrites en dehors du risque de crue du lac aujourd'hui identifié.

De même, les différentes extensions qu'a pu connaître le lieu-dit sont comprises en dehors de la zone de risque.



Implantation originelle - Brison - BRISON-ST-INNOCENT



Brison - BRISON-ST-INNOCENT - Risque de crue du lac



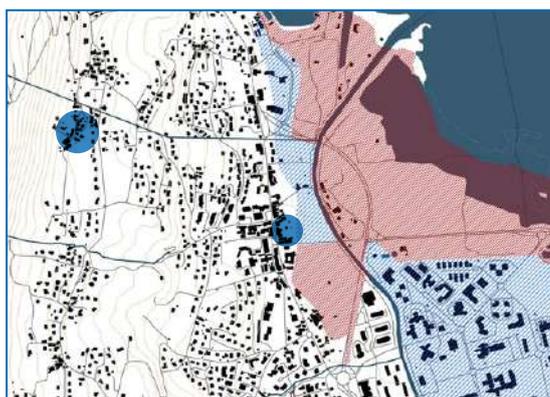
BOURGET-DU-LAC

A contrario, même si les implantations originelles de la commune de Bourget-du-Lac sont comprises très largement au-delà des zones de risques actuellement identifiées, les récentes extensions sont comprises dans des zones de risques (zone à risque modéré).

A titre de comparaison, le SCoT Métropole Savoie rappelle que 12% soit 9 ha de l'urbanisation de Grand Lac ont été effectués dans la zone rouge de PPRI* (inconstructible) entre 2001 et 2013.



Implantation originelle - BOURGET-DU-LAC



PPRI - BOURGET-DU-LAC

Risques naturels liés au socle

Enclavé dans un socle mouvementé, l'intercommunalité est aujourd'hui concernée par des risques miniers de par la proximité des affleurements rocheux. En effet, la chaux (Grésy-sur-Aix) mais aussi le fer (Chapelle-du-Mont-du-Chat) ont été exploités sur le territoire de Grand Lac. Ces ressources ont été exploitées au sein des mines, de carrières et par le biais de cavités naturelles.

Grand Lac est concerné par deux anciennes concessions minières :

- Concession minière du «Le Mont du Chat» sur la commune du même nom
- Concession de lignite de «La Creuse» sur la commune de Voglans. Un plan de prévention des risques miniers (PPRM) a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 novembre 2013.

A ce jour, seuls les périmètres des concessions et les zones de travaux connus pourront être pris en compte dans le PLUi.

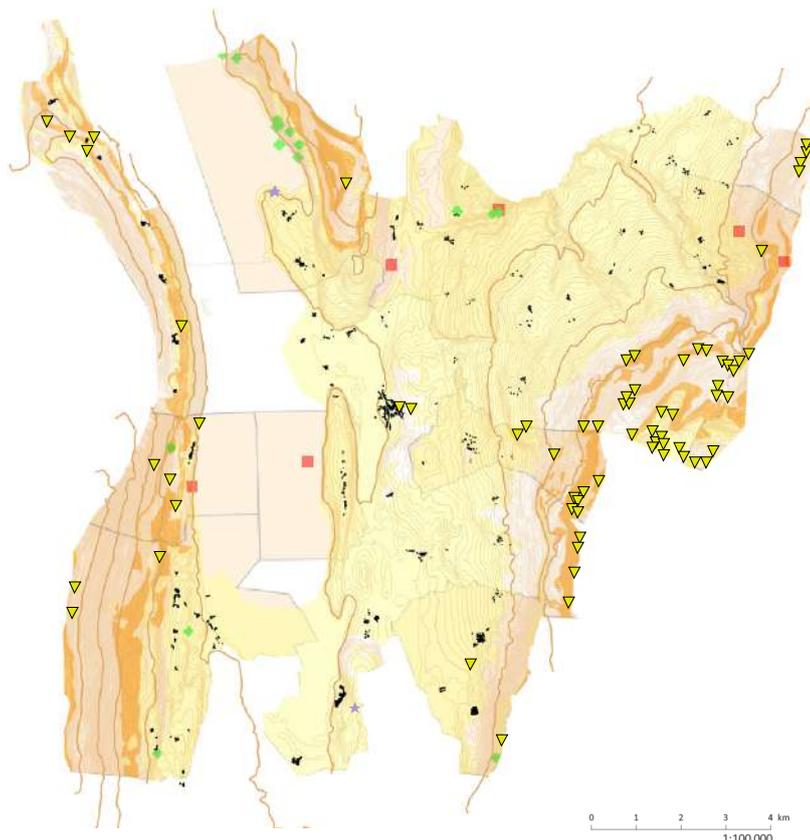
De même, Grand Lac est concerné par 4 secteurs de carrière :

- Carrière SECA Nord : Grésy-sur-Aix avec autorisation préfectorale d'extension
- Carrière SECA Sud : Grésy-sur-Aix avec autorisation préfectorale d'extension
- Carrière de la SCBL : Bourget-du-Lac avec autorisation préfectorale de renouvellement et d'extension.
- Carrière Mathiez Guy : le Montcel avec autorisation de renouvellement

Le Schéma départemental des carrières donne des orientations prioritaires qui visent à préserver l'accessibilité de ces gisements et de rechercher des gisements de proximité.

De plus, le cadre général «matériaux et carrières» de la DREAL Rhône-Alpes donne des orientations pour le PLU :

» Les règlements et orientations en urbanisme doivent rendre possible le renouvellement et/ou l'extension des sites d'extraction actuels lorsque la capacité et la qualité du gisement le permettent;



Carte PPRM
source | Rhone.gouv.r

MOUVEMENTS DE TERRAIN	
Glissement	■
Éboulement	◆
Effondrement	★
Mouvements de terrain non localisés	□
GONFLEMENT ARGILES	
Aléa moyen	■
Aléa faible	■
CAVITÉS SOUTERRAINES	
Cavités souterraines naturelles	▼

» L'ouverture de nouvelles carrières en eau doit être exceptionnelle et leur renouvellement et extension autorisés avec des niveaux de production inférieurs aux niveaux actuels.

Dans le cadre du PLUi, ces secteurs feront l'objet d'un zonage et d'un règlement spécifique.

La présence de carrières sur le territoire a généré la présence de besoins en termes de dépôts d'explosifs. A ce jour, le territoire est concerné par la présence d'un site de dépôt d'explosif sur la commune de Grésy-sur-Aix (200 route de la carrière), au moment de l'approbation du dossier de PLUi, l'activité a cessé.

Cela induit des règles d'isolement spécifiques. Ce dernier étant soumis au régime des installations classées, figure dans la partie consacrée à cette thématique.



Zonage sismique de la France
Source : plansismique.fr

Dans les zones de sismicité modérée (zone 4), les règles de construction parasismiques sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux lourds ou d'extension sur l'existant et pour les bâtiments de catégories II, III et IV.

Les grandes lignes de ces règles de construction parasismique sont :

- la prise en compte de la nature du sol et du mouvement du sol attendu,
- la qualité des matériaux utilisés,
- la conception générale de l'ouvrage (qui doit allier résistance et déformabilité)
- l'assemblage des différents éléments qui composent le bâtiment (chaînages),
- la bonne exécution des travaux.

La France dispose d'un zonage sismique qui divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- Une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- Quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Grand Lac est situé dans une zone de sismicité d'aléa moyen (zone 4).

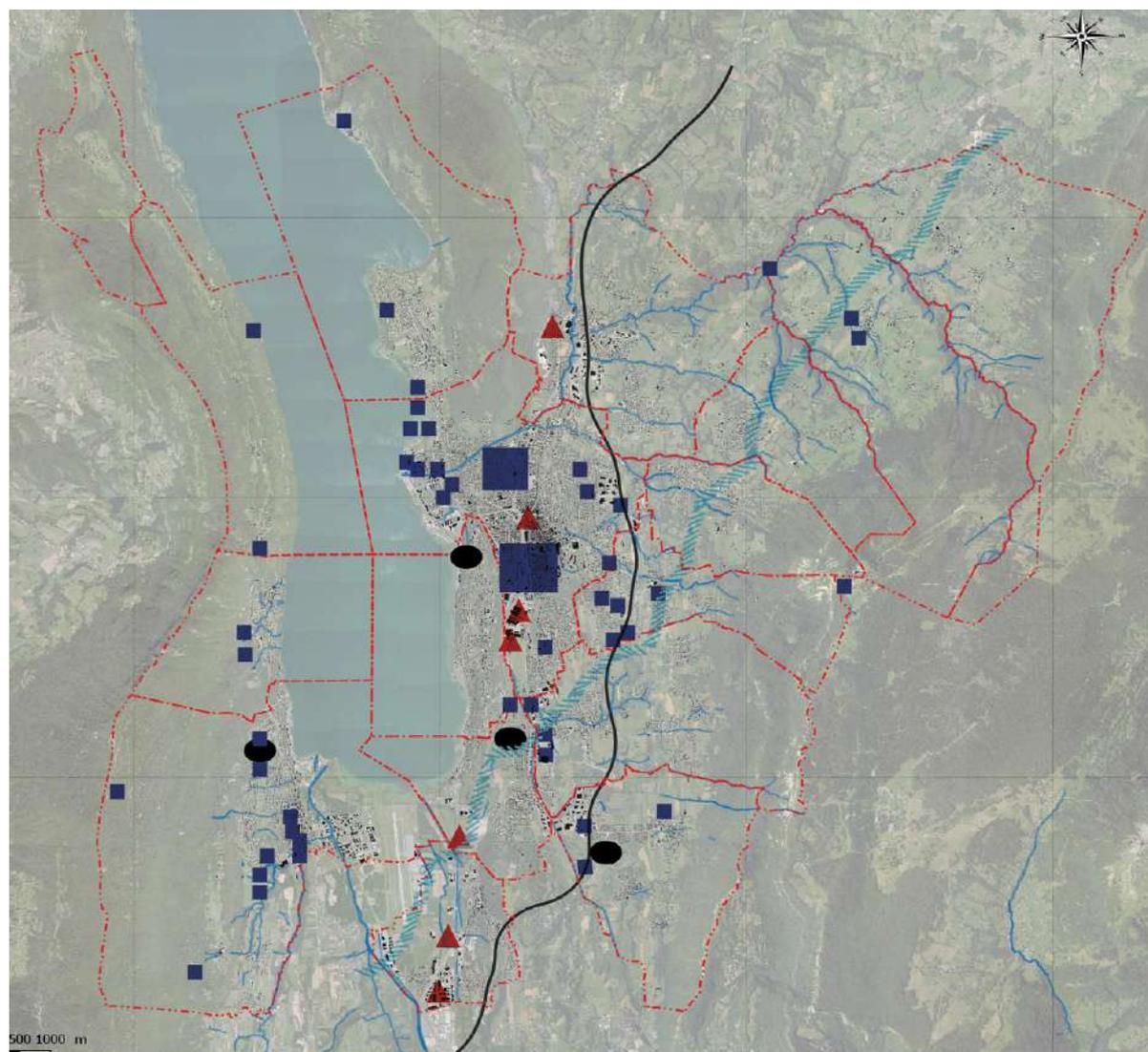
Sites et sols pollués

Le territoire intercommunal est concerné par 7 sites recensés sur BASOL :

- ancienne station service Elf, Aix les Bains
- ancienne usine à gaz square Alfred Boucher, Aix les Bains
- Usine Areva T et D (ex-Alstom T et D), Aix les Bains
- Mersen (ex-Cellier Chaudonnerie 2C), Grésy-sur-Aix (Zone industrielle de Grésy)
- Ancienne décharge du Viviers-du-Lac RN 201
- Société des enrobés alpins, Voglans
- Société Applicolor, Voglans

4 sites sont également recensés sur BASIAS :

- Dépôt de liquide inflammable de M.Carret, avenue de la liberté Aix-les-Bains
- Usine « le Lynx Jaune », zone industrielle de la Plaisse au Bourget-du-Lac
- Ancienne décharge du Viviers-du-Lac, lieu-dit de la Plaine, Viviers-du-Lac
- Usine Gerland, la pétroléenne à Voglans.



- Ancien site industriel et activités de services - BASIAS
- Plus de sites
- Plus de 20 sites
- ▲ Sites et sols pollués - BASOL
- Etablissements rejetant transferts polluants
- Canalisation de transport de gaz naturel

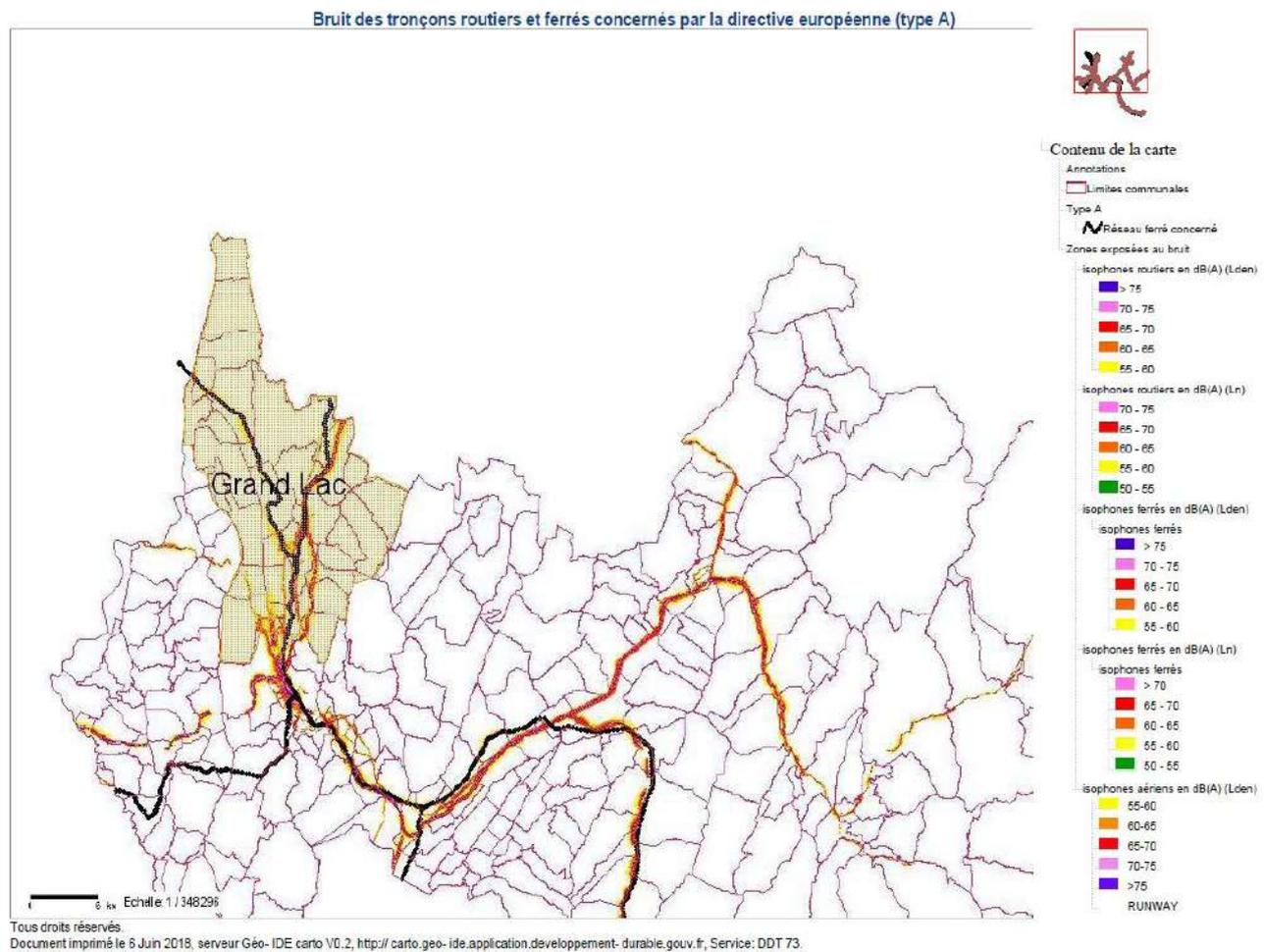
Carte des sites industriels et pollués

Source: Georisques.gouv.fr

Les nuisances sonores

Les communes d'Aix-les-Bains, Bourdeau, la Chapelle-du-Mont-du-Chat, Tresserve, Viviers-du-Lac et Voglans sont concernées par le Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Chambéry-Aix les Bains, en date du 20 juillet 1999. Il est composé des zones A et B « bruit fort » et de la zone C « bruit modéré » avec des contraintes de construction, (consultable dans les annexes du PLUi).

Par ailleurs, le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) définit les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations de fortes nuisances liées aux infrastructures terrestres nationales. Ce plan a établi des cartes de bruit stratégiques (carte ci-dessous) pour chaque département.



De plus, trois arrêtés préfectoraux doivent être considérés :

- un arrêté préfectoral en date du 25 juin 1999 a effectué un classement des axes bruyants sur le territoire : Aix les Bains (63 secteurs concernés), Bourdeaux (1), Brison-Saint-Innocent (6), Drumettaz-Clarafond (2), Grésy sur Aix (12), Le Bourget du Lac (7), Méry (2), Mouxy (1), Tresserve (5), Viviers-du-Lac (10), Voglans (7) ;
- un arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
- un arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2016 portant recensement et classement sonore des infrastructures de transports terrestres, routières et ferroviaires du département de la Savoie.

Enfin, un classement des axes bruyants est en cours, et devra être pris en compte.

LES RESSOURCES : ACTEUR D'INFLUENCE DANS LES CHOIX D'IMPLANTATION ANTHROPIQUES

La part de l'eau

- » L'implantation humaine a été influencée par de nombreux acteurs : la morphologie du territoire (relief) mais également les ressources qu'offre le lac et ses alentours. L'eau en est une essentielle dans le fonctionnement des populations : pêche, navigation, source d'eau potable, force motrice ...
- » De nombreux cours d'eau, rus, ruisseaux sillonnent les massifs de Grand Lac et la répartition humaine s'est donc faite progressivement autour de ceux-ci. Aix-les-Bains devra réserver des emprises pour assurer l'intermodalité sur le pôle de la gare
- » L'eau est à la fois ressource et marqueur identitaire du territoire, par le Lac mais également les usages bien particuliers qu'elle crée et qui ont été exploités dans la région : le thermalisme.
- » On peut distinguer l'eau selon trois aspects différents : l'eau figée, glacée (eau comme ressource pour l'agriculture et la pêche), l'eau mouvante (comme énergie avec l'utilisation de la force hydraulique dans de nombreuses industries) et l'eau bouillonnante (comme développement du thermalisme). Renforcer la desserte en bus des pôles préférentiels d'urbanisation (Grésy-sur-Aix, Aix-les-Bains)

La part des risques

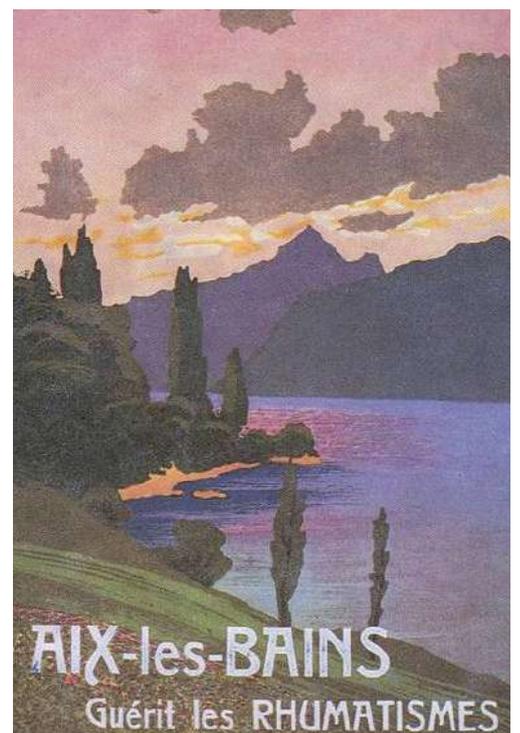
- » Cette relation de proximité à l'eau pose également la question de la prise en compte des risques d'inondation qui lui sont liés. Grand Lac est concerné par deux PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) celui du bassin Chambérien et celui du Bassin Aixois.
- » L'analyse de l'implantation urbaine nous montre qu'originellement, les habitats étaient construits en dehors de zones d'aléa de risque. Dans les dernières décennies, sur certaines communes, ce risque n'a pas été pris en compte et de nouvelles constructions ont été réalisées en zone inondable.
- » Le PGRI Rhone méditerranée cible dans le TRI de Chambéry Aix les Bains les débordements de cours d'eau pour : la Leysse, l'Hyères, le Tillet, le Sierroz et le lac du Bourget. Il vise également comme objectif (entre autres) de mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et d'augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations.
- » Au-delà des risques liés à l'eau, le territoire de Grand Lac est également concerné par des risques miniers (dus à la proximité d'affleurements rocheux) : exploitation de chaux (Grésy-sur-Aix), de fer (Chapelle-du-Mont-du-Chat), de lignite (Voglans).
- » Le territoire possède également des secteurs de carrière à Grésy-sur-Aix, Bourget-du-Lac et le Montcel ; ainsi qu'un secteur de dépôt d'explosifs sur la commune de Grésy-sur-Aix.
- » Grand Lac est situé en zone de sismicité d'aléa moyen (zone 4).

3 LA CONSTITUTION DE LA POLARITE FORMÉE PAR AIX-LES-BAINS

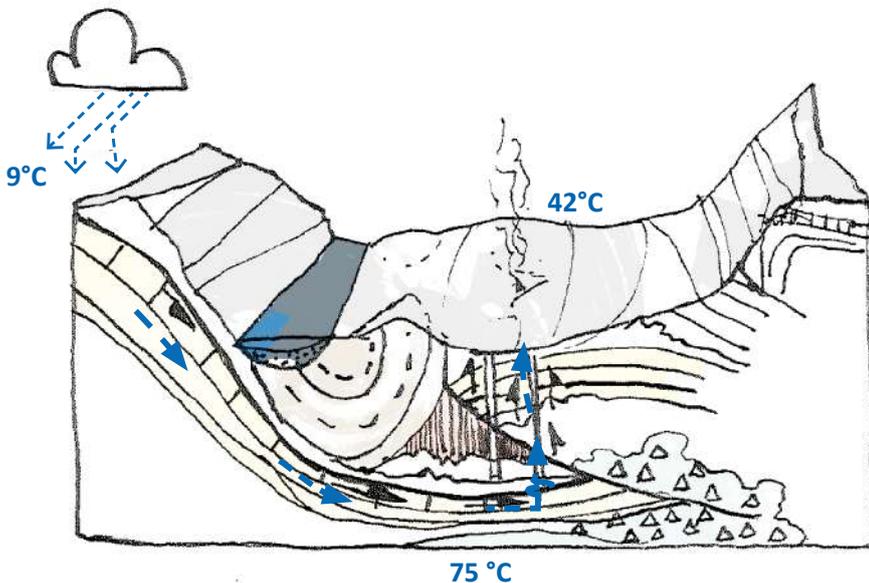
L'altitude et les dynamiques géologiques intenses lors des différents plissements tectoniques et des érosions glaciaires et fluviales successives ont créé des conditions microclimatiques et diversifiant le couvert végétal et les formes d'occupation humaine. Des plaines alluviales urbanisées et cultivées, aux falaises induisant des contraintes plus prononcées, l'espace a été hiérarchisé, structuré et articulé dans un second temps autour du thermalisme.

Cette activité a été l'un des moteurs principaux de toute l'alchimie qui s'est générée autour du Lac et a façonné une image environnementale du territoire.

Tout lieu se distingue en fonction d'un élément, d'une entité marquante ou d'une image forte. Elle peut prendre une tournure différente au travers de l'échelle à laquelle elle est inscrite : au regard de la France, Grand Lac est assimilé à Aix-les-Bains et ses thermes. Mais à une échelle plus locale la complémentarité lac/montagne est davantage prégnante. Aujourd'hui, la dynamique ressentie est de renouer avec cette complémentarité lac/montagne mais sous l'angle d'un territoire unique et un territoire plein et entier organisé autour du lac, d'où la dénomination actuelle de Grand Lac.



3.1. Genèse d'une postérité



Appropriées dès l'époque romaine, les eaux d'Aix-les-Bains forgent la réputation de la cité thermale idéalement blottie entre lac et montagne. C'est au travers de ce cadre que les eaux de ruissellement du Massif du Jura pénètrent dans les calcaires karstiques pour s'infiltrer en profondeur, et glisser à la surface des marnes pour revenir finalement vers la surface en suivant la courbure du synclinal, propulsées dans les boyaux des couches sédimentaires accumulées.

Située sur un cône de déjection, Aix-les-Bains s'est construite autour de la ressource en eau avec les thermes nationaux et en a fait son artère principale de développement qui est aujourd'hui encore lisible sur le territoire.

Du Moyen-âge à la Révolution, Aix-les-Bains était une petite bourgade de province, d'environ un millier d'habitants. La ville se déclinait en un bourg clos d'un rempart, et d'une dizaine de hameaux ruraux.

De la disparition des thermes romains jusqu'à la fin du 18^e siècle, Aix-les-Bains ne possède pas de véritable établissement thermal. C'est le roi de Victor Amédée III qui commandera la construction du Bâtiment Royal en 1777, à l'origine de la naissance du thermalisme moderne.

Le thermalisme devient alors à la mode grâce aux femmes de la famille Bonaparte et Aix-les-Bains voit de plus en plus de personnalités sur son territoire. On assiste à la naissance de l'infrastructure hôtelière. Le nombre de curistes triple en 6 ans et atteint 1200 en 1808, date à laquelle un plan d'embellissement des rues s'amorce.

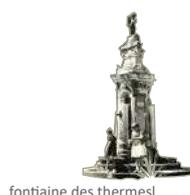
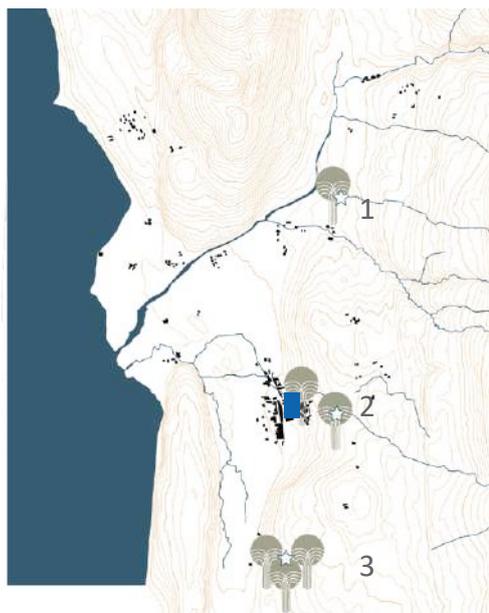
A partir du début du XIX^e siècle, la station thermale aixoise se transforme progressivement en véritable ville d'eaux.

Complément de la ville thermale, la ville s'accompagne dès 1824 de la création de lieu de rencontres, d'échanges et de jeux dédiés aux villégiateurs. L'exemple le plus célèbre passe par la construction d'un casino en 1849.



Casino Le Grand cercle (1850) source | Delcampe.net

Aix en 1674, d'après Borghonio, source | Wikipedia.r



fontaine des thermes



Bâtiment royal (1777)

EMPLACEMENT DES SOURCES THERMALES

1/ Sources de Raphy Saint Simon

2/ Sources d'Alun et Soure

3/ Sources d'Adélaïde, d'Esculape et Bonjean

■ Exploitation des Anciens thermes nationaux

1856-1896 : A l'aube de la Belle époque

L'annexion de la Savoie à la France, en 1860, permet un nouvel essor du thermalisme en supprimant les difficultés douanières. La voie ferrée et la construction de la gare, en 1866, marquent alors définitivement le paysage urbain et son développement. Avec la nouvelle ampleur donnée à l'établissement de bain, cela va procurer une impulsion décisive au développement de la ville. Une véritable fièvre constructive s'empare alors de la station, se traduisant par l'aménagement de nouveaux équipements et l'apparition d'hôtels, de palaces et de villas rivalisant d'ostentation et de luxe. De nouveaux types d'hébergements émergent, les palaces ou, pour les plus aisés, les villas de villégiature.

L'État, désormais propriétaire des thermes, et le conseil municipal, constatant l'absence d'un lieu de promenade dédié aux baigneurs, décident la création d'un parc thermal en 1865 dans le clos du château des marquis d'Aix-les-Bains. Fréquenté dès le deuxième quart du XIX^{ème} siècle par les baigneurs et les étrangers du fait de sa proximité avec les thermes et avec le château investi par le cercle à partir de 1824, ce lieu mondain semblait tout désigné.

REGARD D'ÉPOQUE

Architecture :



Splendide (1884)

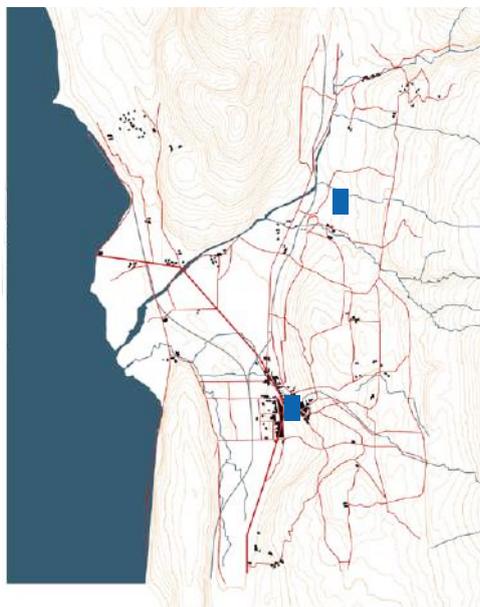


Grand hôtel d'aix (1857)

Développement urbain:

- 1/ Arrivée du Chemin de fer
- 2/ Ouverture des remparts d'antan
- 3/ Hôtel de luxes apparaissent
- 4/ Réaménagement incessant du centre
- 5/ Excursion en dehors de la ville

La nature devient progressivement associée aux thermes. Les Gorges du Sierroz commencent à être de plus en plus attrayantes de par leurs Moulins et leurs cascades. On commence alors à s'approprier les montagnes.



Aix-les-Bains 1860

Le centre-ville est continuellement remanié à partir de 1865 : création de nouveaux espaces urbains comme la place de la mairie, la place du marché, déplacement de l'église... tout vise à aérer le centre ancien, à structurer l'espace urbain selon les secteurs d'activité. Le Grand Port, agrandi, devient un lieu touristique autour de 1875 et reçoit les bateaux à vapeur de liaison avec Lyon et des bateaux pour les promenades sur le lac. La ville reste cependant tournée sur elle-même, et le regard porté sur le lac ne transparaît pas de façon structurelle.

Du fait de l'essor du thermalisme à la fin du XIX^e siècle, la ville d'Aix-les-Bains et ses alentours font l'objet de nouveaux intérêts et de nombreux guides touristiques mentionnent la commune et les balades de randonnées en direction du mont Revard.

L'environnement d'Aix-les-Bains, image de nature et de bien être, est progressivement mis en valeur par les hommes.

Aux sources thermales qui guérissent, au Revard qui « régénère », au plan d'eau du lac du Bourget dont les rives sont restées partiellement intactes, répondent les paysages de Corsuet, Tresserve ou de la campagne bocagère. On y découvre progressivement la beauté des environs. Le thermalisme s'inscrit au milieu d'un cadre d'exception et se développe de plus en plus de petites excursions. L'un des exemples les plus représentatifs sont les gorges du Sierroz qui se visitent par bateau et deviennent très prisées.



↑ La Gare d'Aix-les-Bains

Source | Delcampe.net

Depuis la fin du XIX^e siècle, les thermes nationaux exploitent les sources naturelles, Alun et Soure, déclarées d'intérêt public en 1887, furent agrandies en 1856 et 1897. La source de Raphy Saint-Simon a commencé à être exploitée en 1850, sa mise en bouteille date de 1878.

1896 -1914 : Une ascension fulgurante

La popularité de ces lieux, encouragée par le développement du Romantisme et du goût pour le pittoresque, est assurée par la venue de personnalités du monde politique et des Arts ainsi que par leur promotion dans les guides touristiques édités tout au long du XIX^e siècle. De l'intérêt des baigneurs et des étrangers, relayé par les guides, naît un attrait croissant chez les élites politiques et économiques de la ville, dominées par les médecins et les hôteliers, pour ces espaces dont l'aménagement et la mise en valeur sont alors perçus comme des moyens permettant le développement de la ville et le maintien de son rang dans le contexte concurrentiel entre stations mondaines.

Villas et palaces investissent les points hauts de la ville situés à l'ouest, de manière à jouir de l'ensoleillement et du paysage donnant sur la colline de Tresserve, le lac et le massif de l'Épine. Sur les hauteurs de la ville, les palaces et les grands hôtels voisinent avec de nombreuses villas dont les plus impressionnantes, comme la Villa Nirvana, se concentrent dans le secteur appelé Les Coteaux. A l'époque, le territoire d'Aix-les-Bains tend à se connecter avec Chambéry tant son développement est dynamique. Cette agglomération est entourée à l'amont d'une ceinture de petites communes qui ont su préserver leur cachet de village de moyenne montagne tout en offrant un développement urbanistique harmonieux et maîtrisé, favorisé par la proximité de la métropole aixoise.

Si les premiers aménagements du Revard et des bords de lac sont donc directement liés au thermalisme, le développement de ces espaces acquiert cependant progressivement une logique propre et autonome. Sous son impulsion, climatisme, sports d'hiver et activités balnéaires connaissent un développement convergeant dans la première moitié du XX^e siècle.

REGARD D'ÉPOQUE

Architecture :



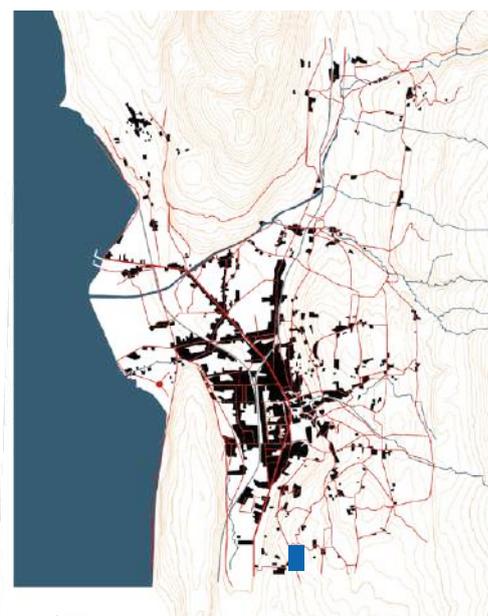
Villa Nirvana (1897)

Château de la Roche-du-Roi (1900)

Excelsior (1906) et Royal (1914)

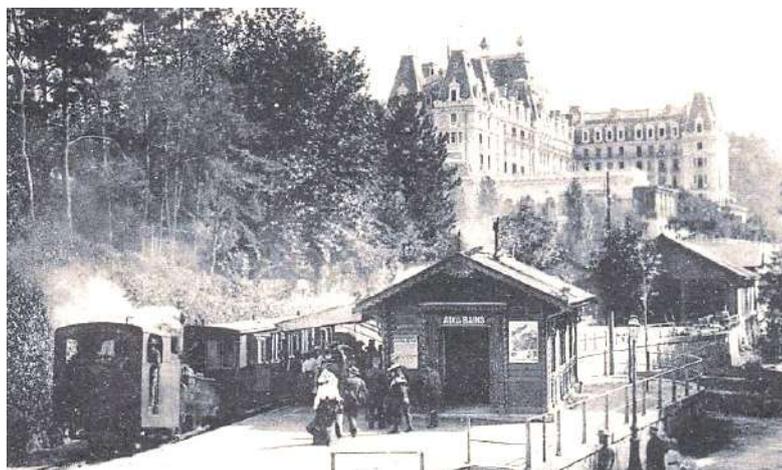
Développement urbain:

- 1/ Environnement émancipe AIX
 - 2/ Implantation palaces sur les coteaux
 - 3/ Développement dynamique de la ville
 - 4/ Césure urbaine avec le Chemin de fer
 - 5/ Revard devient un élément fort
- Conquérant de plus en plus son environnement, Aix les Bains prospère par le cadre qu'il propose avec le thermalisme.



Aix-les-Bains 1937

Le secteur de Marlioz devient le lieu d'infrastructures sportives redynamisant les environs des sources d'Adélaïde, d'Esculape et Bonjean : le nouveau golf (1905) et les tennis (1912) s'installent dans cette zone, à proximité à la suite de l'ouverture de l'hippodrome (1884).



↑ Gare du Revard, source | Delcampe.net

1914-1968 : La diversification de l'activité d'Aix-les-Bains

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la direction des thermes manifeste la volonté d'agrandir l'établissement thermal avec l'ambition d'en faire le plus luxueux d'Europe afin de relancer l'activité qui s'était arrêté durant la guerre. L'idée sera abandonnée. L'entre-deux-guerres sera néanmoins vécue comme un retour à la prospérité pour l'activité.

Mais dès les années 20, la ville diversifie son économie. En 1921, les sociétés La Savoisiennne et l'Entreprise Générale Léon Grosse implantent à Aix-les-Bains les premières grandes usines : l'une spécialisée dans les constructions électriques et l'autre une société de travaux publics. Jusqu'à la 2nde guerre mondiale, face à cet engouement nouveau, les constructions se développent le long des avenues principales.

La création d'autres établissements médicaux et services voient le jour pour diversifier l'offre, comme par exemple, le Solarium tournant (1930). C'est ainsi qu'également en 1935, le téléphérique du Revard fut inauguré, mettant fin à l'activité de la crémaillère, devenu désuet et inadapté à la fréquentation accrue de l'époque. Ce n'est qu'après la guerre de 1939 que le thermalisme trouve une fréquentation de masse populaire incitant à modifier les aménagements et à les diversifier pour accueillir davantage de curistes. Aix-les-Bains devient alors la première station thermale de France.

Le centre historique de la ville, regroupé autour de l'établissement thermal, se trouve en réalité relativement éloigné du lac.

Depuis les années 1930, les bords de lac ont fait l'objet d'un intérêt constant et croissant de la part des aménageurs publics et privés.

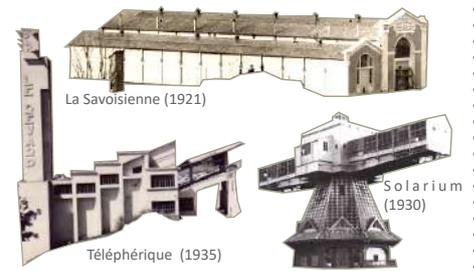
L'explosion démographique des années 50 conduit à l'élaboration de plans d'urbanisme successifs qui prennent en compte l'ensemble du territoire communal. La ville n'est alors plus concentrée sur ses thermes, mais se tourne vers le lac.



↑ Station du Revard, source | Delcampe.net

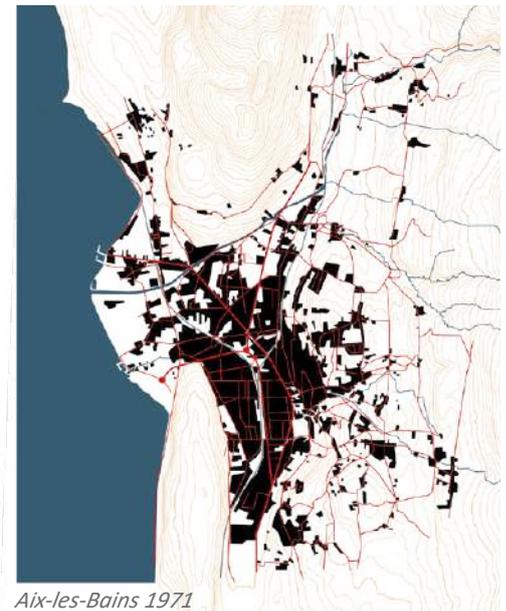
REGARD D'ÉPOQUE

Architecture :



Développement urbain :

- 1/ Thermalisme faiblie
 - 2/ Diversification de l'économie + l'offre
 - 3/ Implantation d'usines
 - 4/ Popularisation massive d'Aix
 - 5/Orientation de la ville vers le Lac
- Aix n'est plus focalisé sur l'activité thermal et s'ouvre à d'autre sources d'économie.

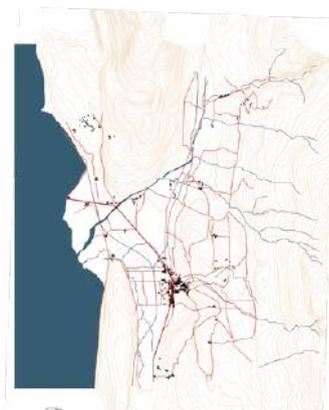


Aix-les-Bains 1971

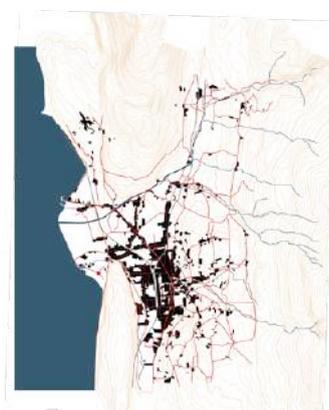
L'activité thermal, affectée par la guerre, s'est offerte une nouvelle jeunesse avec l'attrait des bords du lac dans le cadre des bienfaits balnéothérapeutiques proposés. Malgré l'agrandissement des thermes en 1934, la notoriété des thermes s'affaiblit progressivement au profit du Lac.



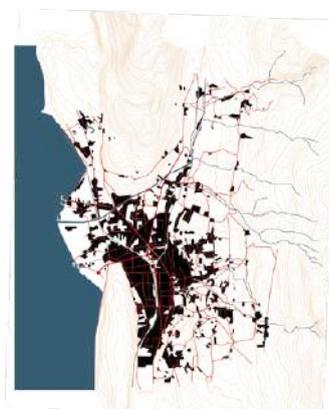
*La Savoisiennne (1960),
source | Patrimoine.rhonealpes.fr*



Aix-les-Bains 1860



Aix-les-Bains 1937



Aix-les-Bains 1971



Toute l'histoire urbaine articulée autour du thermalisme qui a dessiné la géographie particulière de la ville actuelle, avec son centre urbain, ses cœurs de quartiers aux visages de villages, se tourne progressivement vers son lac, et s'étend sur un axe davantage nord-sud pour diversifier son économie. Une répartition dont on trouvera des répercussions dans l'organisation actuelle de la ville mais également dans les projets de réhabilitations de certains quartiers.

1968 -2014 : Une évolution du thermalisme qui annonce une évolution urbaine

Gagnant progressivement son autonomie touristique depuis les années 30, les bords de lac font l'objet de nombreux projets d'aménagement urbain destinés à en faciliter l'accès et l'attractivité immobilière s'en trouve accrue en dépit des activités thermales. Le tournant symbolique s'est effectué en 1970, quand la piscine olympique quitta les thermes pour le bord du lac, ce qui a rompu avec la connotation thermique, et confirme la valeur ludique et centrale du lac.

Désormais, le lac dicte l'urbanisation, se voulant accessible pour tous au moins sur ses abords. Des immeubles avec la politique des grands ensembles se dessinent, faisant varier l'offre. Les palaces et les grands hôtels fermant tour à tour leurs portes depuis les années 1950, le tissu hôtelier de luxe s'essouffle, se reconvertissant en logements de prestige. L'activité commerciale demeure importante dans l'économie locale et repose en grande partie sur la présence des curistes.

Or, ces dernières années, le thermalisme a connu d'importants bouleversements. En effet, l'implantation séculaire de l'établissement thermal et sa centralité dans la ville ont été remises en question par la construction d'un nouveau bâtiment de bains situé sur les hauteurs. Initiée par l'État, l'édification des thermes Chevalley a été menée entre 2000 et 2005, remplaçant en 2008 les thermes historiques, laissées pour compte.

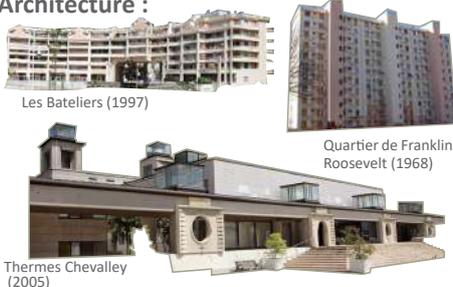
Par ailleurs, le thermalisme aixois a commencé à se privatiser à partir de 1981, avec les Thermes de Marlioz devenant un complexe hôtelier. Puis, entre 2010 et 2012, les thermes Chevalley, l'appellation Thermes Nationaux ainsi que le parc thermal ont été vendus à la société privée Valvital.



Aix-les-Bains 1971

REGARD D'ÉPOQUE

Architecture :



Les Bateliers (1997)

Quartier de Franklin-Roosevelt (1968)

Thermes Chevalley (2005)

Développement urbain:

- 1/ Rupture urbaine entre le centre et le lac
 - 2/ Aménagement conséquent à ses abords
 - 3/ Industries foisonnent
 - 4/ Thermalisme alimenté par le tourisme
 - 5/ Agglomération d'Aix-les-Bains englobe les environs
- Aix-les-Bains concentre toutes les attentions et impacte l'urbanisation des communes voisines

Rénové en 1927, mais devenu vétuste, le bâtiment des thermes de Marlioz fut démolit et reconstruit en 1981 ; conservant la façade occidentale du corps central, pour y implanter un complexe hôtelier, préfigurant la tendance à la Privatisation des Thermes et de l'espace.

Un héritage thermal dans l'urbanisation de la ville visible et omniprésent mais aux couleurs effacées

Le constat actuel peut sembler assez fade au regard des différentes périodes chargées qui ont fait sa renommée. L'établissement thermal historique, désaffecté depuis le transfert de l'intégralité des soins dans les thermes Chevalley en 2008, a quant à lui été vendu à la Ville. Actuellement, en grande majorité fermé au public, le lieu s'est transformé en friche et la municipalité se voit confrontée à la reconversion de 50 000 mètres carrés de planchers.

Au regard des préoccupations actuelles, la notion de santé liée à l'activité balnéaire s'est enrichie de la conscience écologique sur les conséquences réciproques entre l'homme et son milieu.

REGARD D'ÉPOQUE

Architecture :

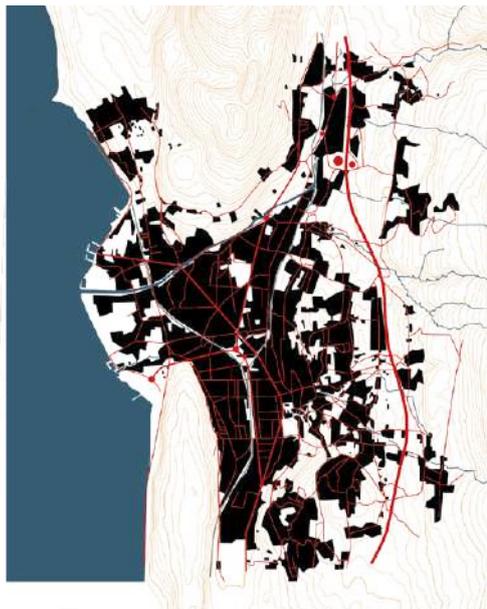


Quartier des rives (2010) première tranche de 175 logements sur 900 prévus

Les jardins d'Eden (2010), Renovation du quartier Franklin Roosevelt

Construction 40 logements (2015), quartier de la liberté

- 1/ Thermes historiques devenus en friche
 - 2/ Urbanisation massive des bords du lac
 - 3/ Densification aixoise ultra communal
 - 4/ Césure marqué par l'Autoroute
 - 5/ Abandon des anciens lieux touristiques
- Face à l'engouement autour de la ville, on perd ce qui a forgé l'identité des lieux.



Aix-les-Bains 1996

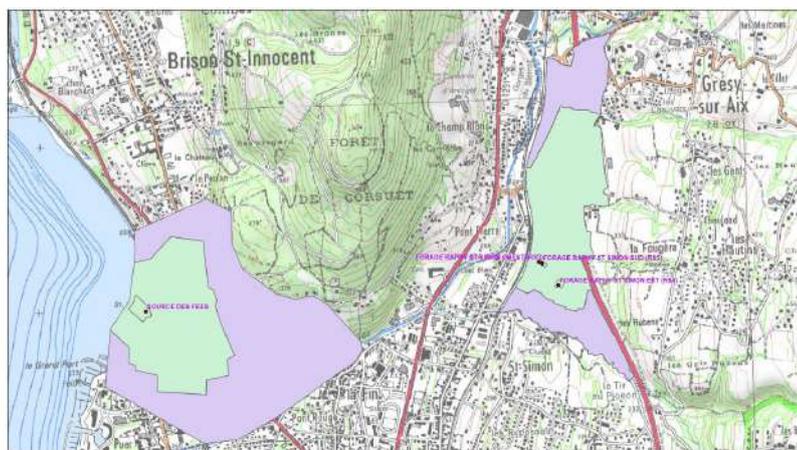
Le projet de réaménagement de la base de loisirs balnéaire des Mottets, au sud-est du lac, témoigne de la maturité touristique du lac exigeant le respect de son site. La mise en valeur paysagère et écologique des étangs, considéré comme repoussant au début du siècle, en fait aujourd'hui un atout considérable avec les préoccupations contemporaines des trames vertes et bleues.

Haut lieu touristique entre 1813 et 1980, le site du château est aujourd'hui déserté, dont les vestiges sont à l'abandon et devenus inaccessibles.

Autre exemple, le tracé de la crémaillère est peu emprunté malgré des ouvrages d'art comme le viaduc hélicoïdal à cinq arches des fontanelles et les deux tunnels de 75 m et 28 m de long encore accessibles.



Qualité et quantité



Légende
 ● 100 m
 ● 200 m
 ● 500 m
 ● 1000 m

0 0,225 0,45 0,9 Kilomètres

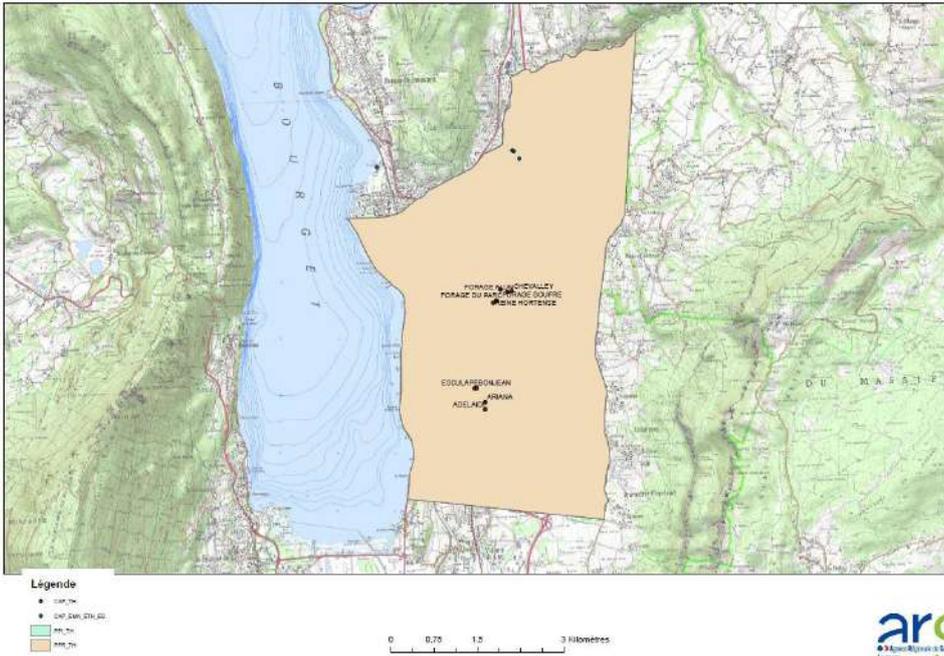
ars
 Agence Régionale de Surveillance
 de l'Environnement

Périmètre de protection des forages d'eau de source et d'eau minérale sur Aix les Bains
 Source : ARS

Le captage de la source des Fées, utilisé pour l'Eau de Source embouteillée, bénéficie d'une protection validée par arrêté préfectoral de DUP en date du 15/07/2009.

Pour les forages de Raphy (RS4 et RS5) utilisés pour l'embouteillage de l'Eau Minérale d'Aix-les-Bains, les périmètres apparaissant sur la cartographie sont ceux définis par l'hydrogéologue agréé M. NICOUD, dans son rapport en date du 04/07/2001. Une procédure de Déclaration d'Intérêt Public (DIP) est actuellement en cours pour établir la protection de ces ressources.

Secteur AIX-LES-BAINS : périmètre de protection de la DIP des Eaux Thermales d'AIX-les-BAINS

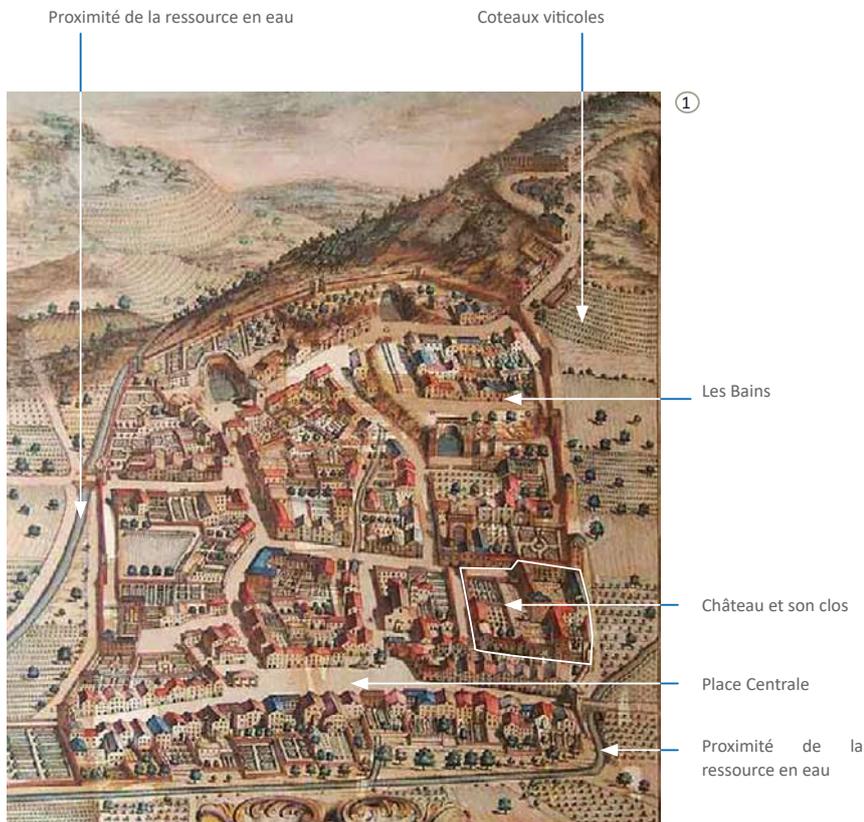


Le périmètre de Déclaration d'Intérêt Public concernant les eaux thermales d'Aix les Bains date de février 1892.

Le bilan triennal 2015-2017 concernant la qualité de l'eau des soins thermaux des établissements Thermes Valvital et Thermes de Marlioz font état respectivement d'un taux de conformités pour les soins thermaux de 96.4% et 92.6%.

Périmètre de DIP - Source ARS

3.2. Un rapport au socle naturel unique mais moins lisible aujourd'hui

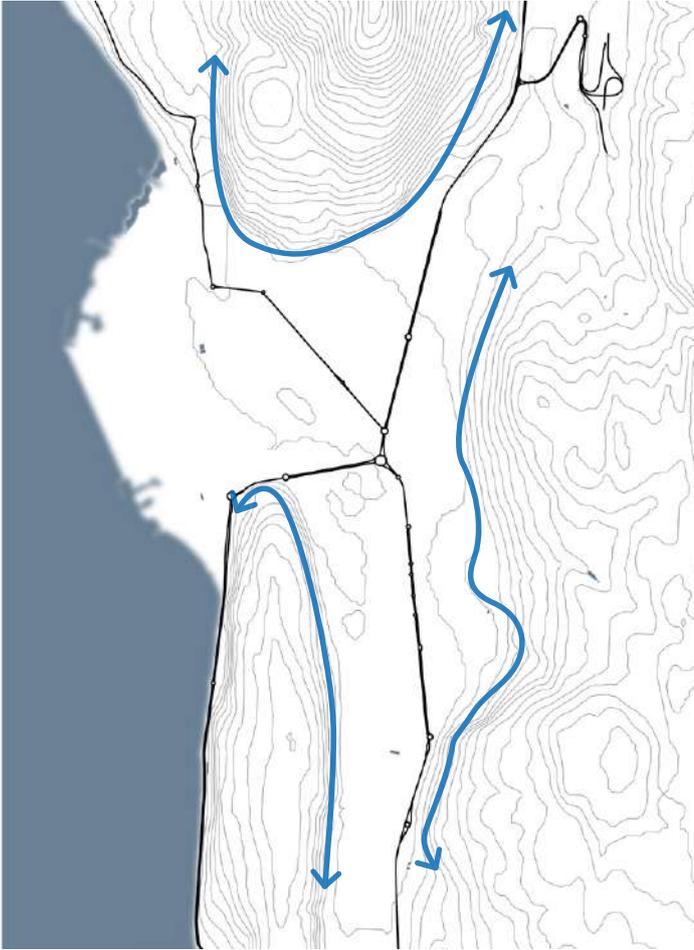


La typologie d'insertion de la commune d'Aix-les-Bains reste à part des autres communes de Grand Lac. Inscrite à la rencontre de trois unités topographiques distinctes, Aix-les-Bains a bénéficié d'une zone de replat relativement importante lors de son histoire urbaine.

Implantée en piémont comme il a été démontré plus haut, la commune a exploité son exposition avantageuse et la présence du réseau hydrographique.

Ainsi, avant de se tourner vers le lac, l'implantation du noyau ancien exploite le piémont, s'inscrivant comme site stratégique de passage, exploitant la terre agricole et bénéficiant de la ressource «eau».

Source : Dossier de candidature Ville d'Art et d'Histoire Theatrum Sabaudiae / Collection particulière



AIX-LES-BAINS

Les trois unités topographiques qui encadrent la tâche urbaine d'Aix les Bains sont très lisibles en plan comme au sein du paysage, les reliefs encadrent la ville et font tourné les regards vers le lac.

Cependant, il est de plus en plus complexe aujourd'hui de lire cette spécificité et le cadre qui accueille la tâche urbaine.



Une frontière Nord encore présente, qui tend à se déliter.



Une frontière Est urbanisée où le cadre paysager est devenu privatisé.



AIX-LES-BAINS

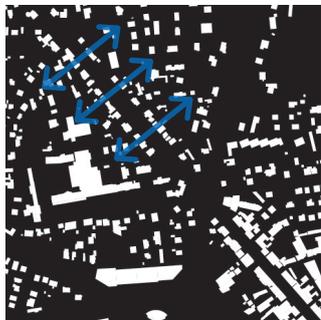


La frontière avec Tresserve est bien lisible. Son isolement et son accès limité ont généré des délaissés urbains en réflexion d'aménagement où le principal enjeu est la connexion.

La rencontre de ces trois unités est également le point de rencontre du réseau de déplacement viaire comme ferré. Si l'on observe la composition urbaine des quartiers d'Aix-les-Bains, on observe rapidement la part que peut jouer le réseau viaire en terme de répartition spatiale.



Un tissu ancien dense par îlot



Des faubourgs linéaires denses en façade

①



Les axes structurants de la commune sont renforcés par un linéaire bâti mitoyen et sur des hauteurs importantes (R+4) au niveau du tissu ancien et des faubourgs, créant ainsi des ensembles continus complexes à rendre poreux. En effet, les arrières de faubourgs offrent des opportunités de projet (connexion, densification, espace public...) parfois conséquent mais difficile à rendre accessible.



② La structure des faubourgs se poursuit sensiblement vers les quartiers pavillonnaires en terme d'axe linéaire. Cependant, la mitoyenneté est quasi-absente et le retrait du bâti observé génère davantage de porosité et multiplie les accès individuels ou les opérations en second rideau. Ainsi, les potentiels de projet inscrits dans les tissus pavillonnaires sont davantage exploitables en termes d'accès.

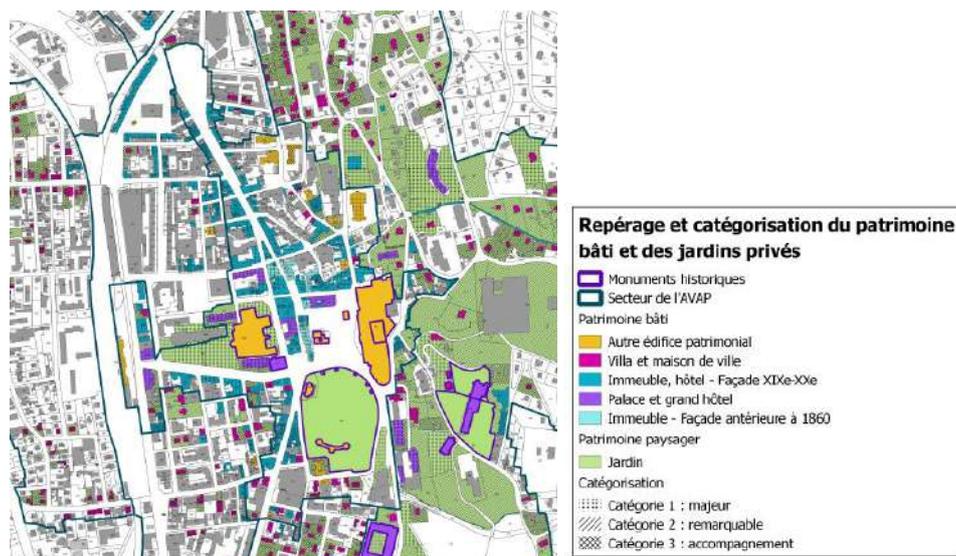


③ Les extensions urbaines qui s'inscrivent sur les coteaux ont observé une diffusion importante sous la forme d'habitat individuel, la plupart du temps implanté parallèlement à la pente afin de bénéficier d'un point de vue de qualité vers le lac. La densité observée de ces tissus est faible (7 à 8 logmts/ha) et reste complexe à densifier du fait de nombreuses implantations effectuées au coup par coup et par la présence d'une topographie importante. Ainsi, même si les délaissés sont nombreux ils sont complexes à mutualiser ou exploiter.

3.3. Un patrimoine lié au thermalisme et à l'eau omniprésent

Un patrimoine reconnu

Le thermalisme a laissé derrière lui de nombreuses traces et éléments aujourd'hui reconnus comme patrimoine. Cette reconnaissance qui se traduit par différentes réglementation est encore en cours, par exemple par la mise en place sur la ville d'Aix-les-Bains d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage (AVAP). L'intégration du périmètre de l'AVAP ainsi que des prescriptions du dossier seront intégrées au dossier et à la démarche générale du PLUi.



Extrait du travail de repérage et catégorisation du patrimoine bâti et des jardins privé établi en Juin 2015 dans le cadre du dossier d'AVAP.

Source : Michèle Prax - Caroline Girogetti



Hôtel Bernascon



Tête du tunnel de Brison

De même, plusieurs éléments de patrimoine sont aujourd'hui classés, inscrits, partiellement inscrits ou partiellement classés et directement (comme l'Hôtel Bernascon) ou indirectement liés (comme la tête du tunnel de Brison) au patrimoine du thermalisme. De nombreux parcs et jardins non inscrits, issus de la période faste du thermalisme, sont des espaces de respiration essentiels dans le territoire et contribuent à la qualité paysagère des espaces.

Parallèlement, la diffusion du thermalisme à l'échelle du territoire de Grand Lac prend ponctuellement forme. Dans un premier temps, ce sont les trois communes les plus proches d'Aix-les-Bains qui se voient également concernées par des édifices liés à l'activité de villégiature.

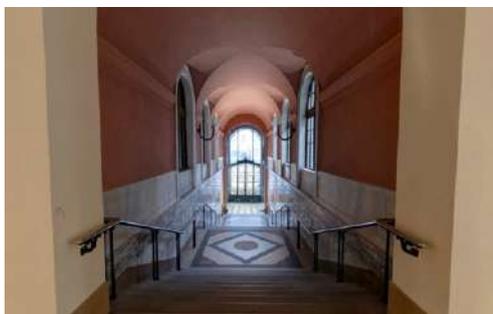
Les édifices les plus remarquables sont situés à Pugny-Châtenod, juste au-dessus d'Aix, sur le trajet de l'ancienne crémaillère (ancienne villa des Corbières, site de Sous les Côtes, maison bourgeoise de la Châtaigneraie) et sur le Revard (hôtels PLM, station de ski, chalets individuels). À Trévignin, plusieurs édifices de type hôtel de voyageurs, immeuble de location de meublés et villas sont implantés sur la D 913 en balcon avec vue sur le lac du Bourget. Enfin à Montcel, les cartes postales permettent d'identifier plusieurs « villas » et centres d'accueil temporaire d'enfants, installés pour la plupart dans des édifices de remploi.



La villa du Revard - LE MONTCEL
Source : Service patrimoine Région

Ainsi, un large patrimoine architectural lié à la villégiature est également présent sur différentes communes de l'intercommunalité. Ce patrimoine est aujourd'hui identifié sur Aix-les-Bains au travers de l'AVAP, et sur la commune de Brison-St-Innocent du fait de son document de planification récent. Il s'agira de le compléter à l'échelle intercommunale à travers le PLUi sur les autres communes.

Un patrimoine hérité parfois «désactivé»



Les anciens thermes nationaux

En revanche, un large patrimoine directement lié à l'eau et parfois spécifiquement au thermalisme est aujourd'hui «désactivé». Certains d'entre eux bénéficient d'une protection et d'une reconnaissance mais ne sont pas nécessairement intégrés à une démarche économique viable (réhabilitation comme exploitation).

La démarche intercommunale de la planification est l'occasion de questionner ce patrimoine désactivé et l'intégrer dans une démarche de valorisation mutualisée.

A titre d'exemples, ont été recensés le Moulin du Thouvet, ou des infrastructures emblématiques et uniques telles que la gare du téléphérique ou le viaduc de l'ancienne crémaillère.



Viaduc de l'ancienne crémaillère



La gare du téléphérique



Les gorges du Sierroz en 1910 et en 2015



Les gorges du Sierroz en 1910 et en 2015

LA CONSTITUTION DE LA POLARITE FORMÉE PAR AIX-LES-BAINS

Genèse d'une postérité

- » Le thermalisme a été l'un des moteurs principaux de la hiérarchisation du territoire de Grand Lac et a permis de lui façonner une image environnementale.
- » Le rayonnement historique national d'Aix-les-Bains et de ses thermes est complété à une échelle plus locale par la complémentarité lac/montagne de plus en plus marquante.
- » La présence des thermes est liée à la morphologie du territoire : les eaux de ruissellement du massif du Jura s'infiltrant dans le calcaire karstique et glissent sur la surface des marnes en profondeur pour resurgir à la surface sous forme d'eau thermale chaude au niveau d'Aix-les-Bains.
- » Le thermalisme connaîtra son apogée à Aix-les-Bains dans la deuxième moitié du XIXe siècle, avec de nouvelles constructions et aménagements (hôtels, palaces, villas, chemin de fer, parc, places ...)
- » L'environnement et les paysages aux alentours d'Aix-les-Bains seront progressivement mis en valeur : le cadre de bien-être s'étend du Lac jusqu'aux hauteurs des massifs alpins. L'engouement pour ce territoire fera se déplacer de nombreux visiteurs, baigneurs, étrangers, personnalités ...
- » C'est à la période d'après-guerre que les activités se diversifieront : arrivées de l'industrie, création d'établissements médicaux et de services, ... La ville se tourne progressivement vers le Lac.
- » A partir de 1968, la ville se transforme : le lac devient autonome touristiquement, de nombreux projets urbains sont lancés en dépit des activités thermales, de grands ensembles se construisent, le tissu hôtelier s'essouffle ... Le thermalisme aixois devient peu à peu privé.
- » Aujourd'hui la ville d'Aix-les-Bains est encadrée par des reliefs bien définis qui ont tourné le regard vers le lac.

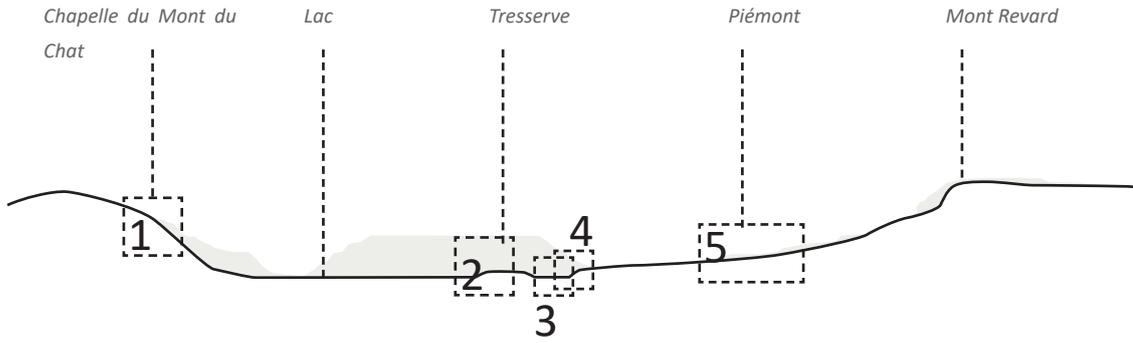
Un patrimoine lié au thermalisme et à l'eau omniprésent

- » Le thermalisme laisse aujourd'hui de nombreuses traces patrimoniales dans le tissu urbain qui s'étend sur les communes de Grand Lac, patrimoine lié à l'activité de villégiature.

4. UNE REPARTITION ANTHROPIQUE UNIQUE ET GÉNÉRATRICE D'UN PATRIMOINE DIVERSIFIÉ

4.1. Des particularités locales diversifiées

Les spécificités du socle naturel ont généré des conditions anthropiques de répartition et d'implantation spécifiques à l'échelle des communes. Selon leur répartition sur le territoire intercommunal, 5 grandes typologies se détachent :



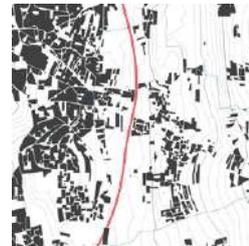
Mont du Chat 1
Aube
Replats
Accidenté



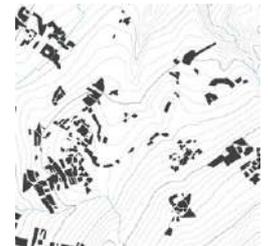
Collines littorales 2
Belvédère
Bord du lac
Pointe



Delta 3
Confluence
Carrefour
Ruissellement



Coteaux 4
Belvédère
Faible pente
Écoulement



Piémont 5
Ombre
Dispersé
Champs

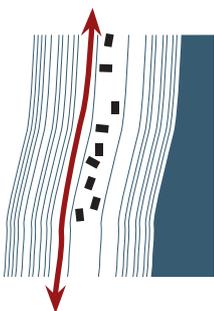
L'implantation parallèle au rivage touche les groupements 1 et 2, les grandes différences entre les deux groupes étant la proximité avec le littoral ainsi que l'altitude d'implantation.

Exemple unique d'implantation et d'expansion, Aix-les-Bains s'inscrit à la rencontre d'axes de desserte et d'unités topographiques.

Implantation privilégiée pour son exposition et les replats offerts, les communes de coteaux ont également exploité la logique ascendante du réseau hydrologique.

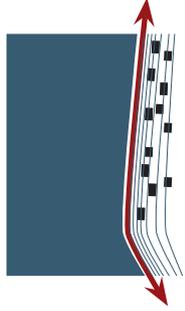
En revanche, les communes de piémont ont observé une logique d'implantation diffuse en lien avec l'exploitation agricole.

Parallèle au rivage



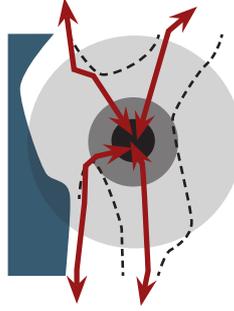
Ontex
La Chapelle du Mont du Chat
Bourdeau
Le Bourget

Belvédère



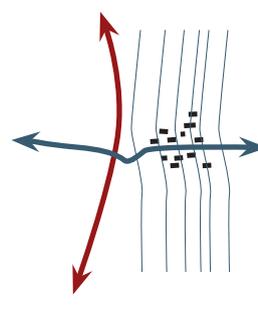
Tresserve
Brison-Saint-Innocent

Rayonnante



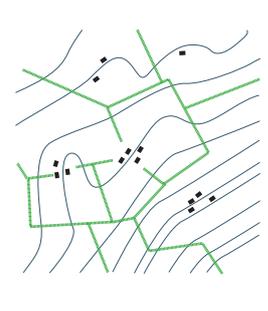
Aix-les-Bains

Le sens de la pente

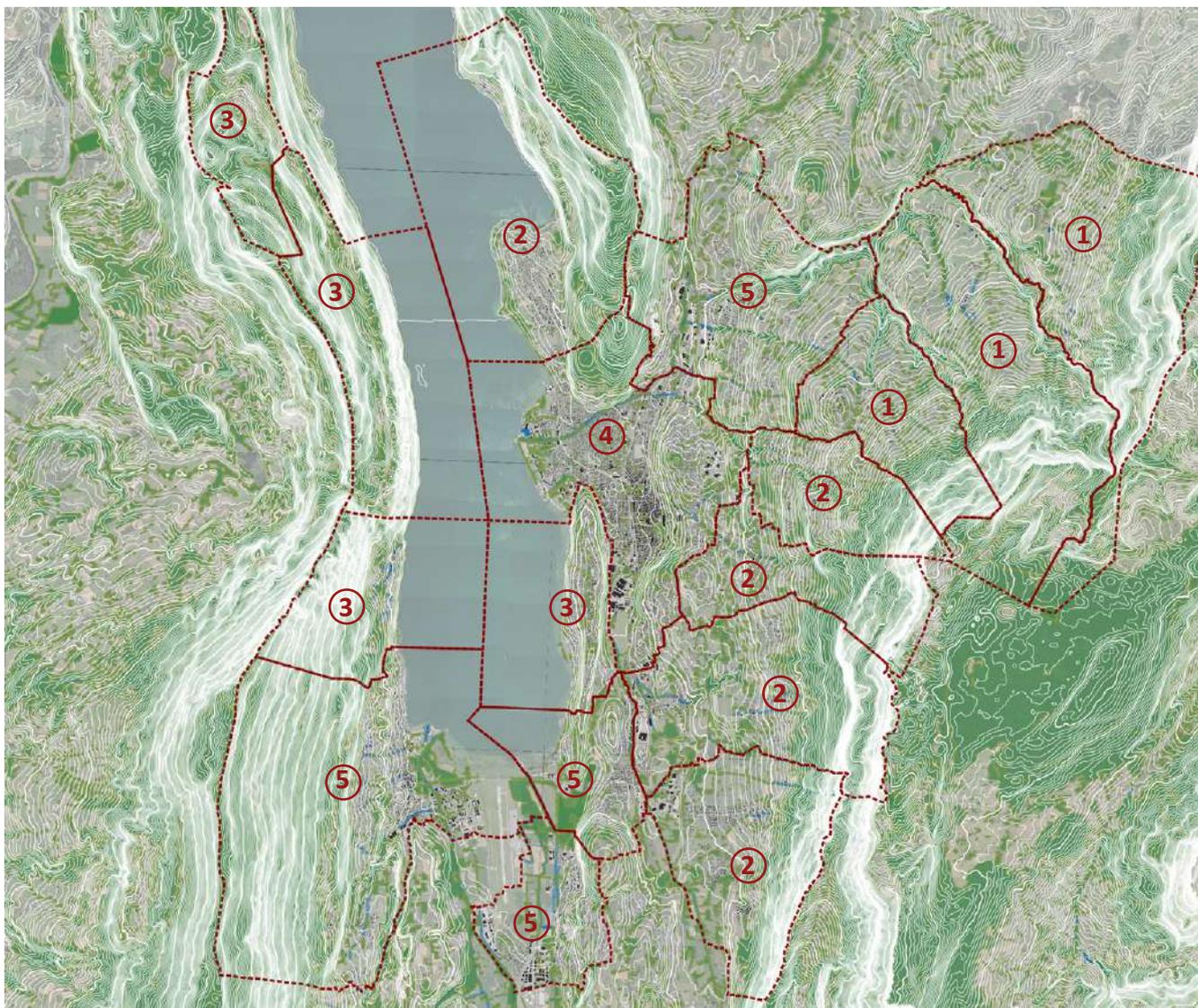


Grésy-sur-Aix
Mouxy
Drumettaz-Clarafond
Méry
Voglans
Viviers-du-Lac

Cellules agricoles



Pugny-Chatenod
Trévignin
Montcel
Saint-Offenge



Cette répartition à la fois géographique autour du lac mais aussi les typologies d'implantation bâtie permettent de différencier les communes et de les hiérarchiser dans la communauté d'Agglomération de Grand Lac. On peut ainsi distinguer les communes les plus rurales situées sur les piémonts, les coteaux et sous le Mont du Chat, qui, comme nous l'avons vu, se sont implantées et ont conservé une identité liée à l'agriculture.

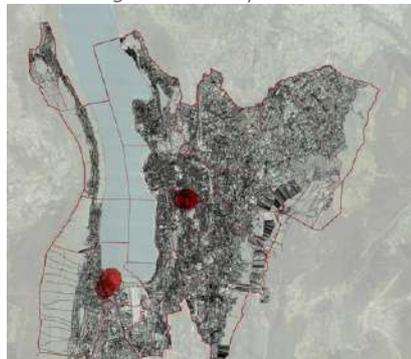
1. Les communes des piémonts (Le Montcel, St-Offenge, Trévignin) possèdent encore des exploitations agricoles actives et un patrimoine architectural lié à l'agriculture. Le paysage y a une place majeure comme cadre de vie naturel et productif.
2. Les communes situées sur les coteaux (Brisson-St-Innocent, Pugny-Chatenod, Mouxy, Drumettaz-Clarafond, Méry) se sont implantées en utilisant le relief et les points de vue vers le lac, tout en conservant une agriculture « périurbaine ».
3. Les communes positionnées sous le Mont du Chat (Ontex, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Bourdeau), ainsi que Tresserve, se sont ancrées dans un relief accidenté, jouissant d'une relation majeure et emblématique avec le Lac. Nous observons ensuite les communes plus urbaines, qui jouent un rôle majeur dans l'activité et l'attractivité de Grand Lac.
4. Aix-les-Bains, commune centrale, s'est étendue le long du delta, venant à la rencontre des communes voisines.
5. Grésy-sur-Aix, Le Bourget-du-Lac, Voglans et Viviers-du-Lac viennent créer cette continuité dans le fond de vallée autour du Lac. Elle se positionne ainsi aux entrées du territoire de Grand Lac, faisant le lien avec les autres territoires comme Chambéry au sud.

4.2. Un patrimoine reconnu large et diversifié

Comme il a pu être montré lors de cette première partie, l'histoire riche de Grand Lac a généré une profusion de patrimoine reconnu, ou en cours de reconnaissance. Sa diversité démontre la richesse de cette histoire liée à l'eau de manière générale, mais également à la qualité de son cadre de vie (paysage, agriculture : détaillé plus loin).

Les Monuments Historiques

Source : Région Rhône Alpes



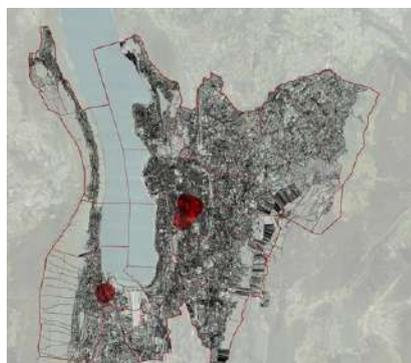
Monument classé

Château de Thomas II de Savoie (ruines)	Le Bourget-du-Lac	rayon de 500m
Théâtre du Casino	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Eglise de Saint-Laurent et crypte	Le Bourget-du-Lac	rayon de 500m
Vestiges des Thermes romains	Aix-les-Bains	aucun périmètre
Temple romain dit de Diane	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Arc de Campanus	Aix-les-Bains	rayon de 500m



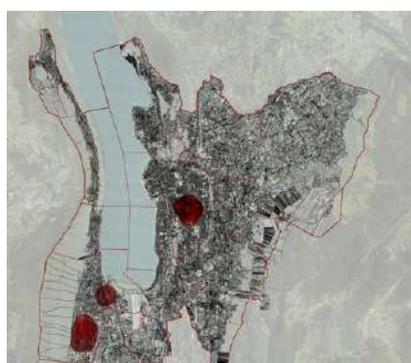
Monument inscrit

Château de Loche	Grésey-sur-Aix	rayon de 500m
Tête Nord du tunnel de Brison	Brison-St-Innocent	rayon de 500m
Tête Sud du tunnel de Brison	Brison-St-Innocent	rayon de 500m



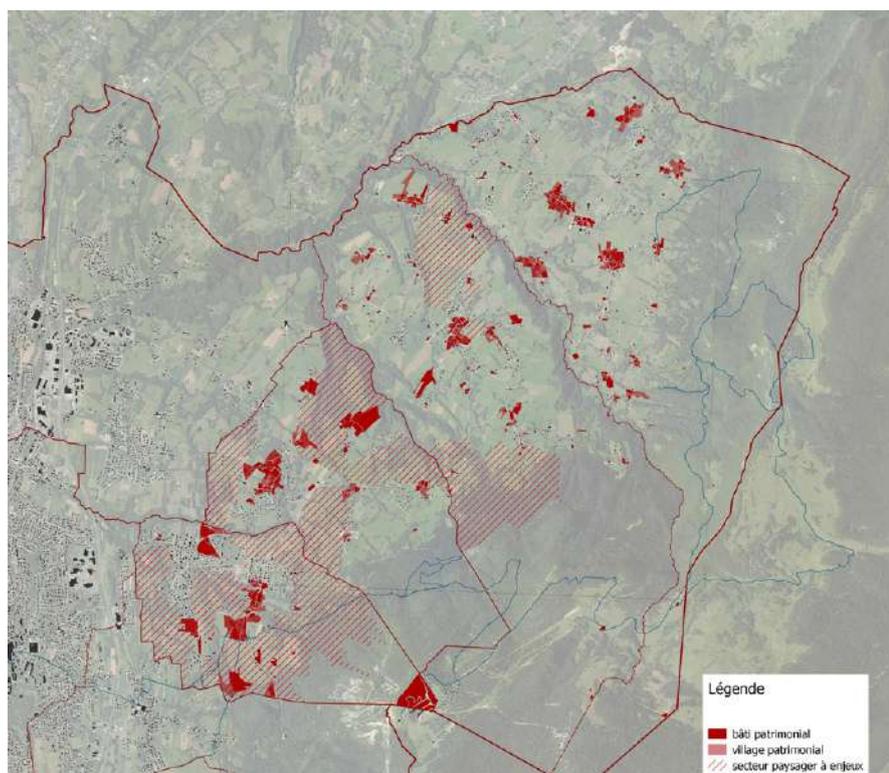
Monument partiellement classé

Ancien hôtel Royal - Salon	Aix-les-Bains	aucun périmètre
Ancien hôtel Splendide - Vestibule et grand salon avec le décor	Aix-les-Bains	aucun périmètre
Ancien hôtel Excelsior - Cages d'escalier et d'ascenseur, rampe en ferronnerie	Aix-les-Bains	aucun périmètre
Ancien prieuré - Cloître, escalier	Bourget-du-Lac	rayon de 500m
Hôtel de ville	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Château de la Roche du Roi	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Hôtel de ville - Escalier	Aix-les-Bains	aucun périmètre



Monument partiellement inscrit

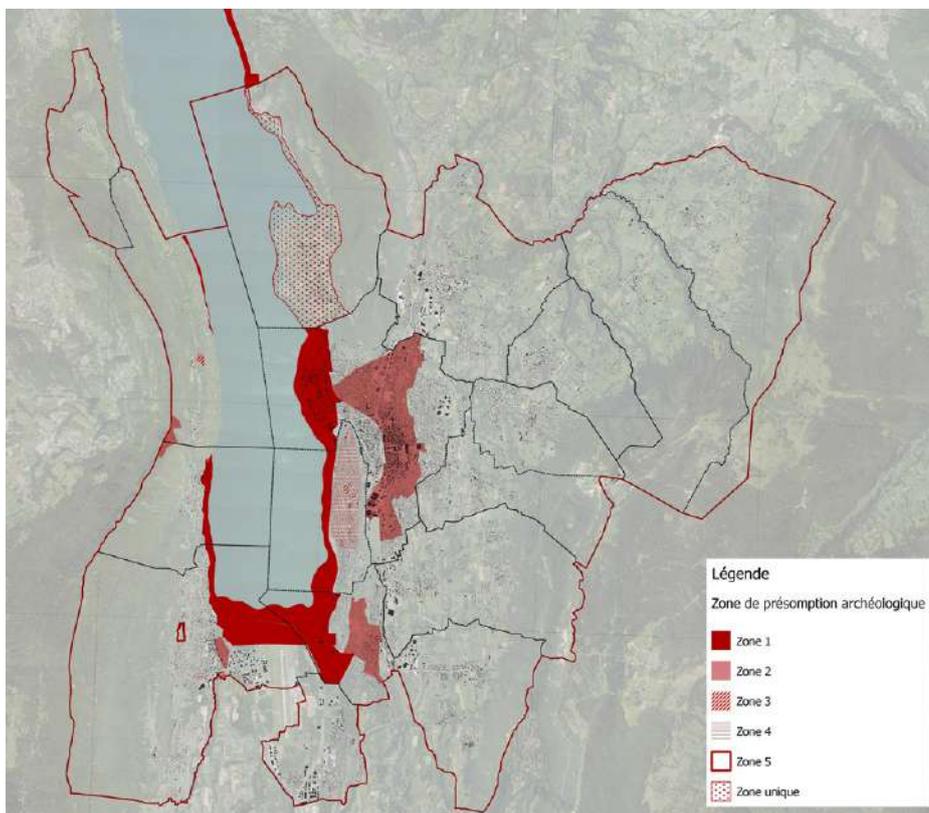
Château de la Serraz	Bourget-du-Lac	rayon de 500m
Jardins des thermes nationaux	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Anciens palaces Royal et Splendide	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Ancien prieuré	Bourget-du-Lac	rayon de 500m
Palais de Savoie - Casino - à l'exception des parties classées	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Thermes nationaux	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Ancien hôtel Bernascon	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Ancien hôtel Royal - façades et toitures	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Ancien hôtel Splendide - façades et toitures, parties communes des étages courants	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Château de la Serraz - Salons	Bourget-du-Lac	aucun périmètre
Grand Hôtel	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Ancien hôtel Excelsior - façades et toitures	Aix-les-Bains	rayon de 500m
Chalet Charcot et son annexe	Aix-les-Bains	rayon de 500m



Dans le cadre du PLUi et mis en place par le Parc Naturel Régional et les services régionaux de l'inventaire, un recensement patrimonial traduit par cartographie a été effectué sur les communes du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Ces éléments sont directement intégrés à la démarche de PLUi et ont participé à alimenter les phases de PADD et de zonage dans les choix des communes.

Patrimoine archéologique

Ce patrimoine est défini au sein du livre V du code du patrimoine comme tel : *«tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel»*.



Grand Lac est également concerné par des zones de présomptions archéologiques et notamment sur les abords du Lac du Bourget. Il s'agit de secteurs concernés par des occupations néolithiques et protohistoriques des berges, il s'agit également de l'agglomération gallo-romaine d'Aix-les-Bains. Sept communes sont concernées par ces zones de présomptions de prescriptions archéologiques. Les ateliers potiers de Portout ou encore les nombreux édifices civils et religieux du Moyen-Age autour du Lac sont autant de lieux à préserver.

Au sein du PLUi, ces secteurs seront identifiés graphiquement et font partie de la réflexion d'aménagement amont dans le choix des secteurs de projet.

UNE REPARTITION ANTHROPIQUE UNIQUE ET GÉNÉRATRICE D'UN PATRIMOINE DIVERSIFIÉ

Des particularités locales diversifiées

- » Grand Lac se compose de différentes typologies de communes et de groupements bâtis qui s'organisent autour de la centralité d'Aix-les-Bains.
- » Chaque typologie de commune possède des caractéristiques propres au paysage dans lequel elle s'est implantée : des communes les plus rurales dans les hauteurs avec l'exploitation des terres, aux communes les plus urbaines par la position en fond de vallée permettant d'accueillir les activités et services du territoire.

Un patrimoine reconnu large et diversifié

- » Le patrimoine du territoire joue un rôle majeur dans la qualité du cadre de vie. Des recensements ont été effectués notamment dans le PNR massif de Bauges qui permettent d'alimenter la réflexion des communes dans le cadre du PLUi.

**ET APRÈS 2012 ?**

Le diagnostic a été établi au regard du dernier recensement de l'INSEE alors émis, soit à partir des données de 2012.

Des encarts comme celui-ci ont été insérés au fil du document afin de mettre à jour les données à la suite de la diffusion des dernières données INSEE de 2014, et ainsi déterminer les évolutions après 2012 des constats réalisés.

5. UN DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL MULTI-POLARISÉ

5.1. Une dynamique qui touche l'ensemble de la vallée

Le rôle historique des communes d'Aix-les-Bains et de Chambéry a servi de catalyseur au développement économique de la vallée.

Ainsi, on constate des tendances structurelles partagées par les deux communautés d'agglomération durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, ayant toutes connu une forte augmentation de l'emploi (+82% entre 1968 et 2012 pour Grand Lac).

A l'image des figurés ci-dessous, ce développement se traduit par une croissance remarquable de l'emploi tertiaire, dans des proportions relatives similaires. On notera toutefois un rapport d'échelle allant du simple au double entre les effectifs de Grand Lac et ceux de Chambéry Métropole.

Cette croissance de l'emploi n'a toutefois pas été ventilée sur chacun des secteurs d'activité. En effet, alors que la part des emplois dédiés à l'économie tertiaire évoluait de 52% à 75% (et ce, entre 1968 et 2012), l'agriculture ne représentait plus qu'un pour cent des emplois en 2012 contre 8% en 1968.

La construction et l'industrie, bien qu'en repli vis-à-vis de l'activité tertiaire, dominante sur le territoire, ont légèrement progressé au cours du dernier demi-siècle. Chacun de ces secteurs a vu la création de près de 300 emplois entre 1968 et 2012.

Le développement des pôles a posé les conditions pour l'installation d'importants employeurs. C'est notamment le cas de l'industrie et du BTP à Grand Lac, qui représentent 12% (resp. 12%) des établissements de Savoie du même secteur et 17% (resp. 16%) de l'emploi sectoriel départemental.

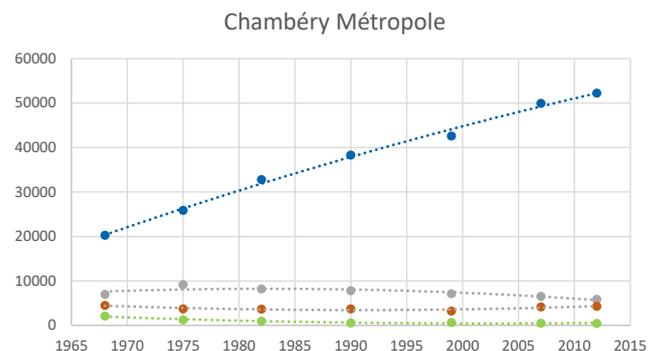
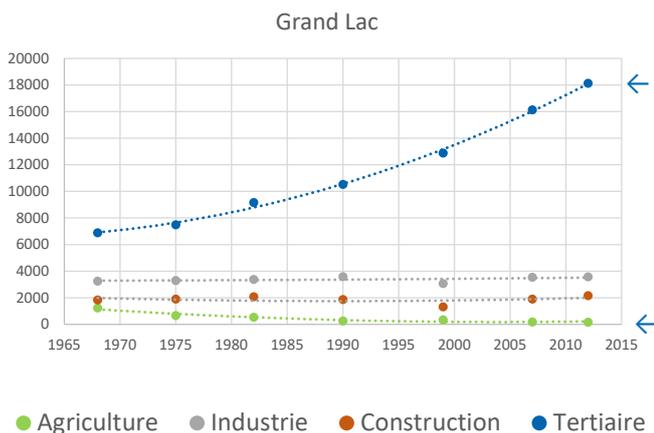
On peut notamment citer parmi les principaux employeurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Lac :

- Alstom
- Léon Grosse
- ABB Cellier
- Manufacture de Haute Maroquinerie
- AIXAM
- Danoss Socla
- Girod-Cellier
- Clipsol
- Savoie Yaourt.

Selon une étude publiée par Métropole Savoie, le contexte géographique (cadre de vie, desserte routière, marché potentiel) a influencé 65% des entreprises dans le choix de leur implantation.

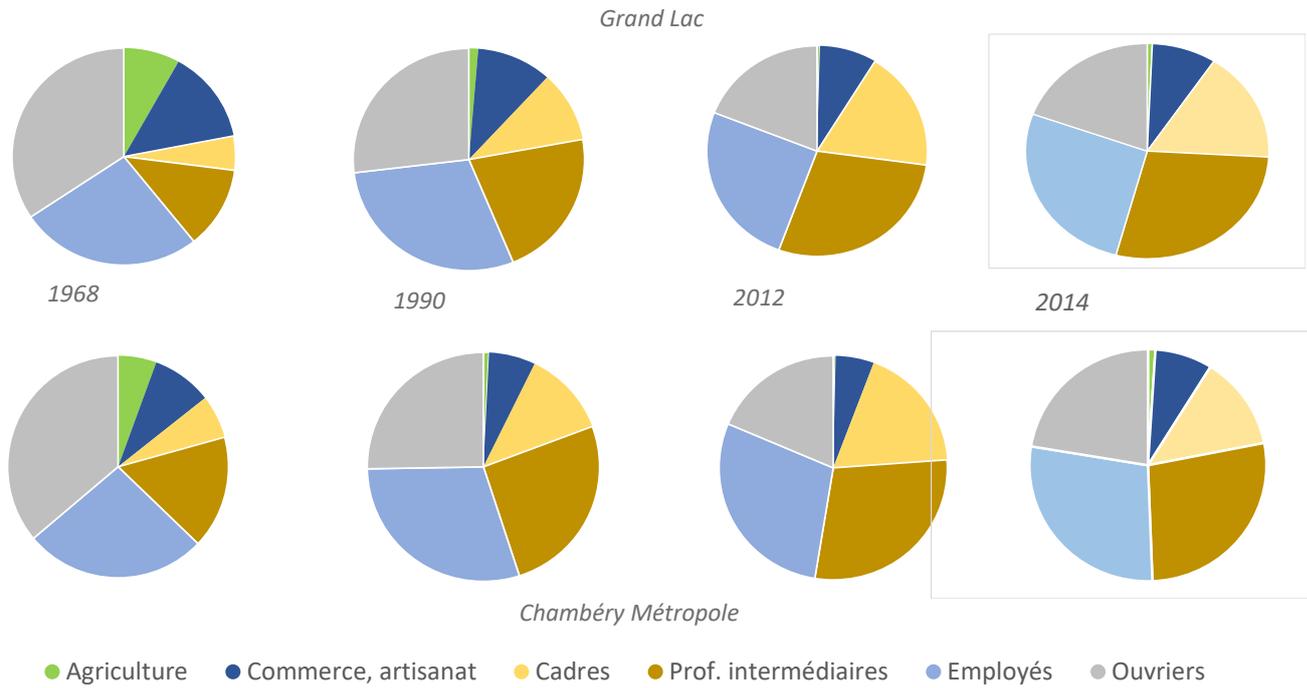
Évolution comparée du nombre d'emplois depuis 1968

Source : INSEE



Évolution du profil des actifs résidant sur le territoire des Communautés d'Agglomération

Source : INSEE



Ces multiples créations de postes au cours de la deuxième partie du XX^{ème} siècle ont façonné le profil socio-démographique de la Communauté d'Agglomération.

La dynamique d'évolution de l'emploi local, portée par le secteur d'activité tertiaire, a ainsi vu une forte croissance de la part des cadres et professions dites intermédiaires dans le profil des actifs. Alors qu'elles représentaient 17% de la population en âge de travailler, ces deux catégories socio-professionnelles concernent près de la moitié des actifs (47% en 2012).

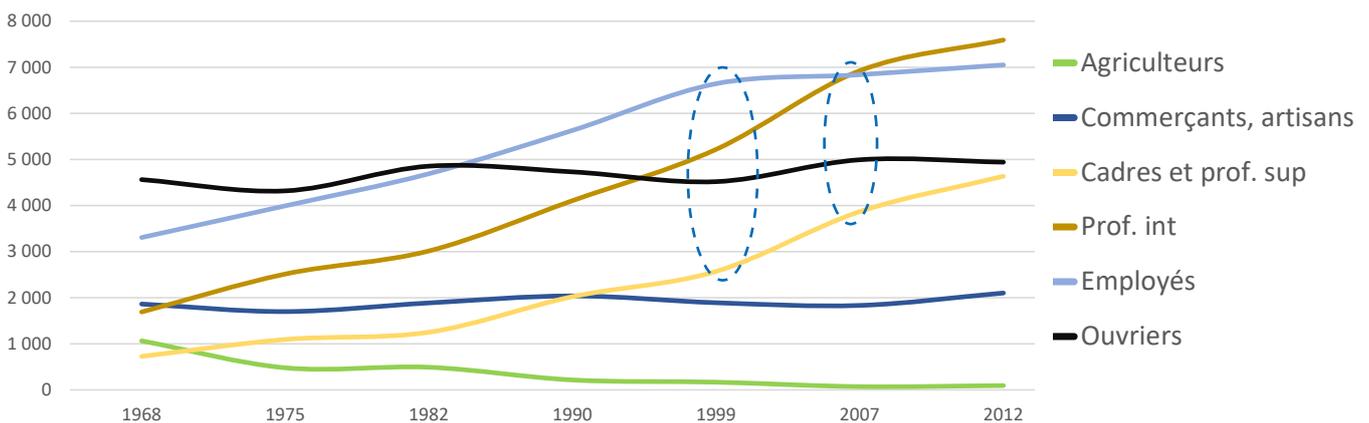
Les autres catégories ont connu des évolutions plus modérées (c. graphe ci-dessous). La fin des années 1990 a été une période d'inflexion : alors que la population

des employés a commencé à stagner, l'accroissement des effectifs des professions dites «intermédiaires» et «supérieures» a davantage augmenté.

Corollaire immédiat (proximité lieu de travail - lieu de résidence) de la perte d'influence de l'emploi agricole, la population active des agriculteurs exploitants a également chuté.

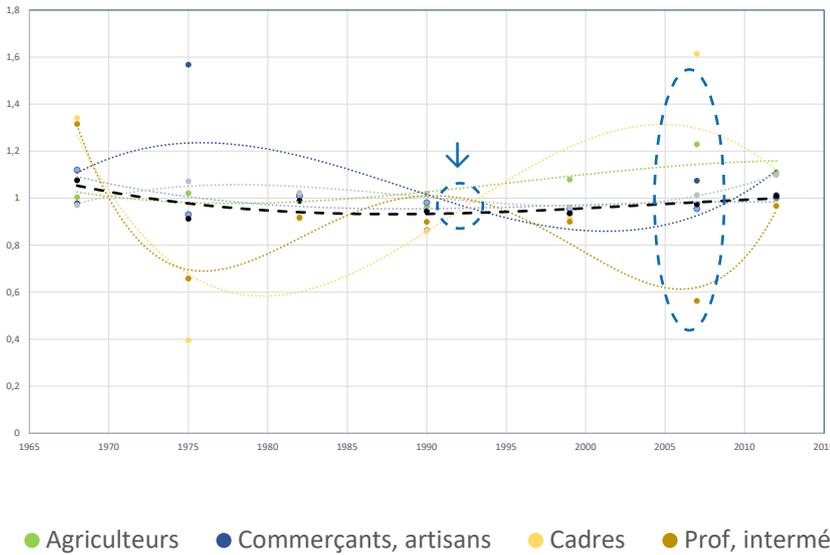
Évolution de la population active selon la catégorie socio-professionnelle

Source : INSEE



Variation de l'indice de concentration de l'emploi

Source : INSEE

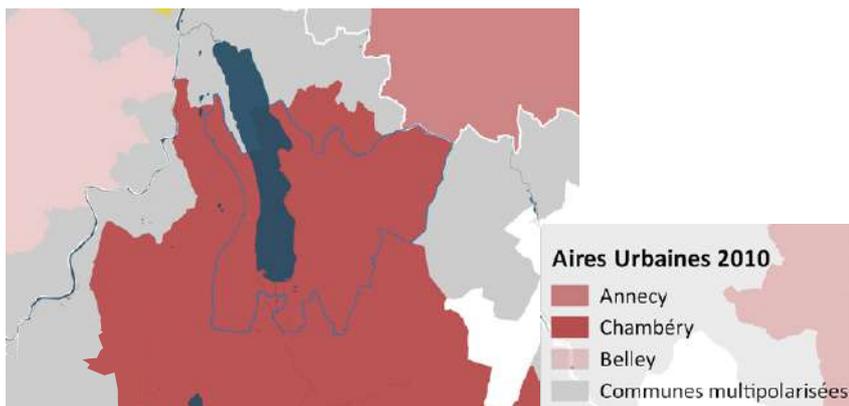
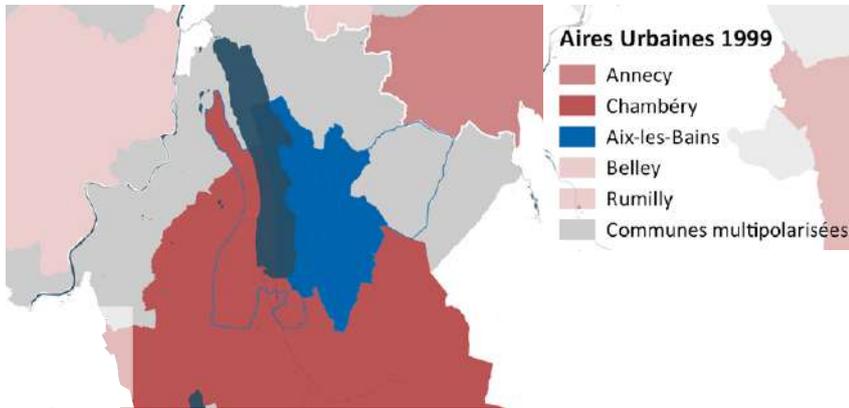


L'inflexion au cours des années 1990 a vu s'opérer un basculement de l'équilibre entre offre et demande. Si l'attractivité globale du territoire aux yeux des communes alentours est restée constante, elle s'est accrue pour ce qui est des cadres, à l'inverse des commerçants, des professions intermédiaires.

L'année 2007 permet de modérer cette inflexion par des mécanismes inverses aux tendances à l'oeuvre dans les années 1990.

La fusion des aires urbaines

Sources : INSEE, DATAR



A l'échelle intercommunale, cette dynamique s'est tout d'abord traduite par un exode vers les agglomérations les plus proches, que ce soit vers Aix-les-Bains pour les communes des coteaux ou vers Chambéry pour les communes du Sud de l'agglomération.

Les connexions entre les deux pôles se sont renforcées progressivement, avec l'extension de la mobilité entre les lieux de résidence et les sites de travail, exacerbée à partir des années 1960-1970.

Les aires urbaines d'Aix-les-Bains et de Chambéry, expressions statistiques des relations entre les pôles d'emplois et leur bassins d'influence, ont fusionné, ce qui marque la forte extension des bassins des deux pôles, générant un recouvrement important et ainsi, fusion du résultat statistique.

L'essor des pôles de développement économique Technolac et Savoie Hexapole, d'ampleur intercommunale, a également marqué le basculement vers un système territorial économique multi-polarisé.

5.2. Deux pôles d'innovation remarquables et vecteur de dynamisme

Savoie Hexapole

Savoie Hexapole est un éco-parc d'activités qui regroupe plus de 150 entreprises et qui est intégré dans un réseau de compétences liées à l'Energie, le Numérique ou la Montagne avec plusieurs spécialités qui se développent autour des notions d'outdoor, de santé et de bien-être.



Source : Savoie Hexapole

Savoie Hexapole se distingue comme un espace d'innovation, une pépinière labellisée et le parc de référence dans son domaine, conciliant à la fois le business et le bien-être.

Avec un potentiel de 15 nouvelles entreprises par an, ce pôle d'activités réputé est un moteur du développement du territoire où se concentrent déjà plus de 1700 salariés dans les secteurs de l'industrie (Krones, Sofitral), du service (ALPA conseil, Barclays, Euromedia), du transport (Geodis, MBC), l'outdoor, le digital ou encore le bâtiment.



Source : Savoie Hexapole

Savoie Technolac

Le pôle économique Savoie Technolac se distingue, pour sa part, comme un pôle d'excellence de la filière énergies et réseaux.

Il fédère un écosystème d'entreprises (230), de centres de recherche et d'enseignement supérieur (1000 chercheurs, 5000 étudiants) tels que le CIH d'EDF, l'INES CEA, Energy Pool, l'Université Savoie Mont Blanc et de nombreuses start-ups dont 60 évaluées en incubation.



Source : Savoie Technolac

Le pôle propose en effet un incubateur et un accélérateur de croissance d'entreprises innovantes sur un territoire qui atteindra 150 hectares à l'horizon 2030.

On considère un dynamisme qui génère l'accueil de 30 à 40 entreprises supplémentaires par an avec des partenariats étrangers comme c'est déjà le cas pour près de 60% des entreprises déjà localisées.

Le potentiel de développement est en constante évolution et l'attractivité du site ne faiblit pas.

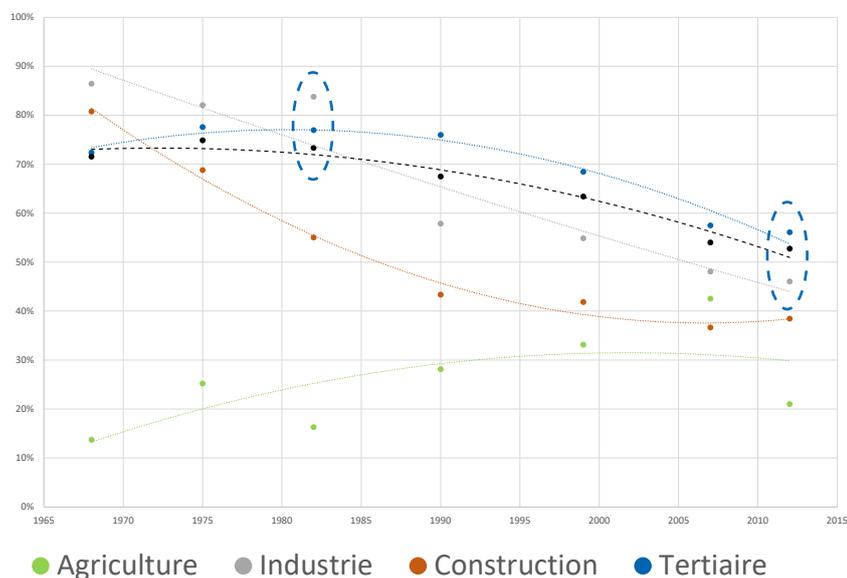


Source : L'Antenne

5.3. Un nouvel équilibre territorial

Evolution du poids de l'emploi aixois au sein de l'intercommunalité

Source : INSEE

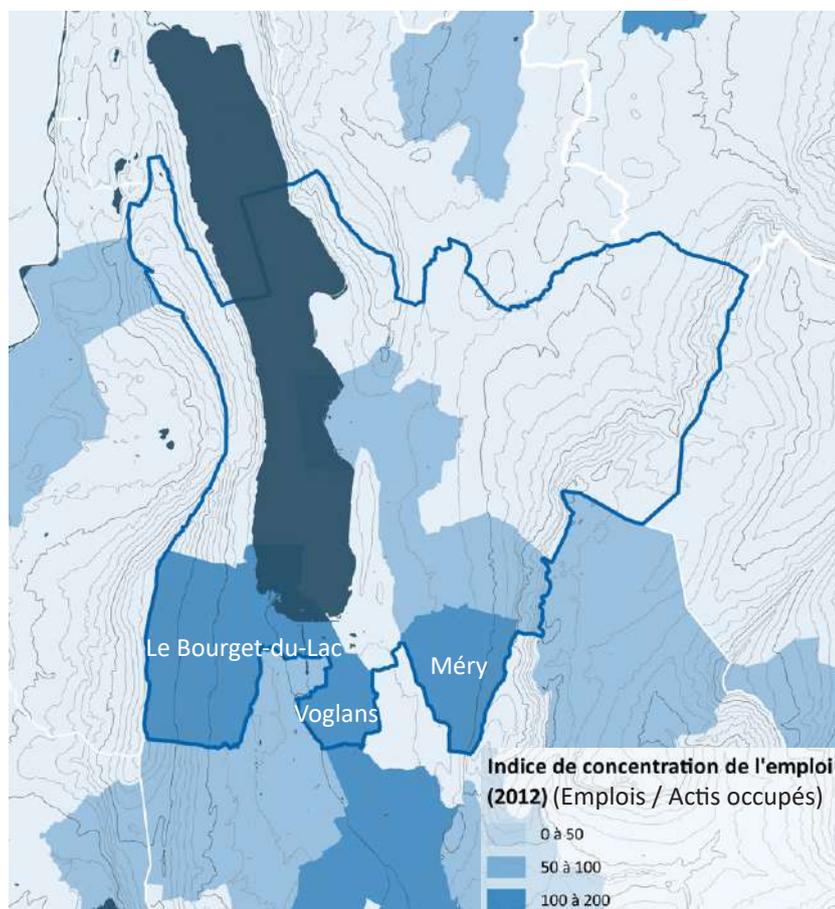


L'importance d'Aix-les-Bains dans l'économie locale s'est réduite, de plus de 70% des emplois à près de la moitié. Cette proportion est toutefois considérable, reflet d'une réelle polarisation de l'économie autour de cette commune.

Cette évolution traduit un léger basculement de la population aixoise vers un statut davantage résidentiel. De même, ce moindre poids du pôle aixois provient du développement de pôles d'emploi complémentaires sur le territoire de Grand Lac.

Indice communal de la concentration de l'emploi

Source : INSEE, IGN BD TOPO



La concentration de l'emploi est généralement illustrée au sein d'un périmètre d'étude par le rapport entre le stock d'emplois disponible et la part occupée par les actifs résidant dans ce même périmètre.

Au travers du prisme communal, cet indicateur permet de souligner le rôle structurant de l'ossature Sud du territoire, du point de vue de la concentration de l'emploi.

Aix-les-Bains hébergeant une grande partie de ses travailleurs, le nombre d'emplois occupé par des non-résidents est équivalent à celui proposé par l'interface Le Bourget-du-Lac/Voglans/Méry.

Cette dynamique est notamment portée par l'offre des parcs Technolac et Savoie Hexapole.

La Savoie dispose d'un taux d'emploi important, supérieur à la moyenne nationale. Son attractivité s'est traduite, sur le territoire de Grand Lac, par une augmentation de l'emploi de 9% en 5 ans, entre 2007 et 2012, soit un gain de près de 2000 emplois pour un effectif global avoisinant 26000 postes.

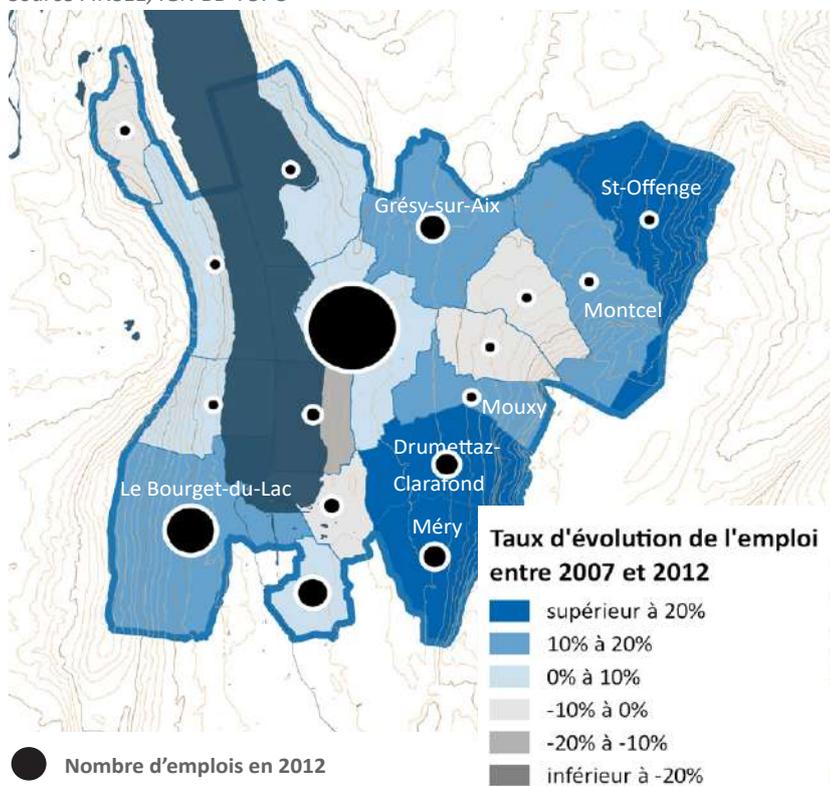
Les fonctions ayant davantage progressé sont les prestations intellectuelles, le secteur des loisirs, des BTP, de la conception et de la recherche.

A l'inverse, ont décliné les entreprises dont le coeur de métier est la fabrication, l'agriculture, l'entretien et la réparation ou encore le commerce inter-entreprises.

L'activité tertiaire représente plus de 60% des emplois communaux sur la quasi totalité des communes, le contre-exemple le plus notable étant Méry, important foyer industriel.

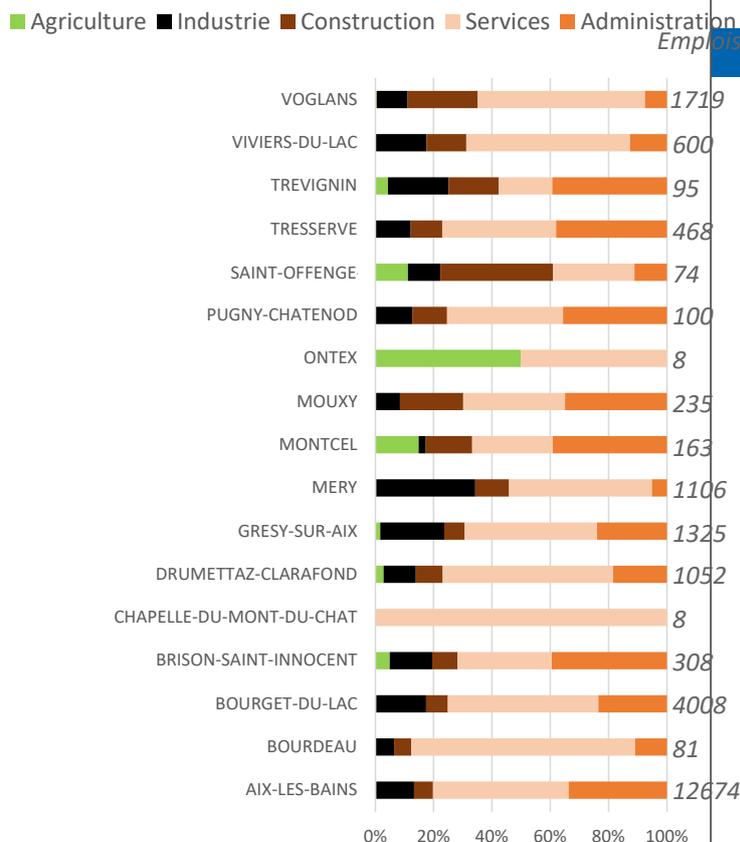
Structuration et dynamique de l'emploi local (2007-2012)

Source : INSEE, IGN BD TOPO



Typologie économique communale (2012)

Source : INSEE



Les récents développements de l'emploi local ont favorisé les communes sur la frange Est de l'EPCI, telles que Méry, Drumettaz-Clarafond ou encore Saint-Offenge.

Les communes du Sud du territoire connaissent une progression plus forte de l'emploi (+19%) par rapport à Aix-les-Bains (+3%), dont le stock est toutefois deux fois supérieur.

On notera également que plusieurs communes ont vu leur stock d'emplois se réduire, à l'image d'Ontex, de Viviers-du-Lac, de Tresserve, de Pugny-Chatenod ou Trévignin.

ET APRÈS 2012?

L'emploi entre 2012 et 2014 a progressé de 4%. L'insee a en effet recensé 27 795 emplois au long terme en 2014. La dynamique reste la même : Aix-les-Bains concentre 46% des emplois, Le Bourget-du-Lac 14%. La répartition des emplois reste sensiblement la même, avec une part importante des secteurs des services et de l'administration.

5.4. Des activités commerciales centralisées



Zone commerciale de Drumettaz-Clarafond



Zone commerciale d'Aix-les-Bains

Le commerce, de par sa fonction d'approvisionnement, représente une filière particulière de l'activité. Le recours aux grandes comme aux petites surfaces, que ce soit pour l'alimentation pour l'équipement de la personne ou de la maison, est un besoin régissant des populations.

Plusieurs communes regroupent les activités liées au commerce sur le territoire intercommunal.

Aix-les-Bains se distingue comme la polarité principale du secteur commercial, avec 3 grandes surfaces, 5 supérettes et près de 200 magasins de vente en tout genre (optique, vêtements, journaux, chaussures, meubles, etc.).

Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et Voglans s'affirment en tant que centralités relais de moindre importance en accueillant des supermarchés et des

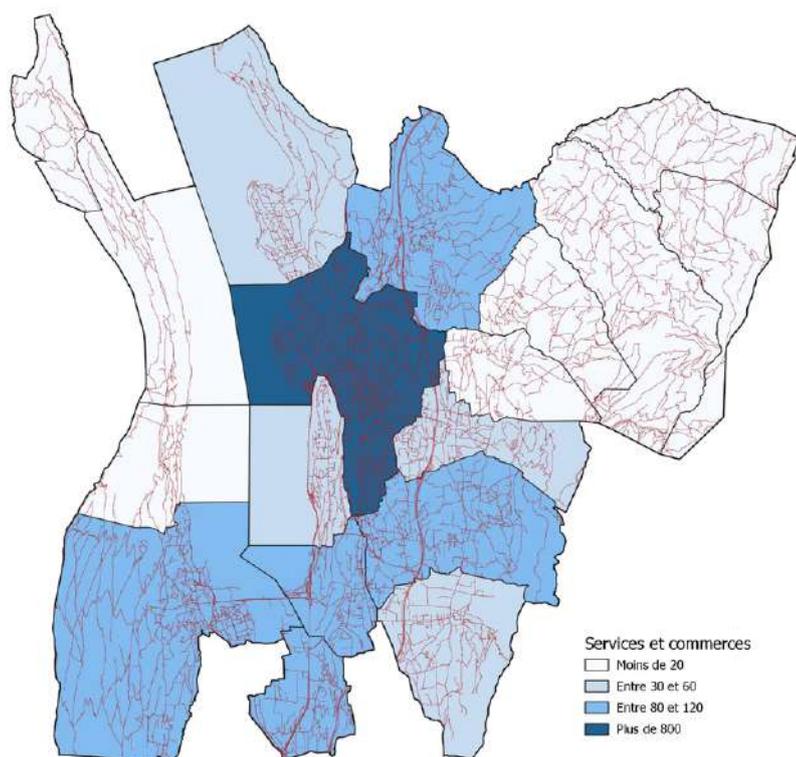
magasins diversifiés, avec moins d'une trentaine d'entités sur leurs territoires. A l'extrême opposé, les communes de La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Ontex et Saint-Offenge sont, pour leurs parts, dépourvues de ce type de structure.

Cette répartition des grandes et moyennes surfaces ainsi que des zones de commerces sont localisées principalement au sud et à l'est du territoire d'où une plus grande difficulté d'accessibilité à ces espaces pour les communes présentes à l'ouest du lac. Les grandes étendues imperméabilisées de ces espaces de commerces détonent avec l'aspect paysager du territoire dans lequel elles s'insèrent, soulignant d'autant plus les caractéristiques d'un environnement protégé sur le reste du territoire.

Les commerces du quotidien, souvent rattachés aux centres-bourgs - tels que boulangeries, épicerie, boucheries ou poissonneries - confirment le rôle central d'Aix-les-Bains avec plus de 60 boutiques dédiées. Alors que les autres communes défendent la présence d'1 à 5 commerces du même type, six d'entre elles proposent des centres-bourgs sans commerces de proximité : Brison-Saint-Innocent, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Méry, Ontex, Pugny-Chatenod et Saint-Offenge.



Centralité commerciale d'Aix-les-Bains



Ce premier volet commercial constitue en quelque sorte l'approvisionnement « du quotidien », auquel s'ajoute une panoplie de petits commerces plus variés ont les commerces de bouches (boucheries, charcuteries, boulangeries) incluant la restauration. On comptabilise plus de 140 restaurants à Aix-les-Bains, soit plus des deux tiers de l'activité pour le territoire.

De même, les services à la personne de type bureau de poste, banques, police, gendarmerie sont presque exclusivement situés à Aix-les-Bains, au détriment du reste du territoire. On a donc une centralisation avérée des commerces sur le territoire intercommunal.

Dans le même sens, la majeure partie des services liés à la santé sont regroupés dans la même centralité puisque seule Aix-les-Bains propose un centre de santé et des urgences avec l'Hôpital Grand Port. Contrairement à la question commerciale, les services sont donc essentiellement concentrés au niveau de la commune pôle.



Hôpital Grand Port d'Aix-les-Bains

En tant que lieu touristique, les commerces et services du territoire sont particulièrement fréquentés pendant les pleines saisons où la populations s'accroît et où le dynamisme est accrue. La restauration et les commerces de détails, notamment à Aix-les-Bains, endosse un rôle d'animation locale, permettant de diversifier l'offre à destinations des habitants.

Finalement, l'activité artisanale liée aux métiers de maçons, plâtriers, peintres, menuisiers, plombiers, électriciens ou encore coiffeur, est plus diffuse sur le territoire que ne l'est l'activité commerciale ou de service. Bien que la concentration constatée reste confirmée à Aix-les-Bains (avec près de 300 artisans), on retrouve près de 50 artisans au Bourget-du-Lac, Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix ou Voglans, entre 20 et 50 à Brison-Saint-Innocent, Méry, Mouxy, Tresserve et Viviers-du-Lac. Une quasi absence de ces activités (moins de 5) est constatée à Bourdeau, La Chapelle-du-Mont-du-Chat et Ontex.

L'activité commerciale et de service prend donc la forme de grandes étendues d'activités au sein de zones dédiées et, ponctuellement et principalement à Aix-les-Bains, la forme de linéaires commerciaux comme à Aix-les-Bains.

La diversité des activités doit être accompagnée afin de proposer un développement de qualité et plus généralisé.

UN DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL MULTI-POLARISÉ

Une dynamique qui touche l'ensemble de la vallée

- » Les communes d'Aix-les-Bains et de Chambéry ont été les catalyseurs du développement économique de la vallée.
- » L'économie tertiaire a eu une croissance marquante entre 1968 et 2012 (de 52% à 75%) tandis que l'agriculture a diminué passant de 8% en 1968 à un emploi sur 100 en 2012.
- » Selon une étude publiée par Métropole Savoie, le contexte géographique (cadre de vie, desserte routière, marché potentiel) a influencé 65% des entreprises dans le choix de leur implantation.
- » La croissance des emplois dans le tertiaire dans la deuxième partie du XXème siècle a transformé le profil socio-démographique de la communauté d'Agglomération. En effet, on observe une augmentation conséquente des cadres et professions intermédiaires dans le profil des actifs.
- » Les aires urbaines d'Aix-les-Bains et de Chambéry (expressions statistiques des relations entre les pôles d'emplois et leurs bassins d'influence) ont fusionné, traduisant l'extension de ces deux pôles majeurs de la vallée.
- » L'essor des pôles de développement économique Technolac et Savoie Hexapole, d'ampleur intercommunale, a également marqué le basculement vers un système territorial économique multi-polarisé.

Un nouvel équilibre territorial

- » Les communes au sud de Grand Lac concentrent davantage d'emplois au regard de la population résidente
- » Les récents développements de l'emploi local ont favorisé les communes sur la frange, telles que Méry, Drumettaz-Clarafond ou encore Saint-Offenge.

Une présence commerciale, artisanale et de service concentrée

- » Une diversité de commerces dans les zones d'activités principalement à l'est du lac du Bourget (Aix-les-Bains et Drumettaz).
- » Aix-les-Bains en tant que pôle dynamique et vecteur de concentration des services et du dynamisme.
- » Des bourgs dynamiques à Aix-les-Bains et Le Bourget-du-Lac, mais un besoin d'accompagnement pour un secteur économique au développement qualitatif.



Solide

Liquide

Gazeux

Partie B

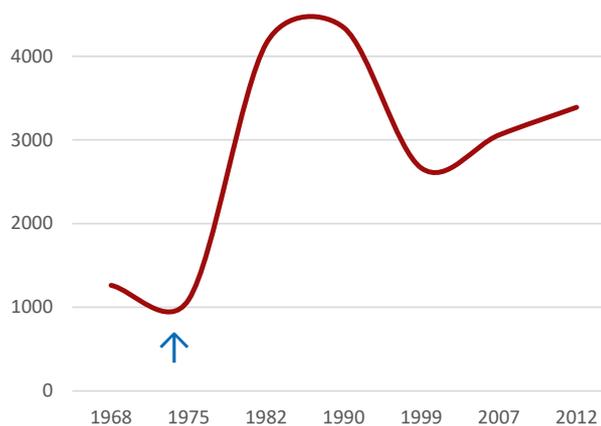
**Les dynamiques
induites : péri-
urbanisation et
saturation du
territoire**

1 LES DYNAMIQUES INDUITES

1.1. Une évolution de la part des résidences secondaires

Évolution du nombre de résidences secondaires à Aix-les-Bains entre 1968 et 2012

Source : INSEE



Au début du XX^{ème} siècle, seules quelques communes sont impactées par la construction de résidences secondaires. Celles-ci sont originellement massées sur les pourtours du lac, essentiellement au Sud, sur les communes du Bourget-du-Lac et de Tresserve. On comptait alors déjà 27% de propriétaires extérieurs au Val du Bourget (d'après Résidences secondaires et structure foncière du Val du Bourget, 1966).

Ce développement a pu fragiliser l'activité agricole en participant à son morcellement.

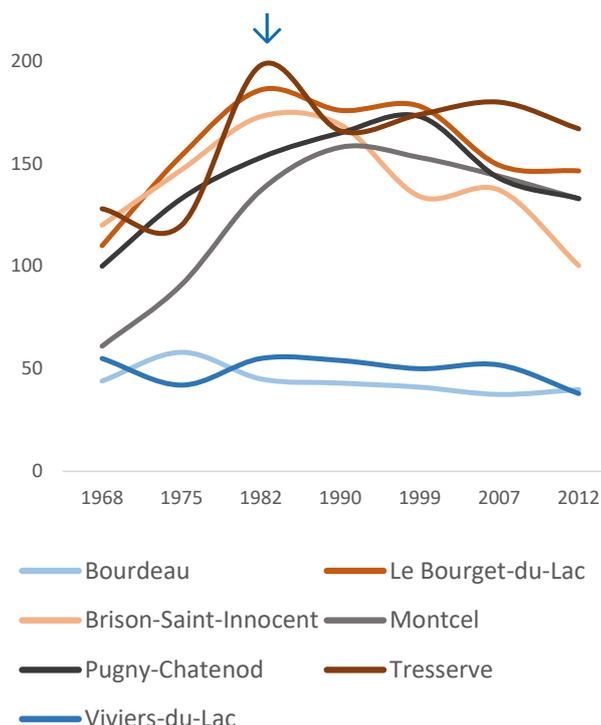
Le phénomène s'est progressivement amplifié au XX^{ème} siècle, notamment dans sa deuxième moitié. Les années 1970 ont été le cadre d'un pic générationnel.

Ce pic est particulièrement spectaculaire sur la commune d'Aix-les-Bains : le stock de résidences secondaires a plus que quadruplé en l'espace de 7 ans.

Comparativement aux autres communes, Aix-les-Bains a vu son parc de résidences secondaires croître en importance dans le stock de l'intercommunalité. Si ces résidences représentaient déjà 60% du parc total de résidences secondaires en 1968, cette proportion s'est appréciée à hauteur de 76% (en 2012).

Évolution du nombre de résidences secondaires sur les principales communes (hors Aix-les-Bains) ayant accueilli entre 1968 et 2012.

Source : INSEE



Les communes historiques de bord de lac ont été rejointes par certaines communes d'altitude, proches du Revard telles que Montcel ou Pugny-Chatenod (et ce, du fait du développement de la station dudit Revard).

Des communes historiques comme Le Bourget-du-Lac ou Brison-Saint-Innocent ont décliné. Plus généralement, le phénomène tend à stagner depuis une vingtaine d'années, entre résidentialisation et modération de l'attractivité.

Parmi les acteurs expliquant la stagnation de ce parc, le déclin du thermalisme a influé sur l'implantation. On enregistre un faible renouvellement des résidences secondaires permettant tout juste de compenser la résidentialisation des personnes installées depuis 1975.

Structure et dynamique du parc de résidences secondaires (1999-2012)

Sources : IGN BD TOPO, INSEE

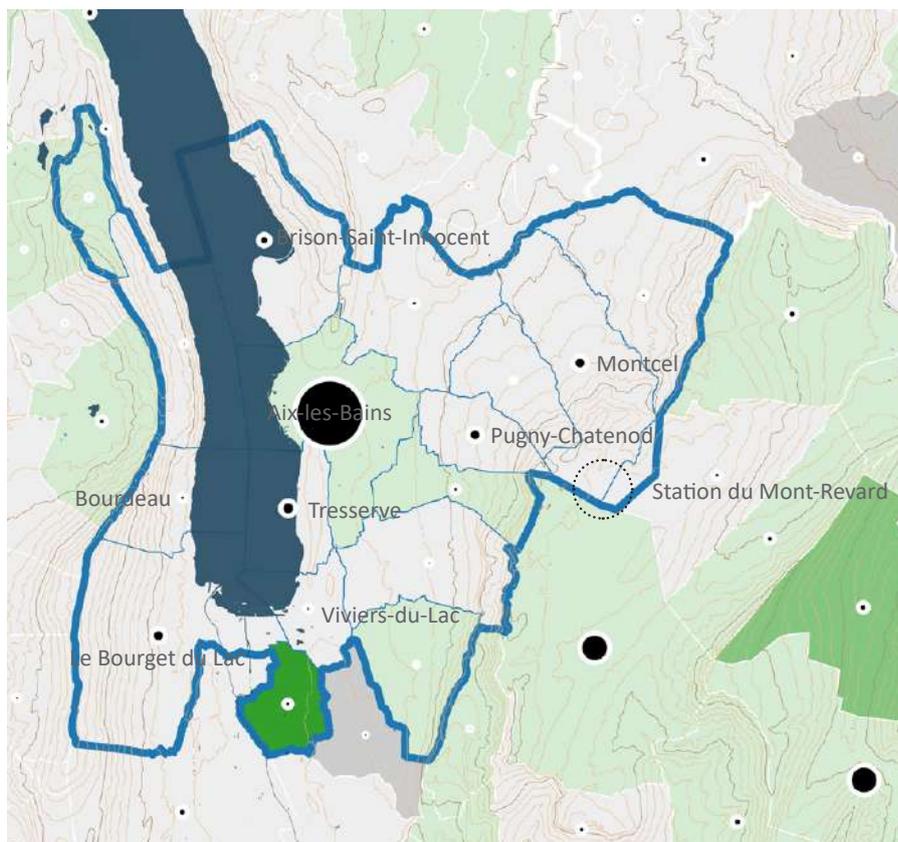
Entre 1968 et 2012, le stock a plus que doublé (+112%), signe de l'attractivité du territoire de Grand Lac.

On compte en 2012 4442 résidences secondaires d'après l'INSEE, soit près de 14% du parc total de logements sur la Communauté d'Agglomération.

La région du Lac et le massif des Bauges sont les principaux secteurs attractifs pour la construction de résidences secondaires.

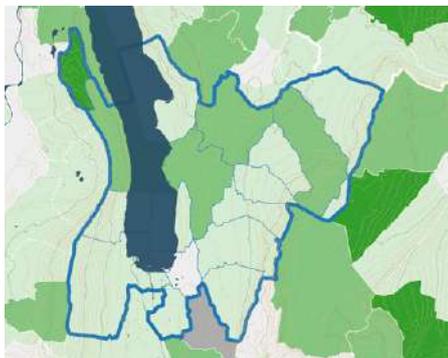
Aix-les-Bains est de loin la commune privilégiée par cette recherche.

Quelques communes connaissent toutefois une perte d'attractivité : Brison-Saint-Innocent, Bourdeau, Trévignin et le Sud de Grand Lac.

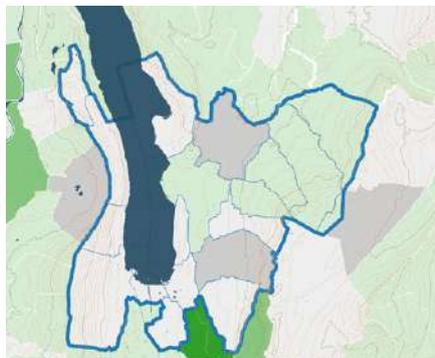


● Nombre de résidences secondaires en 2012

1968-1982



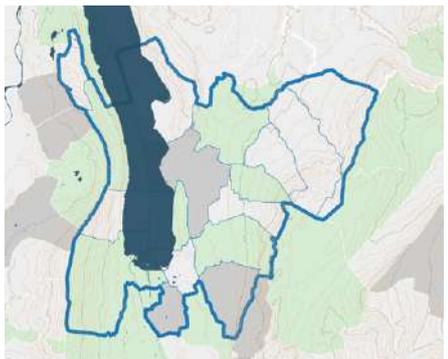
1982-1990



Taux d'accroissement annuel du nombre de résidences secondaires

- supérieur à 10%
- 5% à 10%
- 0% à 5%
- -5% à 0%
- -10% à -5%
- inférieur à -10%

1990-1999



ET APRÈS 2012 ?

D'après le dernier recensement de l'INSEE, le nombre de logements secondaires a tendance à stagner. Par exemple à Tresserve on recense 168 logements, seulement un de plus qu'en 2012, de même pour Le Bourget-du-Lac avec 147 logement secondaires. En 2014, 12% du parc de logements est composé de résidences secondaires. A Aix-les-Bains, entre 2012 et 2014 le nombre de logements secondaires a diminué de 8% pour s'établir à 3109 logements. cela représente 61% du total du parc de logements secondaires, soit une baisse de 15 points, qui s'explique par la baisse de l'attractivité d'Aix plus que par la hausse des logements secondaires dans les communes voisines, qui est plutôt faible.

1.2. Une croissance démographique et un peuplement différenciés

Le grand territoire connaît une dynamique démographique positive, et ce depuis de nombreuses décennies. Pour rappel, la population vivant sur le périmètre de Grand Lac en 1800 était de 9 750 habitants. On en compte désormais près de 57 000 en 2012 (57 314 d'après l'INSEE).

Le phénomène démographique est commun à l'ensemble de la vallée : il se ressent également sur le territoire de Chambéry Métropole et, plus récemment, sur des Communautés de Communes voisines.

Cette croissance est particulièrement forte sur le territoire de Grand Lac, illustrée par un gain de population de 7% entre 2007 et 2012 (et de 19% entre 1999 et 2012).

Cette tendance requiert de veiller d'autant plus fortement à l'adéquation de la capacité d'accueil.

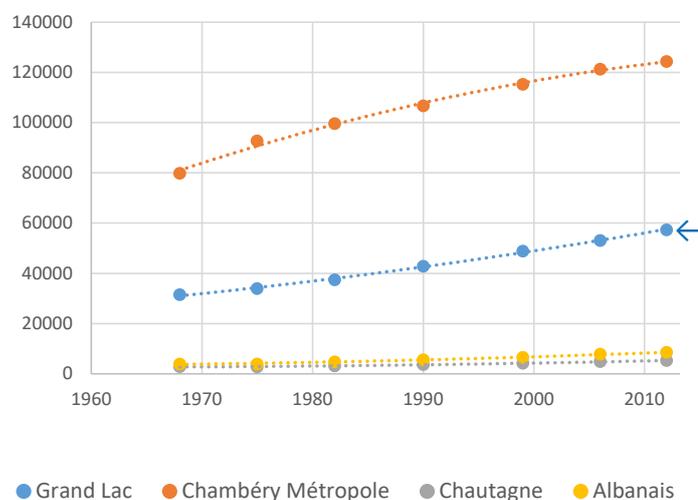
Parmi les différents EPCI environnants, la Communauté d'Agglomération Grand Lac connaît le taux d'accroissement le plus stable. Depuis 1968, la croissance annuelle de la population s'est toujours effectuée à un rythme légèrement supérieur à 1% (+1,4%/an au cours de la dernière période inter-censitaire).

On notera que Chambéry Métropole voit se réduire continuellement le rythme de son développement réduit depuis 1968. Un ralentissement semblable a été à l'oeuvre sur le territoire de Grand Lac entre 1990 et 2007. On prendra garde à l'évolution de ce taux au cours des actualisations futures, afin de caractériser la pérennité de ce mouvement, ou bien de l'infirmier sur les dernières années, à l'image du léger regain de croissance observé entre 2007 et 2012.

Ce ralentissement semble structurel, ainsi que semble l'attester les évolutions sur les deux Communautés de Communes de Chautagne et de l'Albanais. En dépit d'un fort regain ponctuel au cours de la période 1999-2007, on enregistre ainsi un fléchissement de la dynamique démographique.

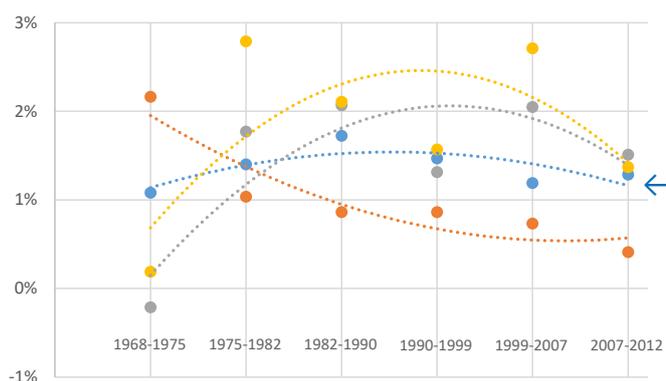
Évolution comparée de la population à partir de 1968

Source : INSEE



Évolution comparée du taux d'accroissement de la population à partir de 1968

Source : INSEE



Population et taux récents d'accroissement démographique

Source : INSEE

	Population (INSEE 2012)	Taux annuel 1999-2007	Taux annuel 2007-2012
Aix-les-Bains	28729	0,7%	1,1%
Le Bourget-du-Lac	4489	0,7%	1,6%
Grésy-sur-Aix	4181	3,2%	2,8%
Tresserve	3131	0,7%	-0,2%
Drumettaz-Clarafond	2503	2,1%	1,6%
Mouxy	2207	2,7%	3,2%
Brison Saint-Innocent	2175	1,6%	0,6%
Viviers-du-Lac	2140	3,1%	2,3%
Voglans	1724	1,7%	0,9%
Méry	1539	1,1%	3,6%
Pugny-Chatenod	974	2,3%	2,9%
St-Offenge	970	2,0%	3,2%
Le Montcel	886	1,6%	1,2%
Trévignin	766	1,9%	0,9%
Bourdeau	562	2,0%	2,0%
La Chapelle-du-Mont-du-Chat	250	7,4%	1,0%
Ontex	88	4,8%	1,9%
Total	57314	1,3%	1,4%

Evolution démographique (1999-2012)

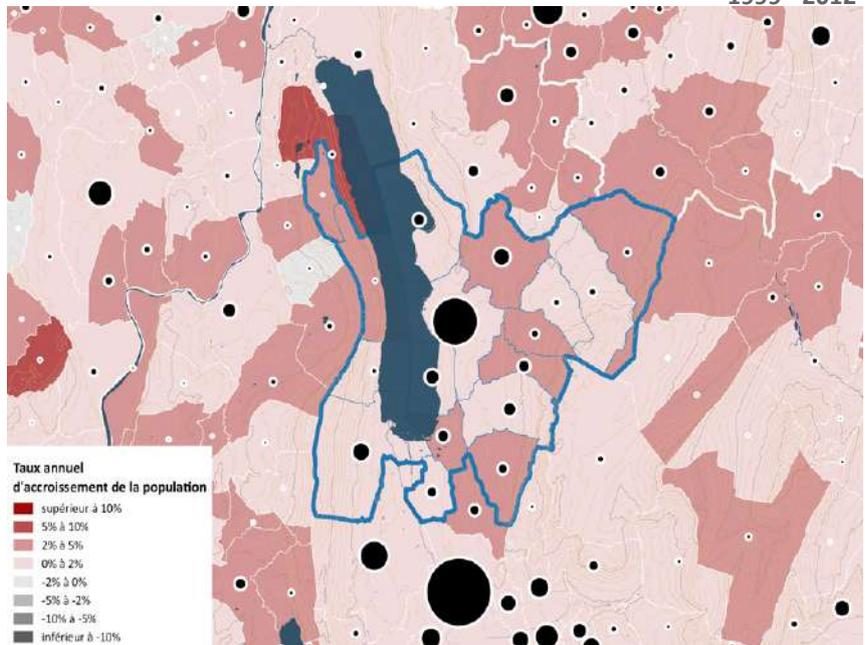
Sources : IGN BD TOPO, INSEE

La croissance de la population s'est effectuée dans l'ensemble d'une aire s'étendant autour d'Aix et de Chambéry et longeant les axes de communication.

Si la croissance globale est stable à plus de 1%/an, on observe un passage différent du développement selon les communes. On différencie ainsi plusieurs cas de dynamisme démographique :

- la diminution continue (Tresserve, par ex.)
- la stabilité avec regain en période intermédiaire (Drumettaz-Clarafond)
- la stabilité avec perte en période intermédiaire (Méry)
- la croissance continue (Aix-les-Bains, Saint-Offenge).

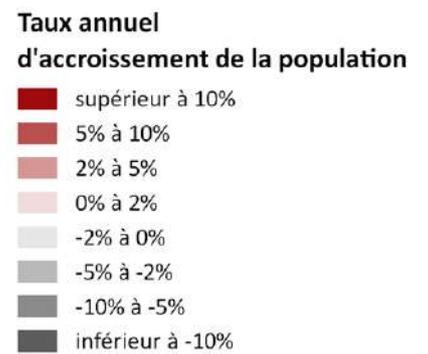
1999 - 2012



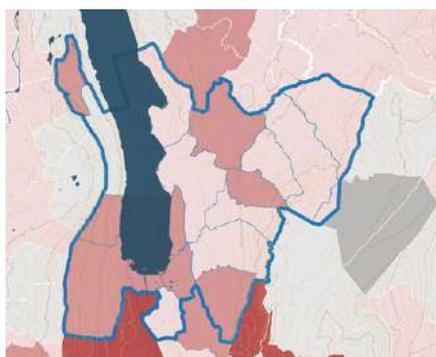
● Population en 2012

*** ET APRÈS 2012 ?**

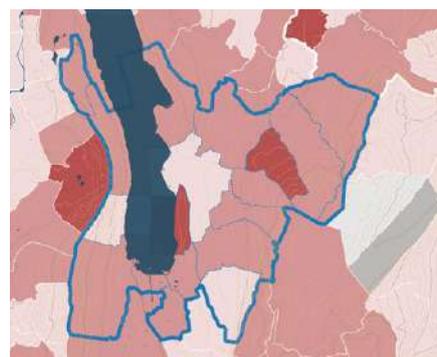
D'après le dernier recensement de l'INSEE, l'intercommunalité comptait 412 654 habitants en 2014, soit une hausse de 1.2% par rapport à 2012. la dynamique démographique est donc globalement la même; les communes conservent les mêmes tendances démographiques : Aix-les-Bains en croissance continue(+ 5%), Drumettaz-Clarafond avec un regain de dynamisme (90 nouveaux habitants entre 2012 et 2014), Brison-Saint-Innocent avec une diminution (-1.9%).



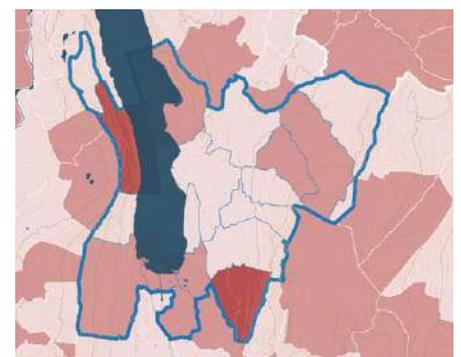
1968-1982



1982-1990



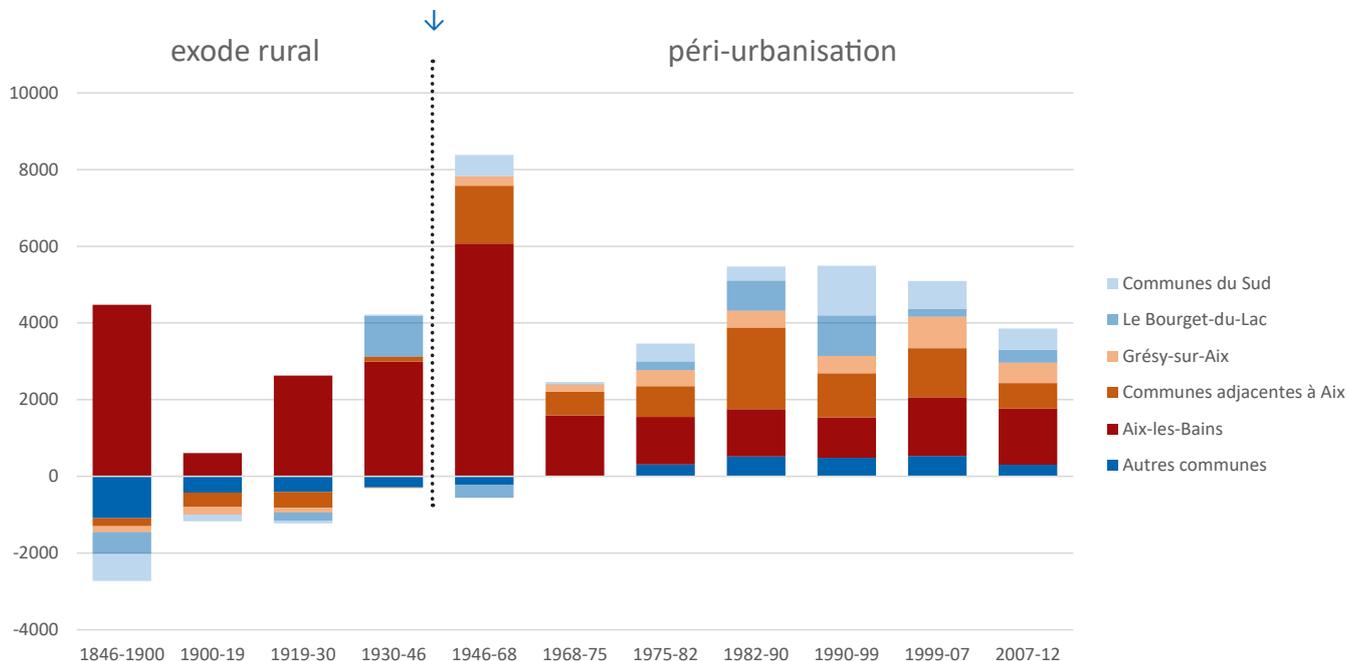
1990-1999



1.3. Un phénomène de péri-urbanisation amorcé dès les années 1950

Évolution de la population aixoise au regard des autres communes de l'agglomération

Source : INSEE



Avec le développement économique de la région survient une forte attractivité résidentielle. Les espaces en croissance sont dans un premier temps les villes. On a ainsi pu observer le développement préférentiel d'Aix-les-Bains au début du XX^{ème} siècle.

L'origine de ces arrivants est dans un premier temps régionale : les habitants des communes rurales se déplacent à la ville, que ce soit en direction d'Aix-les-Bains, de Chambéry, voire de Lyon.

De 1865 à 1942, sur une émigration totale de 5 802 individus depuis le Val du Bourget, on en compte 2 352 qui se sont dirigés vers les grandes villes, dont 1 154 vers Chambéry, 541 vers Aix-les-Bains et 271 vers Lyon. Le thermalisme, les loisirs étaient alors l'un des acteurs de choix pour la destination aixoise, en plus de son activité industrielle naissante.

A l'échelle de la vallée, on relève un rayonnement local des deux pôles traduit par un exode des populations rurales vers ces foyers d'activité.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, des territoires qui jusqu'ici n'avaient pas enregistré de croissance de leur population se voient accueillir de nouveaux arri-

vants : c'est le cas des communes du Sud de l'agglomération et des communes voisines d'Aix-les-Bains.

Cette tendance produit un mouvement d'expansion des aires urbaines vers des secteurs péri-urbains

Ce mouvement est d'autant plus fort que l'espace est polarisé autour de deux nœuds proches : Aix-les-Bains et Chambéry. Il est de plus accentué par la vitalité de leur développement.



ET APRÈS 2012?

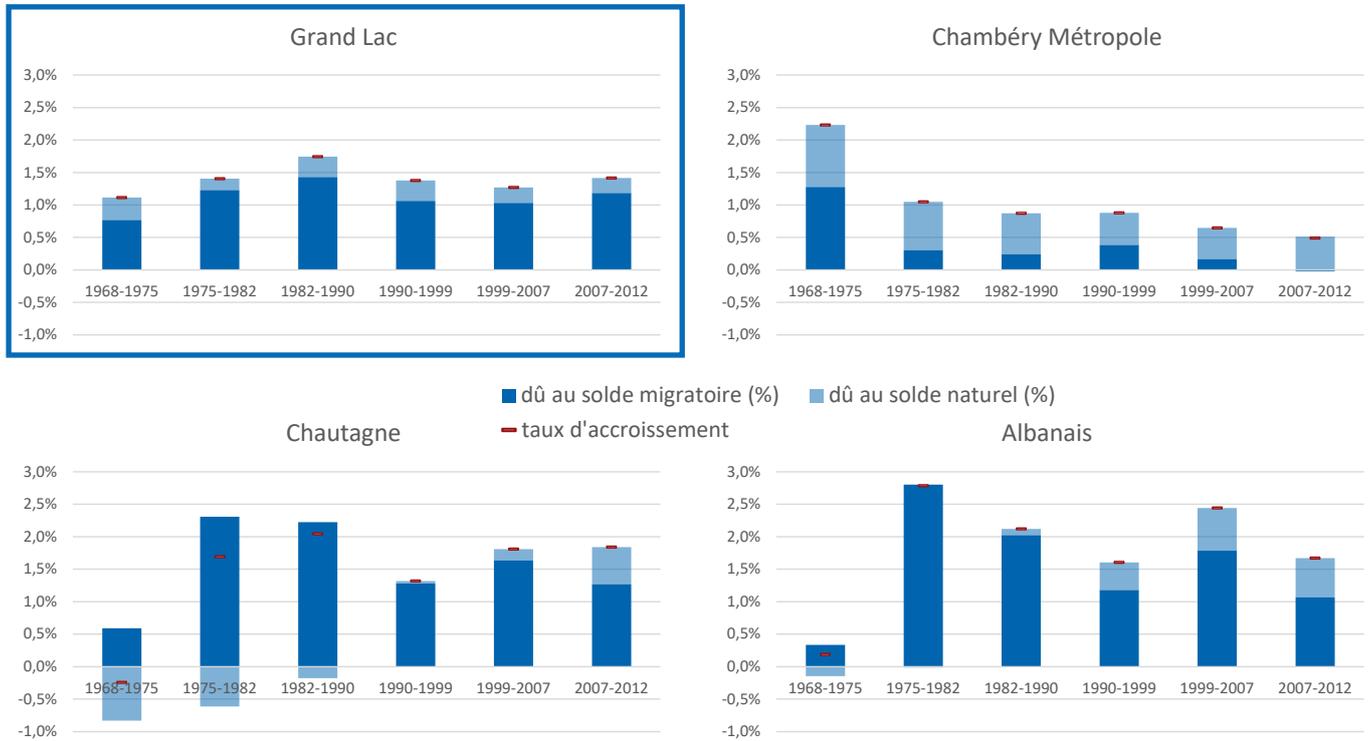
En comparant l'évolution de la population entre 2012 et 2014, on remarque que les communes adjacentes à Aix ont plutôt une croissance négative. Par exemple, Brison-Saint-Innocent a perdu 1.9% de ses habitants, Mouxy 2.1%. Seule la population de Grésy-sur-Aix a augmenté de plus de 5%.

La périurbanisation s'étend en fait aux communes plus éloignées d'Aix, telles que Chindrieux (+2.6%) et Ruffieux (+4.7%) au Nord de l'intercommunalité.

Source : Insee, recensement population.

Évolution comparée de l'accroissement démographique dû aux soldes naturel et migratoire

Source : INSEE



Le solde migratoire et le solde naturel permettent tous deux d'éclaircir la nature des évolutions démographiques. Le solde naturel est la différence entre les naissances et les décès. Le solde migratoire est quant à lui la différence entre les arrivées et les départs, le fruit des trajectoires résidentielles.

Le fort exode rural ayant eu lieu en Savoie a trouvé ensuite une forme de compensation par un renouveau de l'attractivité des communes de la vallée.

Cette attractivité a ainsi pu être observée notamment depuis les années 1970.

Si le rythme de croissance démographique est plus doux dans les communes pôles, on constate une plus forte croissance dans les communes de première couronne, voire de seconde couronne après saturation du maillage pavillonnaire.

Le solde migratoire atteste de l'attractivité du territoire. Il est à l'origine de la forte croissance de la population de Grand Lac.

On en a vu plus haut quelques uns des acteurs d'attractivité : le cadre naturel, le développement historique du thermalisme, la création de postes liée au développement du commerce (lien au thermalisme), aux activités de services, à l'industrie.

Sur le territoire de Chambéry Métropole, les nouveaux arrivants, plus jeunes, génèrent un solde naturel conséquent. Le taux de rotation des ménages, élevé, semble témoigner d'une faible fixation des actifs sur le territoire.

La Chautagne et l'Albanais ont des modalités de croissance proches, basées sur une forte attractivité. Un fort solde migratoire a généré un renouveau démographique sur ces deux communautés de communes.

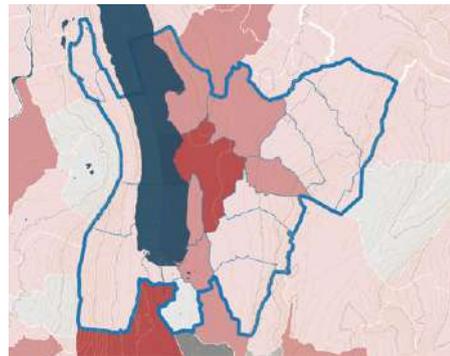
ET APRÈS 2012 ?



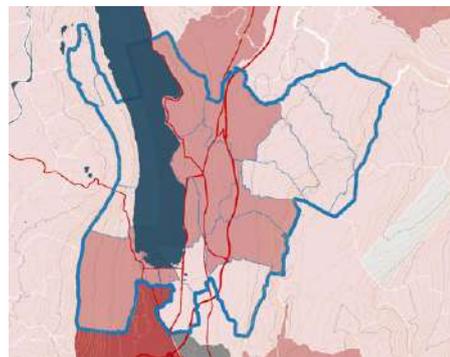
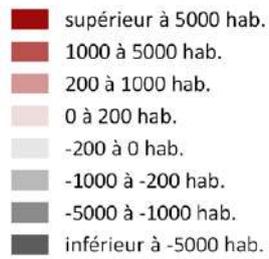
Selon les dernières données de l'INSEE, entre 2009 et 2014 le solde migratoire était de 1.7% par an en moyenne et le solde naturel de 0.3% à Grand Lac. Il y a donc légèrement plus d'entrées que de sorties sur la dernière période.

Localisation des communes attractives
au regard du solde migratoire

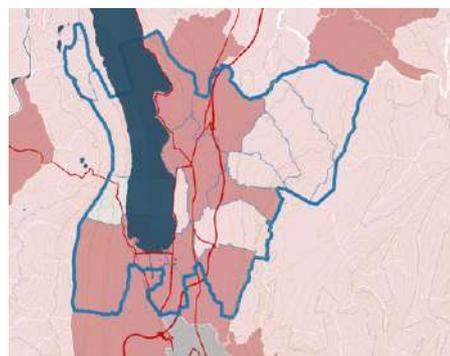
Source : INSEE



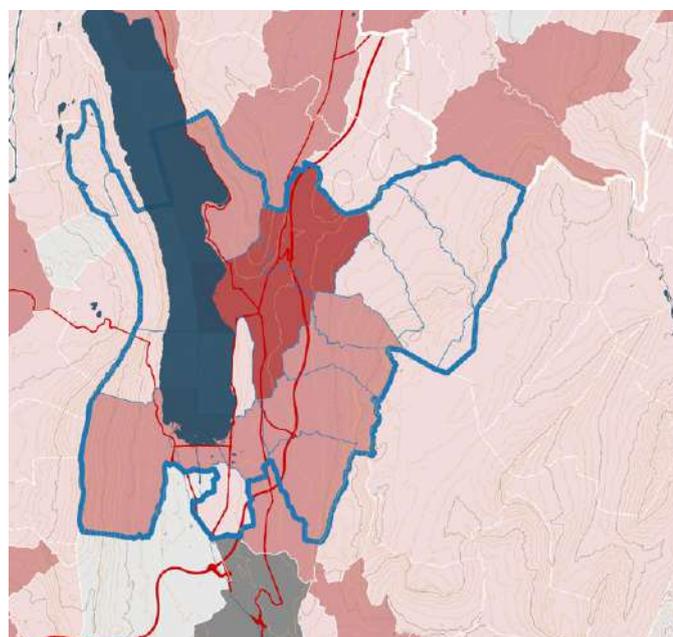
1968-1982



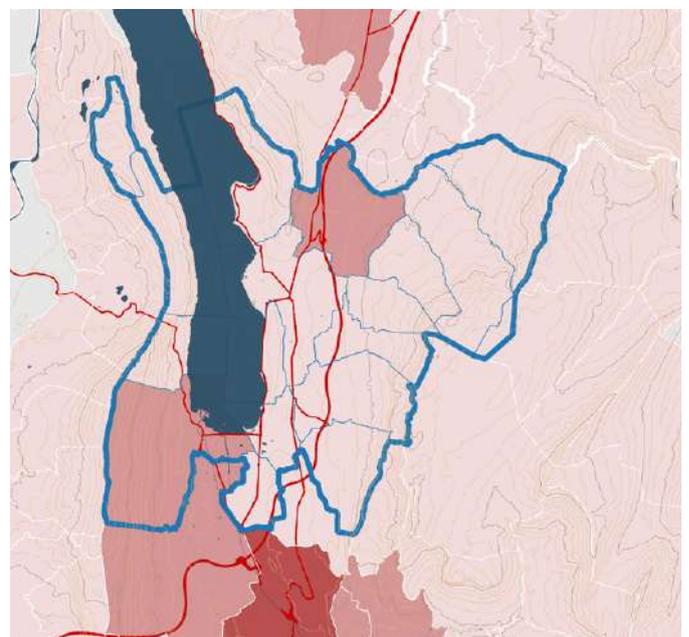
1982-1990



1990-1999

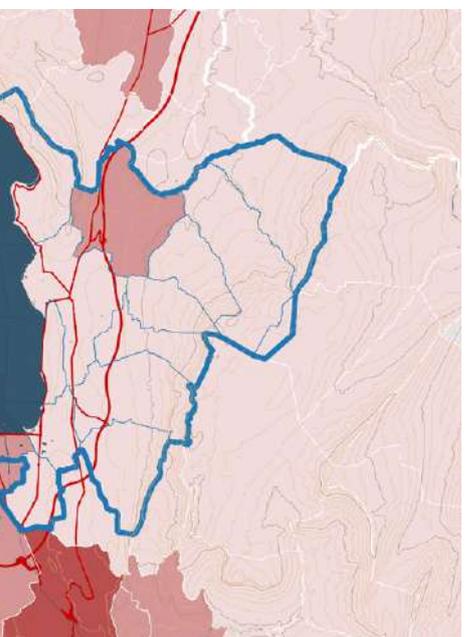
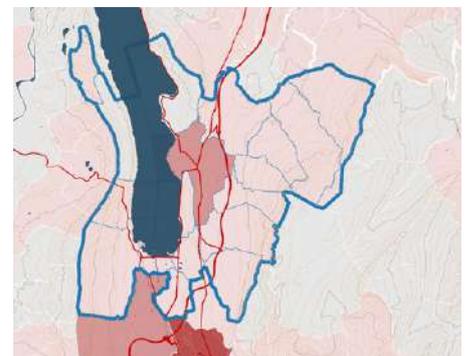
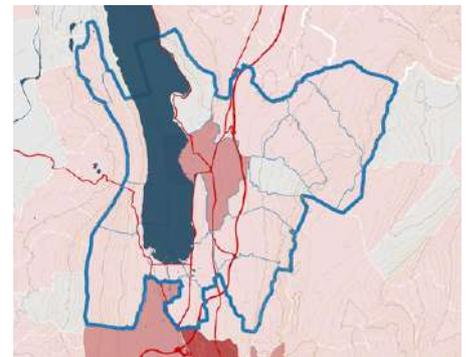
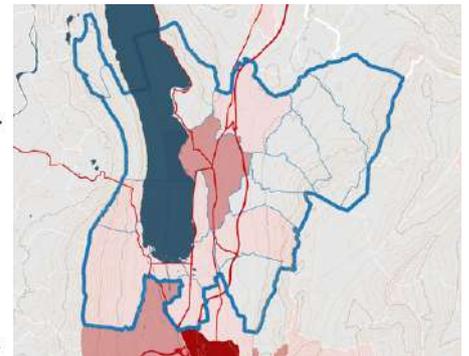


1999 - 2012



Localisation des communes de fort
solde naturel

Source : INSEE



Les communes connaissent des sorts contrastés. L'ensemble de la vallée est globalement plus attractif que les territoires voisins, bien que le secteur savoyard soit pourtant dynamique. Le solde migratoire positif a perduré notamment du fait du développement des infrastructures (et de l'arrivée de l'autoroute).

Chambéry fait figure d'exception : bien qu'étant au coeur d'une aire attractive, la ville enregistre régulièrement davantage de départs que d'arrivées, probablement le signe d'une rotation assez forte des ménages.

Depuis plusieurs décennies, Aix-les-Bains affiche des statistiques de soldes migratoire et naturel élevées. Toutefois, le solde naturel s'est récemment affaïssé.

Le solde migratoire annuel approche les 3000 arrivants.

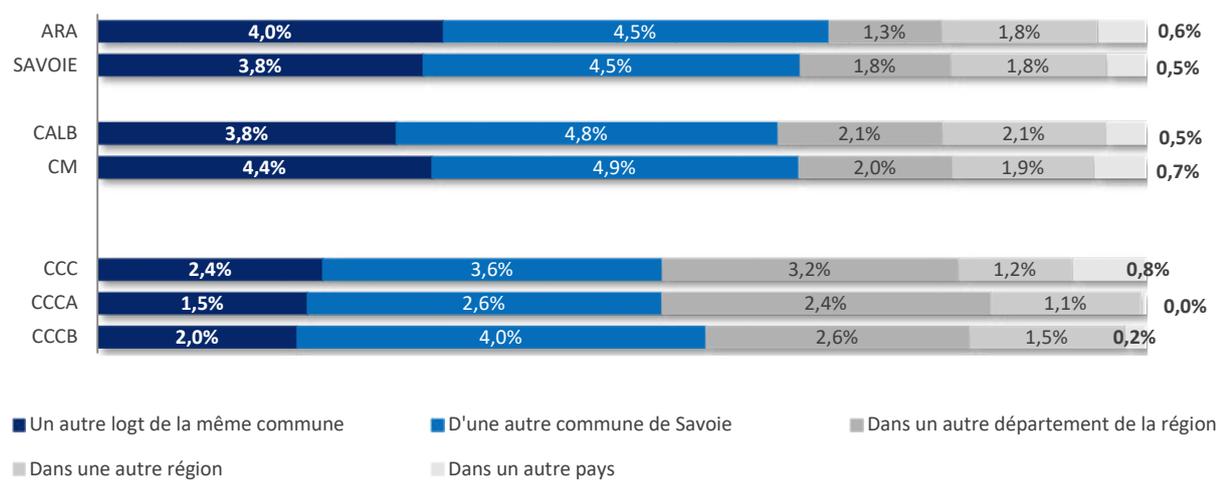
64% d'entre eux sont originaires soit d'un autre logement de la même commune, soit d'une autre commune de Grand Lac, soit généralement du Département.

Les nouveaux arrivants n'habitant jusqu'alors pas en Savoie sont originaires pour moitié d'une autre région que Rhône-Alpes.

Au cours des cinq dernières années, les nouveaux arrivants provenaient majoritairement de Grand Lac.

Provenance des nouveaux arrivants sur les EPCI voisins (2007-2012)

Source : INSEE



Le vieillissement, phénomène généralisé, est particulièrement notable sur l'agglomération Grand Lac.

Les Communautés de Communes Grand Lac et de Chautagne ont des profils d'âge similaires, conséquence de la forte progression des populations âgées. Toutefois, la CC de Chautagne voit sa population des moins de 20 ans augmenter à un rythme semblable à celui de la Communauté de Communes de l'Albanais. C'est ainsi des mécanismes opposés qui sont à l'œuvre sur ces deux EPCI : Grand Lac a vu sa population des personnes âgées de plus de 60 ans supplanter ses jeunes de moins de 20 ans aux alentours de 2005 alors que l'inverse s'est produit vers 1997 pour la Chautagne.

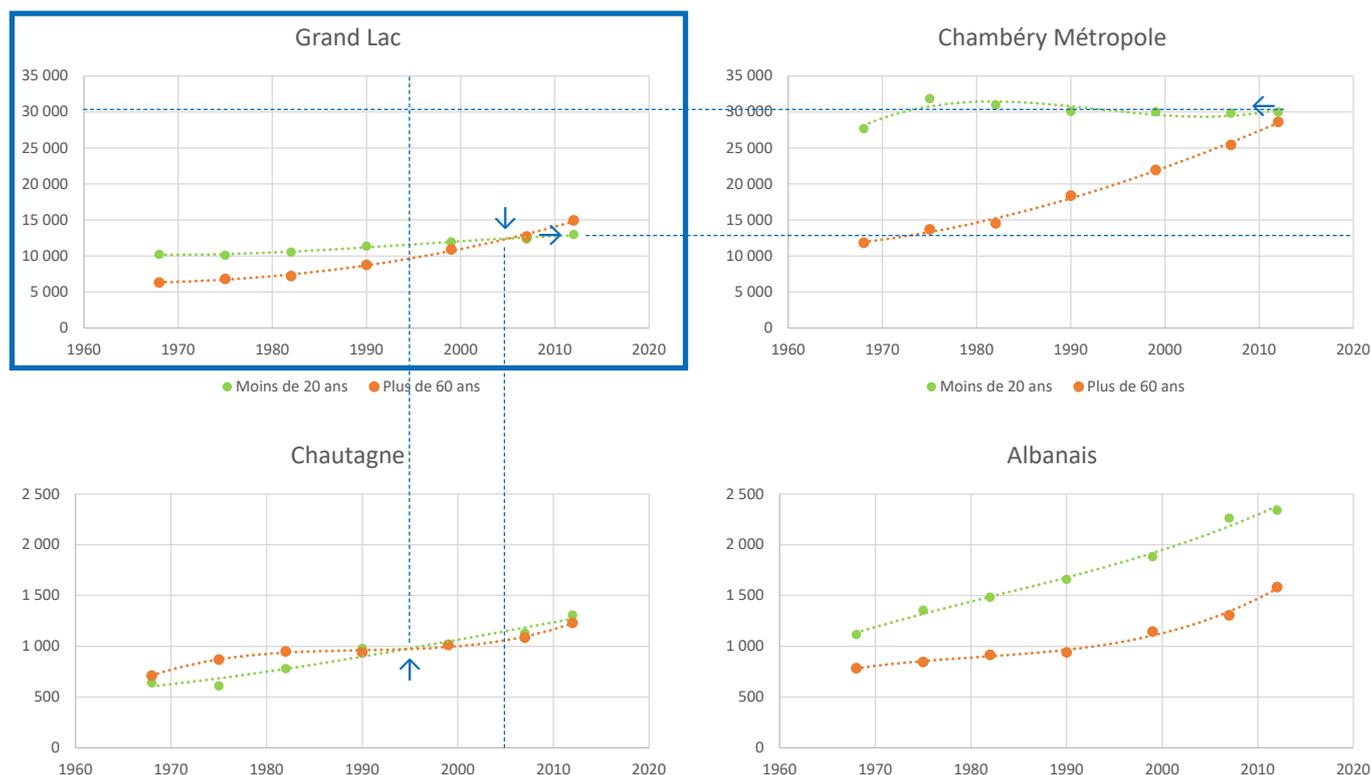
Cette dernière semble être le lieu d'installation privilégié des jeunes ménages et ce, depuis plusieurs décennies, en témoigne les profils des âges nettement en faveur des plus jeunes.

Les effectifs des habitants âgés de plus de 60 ans ont progressé sur l'ensemble du territoire de manière notable depuis deux périodes censitaires.

A l'inverse, on constate le tassement des effectifs des populations jeunes, voire une légère diminution dans le cas de Chambéry Métropole. Cette communauté d'agglomération a vu son indice de jeunesse se réduire fortement au cours des décennies récentes.

Évolution comparée des populations âgées de moins de 20 ans et de plus de 60 ans.

Source : INSEE



ET APRÈS 2012 ?

Le dernier recensement de l'INSEE démontre que la répartition des âges est très stable, même si les catégories d'âges sont légèrement différentes (moins de 25 ans / plus de 65 ans), sur la communauté de communes de Grand Lac, 3% de la population a plus de 65 ans, soit la même proportion qu'en 2012, et 5.1% a moins de 25 ans (légère augmentation probablement due à l'arrivée des jeunes entre 20 et 24 ans dans la catégorie).

A Chambéry Métropole, on constate que le vieillissement de la population ralentit: en 2012, il y avait 22% de personnes âgées de plus de 60 ans, et en 2014, il y a 18% de personnes âgées de plus de 65 ans.

LES DYNAMIQUES INDUITES

Une évolution de la part des résidences secondaires

- » Originellement, les résidences secondaires étaient situées sur les pourtours du lac, essentiellement au sud (Bourget-du-Lac et Tresserve).
- » Les années 1970 marquent le pic majeur d'apparition de résidences secondaires, ce phénomène est particulièrement significatif à Aix-les-Bains (nombre de résidences secondaires multiplié par 4 en 7 ans).
- » Après les années 70, le phénomène stagne voire décroît dans les communes ayant connu le déclin du thermalisme (Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent).
- » En 2012, 14% du parc de logements de Grand Lac sont des résidences secondaires. La région du Lac et le massif des Bauges sont les principaux secteurs attractifs pour la construction de résidences secondaires.

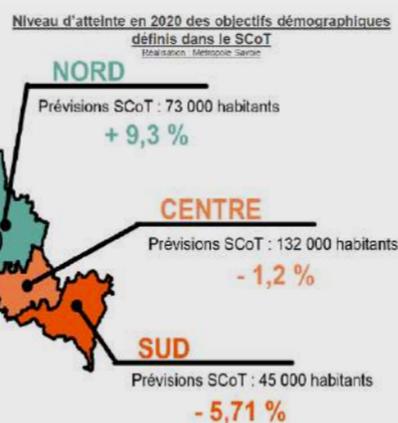
Une croissance démographique et un peuplement différenciés

- » La population de Grand Lac connaît une croissance positive depuis des décennies (en 1800 : 9750 habitants, en 2012 : 57 314 habitants)
- » Entre 2007 et 2012, le gain de population a été de 7%, ce qui nous montre l'importance de réfléchir le territoire et sa capacité d'accueil. Cependant, ce dynamisme est à relativiser car le territoire a connu des périodes variables en terme d'accroissement démographique.
- » La croissance s'est effectuée majoritairement le long des axes de circulation s'étendant autour d'Aix-les-Bains et de Chambéry.

Un phénomène de péri-urbanisation amorcé dès les années 1950

- » Alors que la croissance démographique s'est d'abord effectuée dans les villes au début du XX^{ème} siècle, on observe aujourd'hui une croissance plus forte dans les communes de seconde couronne, notamment entre Aix-les-Bains et Chambéry.
- » Le solde migratoire positif a perduré notamment du fait du développement des infrastructures (et de l'arrivée de l'autoroute). Le territoire de Grand Lac est aujourd'hui plus attractif que ses voisins. Le solde migratoire annuel approche les 3000 arrivants.
- » Le vieillissement, phénomène généralisé, est particulièrement notable sur l'agglomération Grand Lac. Chambéry métropole et l'Albanais captent davantage les jeunes ménages que Grand Lac. La croissance de la population observée est essentiellement issue d'un solde migratoire dynamique, contrairement à un solde naturel faible.

Disparité du niveau d'atteinte des objectifs démographiques



Source : SCoT Métropole Savoie

CE QUE DIT LE SCoT METROPOLE SAVOIE

- » Un objectif global prévu de **+45 000 habitants** à atteindre en 2020 avec un **ralentissement de la croissance sur le secteur nord incluant Grand Lac**.
- » Le bilan du SCoT à mi-parcours fait état d'un **objectif démographique prévu atteint à mi-parcours** mais un **rééquilibrage territorial souhaité** entre les trois secteurs non atteint.
- » **Grand Lac, principal moteur de la croissance** du secteur Nord avec un dépassement du niveau de population attendu (**73 000 hab. à 2020**), de +9%.

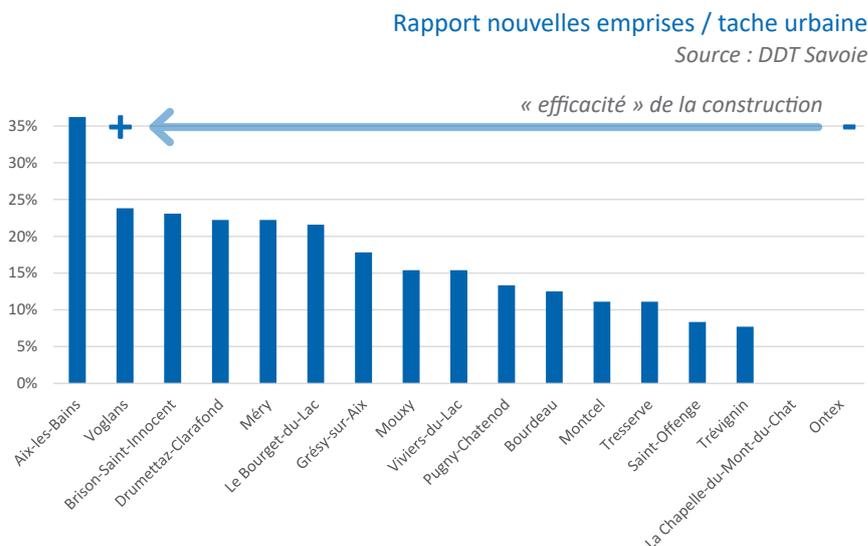
2 UN FONCIER DE PLUS EN PLUS RARE...

2.1. Dynamique de la consommation foncière

Commune	Expansion de la tache urbaine 2001-2013 (ha)
Grésy-sur-Aix	73
Aix-les-Bains	69
Le Bourget-du-Lac	51
Voglans	42
Drumettaz-Clarafond	36
Méry	36
Mouxy	26
Viviers-du-Lac	26
Saint-Offenge	24
Montcel	18
Tresserve	18
Pugny-Chatenod	15
Brison-Saint-Innocent	13
Trévignin	13
Bourdeau	8
La Chapelle-du-Mont-du-Chat	4
Ontex	3

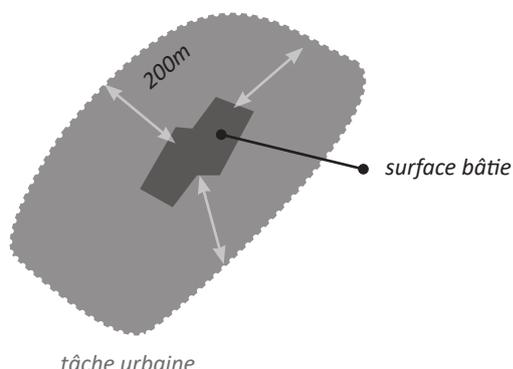
Expansion urbaine (ha) entre 2001 et 2013

Source : DDT Savoie



Représentation schématique de la notion de «tache urbaine»

On considère la tache urbaine comme l'espace occupé par une urbanisation, quelle qu'en soit sa vocation : résidentielle, activité économique, infrastructure de transport, etc.



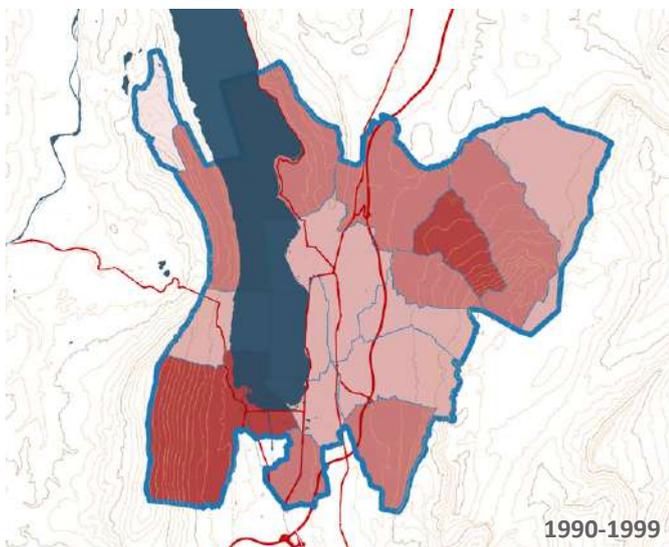
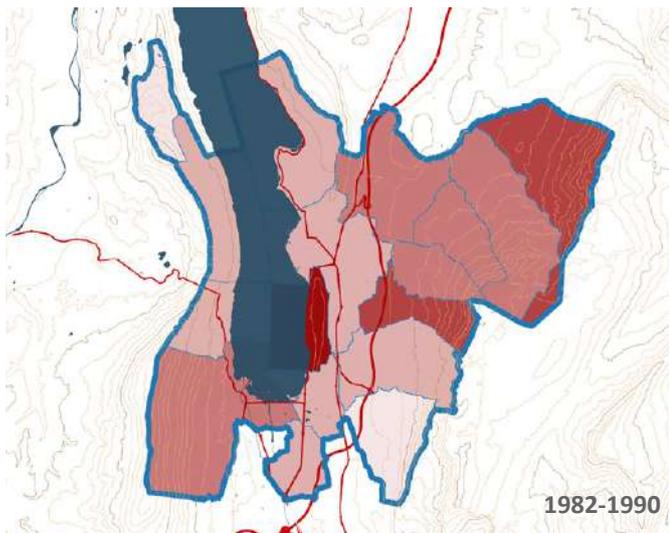
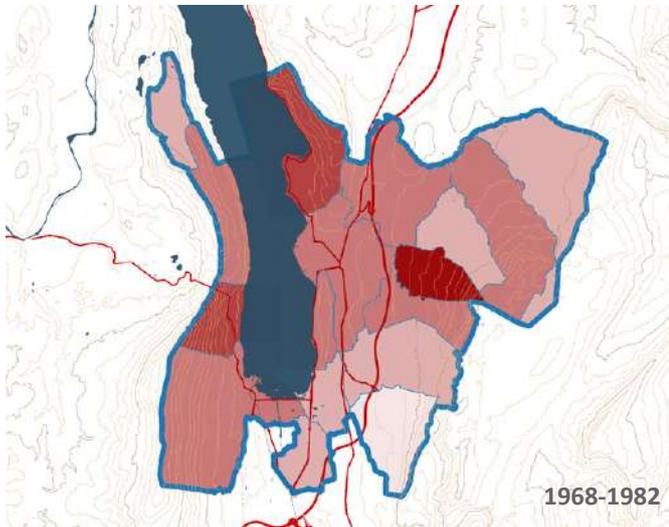
Le rythme de la consommation foncière annuelle a été divisé par deux depuis l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale Métropole Savoie. Entre 2001 et 2013, la consommation foncière globale sur Grand Lac est de 274 ha soit 23 ha/an (soit une consommation moyenne par habitant de 356 m²).

En plus d'Aix-les-Bains, les communes de Voglans, Méry, Brison-Saint-Innocent, Drumettaz-Clarafond, Méry et Le Bourget-du-Lac sont celles qui ont le plus construit par rapport au foncier consommé.

Inversement, le rapport entre l'emprise bâtie et la surface de la tache urbaine sur les communes de Trévignin, Tresserve et Saint-Offenge est moindre. Cela implique une « efficacité » moindre, au sens de la production d'espaces à valeur d'usage directe pour l'activité économique et l'habitat.

Évolution des surfaces artificialisées

Source : fichiers fonciers DGIP



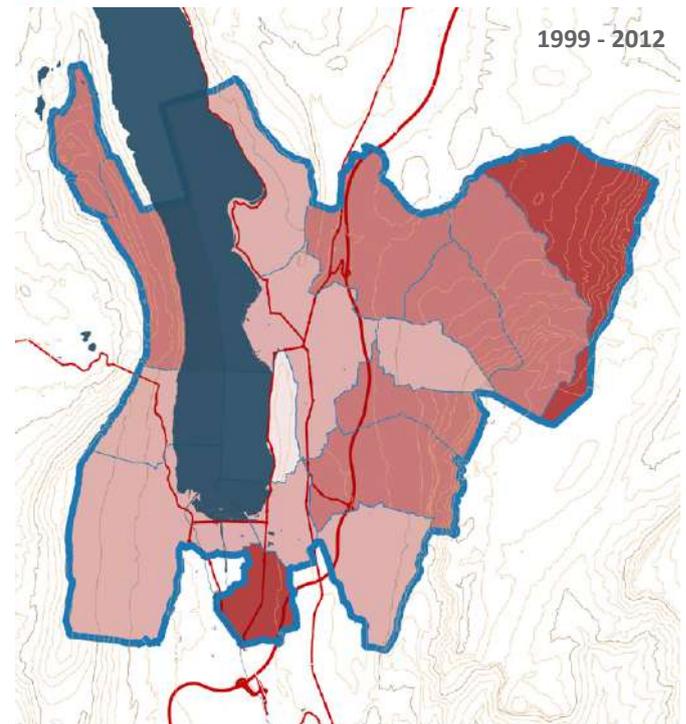
La recherche d'optimisation du foncier prend peu à peu le pas au cours des années 1990 : les terrains consommés accueillent davantage de population. De manière générale, la consommation foncière s'est réduite.

Certaines communes, proches d'Aix-les-Bains, ont peu à peu limité leur taux de croissance urbaine. Le fait peut être imputable à un défaut de foncier disponible, au prix du terrain à bâtir et de la construction, aux limites posées par la capacité des infrastructures existantes. On observe ce cas de figure sur les communes bordant le pourtour Est du lac : Brison-Saint-Innocent, Aix-les-Bains, Tresserve.

A l'inverse, les communes à l'Est du territoire de Grand Lac connaissent des rythmes d'artificialisation plus élevés, notamment Trévignin, Saint-Offenge.

Taux d'accroissement annuel des surfaces artificialisées

- 0% à 0.5%
- 0.5% à 1%
- 1% à 1.5%
- 1.5% à 2%
- plus de 2%



Entre 2001 et 2013, c'est dans le Sud du territoire que la tache urbaine a le plus progressé, non pas en valeur absolue mais relativement à l'emprise déjà urbanisée (+3%/an).

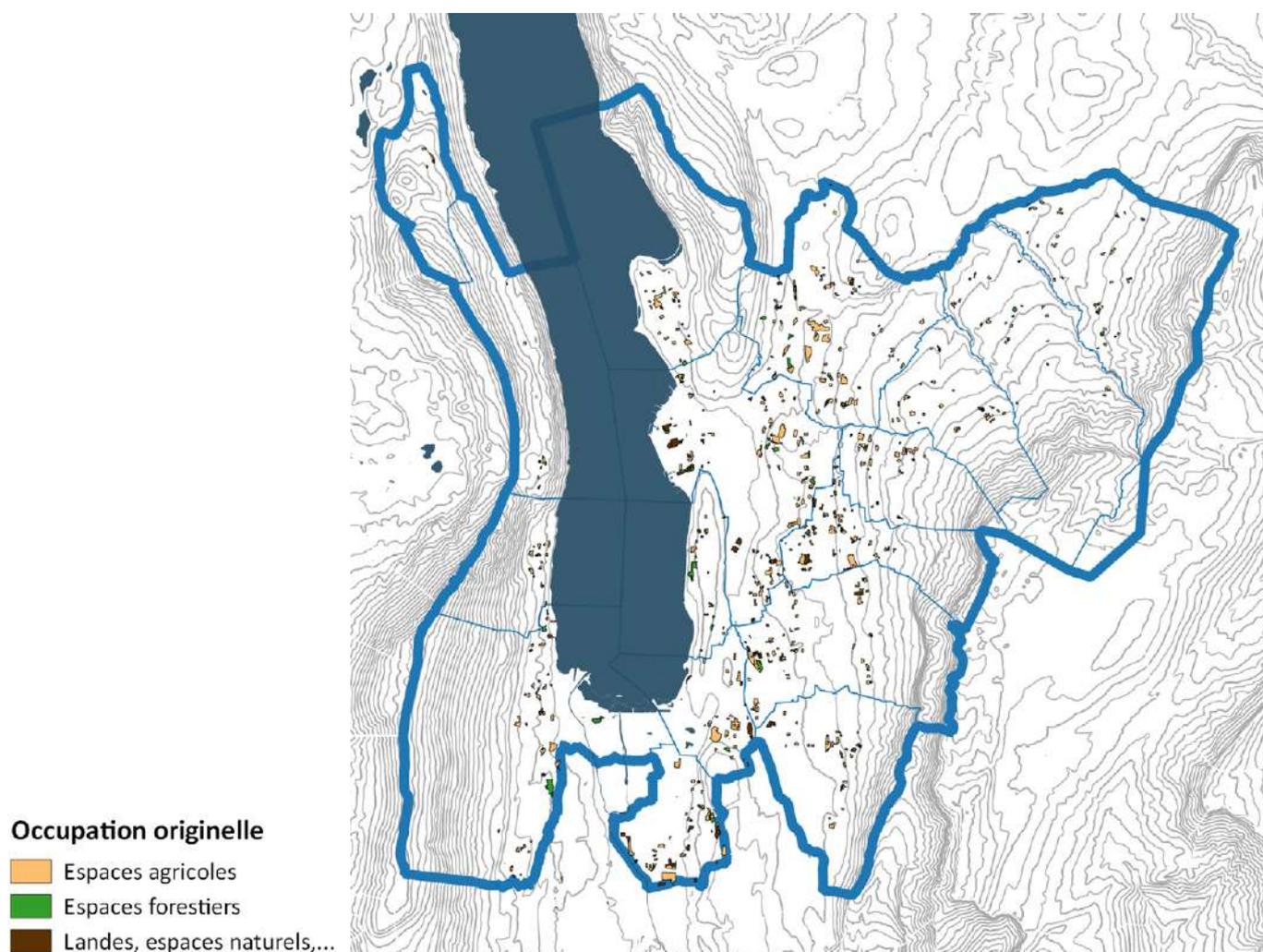
Ainsi, les communes dans lesquelles la tache urbaine s'est étendue le plus vite ont été Méry, Voglans, Grésy-sur-Aix. Ces communes ont également les taux annuels les plus forts de progression de l'emprise bâtie (entre 4% et 6%). La croissance du parc de logements mais aussi le développement des parcs d'activités explique l'importance de ces ratios.

D'après la méthode d'expansion-érosion de la DDT Savoie, appliquée aux surfaces nouvellement artificialisées, on dégage 475 ha intégrés dans la tache urbaine entre 2001 et 2013.

L'urbanisation s'est développée avec une certaine cohérence vis-à-vis des objectifs de desserte du territoire. L'urbanisation s'est effectuée à hauteur de 67% dans les communes intersectant un isochrone de 20 min autour des arrêts de transports en commun.

Consommation foncière selon sa nature et sa localisation

Source : Métropole Savoie



Les pôles préférentiels de Grésy-sur-Aix et de Drumettaz-Clarafond mentionnés dans le SCoT, à destination d’habitat, n’ont pas été urbanisés. A l’inverse, le site d’Aix-les-Bains a fait l’objet d’un aménagement récent.

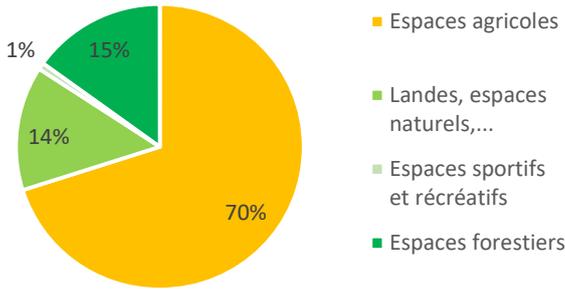
En tout, seules 6% des surfaces consommées ont été urbanisées dans les pôles préférentiels habitat entre 2001 et 2013.

La consommation foncière s’est en premier lieu effectuée au détriment des espaces agricoles. Ce cas de figure concerne 70% des surfaces urbanisées.

Dans une moindre mesure, l’urbanisation a également impacté les espaces naturels (15%), les espaces boisés (14%) ainsi que les espaces sportifs ou à vocation récréative (1%).

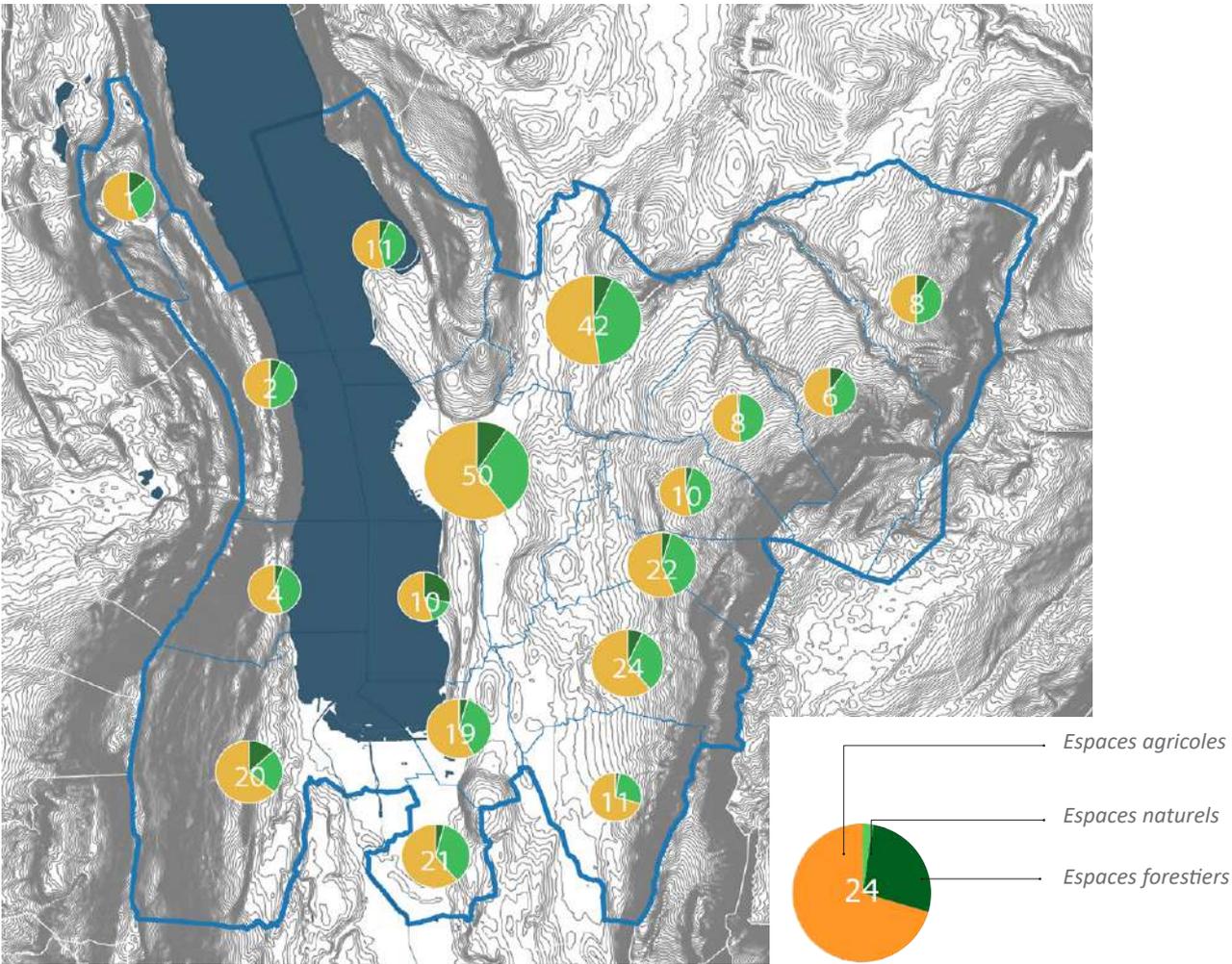
Vocation originelle des surfaces consommées

Source : Métropole Savoie



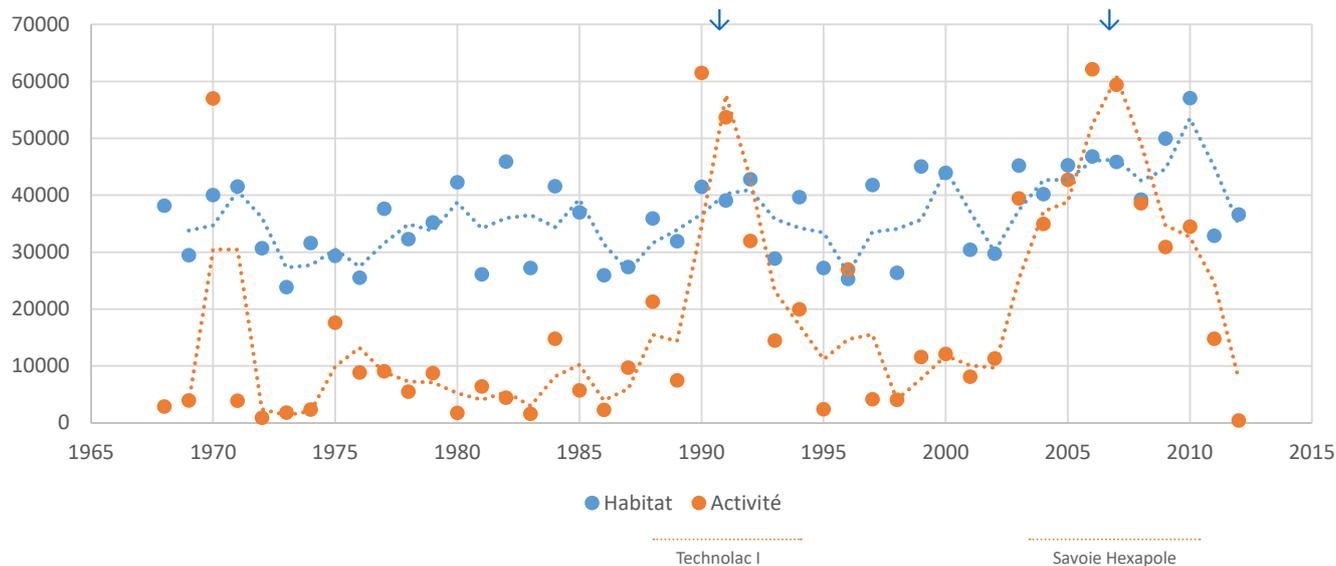
Consommation foncière communale au détriment des espaces agricoles, naturels et forestiers

Source : Métropole Savoie



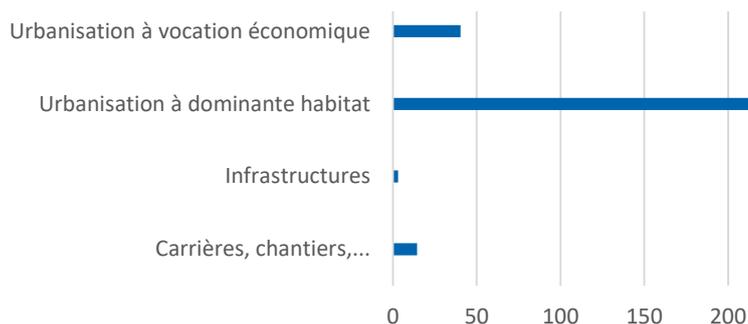
Évolution comparée des nouvelles surfaces urbanisées (m²) selon le type d'occupation.

Source : fichiers fonciers DGiP



Nature de l'urbanisation (ha)

Source : Savoie Métropole



Les secteurs préférentiels d'urbanisation à vocation économique ont connu une croissance en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale.

La consommation dans les communes du Sud est ainsi entraînée par la mise en place des grands parcs d'activités : Technolac à partir de 1987, Savoie Hexapole (à partir de la fin des années 1990).

La consommation foncière est majoritairement due au bâti ayant vocation d'habitat, qui représente 217 ha, soit 79% de l'urbanisation.

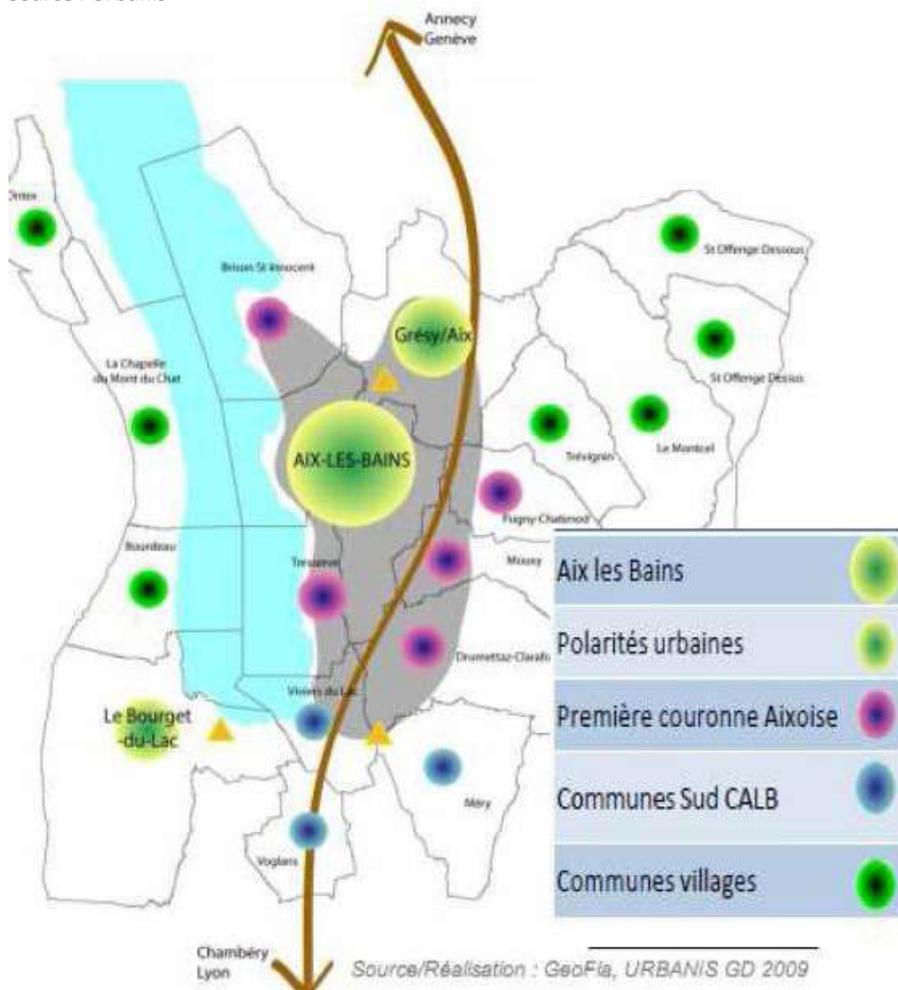
Suivent les espaces à vocation économique (40 ha), les carrières et chantiers, les infrastructures, etc.

Le PLH récemment mis en place distingue des objectifs de production de logements différents selon le rôle des structures dans l'armature territoriale : Aix-les-Bains, les deux polarités secondaires de Grésy-sur-Aix et Le Bourget-du-Lac, les communes de la première couronne aixoise, les communes du Sud de la Communauté d'Agglomération et les communes villages.

Ce document misait sur un taux de croissance démographique de 1.34%/an. En conséquence, étaient prévus 2700 nouveaux logements, soit 450 logements produits par an.

L'armature proposée par le PLH

Source : Urbanis



Sur la période écoulée, le bilan du PLH à mi-parcours note la construction de 437 logements entre 2010 et 2014 dont 51% de logements collectifs.

On observe toutefois un ralentissement de la production de logements important depuis 2011.

L'objectif à 3 ans du PLH est atteint à hauteur de 88% à l'échelle de Grand Lac.

La 1^{ère} couronne aixoise n'a pas atteint ses objectifs contrairement aux communes villages qui sont en excédent.

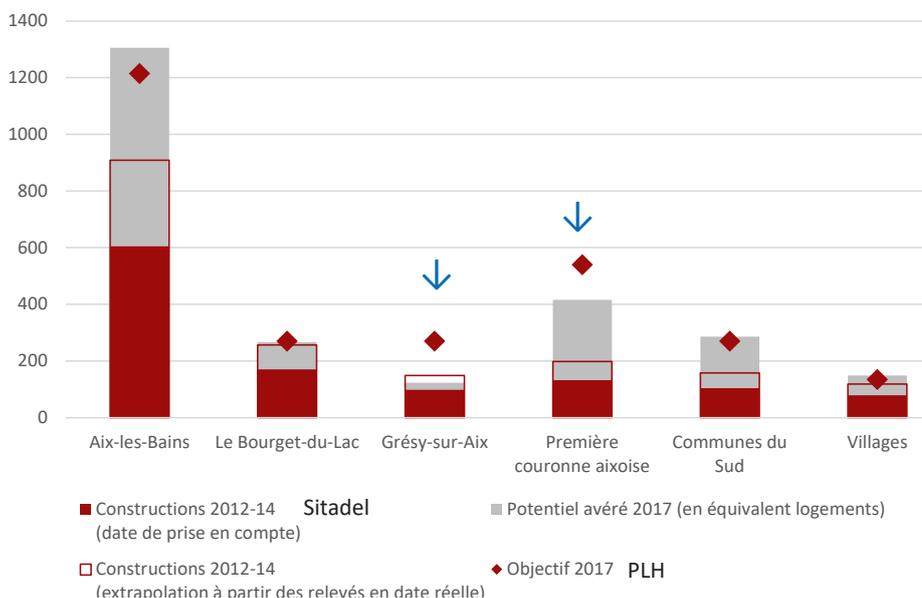
Bilan à mi-parcours du PLH

Source : Urbanis

Regroupement de communes PLH	Total des logements construits (hors résidences)								
	Total 2012-2013-2014* *sauf novembre-décembre	Objec f PLH.	Taux d'a einte global PLH	Taux d'a einte objec f ramené à 3 ans	répar on de la produc on à l'échelle CALB	objec f PLH de répar on CALB			
Aix-les-Bains	606	1215	50%	100%	51%	45%			
Le Bourget-du-Lac	171	270	63%	127%	14%	10%			
Grésy-sur-Aix	99	270	37%	73%	8%	10%			
1 ^{ère} couronne Aixoise	Brison-Saint-Innocent	27	132	540	24%	49%	2%	11%	20%
	Drume az-Clarafond	48					4%		
	Mouxu	44					4%		
	Pugny-Chatenod	3					0%		
	Tresserve	10					1%		
Communes Sud Calb	Méry	25	105	270	39%	78%	2%	9%	10%
	Viviers-du-Lac	49					4%		
	Vogllans	31					3%		
Villages	Bourdeau	6	79	135	59%	117%	1%	7%	5%
	La Chapelle-du-Mont du Chat	1					0%		
	Montcel	21					2%		
	Ontex	2					0%		
	Saint-O enge-Dessous	10					1%		
	Saint-O enge-Dessus	6					1%		
	Trévignin	33					3%		
CALB	1192	2700	44%	88%	100%	100%			

Évolution des besoins en foncier pour l'atteinte des objectifs de production de logements du PLH.

Sources : Urbanis, DREAL SIT@DEL2

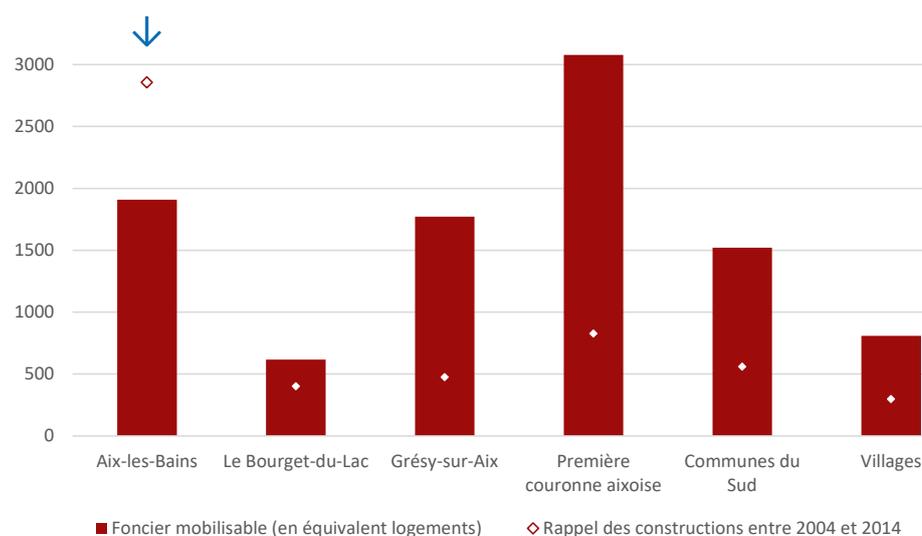


Restent à produire 1 508 nouveaux logements. Au regard de cet objectif du PLH, les communes de la première couronne aixoise et Grésy-sur-Aix pourraient manquer de disponibilités foncières à court terme, à horizon 2017.

Pour les autres communes, le calibrage du besoin en logements est cohérent avec les ressources disponibles.

Mesure du foncier mobilisable au regard des tendances récentes de construction.

Sources : Urbanis, DREAL SIT@DEL2



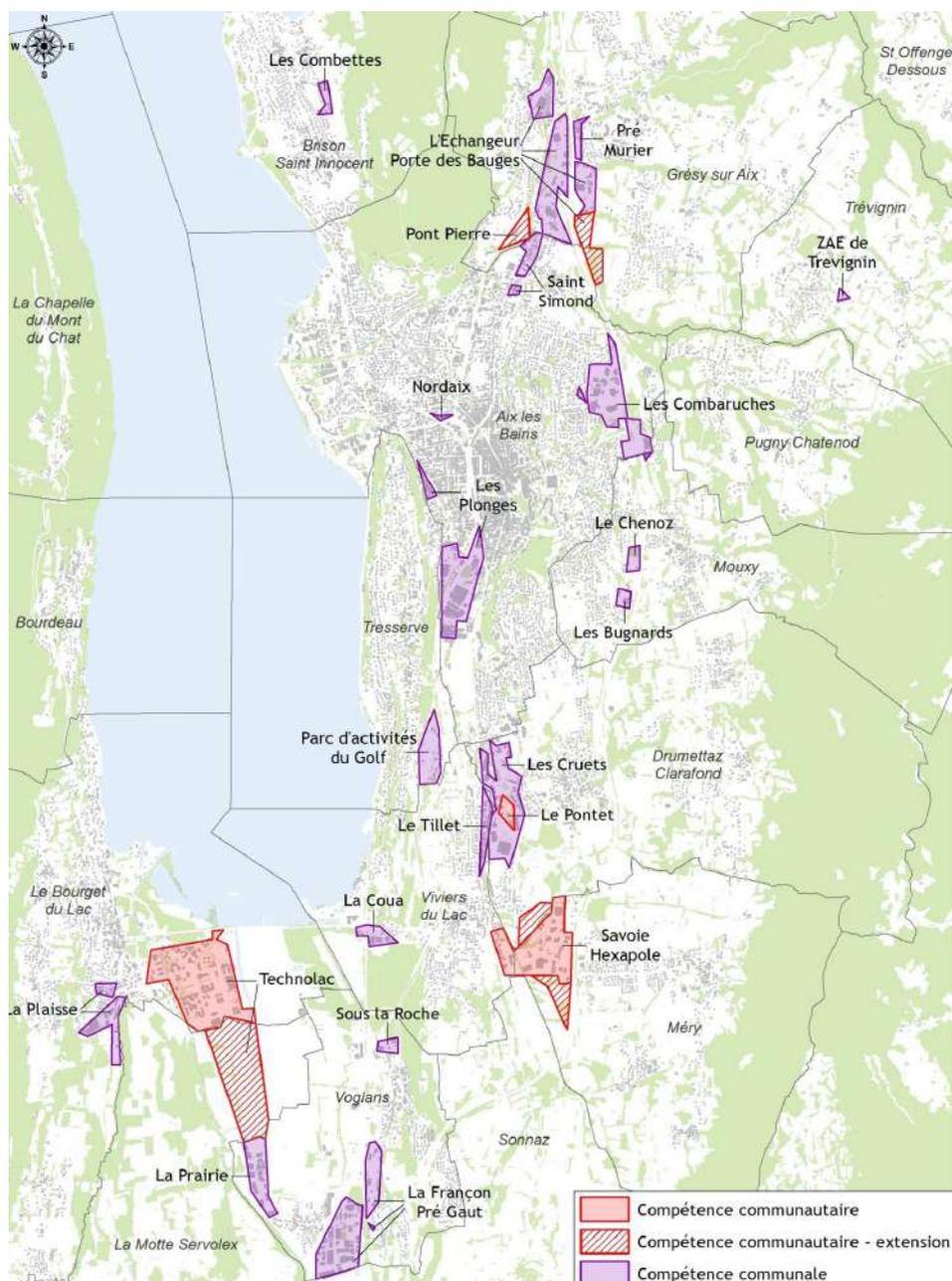
Le foncier mobilisable recensé dans le PLH ne permettrait pas de répondre aux besoins d'Aix-les-Bains si cette dernière construisait autant de logements en extension qu'au cours des 10 dernières années.

Pour les autres communes, les réserves foncières à long terme sont jugées suffisantes. Toutefois, leur disponibilité est directement liée au domaine privé et elles ne peuvent donc être directement considérées comme étant disponibles.

La présence d'un phénomène de rétention foncière palpable sur le foncier disponible à long terme doit également être pris en compte.

Emprise des Zones d'Activités du territoire de Grand Lac

Source : Grand Lac



Sur le territoire de Grand Lac, le SCoT recense 5 pôles préférentiels à vocation économique :

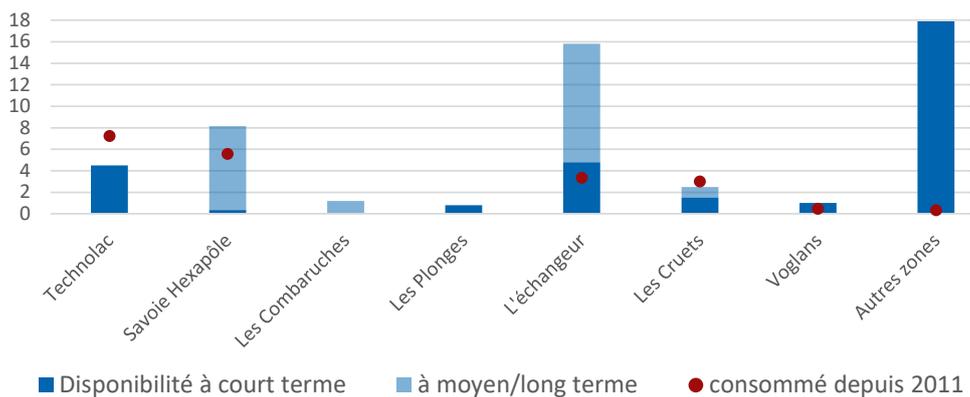
- deux pôles d'équilibre : Technolac (pôle d'excellence énergies et réseaux) et Savoie Hexapôle (éco-parc d'activités - industrie, artisanat, tertiaire).
- également trois zones intercommunales : Les Combaruches, L'échangeur, Le Pontet.

La DDT Savoie mentionne également deux autres pôles non référencés par le SCoT : Les Plonges et la ZA de Voglans.

Les autres zones d'activités, de rayonnement moindre, représentent près de 18 ha de surface, hors projets d'agrandissement.

Évaluation des besoins relatifs au foncier d'activité

Sources : Grand Lac, DDT Savoie



En matière économique, en cas d'une évolution de la consommation foncière au fil de l'eau le foncier viendrait à manquer sur Technolac ou Savoie Hexapôle d'ici 2027 (2020 sur Hexapôle).

Certaines zones d'activité ont des capacités d'extension en décalage avec leur récent développement. C'est notamment le cas pour le parc d'activités du Golf.

CE QUE DIT LE SCOT METROPOLE SAVOIE

» Des secteurs préférentiels d'urbanisation à dominante d'habitat :

- * les communes dans l'isochrone 20 min en bus
- * trois pôles préférentiels :

Grésy-sur-Aix : 25-30 ha, 700-1000 logts

Aix-les-Bains : 15-20 ha, 600-800 logts

Drumettaz-Clarafond : 40-45 ha, 1200-1500 logts

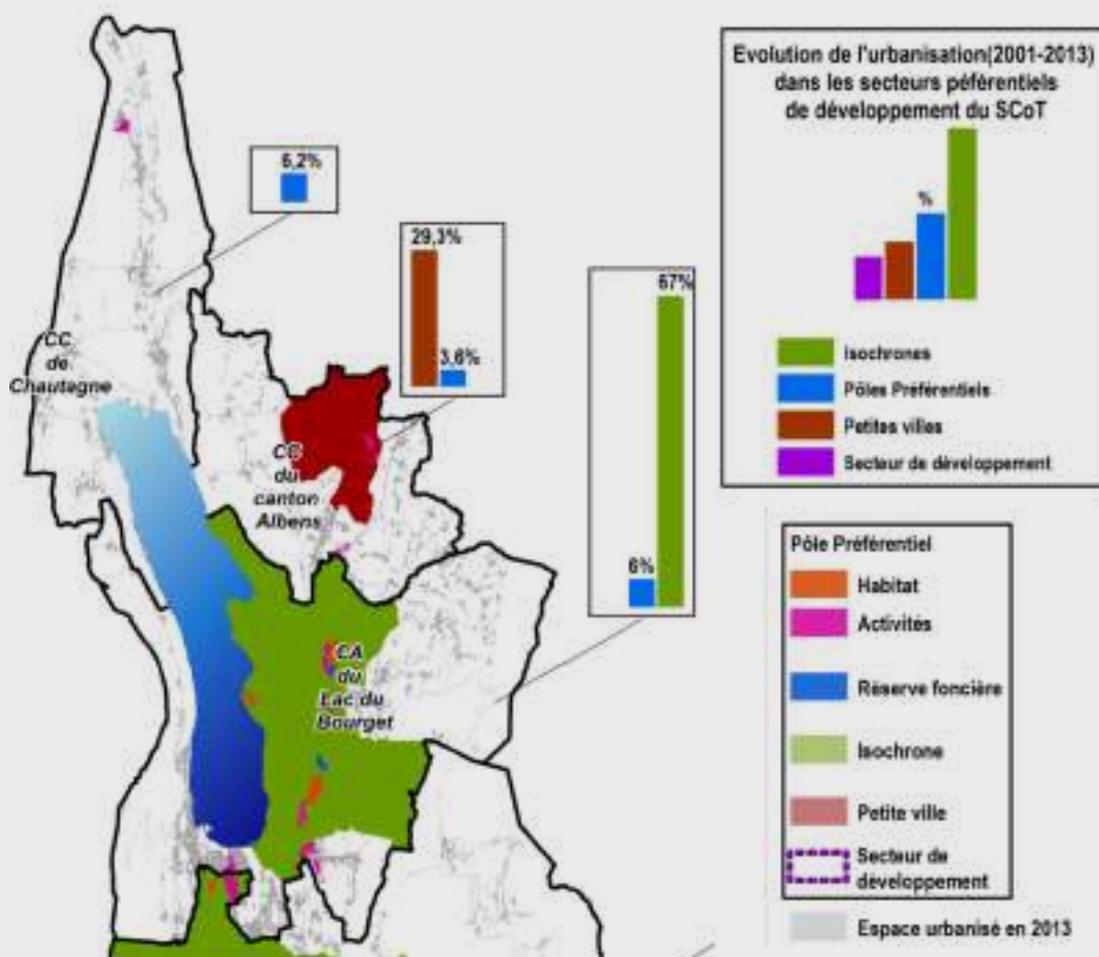
BILAN DU SCOT

» La part de l'urbanisation totale entre 2001 et 2013 dans les secteurs préférentiels de développement du SCoT sur Grand Lac se répartit :

- à 67 % dans l'isochrone
- à 6% au sein des pôles préférentiels

Part de l'urbanisation totale située dans les différents secteurs préférentiels de développement entre 2001 et 2013

Source : SCoT Métropole Savoie



Pour conclure sur la consommation foncière:

- » **Apogée de la consommation foncière sur la période 1965-1985**
- » **Consommation foncière divisée par deux entre 1973 et 2013 ayant généré une augmentation de la densité moyenne des opérations** sur le territoire de Grand Lac.
- » Une part de la consommation foncière dédiée à l'habitat qui ne s'est pas toujours accompagnée d'une limitation de l'extension des réseaux dédiés.
- » Forte progression de la consommation sur la frange Est au cours des 10 dernières années.
- » **Une consommation foncière dédiée aux activités économiques qui a connu 2 grands pics en 90 et 2007 correspondant à l'installation de Technolac et Savoie Hexapole.**
- » **La disponibilité foncière des zones d'activités de Grand Lac sont parfois en décalage avec leur récent développement.**
- » L'activité agricole, traditionnellement en place sur le territoire, source notamment de l'urbanisation consommatrice de foncier agricole.
- » L'urbanisation sous certaines formes entraîne la réduction de l'espace agricole, multiplie les conflits d'usage, et complexifie la pratique agricole (accès, épandage, nuisance sonore...)

Plusieurs enjeux en découlent :

- » **Assurer un développement du territoire réparti dans l'espace cohérent avec les dynamiques territoriales observées**
- » **Inscrire le développement du territoire à une échelle intercommunale**
- » **Coordonner le développement du territoire aux structures urbaines les plus à-même de l'accueillir et de le supporter au regard de l'ensemble des composantes juridiques et urbaines**
- » **Limiter la consommation des terres agricoles et naturelles sur le territoire de Grand Lac et atteindre une réduction de consommation de l'espace au regard de la consommation de ces 10 dernières années (2005 et 2015) tout en s'inscrivant dans le potentiel résiduel du SCoT.**
- » **Réévaluer la capacité d'accueil des zones d'activités**

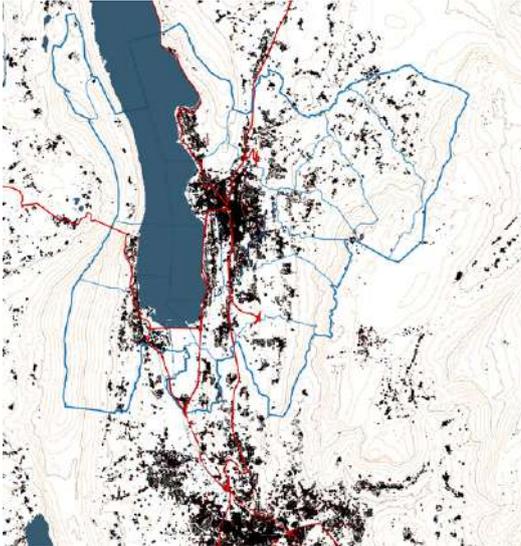
2.2. Évolution de la forme urbaine et des densités

Le bilan des 10 ans du SCOT (2015) indique une amélioration des densités des constructions neuves entre 2006-2013. En effet, la densité moyenne des logements était de 53 lgts/ha pour les habitats collectifs (contre 37 sur la période 2002-2005), 19 lgts/ha pour les habitats individuels groupés (14 sur la période 2002-2005) et 8 pour l'individuel pur (7 sur la période 2002-2005).

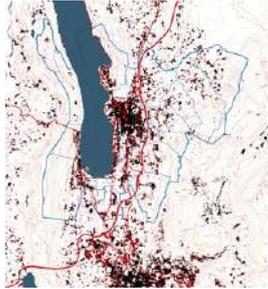
Évolution de la forme urbaine

Source : DDT Savoie

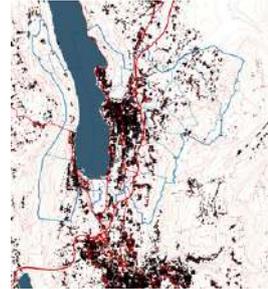
1946-1965



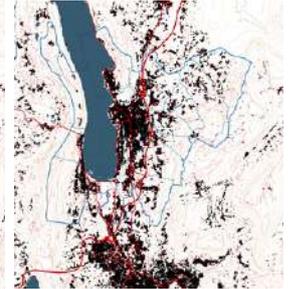
1965-1985



1985-2001



2001-2013



L'agglomération a concentré son développement autour d'Aix. Entre 1946 et 1965, les faubourgs d'Aix-les-Bains se densifient par la création d'îlots en couronne du centre. La tache urbaine s'étend le long du lac, en direction de Tresserve et le long des axes de déplacement menant à Chambéry.

Des quartiers d'habitat collectif se développent, sous la forme d'ensembles de grande taille (quartier Liberté).



Rue Vincent d'Indy, Aix-les-Bains (20 lgt/ha)



Bd Maréchal de Lattre de Tassigny, Aix-les-Bains (80 lgt/ha)



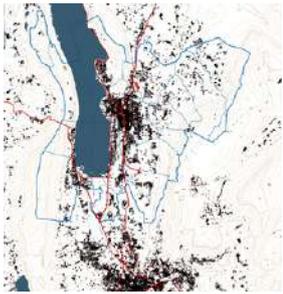
L'étalement linéaire est visible sur les axes connectant Aix à Chambéry.



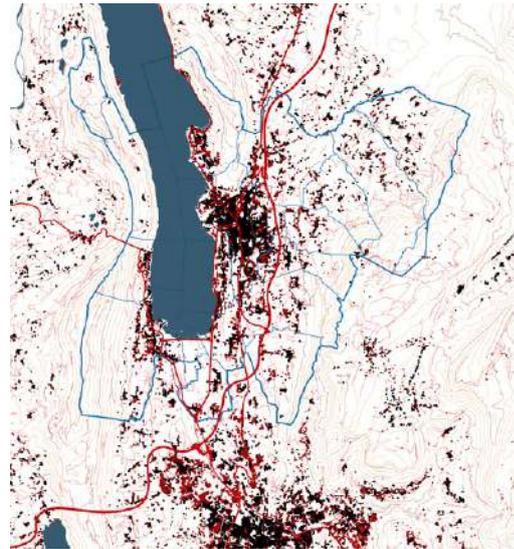
Route d'Aix, Viviers-du-Lac (10 lgt/ha)



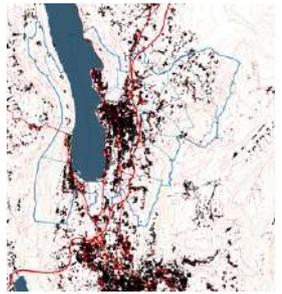
1946-1965



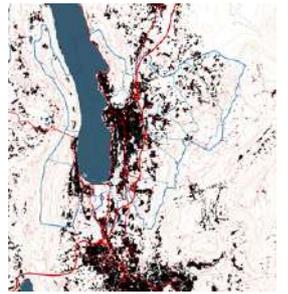
1965-1985



1985-2001



2001-2013



Parmi les quatre périodes de référence analysées, l'intervalle entre 1965 et 1985 vit la plus grande consommation de surface à destination de l'habitat.

De nombreux quartiers pavillonnaires fleurissent sur l'ensemble du territoire. La densité de ces ensembles varie selon les communes.

L'arrivée de l'autoroute en 1977 a déporté le mouvement de péri-urbanisation davantage vers l'Est du territoire et les communes situées de part et d'autres de la voie : Drumettaz-Clarafond, Méry, Trévignin, Grésy-sur-Aix figurent parmi celles-ci.

Leur intégration à la forme urbaine existante est parfois limitée à un simple cordon routier.

La bipolarisation de la vallée autour d'Aix-les-Bains et de Chambéry se traduit dans les choix d'installation humaine.



Rue des Merles, Grésy-sur-Aix (10 lgt / ha)



Chemin des Primevères, Tresserve (10 lgt / ha)

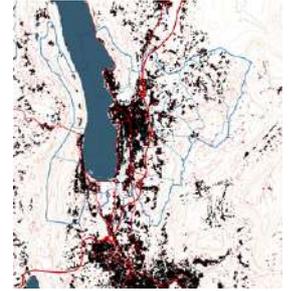
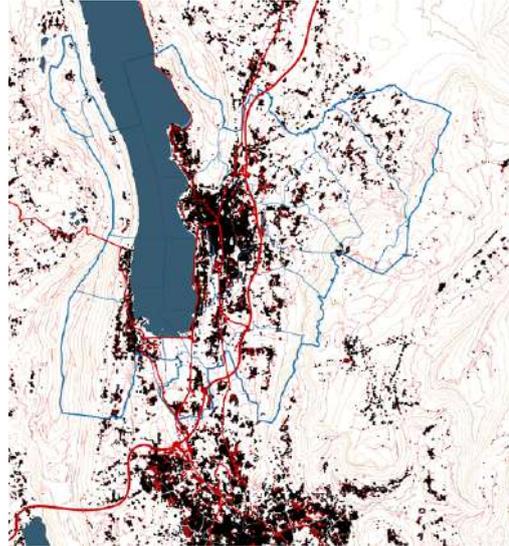
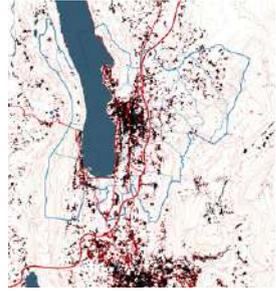
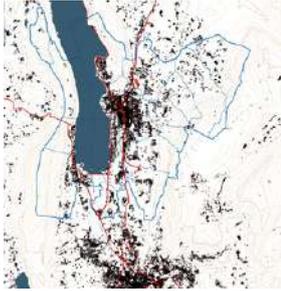


1946-1965

1965-1985

1985-2001

2001-2013

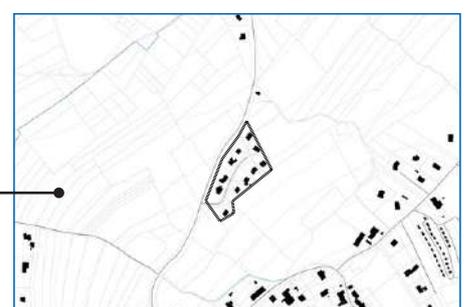
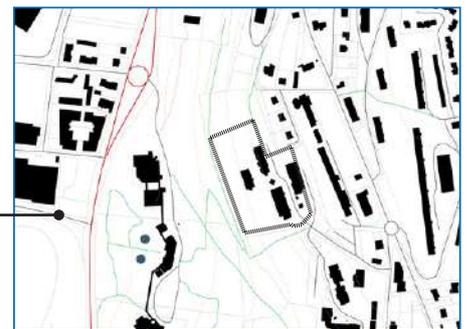


Le Bourget-du-Lac exploite davantage le coteau pour son expansion. Les coteaux Est sont de plus en plus sollicités sous la forme d'un habitat dispersé.

Le rythme de la consommation foncière ralentit. De vastes pôles d'activités apparaissent sur le territoire : Technolac, Savoie Hexapole.

L'habitat collectif se déploie de nouveau, sous des formes variées, dont la reprise de codes architecturaux locaux (reprise du vocabulaire balnéaire, proportion du bâti agricole...) est inégale.

La croissance démographique génère la création d'opérations d'ensemble conséquentes pour certaines et va largement impacter les capacités d'accueil du territoire et par effet cumulatif, impacte progressivement le territoire de Grand Lac.

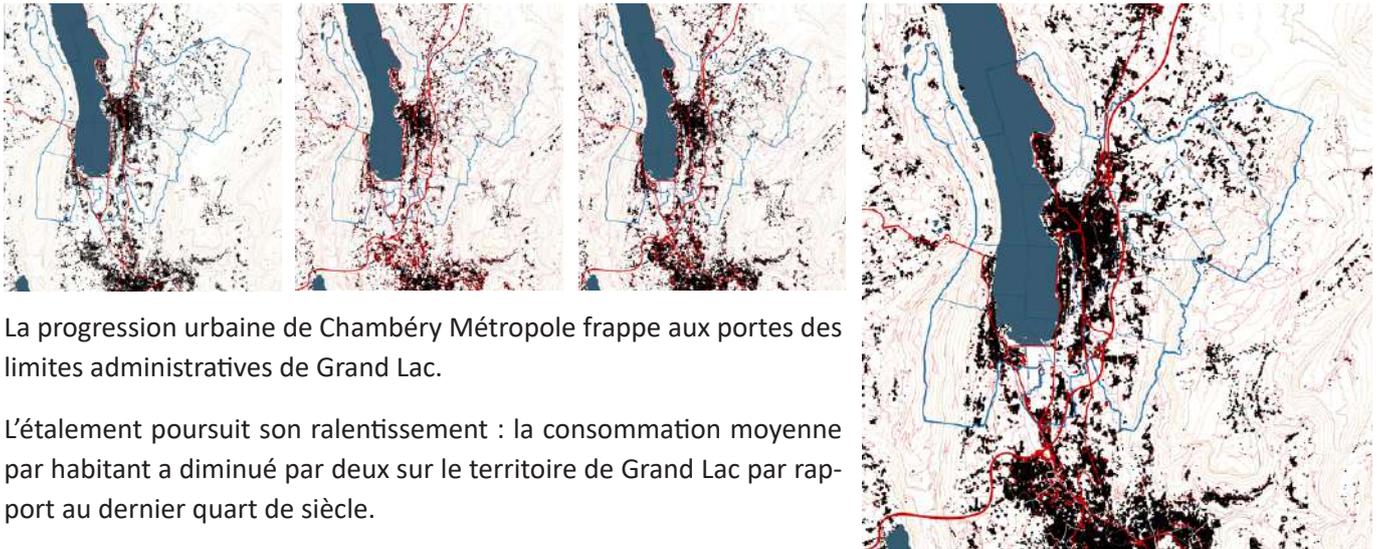


1946-1965

1965-1985

1985-2001

2001-2013



La progression urbaine de Chambéry Métropole frappe aux portes des limites administratives de Grand Lac.

L'étalement poursuit son ralentissement : la consommation moyenne par habitant a diminué par deux sur le territoire de Grand Lac par rapport au dernier quart de siècle.

Les quartiers résidentiels s'étoffent et sous différentes dynamiques, par densification ou par extension, la raréfaction du foncier est davantage palpable sur les communes adjacentes à Aix-les-Bains et au sud de Grand Lac.

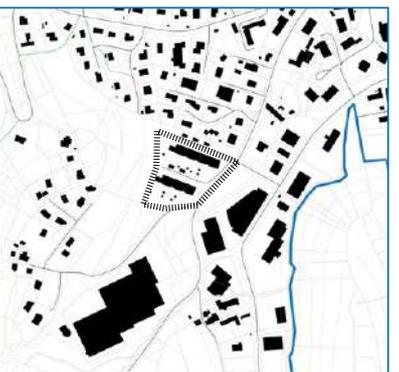
Des projets d'habitat intermédiaire apparaissent, dans l'optique d'une recherche de densité face à un prix du foncier de plus en plus élevé. Les écueils des opérations pensées sous l'angle unique de la densité sont progressivement intégrées (espace privatif multiplié, espace extérieur intégré à l'opération...)



Rue Lucien Biset, Viviers-du-Lac (10 lgt / ha)

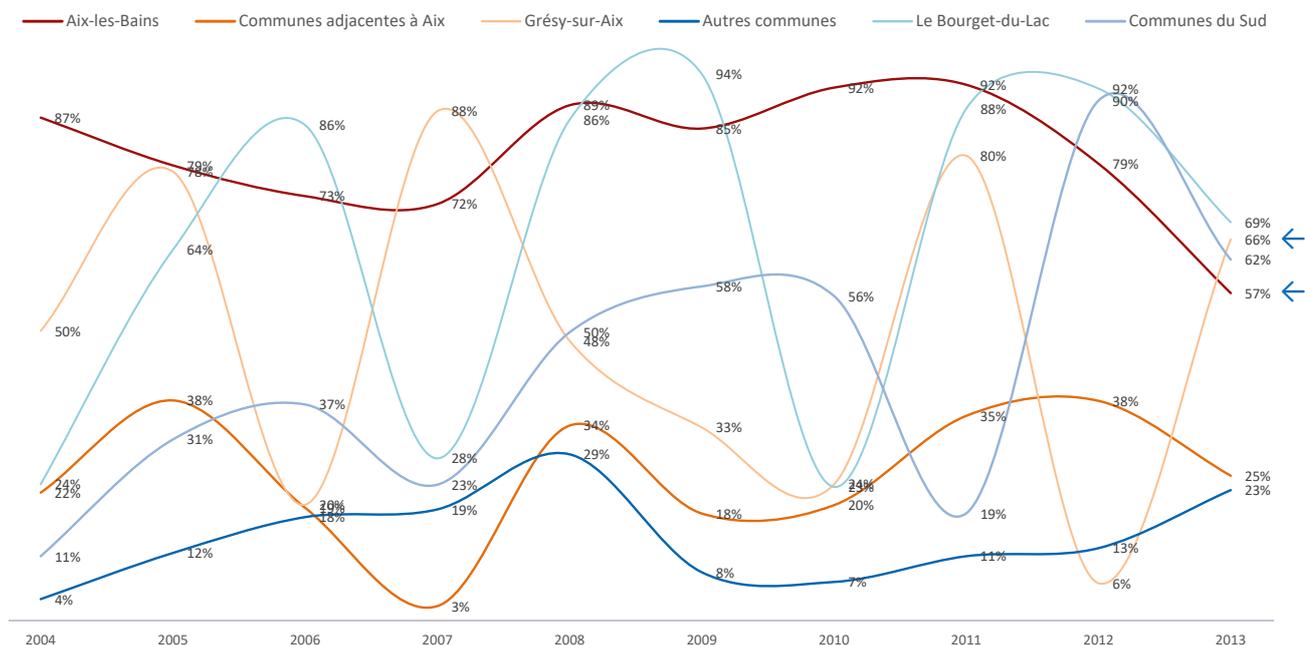


Rue de la Serraz, Le Bourget-du-Lac (20 lgt / ha)



Part des logements collectifs ou groupés dans les constructions

Source : DREAL SIT@DEL2



S'agissant de l'habitat, Grand Lac connaît une consommation foncière moyenne par habitant inférieure à celle des territoires voisins (265 m²/an contre 315 pour l'ensemble du SCoT Métropole Savoie).

La pression foncière et la configuration topographique du territoire ont entraîné une réflexion sur l'optimisation du sol disponible.

Cette réflexion s'est notamment traduite par la production de logements collectifs. Le territoire compte en 2012 58% d'appartements (67% sur Chambéry Métropole, 22% sur la CC du Pays d'Alby). Ce ratio tombe à 33% si l'on retire les logements construits à Aix-les-Bains, puis à 26% une fois retirés les logements du Bourget-du-Lac et de Grésy-sur-Aix. Ces trois communes représentent donc 57% des logements collectifs de Grand Lac.

La production aixoise est toutefois, à l'image du territoire, davantage concentrée aux abords des pôles d'activités, de services.

On relève ainsi une production de collectifs régulière et fortement axée sur la commune d'Aix-les-Bains. En revanche, l'allure cyclique de la part du collectif dans les mises en chantier sur Le Bourget-du-Lac et sur Grésy-sur-Aix illustre une production de logements au « coup par coup ».

Le phénomène tend à gagner en importance sur les com-

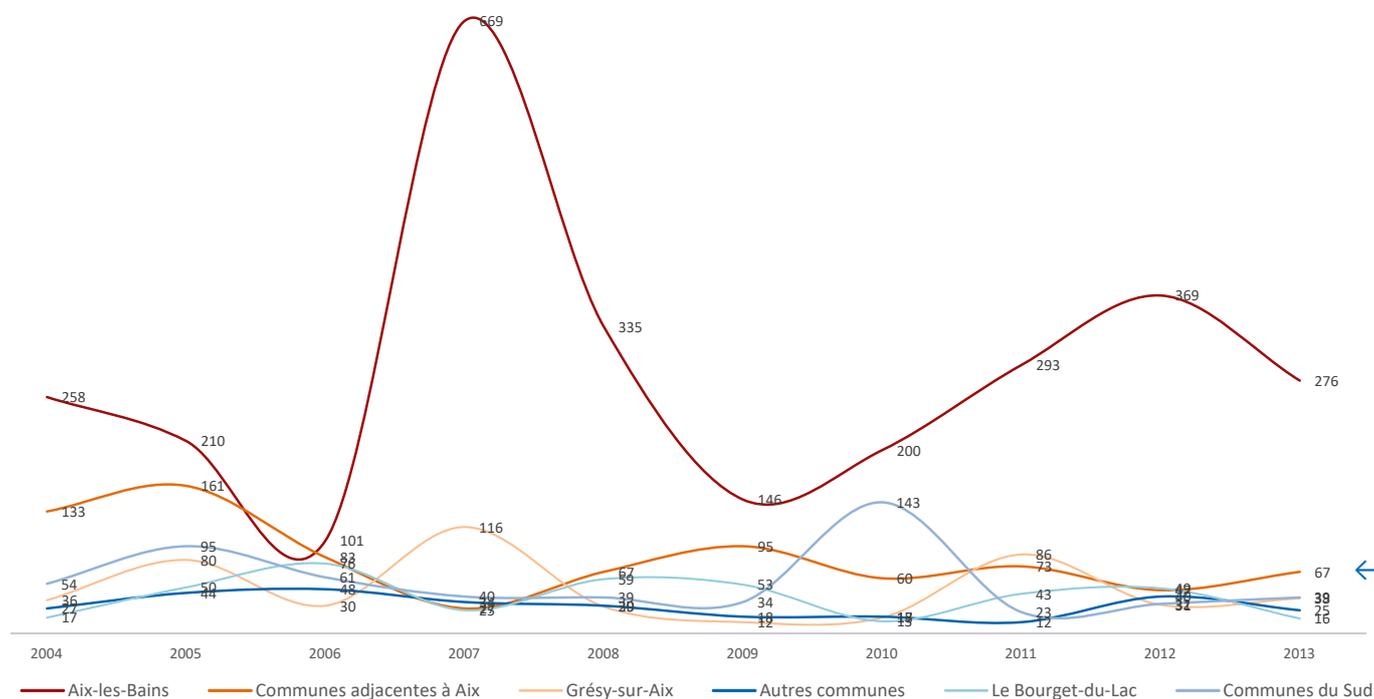
munes à l'interface entre les agglomérations chambérienne et aixoise.

Le collectif est plus faiblement représenté sur les communes adjacentes à Aix-les-Bains ainsi que sur les autres communes au pied des Bauges.

2.3. La difficulté de la résidentialisation

Un parc de logements et un foncier en corrélation avec la difficulté de la résidentialisation

Source : DREAL SIT@DEL2



La construction entre 2004 et 2013 a essentiellement eu lieu dans l'aire d'influence immédiate d'Aix-les-Bains.

A l'exception d'Aix-les-Bains, l'ensemble de Grand Lac connaît une baisse des mises en chantier. La production

d'Aix-les-Bains est très variable, pouvant atteindre 669 logements en 2007 et 335 l'année d'après. Cette évolution témoigne des difficultés d'accéder au marché de la construction sur Grand Lac.

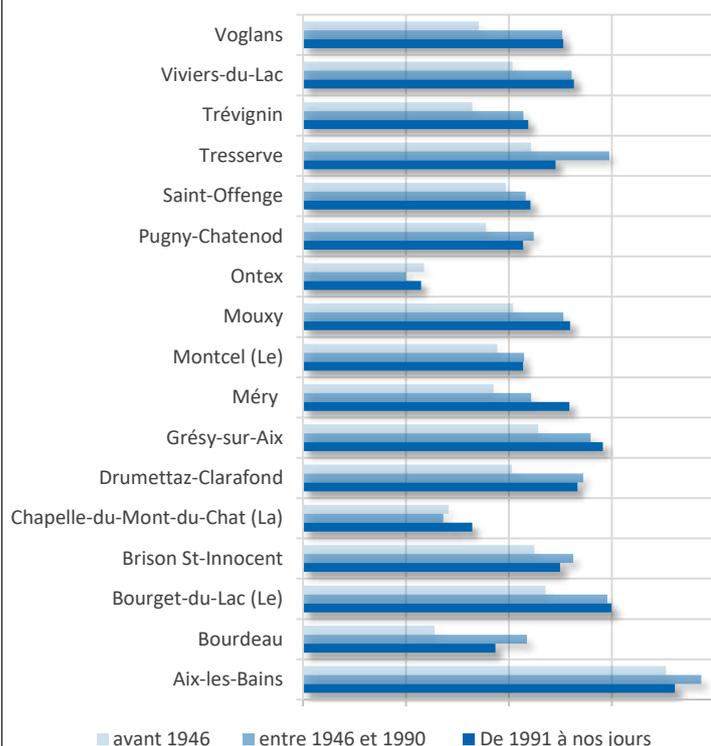
Entre 1946 et 1990, plus de 7000 logements ont été construits sur la seule commune d'Aix-les-Bains, ce qui représente environ la moitié du parc résidentiel actuel. De façon encore plus prégnante, le parc résidentiel de Tresserve, sur les hauteurs du territoire communal, a connu une forte croissance. Le parc a en effet septuplé, par le biais de nombreuses opérations de collectifs résidentiels sur le versant occidental du territoire, ouvrant sur le lac (944 constructions de plus).

Globalement, la période d'après-guerre aura été une période faste dans le renouveau de l'agglomération aixoise. C'est l'époque des Trente Glorieuses et de l'avènement de l'automobile.

Un peu moins de la moitié du parc résidentiel actuel a été construit sur ce laps de temps de 40 ans.

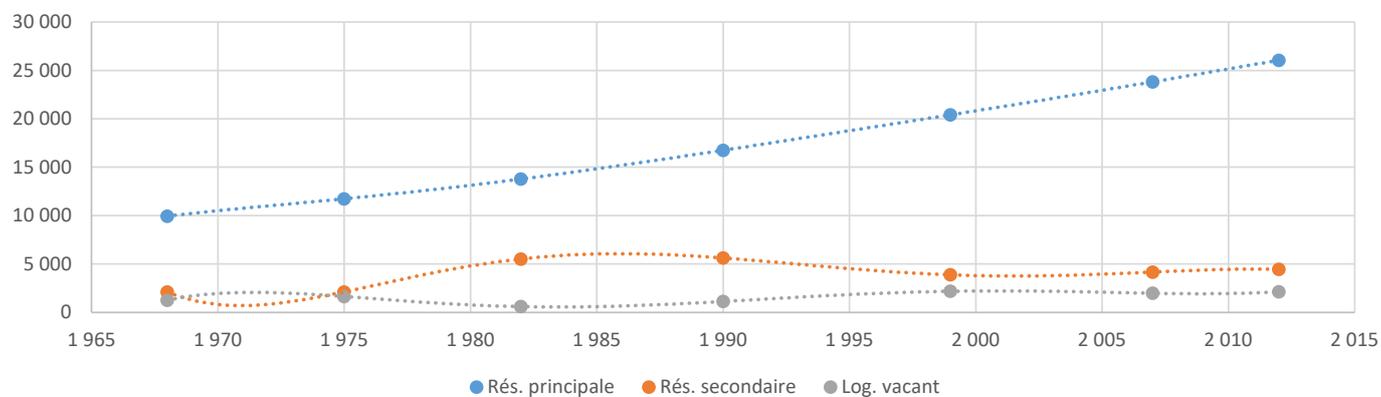
Parc de logements par date de construction

Source : INSEE, DREAL SIT@DEL2



Évolution de la structure du parc de logements

Source : INSEE



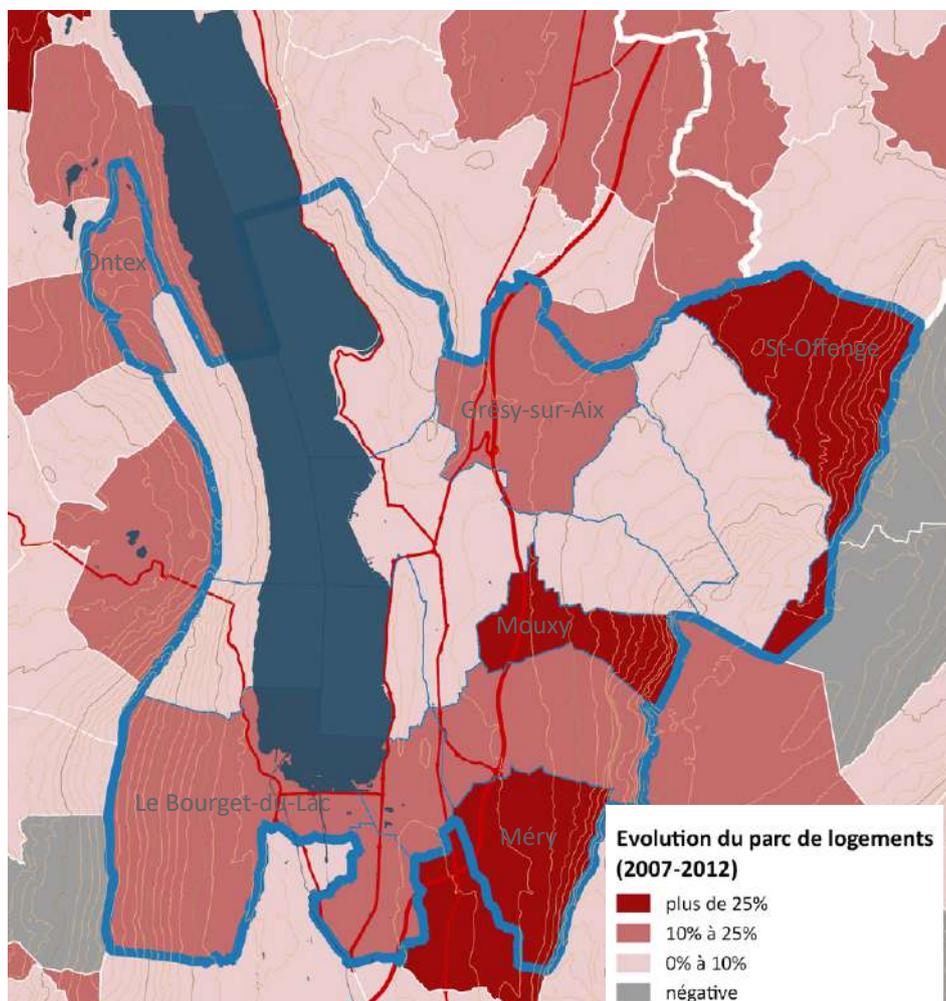
Malgré une production de logements en croissance constante, la faible part de la vacance reflète un marché de l'immobilier tendu.

La forte demande en termes de logements aboutit à l'augmentation du parc, que ce soit pour accueillir de nouveaux arrivants ou bien conserver les ménages sur place dont les caractéristiques évoluent.

Au cours des cinq dernières années, le parc communal des communes sur les coteaux à l'Est du territoire s'est fortement accru. Ainsi, le parc des communes de Saint-Offenge, Mouxy et Méry s'est fortement accru sur la période 2007-2012.

Évolution de la structure du parc de logements

Source : INSEE



La croissance démographique du territoire a ainsi été accompagnée par la construction de nombreuses résidences, même si le taux d'accroissement annuel du parc tend à se réduire (de 2.47% en 1990 à 1.81% en 2012).

A l'échelle de l'aire urbaine, les nouvelles constructions se localisent essentiellement au niveau de l'interface Sud et se déplacent vers l'Albanais et Rumilly.

Les écarts sont recherchés du fait du coût moins élevé du foncier. Se pose néanmoins la question du raccordement de ces écarts aux réseaux : déplacements, assainissement, eau potable, etc.

Ce parc de résidences principales fonctionne en flux tendu : il semble ne générer que très peu de vacance. En témoigne la très faible augmentation de la vacance au regard de l'explosion du parc de résidences principales.

Les trajectoires résidentielles ne libèrent pas de logement : un repreneur est rapidement trouvé d'où très peu de délai de vacance.

La vacance semble davantage liée aux mécanismes du parc de résidences secondaires.

Les biens du parc secondaire sont moins vite réintégrés, comme résidence principale ou résidence secondaire. Le parc de logements vacants a ainsi une évolution directement inverse à celle du parc de résidences secondaires.

La vacance se déploie le long des axes d'urbanisation historiques, se déployant à partir du cœur historique d'Aix-les-Bains où l'on recense de nombreux locaux vacants.

Accueil des gens du voyage

La ville d'Aix-les-Bains est concernée par la loi du 5 juillet 2000, et dispose à ce titre d'une aire d'accueil des gens du voyage de 32 places.

Par ailleurs, le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Savoie, révisé pour la période 2015-2018, prévoit la nécessité d'une aire dédiée aux grands passages de 100 places dans le secteur Aix-les-Bains Le-Bourget-du-Lac, à la charge de la communauté d'agglomération.

Enfin, le Porter à connaissance rappelle l'existence d'une aire sur la commune de Voglans, qui devra être maintenue.



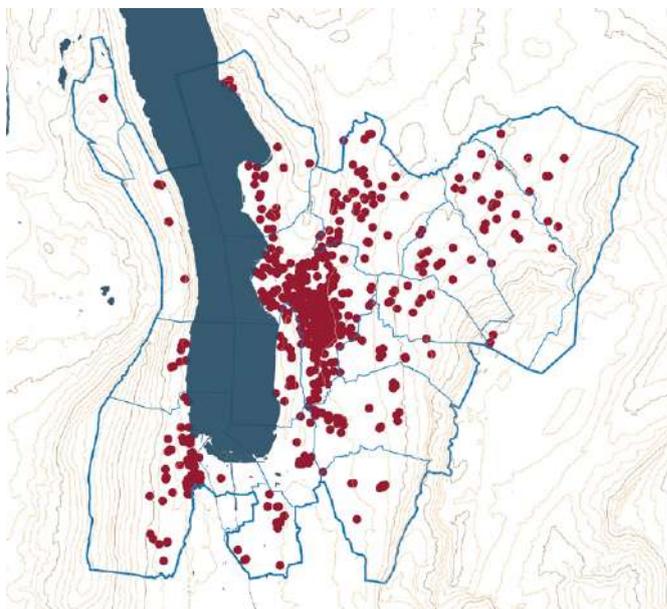
MOUXY



ONTEX

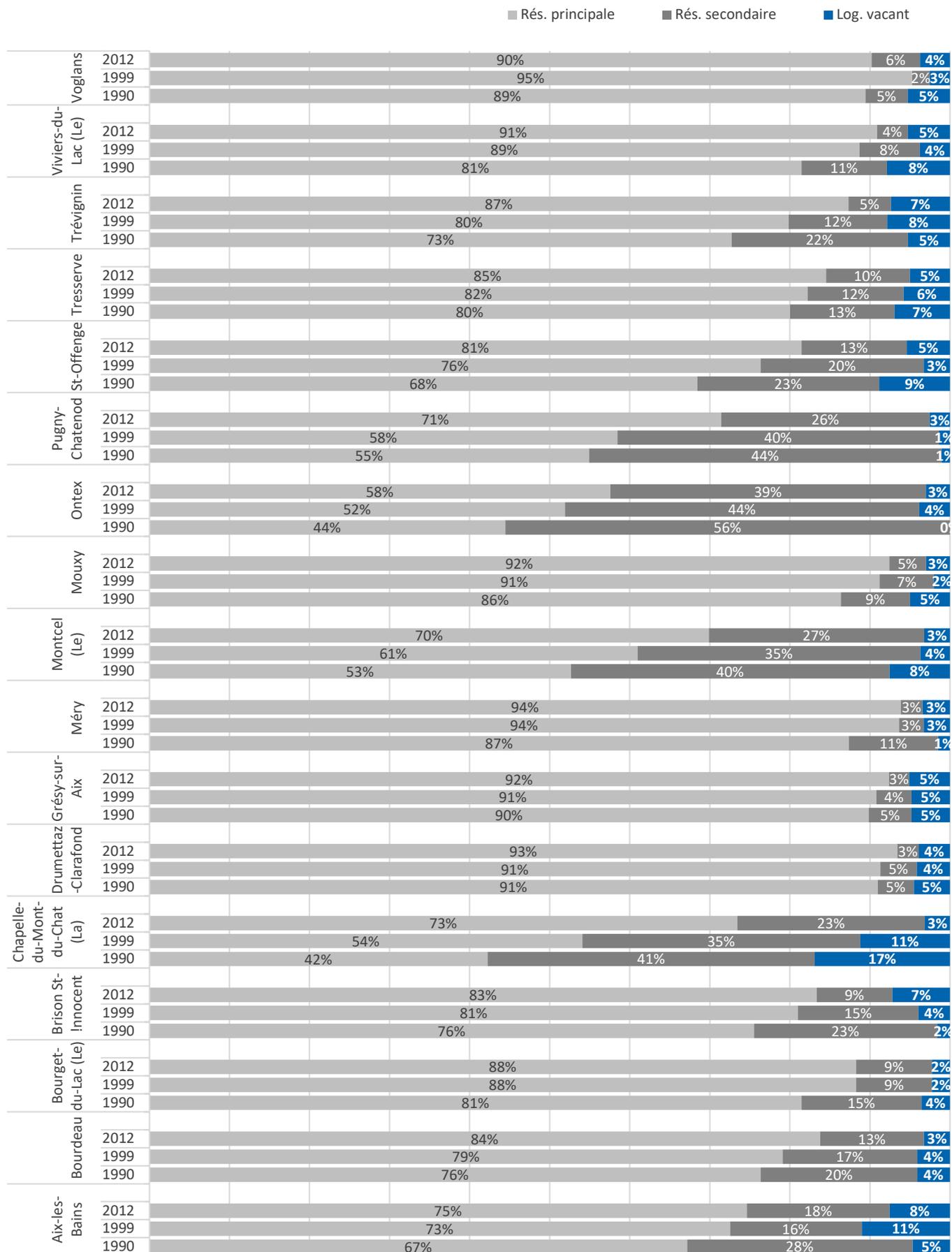
Locaux d'habitation vacants de plus de 2 ans

Source : fichiers onciers DGIP



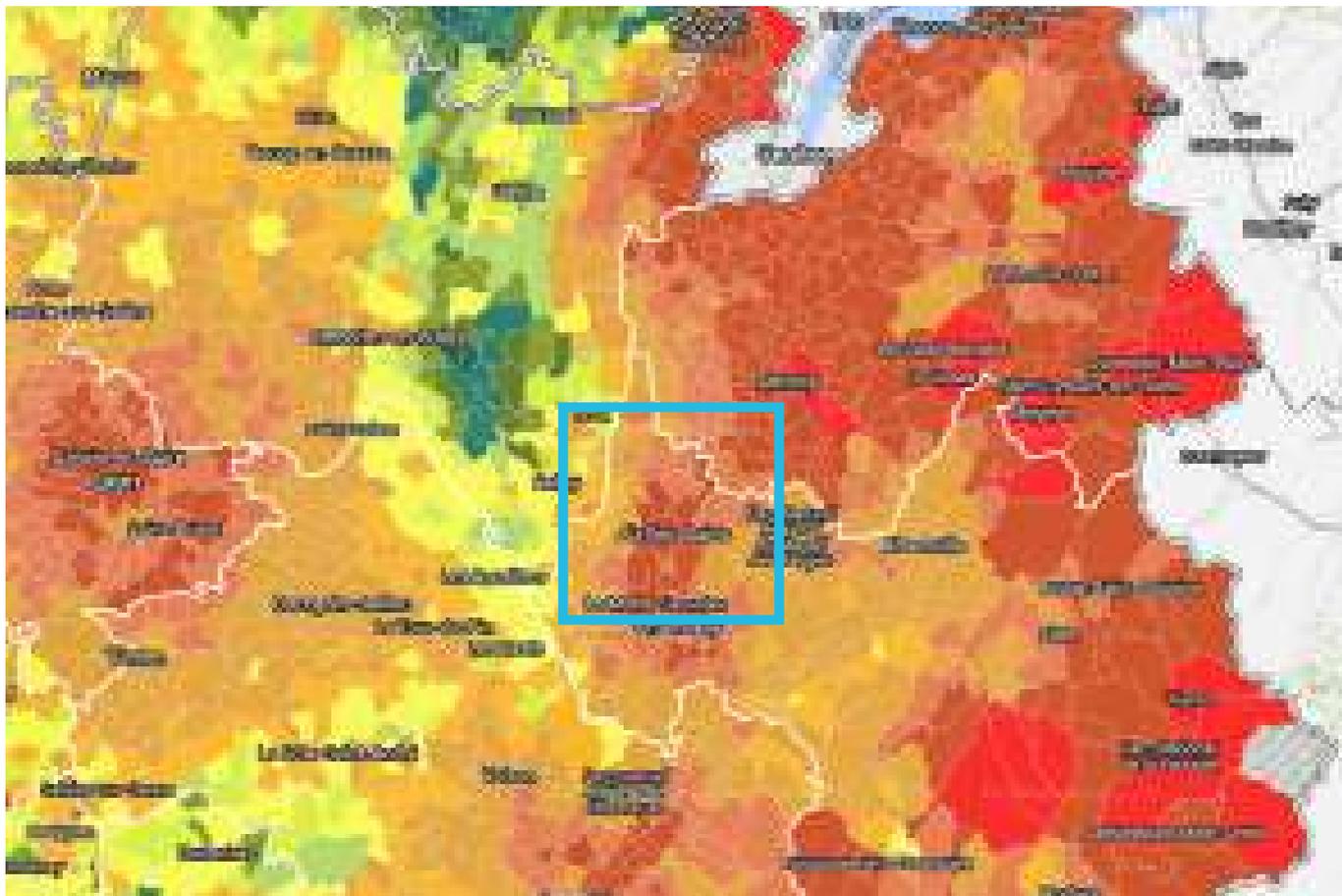
Évolution de la structure du parc de logements communal.

Source : INSEE



Prix de l'immobilier

Source : meilleur-agent.com



Le prix des terrains à bâtir a augmenté de 14% entre 2009 et 2015 (contre 9% pour le département).

Le prix du foncier a augmenté sur les dernières années, du fait de la pression foncière. C'est particulièrement le cas pour les terrains compris entre 1500 et 2500 m².

Face au prix élevé des logements en accession, la vitalité du parc locatif (privé ou public) apparaît comme un enjeu.

Les constructions neuves sont plus chères sur Grand Lac par rapport à Chambéry Métropole. Les prix les plus

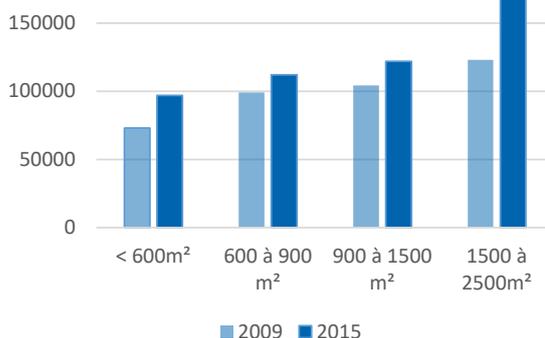
élevés sont observables à Aix-les-Bains, en particulier pour ce qui concerne l'achat dans l'ancien.

Le coût de construction d'un appartement s'élève à près de 2500 €/m² à Aix-les-Bains.

L'immobilier neuf est, en moyenne, 27% plus cher que l'ancien.



Évolution du prix du foncier sur le secteur Grand Lac



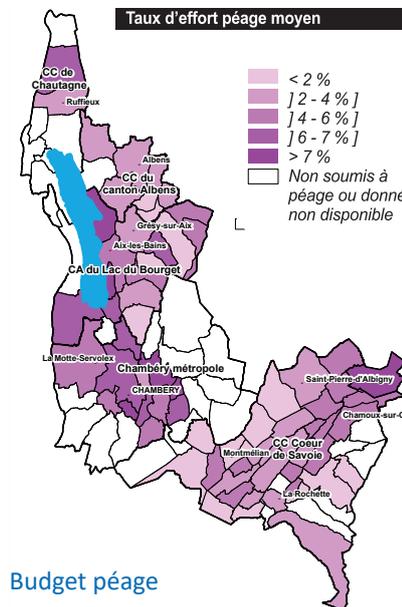
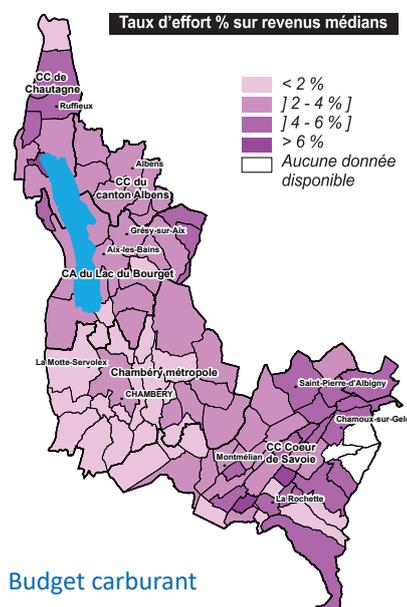
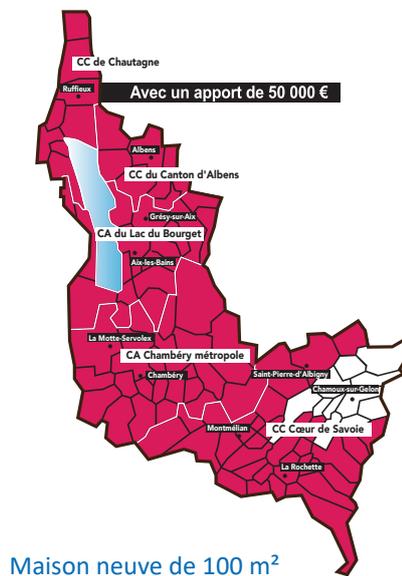
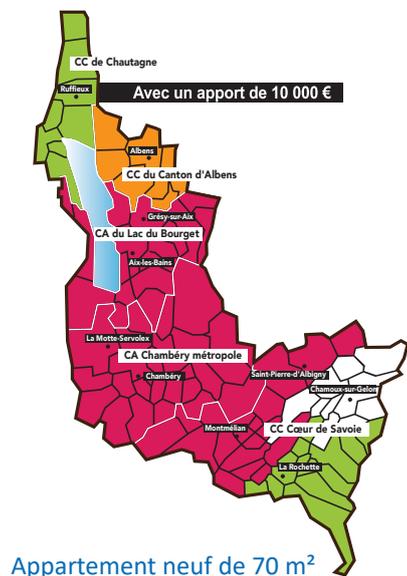
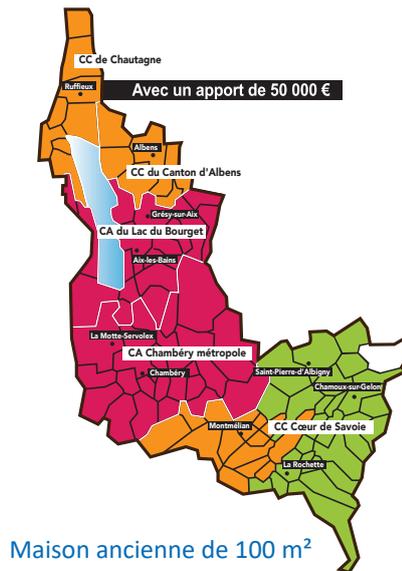
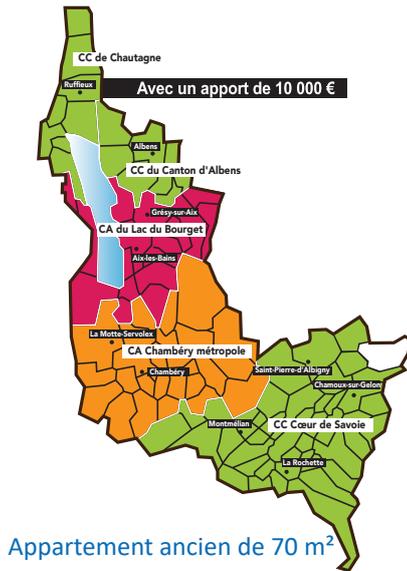
Accès au marché pour un ménage-type
(3 000 € de revenus)

Source : SCOT Métropole Savoie

Pour un ménage-type (3 000 € de revenus), l'achat d'un logement est difficile.

Acheter 73 m² dans l'ancien équivaut à un achat de 53 m² dans le neuf. Les agglomérations sont peu accessibles pour les ménages disposant de moins de 5 000 €/mois.

Au regard des prix actuels des logements, un apport de 50 000 € n'est plus suffisant pour permettre le libre choix de la localisation résidentielle des ménages.



Pour certains ménages, les dépenses de péage peuvent être supérieures aux dépenses de carburant et atteindre près de 5% des revenus, comme à Brison-Saint-Innocent ou Tresserve.

La proximité d'infrastructures de transport ne constitue pas un acteur suffisant pour permettre l'installation d'un ménage type sur le territoire de Grand Lac.

- » Pour conclure sur la résidentialisation :
- » Une population au revenu croissant. Une vraie complexité pour les jeunes ménages à s'implanter sur le territoire. L'habitat et le foncier sont directement liés à cette problématique mais également à celles du déplacement et à l'accès aux pôles d'emplois.
- » Un prix de l'immobilier toujours en augmentation et quelque soit le bien recherché, spécifiquement sur Grand Lac, de 14% entre 2009 et 2015 contre 9% pour le département.
- » Une réelle complexité pour les jeunes ménages ou le ménage type (3000€ de revenu) de s'implanter sur le territoire. Un territoire qui exclut les primo-accédants.
- » Diminution de la construction sur Grand Lac à l'exception des communes à proximité d'Aix-les-Bains. Un marché de l'immobilier tendu ainsi qu'en termes d'attribution de logement social.
- » Faible disponibilité foncière à horizon 2017 pour les communes de la première couronne aixoise et Grésy-sur-Aix.
- » Faiblesse du foncier mobilisable à moyen terme pour Aix-les-Bains, eu égard à sa dynamique de production de logements.
- » Un parc locatif insuffisant dans la part des T1 et T2 et une part de la demande locative sociale en constante évolution.
- » Une vacance peu présente à l'échelle de Grand Lac mais concentrée sur Aix-les-Bains.

Plusieurs enjeux en découlent :

Faire face au vieillissement de la population

Etablir une action sur le prix du foncier et mettre en place dans le PLUi les outils mis à la disposition de la collectivité pour y parvenir et se permettre d'agir sur le parc privé

Répondre aux besoins en logements de l'ensemble de la population, notamment pour les jeunes ménages

Anticiper le vieillissement de la population et les besoins induits en termes de logements et d'accessibilité

Coordonner les actions communales sur l'habitat à l'échelle intercommunale

Anticiper et répartir la création de logements sociaux conformément au programme du PLH

Agir sur l'ensemble des formes d'habitat précaire et agir sur la vacance par des actions ciblées

2.4. Une situation qui exclue une frange de la population du territoire de Grand Lac

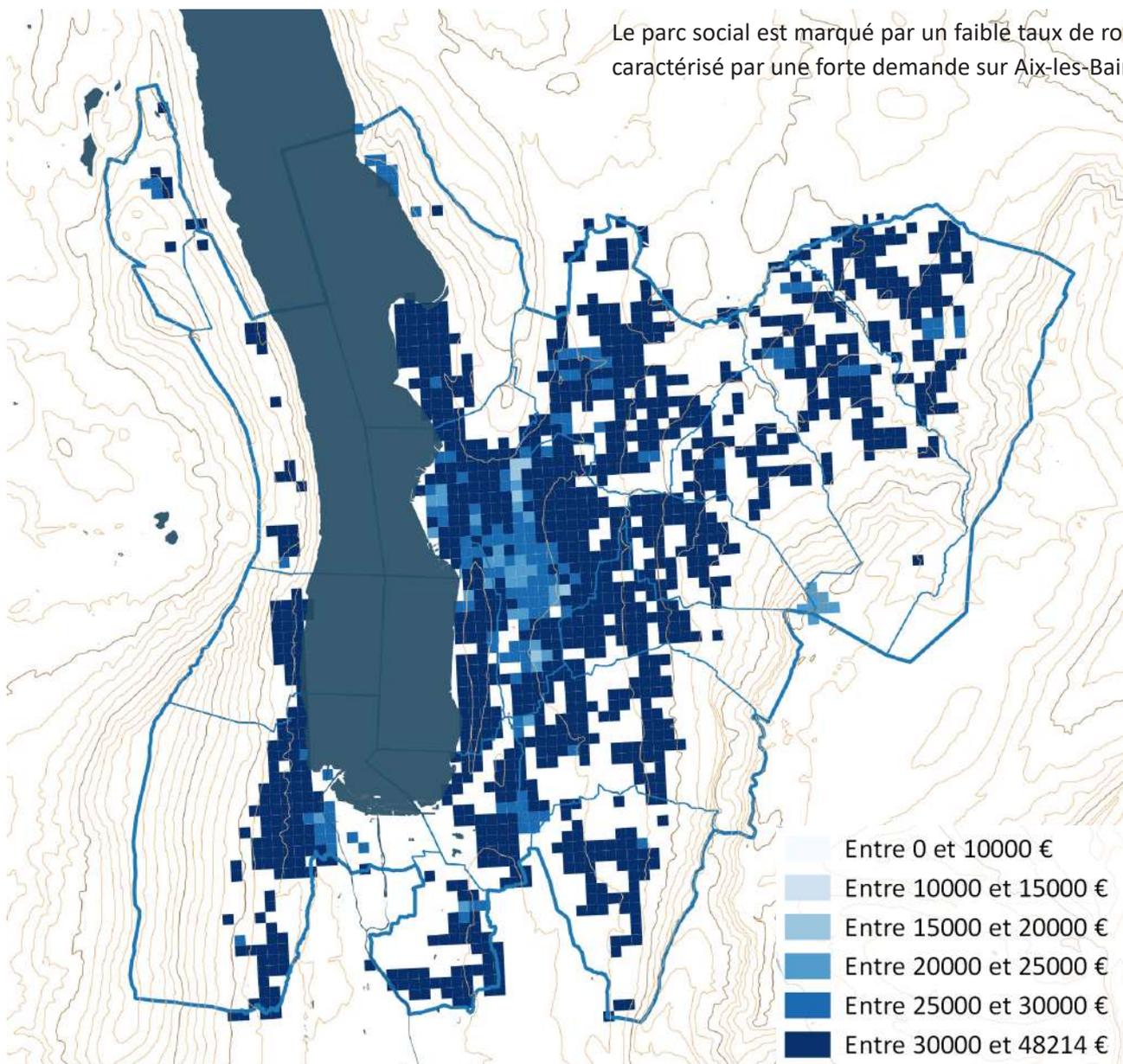
L'augmentation du prix du foncier et de l'immobilier ont conduit à l'installation sur le territoire de ménages à fort revenu.

On observe des variations fortes du niveau de revenus entre Aix-Les-Bains et le reste de Grand Lac, s'expliquant en partie par une offre en petits logements plus importante, pour des ménages de moindre taille et revenus.

Le revenu médian par unité de consommation était lui de 25 408 € sur Grand Lac contre 21 096 € à Chambéry Métropole.

Revenus par unité de consommation

Source : INSEE

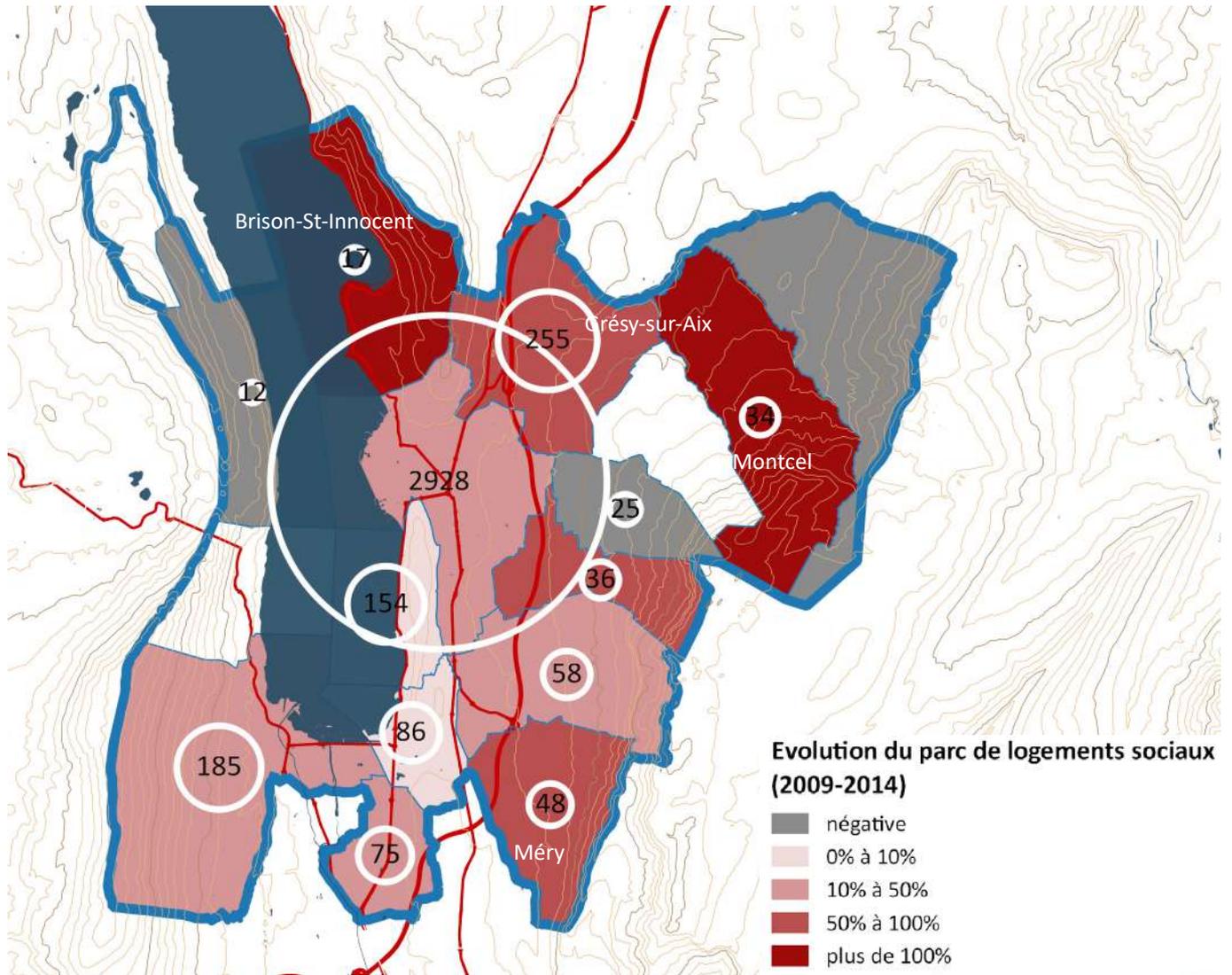


Le logement social est l'une des réponses à ces difficultés d'accession du fait d'un niveau de revenus insuffisant. En 2014 et selon la DDT Savoie, les 3 914 logements locatifs sociaux du décompte SRU représentent 14% du parc de résidences principales. Ils sont concentrés à hauteur de 75% sur Aix-les-Bains.

Le PLH a programmé la construction de 810 logements aidés entre 2012 et 2017.

D'après le bilan à mi-parcours du PLH, peu de logements en accession sociale ont été construits (17 sur 405) alors que le locatif social PLAI-PLUS s'est plus facilement implanté (487 sur 810).

Le parc social est marqué par un faible taux de rotation, caractérisé par une forte demande sur Aix-les-Bains.



Au regard des objectifs fixés par la loi SRU et en dépit d'une augmentation significative du parc locatif social sur Aix-les-Bains et Grésy-sur-Aix, ces communes sont en-deçà de la valeur de consigne. Le Bourget-du-Lac

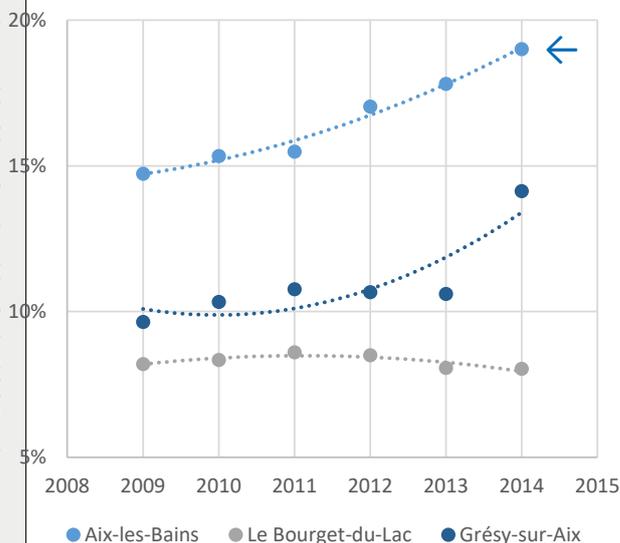
affiche également un taux de logements sociaux inférieur à 25% (taux actuellement en vigueur).

La forte augmentation du chômage chez les ouvriers résidant à Aix-les-Bains fragilise ces populations. Ce phénomène n'est pas spécifique à Grand Lac en cela qu'il touche également Chambéry Métropole.

Le renforcement du parc social est donc un enjeu important à l'échelle intercommunale.

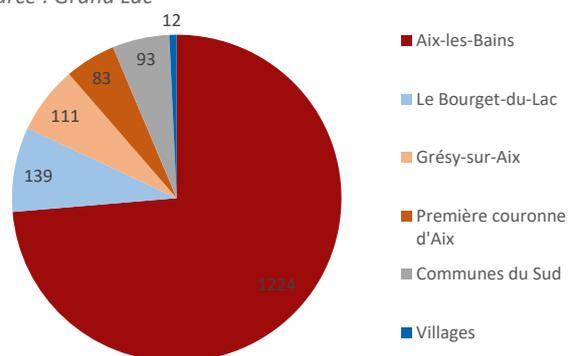
Évolution du taux de logements sociaux

Source : DDT Savoie



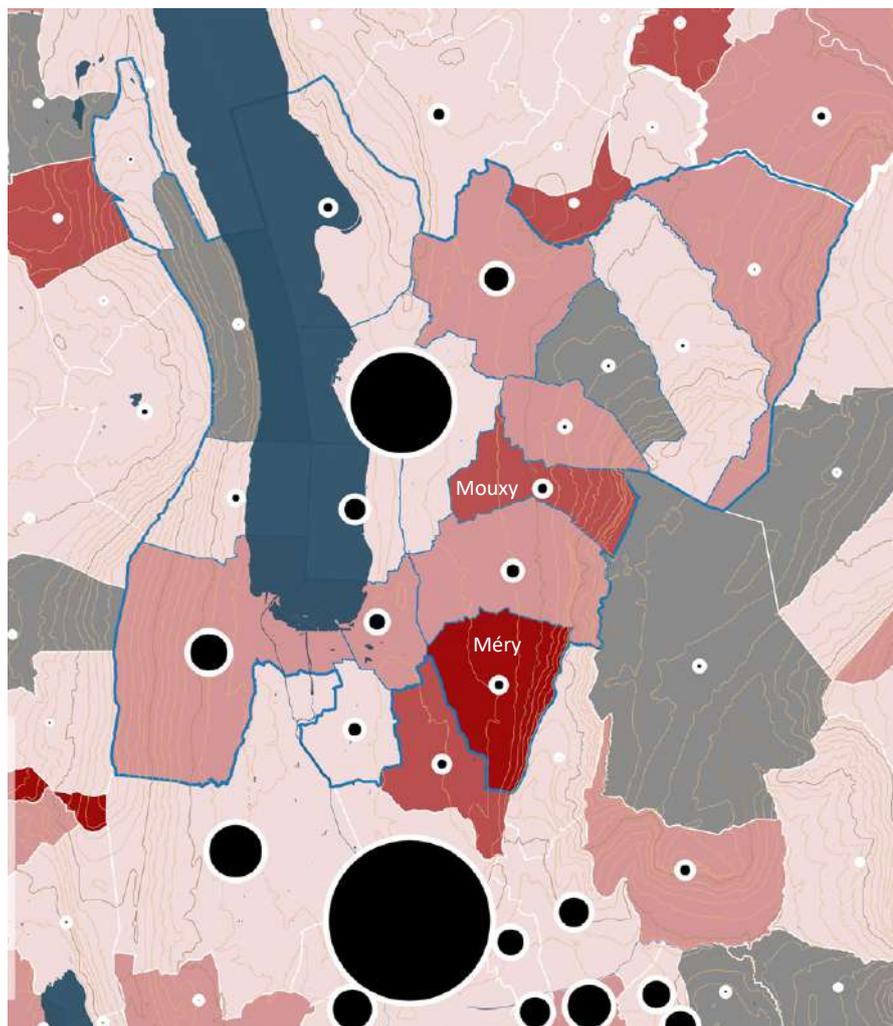
Etat de la demande en logements sociaux (2014)

Source : Grand Lac



Structure et évolution du parc locatif

Source : INSEE



Offre locative en 2012



Croissance du parc locatif (2007-2012)



Plus généralement, le parc locatif représente un maillon crucial dans la trajectoire résidentielle sur le territoire de Grand Lac, notamment du fait des difficultés à l’accession.

Avec 9 808 logements en 2012 (d’après l’INSEE), le parc locatif de Grand Lac représente 34% de l’ensemble des résidences principales.

Cette proportion est inférieure à l’agglomération voisine de Chambéry, dont la part de logements locatifs avoisine 46%.

La tendance est toutefois à l’augmentation du parc sur Grand Lac. Depuis 2007, ces logements ont progressé de 12%.

Les communes du Sud et de la première couronne aixoise connaissent en effet une forte augmentation de leur parc locatif. L’on peut y observer un taux d’augmentation supérieur à 10% pour les cinq dernières années, parfois dépassant 20% comme à Mouxy ou encore Méry.

Drumettaz-Clarafond



Cette augmentation du locatif représente une réponse aux difficultés d’accession sur le territoire.

Du fait de la proximité de sites universitaires, l’offre locative spécifique aux étudiants est une demande, toutefois moins importante par rapport au site de Chambéry.

L’essentiel des logements étudiants se situent sur la commune du Bourget-du-Lac.

La résidence Fontanet Habitat Jeunes, située à Aix-les-Bains, a une capacité d’une centaine de logements meublés. Il s’agit d’unoyer géré par le CCAS.

ET APRÈS 2012 ?

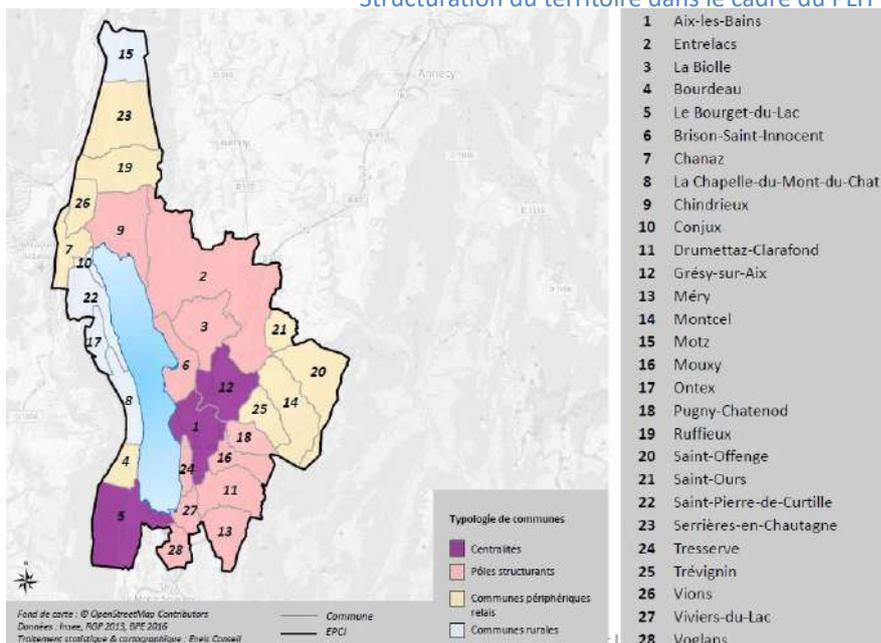
Le parc locatif a très peu évolué dans l’ensemble; il est passé de 28 à 29% du parc total entre 2012 et 2014. Saint-Offenge, Montcel, et Drumettaz-Clarafond sont les trois communes dans lesquelles la hausse était plus forte (respectivement 16%, 25% et 14% entre 2012 et 2014).

Elaboration du nouveau PLH : Les points clés

Le nouveau PLH 2019-2025 est actuellement entré dans la phase d'élaboration du programme d'actions. Plusieurs grandes orientations ont été proposées :

- Orientation n°1 : Accompagner le parcours résidentiel des habitants et l'accueil de nouveaux ménages grâce au développement d'une offre accessible et adaptée

Le territoire rencontre une forte pression avec 4.1 demandes de logement social pour une attribution moyenne, pression amplifiée pour les ménages les plus précaire gagnant moins de 1000€ par mois.



source: Elaboration du PLH 2019-2025, 26/04/2018

De plus, les loyers sont plus élevés que sur le reste du territoire : 5.71€ en moyenne contre 5.5€ au niveau national, dû à une faible diversité des financements utilisés : les logements en PLUS (prêt locatif à usage social) représentent 83.2% du parc locatif social, tandis que les PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et PLS (prêt locatif social) sont négligés (5.9% et 6.2% du parc).

» Il s'agit notamment, dans les communes concernées par la loi SRU, de rattraper l'objectif de 25% de logements sociaux. L'accompagnement dans le développement de l'offre en accession sociale sera à renforcer.

- Orientation n°2 : Favoriser une production de logements raisonnée dans une logique de maîtrise de la consommation foncière

La maison individuelle représente encore plus de 70% des résidences principales, et la production de logements est supérieure aux besoins estimés par le SCot (586 construits contre 400 estimés). Toutefois, près de la moitié des nouveaux logements ont été construits sur Aix-les-Bains.

» Il s'agira de continuer les efforts pour maîtriser la consommation foncière. Pour cela, le PLH doit promouvoir de nouveaux types de construction plus raisonnés et respectueux de l'environnement

- Orientation n°3: Agir sur le parc existant

Le parc de logement de Grand Lac est relativement jeune et en bon état, même si de fortes disparités existent selon les communes. Ainsi, le Parc privé potentiellement indigne (PPPI) ne représente que 2.2% du parc mais touche particulièrement les communes de Chanaz, Conjux, Motz et Ontex. De plus, la vacance est plutôt élevée, avec une moyenne de 9% des logements à l'échelle intercommunale.

» Il sera nécessaire de réhabiliter les logements pour lutter contre la vacance

- Orientation n°4: Répondre aux besoins des publics spécifiques

Les seniors représentent un quart de la population, il est essentiel de produire une offre de logements adaptée dans les communes les plus rurales. Le taux d'équipement pour l'accueil des ménages les plus précaires est nettement inférieur à celui du département. Concernant les saisonniers et les gens du voyage, il est important d'améliorer la connaissance sur les besoins de ces populations.

» L'adaptation du parc à ces publics doit être favorisée.

L'accès à un logement adapté à la demande des ménages est compliqué par une offre immobilière en décalage avec le profil des ménages qui va en diminuant.

Le nombre moyen de personnes par ménage s'établit à 2,2 en 2012 pour Grand Lac (contre 2,3 en 2007).

Cette tendance nationale se ressent notamment sur l'ensemble des EPCI voisins, y compris l'agglomération chambérienne : elle implique un nombre plus important de constructions pour héberger une population toujours équivalente.

On observe un manque de logements de petite taille : 37% des ménages sont composés d'une seule personne alors que les T1/T2 ne représentent que 21% de l'offre de logements.

Les explications résident dans le cadre de vie essentiellement urbain des deux agglomérations (coûts du marché immobilier supérieurs...), mais pas seulement. Il est utile de rappeler les phénomènes de décohabitation, d'accroissement du nombre de familles mono-parentales...

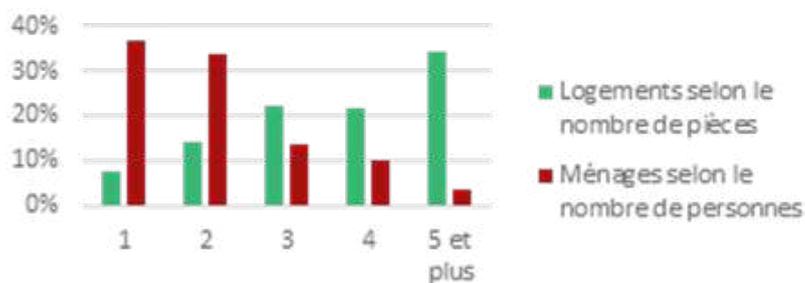
On retrouve les plus fortes concentrations de ménages avec de jeunes enfants sur l'axe méridien le long de la D991 et D1201.

Il s'agit principalement des secteurs de Merlioz et Sierroz / Franklin où sont situés les quartiers de grands ensembles.

Le centre-ville aixois détient également une forte proportion d'enfants de 17 ans et moins, ainsi que le quartier en devenir des Bords-du-Lac, accolé au secteur Garibaldi.

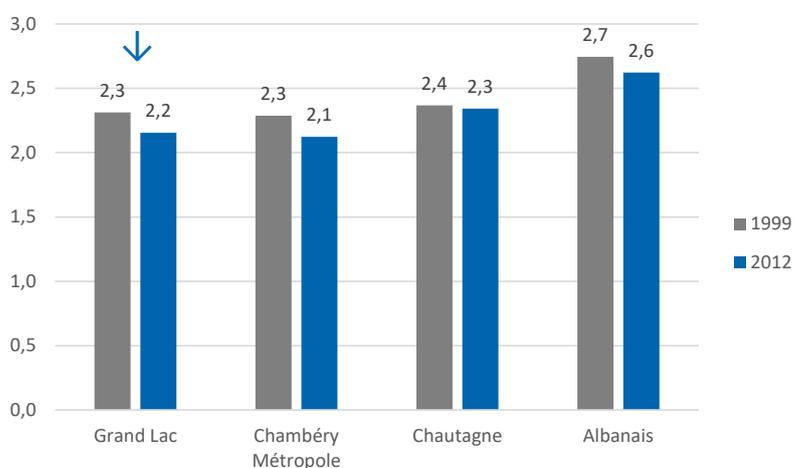
Déphasage entre la taille des ménages et celle des logements.

Source : INSEE



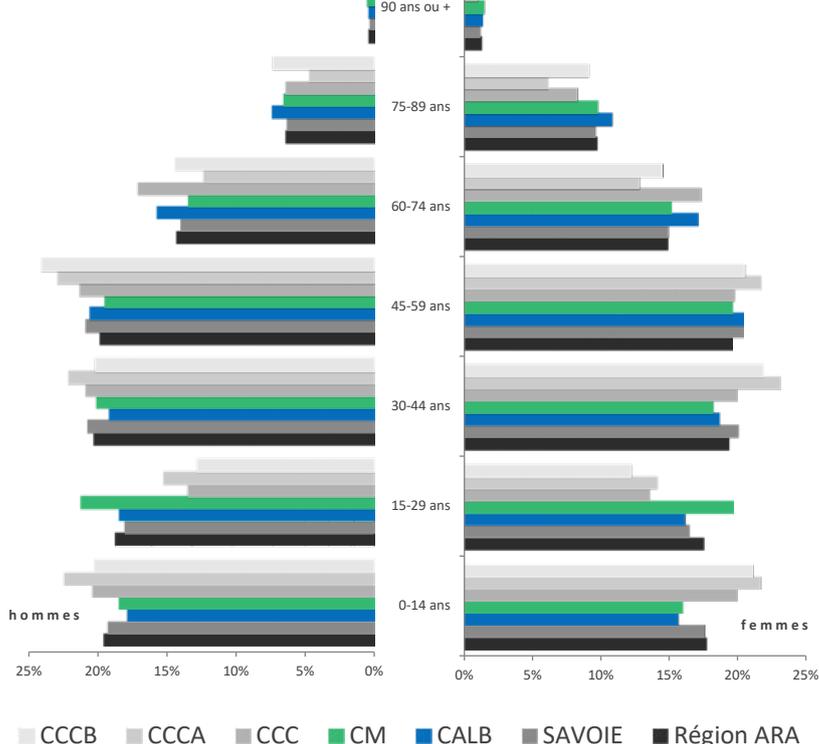
Évolution du nombre de personnes par ménage

Source : INSEE



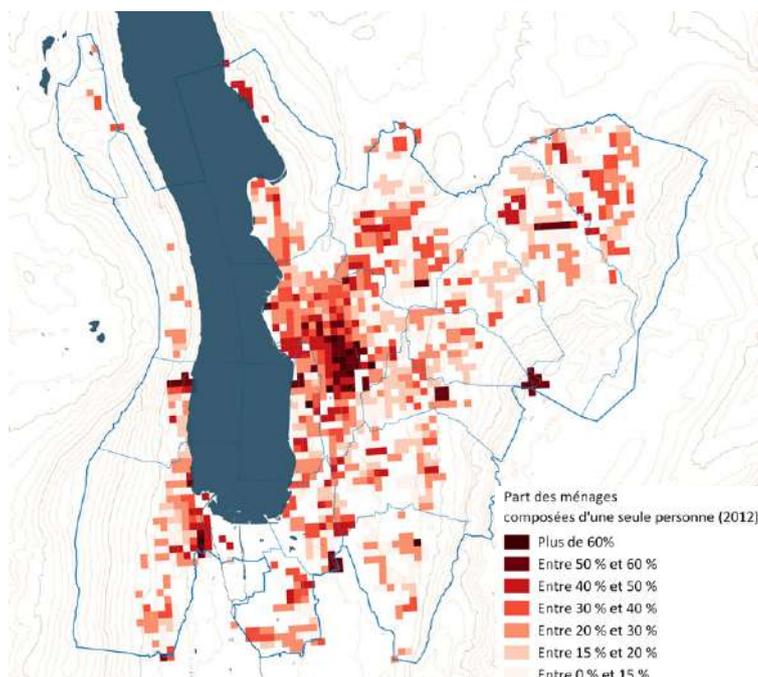
Structure des âges

Source : INSEE



Localisation des ménages constitués d'une seule personne

Source : INSEE



La demande des ménages pour des petits logements tend à s'accroître du fait du vieillissement de la population et de l'augmentation de la part des ménages composés d'une personne.

D'après l'INSEE, on relève une augmentation continue de 11% des ménages composés d'une seule personne entre 2007 et 2012. Cette demande est actuellement concentrée sur le pôle d'Aix-les-Bains.

Par ailleurs, on constate une augmentation continue des 75 ans et plus sur l'ensemble des communes de Grand Lac entre 1999 et 2012. Sur la période 2007-2012, leurs effectifs ont progressé de 13%, représentant à présent près de 10% de l'ensemble de la population de Grand Lac.

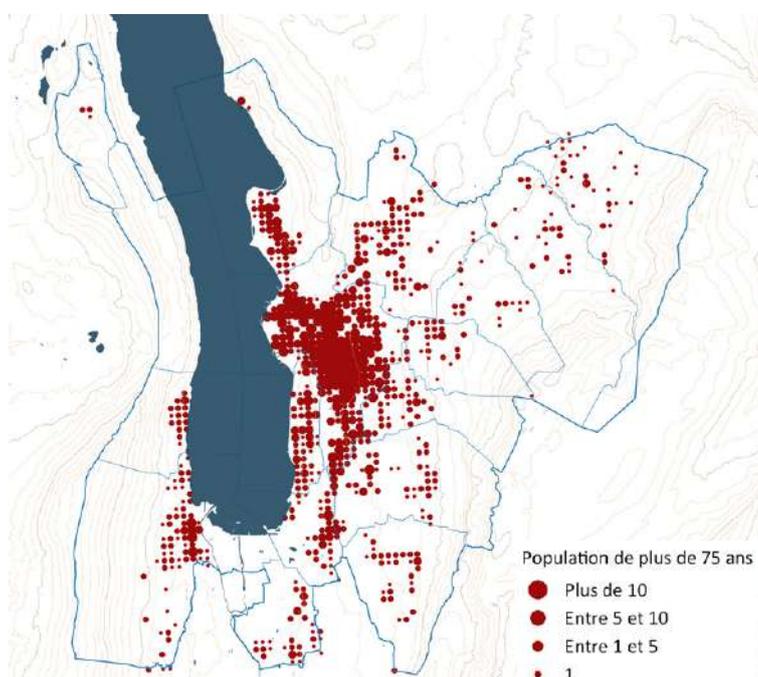
Cette population vieillissante se concentre sur Aix-les-Bains et les communes accueillant des structures spécifiques pour l'hébergement des personnes âgées comme Tresserve et Brison-St-Innocent.

Les prévisions statistiques de l'INSEE situent à près de 73 % l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans entre 2006 et 2031 en Savoie, soit une progression de près de 9 000 habitants de plus de 60 ans.

Sur le territoire de la commune d'Aix-les-Bains, le nombre de personnes de 75 ans et plus doublerait quasiment sur la même période, soit une progression de plus de 6 000 personnes.

Localisation des ménages dont la personne référente est âgée de plus de 75 ans

Source : INSEE



ET APRES 2012 ?

Le dernier recensement de l'INSEE permet de constater une augmentation de 1 point de la part des personnes de plus de 75 ans sur Grand Lac : en 2012, ils représentaient 3% de la population, et deux ans plus tard, 4%, soit 14 672 personnes.

CE QUE DIT LE SCOT METROPOLE SAVOIE

- » **Répondre aux besoins** en logements (dans le cadre d'une gestion économe de l'espace)
- » Un objectif de +31 500 lgts soit +1500 lgts/an (dont +400 lgts pour le secteur Nord incluant Grand Lac)

BILAN DU SCOT

- » **Une production de logements sur le secteur nord dépassant les objectifs**
- » **Grand Lac un territoire tendu excluant les jeunes ménages à l'accession à la propriété**

CE QUE DIT LE PLH

Des objectifs à 6 ans, évalués à 3 ans :

- » 2700 logements sur 6 ans soit 450 log/ an avec une répartition selon la typologie de la commune dont **la construction de 810 logements aidés entre 2011 et 2017.**
- » En 2009, les logements sociaux représentaient 11.2% du parc de logements pour passer à 14% en 2014

BILAN DU PLH A 3 ANS

- » L'objectif à 3 ans du PLH est atteint à 88% à l'échelle de Grand Lac
- » **Reste à produire d'ici 2017** (pour atteindre les objectifs du PLH) :
 - Aix-les-Bains : 607
 - Bourget-du-Lac : 99
 - Première couronne aixoise : 408
 - Communes sud de Grand Lac : 165
 - Les villages : 56
- » La 1^{ère} couronne aixoise n'a pas atteint ses objectifs (49% de l'objectif à mi-parcours), contrairement aux communes villages qui sont en excédent : 117% de l'objectif à mi-parcours)
- » Les communes urbaines (Aix-les-Bains, Bourget-du-Lac et Grésy-sur-Aix) connaissent un fort dynamisme.

UN FONCIER DE PLUS EN PLUS RARE...

Dynamique de la consommation foncière

- » Le rythme de la consommation foncière annuelle a été divisé par deux depuis l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale Métropole Savoie. Entre 2001 et 2013, la consommation foncière globale sur Grand Lac est de 274 ha soit 23 ha/an (soit une consommation moyenne par habitant de 356 m²). La recherche d'optimisation du foncier prend peu à peu le pas au cours des années 1990 : les terrains consommés accueillent davantage de population.
- » Les communes dans lesquelles la tache urbaine s'est étendue le plus vite ont été Méry, Voglans, Grésy-sur-Aix. Ces communes ont également les taux annuels les plus forts de progression de l'emprise bâtie (entre 4% et 6%). La croissance du parc de logements mais aussi le développement des parcs d'activités explique l'importance de ces ratios.
- » L'urbanisation s'est développée avec une certaine cohérence vis-à-vis des objectifs de desserte du territoire. L'urbanisation s'est effectuée à hauteur de 67% dans les communes intersectant un isochrone de 20 min autour des arrêts de transports en commun.
- » En tout, seules 6% des surfaces consommées ont été urbanisées dans les pôles préférentiels habitat entre 2001 et 2013. La consommation foncière s'est en premier lieu effectuée au détriment des espaces agricoles. Ce cas de figure concerne 70% des surfaces urbanisées.
- » La consommation foncière est majoritairement due au bâti ayant vocation d'habitat, qui représente 217 ha, soit 79% de l'urbanisation.
- » Sur la période écoulée, le bilan du PLH à mi-parcours note la construction de 437 logements entre 2010 et 2014 dont 51% de logements collectifs. L'objectif à 3 ans du PLH est atteint à hauteur de 88% à l'échelle de Grand Lac.
- » En matière économique, en cas d'une évolution de la consommation foncière au fil de l'eau le foncier viendrait à manquer sur Technolac ou Savoie Hexapole d'ici 2027 (2020 sur Hexapole).

Évolution de la forme urbaine et des densités

- » La forme urbaine de Grand Lac s'est concentrée autour d'Aix. Entre 1946 et 1965, elle s'étend le long du Lac et voit apparaître les premiers quartiers d'habitat collectif. Entre 1965 et 1985, avec l'arrivée de l'autoroute, la tâche urbaine se répandra plus à l'est et de nombreux quartiers pavillonnaires fleurissent. Entre 1985 et 2001, le rythme de la consommation foncière ralentit et l'habitat collectif se déploie sous des formes variées (opérations d'ensemble). A partir de 2001, la limite avec la tâche urbaine de Chambéry Métropole disparaît progressivement et une densification du tissu urbain existant est mise en place.

La difficulté de la résidentialisation

- » La pression foncière et la configuration topographique du territoire ont entraîné une réflexion sur l'optimisation du sol et la densité : on dénombre notamment 58% d'appartements (concentrés majoritairement à Aix-les-Bains, Bourget-du-Lac et Grésy-sur-Aix)
- » Entre 1946 et 1990, plus de 7000 logements ont été construits sur la seule commune d'Aix-les-Bains, ce qui représente environ la moitié du parc résidentiel actuel. Cependant les périodes de construction ont été variables, dû à des difficultés d'accéder au marché de la construction sur Grand Lac.
- » L'ensemble du territoire montre une faible part de la vacance sur le marché de l'immobilier. La forte demande en logements aboutit donc à l'augmentation du parc.
- » Le prix des terrains à bâtir a augmenté de 144% entre 2009 et 2015 du fait de la pression foncière. L'immobilier neuf est, en moyenne, 27% plus cher que l'ancien.

Une situation qui exclue une frange de la population du territoire de Grand Lac

- » La proximité d'infrastructures de transport ne constitue pas un acteur suffisant pour permettre l'installation d'un ménage type sur le territoire de Grand Lac du fait des coûts liés aux déplacements (péages, carburant ...)
- » On observe des variations fortes du niveau de revenus entre Aix-Les-Bains et le reste de Grand Lac, s'expliquant en partie par une offre en petits logements plus importante, pour des ménages de moindre taille et revenus à Aix. Le logement social est l'une des réponses à ces difficultés d'accession du fait d'un niveau de revenus insuffisant. Plus généralement, le parc locatif représente un maillon crucial dans la trajectoire résidentielle sur le territoire de Grand Lac, notamment du fait des difficultés à l'accession.
- » On observe un manque de logements de petite taille : 37% des ménages sont composés d'une seule personne alors que les T1/T2 ne représentent que 21% de l'offre de logement. La demande des ménages pour des petits logements tend à s'accroître du fait du vieillissement de la population et de la diminution de la taille des ménages.

3 ... QUI INCITE À REPENSER LES POTENTIELS DE PROJET



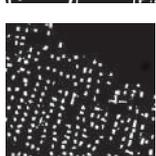
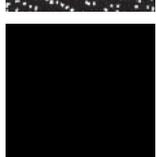
« Sur Grésy, une diversification des logements est en cours depuis plusieurs années, et leur intégration visuelle est bonne. »

« Il faut adapter la densité aux tailles des communes. »

« La rénovation urbaine a été très positive. »

« Les équipements publics, l'eau, les modes de transports doivent être mis à jour pour se projeter. »

« Il faudra progresser sur la notion de transport pour une meilleure articulation entre les territoires. »

Le tissu	Échelle	Les constats et objectifs	Les réponses
	<ul style="list-style-type: none">▪ Logement▪ Bâtiment patrimonial	<ul style="list-style-type: none">▪ Vacance▪ Précarité énergétique▪ Réhabilitation, rénovation	<ul style="list-style-type: none">▪ OPAH / PIG▪ AVAP
	<ul style="list-style-type: none">▪ Quartier	<ul style="list-style-type: none">▪ Réhabilitation▪ Rénovation	<ul style="list-style-type: none">▪ Étude pré-opérationnelle
	<ul style="list-style-type: none">▪ Grand ensemble	<ul style="list-style-type: none">▪ Cadre et conditions de vie précaires des habitants▪ Réhabilitation et rénovation lourdes	<ul style="list-style-type: none">▪ PRU▪ Contrat de Ville (ancien CUCS)
	<ul style="list-style-type: none">▪ Parcelle	<ul style="list-style-type: none">▪ Encadrer l'évolution urbaine des tissus pavillonnaires	<ul style="list-style-type: none">▪ PLU
	<ul style="list-style-type: none">▪ Zone vierge	<ul style="list-style-type: none">▪ Accueil d'une nouvelle population	

3.1 Une diversité d'outils selon les problématiques urbaines et les tissus urbains

Les interventions s'appuient sur des secteurs pré-définis par la Politique de la Ville :

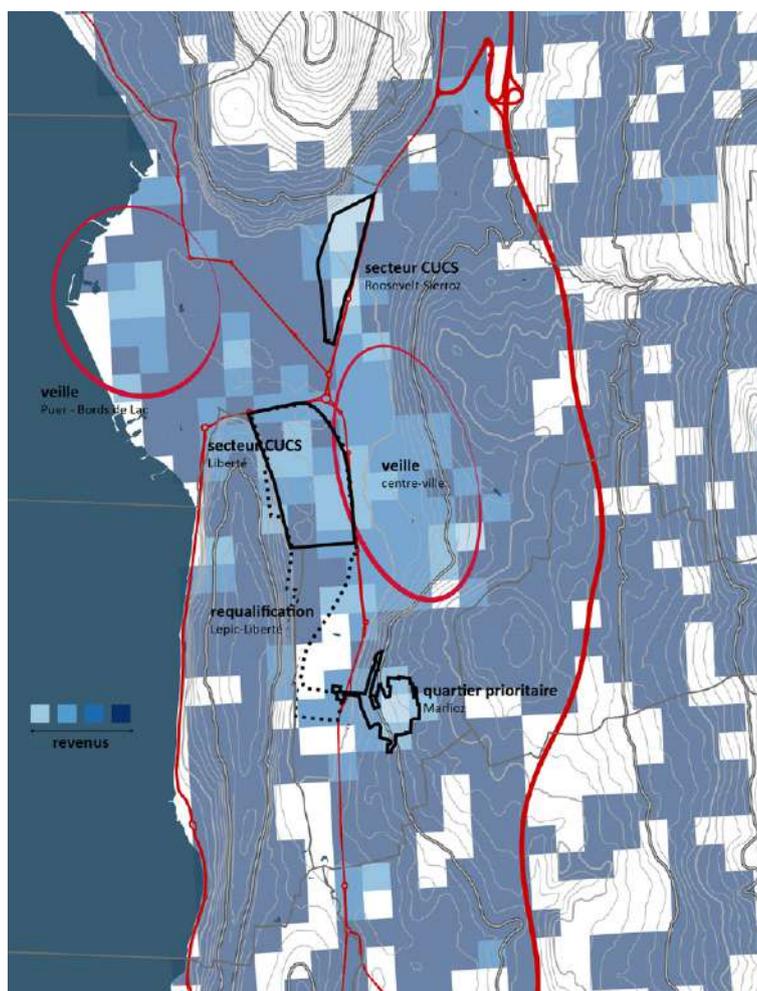
- Quartier Prioritaire : Marlioz
- Contrat Urbain de Cohésion Sociale (veille active) : Roosevelt-Sierroz, Liberté
- Secteurs identifiés mais sans outil établi (veille issue de la planification communale et du PLH) : centre-ville et bords de lac

Les interventions se sont portées sur les secteurs de moindres revenus sous la forme d'une approche par quartier ou par grand ensemble. L'aménagement s'organise par un découpage sectoriel.

Leur programme vise à gommer des dysfonctionnements passés issus d'une planification urbaine caduque.

D'après le resserrement de la géographie prioritaire sur la base du seul revenu, le quartier Marlioz fait partie des 1300 quartiers dits prioritaires.

Ce quartier concentre le plus fort taux d'insatisfaction des habitants, enregistré dans le cadre d'une enquête de satisfaction sociale, réalisée de 2009 à 2012. Le mécontentement des ménages se traduit tant par l'appréciation globale portée sur leur quartier que sur le sentiment d'insécurité et les questions d'emploi qui sont les deux thèmes prioritaires identifiés.



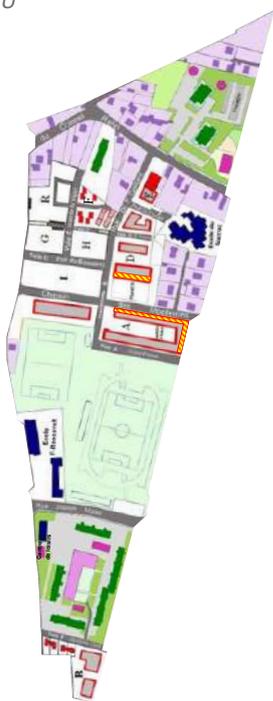
Sources : INSEE, SIG.VILLE

Les objectifs stratégiques du Contrat de Ville Marlioz

PILIER	OBJECTIFS
cohésion sociale	OS 1 - Renforcer la cohésion sociale et l'accès aux droits
	OS 2 - Favoriser la mobilité physique des habitants, le développement personnel et la capacité à s'engager
	OS 3 - Faire de la réussite éducative et de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité
	OS 4 - Favoriser l'accès au sport, à la culture, à la santé et à la citoyenneté
cadre de vie et habitat	OS 5 - Faire des quartiers prioritaires et en veille des quartiers attractifs
	OS 6 - Encourager la production de nouvelles sources d'énergie et la réhabilitation énergétique
	OS 7 - Faciliter la mobilité résidentielle des habitants
	OS 8 - Garantir l'accès au droit et à la sécurité et améliorer la tranquillité publique
développement économique et emploi	OS 9 - Favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du monde du travail
	OS 10 - Soutenir l'offre d'insertion locale
	OS 11 - Soutenir l'accès à l'entrepreneuriat et à l'initiative

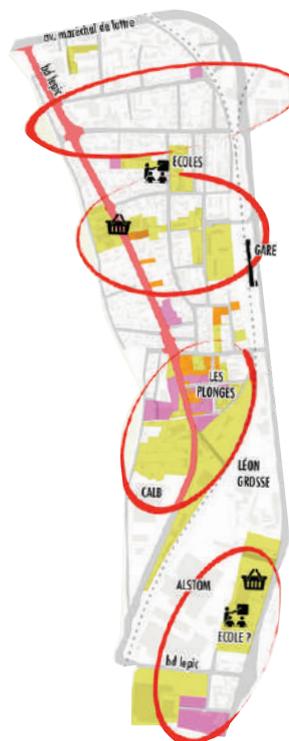
Le Programme de Rénovation Urbaine Franklin-Roosevelt-Sierroz

Sources :
INSEE, ANRU



La requalification du secteur Lepic-Liberté

Source : Tecknê



D'autres opérations de grande ampleur, telles que le PRU Franklin-Roosevelt-Sierroz, ont déjà été menées.

502 logements programmés, soit 45% de la production de logements à Aix-les-Bains en 5 ans.

La convention partenariale, signée en juillet 2008, avait pour objectif un changement d'image, un désenclavement, une diversification de l'offre de logements, une mixité sociale et une meilleure intégration du quartier Sierroz/Franklin-Roosevelt dans son environnement proche.

L'ensemble des opérations vise la requalification en profondeur de cette entrée de ville depuis Grésy-sur-Aix et à recréer du lien entre les deux quartiers (Sierroz et Franklin-Roosevelt), qui, bien qu'étant proches géographiquement, sont séparés par un stade qui fait office de véritable frontière entre deux secteurs d'habitation.

Le quartier Sierroz-Franklin, largement transformé grâce au Programme de Rénovation Urbaine en cours, doit pouvoir bénéficier d'une veille dans le cadre du contrat de ville pour ne pas compromettre les effets positifs des transformations réalisées et des dépenses engagées.

Ont été diagnostiqués les enjeux suivants :

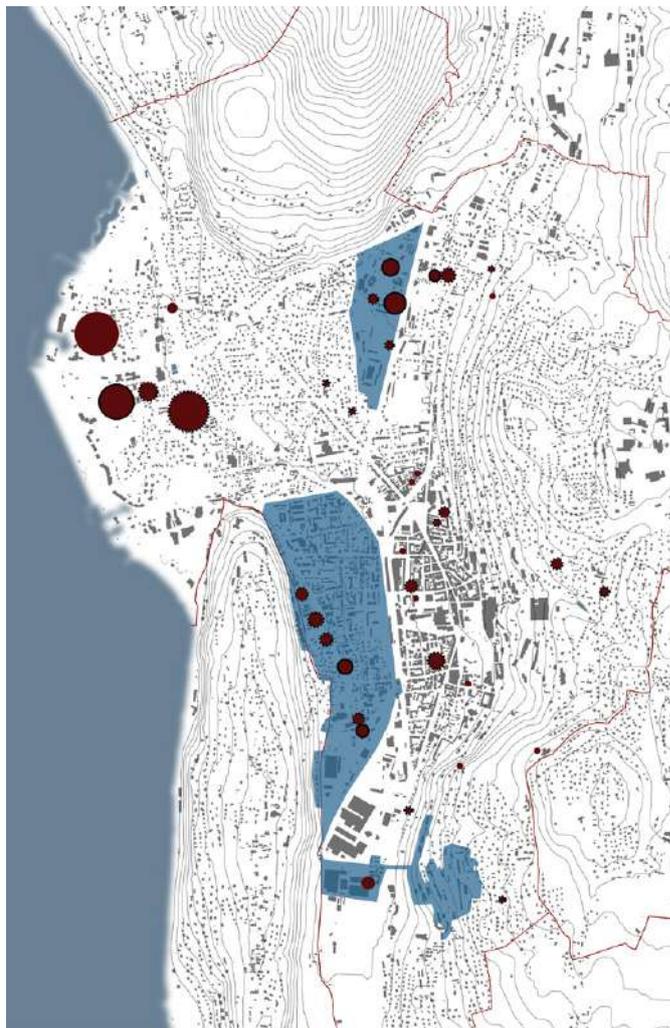
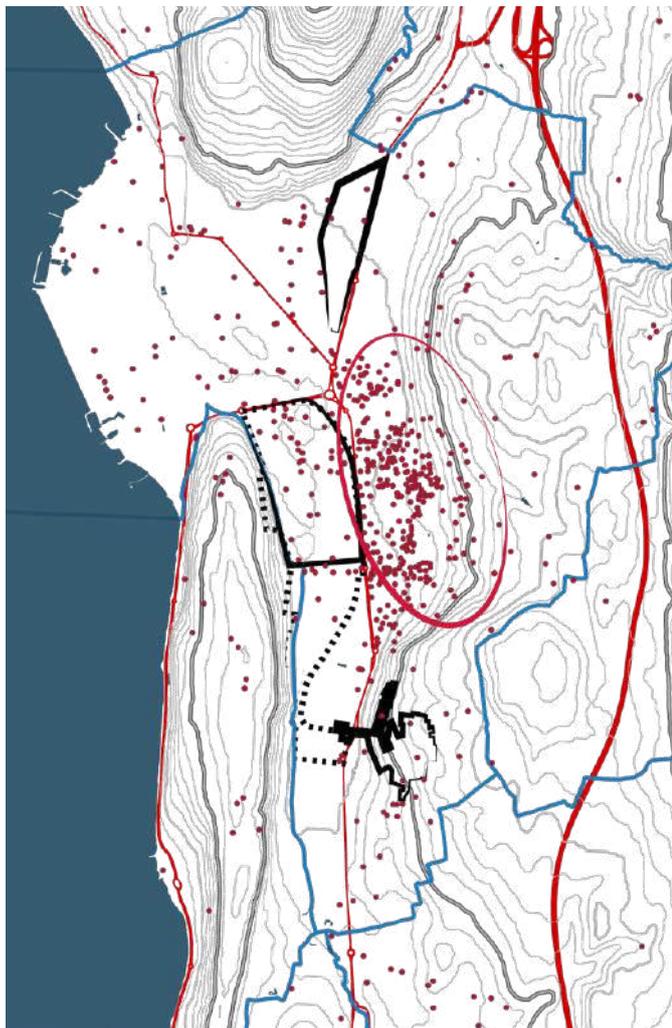
- Enclavement du fait de la coupure de la voie SNCF à l'est, et la colline de Tresserve à l'ouest
- Précarité avec des revenus du 1er décile par unité de consommation sur le quartier Lepic inférieurs de 60 % à ceux de l'unité urbaine d'Aix-les-Bains (8095 € en 2009 - source Insee)
- Problèmes importants de sécurité sur le passage à niveau de l'avenue de Tresserve
- Perte d'attractivité, déprise commerciale, déficit en offre et commerces de proximité
- Urbanisation peu maîtrisée avec des axes de circulation incertains, voire dangereux
- Perte d'identité du quartier en l'absence d'un point de centralité
- Enjeux inter-communautaires

Grand Lac, en association avec la ville d'Aix-les-Bains et Métropole Savoie, a choisi de réfléchir au devenir urbain de ce quartier en menant cette étude sous la forme d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme.

La veille sur le centre-ville et les bords de lac

Sources : INSEE, SIG.VILLE, services techniques Aix-les-Bains

128



■ Opérations d'ensemble ● Permis de construire programmés et en construction (de plus de 10 logements)

Certaines actions sur la politique de l'habitat peuvent concerner une thématique précise et un périmètre précis.

C'est le cas par exemple de l'OPAH intercommunale, qui a été bien suivie par les bailleurs (86% des objectifs ont été atteints, soit 30 logements). Le subventionnement a permis des opérations lourdes et une amélioration notable de 23 logements locatifs à Aix-les-Bains.

Les secteurs du centre-ville et des bords du lac font l'objet d'une veille.

Pour le premier, on note la forte présence de logements vacants depuis plus de deux ans, concentrés au coeur du fuseau historique de la ville. Cette vacance témoigne d'un déficit d'attractivité et d'un décalage entre l'offre proposée et le profil des arrivants potentiels.

Le quartier Puer/bords du lac, site privilégié des aménagements récents doit également être suivi pour la

cohérence des opérations et le lieu aux autres aménagements. Il convient de rester vigilant à l'évolution de ce quartier inscrit au CUCS en 2007 du fait du nombre de relogements opérés sur ce secteur dans le cadre de la rénovation urbaine et des plaintes enregistrées sur le quartier.

Si l'on observe la localisation des secteurs de projets et les outils mis en place à travers les documents de planification à l'échelle de Grand Lac, on constate une concentration par quartier, par coloration programmatique, par un mode opératoire ensembliste (collectif ou pavillonnaire).

L'enjeu du PLUi est de faire la synthèse entre l'ensemble des opérations, qu'elles soient publiques ou privées et de les coordonner les unes aux autres.

- » Pour conclure sur les outils à disposition :
- » Le contrat de ville de Grand Lac intègre des opérations de renouvellement urbain et de mixité sociale. Parallèlement des dispositifs spécifiques ont été mis en place au titre de la politique de l'habitat : PIG*, OPAH* permettant des actions sur l'habitat indigne et la précarité énergétique.
- » **Une vacance peu présente** à l'échelle de Grand Lac mais **concentrée sur Aix-les-Bains**.
- » **Observation de différents phénomènes de densification** sur Grand Lac.

Plusieurs enjeux en découlent :

Pérenniser les actions de la politique de la ville mises en place ainsi que le contrat de ville de 2015

Coordonner les actions communales sur l'habitat à l'échelle intercommunale

Anticiper le devenir et les opportunités de densification en approfondissant le recensement du potentiel foncier.

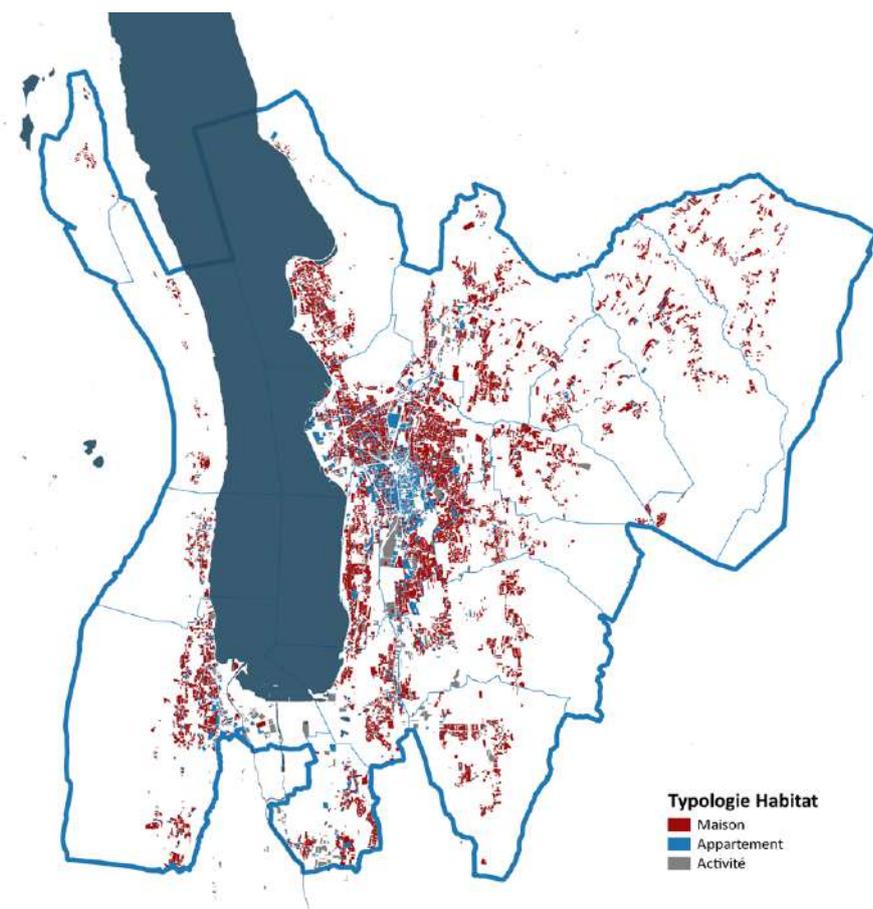
3.2. Un zoom sur l'échelle pavillonnaire et l'échelle parcellaire

D'après FILOCOM, l'habitat individuel représente 41% des logements à l'échelle de Grand Lac. Pour autant, ainsi que l'atteste le visuel ci-contre, c'est bien ce mode d'habitat qui est le plus consommateur en termes de foncier.

SUR LA PÉRIODE 2001-2013
 216 ha consommés sur 12 ans dédiés à l'habitat
 soit 18 ha/an en moyenne
 soit 180 ha environ sur 10 ans

Répartition typologique de l'habitat

Sources : fichiers fonciers DGIP



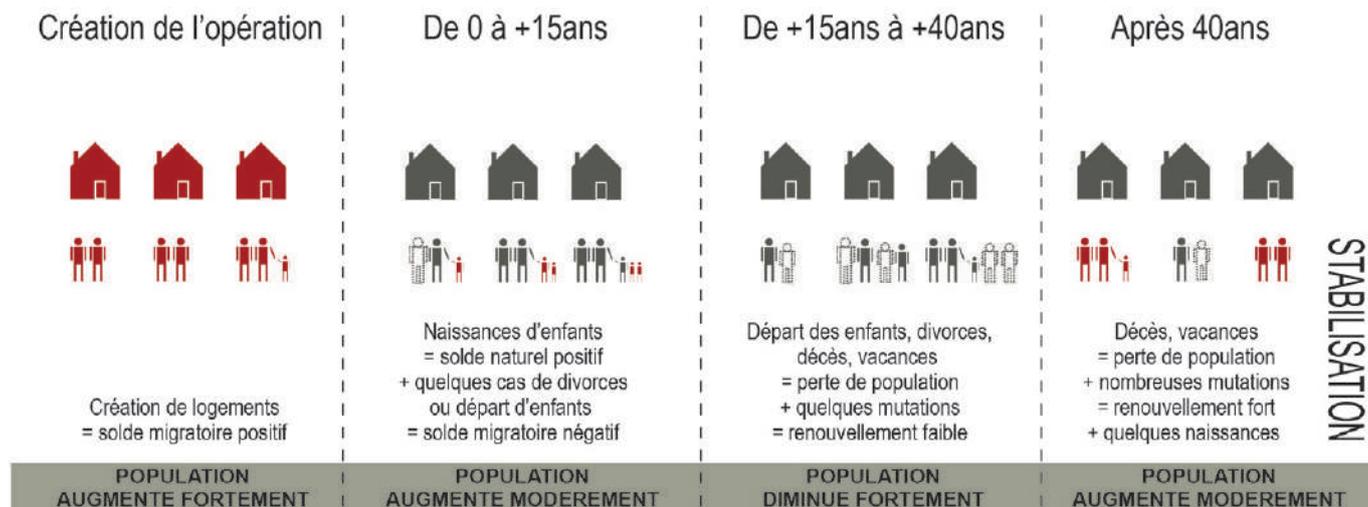
L'évolution du tissu pavillonnaire offre un potentiel de projet sous la forme d'optimisation foncière, de revitalisation des formes vieillissantes et mono-fonctionnelles d'espace d'aménagement public.

L'observation de l'évolution du tissu pavillonnaire permet de constater sa mutation d'offres et déjà en cours aujourd'hui.

L'enjeu est d'anticiper le devenir de ce tissu pavillonnaire.

Sur le territoire de Grand Lac, la rareté du foncier et le prix de l'immobilier a généré une dynamique différente à celle connue d'un lotissement classique.

Schématisation de l'évolution d'un lotissement-type



Parcelle libre



LE BOURGET-DU-LAC

Ensemble foncier



DRUMETTAZ-CLARAOND

Division parcellaire



AIX-LES-BAINS

Le potentiel foncier regroupe l'ensemble des parcelles libres, des ensembles fonciers attenants, des potentielles divisions parcellaires.

Recensement du potentiel foncier



AIX-LES-BAINS

1

Exemple d'évolution de ce potentiel foncier



AIX-LES-BAINS - Boulevard Mourichon



2



GRESY-SUR-AIX



GRESY-SUR-AIX - D49



Chaque potentiel de projet sera à questionner suivant les volontés exprimés et les objectifs inscrits dans le PADD.

Les potentiels recensés par le PLH sont également à évaluer au regard de l'évolution des territoires et de la législation (notamment la loi ALUR).

Un ensemble de critères objectifs permettra de se positionner quant à l'évolution de ce potentiel recensé.

(1) Des cas de division parcellaire s'opèrent sur le territoire et ont tendance à se multiplier de par la pression foncière.

Le recensement des parcelles susceptible de faire l'objet d'une division permet d'évaluer un potentiel de densification qui est permis aujourd'hui par le règlement. Il en va de même pour les dents creuses (2).

(3) De nombreuses parcelles non bâties sont comprises dans le tissu urbanisé et dans un zonage dit «U» (urbain) sans être desservies au droit de la parcelle par le réseau d'eau, un accès et par l'électricité.

Le PLU est le lieu d'une réflexion devant porter sur chaque espace recensé et ses abords, pour adapter le secteur de projet aux différents cas d'évolution du secteur.

(4) Des parcelles non bâties au sein d'un ensemble pavillonnaire permettent d'évaluer la demande sur la commune.

Elles peuvent être conservées comme espace non bâti (à l'image des choix actés par le PLU de Voglans).

Ces ensembles parcellaires non bâtis sont souvent un héritage d'une urbanisation le long des voies et en isolant le coeur d'îlot, ou lorsque le coeur d'îlot est ou était consacré à une vocation nourricière.

POTENTIEL FONCIER RECENSÉ

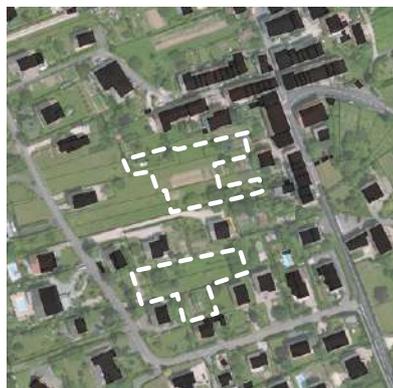
Potentiel en dent creuse : 90 ha (brut)

Potentiel en division : 30 ha (brut)

Soit un total de **120 ha** de potentiel en densification équivalent à 4890 logements (comprenant le potentiel en dent creuse, le potentiel en division)

Le renouvellement a été évalué par le calcul du point mort, tout comme la vacance : 1450 logts environ

Recensement de potentiel foncier

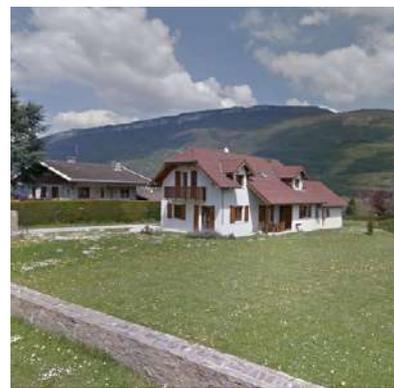


BRISON-SAINT-INNOCENT

Exemple d'évolution de ce potentiel foncier



BRISON-SAINT-INNOCENT - Chemin de Join



BOURDEAU



BOURDEAU - D14



Questionner la notion de densité

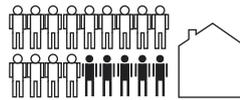
Evoquer la densité, c'est ramener un effectif à une surface, selon que l'on parle de densité du bâti ou bien de densité de population. Ces deux formes de densité ne vont pas nécessairement de pair, la forme architecturale figurant comme troisième composante à l'analyse d'un tissu urbain.

FORME ARCHITECTURALE



DENSITÉ POPULATION

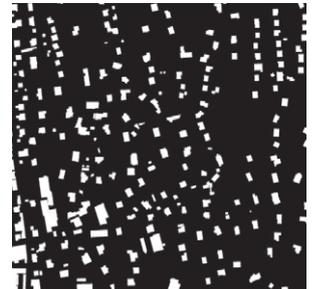
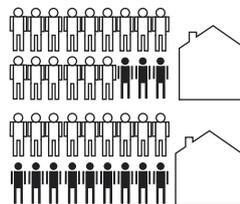
50 logements/ha



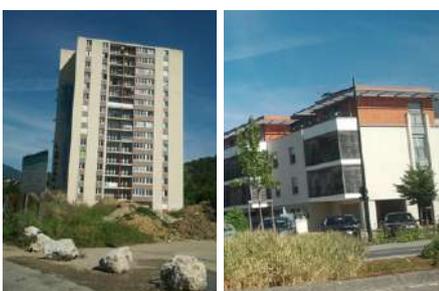
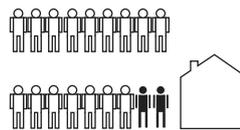
DENSITÉ BÂTIE



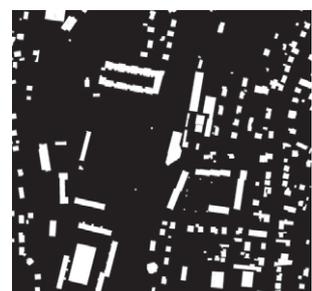
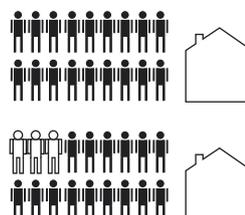
13 logements/ha



10 logements/ha

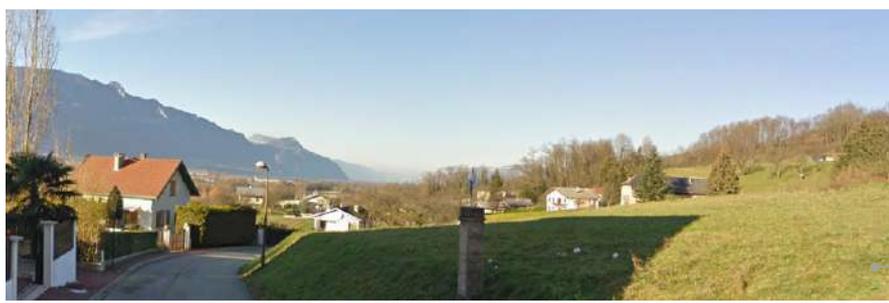
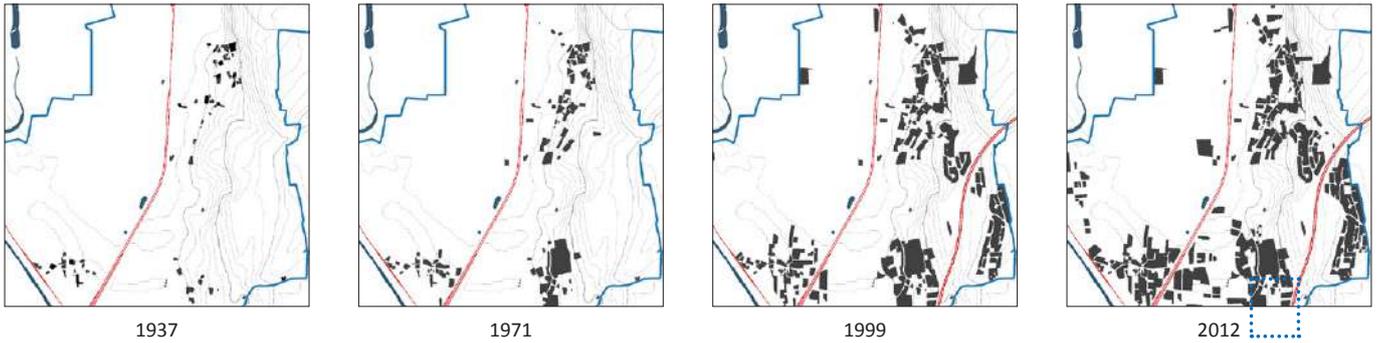


80 logements/ha

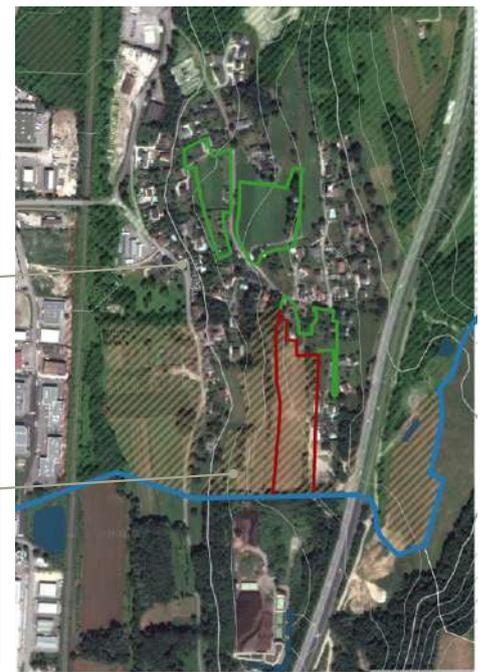


3.3. L'héritage urbain et la prise en compte de l'environnement dans son ensemble

La présence de nuisances



VOGLANS



Le développement urbain des communes de Grand Lac ainsi que leur attractivité à engendrer un développement d'un réseau de déplacement de plus en plus important : routes, autoroutes, lignes de chemin de fer, aéroport ... Ces infrastructures de transport impactent à la fois sur le paysage de Grand Lac de manière visuelle (tranchées, talus, retraits le long des voiries ...) mais sont également des nuisances sonores importantes pour les habitations situées à proximité. Voglans, par exemple (ci-dessus), a connu un développement fortement marqué par l'infrastructure routière et les zones d'activités qu'elle génère. L'évaluation des potentiels de projets se fait effectivement au regard d'une multitude de critères, comme la proximité de contraintes ou de nuisances existantes.

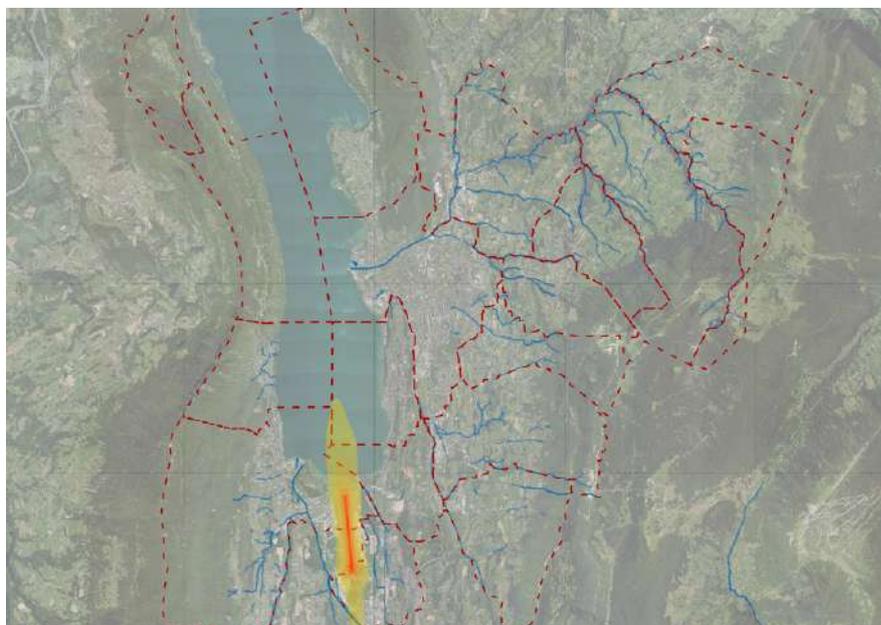
Les communes d'Aix-les-Bains, Bourdeau, la Chapelle-du-Mont-du-Chat, Tresserve, Viviers-du-Lac et Voglans sont concernées par le plan d'exposition au bruit (PEB). Dans les zones A et B, « de bruit fort », toute construction neuve à usage d'habitation et toute action sur le bâti existant tendant à accroître la capacité d'accueil sont, sauf rares exceptions, interdites.

Certains secteurs des communes d'Aix les Bains, Bourdeau, Brison St Innocent, Drumettaz Clarafond, le Bourget du Lac, Grésy sur Aix, Mery, Mouxy, Tresserve, Viviers du Lac, Voglans sont concernés par les axes bruyants.

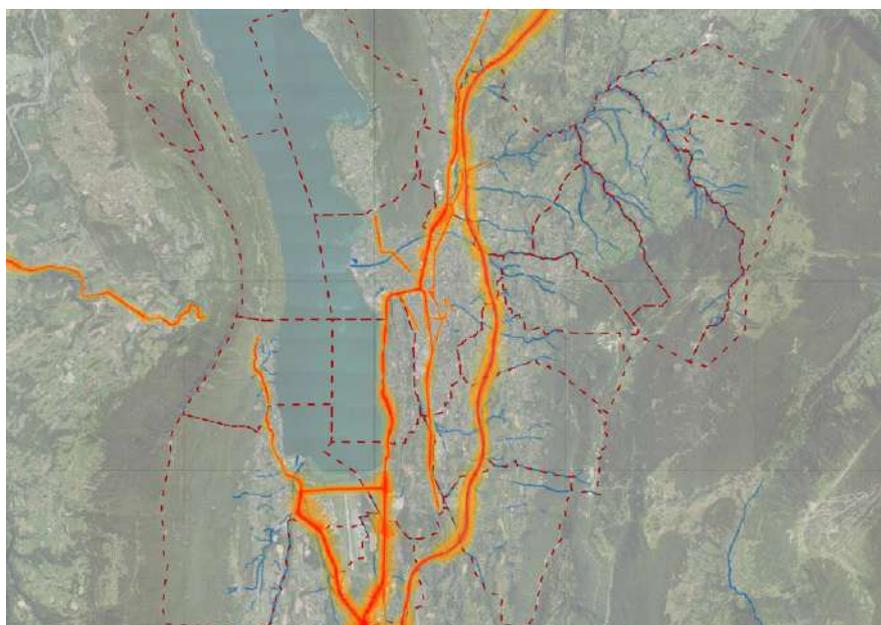
En dehors des espaces urbanisés, les constructions sont interdites dans une bande de 75 à 100 m le long des routes à grande circulation. Sont concernées :

- RD 1201 : Aix-les-bains, Grésy-sur-Aix, Tresserve, Viviers-du-Lac et Voglans
- RD 1504 : Bourdeau, Le Bourget-du-Lac et Voglans
- A41 : Aix-les-Bains, Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, Méry, Mouxy et Voglans.

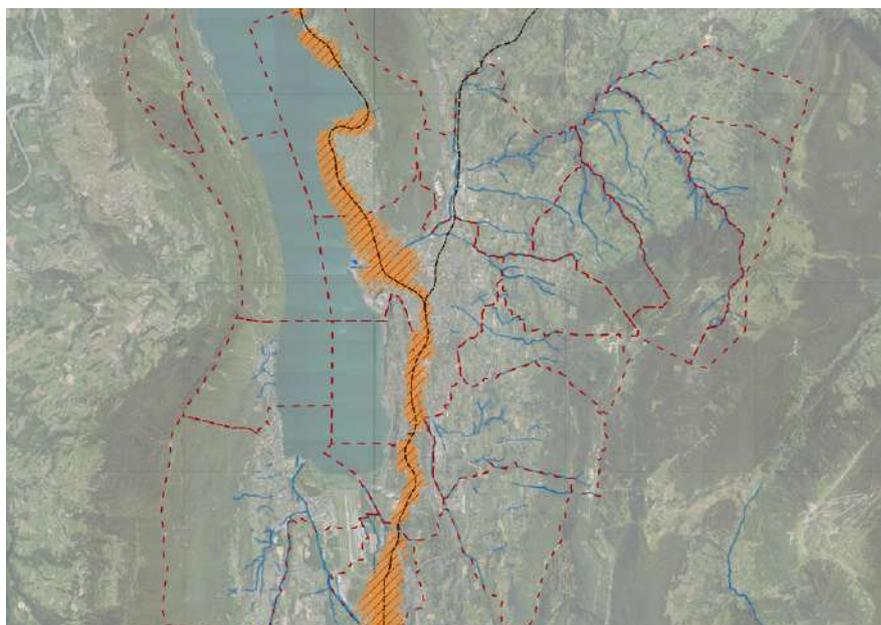
D'autres types de nuisances sont également remarquables sur le périmètre de Grand Lac, notamment liées aux activités industrielles et aux usines : impact olfactif, sonore et visuel.



Zones exposées aux bruits - Isophones aériens



Zones exposées aux bruits - Isophones routiers



Zones exposées aux bruits - Isophones ferrés

Dans le détail, la déclinaison des infrastructures soumises à un arrêté de classement sonore est la suivante (arrêtés DDT/SEEF n°2016-2022 du 28 décembre 2016 et du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013) :

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finsissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Voie ferrée	Ligne ferroviaire n°900 000	Ligne Culoz - Chambéry - Modane	Brison St Innocent - Aix les Bains (14,6 km (*)	Vogliers (31,1 km (*)	2	250	Tissu ouvert
Voie ferrée	Ligne ferroviaire n°987 000	Ligne Aix les Bains - Annecy	Limite département 74-Haute Savoie	raccordement ligne ferroviaire n°900 000	3	100	Tissu ouvert
Autoroute	A41	A41	Limite commune Grésy sur Aix	Limite commune Moux	1	300	Tissu ouvert
Route départementale	D1201	D1201 - Boulevard Franklin Roosevelt	Limite commune Grésy sur Aix	Limite commune Tresserve	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D1201	D1201-bd Maréchal de Lattre de Tassigny	Limite commune Grésy sur Aix	Limite commune Tresserve	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D1201	D1201 - Carrefour Lamartine	Limite commune Grésy sur Aix	Limite commune Tresserve	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D48	D48 - Boulevard Jean Charcot	Limite commune Grésy sur Aix	Limite commune Tresserve	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D913	D48 - Route de Saint Innocent	Limite commune Brison Saint Innocent	Chemin des Berthets	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D913	D913 - Avenue Charles de Gaulle	Boulevard Président Wilson	Rue du Casino	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D913	D913 - Avenue Lord Revelstoke	Rue du Casino	D913 - Place Maurice Mollard	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D913	D913 - Place Maurice Mollard	Avenue Lord Revelstoke	D913 - Place des Thèmes	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D913	D913 - Place des Thèmes	D913 - Place Maurice Mollard	D913 - Rue Davat	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D913	D913 - Rue Davat	D913 - Place des Thèmes	D913 - Boulevard des Côtes	2	250	Rue en U
Route départementale	D913	D913 - Boulevard des Côtes	D913 - Rue Davat	Boulevard Périn	3	100	Rue en U
Route départementale	D913	D913 - Boulevard des Côtes	Boulevard Périn	D913 - Route du Revard	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D913	D913 - Route du Revard	D913 - Boulevard des Côtes	D49 / Route de Pugny	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D981	D981 - Avenue du Grand Port	D1201 - Boulevard Franklin Roosevelt	D981 - Route de Saint Innocent	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D981	D981 - Route de Saint Innocent	D981 - Avenue du Grand Port	D981 - Boulevard Gaston Mollex	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D981	D981 - Boulevard Gaston Mollex	D48 - Route de Paris	Limite commune Brison-Saint-Innocent	5	10	Tissu ouvert
Route départementale	D981	D981 - Avenue Alsace-Lorraine	D1201-Bd Maréchal de Lattre de Tassigny	D981 - Boulevard du Président Wilson	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D981	D981 - Avenue Alsace-Lorraine	D981 - Avenue Alsace-Lorraine	D981 - Boulevard de Russie	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D981	D981 - Boulevard du Président Wilson	D981 - Boulevard du Président Wilson	D981 - Avenue de Marlioz	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D981	D981 - Avenue de Marlioz	D981 - Boulevard de Russie	D981 - Avenue du Golf	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D981	D981 - Avenue du Golf	D981 - Avenue de Marlioz	D981 - Limite commune Drumetaz-Clarafond	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D981D	D981D - Avenue du Grand Port	D981 - Route de Saint Innocent	Boulevard Garibaldi	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Avenue d'Annecy	Avenue d'Annecy	Avenue de Saint Simon	Square Alfred Boucher	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Place du Revard	Place du Revard	Avenue Charles de Gaulle	Rue de Chambéry	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Rue de Chambéry	Rue de Chambéry	Place du Revard	Rue de Tresserve	4	30	Rue en U
Voie communale	Avenue de Marlioz	Avenue de Marlioz	Rue de Chambéry	Boulevard de Russie	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Avenue Lord Revelstoke	Avenue Lord Revelstoke	Place Maurice Mollard	Boulevard La Roche du Roi	3	100	Tissu ouvert
Voie communale	Avenue Victoria	Avenue Victoria	Rue de Genève	Boulevard du Président Wilson	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Avenue du Grand Port	Avenue du Grand Port	Carrefour des Hôpitaux-D1201	Square Alfred Boucher	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Avenue Saint Simond	Avenue Saint Simond	Limite commune Grésy sur Aix	Avenue du Grand Port	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Boulevard Berthollet	Boulevard Berthollet	Rue Georges 1*	D913 - Boulevard des Côtes	5	10	Tissu ouvert
Voie communale	Boulevard de la Roche du Roi	Boulevard de la Roche du Roi	Rue Georges 1*	Rue Ménabréa	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Boulevard Garibaldi	Boulevard Garibaldi	Carrefour Avenue du Grand Port	Carrefour Avenue du Petit Port	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Boulevard Lepic	Boulevard Lepic	D1201 - avenue de Marlioz	Rue Général Ferré	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Chemin de la Baye	Chemin de la Baye	Avenue Saint Simon	Chemin des sources Saint Simon	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Chemin des Sources de Saint Simon	Chemin des Sources de Saint Simon	Chemin de la Baye	Rue du Docteur Pallot	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Rue du Docteur Pallot	Rue du Docteur Pallot	Chemin Sources Saint Simon	Limite commune Grésy sur Aix (Rue Boucher de la Roche)	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Chemin de Saint Pol	Chemin de Saint Pol	Rue Georges 1*	Chemin Honoré de Balzac	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Rue des Prés Riants	Rue des Prés Riants	Avenue du Grand Port	Rue du Casino	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Rue de Genève	Rue de Genève	Square Alfred Boucher	Avenue Alsace Lorraine	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Rue de Genève	Rue de Genève	Rue Boyd - Rue de la Chaudanne	Avenue Victoria	2	250	Rue en U
Voie communale	Rue du Casino	Rue du Casino	Avenue Victoria	Avenue Charles de Gaulle	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Rue Georges 1*	Rue Georges 1*	Boulevard Roche du Roi	Passage Rossignol	3	100	Rue en U
Voie communale	Rue Georges 1*	Rue Georges 1*	Passage Rossignol	Chemin de Saint Pol	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Rue Général Ferré	Rue Général Ferré	Boulevard Lepic	Avenue de Marlioz	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Square Alfred Boucher	Square Alfred Boucher	Avenue d'Annecy	Rue de Genève	4	30	Rue en U
Voie communale	Square Alfred Boucher	Square Alfred Boucher	Avenue du Grand Port	Rue de Genève	3	100	Rue en U

BOURDEAU

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Route départementale	D1504	D1504	sortie tunnel du Chat	Limite commune Le Bourget du Lac	3	100	Tissu ouvert

BRISON SAINT INNOCENT

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Voie ferrée	Ligne ferroviaire n°900 000	Ligne Culoz - Aix les Bains	Aix les Bains 114,6 km (*)	Culoz (01-Ain)	2	250	Tissu ouvert
Route départementale	D48	D48 - Route de Paris	D991 - Boulevard Gaston Mollex	Chemin Bouchet	5	10	Tissu ouvert
Route départementale	D48	D48 - Route de Paris	Limite commune d'Aix-Les-Bains	Chemin des Berthets	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D991	D991 - Boulevard Gaston Mollex	Limite commune d'Entrelacs	Limitation 50 km/h (*)	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D991	D991 - Boulevard Gaston Mollex	Limitation 70 km/h (*)	Limitation 70 km/h (*)	5	10	Tissu ouvert
Route départementale	D991	D991 - Boulevard Gaston Mollex	Limitation 70 km/h (*)	Limitation 50 km/h (*)	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D991	D991 - Boulevard Gaston Mollex	Limitation 50 km/h (*)	Limite commune Aix-Les-Bains	5	30	Tissu ouvert

DRUMETTAZ CLARAFOND

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Autoroute	A41	A41	Aix Sud	Chambéry Nord	1	300	Tissu ouvert
Autoroute	Échangeur - A41-Aix Sud	raccordements-Échangeur- A41 (Aix Sud)	A 41	D127	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D127	D127-Route de L'Échangeur	D991-Avenue du Golf	Route de l'Échangeur	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D991	D991 - Avenue du Golf	Limite commune Aix les Bains	Limite commune Viviers du Lac	3	100	Tissu ouvert

GRÉSY SUR AIX

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Voie ferrée	Ligne ferroviaire n°897 000	Ligne Aix-les-Bains - Annecy	Limite département 74-Haute Savoie	Ligne ferroviaire n° 900 000	3	100	Tissu ouvert
Autoroute	A41	A41	A41-Grésy sur Aix	Limite commune Mognard	1	300	Tissu ouvert
Route départementale	raccordements A41/D911	raccordements A41/D911	A41 - Échangeur Aix-Nord	D911	2	250	Tissu ouvert
Route départementale	D1201	D1201 - Route de l'Albanais	Limite commune La Biolle	Limite commune Aix-les-Bains	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D911	D911	Limite commune Entrelacs	Limitation 70 km/h (*)	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D911	D911	Échangeur A 41	agglomération (*) Grésy sur Aix(carrefour)	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D911	D911	Échangeur A 41	Limitation 50 km/h (*)	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D911	D911	Limitation 50 km/h (*)	D1201 - Route de l'Albanais	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Route de Font Pierre	Route de Font Pierre	D911	Limite commune Aix Les Bains	4	30	Tissu ouvert
Voie communale	Rue Boucher de la Rupelle	Rue Boucher de la Rupelle	Rue des Chauvels	Limite commune Aix Les Bains	4	30	Tissu ouvert

LE BOURGET DU LAC

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Route départementale	D1504	D1504 -Le Bourget du Lac	Limite commune de Bourdeau	Limite agglomération Nord (*)	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D1504	D1504 -Le Bourget du Lac	Limite agglomération Nord (*)	Limite agglomération Sud (*)	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D1504	D1504 -Le Bourget du Lac	Limite agglomération Sud (*)	D1201A	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D1504	D1504 -Le Bourget du Lac	D1201A	Carrefour giratoire D14 Route de Chambéry	2	250	Tissu ouvert
Route départementale	D1504	D1504 -Le Bourget du Lac	Carrefour giratoire D14- Route de Chambéry	Limite 70 km /h (*)	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D1504	D1504 -Le Bourget du Lac	Limite 70 km/h (*)	Limite commune Voglians	2	250	Tissu ouvert
Route départementale	D1201A	D1201A -Le Bourget du Lac	D1201 Viviers du Lac -Route du Bourget	D1504	3	100	Tissu ouvert

MOUXY

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Autoroute	A41	A41-Mouxy	Aix Nord	Aix Sud	1	300	Tissu ouvert

MÉRY

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Autoroute	A41	A41-Méry	Limite commune Sommaz	Limite commune Drumetz-Clarfond	1	300	Tissu ouvert

PUGNY-CHAENOD

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Autoroute	A41	A41-Mouxey	Aix Nord	Aix Sud	1	300	Tissu ouvert

SAINT OFFENGE

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Route départementale	D811	D811	Limite commune Saint Ours	Limite Épersy commune d'Entrelacs	3	100	Tissu ouvert

VIVIERS DU LAC

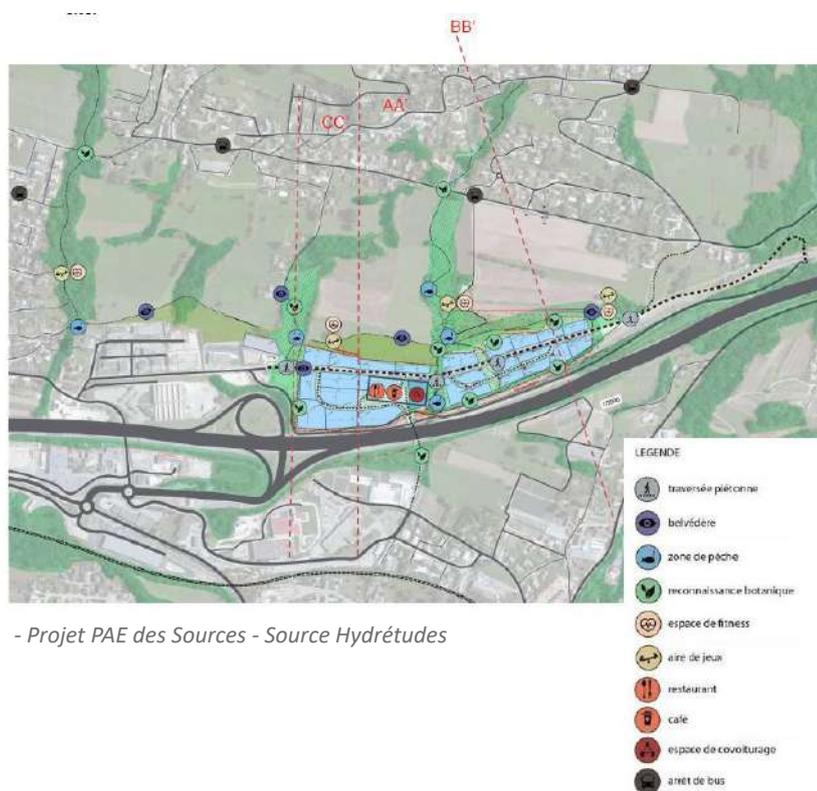
Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Voie ferrée	Ligne ferroviaire n°900 000	Ligne Aix les Bains - Chambéry - Modane	Aix les Bains 123,6 km (*)	Vogliers 131,1 km (*)	2	250	Tissu ouvert
Route départementale	D1201	D1201 - Route Les rives du Lac	D1201A - Route du Bourget	Limite commune Vogliers	2	250	Tissu ouvert
Route départementale	D1201	D1201 - Route Les rives du Lac	D1201 - Limite commune Tresserve	D1201A - Route du Bourget	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D1201A	D1201A - Route du Bourget	D1201A - Limite commune Le Bourget du Lac	D1201 - Route Les rives du Lac	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D17B	D17B - Route du Lac	D1201 - Route Les rives du Lac	D17 - Route du lac	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D17	D17 - Route du Lac	D1201 - Route Les rives du Lac	D17 - Rue Antoine Montagnole	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D17	D17 - Rue Antoine Montagnole	D17 - Route du lac	D881 - Route de Chambéry	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D881	D881-Viviers Du Lac	Limite commune Drumetz-Clarfond	Limite agglomération Nord (*) Viviers du Lac	3	100	Tissu ouvert
Route départementale	D881	D881 - Route d'Aix	Limite agglomération Nord (*) Viviers du Lac	D17 - Rue Antoine Montagnole	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D881	D881 - Route de Chambéry	D17 - Rue Antoine Montagnole	Limite agglomération Sud (*) Viviers du Lac	4	30	Tissu ouvert
Route départementale	D881	D881 - Route de Chambéry	Limite agglomération (*) Viviers du Lac	Limite commune Somnaz	3	100	Tissu ouvert

VOGLANS

Infrastructure	Nom de la voie	Nom tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur	Tissu
Voie ferrée	Ligne ferroviaire n°900 000	Ligne Aix les Bains - Chambéry - Modane	Aix les Bains 123,6 km (*)	Vogliers 131,1 km (*)	2	250	Tissu ouvert
Voie ferrée	Ligne ferroviaire n°900 000	Ligne Aix les Bains - Chambéry - Modane	Vogliers 131,1 km (*)	raccordement bretelleB Lyon - Turin	2	250	Tissu ouvert
Voie ferrée	Ligne ferroviaire n°900 000	Ligne Aix les Bains - Chambéry - Modane	raccordement bretelleB Lyon - Turin	raccordement bretelleB Lyon - Turin	2	250	Tissu ouvert
Voie ferrée	Ligne Lyon Turin Ferroviaire	Ligne Lyon Turin Ferroviaire	sortie tunnel ferroviaire de L'Épine	ligne ferroviaire n° 900 000 (vers Chambéry)	2	250	Tissu ouvert
Autoroute	A41	A41-Vogliers	Limite commune Somnaz	Limite commune Chambéry	1	300	Tissu ouvert
Route départementale	D1201	D1201-Route d'Aix- 2X2 voies	Limite commune Le Viviers du Lac	D1504-Route du Bourget	2	250	Tissu ouvert
Route départementale	D1201	D1201- 2X2 voies Route d'Aix	D1504 - Carrefour de Villarcher	Limite commune Chambéry	1	300	Tissu ouvert
Route départementale	D1504	D1504- Route du Bourget	Limite commune La Motte Servolex	carrefour de Villarcher avec D1201 (2X2 voies)	2	250	Tissu ouvert

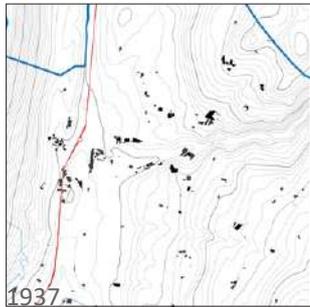
Une étude de dérogation à l'amendement Dupont sur le territoire des communes d'Aix les Bains et Grésy sur Aix, a été réalisée. Le détail et ses conclusions sont intégrés au rapport de présentation (vol.2).

Cette étude concerne le site d'extension du parc d'activités économiques des Sources et la création d'une voie de desserte. Elle vise à inciter les communes à promouvoir un urbanisme de qualité le long des voies routières les plus importantes, de lancer la réflexion préalable nécessaire sur l'aménagement futur des abords principaux des axes routiers, enfin, de finaliser un projet urbain qui trouvera sa traduction réglementaire dans les documents d'urbanisme de ces deux communes et par le biais du PLUi en cours, de s'y voir intégré.

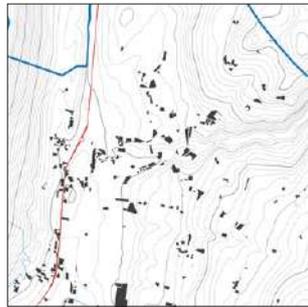


- Projet PAE des Sources - Source Hydrétudes

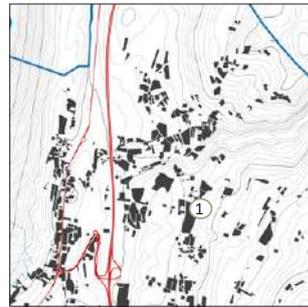
Une évolution par opération d'ensemble



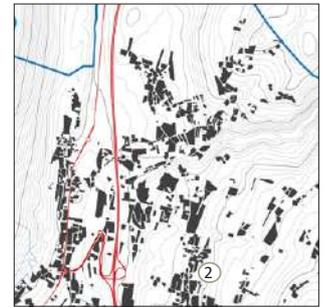
1937



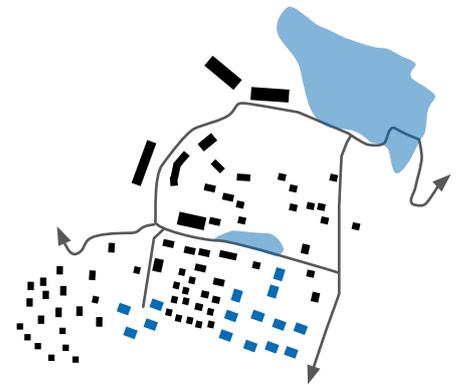
1971



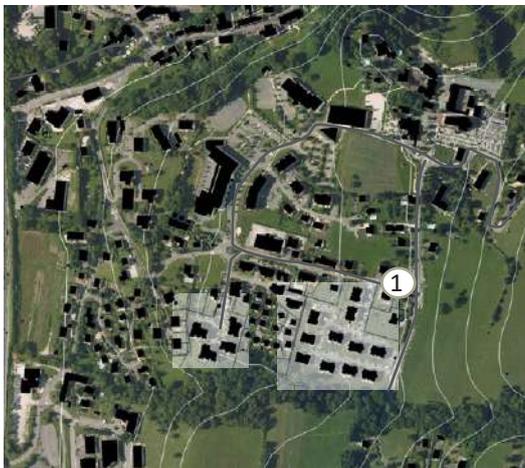
1999



2012



GRESY-SUR-AIX



Depuis les vingt dernières années, de nombreuses opérations d'aménagement urbain ont été réalisées sur l'ensemble des communes de Grand Lac. Ces nouveaux morceaux d'urbanisation font part entière de l'héritage urbain avec lequel il faut composer l'enveloppe urbaine de demain.

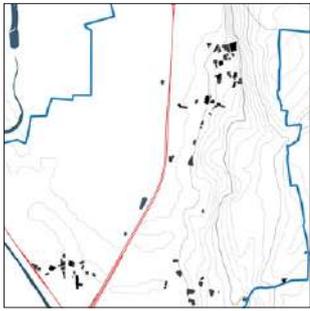
On observe différents types d'aménagement : ayant soit une réflexion d'ensemble, soit s'étant implanté une à une. Pour chacune de ces opérations, on observe une prise en compte plus ou moins importante du contexte environnant. Ses opérations ont transformé le visage des formes urbaines sur lesquelles elles se sont accrochées.

Les opérations d'ensemble, comme on peut les observer à Grésy-sur-Aix (exemple ci-contre), permettent une densification de l'urbanisation et ainsi de limiter la consommation de terres agricoles. Elles viennent s'insérer dans le tissu urbain dans une réflexion globale de l'opération pour que celle-ci se raccroche à l'existant. Elles permettent de limiter les infrastructures en mutualisant notamment les accès et les réseaux. Elles offrent généralement des logements de taille modeste et proposent un mode de vie où la proximité du voisinage est à prendre en compte.

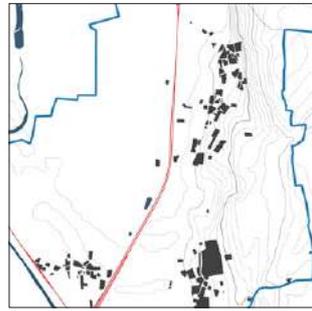
Dans le cas de Voglans (cf page suivante), on a pu observer une évolution au coup par coup qui s'est accolée au tissu urbain, se rattachant aux axes de déplacements existants. Ces nouvelles constructions, réalisées les unes après les autres, ne sont pas issues d'une réflexion globale, ce qui crée une forte disparité des formes et de la répartition des espaces.

Enfin, on peut observer de nouvelles formes urbaines très consommatrices d'espace, comme à St Offenge (voir pages suivantes) où les nouvelles constructions se sont implantées en rupture totale avec la forme traditionnelle des habitations : d'une part en s'installant à l'extérieur des enveloppes urbaines existantes, créant ainsi un pastillage dans les terres agricoles, mais également en s'orientant de manière perpendiculaire à la topographie, ce qui transforme l'imbrication des habitations entre elles. Bien qu'offrant un cadre de vie remarquable à ses habitants, ce type de nouvelles constructions est particulièrement consommateur de terres cultivables.

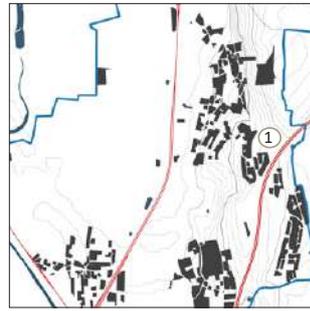
Le développement au coup par coup



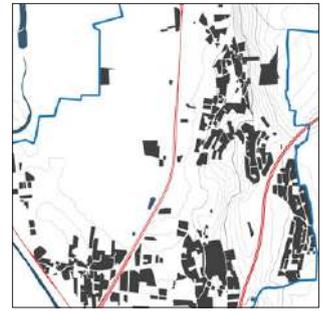
1937



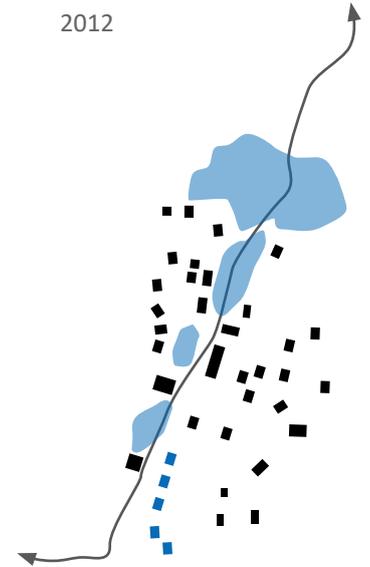
1971



1999



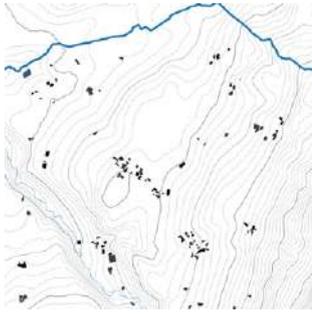
2012



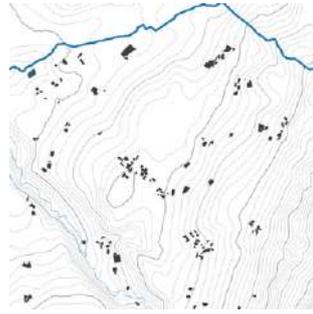
VOGLANS



Le développement par aménagement d'ensemble



1937



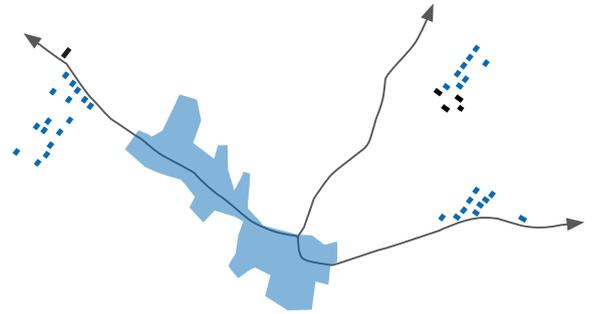
1971



1999



2012



ST-OFFENGE



La prise en compte de la planification

Les documents de planification permettent une réflexion plus globale sur l'implantation des futurs aménagements à l'échelle communale ou intercommunale. Les zones de futures constructions sont anticipées dans une stratégie de développement qui vise à être la plus juste et la plus équilibrée en terme de consommation d'espace et d'évolution des zones urbaines. Un ensemble de règles impose, par zones déterminées dans les documents, des limites aux opérations d'aménagement, permettant une cohérence avec le contexte de chaque opération.

Les zones prévues à l'urbanisation qui génèrent des opérations d'ensemble dans les documents de planification actuelles vont toutes être requestionnées dans le cadre du PLUI car les projets communaux peuvent avoir évolué.



Source :
Urbanis

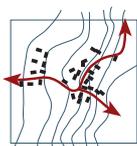
- site foncier en zone A/N
- site foncier identifié dans le cadre du PLH
- zone A
- zone N
- zone Nh

Ainsi, parmi les 5 grandes logiques d'implantation des groupements bâtis recensées sur le territoire,



» groupement bâti linéaire dense

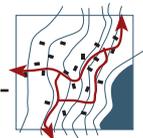
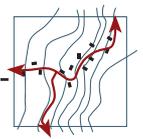
» groupement bâti linéaire dense et discontinu



» groupement bâti linéaire dilaté

» groupement bâti ramassé

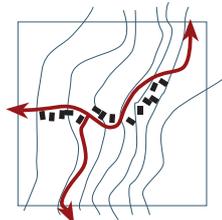
» groupement bâti diffus



Le PLH (programme local de l'habitat) recense par exemple des potentiels de projet sur lesquels il sera important de porter un regard neuf du fait de la nouvelle législation et de l'impossibilité de pratiquer le «pastillage». Toute nouvelle construction en espace naturel ou agricole doit répondre à un ensemble de conditions strictes, notamment le caractère EXCEPTIONNEL du projet (STECAL : Secteur de taille et de Capacité d'Accueil Limité - Loi ALUR).

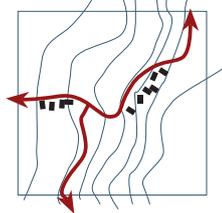
Différents critères permettant de définir les formes urbaines et ainsi les zones de projet futurs qui viendront la compléter : la densité des constructions, la présence d'équipements, les voies de desserte, la taille des parcelles ... (voir ci-dessous)

Groupement bâti linéaire continu dense avec implantation «ancienne» et présence d'un lieu de culte

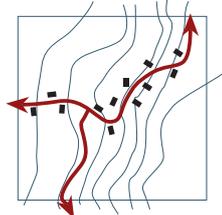


Donnée supplémentaire :
† : Eglise

Groupement bâti linéaire discontinu comprenant une implantation «ancienne»

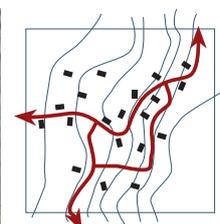


Groupement bâti linéaire dilaté continu sans implantation «ancienne»

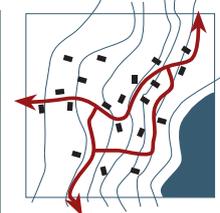


Groupement bâti discontinu complexe à délimiter sans bâti ponctuel ou groupé «ancien»

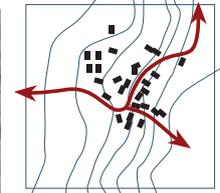
Commune «non loi littoral»



Commune «loi littoral»



Groupement bâti ramassé



La loi littoral et montagne, des influences et conditions d'aménagement

Les communes soumises « en partie » à la loi montagne

Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et Mouxy

Les communes soumises à la loi montagne

Ontex, Le Montcel, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge et Trévignin

Les communes soumises à la loi littoral et à la loi montagne

Brison-Saint-Innocent, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Le Bourget-du-Lac

Les grands principes de la loi montagne et de la loi littoral concernent la préservation du grand paysage comme des terres agricoles et naturelles soumises le plus souvent à de fortes pressions urbaines. Le cadre de vie privilégié du Val du Bourget constitue son plus grand atout comme un talon d'Achille au regard de l'attractivité qu'il représente.

Ainsi, la base de réflexion par une approche sur le grand paysage de Grand Lac paraît primordiale. Évaluer ses grandes mutations et les accompagner dans un souci de durabilité constitue l'un des grands enjeux du territoire. C'est pourquoi les bases de principe que constitue la loi littoral et montagne traduisent les enjeux mêmes du territoire de l'Ex-Calb. L'ensemble de l'approche paysagère du présent diagnostic ainsi que la notion de ressources et de capacité d'accueil du territoire ont alimenté la traduction locale des principes de la loi littorale et montagne.

Les grands principes :

Préserver les terres agricoles, pastorales et forestières,

Préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard,

Réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants,

Respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels

Étudier finement le développement touristique et la création d'UTN (Unité Touristique Nouvelle)

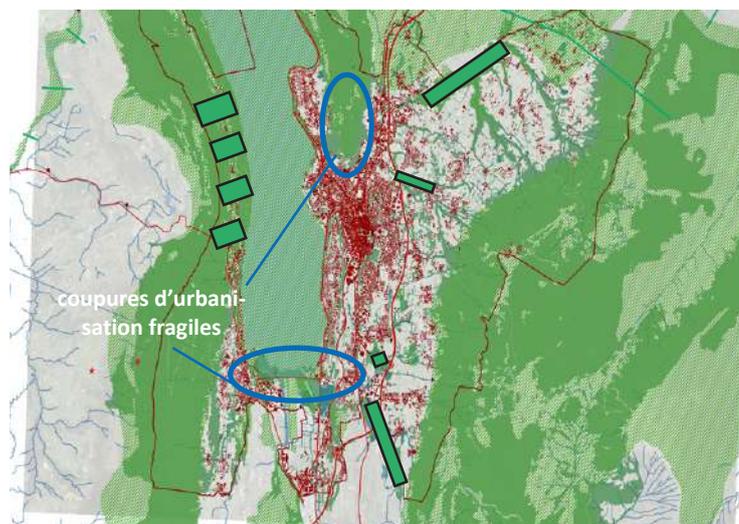


BRISON-ST-INNOCENT

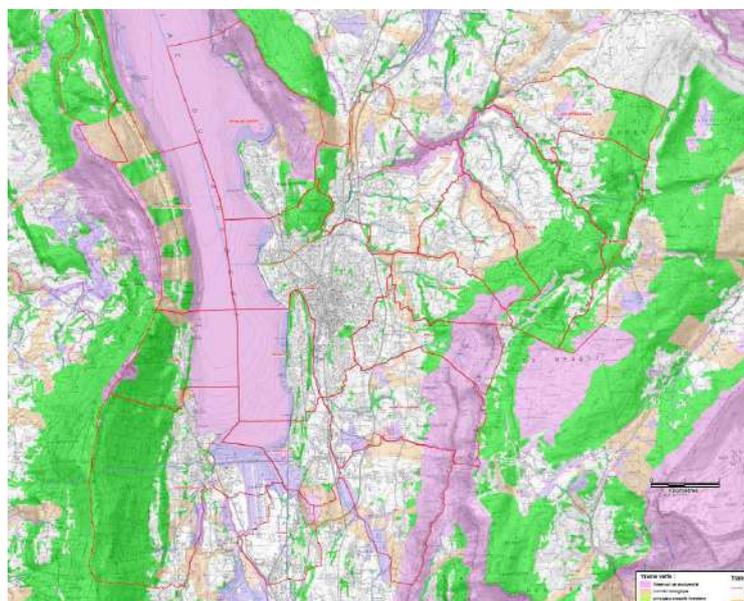


BRISON-ST-INNOCENT

Dans le cadre de la loi littoral, les documents d'urbanisme identifient les espaces proches du rivage et les espaces remarquables dans lesquels les constructions peuvent être interdites. L'extension d'urbanisation y est limitée. Un des enjeux forts du PLUi sera donc d'identifier ces espaces afin de préserver les paysages du lac alpin et les bassins de co-visibilité qui sont autant d'atouts pour le territoire. Il s'agira également de représenter dans les documents graphiques la bande littorale de 100 mètres dans laquelle les constructions sont interdites.



Coupures d'urbanisation



Les rives du lac sont bien préservées, cependant, les coupures d'urbanisation sont de plus en plus menacées par le développement urbain diffus, notamment au Bourget-du-Lac et à La Chappelle du Mont du Chat (voir p251-252). Ces coupures vertes sont pourtant essentielles, elles garantissent l'ouverture du paysage et la qualité environnementale du site.

Le SRCE a permis d'identifier ces zones fragiles en tant qu'éléments de la trame verte et bleue à préserver. Le PLUi sera l'occasion de maintenir les coupures.

Trame verte et bleue

Source: DDT 73

La prise en compte de la loi montagne sera un enjeu important au vu du caractère rural et montagnard d'une partie des communes de Grand Lac. Les alpages de la Cluse et du Revard et les reliefs boisés de la chaîne du Mont du Chat sont des espaces riches tant en patrimoine naturel que culturel que le PLUi s'attachera à préserver.

L'agriculture est un fort vecteur d'identité. Beaucoup d'efforts ont été faits pour préserver le patrimoine local vernaculaire (corps de ferme...). Le SCoT s'est par ailleurs engagé dans la protection des espaces agricoles à enjeux forts, notamment les AOC.

Cependant, la construction d'habitations en dehors des enveloppes urbanisées a entraîné une forte consommation des espaces agricoles. Cette dispersion de l'habitat entraîne un morcellement des terres agricoles. La préservation de l'activité agricole est un enjeu prioritaire (voir partie détaillée p 260).

Espaces protégés au titre de la loi littoral (terrains acquis)

Source: Géoportail



Légende

- Principales coupures d'urbanisation
- Coupures fragiles

... QUI INCITE A REPENSER LES POTENTIELS DE PROJET

Une diversité d'outils selon la problématique et le tissu urbain

- » Les élus du territoire ont activé différents leviers d'action pour réfléchir sur des potentiels de projet (OPAH, AVAP, PRU, PLU, ZAC, OAP ...)
- » Les interventions s'appuient sur des secteurs pré-définis par la Politique de la Ville. Les interventions se sont portées sur les secteurs de moindres revenus sous la forme d'une approche par quartier ou par grand ensemble. L'aménagement s'organise par un découpage sectoriel. Leur programme vise à gommer des dysfonctionnements passés issus d'une planification urbaine caduque.
- » D'autres opérations de grande ampleur, telles que le PRU Franklin-Roosevelt-Sierroz, ont déjà été menées. Certaines actions sur la politique de l'habitat peuvent concerner une thématique précise et un périmètre précis. Les secteurs du centre-ville et des bords du lac font l'objet d'une veille.
- » Si l'on observe la localisation des secteurs de projets et les outils mis en place à travers les documents de planification à l'échelle de Grand Lac, on constate une concentration par quartier, par coloration programmatique (collectif ou pavillonnaire).
- » L'enjeu du PLUi est de faire la synthèse entre l'ensemble des opérations, qu'elles soient publiques ou privées et de les coordonner les unes aux autres.

Un zoom sur l'échelle pavillonnaire et l'échelle parcellaire

- » L'habitat individuel représente 41% des logements à l'échelle de Grand Lac et ce mode d'habitat est le plus consommateur en termes de foncier.
- » L'enjeu est d'anticiper le devenir de ce tissu pavillonnaire. Le potentiel foncier regroupe l'ensemble des parcelles libres, des ensembles fonciers attenant, des potentielles divisions parcellaires.
- » Le recensement des parcelles susceptibles de faire l'objet d'une division permet d'évaluer un potentiel de densification qui est permis aujourd'hui par le règlement. Il en va de même pour les dents creuses
- » Des parcelles non bâties au sein d'un ensemble pavillonnaire permettent d'évaluer la demande sur la commune. Elles peuvent être conservées comme espace non bâti. Ces ensembles parcellaires non bâtis sont souvent un héritage d'une urbanisation le long des voies et en isolant le cœur d'îlot, ou lorsque le cœur d'îlot est ou était consacré à une vocation nourricière.

L'héritage urbain et la prise en compte de l'environnement dans son ensemble

- » L'évaluation des potentiels de projets se fait effectivement au regard d'une multitude de critères, comme la proximité de contraintes ou de nuisances existantes.
- » Le développement urbain des communes de Grand Lac ainsi que leur attractivité à engendrer un développement d'un réseau de déplacement de plus en plus important : routes, autoroutes, lignes de chemin de fer, aérodrome ...
- » Les communes d'Aix-les-Bains, Bourdeau, la Chapelle-du-Mont-du-Chat, Tresserve, Viviers-du-Lac et Voglans sont concernées par le plan d'exposition au bruit (PEB).
- » D'autres types de nuisances sont également remarquables sur le périmètre de Grand Lac, notamment liées aux activités industrielles et aux usines : impact olfactif, sonore et visuel.
- » Depuis les vingt dernières années, de nombreuses opérations d'aménagement urbain ont été réalisées sur l'ensemble des communes de Grand Lac. Ces nouveaux morceaux d'urbanisation font part entière de l'héritage urbain avec lequel il faut composer l'enveloppe urbaine de demain.
- » On observe différents types d'aménagement : ayant soit une réflexion d'ensemble, soit s'étant implanté une à une. Pour chacune de ces opérations, on observe une prise en compte plus ou moins importante du contexte environnant. Ces opérations ont transformé le visage des formes urbaines sur lesquelles elles se sont accrochées.
- » Les documents de planification permettent une réflexion plus globale sur l'implantation des futurs aménagements à l'échelle communale ou intercommunale. Les zones de futures constructions sont anticipées dans une stratégie de développement qui vise à être la plus juste et la plus équilibrée en terme de consommation d'espace et d'évolution des zones urbaines.
- » Différents critères permettant de définir les formes urbaines et ainsi les zones de projet futurs qui viendront la compléter : la densité des constructions, la présence d'équipements, les voies de desserte, la taille des parcelles ...

4 UN TERRITOIRE BIEN EQUIPE QUI TEND VERS LA SATURATION

4.1. Des équipements de qualité soumis à une certaine pression

Des équipements d'envergure intercommunale concentrés sur Aix-Les-Bains

L'agglomération d'Aix-les-Bains concentre pratiquement la totalité des établissements culturels, sportifs et scolaires d'envergure.

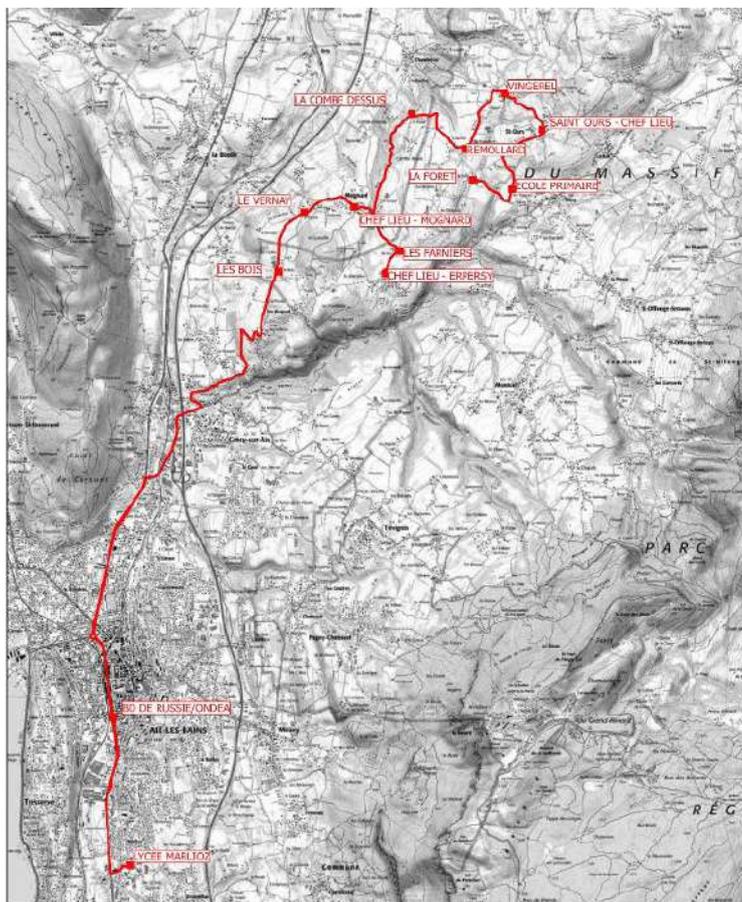
- La commune est la seule à posséder un centre aquatique (Aqualac), un centre des Congrès, et un conservatoire à rayonnement communal. Ces établissements culturels se trouvent en plein centre-ville.
- Elle dispose également de nombreux équipements sportifs dans son espace urbanisé : boulodromes, stand de tir, golf, gymnase Prés-Riants. D'autres complexes sportifs sont légèrement plus excentrés, à l'instar du stade Jacques Leforestier. Ces équipements ne sont pas facilement accessibles pour les habitants des autres communes ne disposant pas d'une voiture (il faut par exemple presque une heure de transports en commun depuis Méry pour rejoindre le centre aquatique Aqualac).



Centre culturel et des congrès d'Aix-les-Bains

Transport scolaire, circuit 1614

Source: Site de Grand Lac, <http://www.grand-lac.fr/wp-content/uploads/2015/07/Carte-1614.pdf>



- Enfin, Aix-les-Bains concentre la plupart des établissements scolaires secondaires avec 4 collèges et 4 lycées, dont un lycée professionnel. Seule les communes d'Entrelacs et Grésy-sur-Aix disposent d'un autre collège. Un important réseau de transports scolaire existe afin de desservir ces établissements. 3 lignes de bus sillonnent l'intercommunalité et s'arrêtent à Aix-les-Bains.



Espace culturel La Traverse, Le Bourget-du-Lac

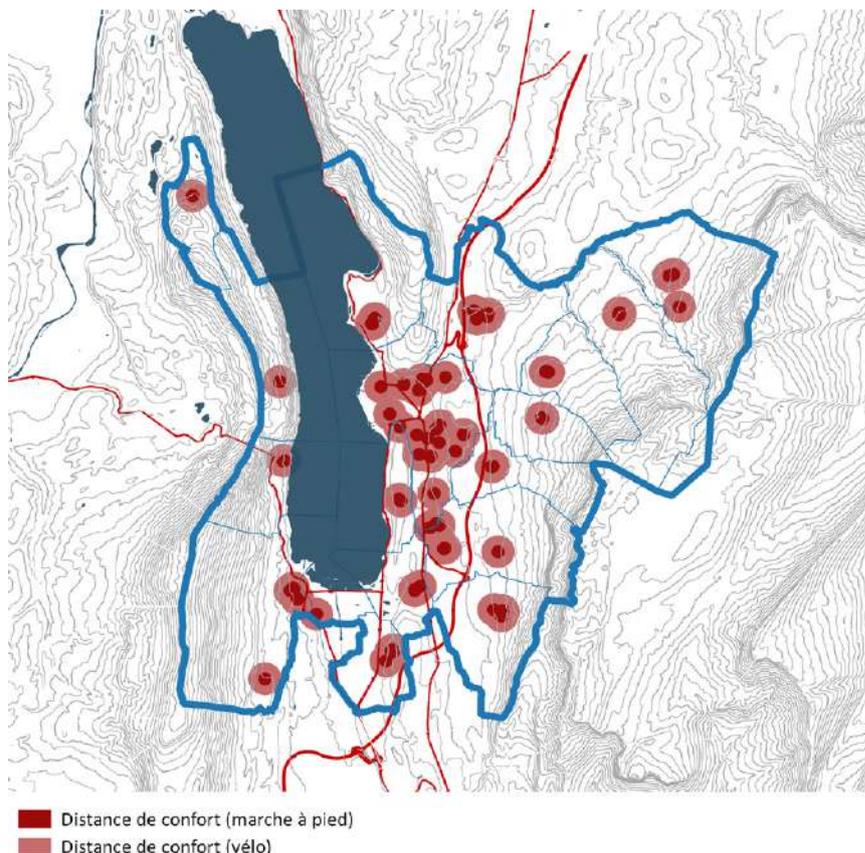
Source : site de l'espace culturel, <https://www.espaceculturellatrasverse.fr>

Toutefois, on notera l'existence sur d'autres communes d'équipements qui gagneraient à être partagés entre les communes de Grand Lac, tels l'espace culturel de La Traverse au Bourget-du-Lac, salle de spectacles de 300 places, le centre des 3 bouleaux de la Biolle ou encore la médiathèque d'Entrelacs qui propose plus de 10 000 documents à l'emprunt.

La nécessité de préserver des équipements à l'échelle communale

La forte concentration d'équipements sur Aix-les-Bains n'est pas synonyme de pénurie sur les autres communes. Au contraire, pour répondre à l'attractivité du territoire et à l'afflux de nouveaux habitants, les communes font de la qualité de leurs équipements publics un atout. La présence d'écoles et de salles polyvalentes est essentielle. Ainsi, une dizaine de communes possèdent une bibliothèque municipale, 18 ont une école primaire, quasiment toutes les communes ont une salle polyvalente louable aux entreprises, associations et particuliers. Pour attirer les jeunes ménages, les structures d'accueil de la petite enfance sont nécessaires; quelques communes possèdent des crèches municipales (Entrelacs, Drumettaz-Clarafond...) mais la plupart s'appuient sur le «relais assistantes maternelles».

Localisation des équipements sur Grand Lac



Sur Grand Lac, les communes ont du s'adapter rapidement à des variations de population importantes. Trévignin avait ainsi temporairement installé des préfabriqués au vu de l'insuffisance des capacités d'accueil de ses salles polyvalentes.

Plusieurs communes se sont donc attelées à la rénovation de leurs équipements.

- A Saint-Offenge, la commune bénéficie d'un foncier peu élevé comparativement au reste du territoire, ce qui attire les jeunes ménages. Pour renforcer cet avantage, la commune a décidé de rénover son école primaire dans une démarche innovante et respectueuse de l'environnement, puisque le bâtiment fonctionne aux énergies renouvelables.
- à Pugny-Chatenod, la mairie, la salle des fêtes et l'école ont été rénovées. Elles ont agrandi leurs capacités d'accueil en vue de la croissance démographique attendue.
- A Voglans et Ontex, les salles des fêtes ont été réhabilitées afin de garantir aux associations locales un espace de rencontre de qualité.
- Grésy-sur-Aix développe tout particulièrement ses équipements; le collège le Revard accueille déjà 500 élèves. Surtout, le projet de délocalisation du centre hospitalier d'Aix vers Grésy devrait considérablement modifier les flux sur la commune.

La localisation de ces équipements est un enjeu important. Ils se doivent d'être accessibles sans pour autant dégrader le cadre de vie des quartiers d'habitation.

Globalement, les équipements sportifs sont plutôt excentrés, dû à la surface importante qu'ils occupent, tandis que les écoles sont plutôt situées en coeur de bourg, comme à Montcel. Les écoles plus récentes sont un peu plus éloignées, les surfaces nécessaires à leur construction n'étant plus disponibles dans les bourgs. Les salles des fêtes sont de préférence à distance des habitations. Par exemple, à Voglans, la salle polyvalente se trouve au nord du bourg, dans la zone d'activités.



Commune de Voglans

Source: Géoportail

• Salle des fêtes à distance des habitations et
 • école à proximité du bourg à Voglans



Commune de Saint-Offenge

Source: Géoportail

Equipements publics situés dans la même zone à Saint-Offenge



Commune de Drumettaz-Clarafond

Source: Géoportail

Equipements éclatés sur Drumettaz Clarafond, proches des habitations.

Une complémentarité avec Chambéry à considérer

Chambéry Métropole, à une vingtaine de kilomètres de la communauté d'agglomération, dispose de nombreux équipements culturels et sportifs intéressants. On relèvera particulièrement la Cité des Arts (conservatoire), le musée des beaux arts, 3 lycées professionnels, et l'Université de Savoie Mont-Blanc. Cependant, la question de l'accès à ces services se pose, seule la voiture ou le TER (pour certaines communes comme Viviers-du-Lac ou Tresserve) étant envisageable.

4.2.1 Le réseau d'eau

L'acheminement de l'eau potable

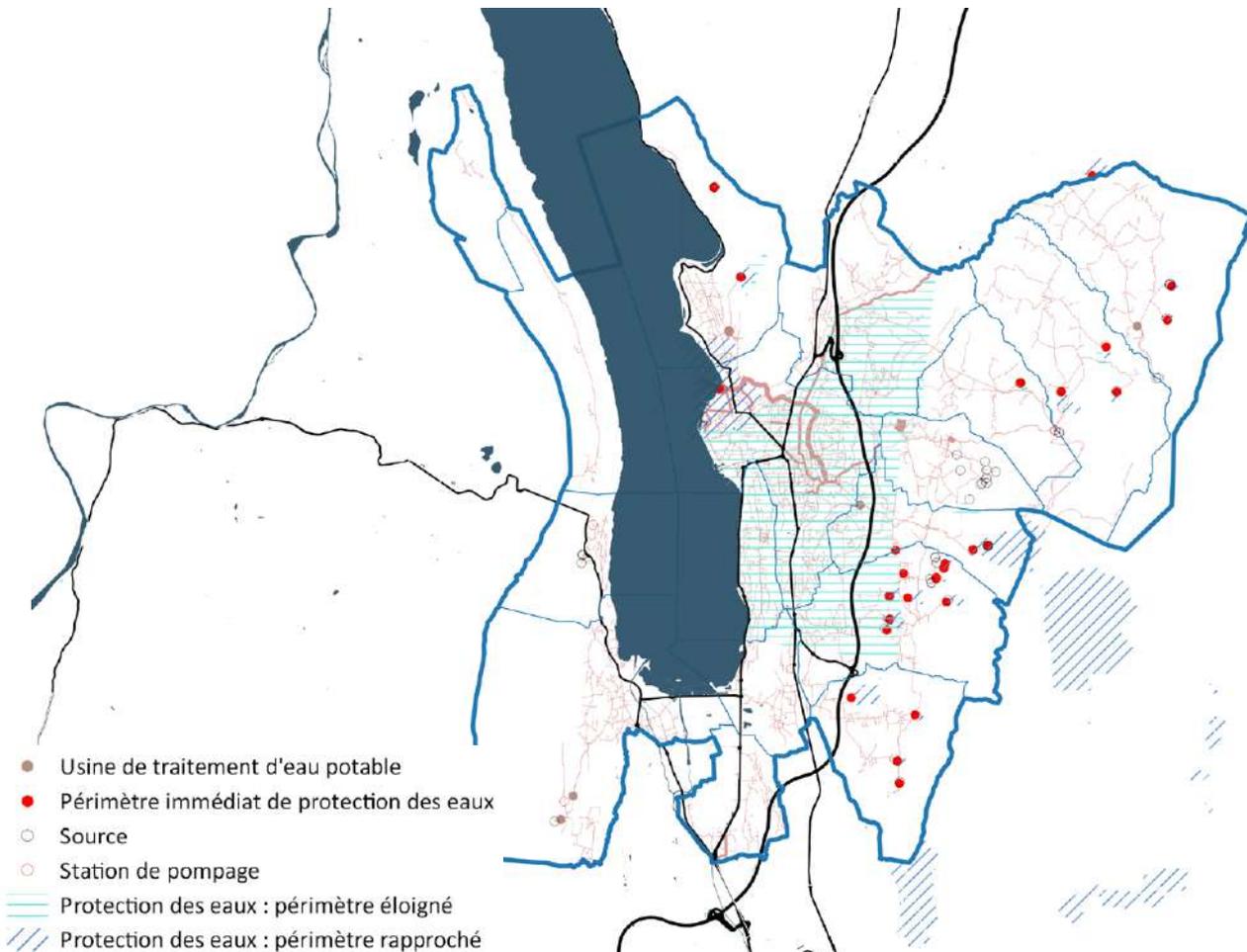
La Communauté d'Agglomération Grand Lac a pris la compétence « eau potable » au 1er janvier 2018. On compte actuellement 34 réseaux de distribution d'eau potable. Trois communes (Aix-les-Bains, Brison-Saint-Innocent-, et Tresserve) sont en contrat d'affermage avec des distributeurs d'eau (SAUR). Les ouvrages de la commune de St Offenge Dessus sont exploités par SAUR, tandis que toutes les autres communes du territoire sont exploitées en régie par Grand Lac.

Au titre de la compétence eau potable de secours, Grand Lac assure la distribution d'eau potable aux usagers du plateau du Revard, la fourniture d'eau en gros aux communes du pied du Revard (Montcel, Mouxy, Pugny-Chatenod et Trévignin), la fourniture d'eau aux usagers en cas d'arrêt non prévisible du système d'alimentation communal. Ces réseaux sont exploités par la société SAUR.

D'après la campagne de prélèvements 2015 à 2018 du Ministère de la Santé, il apparaît que la qualité de l'eau distribuée est bonne sur la majorité du territoire. On relève néanmoins des points non conforme aux références de qualité (unités de distribution Les Barrals à Pugny-Chatenod, La Marine au Montcel, Technolac au Bourget-du-Lac). Le site mentionné au Montcel est également non conforme d'après les critères bactériologiques. De même, d'autres communes ont connu des épisodes de non-conformité par le passé.

Sources et réseaux d'eau potable

Source : DDT Savoie



Qualité des masses d'eau souterraine

Etat des eaux des stations

Source : sierm.eaurmc.fr

Les résultats sont présentés selon la nouvelle méthode d'évaluation de l'état chimique définie dans la circulaire du 23/10/2012 relative à l'application de l'arrêté du 17/12/2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines.

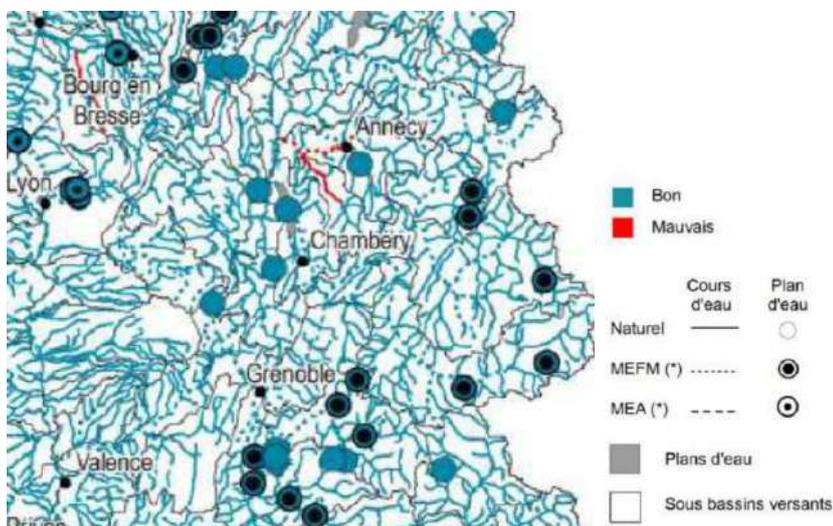
GRAND PUIITS (code station : 07011X0109/SCE) : état des eaux de la station 2007 à 2017, toute analyse : BON ETAT

PUITS DES ILES (code station : 07256X0046/F1) : état des eaux de la station 2007 à 2017, toute analyse : BON ETAT

Les résultats de 2013 issus de l'état des lieux du SDAGE font état d'un bon état quantitatif des masses d'eau souterraine.

Etat chimique des masses d'eau, cours d'eau et plan d'eau

Source : SDAGE rhône méditerranée_ état des lieux 2013



Les résultats datent de 2013 concernant la cartographie. Les résultats recensés indiquent un bon état chimique des masses d'eau, cours d'eau et plan d'eau sur le territoire de Grand Lac.

La même source diagnostique que le territoire de Grand Lac ne fait pas partie des zones désignées comme vulnérables sur les nitrates (Issue de la DREAL), mais en revanche concernée comme étant sensible au titre du phosphore.

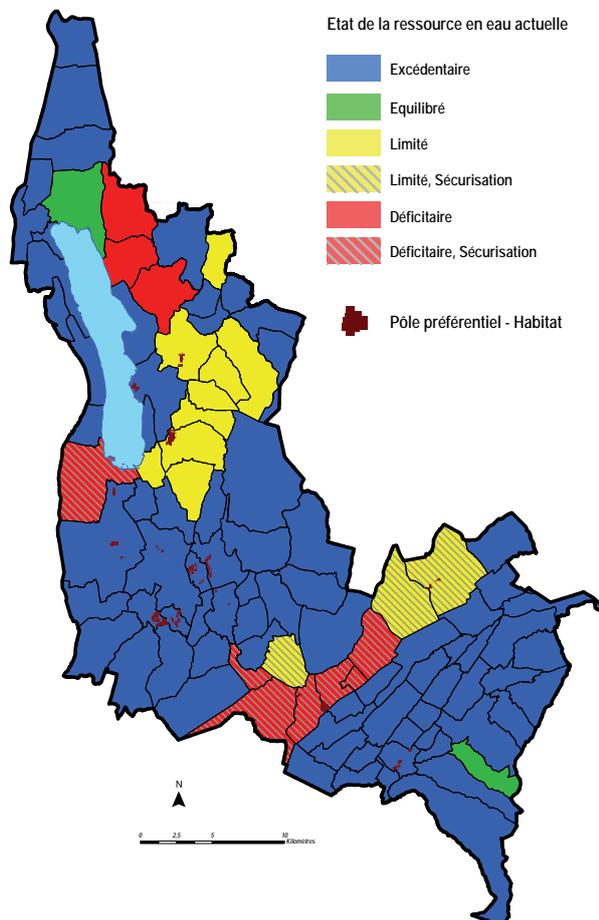
La ressource Lac est quant à elle exposée aux cyanobactéries. Un vaste projet visant la protection de la ressource par traitement des cyanobactéries prévoit la réalisation des travaux en 2020.

Evolution au fil de l'eau des besoins en eau potable

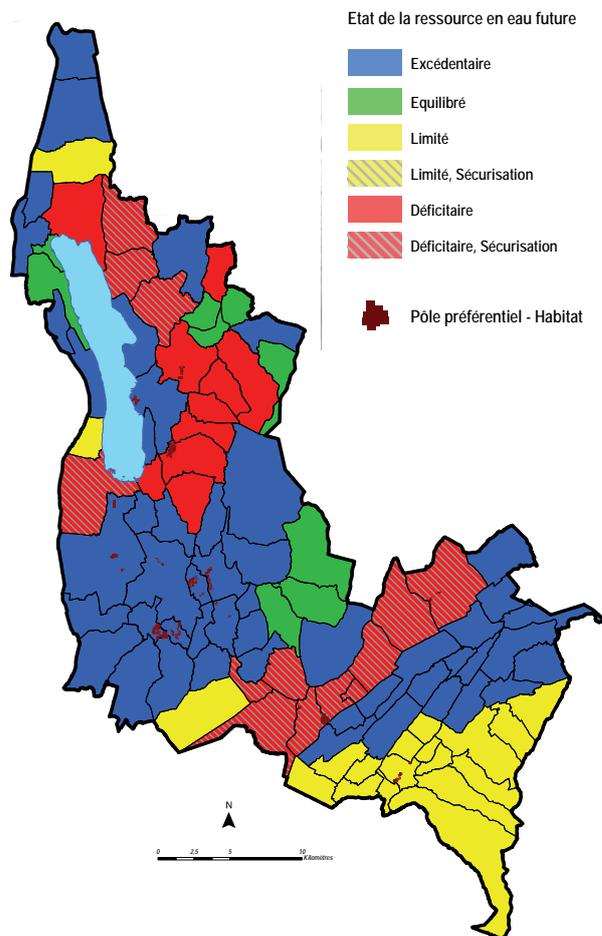
Source : SCoT Métropole Savoie

Situation future

Situation actuelle



Situation future



La production annuelle actuelle avoisinerait 3 200 000 m³ d'après les services de Grand Lac.

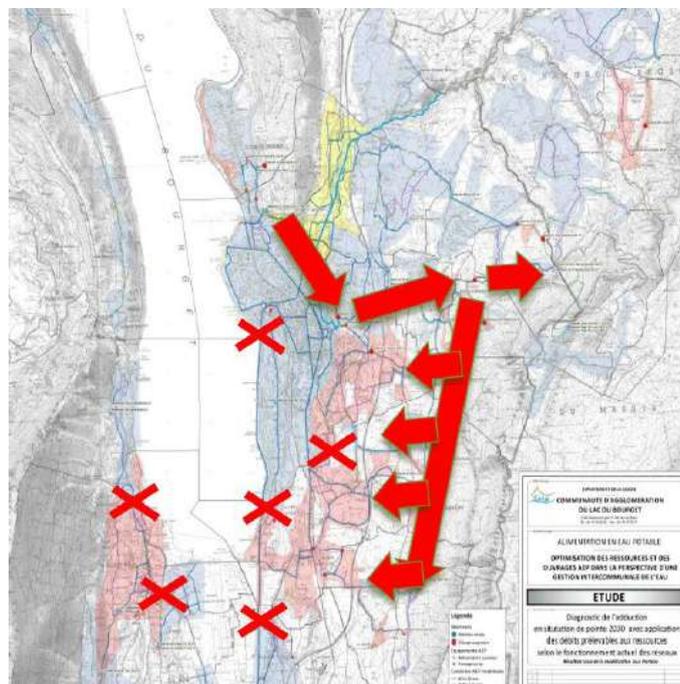
La croissance démographique du territoire met à mal la capacité des réseaux d'acheminement d'eau potable. La projection opérée par le SCoT dans son bilan soulignait les menaces pesant sur les communes au pied du Revard. Leurs ressources en eau, actuellement limitées, souffriraient directement d'un prolongement au fil de l'eau des tendances des années passées en matière d'aménagement. Ces communes seraient alors déficitaires. C'est notamment sur deux d'entre elles (Grésy-sur-Aix et Drumettaz-Clarafond) que sont positionnés deux pôles préférentiels d'urbanisation à vocation d'habitat.

Les volumes projetés pour les années à venir correspondent à une progression de la population jusqu'à atteindre 78 078 habitants en 2030. Il s'agit d'intégrer cette augmentation de population tout en répercutant

la baisse de la consommation moyenne enregistrée (120 m³ en 2006, 101 m³). La prise en compte des besoins futurs sera effectuée notamment en égard aux développements spécifiques tels que les zones inscrites au SCoT : les pôles préférentiels d'urbanisation à vocation économique (Échangeur, Savoie Hexapole, Savoie Technolac) et à vocation d'habitat (Grésy-sur-Aix, Drumettaz-Clarafond et Mouxy), un projet de camping.

Par ailleurs, il s'agirait de limiter les prélèvements sur les sources de la Monderesse, de la Gouille aux Moines, de Coutens, Fontanette, de la Meunaz, Pallatin, Pré Bérard, Berthet, de Sillien, Batiu, des Deux Reines, de Toron, Crose, de la Roche Saint-Alban.

Situation actuelle



- ✗ Maillage existant avec vannes fermées
- ➔ Renforcement des infrastructures
- ➔ Maillage existant avec vannes ouvertes

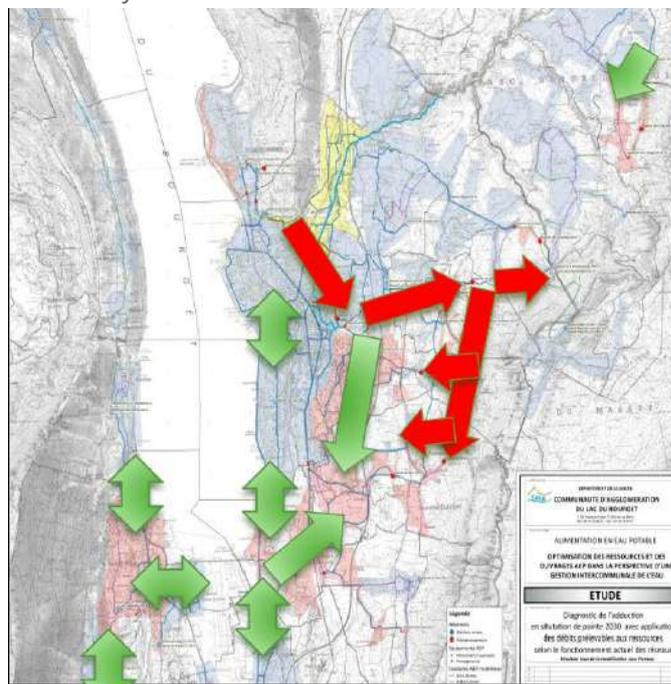
Le développement imaginé par la collectivité serait l'affectation d'un montant global d'investissement de 9.2 M€ pour atteindre l'équilibre entre besoins et ressources mais ne comprenant pas le renouvellement du réseau ou l'entretien du patrimoine.

L'enveloppe serait affectée aux travaux de sécurisation des ressources en eau potable : périmètres de protection de captage, la mobilisation des ressources gravitaires (ressource des Grandes Eaux à Bourdeau).

Il s'agirait également de créer de nouvelles interconnexions entre communes au sein de Grand Lac et avec les collectivités voisines. La Chapelle-du-Mont-du-Chat et Ontex sont actuellement dépendantes de la politique tarifaire pratiquée par la Communauté de Communes de Yenne.

La Communauté d'agglomération souhaite par ailleurs augmenter les volumes de stockage par la création d'un nouveau réservoir à Pont de Pierre et l'augmentation des volumes de stockage au réservoir des Hôtes ainsi que des volumes pompés.

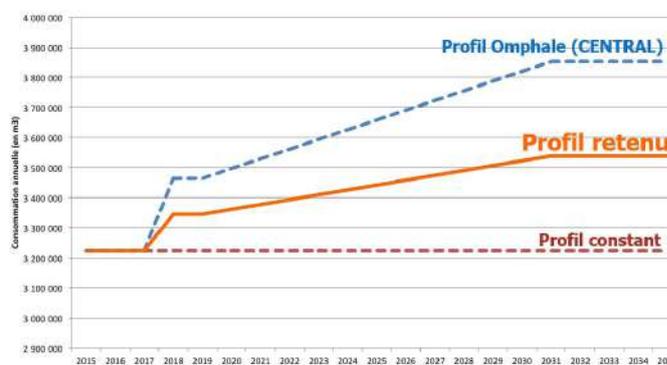
Situation future



Deux établissements thermaux et une usine d'embouteillage d'eau minérale sont présents sur le territoire de Grand Lac. Les captages et orages sont protégés par une déclaration d'intérêt public. Le périmètre sensible associé s'étend sur plusieurs communes.

Évaluation du volume prévisionnel à distribuer

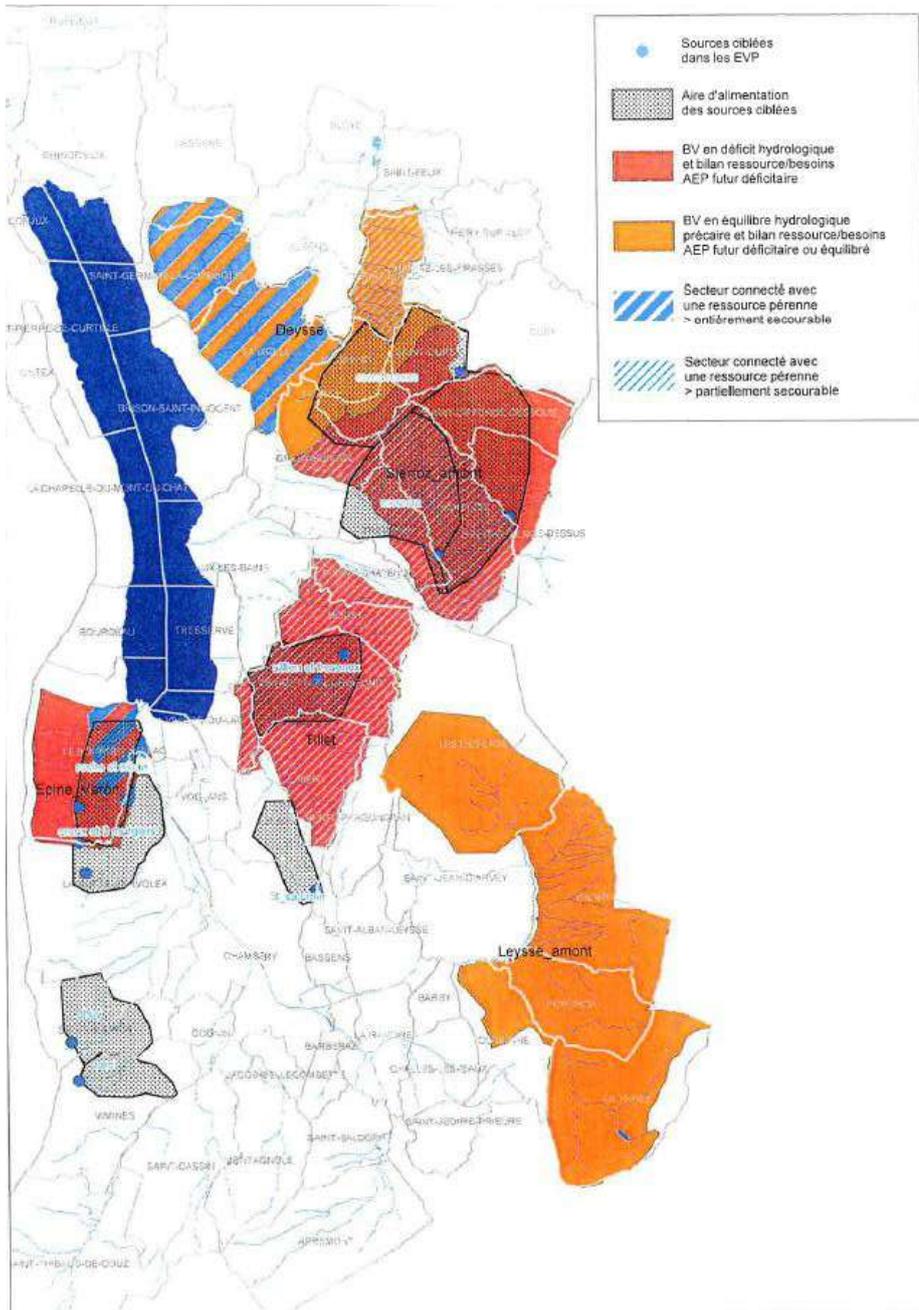
Source : Grand Lac, IDE



Concernant la qualité des eaux conditionnées en France, le rapport de Juillet 2018 transmis par l'ARS, ne relève pas de non conformité sur le territoire de Grand Lac. Les données restant majoritairement nationales et départementales, il est complexe d'en avoir une approche plus fine. Les contacts ont été réalisés auprès des entreprises d'embouteillage.

Les conditions de prélèvement de la ressource font partie du Plan de Gestion de Ressource en Eau établi sur le territoire. 8 communes sont concernées par une nécessaire réorganisation des réseaux d'alimentation : Aix-les-Bains, Saint-Offenge, Le Montcel, Trévignin, Grésy-sur-Aix, Pugny-Chatenod, Drumettaz-Clarafond, Viviers-du-Lac, Mouxy, Méry, Le Bourget du Lac.

Par ailleurs, le préfet de la Savoie a classé en zone de répartition des eaux plusieurs communes, en mai 2015. Il s'agit du Bourget-du-Lac, Grésy-sur-Aix, Le Montcel, Saint-Offenge, Trévignin. Le dispositif permet de diminuer les seuils de déclaration et d'autorisation des prélèvements, pour éviter de nouveaux prélèvements en eau sur le territoire.



Carte de synthèse du PGRE

Source : DDT, CISALB et conseil départemental, pièce jointe du PAC.

Le traitement des eaux usées

Les stations d'épuration Centre (Aix les Bains) et Sud (Bourget du Lac) sont exploitées en régie par Grand Lac. Les réseaux d'eaux usées ainsi que les postes de relevage sont exploités par SAUR dans le cadre d'un contrat de prestation de service qui trouve son terme fin 2022.

A ce titre la SAUR assure le contrôle des branchements d'eaux usées, l'entretien des ouvrages de collecte et transport, le curage du réseau et la conservation du débit des canalisations.

Le service « Traitement » des eaux usées est assuré par l'ex-Calb avec son propre personnel répartis sur les deux unités de traitement (usines de dépollution d'Aix-les-Bains, du Bourget-du-Lac). Le service assainissement de l'ex-CALB compte 15 agents, dont 7 sont affectés au fonctionnement des usines de dépollution (UDEP). Le

dispositif inclut 458 km de canalisations, 40 postes de relevage et 2 UDEP : Centre (90 000 Équivalents habitants), Sud (10 000).

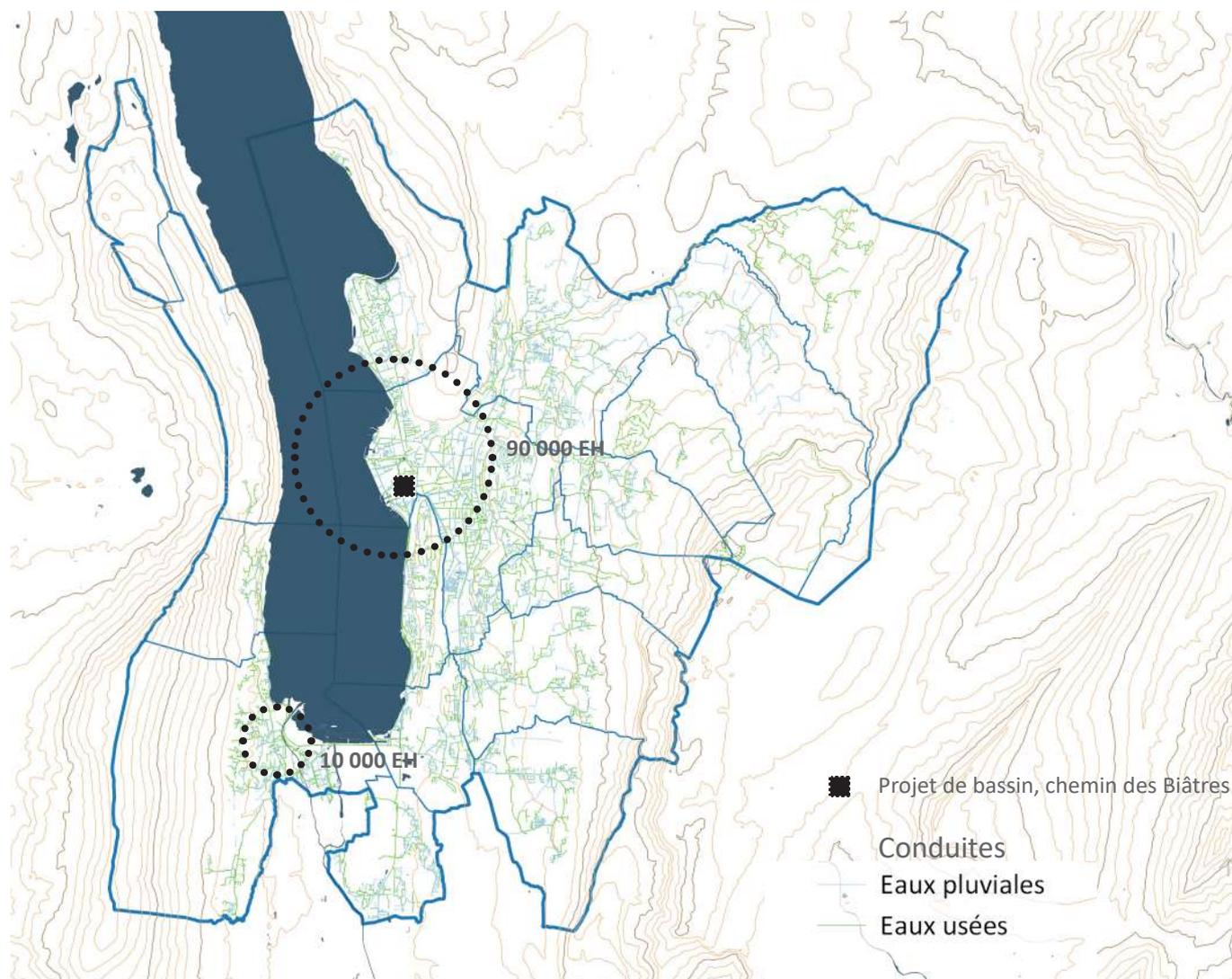
Le budget de fonctionnement de l'assainissement collectif s'établit à 2,17 M€, pour un montant de recettes des usagers de 3 M€. La diminution des dépenses s'explique par la requalification du décanteur lamellaire qui a permis de réduire la consommation de réactifs et production de boues.

Le réseau dessert plus de 31 642 abonnés pour 6,3 Mm³ traités. 57 286 habitants sont desservis par l'assainissement collectif, soit plus de 99 % des abonnés potentiels.

Les stations de traitement des eaux usées sont presque toutes saturées.

Réseau de traitement des eaux usées

Source : Grand Lac



Afin d'appréhender le niveau de saturation des ouvrages d'épuration (STEP Centre d'Aix-les-Bains et STEP Sud du Bourget-du-Lac), il a été retenu de s'appuyer sur le percentile 95 tant pour la saturation hydraulique des ouvrages que pour la saturation en charge polluante.

La STEP Sud du Lac

Toutes les données présentées n'inclut pas les améliorations réalisées sur le réseau en 2015, dont :

- > équipement des pompes du poste de relevage de variation de vitesse (2013);
- > renouvellement des turbines avec accroissement de puissance (2013) passage de 1.5kg O2/kW à 1,8 kg O2/kW ;
- > réfection complète de la filière boue avec accroissement de la capacité de traitement (2013).

Sur la base des données d'autosurveillance 2014, en moyenne et avec le percentile 95, la charge polluante prise en charge par la STEP ne dépasse pas 58% et 73% des capacités de l'ouvrage données par le constructeur.

Ces mêmes données s'élèvent respectivement à 38% et 51% en 2017. L'optimisation du fonctionnement du réseau a permis de réduire significativement la charge polluante prise en charge sur la STEP Sud en 2016-2017.

Sur la base des données 2017, le volume cumulé by-passé est de 3123 m³ et le volume cumulé pris en charge à la STEP Sud s'élève à 539 889 m³.

Le débit de référence de 3 200 m³/j a été dépassé 12 jours.

Bilan de la situation actuelle des STEP

La STEP Sud atteindra sa capacité de traitement à l'horizon 2030 sans présenter de difficulté sur le volet hydraulique en intégrant le projet extérieur du Ecohomeau des Granges.

Dans le même temps, la résolution des non conformités du système d'Albens sera effective fin 2020 par raccordement sur le système d'Assainissement de la STEP Centre. Ce raccordement combiné aux évolutions démographiques et à la mise en service du BSR des Biâtres en 2020 va entraîner une saturation progressive de la STEP Centre.

La date de saturation reste difficile à appréhender car étroitement liée au fonctionnement des deux Bassins de Stockage Restitution : Biâtre + Albens.

Toutefois, la tendance de saturation de la STEP Centre est marquée.

La STEP Centre

En ce qui concerne la STEP Sud, les données d'autosurveillance de l'année 2017 affiche que le volume cumulé by-passé amont step est de 653 634 m³ tandis que le volume cumulé entrée step s'élève à 4 600 016 m³.

Le système d'assainissement est saturé hydrauliquement en 2017 mais une mise en conformité du système d'assainissement est en cours.

En effet, la réalisation du Bassin de Stockage-Restitution des Biâtres d'une capacité de 10 000 m³ a été initiée en 2017 par la dépollution du site. La réception de l'ouvrage est projetée au printemps 2020.

La modélisation hydraulique du système d'assainissement sur laquelle a été basée le dimensionnement du bassin permet de projeter la performance suivante du système : un volume annuel moyen généré par le bassin versant de 6 084 000 m³, un volume annuel moyen surversé au milieu naturel de 188 000 m³, un volume annuel moyen traité à la station d'épuration de 5 896 000 m³, un volume surversé équivalent à 3,1% du volume généré par l'agglomération d'assainissement.

La construction du Bassin de Stockage Restitution des Biâtres permettra de maintenir le système d'assainissement conforme (volume annuel vsurversé inférieur à 5% du volume annuel généré par le bassin versant) même dans l'hypothèse du raccordement du système d'assainissement de l'Albanais.

1937



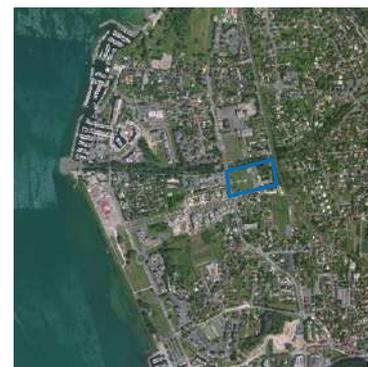
1971



1999



2005



AIX-LES-BAINS -

La STEP d'Aix-les-Bains a une capacité nominale de 90 000 eq/h. Elle serait saturée vers 2020, notamment du fait du projet de blanchisserie de 8 000 équivalents habitants, qui augmenterait un taux d'activité ayant par le passé approché 80% (en 2012).

Positionnée à présent à proximité d'espaces résidentiels, la STEP d'Aix-les-Bains est complexe à faire évoluer sur site. Le scénario du déplacement même de la STEP a été envisagé, mais le coût de l'opération n'en fait pas un scénario envisageable. La création d'une nouvelle STEP équivalente à celle d'Aix-les-Bains a été étudiée : à titre de comparaison l'actuelle STEP a coûté 6 millions d'€, celle projetée coûterait 22 millions d'euros. La création d'une canalisation entre les deux STEP, afin de faire « basculer » le surplus vers Bourget du Lac en intégrant une évolution de la STEP de Bourget du Lac est en cours de réflexion.

Évolution de la capacité des stations d'épuration

Source : Grand Lac

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
AIX LES BAINS	65600	63700	63570	62450	70335	55350	69353	EH
	73%	71%	71%	69%	78%	62%	77%	%
LE BOURGET DU LAC - SUD	6900	6800	8700	9700	9166	7846	7431	EH
	69%	68%	87%	97%	92%	78%	74%	%

Évolution du volume d'eaux usées traité

Source : Grand Lac

	2010	2011	2012	2013	2014	
Volume traité	5775917	5309722	6553681	7022760	6325996	m ³
Dépenses Fonctionnement	2 289 K€	2 322 K€	2 733 K€	2 378 K€	2 172 K€	K€

La STEP du Bourget-du-Lac a connu des épisodes de forte activité, notamment en 2010, 2011, 2012, avec des taux d'activité approchant voire dépassant 90%. Sa saturation serait atteinte en 2021.

La capacité de la station de Saint-Offenge était atteinte selon les périodes, mais le fonctionnement restait correct. Les effluents sont à présent acheminés jusqu'à l'UDEP d'Aix-les-Bains.

Pour ce qui concerne l'assainissement non collectif relevant du SPANC, 670 habitations sont aujourd'hui concernées, mais 162 d'entre elles devraient être raccordées au réseau à terme. 49 % sont conformes (32 % en 2008), 13 % étant classées «point noir» (15 % en 2008).

Eau pluviale

Les rejets sont conformes, mais les volumes surversés au lac par le système d'assainissement par temps de pluie ont affiché un volume de 670 000 m³ en 2013, soit 10 % du volume traité, ce qui a justifié la formation du projet de création du bassin de rétention des Biâtres, à Aix-les-Bains.

4.2.2. Les déchets

La gestion des déchets est encadrée par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), approuvé le 10 octobre 2003.

Collecte des déchets

Grand Lac assure la collecte des déchets pour les 28 communes de son territoire. Afin de réduire le volume de déchets produit chaque année, Grand Lac s'est engagé dans un programme de prévention avec l'ADEME afin de sensibiliser et conseiller les habitants pour réduire les déchets produits au quotidien.

Cela comprend globalement :

- Les ordures ménagères résiduelles envoyées à l'Usine de Valorisation Énergétique à Chambéry gérée par le Syndicat Mixte Savoie Déchets.
- Les ordures ménagères recyclables (verre, papier, emballages) qui hormis pour le verre, transitent par le centre de tri de Savoie Déchets à Chambéry avant d'être envoyés dans les filières de recyclage ad hoc. Le verre est quant à lui directement envoyé chez un verrier possédant son propre centre d'affinement

- Les déchets spéciaux des ménages récupérés pour la plupart dans les cinq déchetteries de l'agglomération.

Le ramassage s'établit selon une fréquence différenciée. Des points de collectes publics sont aménagés sur le territoire, afin d'améliorer l'usage et la perceptibilité de l'espace public. Une fois l'investissement amorti (conteneur et mise en place), ce sera des économies d'échelles pour la collectivité. Deux critères principaux sont retenus pour la localisation de ces conteneurs :

- la densité de population : en moyenne il faut compter un point de collecte pour environ 35 ménages, pour un ramassage séquentiel.
- l'accessibilité du point de collecte doit se faire dans des conditions de sécurité maximales.

La mise en place de conteneurs semi-enterrés sur l'espace public, permet d'optimiser la collecte par des arrêts et des fréquences moindres. Elle se heurte en milieu urbain à la concurrence des places de stationnements et à la densité des réseaux enterrés. A terme, l'objectif de Grand Lac est de généraliser ce mode de collecte sur le territoire.

Volume de déchets collecté

Source : Grand Lac

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Ordures ménagères collectées	16713	16201	16402	16299	16317	19 589	t
Collecte sélective	5030	5122	5153	5412	5628	6 854	t
Déchetterie	20229	20787	21247	20570	19696	19 132	t
Total	41977	42230	42802	42281	41640	45 575	t
	704 kg	686 kg	682 kg	668 kg	645 kg	565 kg	kg/habitant
Taux de recyclage global	48%	49%	50%	47%	47%	51%	%

Les tonnages, qui avaient progressivement augmenté en 2013 et 2014, ont connu une baisse les deux années suivantes avec 41 640 tonnes en 2016 (-1,5% par rapport à 2015).

La collecte sélective poursuit sa progression avec 5 628 tonnes en 2016, soit +3,9%, et en 2017 suite à la fusion Grand Lac. Les tonnages des déchetteries restent dans une évolution assez variable avec une baisse constatée du tonnage depuis 2014 (-4,3% en 2016 avec 19 696 tonnes).

Le tonnage global des déchets collectés par la collectivité augmente en tonnes jusqu'en 2014 et connaît une baisse depuis, tandis que le ratio par habitant est en diminution constante, soit 645 kg/habitant DGF en 2016 et qui se poursuit en 2017 avec 565 kg/habitant/an.

Traitement et valorisation des déchets

La collecte représente environ 45 000 tonnes de déchets dont plus de la moitié est actuellement dirigée vers des filières de recyclage.

L'autre partie est quant à elle incinérée avec une récupération systématique de l'énergie.

La part des déchets enfouis est par contre quasi inexistante pour le territoire de la CALB.

Grand Lac adhère au syndicat Savoie Déchets qui a pour compétences le traitement des déchets ménagers assimilés ainsi que le tri et la valorisation des collectes sélectives.

Le centre de tri et l'usine d'incinération sont situés dans le secteur de Bissy à Chambéry.

L'objectif de Grand Lac est de poursuivre la mise en place des points de collecte semi-enterrés sur le territoire en développant par secteur géographique cohérent (éviter les doublons de collecte bac roulant / semi-enterrés sur un même secteur).

Les végétaux

Une offre nouvelle de Grand Lac, portée à l'attention des communes, consiste en la mise à disposition de broyeurs au profit des habitants via les communes, pour le traitement in situ des végétaux liés à l'entretien des haies par

exemples et éviter ainsi les apports toujours croissants en déchetterie. Ce prêt s'accompagne également d'une sensibilisation aux techniques douces de jardinage. Ces broyeurs sont également utilisables par les communes afin d'obtenir un broyat de qualité. L'objectif étant de valoriser directement sur place les produits ainsi obtenus dans l'entretien des massifs paysagers des espaces publics (paillage...).

Est identifié le besoin d'un lieu de compostage collectif lors de prochains aménagements de jardins partagés.

Les déchets professionnels

Depuis 2016, une réflexion a été menée avec les chambres consulaires pour orienter les professionnels vers des déchetteries privées et ainsi réserver les déchetteries publiques aux particuliers. Cette démarche s'est faite conjointement avec les territoires voisins, à savoir Chambéry Métropole et le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Albanais (SITOA).

Une convention de groupement de commandes avec les trois territoires permis de choisir un mode de reconnaissance commun des usagers et ainsi harmoniser la politique de gestion des professionnels sur les territoires. Le système de reconnaissance retenu est la lecture des plaques d'immatriculation. Ainsi, depuis le 3 avril 2017, les professionnels sont redirigés vers un réseau de déchetteries professionnelles, tout en bénéficiant de 10 passages par an avec leur véhicule professionnel pour leur déchets en tant que particuliers.

Localisation des déchetteries professionnelles

Source : Grand Lac



Les déchetteries

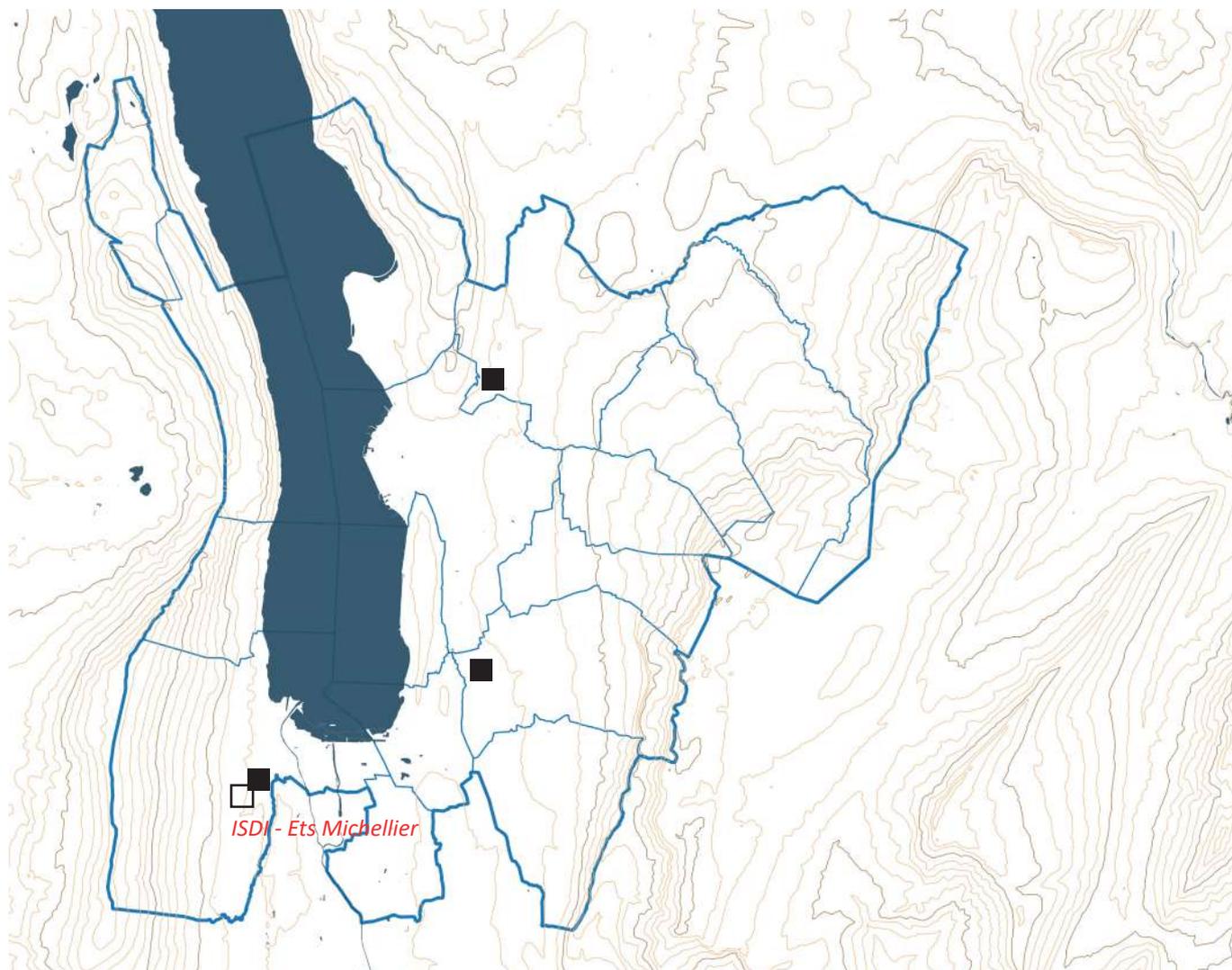
En 2017, 19 132 tonnes ont été collectées en déchetterie, soit un peu moins de la moitié des déchets collectés, dont 40% uniquement sur celle de Drumettaz-Clara-fond (chemin des Teppes) avec 7 280 tonnes. Les quatre autres sont situées à Grésy-sur-Aix (route Napoléon, lieu-dit Pompierre) et dans celui de la Plaisse au Bourget-du-Lac, Albens et Chindrieux

L'évolution de la réglementation des déchetteries a imposé la mise aux normes des sites existants sur le territoire. Une réflexion globale sur le fonctionnement des équipements a donc été menée afin d'en optimiser l'utilisation et palier aux éventuelles saturations des sites, notamment à Drumettaz. Les travaux ont débuté en juillet 2016 et se sont achevés en avril 2017.

Les travaux ont permis de réajuster les quais selon les normes de sécurité, de construire de nouveaux bâtiments, créer des aires de stockage et des bassins de rétention, de repenser la signalétique et la lisibilité, ou encore d'installer un système de contrôle d'accès par lecture de plaques minéralogiques et des caméras de vidéosurveillance reliées à une entreprise de sécurité.

Sites des déchetteries et ICPE

Source : Grand Lac



Au sens de l'INSEE, les agglomérations chambérienne et aixoise forment une seule et même aire urbaine. Ainsi, elles ont l'obligation d'établir un Plan de déplacement urbain (PDU). Cependant, elles ont la possibilité de faire chacune le leur. Celui de Grand Lac tient compte de la desserte et de l'accessibilité des communautés de communes du canton d'Albens et de la Chautagne, ainsi que des correspondances avec le service de transports de l'agglomération chambérienne (la STAC).

Un réseau fortement contraint par le socle naturel et sujet à congestion

Les axes principaux parcourant le territoire résultent directement des contraintes topographiques, à l'origine des lieux d'implantations (donc des motifs de déplacement) comme des zones de plus faible pente, propice à la circulation des véhicules motorisés.

Ainsi, l'autoroute A41 sillonne le fond de vallée pour connecter Aix-les-Bains à Chambéry au Sud, à Annecy et Genève vers le Nord. Elle double les D991 et D1201.

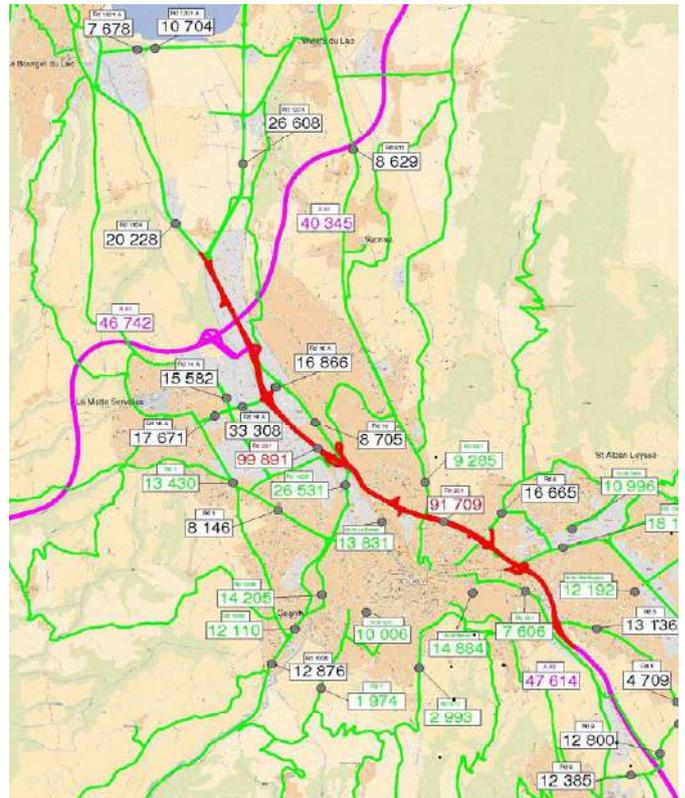
Les trames viaires principales et secondaires, accusent des ralentissements réguliers aux heures de pointes. On va jusqu'à parler durant les heures de forte influence, de congestion du trafic sur les RD1201 et RD1504 en direction de Chambéry.

La Voie Rapide Urbaine (VRU) est un cordon connectant les deux agglomérations. Il s'agit d'un point mort de la voirie, avec un trafic journalier atteignant près de 100 000 véhicules sur certains tronçons.

Face à ces difficultés de transit, la collectivité a prévu la création de tronçons de contournement, à l'Est d'Aix-les-Bains, le ré-aménagement de la D991 bordant Tresserve ainsi que l'élargissement de la D1504 reliant Technolac à l'autoroute. Ces interventions sont relayées par le SCoT Métropole Savoie.

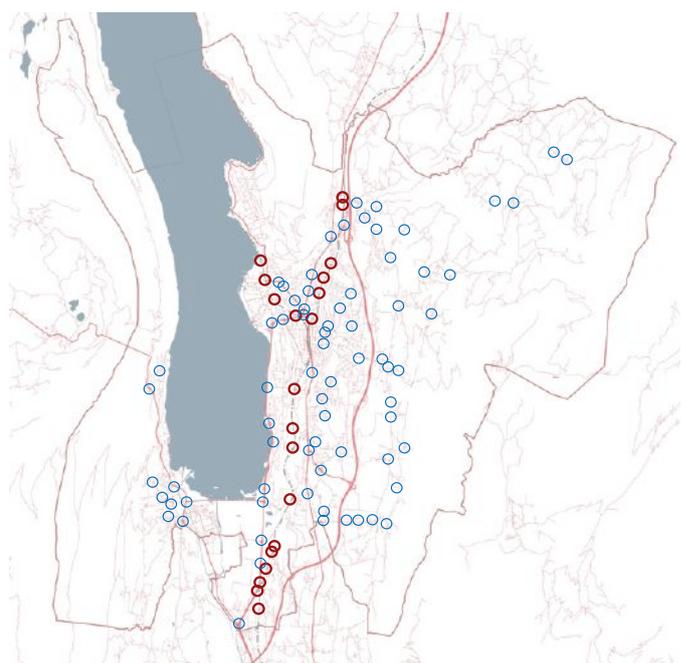
Les croisements entre modes de transport (routier, ferré, cyclable), en tant que ruptures de flux sont des points sensibles.

Le trafic est une conséquence indirecte des projets communaux, que la structure actuelle du réseau ne peut supporter à l'échelle de Grand Lac.



Concentration du trafic aux abords de Chambéry
Source : DDT Savoie

Réseau viaire de Grand Lac et l'aspect cumulatif



- Point de rencontre voie ferrée / départementale
- Point recevant 4 points d'arrivée différents

Un réseau saturé lors des migrations pendulaires

Un habitant de Métropole Savoie et de l'Avant-Pays Savoyard passe une heure par jour à se déplacer.

Le taux de motorisation (nombre moyen de véhicules par ménages) est de 1,35 à l'échelle du PDU. 41% des ménages disposent de 2 voitures ou plus et seulement 13% n'en ont pas (dont 75% résidant à Aix-les-Bains).

Dans les territoires urbains de Métropole Savoie, le déplacement domicile-travail fait en moyenne 6,3 km, soit 40% de plus que le déplacement moyen. Les migrations domicile-travail sont le principal acteur de déplacement et de saturation.

Sur Grand Lac, 18% des trajets domicile-travail effectués en voiture ont moins de 1 km. Au sein de Grand Lac, il existe une forte différence entre Aix-les-Bains et les communes en altitude : la dépendance à la voiture dans ces dernières est importante.

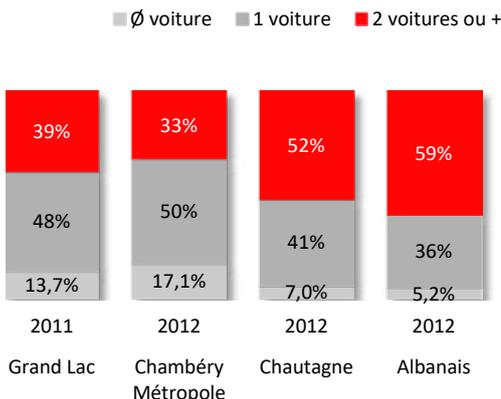
60% des actifs rentrent déjeuner chez eux.

En deuxième lieu, les achats représentent un quart des déplacements. Les grandes surfaces jouent un rôle structurant au regard de ce motif. Leur origine est fortement liée au domicile et non au travail (49% des cas contre 25%). 10% des surfaces de vente représentent 40% des déplacements d'achat.

L'accompagnement est le troisième motif de déplacement sur le territoire du SCoT Métropole Savoie. C'est l'accompagnement des enfants (école primaire, maternelle, loisirs, etc.) qui représentent l'essentiel des cas de figure.

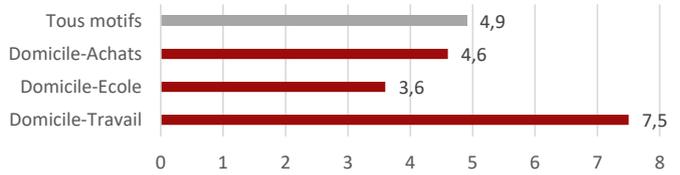
Parc automobile des ménages

Source : INSEE



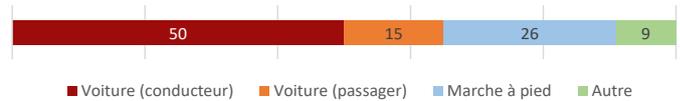
Distance parcourue en moyenne, selon le motif du trajet

Source : SCoT Métropole Savoie



Mode de déplacement tous motifs

Source : SCoT Métropole Savoie

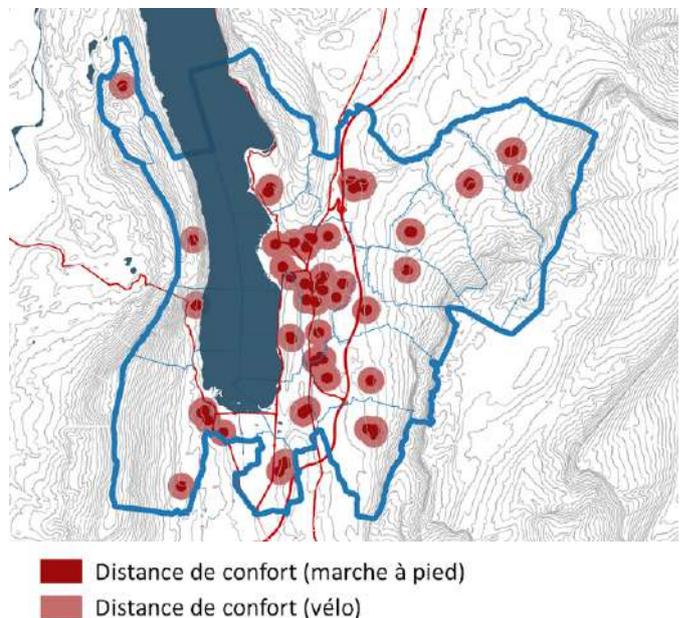


Mode de déplacement déplacement domicile-travail

Source : SCoT Métropole Savoie



Proximité des principaux équipements publics



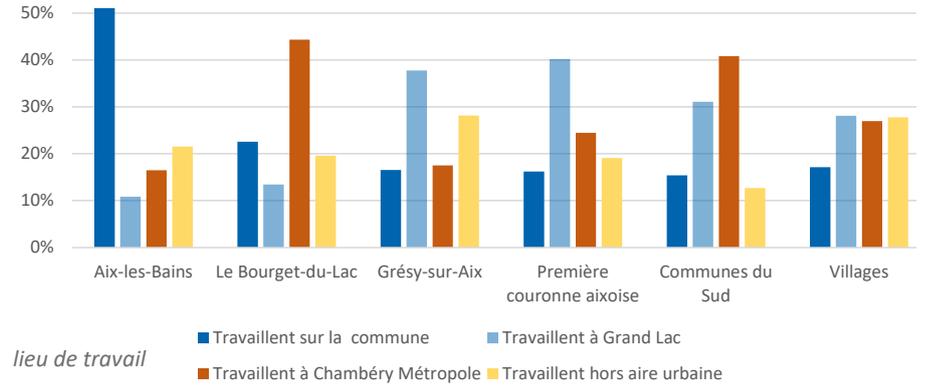
Les actifs quittant leur commune pour travailler s'orientent essentiellement vers Aix-les-Bains, le Sud du territoire, ainsi que les communes de Chambéry Métropole. Les principales destinations, hors Grand Lac, sont Chambéry (3 800 trajets), La Motte-Servolex (600), Annecy (500) et Rumilly (500). Aix-les-Bains polarise les communes de sa couronne, alors que les communes du Sud sont plus naturellement orientées vers Chambéry Métropole.

L'interface Bourget-du-Lac-Méry-Voglans-Viviers-du-Lac attire autant d'actifs qu'Aix-les-Bains. Ces communes attirent en proportion semblable les actifs des deux Communautés d'agglomération.

Les arrivants proviennent de Chambéry Métropole et de l'Albainais dans une moindre mesure.

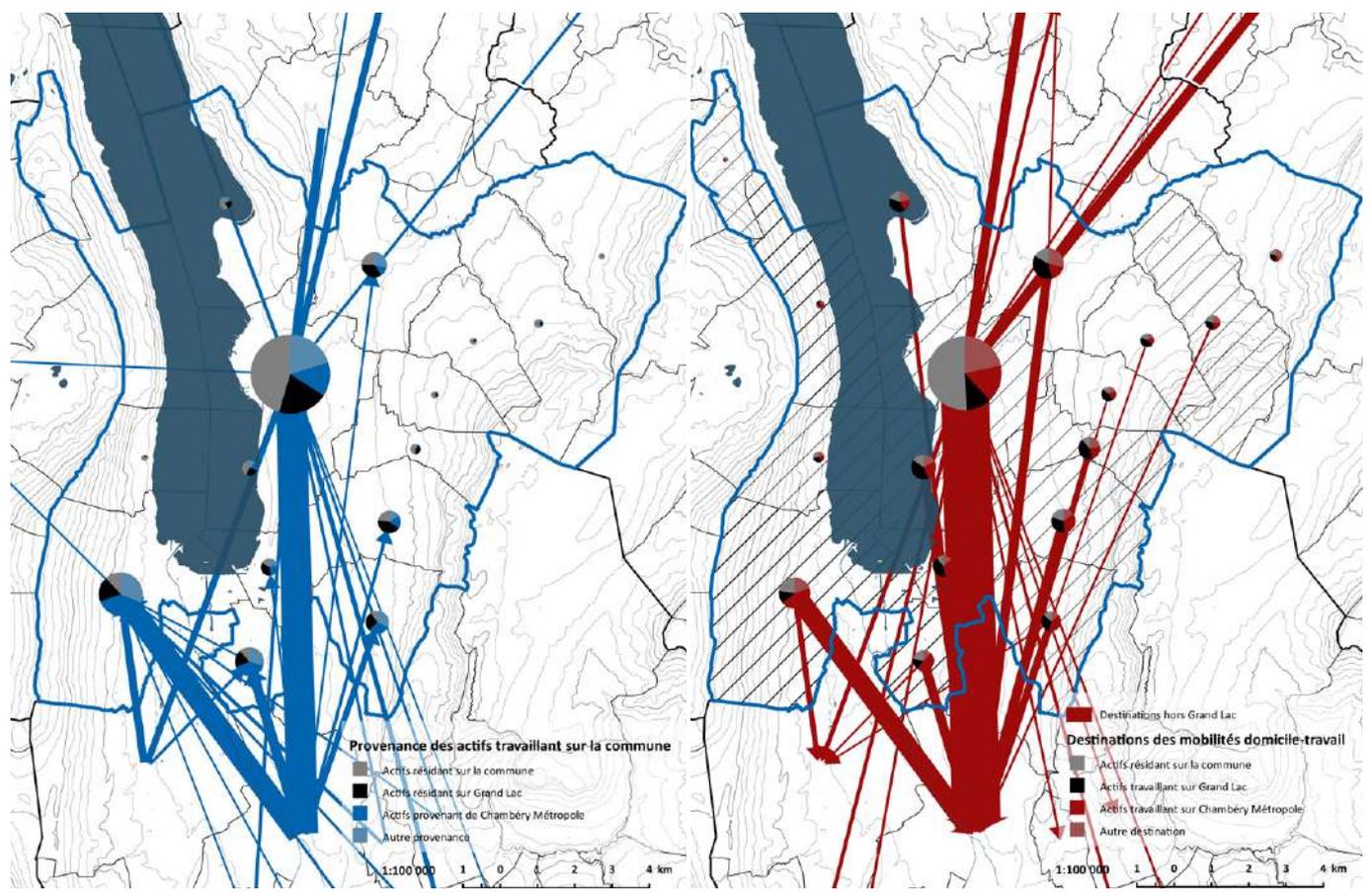
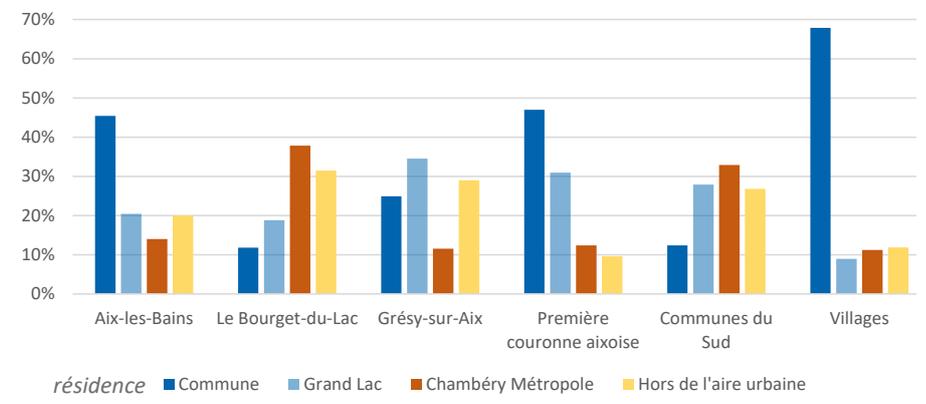
Lieu de travail des actifs selon leur commune de résidence

Source : INSEE



Commune de résidence des actifs selon leur lieu de travail

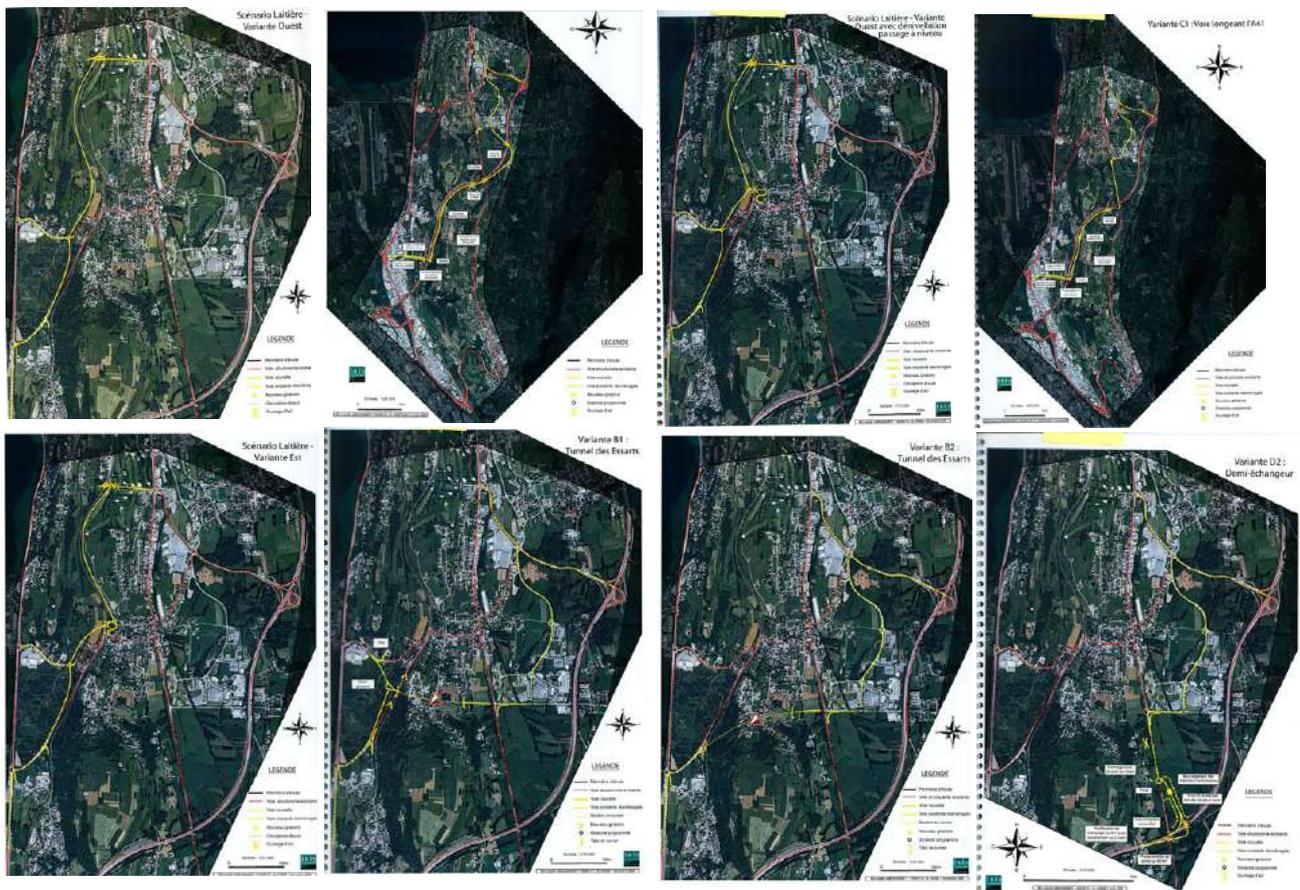
Source : INSEE



Face à ce constat, plusieurs projets ou orientations stratégiques ont été étudiées. De nombreux projets ont fait l'objet d'écueils en termes de communication ou d'acceptation par la population.

Pour autant, de nombreux scénarios ont été étudiés concernant une déviation routière sur l'une des parties du territoire les plus exposés à la saturation du trafic routier (Viviers du Lac).

Il a donc fait l'objet de scénarios comparatifs, au regard des enjeux environnementaux, du coût, des aspects routiers et des aspects socio-économiques .



Ensemble des scénarios de projet envisagés

Source : MVA Consultancy / Iris conseil

Un réseau de transport en commun et doux inégalement réparti

Les populations susceptibles de dépendre d'un service de transport sont localisées de manière éparse sur le territoire. C'est par exemple le cas sur les communes de Saint-Offenge, Trévignin ou Grésy-sur-Aix.

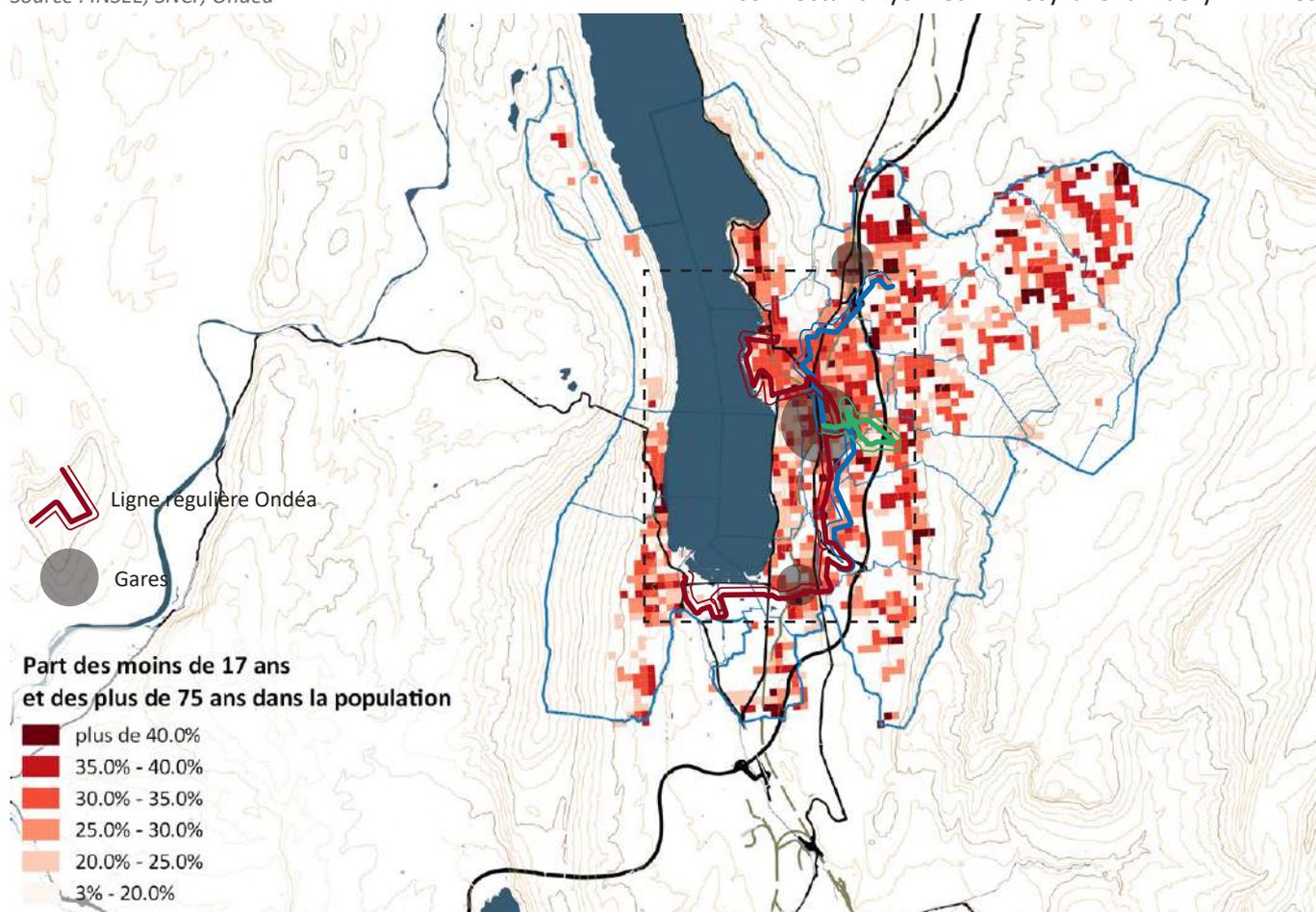
Offre

Le transport en commun dessert une aire limitée de Grand Lac en adéquation avec les besoins concentrés sur le sud de Grand Lac et Aix-les-Bains mais limite le service pour les communes des hauteurs (transport à la demande). Ce service fait l'objet d'une DSP au profit de RATP Dev.

L'offre de transports urbains se compose de trois lignes fixes allant du Bourget-du-Lac à Grésy-sur-Aix, et de 17 lignes en période scolaire, sillonnant les communes. De 2008 à 2015, les résultats d'exploitations du service Ondéa, démontrent une progression de 73% de la fréquentation. Le nombre de voyages par jour sur le réseau Ondéa est de l'ordre de 8000 voyages.

Localisation des pôles multi-modaux au regard des difficultés de mobilité

Source : INSEE, SNCF, Ondéa



Depuis 2015, la principale évolution vise à permuter un service régulier vers une offre à la demande (territoire découpé en 6 secteurs de desserte).

Les 17 autres lignes régulières comportent une offre régulière en heure de pointe uniquement (matin, midi et soir). En heure creuse le reste du territoire est donc desservi via un service de transport à la demande. Ce service à la demande rabat les usagers sur les arrêts des lignes régulières (un ou deux pôles d'échanges par secteurs).

Les perspectives d'évolution du réseau de bus seraient le développement vers Chambéry (ligne expresse Aix-les-Bains - P+R Maison Brûlée, renforcement du pôle d'échange Technolac)

Les lignes départementales relient Aix-les-Bains à Albens, Chambéry, au Chatelard via Grésy-sur-Aix. Une ligne relie Yenne à Chambéry via Le Bourget-du-Lac.

Trois gares jalonnent le territoire, sur les lignes connectant Lyon et Annecy à Chambéry : Aix-les-

Bains, Grésy-sur-Aix et Viviers-du-Lac.

L'aéroport Chambéry-Savoie accueille environ 200 000 usagers par an, d'après l'Union des Aéroports français.

Intermodalité

Le territoire bénéficie de peu de pôles intermodaux : les échangeurs autoroutiers, la gare d'Aix-les-Bains / Le Revard et Technolac.

La gare bénéficie d'une aire de stationnement occupée en partie par le personnel ferroviaire. Sont aménagées également des consignes vélo qui présentent un taux de remplissage satisfaisant, et enfin une offre de location de vélo en libre-service.

Les trois lignes structurantes de bus de la CALB desservent toutes de la gare d'Aix-les-Bains (pôle d'échange principal).

A été mis en place un parc d'une octantaine de vélos en location libre-service disponibles à la gare d'Aix-les-Bains (+ 6 vélos à assistance électrique). Ce service ne s'est pas développé dans les autres gares du territoire car le besoin était bien moins grand et que cela demanderait une présence humaine sur place pour la location de vélo et une charge économique trop lourde.

Le service s'appelle Vélodéa et est inclus dans le Contrat de DSP transport urbains confié à RATP DEV.

Le devenir des pôles intermodaux passera par l'appui des points de correspondances entre les lignes régulières Ondéa et l'offre à la demande, par une trame en mode doux.

Il s'agirait également de mesurer la faisabilité technique et financière d'un silo de stationnements à proximité immédiate de la gare d'Aix-les-Bains. De même, le stationnement autour de la gare de Grésy-sur-Aix pourrait être renforcé.

La halte ferroviaire de Viviers-du-Lac serait renforcée, pour une desserte rapide de Technolac.

S'agissant du covoiturage, aucune infrastructure n'a été mise en place par la collectivité à ce jour sur le territoire. Des initiatives privées se sont mises en place via le biais d'internet. Les rendez-vous pour le covoiturage sont principalement axés autour des deux échangeurs autoroutiers.

Deux totems sur le parking de l'hypermarché E. Leclerc de Drumettaz-Clarafond indiquent la présence d'une quarantaine de places de stationnements réservées à l'usage des covoitureurs (partenariat public / privé entre Grand Lac et l'enseigne E. Leclerc).

Grand Lac prévoit la mise en place d'une application smartphone internet dédiée (actualisation des données en temps réel).

Aménagement d'un parking de 150 places dans le secteur des Gorges du Sierroz, en vue d'une offre intermodale (covoiturage...). Les correspondances seraient assurées par le réseau Ondéa et par l'institutionnalisation du covoiturage par la CALB.

Enfin, la sécurisation des passages à niveaux de Viviers-du-Lac (PN18) et celui de l'avenue de Tresserve (PN15) serait à réaliser.

Plan de réseau de bus Ondéa

Source : Ondéa



Connexions douces

Le réseau cyclable comptait en 2013 115 km aménagés, pour la plupart, des bandes cyclables. Le réseau cyclable, actuellement limité aux abords du lac, est amené à s'étendre, au-delà de la voie verte et des berges du lac.

Savoie-Mont-Blanc a mis en place une offre spécialisée pour les cyclo-sportifs.

D'après les habitants de Métropole Savoie, favoriser l'usage du vélo passe par :

- l'aménagement des itinéraires cyclables,
- l'aménagement des stationnements,
- la réduction de la vitesse des voitures.



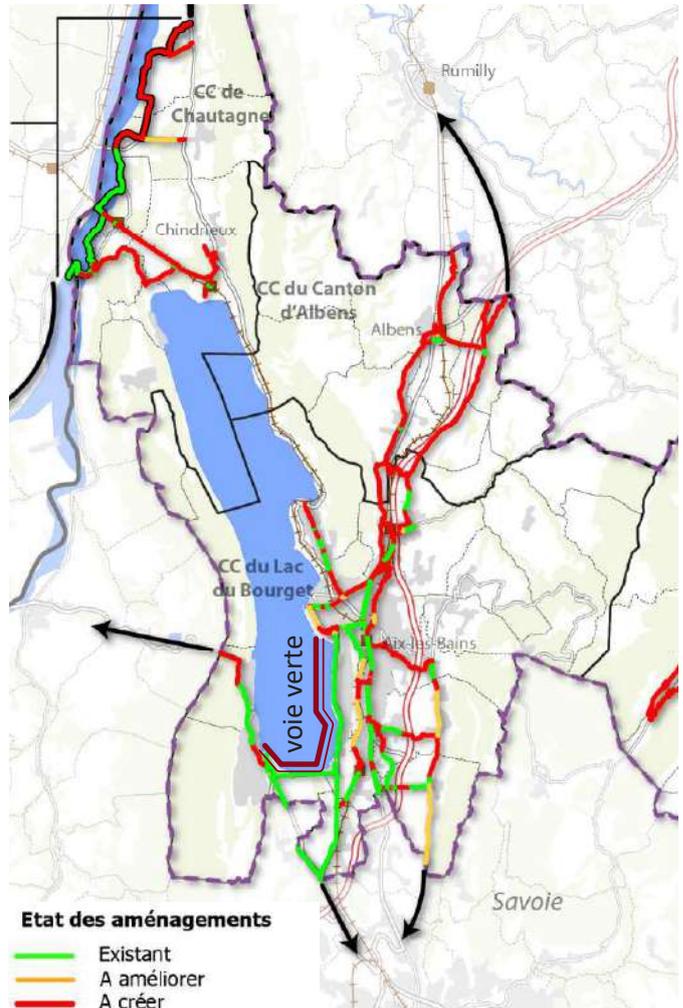
Entre Aix-les-Bains et Brison-Saint-Innocent



Le Bourget-du-Lac

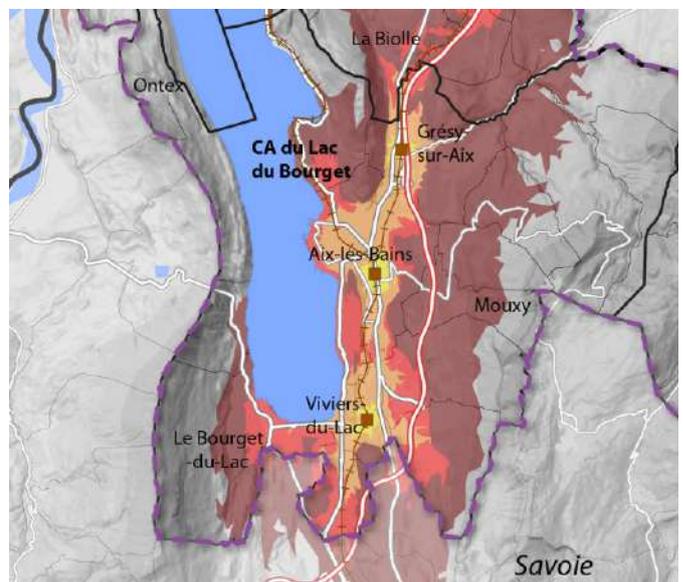
Aménagements cyclables prévus

Source : Grand Lac, Indigo



Accessibilité des gares en vélo

Source : Grand Lac, Indigo



Le stationnement, un enjeu fort pour inciter à l'usage des modes alternatifs

D'après le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le stationnement est un enjeu fort du secteur car il s'inscrit dans un contexte de concurrence entre les centres-villes et les zones d'activités commerciales, et de réponse aux besoins des différents usagers (actifs, résidents, visiteurs). Il est nécessaire de trouver un équilibre entre une offre suffisante et une réglementation adaptée favorisant la rotation des véhicules.

Il est également nécessaire d'avoir conscience de son impact sur l'urbanisme et la gestion de l'espace public, particulièrement dans la question du stationnement résidentiel (lié au fort taux de motorisation vu précédemment).

Le stationnement s'organise majoritairement sous un régime de zonage en fonction de la proximité du centre-ville (particulièrement à Aix-les-Bains). Le recours aux zones bleues (zone de stationnement à durée limitée) et aux arrêts minutes permettent de favoriser la rotation aux abords des commerces ou des interfaces multimodales (aux abords des gares ou des arrêts de transports en communs routiers).

D'une manière générale, l'offre de stationnement est largement suffisante pour répondre aux besoins (voir le PDU pour plus de précisions).

Le stationnement lié aux pratiques résidentielles se ne fait pas systématiquement sur les espaces privés. Il peut donc déborder sur l'espace public ou se faire de manière anarchique impactant sur les modes doux. Il est donc nécessaire d'aménager des places de stationnement. Dans les communes rurales où les besoins de motorisations sont les plus élevés, la question du stationnement est primordiale.

Pugny-Chatenod



Le Bourget-du-Lac



Source : PDU

4.2.4. Le diagnostic établi par le Plan de Déplacements Urbains

Les éléments présentés font écho à la procédure engagée par Grand Lac concernant le Plan de Déplacements Urbains (PDU), et dont la fin de la démarche est prévue pour le printemps 2019. Les constats qui ont été établis ont permis de poser les grandes lignes d'appui afin de répondre aux objectifs suivants :

- > Développer une offre de transport compatible avec les enjeux de développement durable, notamment à travers une réduction du trafic automobile ;
- > Améliorer le fonctionnement du territoire en termes de transport à travers la promotion des modes alternatifs à l'automobile ;
- > Promouvoir un cadre de vie de qualité et un développement équilibré du territoire ;
- > Renforcer le lien entre urbanisme et transport.

Le PDU est l'occasion de faire un portrait des réalités du territoire et de pointer les failles et pistes d'amélioration pour le développement et l'évolution de ces espaces. On retrouve donc plusieurs thématiques liées à la mobilité et des enjeux qui leurs sont liés en fonction des constats opérés :

- > Concernant le **réseau viaire**, il s'agit de limiter le trafic de transit, notamment la traversée d'Aix-les-Bains via la RD991, en favorisant la présence de l'A41, de mieux utiliser l'outil de jalonnement, de mieux organiser les axes Est/Ouest et de travailler sur la question de la cohabitation modale pour un meilleur partage.
- > Le **stationnement** est plutôt bien organisé puisque Aix-les-Bains est ma seule commune où des difficultés se présentent, notamment autour de la gare. Le stationnement lié au tourisme serait à optimiser, en termes de jalonnement, de capacité et autour des plages. Pour l'utilisation quotidienne, le covoiturage est un outil à mobiliser.
- > Les **transports en commun** représentent également un enjeu puisqu'un manque d'efficacité est constaté sur les lignes régulières desservant notamment Mouxy, Drumettaz-Clarafond et Viviers-du-Lac du point de vue desserte, offre et amplitude horaire. Alors que les communes les plus enclavées pourraient s'orienter vers de l'autostop solidaire participatif, d'autres mériteraient une attention sur l'ouverture potentielle de nouvelles haltes (Voglans, Brison-Saint-Innocent).
- > Finalement, les modes actifs doivent être encouragés dans les pôles urbains les plus structurants comme Aix-les-Bains, avec des secteurs facilement marchables, des liaisons cyclables à créer à l'échelle des communes les plus urbaines. Cela passe par un développement de la culture de la mobilité durable, notamment en intégrant une vision multimodale de déplacements.

Plusieurs objectifs sont donc posés par le PDU afin de répondre aux problématiques présentes sur le territoire :

- > Développer l'offre ferroviaire pour répondre à une augmentation d'actifs là où 21% d'actifs utilisent le train ;
- > Organiser un réseau de TC routier structurant et concurrentiel à l'auto autour des pôles d'intermodalités ;
- > Envisager d'autres formes de TC afin de pallier à leur faible utilisation (5,1%) et répondre à la topographie ;
- > Développer des solutions de transports adaptées dans les secteurs les moins denses ;
- > Étudier la gouvernance pour les TC sur l'aire métropolitaine pour s'adapter aux besoins de mobilité ;
- > Poursuivre les efforts de communication/information globale de la mobilité par des outils connectés ;
- > Développer une réelle alternative cyclable crédible pour compléter le maillage existant incomplet ;
- > Étendre le dispositif de location de vélos à assistance électrique avec davantage de point de location ;
- > Offrir une place prépondérante pour les piétons alors que 21% des déplacements DT internes se fait à pied ;
- > Mieux articuler l'avenir déplacements et urbanisme alors que les ménages, en augmentation, se motorisent ;
- > Hiérarchiser l'évolution du réseau viaire en fonction du trafic et de la topographie contraignante ;
- > Accompagner le schéma d'itinéraires des poids lourds, notamment pour éviter le trafic de transit à Aix-les-Bains ;
- > Aller vers une pacification de la voirie afin d'adapter les conditions de circulation aux espaces urbains traversés ;
- > Favoriser l'usage de l'A41 afin de délester les axes secondaires et diminuer les nuisances en zone urbaine ;
- > Utiliser la régulation du stationnement comme outil de maîtrise des mobilités et de limitation des nuisances.

4.2.5. Numérique et téléphonie

Le Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de Savoie de 2012 est le seul document donnant des informations sur l'état numérique du territoire. D'après ce Schéma, la Savoie possède un potentiel télécoms significatif, qui constitue un signal fort pour les opérateurs pour le passage au très haut débit :

50% des acteurs économiques sont positionnés comme faisant partie de cibles à potentiel télécoms élevé.

53% des foyers font partie d'une catégorie à profil de consommation télécoms élevé.

Le marché télécoms potentiel, en valeur, confirme la dynamique économique que représentent les cibles « Entreprises » et « Particuliers », avec respectivement 53M€ et 36M€ de chiffre d'affaires annuel (valeur 2009), et des marges de progression importantes compte tenu :

- du taux d'insatisfaction noté en termes de débits accessibles au regard des besoins pour les deux marchés,
- du taux d'insatisfaction sur la qualité de service pour les acteurs professionnels (1/3 des établissements ne disposant pas d'un débit suffisant évoquait le mauvais fonctionnement des connexions dans la commune d'implantation de leur entreprise).

Ces potentiels s'apprécient également au regard des attentes déclarées qui témoignent d'une capacité de projection sur de nouveaux modes de consommation et de nouvelles applications en phase avec la maturité constatée des acteurs dans le département, puisque :

- de manière générale, 48% des établissements envisageaient le développement de nouvelles activités grâce au très haut débit
- plus précisément, les perspectives d'accès à un réseau fibre optique laissent entrevoir une possibilité de développement de nouvelles activités pour 29% des acteurs économiques.

Enfin, ces données sont à mettre en perspective avec les éléments suivants (données 2009) :

- au-moins trois quarts des foyers du département sont équipés en informatique et un quart avec des postes multiples,
- les durées de connexion déclarées sont plus importantes dans les zones aux densités de populations les moins élevées,
- près de la moitié des foyers bénéficient d'un excellent niveau d'équipement (fixe + mobile + Internet HD) et dépensent en moyenne 98 euros par mois,
- il existe une reconnaissance forte de l'impact du haut débit en tant que facteur de changement sur l'entreprise dans 45% des cas, et sur le mode de vie de la famille (jusqu'à 67% dans certains secteurs à faible densité),
- la maturité concurrentielle des consommateurs est particulièrement forte dans le département. Une baisse de 15% de la facture télécoms conduirait 35% des établissements à basculer vers un autre opérateur. A partir de 20% de baisse, ce sont 65% des établissements qui changeraient d'opérateur.
- Globalement, le potentiel télécoms de la Savoie est important, et en décalage avec l'offre actuelle, le potentiel entreprises n'étant pas valoriser à sa juste demande.

Ces données conduisent à considérer que les caractéristiques de consommation télécoms des acteurs économiques du département et le profil de consommation des particuliers se conjuguent pour constituer un terrain privilégié d'intervention des opérateurs, dès lors que les conditions d'accès seront créées aussi bien en termes techniques, économiques que de notoriété.

4.2.6 Les infrastructures dangereuses

Le territoire de Grand Lac est traversé par deux canalisations de transport de matières dangereuses . Une canalisation de transport d'hydrocarbures, exploitée par la société Pipeline Méditerranée-Rhône, traverse les communes de Drumettaz-Clarafond, Méry, Le Montcel, Mouxy, Pugny-Chatenod et Trévignin. La société expose deux scénarios de risque dus à l'exploitation de cette canalisation, à savoir :

- La perte de confinement de la canalisation au travers d'une fissure ou d'une corrosion sur un tube. Pour éviter un tel risque, il s'agit de protéger la canalisation par une barrière physique qui protégerait la canalisation de tout incident extérieur.
- la perte de confinement de la canalisation avec une brèche, suite à une agression externe.

S'agissant de l'urbanisation, il s'agira de veiller tout particulièrement aux points suivants :

- dans la zone de dangers significatifs (cf tableau) pour la vie humaine, il faudra informer en amont le transporteur des constructions pour qu'il puisse analyser l'impact de ces projets sur la canalisation
- dans la zone des dangers graves, il sera nécessaire de proscrire la construction d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public susceptible de recevoir plus de 1000 personnes.

Distance en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe de la canalisation

Branche	Type d'environnement	IRE (Zone des dangers significatifs)	PEL (Zone des dangers graves)	ELS (Zone des dangers très graves)	Après mise en place d'une protection complémentaire		
					IRE PC (Zone des dangers significatifs)	PEL PC (Zone des dangers graves)	ELS PC (Zone des dangers très graves)
B3	Implantation en zone rurale Cas général	250	200	165	55	45	40
	Implantation en zone rurale Cas particulier (forêt, vallée encaissée)	250	200	165	75	45	40
	Implantation en zone urbaine	250	200	165	60	45	40
ASy	Implantation en zone rurale Cas général	230	180	145	45	40	35
	Implantation en zone rurale Cas particulier (forêt, vallée encaissée)	230	180	145	55	40	35
	Implantation en zone urbaine	230	180	145	45	40	35
C2 / B5	Implantation en zone rurale Cas général	250	200	160	50	40	40
	Implantation en zone rurale Cas particulier (forêt, vallée encaissée)	250	200	160	65	40	40
	Implantation en zone urbaine	250	200	160	50	40	40
B1	Implantation en zone rurale Cas général	320	310	210	60	50	45
	Implantation en zone rurale Cas particulier (forêt, vallée encaissée)	390	310	210	85	50	45
	Implantation en zone urbaine	300	240	210	75	50	45

IRE Distance correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 PEL Distance correspondant aux premiers effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 ELS Distance correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 IRE PC Distance correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation, après mise en place d'une protection complémentaire
 PEL PC Distance correspondant aux premiers effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation après mise en place d'une protection complémentaire
 ELS PC Distance correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation après mise en place d'une protection complémentaire

Nota : Les valeurs IRE PC, PEL PC, et ELS PC peuvent être ramenées respectivement à 20 m, 15 m et 10 m lorsque la population susceptible d'être exposée en cas de fuite a la possibilité d'évacuer le secteur sans difficultés.

DCT-SD-08-421-03/08
01/08/2009

33

source: Annexe du PAC.

L'intercommunalité est également traversée par plusieurs ouvrages de transport de gaz naturel, exploités par GRT Gaz. Deux types de scénarios sont détaillés :

- perte de confinement de la canalisation au travers d'une fissure ou d'une corrosion sur un tube, scénario lorsque la canalisation est protégée,
- perte de confinement de la canalisation avec rupture franche suite à une agression externe. C'est le scénario de référence lorsque la canalisation n'est pas protégée, également le plus redoutable, avec des conséquences qui s'étendraient à plusieurs dizaines de mètres de part et d'autre de la canalisation.

De même que pour l'hydrocarbure, plusieurs points de vigilance sont soulignés en ce qui concerne l'urbanisation :

- dans la zone de dangers significatifs pour la vie humaine, il s'agira également d'informer en amont le transporteur des projets construction,
- dans la zone de dangers graves, il sera nécessaire de proscrire les constructions d'immeubles hauts et d'établissements recevant du public de 1ère et 3ème catégorie.
- dans la zone de dangers très graves, il faudra en outre interdire la construction d'établissements recevant du public susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

DES RESEAUX QUI TENDENT VERS LA SATURATION

Les réseaux d'eau

- » D'après la campagne de prélèvements 2015 à 2018 du Ministère de la Santé, il apparaît que la qualité de l'eau distribuée est bonne sur la majorité du territoire. On relève néanmoins des points non conformes aux références de qualité. De même, des communes ont connu des épisodes de non-conformité par le passé.
- » La croissance démographique du territoire met à mal la capacité des réseaux d'acheminement d'eau potable. La projection opérée par le SCoT dans son bilan soulignait les menaces pesant sur les communes au pied du Revard.
- » Le développement imaginé par la collectivité serait l'affectation d'un montant global d'investissement de 9.2 M€ pour atteindre l'équilibre entre besoins et ressources mais ne comprenant pas le renouvellement du réseau ou l'entretien du patrimoine.
- » La Communauté d'agglomération souhaite par ailleurs augmenter les volumes de stockage par la création d'un nouveau réservoir et l'augmentation des volumes de stockage existants.
- » Les stations de traitement des eaux usées sont presque toutes saturées.

Les déchets

- » Concernant les déchets, Grand Lac s'est engagé dans un programme de prévention avec l'ADEME afin de sensibiliser et conseiller les habitants pour réduire les déchets produits au quotidien. La collecte représente environ 45.000 tonnes de déchets dont plus de la moitié sont actuellement dirigés vers des filières de recyclage. L'autre partie est quant à elle incinérée avec une récupération systématique de l'énergie. La part des déchets enfouis est par contre quasi inexistante pour le territoire de la CALB.
- » La mise aux normes des déchetteries au regard de la législation sur les ICPE, va permettre de les agrandir, selon les résultats d'une étude préalable de pertinence et d'opportunité.

Les réseaux viaires

- » Grand Lac a mis en place un plan de déplacement urbain (PDU) tenant compte de la desserte et de l'accessibilité des communautés de communes du canton d'Albens et Chautagne ainsi que les correspondances avec le service de transports de l'agglomération chambérienne.
- » Le réseau de déplacement de Grand Lac est fortement contraint par le socle naturel et est sujet à congestion. Les migrations pendulaires importantes sur le territoire engendrent une saturation du réseau.
- » Le réseau de transport en commun est inégalement réparti sur le territoire : le transport en commun dessert une aire limitée de Grand Lac en adéquation avec les besoins concentrés sur le sud de Grand Lac et Aix-les-Bains mais limite le service pour les communes des hauteurs. Depuis 2015, la principale évolution vise à permuter un service régulier vers une offre à la demande.
- » Le territoire bénéficie de peu de pôles intermodaux : les échangeurs autoroutiers, la gare d'Aix-les-Bains / Le Revard et Technolac. Le devenir des pôles intermodaux passera par l'appui des points de correspondances entre les lignes régulières Ondéa et l'offre à la demande, par une trame en mode doux.
- » S'agissant du covoiturage, aucune infrastructure n'a été mise en place par la collectivité à ce jour sur le territoire. Des initiatives privées se sont mises en place via le biais d'internet. Les rendez-vous pour le covoiturage sont principalement axés autour des deux échangeurs autoroutiers. Grand Lac prévoit la mise en place d'une application smartphone internet dédiée (actualisation des données en temps réel).

5 UN FORT POTENTIEL EN ENERGIE RENOUVELABLE A MOBILISER

« Les panneaux solaires s'intègrent bien sur notre territoire »

« Les toitures terrasses sont inégales en termes d'insertion paysagère »

« Il y a une méconnaissance de l'éolien domestique »



« Les eaux chaudes sont en voie d'utilisation dans Aix-les-Bains mais restent encore sous exploitées »



« La filière bois manque de structuration pour être bien utilisée »

« Il faut poursuivre et accentuer les projets de développement basés sur les ressources naturelles »

5.1. Les impacts du changement climatique



Source : Météo-France

Selon les sources Météo France, la région Rhône Alpes observe des températures moyennes en hausse entre 0.3 et 0.4°C sur la période 1959-2009. Cela s'est traduit localement par des phénomènes de réchauffement plus marqués sur les saisons printanières et estivales. Cela s'est également traduit par une diminution des durées d'enneigement sur les secteurs de moyenne montagne. Le nombre des périodes de sécheresse observée constatée est en progression, en revanche, aucune évolution n'est observée sur les précipitations.

Sur la base de ces constats, la question du changement climatique est aujourd'hui une composante majeure au sein des réflexions de planification territoriale. En effet, les impacts sont multiples et touchent l'ensemble des composantes ou dynamiques des territoires.

En effet, les impacts potentiels sur les secteurs économiques de Grand Lac peuvent concerner :

- le secteur touristique : avec des modifications des périodes fortes de tourisme et une modification du public par l'évolution du tourisme blanc mais également estivale.
- le secteur agricole : avec la présence d'hivers doux qui pourrait renforcer des situations de surproduction de lait. Ces dynamiques peuvent s'accompagner de modification des coûts du lait et potentiellement des capacités de la filière agricole à répondre aux exigences de label AOC, AOP... au vu des impacts du changement climatique sur la matière première produite.

Les impacts concernent également les ressources naturelles du territoire :

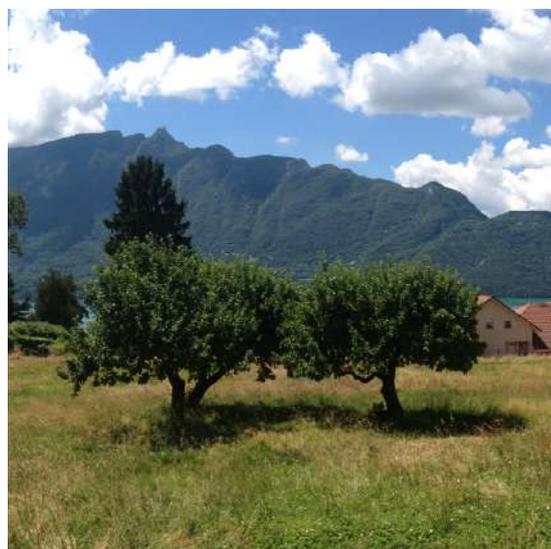
- cela peut se traduire par une modification des quantités disponibles de la ressource en eau sur le territoire et à sa proximité.
- La ressource en bois peut également être affectée par une modification de la répartition des essences végétales par exemple.

Les impacts concernent également les ressources naturelles du territoire comme le paysage et l'environnement naturel dans sa complexité et sa diversité :

- La modification de la répartition de la végétation peut s'accompagner d'un appauvrissement de la biodiversité par le recul de certaines espèces au profit d'autres au caractère invasif comme la Renouée du Japon et la Balsamine qui font d'ores et déjà l'objet de campagne d'éradication.
- La modification des paysages locaux par l'évolution des compositions de boisements, de pratiques agricoles modifiées, de la répartition de la population sur le territoire mais également par une évolution de pratiques ou de secteurs touristiques.

Dans des domaines aux impacts directs sur la population, le changement climatique concerne également les risques dont les récurrences et les amplitudes sont différentes et souvent aggravées ou de plus en plus complexe à évaluer.

La santé des populations les plus fragiles physiquement et socialement sera particulièrement exposée (qualité de l'air et ressources naturelles, qualité de l'habitat face aux conditions climatiques...)



Tresserve

5.2. Qualité de l'air et consommation énergétique

L'ensemble du sillon alpin est régulièrement touché par des phénomènes de pollution important comme le montre l'extrait d'article du «monde» ci-contre. Grand Lac est donc directement touché par ces épisodes de pollution aux particules fines liés à des conditions météorologiques particulières : trop faible dispersion des polluants, dont les émissions restent immobilisées dans les vallées alpines en raison des conditions anticycloniques.

Qualité de l'air et émissions

Le SRCAE mentionne 13 communes sensibles à la pollution atmosphérique dans la CALB : Aix-les-Bains, Drumettaz-Clarafond, Le Bourget-du-Lac, Pugny-Chatenod, Voglans, Bourdeau, Gésy-sur-Aix, Méry, Tresserve, Brison-Saint-Innocent, La Chappelle-du-Mont-du-Chat, Mouxy, Viviers-du-Lac.

Comme le mentionne l'Observatoire Savoyard de l'environnement et dans le cadre du projet «Grand Lac» et de sa politique de rénovation urbaine engagée, l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie a réalisé « un état initial avant la mise en oeuvre d'aménagements ».

Les objectifs de l'étude se déclinent en 3 axes et ont été fixés par Air-APS :

- déterminer la qualité de l'air respirée par la population du bassin aixois,
- évaluer la contribution de la circulation routière sur la pollution aixoise,
- estimer l'impact de la pollution sur les personnes.

Méthode :

Les polluants prospectés sont ceux qui sont considérés comme des indicateurs de la pollution atmosphérique et pour lesquels une réglementation existe. Il s'agit des poussières en suspension inférieures à 10 μm (PM10), du dioxyde d'azote (NO₂) et de l'ozone (O₃).

Les concentrations des polluants fluctuent énormément selon les conditions climatiques. Air-APS a donc implanté un site fixe, situé place des écoles au centre d'Aix-les-Bains, qui a échantillonné pendant un an la qualité moyenne de l'air respiré par la majeure partie de la population. En utilisant cette station comme référence, l'Observatoire a pu confronter ses résultats avec d'autres résultats de stations de mesures en Savoie.

Résultats :

L'indice de qualité de l'air relevé sur l'année 2015 par Trans'alp Air témoigne d'une amélioration moyenne de la qualité de l'air sur l'année.

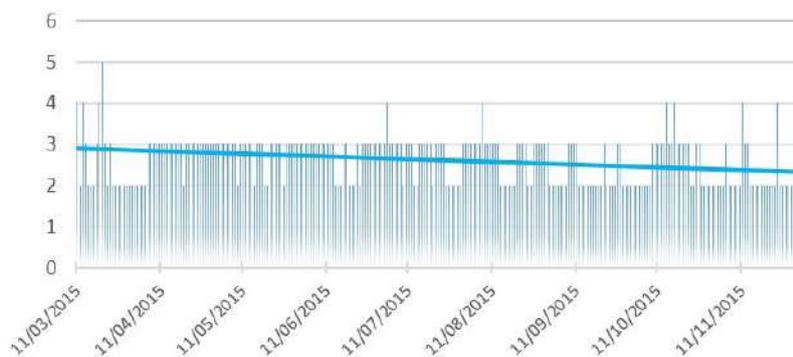
Les zones urbaines de la Savoie et de la Haute-Savoie placées en alerte pollution

Des mesures de restriction des activités polluantes, comme la réduction de la vitesse de circulation de 20 km/h, doivent être respectées.

Le Monde.fr avec AFP | 24.12.2016 à 17h01 • Mis à jour le 24.12.2016 à 17h03



La vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, connaît samedi 24 décembre un 25e jour d'affilée de pollution aux particules fines. JEAN-PIERRE CLATOT / AFP

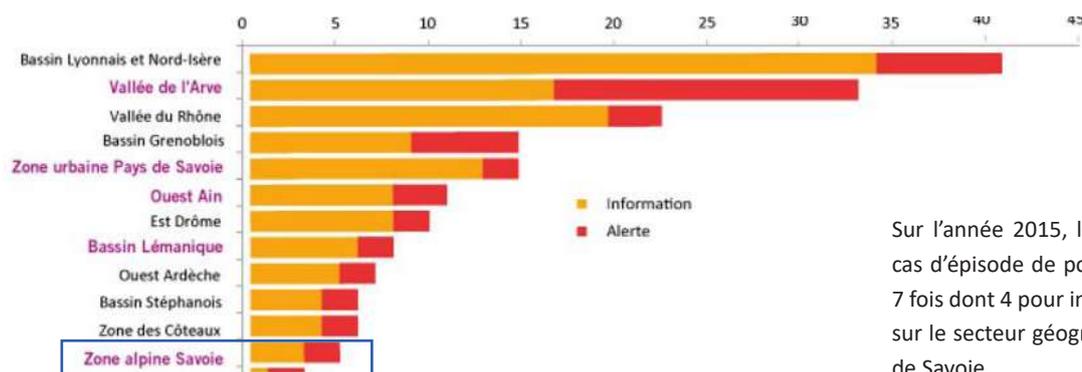


Indice de la Qualité de l'air sur Aix-les-Bains

Source : Trans'Alp'Air 2015

L'année 2015 a connu quelques épisodes de qualité de l'air moyen sur le mois de février mais également en Novembre et Décembre.

(La base de données de Grand Lac est une extrapolation des données recensées sur Aix-les-Bains).



Sur l'année 2015, le dispositif préfectoral en cas d'épisode de pollution a été mis en place 7 fois dont 4 pour information et 3 pour alerte sur le secteur géographique de la zone alpine de Savoie.

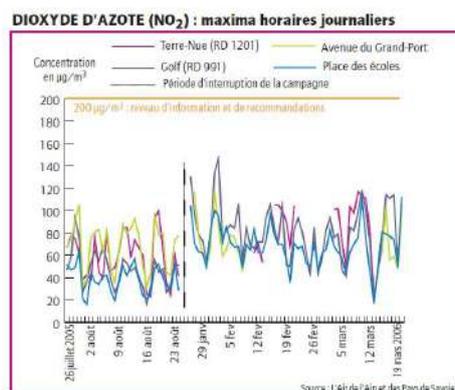
Nombre d'activation du dispositif préfectoral en cas d'épisode de pollution en 2015

Source : Air de l'Ain et des Pays de Savoie

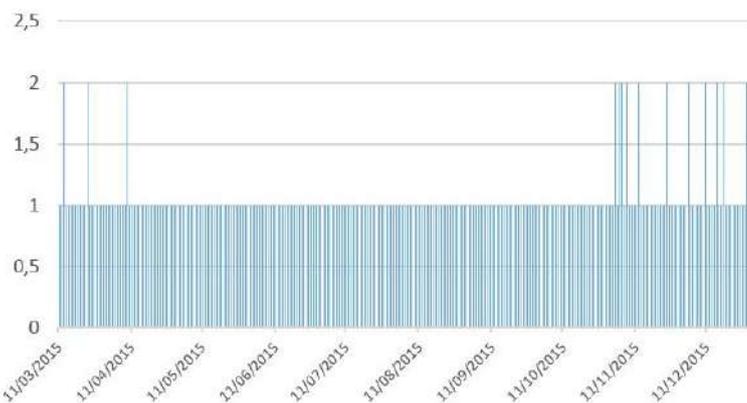
Dioxyde d'Azote (NO_2) : concerne essentiellement les combustions (activité, trafic...)

Données 2008 : Les concentrations de ce polluant sont très variables d'un site à l'autre, mais les valeurs réglementaires sont respectées et il est improbable que celles-ci soient un jour atteintes ou même approchées dans le bassin aixois.

Données 2015 : Sur Grand Lac les périodes de résultats dépassant l'indice 1 se sont concentrés sur les deux derniers mois de l'année 2015.



Source : Air de l'Ain et des Pays de Savoie 2008



Indice de la Qualité de l'air sur Aix-les-Bains en 2015 au regard du dioxyde d'Azote

Source : Trans'Alp'Air 2015

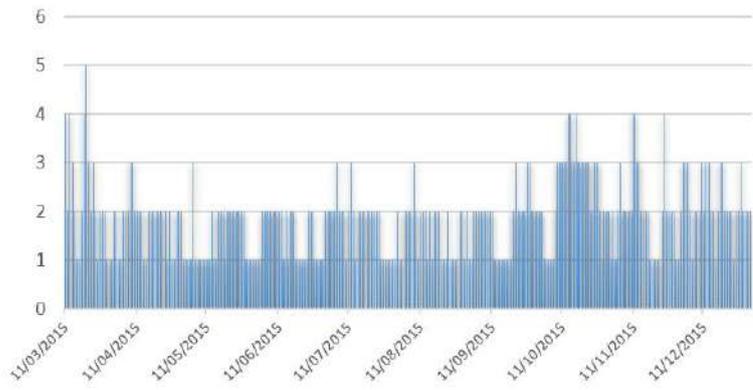
Poussière en suspension (PM10) : concerne essentiellement la part de métaux toxiques ou hydrocarbures dans l'air

Données 2008 : Les concentrations en poussières sont homogènes entre les différents sites bien que le site du golf bordant la RD 991 se démarque un peu plus en hiver. Les moyennes annuelles respectent l'objectif de qualité que l'on soit proche ou éloigné des axes. Le niveau de la valeur limite des poussières en suspension a été dépassé à 8 reprises, ce qui est très éloigné des 35 dépassements autorisés pour que cette valeur réglementaire soit considérée comme atteinte. Le niveau d'information (fixé à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$) a par contre été dépassé une fois en bordure des axes routiers. Il convient donc de rester vigilant quant à l'évolution des concentrations de poussières sur le bassin aixois.

Données 2015 : Sur Grand Lac, les indices de bonne qualité de l'air ont été à plusieurs reprises évalués comme moyens notamment au mois de mars et une forte représentation en novembre 2015.



Source : Air de l'Ain et des Pays de Savoie 2008

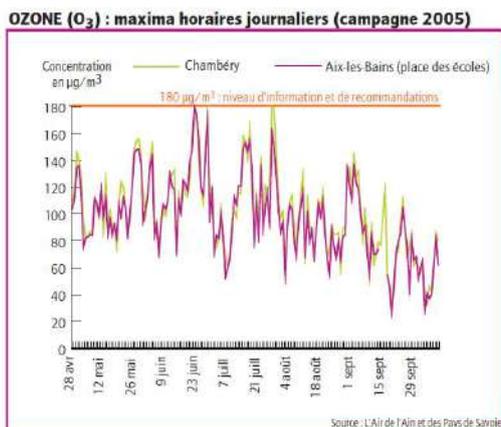


Indice de la Qualité de l'air sur Aix-les-Bains en 2015 au regard des poussières en suspension
Source : Trans'Alp'Air 2015

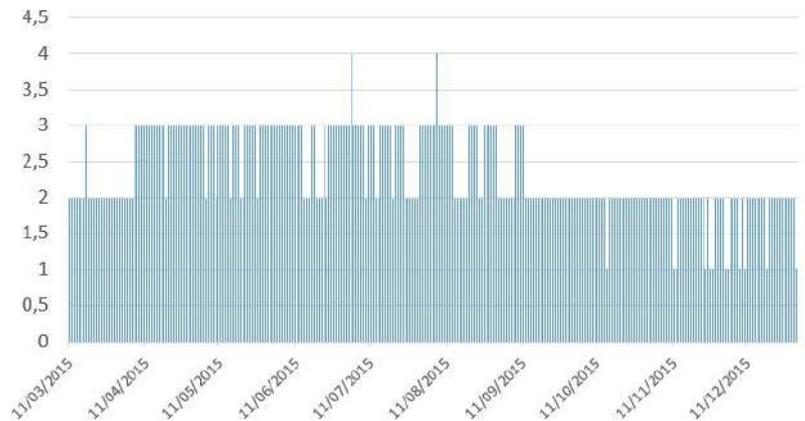
L'ozone (O₃) : polluant secondaire, il se forme par réactions entre des gaz d'origine automobiles, domestiques et industrielles et l'action du soleil

Données 2008 : Les concentrations d'ozone sont constantes entre les sites. La station du centre ville est représentative des niveaux généralement observés en zone urbaine. Les maxima de l'été sont de 180 µg/m³, ce qui correspond à la valeur du niveau réglementaire d'information et de recommandations. Ceci n'est cependant pas propre à la ville d'Aix-les-Bains puisque toutes les grandes villes peuvent être amenées à dépasser ces valeurs réglementaires en été.

Données 2015 : La tendance est poursuivie en 2015 avec des indices de qualité médiocre sur la période estivale et un indice moyen à bon seulement sur la période printanière.



Source : Air de l'Ain et des Pays de Savoie 2008



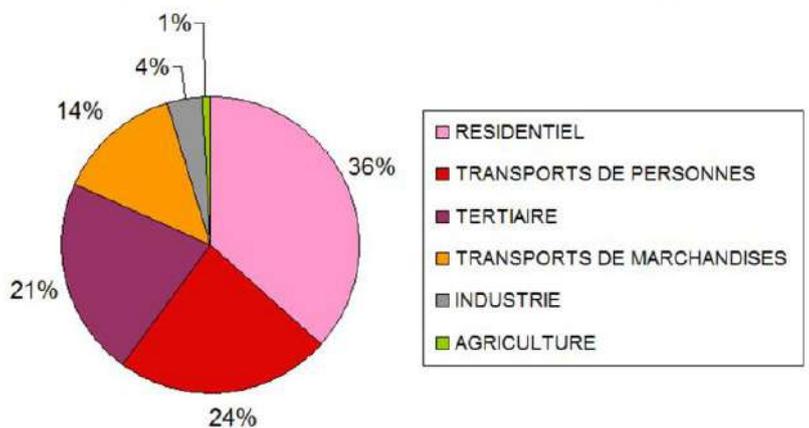
Indice de la Qualité de l'air sur Aix-les-Bains en 2015 au regard de l'oxygène
Source : Trans'Alp'Air 2015

La consommation énergétique

En 2013, la consommation énergétique de Grand Lac faisait état d'une consommation de 6100 GW/an soit l'équivalent de près de 5000 allers-retours Paris / New-York à l'échelle de l'intercommunalité et réparti à 50 % dans le secteur résidentiel, à 36 % dans la part des déplacements et à 14 % dans le secteur de l'industrie.

Parallèlement l'étude effectuée par Métropole Savoie montre que la consommation énergétique du territoire est restée stable, alors que le territoire a observé une augmentation de la population de près de 10.1% et de l'emploi de près de 18.9%. Cela induit donc une amélioration de l'efficacité énergétique du territoire.

Répartition de la consommation énergétique 2013 Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget



Source : SCoT Métropole Savoie

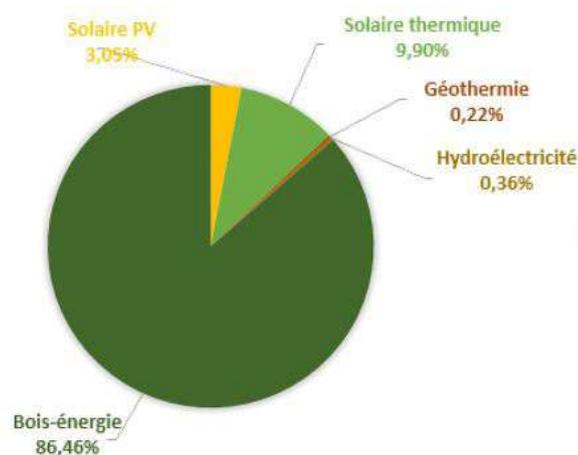
La consommation énergétique de Grand Lac représente 22.80 % de la consommation énergétique du territoire de Métropole Savoie.

En 2013, la part d'énergie renouvelable utilisée au sein de la consommation énergétique totale représente 7% contre 14.8% à l'échelle de la Région selon le SRCAE (2005), soit une production de 422 GWh.

A l'échelle de Grand Lac, la part d'EnR produite localement représente 10% contre 6.60 % d'EnR importée. La part des énergies fossiles et fissiles (type nucléaire) représentent quant à elle 88.30 %. A l'échelle du SCoT, Grand Lac fait partie des secteurs les plus «importateurs» d'énergie renouvelable.

La filière bois-énergie représente près de 86.46 % de la production en EnR de Grand Lac, suivi par le solaire thermique avec 9.90% et le photovoltaïque avec 3.05%.

MIX DE PRODUCTION RENEUVELABLE SUR LA CALB

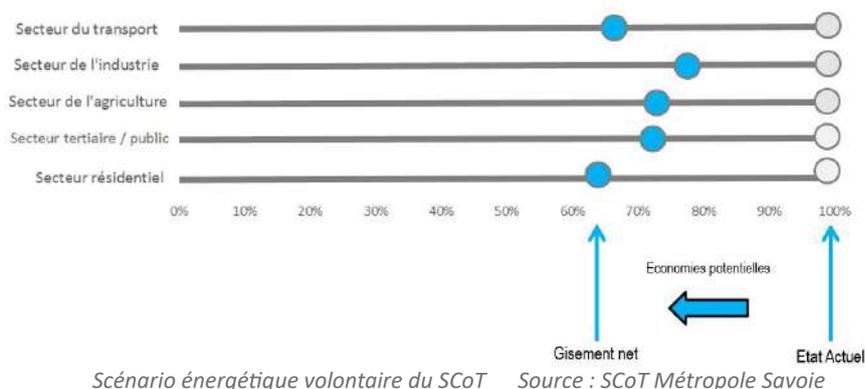


Source : SCoT Métropole Savoie

Le territoire de Grand Lac connaît effectivement des infrastructures existantes de production d'énergie, notamment dans la filière bois, mais également dans la méthanisation sur la commune du Lac du Bourget, du thermalisme et du solaire.

Les objectifs énergétiques

Dans le cadre de la révision du SCoT et pour faire suite aux réglementations Thermiques de 2000, le territoire s'est fixé un objectif ambitieux de production d'EnR de 23 % à horizon 2020/2030.



Le scénario énergétique volontaire du SCoT se traduit par des objectifs par secteur :

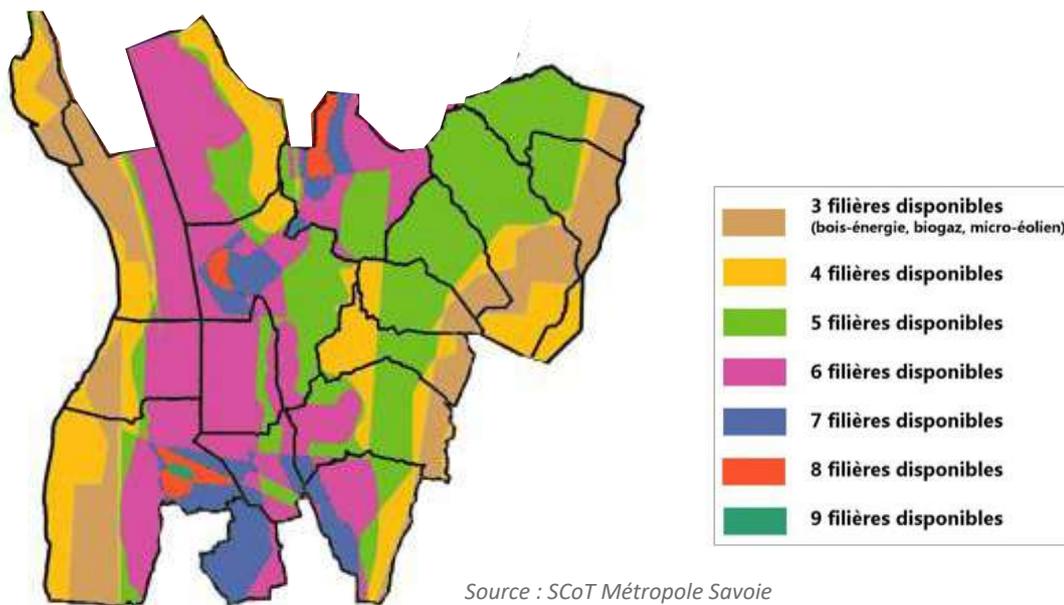
- Le secteur résidentiel : un objectif de réhabilitation de 17 800 logements à horizon 2030, soit 1190 logements/an. Plus précisément, il s'agit d'intervenir sur un taux de rénovation de 4%/an dont tous les bâtiments d'avant 1982, ainsi que diminution de 10% de la consommation électrique pour 75% des ménages.
- Secteur du transport : une diminution de 22% des consommations soit un objectif de 1.5 pers/voiture pour les trajets domicile-travail et 1.75 pour les autres déplacements, un développement du télétravail avec un objectif de 35% des actifs télétravaillant 2j/semaine, un rabattement de 10% des flux vers les gares (21% des actifs).
- Secteur de l'agriculture : un objectif de diminution de 26% des consommations.
- Secteurs du tertiaire et du public : un objectif de -10% de consommation électrique pour 75% du parc et la mise en place de thermostat pour 75% du parc.
- Secteur de l'industrie : un objectif de diminution de 22% de la consommation.

5.3. Les potentiels mobilisables

Le potentiel mobilisable

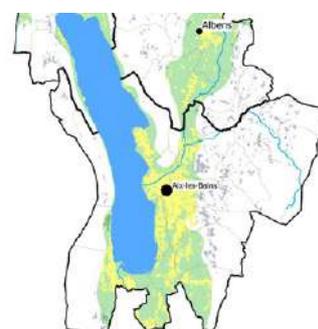
Le scénario énergétique volontariste sera permis par une mobilisation des gisements d'énergie renouvelable existant ainsi qu'une planification énergétique.

Gisement : Lieu de concentration naturel de matières minérales solides, liquides ou gazeuses



Les gisements mobilisables concernent:

- le réseaux d'eau usées et les stations d'épuration
- le bois énergie
- le biogaz (une large partie des communes de Grand Lac sont raccordées au gaz de ville)
- les eaux de surface (avec une proximité de la tâche urbaine avec le lac et un potentiel de demande de froid avec la présence de zones d'activités sur le territoire)
- l'aérothermie (carte ci-contre)
- le solaire photovoltaïque
- le solaire thermique
- le grand éolien ne concerne qu'une légère partie du territoire (Grésy-sur-Aix) et le micro-éolien
- l'hydroélectricité.



Légende

- Tâche urbaine
- Zones favorables pour l'aérothermie
- Tâche urbaine en zone favorable à l'aérothermie

Zone favorable à l'aérothermie
Source : SCoT Métropole Savoie

Parallèlement, il est à noter la difficulté pour une partie du territoire à être approvisionné en énergie du point de vue de la capacité, la fragilité des réseaux et l'accessibilité. Ainsi, les communes de Bourdeau, Ontex, La Chapelle du Mont du Chat, de Trévignin, le Montcel ou encore St Offenge, sont des secteurs où la question de l'approvisionnement est fondamentale.

Un potentiel d'ores-et-déjà mobilisé à poursuivre



ST-OFFENGE



BOURDEAU



Le Col - LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT



AIX LES BAINS

Parallèlement aux infrastructures de production d'énergie renouvelables conséquentes ou en projet, la part de l'énergie produite localement par les particuliers n'est pas négligeable.

En effet, sur le territoire de Grand Lac, plusieurs modes de production d'énergie sont observables :

- panneaux photovoltaïques,
- géothermie,
- architecture contemporaine et toit plat,
- isolation par l'extérieur...

L'ensemble de ces modes de production présente différents enjeux. En effet, l'intégration à l'échelle architecturale comme à l'échelle paysagère est inégale. De même, certains enjeux de mutualisation par opérations ou par aménagements peuvent être également envisagés.

Ainsi, le PLUi est l'occasion de favoriser mais également d'encadrer l'utilisation des modes de production individuel d'énergie renouvelable.

Lors des entretiens avec les communes, il est ressorti une véritable attente quant à la question de l'architecture contemporaine. L'équilibre entre innovation technologique, intégration au paysage et aux codes locaux architecturaux et création architecturale est encore aujourd'hui difficile à trouver. Ainsi, les attentes se sont portées sur la question du règlement au sein du PLUi et d'en faire un enjeu d'équilibre entre la règle et une architecture durable.

UN FORT POTENTIEL EN ENERGIE RENOUVELABLE A MOBILISER

Les impacts du changement climatique

- » La question du changement climatique (augmentation des températures, diminution des durées d'enneigement, sécheresses) est aujourd'hui une composante majeure au sein des réflexions de planification territoriale. En effet, les impacts sont multiples et touchent l'ensemble des composantes ou dynamiques des territoires : le tourisme, le secteur agricole, ressource en eau, ressource en bois, modification des paysages ...
- » Le changement climatique augmente également les risques de santé sur la population (qualité de l'air, qualité de l'habitat face aux conditions climatiques ...)

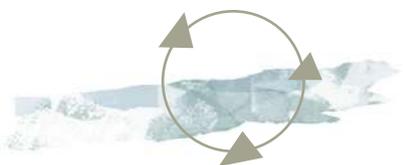
Qualité de l'air et consommation énergétique

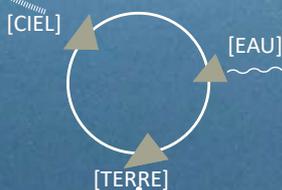
- » Le territoire de Grand Lac est fréquemment touché par des phénomènes de pollution (notamment aux particules fines) liés à des conditions climatologiques particulières.
- » Le territoire de Grand Lac connaît des infrastructures existantes de production d'énergie, notamment dans la filière bois, mais également dans la méthanisation sur la commune du Lac du Bourget, du thermalisme et du solaire.
- » Dans le cadre de la révision du SCoT et pour faire suite aux réglementations Thermiques de 2000, le territoire s'est fixé un objectif ambitieux de production d'EnR de 23 % à horizon 2020/2030.

Les potentiels mobilisables

- » Le scénario énergétique volontariste sera permis par une mobilisation des gisements d'énergie renouvelable existant ainsi qu'une planification énergétique. De nombreux gisements sont mobilisables sur le territoire.
- » Parallèlement aux infrastructures de production d'énergie renouvelables conséquentes ou en projet, la part de l'énergie produite localement par les particuliers n'est pas négligeable.

« Il était une fois, trois anges affectés à la garde du merveilleux jardin des Alpes du Nord qui versèrent de nombreux pleurs lorsque le Bon Dieu [CIEL] décida de les déplacer à la garde de montagnes nouvellement créées. Si tristes à l'idée de quitter cet éden montagnard, qu'ils versèrent des larmes abondantes [EAU]. Le Bon Dieu sensible à cet attachement conserva ces larmes comme des perles dans un écrin de montagnes [TERRE]. Ainsi fut créé le lac du Bourget... »





Partie C

Une armature
territoriale témoin
d'un cadre de
vie de qualité à
l'équilibre fragile

1. UN CADRE DE VIE PAYSAGER UNIQUE MAIS CONVOITÉ



« Le petit patrimoine n'est pas à négliger »

« Le tourisme est en nette mutation, la part des activités de plein air est en diversification »

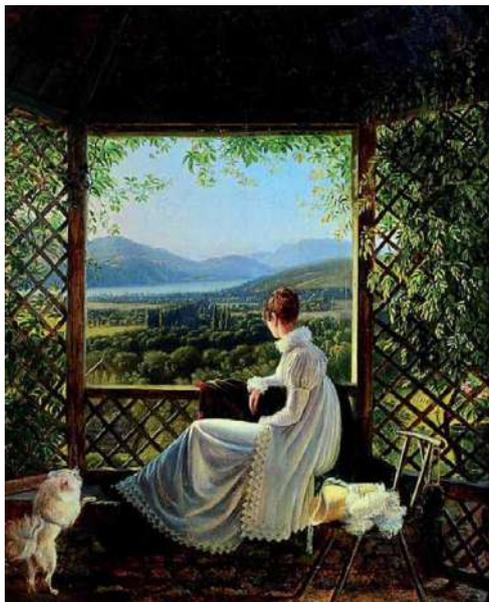
«Les rives du lac doivent être mises encore davantage en valeur »

«Le caractère rural du territoire doit être intégré aux opérations »

«Les Gorges du Sierroz tombent en ruines »



1.1 Une qualité de vie historiquement liée à son cadre paysager



Source : Dossier de candidature VAH
La Reine Hortense à Aix-les-Bains en 1813 par
Antoine Duclaux
Collection Château Arenenberg

Les nombreuses iconographies représentant le cadre paysager de Grand Lac au travers de portraits, de scènes bourgeoises... traduisent l'importance de l'environnement et montrent qu'il s'agit d'une composante inséparable à la qualité du cadre de vie de ce territoire.

Les représentations intègrent bien souvent à la fois le lac mais également la montagne. Une large part est souvent attribuée à l'abondance de la verdure que peut offrir le territoire.

L'une des grandes caractéristiques de ces représentations est également la question du point de vue. La plupart du temps orienté vers le lac, la recherche d'un point de vue de qualité est recherché dans la composition.

L'exemple de l'iconographie ci-contre démontre une autre particularité, la recherche d'un point de vue individuel sur la Nature.



LAC DU BOURGET

Cette recherche du point de vue est aujourd'hui une récurrence dans la forme d'habiter le territoire. Depuis les années 60 jusqu'aujourd'hui, il s'agit d'une composante intangible aux opérations de logements qu'elles soient collectives ou individuelles.

Si la praticité reste une composante dans les implantations résidentielles, elle ne reste pas toujours l'acteur prépondérant. En effet, la présence d'un point de vue unique et individualisé rentre en grande partie dans les conditions d'implantation et de venue sur le territoire.

Véritable capital territorial, la qualité du paysage offert joue un rôle conséquent dans les parcours résidentiels ou les opportunités de s'implanter sur le territoire.

En effet, la rareté du foncier qui a été démontrée plus haut, accordé à la recherche d'un point de vue unique participe à rendre complexe les possibilités d'implantations pour tous sur le territoire de Grand Lac.

Une covisibilité Est-Ouest omniprésente

La recherche d'un dégagement visuel qualitatif vers le lac a généré différents modes d'implantation sur le territoire au fil du temps et au gré des opportunités.



LAC DU BOURGET



TRESSERVE



LAC DU BOURGET

Lors de la grande époque du thermalisme, les villas balnéaires sont d'ores et déjà à la recherche d'un contact privilégié avec la nature. Elles s'inscrivent en retrait des groupements bâtis et s'implantent de manière diffuse sur les coteaux. La proximité physique immédiate du lac n'est pas toujours recherchée, en revanche l'orientation et la qualité de la vue restent des impondérables.

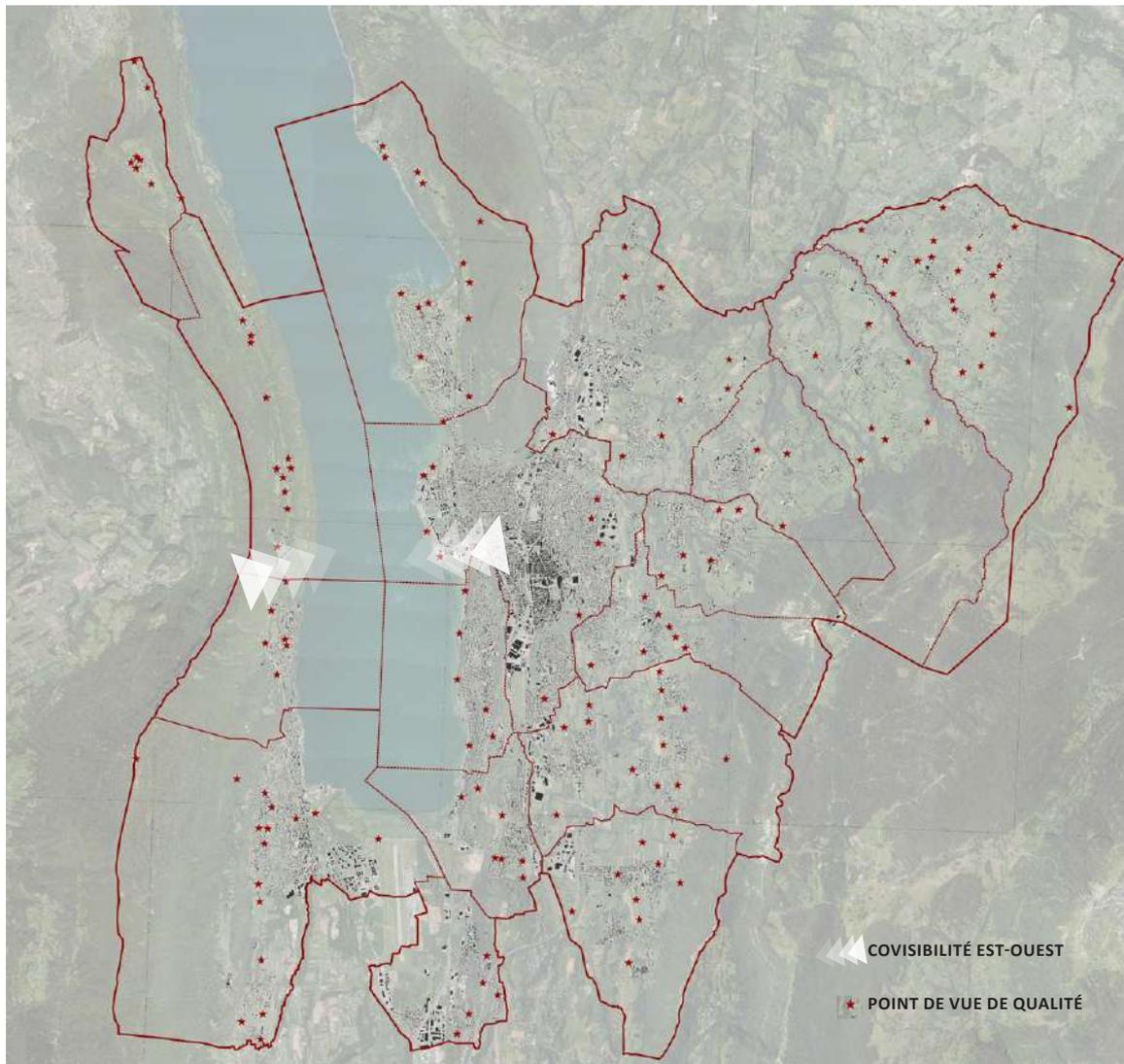
Ainsi, la forme urbaine générée est une diffusion d'entités individuelles aux volumes conséquents sur les coteaux.



TRESSERVE

Plus récemment, les opérations de logements qu'elles soient individuelles ou par opérations groupées suivent une logique d'implantation parallèle à la pente avec des accès individuels complexes. La proximité urbaine n'est pas un acteur excluant quant à la recherche d'un cadre naturel. Il se traduit davantage par la vue que par l'isolement.

En revanche, des implantations individuelles sur les hauteurs, dans les communes «rurales», sont davantage observées. La proximité ou la vue directe vers le lac est plus complexe mais l'opportunité foncière davantage présente.



Carte des points de vue remarquables de Grand Lac

La configuration même de Grand Lac génère une profusion de points de vue de grande qualité. Les covisibilités entre la rive est et la rive ouest sont omniprésentes et pose la question récurrente de l'impact individuel des implantations au regard du cadre paysager.

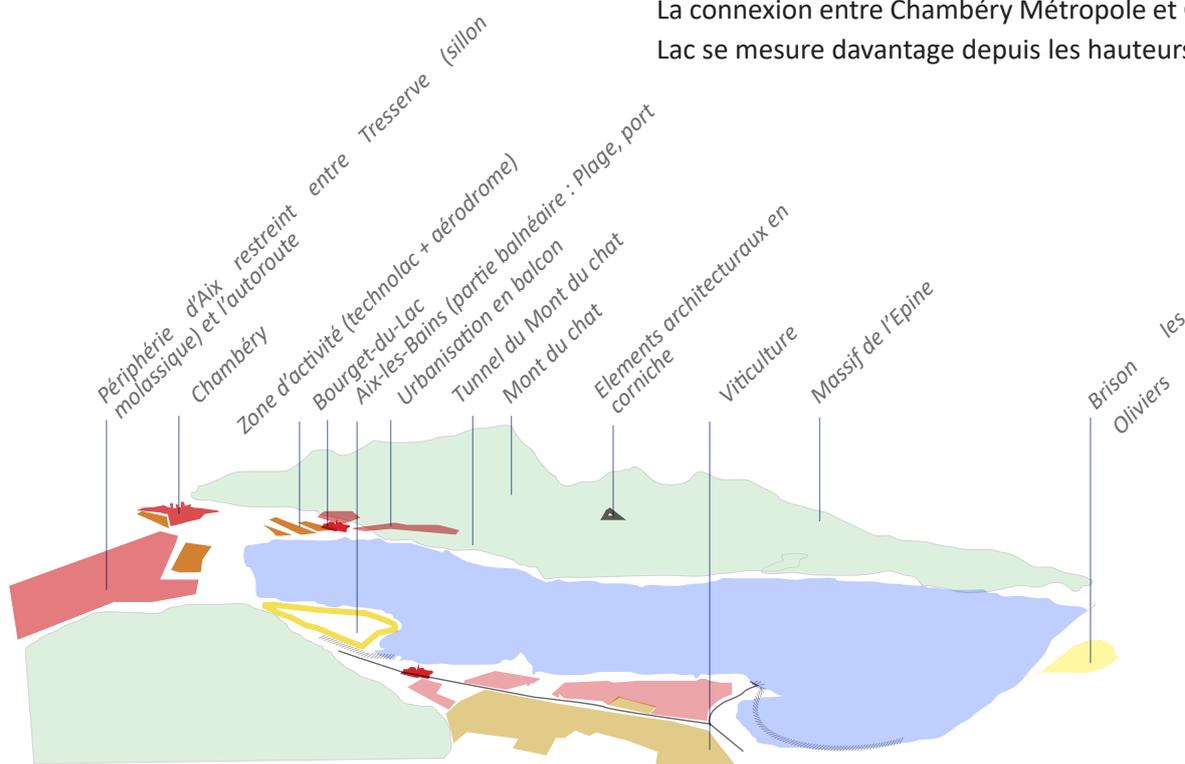


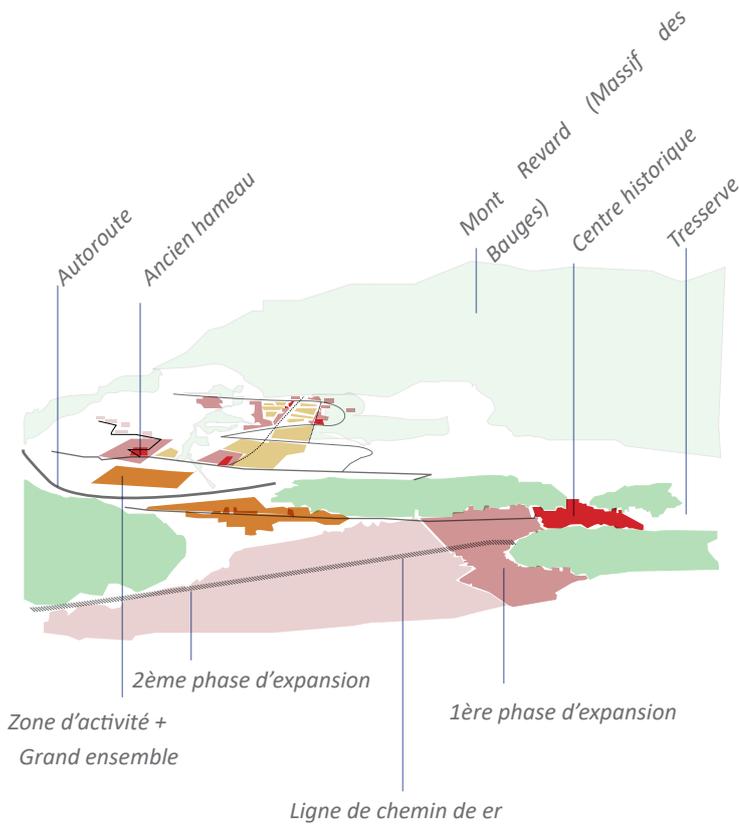
De même, à travers les découvertes du territoire, il est apparu que - même si les points de vue de qualité sont nombreux et répartis sur l'ensemble de l'intercommunalité - la découverte du grand paysage ne se faisait pas de façon si évidente au sein de l'espace public. En effet, les sentiers de randonnée permettent cette large découverte, en revanche, la privatisation grandissante du territoire ne facilite pas sa découverte. L'organisation urbaine parallèle à la pente en est pour beaucoup responsable.

La relation visuelle entre les deux rives du territoire de Grand Lac est l'un des éléments essentiels qui composent le territoire. Chacune d'entre elle possède ses propres spécificités et dans un même temps les partagent (visuellement) avec l'autre.

La rive ouest profite d'un paysage où l'image de Nature et de préservation est largement prégnante. Les ensembles urbanisés de la rive est sont très peu visibles. De même, la part de l'homme dans le paysage visible est peu palpable, certaines dynamiques comme la fermeture des cônes de vue participent d'autant plus à la dissimuler. Pour autant, l'ouverture vers la plaine de la Leysse et Chambéry est visible et offre une autre dimension au territoire de Grand Lac.

La connexion entre Chambéry Métropole et Grand Lac se mesure davantage depuis les hauteurs.





Les panoramas que peut offrir la rive est sont de moins en moins nombreux par la progression de la végétation. De même, les temps d'arrêt, de contemplation sont très ponctuels du fait d'une desserte unique.

Cependant, les panoramas permettent d'appréhender pleinement la rive ouest de Grand Lac et dans toutes ses composantes. La proportion de la tâche urbaine d'Aix-les-Bains rend pleinement la place centrale au sein du tableau paysager. Les infrastructures de dessertes ainsi que les patrimoines majestueux se détachent de l'ensemble urbain pour laisser la place à l'horizon à des ensembles urbains plus restreint ou même diffus. Le cadre rural de l'intercommunalité s'inscrit en arrière plan.



Une privatisation progressive de l'espace

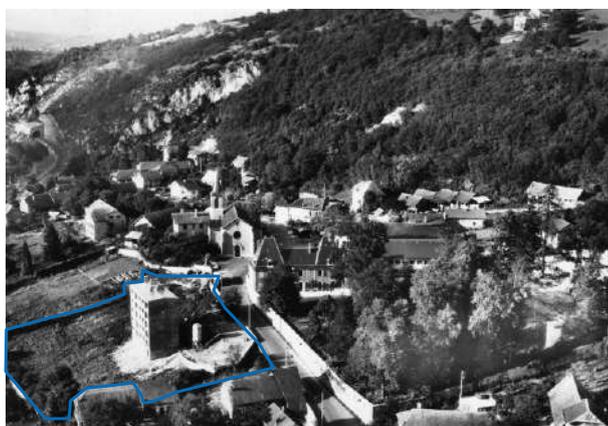
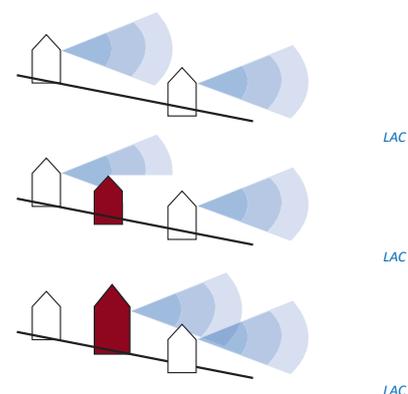
En effet, l'urbanisation, sous une forme étagée et parallèle à la pente, impacte plus largement le territoire que la simple surface dédiée au bâti.

Le cône de vue dont bénéficie l'habitation est dans l'immédiat individuel et non perturbé. Cependant, la privatisation de l'espace paysager commun induit reste conséquent et non immuable, induisant des conflits de voisinage potentiel.

Parallèlement, cela pose la question du partage équitable du territoire et du bien commun.

Comme il a été présenté ci-avant la covisibilité entre la rive est et ouest est importante et l'urbanisation du coteau ouest impacte la qualité du paysage recherché par les habitants du coteau est (et inversement). Ainsi, la question du capital paysager de l'intercommunalité est questionné.

Les entretiens avec les différentes communes ont également pu montrer que la question de ce partage de territoire ou de ces conflits de voisinage issus d'implantations brisant un cône de vue sont au coeur de la politique d'aménagement de Grand Lac.

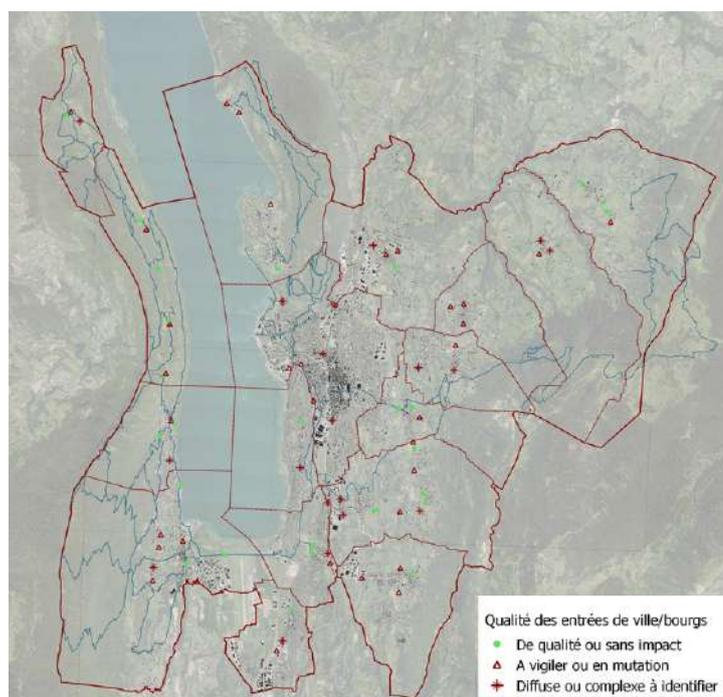


VOGLANS

Plusieurs exemples d'opérations sur le territoire soulèvent la question de la prise en compte de la dimension paysagère ou de la prise en compte de l'environnement dans sa complexité et dans toutes ses composantes.

D'autres exemples comme celui de l'opération du collectif de Voglans propose une densification du tissu existant et fonctionne si l'on observe son imbrication en plan. En revanche, la qualité de son insertion au tissu existant dans son environnement bâti et paysager est davantage discutable.

1.3 Des limites urbaines de plus en plus complexes



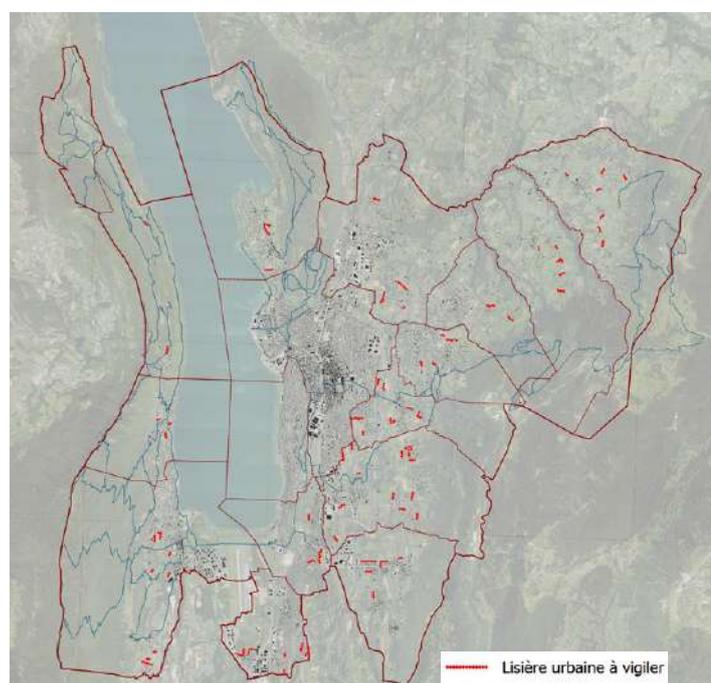
Qualité des entrées de groupements bâtis

La diffusion de l'urbanisation des noyaux anciens mais également de nombreux groupements bâtis diffus du territoire ont généré des entrées dans l'unité urbaine souvent complexe à identifier. La transition entre espace urbanisé et espace agricole ou naturel est souvent dilatée ou morcelée.

En revanche, certaines entrées de village ont su préserver leur aspect rural et simple en ne multipliant pas les aménagements aux codes urbains. Cependant, la problématique de la circulation et notamment de la vitesse des véhicules dans les bourgs entraîne les communes à sécuriser la voie par des aménagements multiples.



MERY



Lisière urbaine à vigiler

La thématique de la diffusion urbaine dans sa forme et dans l'espace génère également des questions d'insertion des opérations récentes à l'environnement qui les accueille.

La rapidité d'évolution de la tâche urbaine de Grand Lac n'a pas toujours permis d'intégrer au mieux les opérations récentes, fabriquant ainsi des lisières urbaines parfois en rupture avec la continuité urbaine ou frontale avec l'espace agricole ou naturel à proximité.

Les formes architecturales, les matériaux utilisés, la recherche d'éléments de transition et la composition urbaine d'ensemble sont des acteurs déterminants dans la qualité de composition des lisières urbaines. À travers les OAP ou des prescriptions le PLUi permettra d'affiner les éléments d'intégration de la forme urbaine à son environnement.

1.4 Composition paysagère et grands ensembles

La qualité du cadre paysager de l'intercommunalité est reconnu et participe pleinement à l'économie locale actuelle. La part des sites inscrits sur le territoire participe à cette reconnaissance, tout comme l'appartenance du territoire au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Il s'agit des communes de Saint-Offenge, Le Montcel, Trévignin, Pigny-Chatenod et Mouxy.

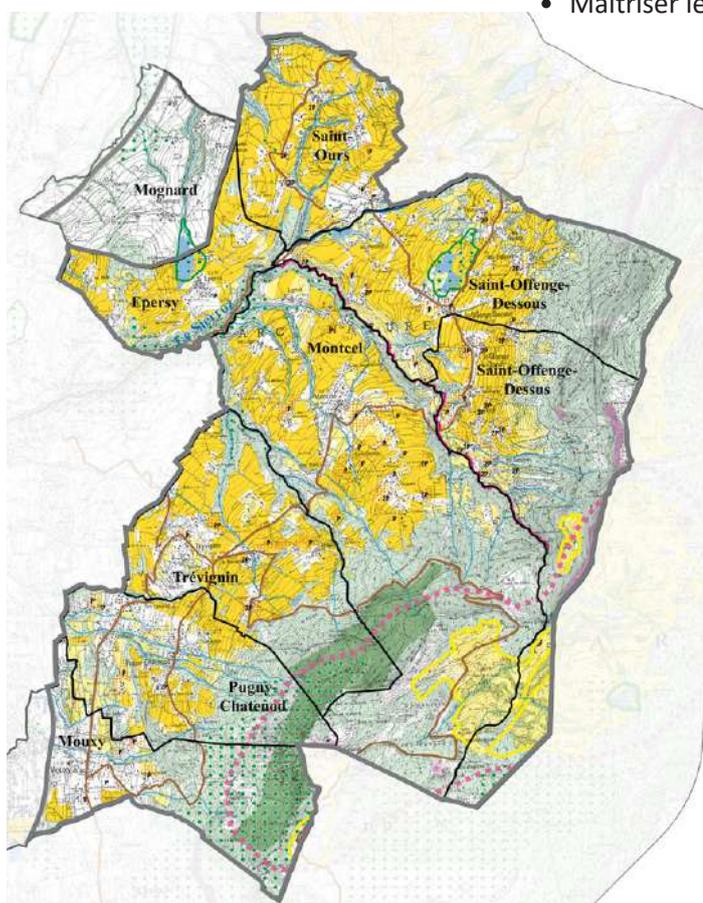
La structure même et la charte du PnR du Massif des Bauges (2007/2019) intègrent une dimension de préservation des territoires dans leur complexité et leurs particularités tout en y associant une dimension de projet et d'accompagnement.

Parmi les objectifs recensés au sein du plan de Parc :

- Identification des pôles majeurs d'emplois structurant les bassins de vie
- Pôle de services et de commerces à maintenir, développer et qualifier
- Identification des ensembles paysagers remarquables du parc et autre espace naturel majeur
- Préservation des liens biologiques entre massifs
- Identification des pôles touristiques majeurs à qualifier et à mettre en réseau
- Maîtriser l'urbanisation et freiner les phénomènes de péri-urbanisation
- Maîtriser les fenêtres paysagères



Source : Charte et Plan de Parc
Parc Naturel Régional du Massif des Bauges



Source : Charte et Plan de Parc
Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Parallèlement à la démarche de PLUi, le PnR a mis en place des «ateliers paysage» auprès des élus des communes appartenant au Parc. La démarche consiste à mener une réflexion quant à la composition et à l'évolution des paysages de Grand Lac.

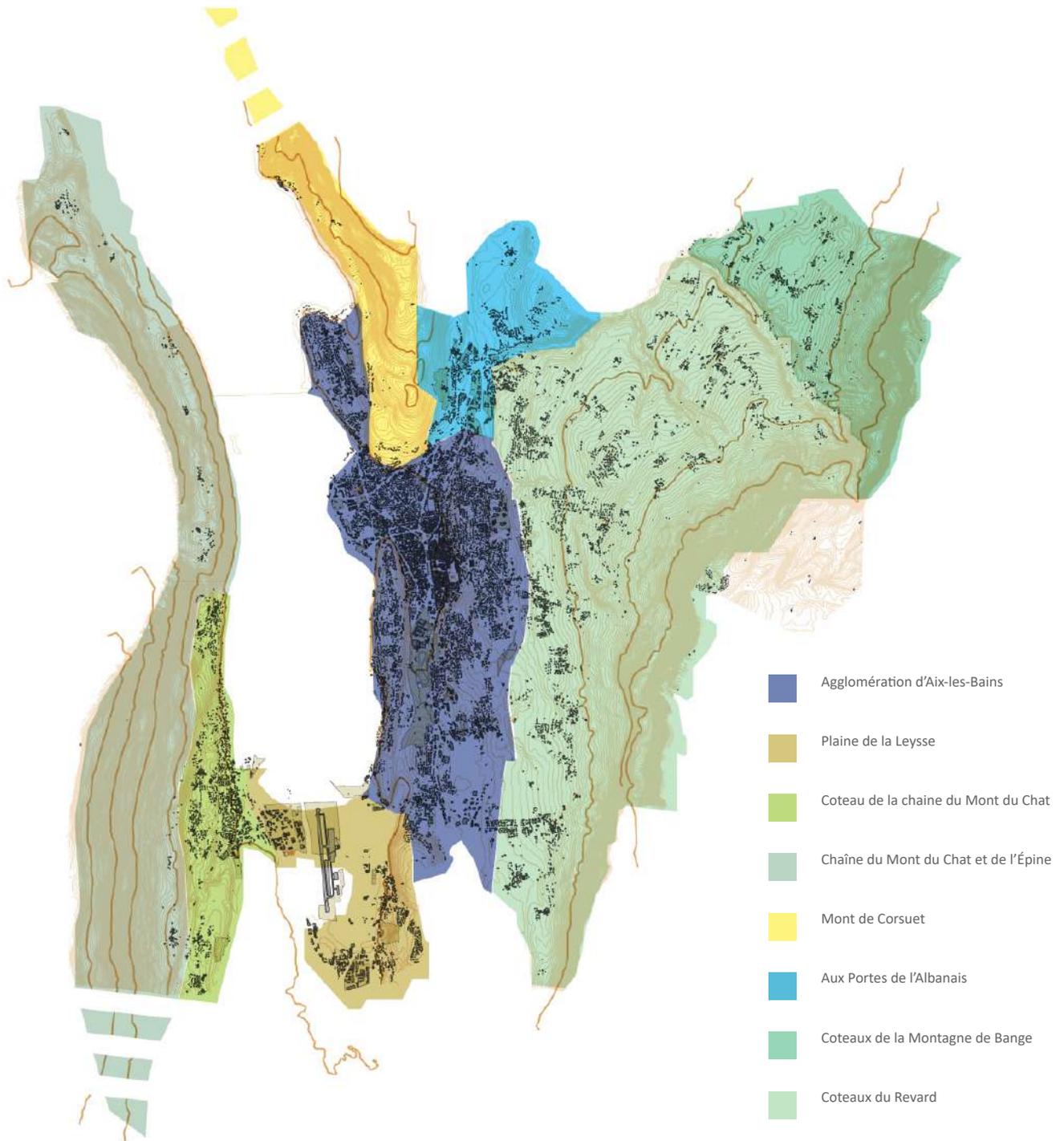
Cette démarche a rencontré un vif succès, dont les conclusions seront intégrées au projet d'aménagement du PLUi. De même, la réflexion menée par les communes du Parc sera étendue aux communes de Grand Lac sous une autre forme d'atelier.



Atelier «plan paysage» Source Atelier 17C
et Claire Lucas

Unités paysagères

L'analyse paysagère du territoire a permis de distinguer 8 entités paysagères au sein de l'unité territoriale que peut proposer le découpage administratif de Grand Lac. Cette analyse découle d'une approche à la fois sensible et transversale des composantes du territoire. Ainsi, la thématique paysagère est appréhendée dans son ensemble au delà de limite administrative. Elle propose une vision à l'instant de l'étude mais également dans sa dimension évolutive. Matière en perpétuelle évolution, le paysage prend toute sa place dans la logique de planification qu'initie le PLUi.



En 2010 et 2011, le Conseil Général de la Savoie a confié au CAUE la réalisation d'une charte architecturale et paysagère et portée à l'échelle de plusieurs intercommunalités dont celle de Grand Lac. Les conclusions de cette étude ont également inspiré et participé à la présente proposition.

Agglomération d'Aix-les-Bains

Aix-les-Bains, Brison-saint-Innocent, Grésy-sur-Aix, Tresserve, Viviers-le-Lac, Drumettaz-Clarafond, Mouxy, Méry

O(N)DE À LA PLUIE / ECHO LACUSTRE / AMPHITHÉÂTRE URBAIN / AMPHI THERMAL

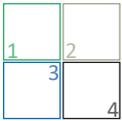
L'agglomération d'Aix-les-Bains, structurante dû à son dynamisme et sa notoriété certaine, s'étend sur une plaine alluvionnaire bordée de collines molassiques s'articulant entre le lac, et l'autoroute A41 garante d'une limite franche, dont l'urbanisation progressive ne s'est pas contentée. Cette entité territoriale largement habitée présente un quasi continuum d'urbanisation plus ou moins dense, qui se scinde néanmoins nettement en deux par la voie de chemin de fer. Ponctuellement, on peut distinguer des éléments architecturaux prestigieux d'antan parmi le tissu bâti.

La péri-urbanisation d'Aix-les-Bains forment un amphithéâtre méticuleusement étagé. Les villas s'égrènent en périphérie, conférant à la ville un aspect étalé, parsemé de noyaux plus denses, vestiges du caractère rural d'anciens hameaux phagocytés par l'extension urbaine .



ELEMENTS CLÉS :
Thermes
Aqualac
Hexapole





- 1. Césure ferroviaire
- 2. Horizon aixois
- 3. Continuum urbain en terrasse
- 4. Ancien hameau phagocyté

Plaine de la Leysse

Le Bourget-du-Lac, Voglans, Viviers le lac

« NI VILLES , NI CAMPAGNES »/ LA PLAINE DU NON-LIEUX/ LA PLAIE LAISSÉE/ AUGÉ D'UNE MÉTROPOLE EN DÉRIVE/ ORGUEIL D'UN DEVERSOIRE REFOULÉ/

Point de rencontre entre Chambéry Métropole et Grand Lac, la plaine alluvionnaire donne lieu à une unité paysagère homogène malgré l'intensité des interactions qui s'y sont greffées. Sa configuration plane et son hydrométrie élevée (de part la continuité avec le lac, mais aussi d'un bassin chambérien fourni avec notamment la rivière de la Leysse) ont favorisé la pratique de grandes cultures céréalières jonché de roselières et la présence d'étangs d'une grande valeur écologique.

L'urbanisation s'y est développée de manière contenue autour de l'aérodrome, ce qui intensifie visuellement l'axe naturel de la plaine. Un nouveau paysage émerge par la présence du parc universitaire et technologique de pointe et se heurte aux vestiges d'un espace auparavant délaissé (décharge, château de Thomas II).

Le Bourget-du-Lac, à l'origine rassemblé autour du prieuré et de l'église, s'est aujourd'hui étendue, et les polarités urbaines sont moins lisibles.



ÉCONOMIE



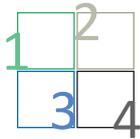
PORTS



DÉCHETS

ELEMENTS CLÉS :
INES, Technolac, (2013)
Château Thomas II
Décharge





- 1. Plage et ambiance balnéaire
- 2. Nature et prouision, entre abandon et biodiversité
- 3. Nouveau code, nouveau paysage
- 4. Entre urbanité et ruralité

Coteau de la chaîne du Mont du Chat

Bourget du Lac- Bourdeau

NANT ET TRISTE EAU / BALCON SUR L'EAU BÉANT
/ CHAT HAUT PERCHÉ /HAIE BOCAGÈRE ET BOTTES
DE FOIN / DE LA SAILLIE VITICOLE AUX DOUCEURS
BOCAGÈRE

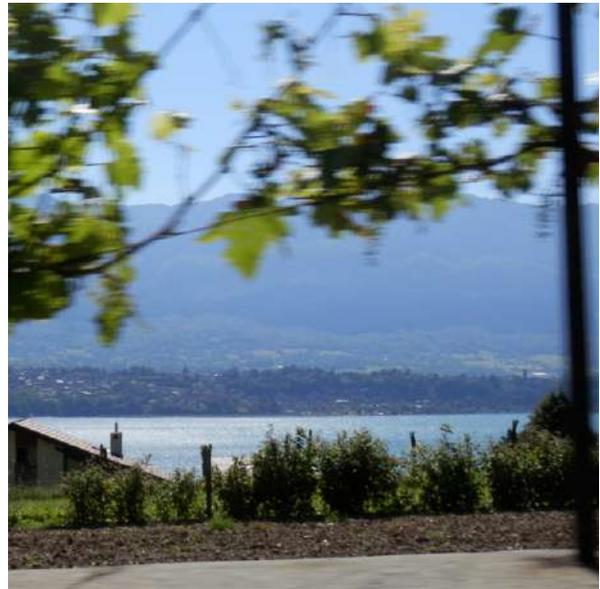
Au piémont du chaînon jurassien du Mont du Chat, l'agglomération du Bourget-du-Lac forme une unité paysagère à part entière du fait de sa dispersion urbaine particulière. Relativement lâche et homogène, la ville distribue harmonieusement les lotissements pavillonnaires intégrés aux hameaux traditionnels et parcelles agricoles agrémentées de bocages par le biais de nants très présents et valorisés.

L'eau y est prégnante, aussi bien en terme sonore que visuel. Cet aspect se retrouve également plus au Nord où l'avancement de la montagne sur le lac se fait de plus en plus ressentir. Contraignant le territoire, la position singulière du château de Bourdeau valorise une urbanisation en corniche, donnant en spectacle le lac par un jeu de terrasses. On y distingue alors les ports et la plage conférant une ambiance de plaisance mais néanmoins artificielle, contrastant avec la vocation naturelle du coteau.

ELEMENTS CLÉS :

Château de Bourdeau





- | | | |
|---|---|--|
| 1 | 2 | |
| 3 | 4 | |
1. Agriculture dynamique au contact d'une dispersion urbaine lâche, Le Bourget-du-Lac
 2. Les Nants, structures d'une distribution piétonne interne, Le Bourget-du-Lac
 3. Château de Bourdeau, symbole d'une urbanisation en corniche, Bourdeau
 4. Organisation spatiale en terrasse permettant une vue sur la lac, Bourdeau

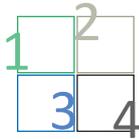
Chaîne du Mont du Chat et de l'Épine

Bourdeau, le Bourget-du-Lac, Chanaz, Conjux, la chapelle du Mont-du-Chat, Ontex, Saint-Pierre-de-Curtille

EPERON SAUVAGE/AVÈNEMENT D'UNE ANCIENNE CRAINTE / MURAILLE D'ÉPINE / AUX CONFINS D'UN REGARD / GÉNÈSE SAUVAGE D'UNE VUE APPRIVOISÉE / HOMOGENÉITÉ D'UN PANORAMA RAINÉ

Entièrement recouvert d'une forêt mixte où dominant le hêtre, le sapin et l'épicéa, l'ubac forme un paysage dense et sombre masquant la plupart du temps la perspective du lac. Des "fenêtres champêtres" s'ouvrent néanmoins sur la vallée habitée et lacustre. Ce territoire frontal s'apparente comme une muraille infranchissable sous un écrin de verdure dont émergent fièrement, le rocher de la Dent du chat, symbolisant le lieu de manière emblématique. Abrupt et boisé, tombé dans le lac du Bourget, le versant présente un front paysager dont la relative homogénéité, contribue à révéler les éléments architecturaux singuliers comme l'abbaye d'Hautecombe, ou la chapelle du Mont-du-Chat. De caractère, les bâtisses s'organisent en petits bourgs et hameaux traditionnels, juchés sur des replats à partir desquels se diffuse vers les hauteurs un tissu lâche de résidences individuelles nouvelles attirées par la situation panoramique et le tempérament « sauvage ».





- 1. Muraille infranchissable sous un écrin de verdure; Le col, La Chapelle-du-Mont-du-Chat
- 2. Corrélation urbaine, La Chapelle-du-Mont-du-Chat
- 3. Élément architectural singulier, La Chapelle-du-Mont-du-Chat
- 4. Résidences nouvelles, Ontex

Mont de Corsuet

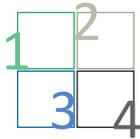
Brison-Saint-Innocent, Aix-les-Bains, Saint-Germain-la-Chambotte

RÉVERBÉRANCE D'UNE NATURE GLORIFIÉE/
SCINTILLEMENT LACUSTRE /BRÈCHE D'EXOTISME/
RELUIT DE LA PASSION/TROPI-LAC/ MOLASSIQUE
MARQUE/

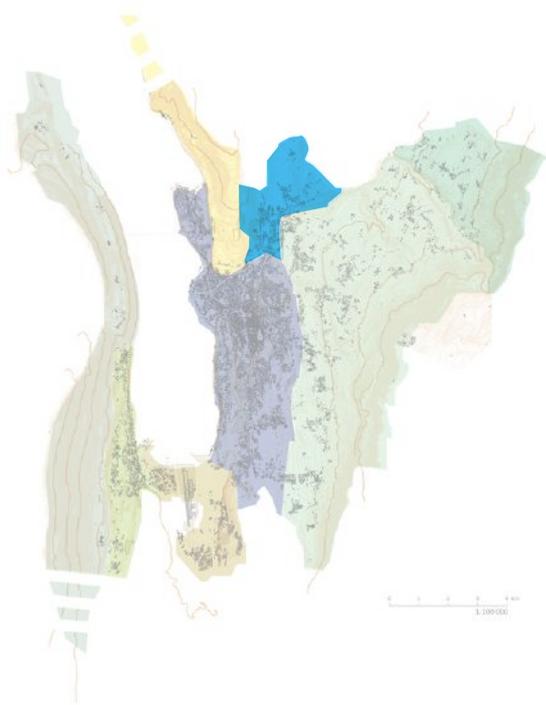
Dans le prolongement sud des doux coteaux de Chautagne, le paysage s'accroît, puis s'élève gravement au regard de l'horizontalité proche du lac. Étriqué entre l'eau et la falaise, l'espace s'effile, et n'offre qu'à l'urbanisation l'opportunité d'une brèche à Brison-les-Oliviers. Sous ses airs pouvant paraître austères, l'ensoleillement direct se réfléchissant dans le substrat calcaire lui confère un certain exotisme.

Réconfortés dans les reflets de l'eau, la vigne et quelques plantes méditerranéennes (olivier, figuier, passiflore) y prospèrent sous ce micro-climat dénotant agréablement avec le contexte montagnard. La forêt, colonisant spontanément les pentes non exploitées des hauteurs dominant toutefois, accentuant l'attitude imposante et impressionnante de la façade. A ses pieds, l'impertinence des infrastructures routières et ferroviaires subjuguent les lieux s'entremêlant intimement entre la paroi rocheuse et le lac.





- 1. Brèche urbaine, Brison-les-Oliviers
- 2. Prospérité végétale, Saint-innocent
- 3. Césure d'une combe dans le dense tapis forestier, Mont de Corsuet
- 4. Impertinence ferroviaire, Brison-les-Oliviers



Aux Portes de l'Albanais

Brison-Saint-Innocent, Gresy-sur-Aix

ENTONNOIR CACOPHONIQUE D'UNE ENVOLÉE DE BOCAGE / ANTRE INDUSTRIELLE D'UNE CONJONCTURE TERRITORIALE / AUGES GROT[T]ESQUES D'UN PASSÉ SOUS SILENCE / BASSESSE D'UNE RENCONTRE

Accolé au dernier chaînon jurassien, cette porte d'entrée vers le massif de l'Albanais dénote en ce point de resserrement avec le reste du pays ouvert sur son paysage doucement vallonné. Étranglée entre les bois occupant les parties sommitales et les contreforts du massif des Bauges, la proximité de l'agglomération aixoise et des grandes voies de communication, prennent en ce lieu toute son intensité urbaine. Sous la houlette d'une carrière de granulats en activité, l'espace restreint accueille un étalement pavillonnaire conséquent se regroupant autour d'une zone commerciale virulente cisaillée par des infrastructures hautement fréquentées.

Imprégné encore d'une forte teneur industrielle, les lieux trahissent néanmoins le passé de ce haut lieu de villégiature s'articulant le long du Sierroz.

Le reste du territoire apaise par l'homogénéité d'un paysage bocager de pâturages et de cultures céréalières dominant et repoussant la forêt sur les pentes les plus abruptes, près de nants en ripisylve ou sur les sommets de collines.





- | | | |
|---|---|--|
| 1 | 2 | |
| 3 | 4 | |
- 1. Paysage doucement vallonné, Grésy-sur-Aix
 - 2. Palimpseste urbain, Grésy-sur-Aix
 - 3. Zone commerciale, Grésy-sur-Aix
 - 4. Paysage bocager, Droise, Grésy-sur-Aix

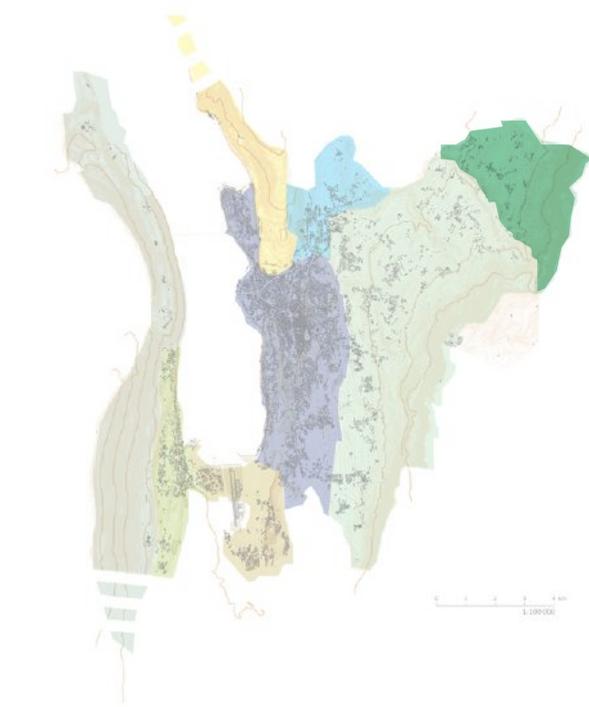
Coteaux de la montagne de Bange

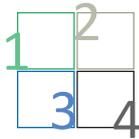
Le Montcel, St Offenge

CONINEMENT MOELLEUX DU REVARD/
CRECENDO EN BAUGES/ VERROU
AGRAIRE D'UN PAYSAGE D'ÉMERAUDE/

Annonçant le Massif des Bauges, cette partie de piémont de la montagne de Bange se distingue par un doux relief de coteaux cultivés et habités, puis d'un versant montagneux boisé, coiffé par une falaise. L'urbanisation modérément développée à partir d'anciens villages et hameaux en chapelet, entourés de vergers, ainsi que la vocation principalement agro-pastorale des sols, donnent au lieu une image très bucolique et champêtre. Les nants marquent clairement le paysage, dégoulinant progressivement en denses ripisylves.

Les talwegs bordant le territoire ajoutent un aspect sauvage et indomptable, contrastant avec la domestication rurale très prégnante. L'ascension vers Le Revard est ainsi rythmée par des forêts à tendance résineuse, des cultures, des pâtures et de l'habitat distribués le long d'une route à mi-coteaux. Subissant une très faible pression urbaine, l'habitat rural y est progressivement transformé du fait du recul du nombre d'agriculteurs mais également d'un marché de l'immobilier tendu.





- 1. Anciens hameaux entourés de verger, Saint-Offenge
- 2. Sillon d'un nant, Saint-Offenge
- 3. Organisation spatiale, Saint-Offenge
- 4. Faciès rurbain, Saint-Offenge

Coteaux du Revard

Aix-les-Bains, Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, Le Montcel, Méry, Mouxy, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge-Dessus, Trévignin

HARDIESSE d'une CITADELLE CALCAIRE-GRENOUILLERE URBAINE (d'où partent les remontés mécaniques) – BALCON THEATRALISÉ – MAZOTS (greniers) URBAINS D'AIX – HARDIESSE CALCAIRE D'une forteresse

Sur les contreforts érodés du chaînon du Revard, les coteaux en contreventement s'articulent, de tout leur long, selon la pente forte en amont, laissée à la forêt et aux éboulis, qui diminue peu à peu vers l'aval, jusqu'à s'éclaircir en faveur de champs et de prés de plus en plus urbanisés. Les nants divisent le piémont en interlaves exploités sous forme de bocages relativement ouverts pour des céréales, des pâtures et quelques fruitiers.

Alors que les villages et hameaux, égrenés à mi-pente, conservent encore leur silhouette traditionnelle autour de leurs clochers et fermes, les noyaux anciens situés en pied de coteaux, proches de l'agglomération aixoise et des voies de transit, se diluent au gré d'extensions, de densifications, de remaniements ou de dispersions apparemment opportunistes où grimpe la pression périurbaine.





- | | | |
|---|---|---|
| 1 | 2 | 1. Dégagement urbain, Mery |
| 3 | 4 | 2. Organisation spatiale, Pugny-Chatenod |
| | | 3. Vergers, Mouxy |
| | | 4. Conquête lointaine d'une vue sur le lac, Trévignin |

1.5 Une mutation paysagère qui emprunte les codes du monde urbain



VIVIERS DU LAC

A l'échelle de Grand Lac, la mutation paysagère qui s'opère est une tendance à une multiplication des codes urbains au sein d'un paysage initialement rural.

En effet, l'équilibre paysager initial davantage porté sur le monde agricole et naturel s'est progressivement déplacé vers un équilibre où la part de l'espace urbain est devenu prédominant.

La répartition des surfaces par typologie d'espace s'est effectivement faite au détriment de l'espace agricole le plus souvent.



VIVIERS DU LAC

Cette mutation des espaces s'est accompagnée par la multiplication et la diffusion des codes urbains au sein des aménagements.

Les communes identifiées comme «rurales» sont également concernées par cette diffusion des codes urbains, tels que le mobilier utilisé, la multiplication des aménagements (trottoirs, espace imperméabilisé, goudronné...).

Parallèlement, les implantations individuelles ont également participé à ce phénomène. L'architecture n'est pas toujours différenciée entre les périphéries d'Aix-les-Bains et les groupements bâtis diffus.

De même, l'usage de végétation horticole sur les hauteurs, au sein des hameaux ou de clôtures utilisées habituellement en zone urbaine participent largement à l'homogénéisation du territoire et atténuer la différence entre espace urbain et rural.



Fond de vallon de VOGLANS



BOURDEAU



LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT



PUGNY-CHATENOD



ST-OFFENGE



LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT - Gratteloup

Gratteloup

La question de la proximité, et de l'intimité au sein des opérations est en corrélation directe avec la multiplication des aménagements de type clôtures, murets... Au sein des hameaux, la question de l'espace privé et public est relativement floue ; les aménagements y sont souvent absents et pourtant, la question de l'intimité et de la densité semblent préservées. Ainsi, l'implantation des habitations les unes aux autres ont d'ores-et-déjà permis de créer une intimité, sans aménagement supplémentaire.



MERY -

Rue de la République

En revanche, la cohabitation entre codes ruraux et urbains est parfois complexe à associer. L'évolution de certaines communes rurales en communes péri-urbaines est parfois facilement identifiable. Cependant, la question des transitions et/ou aménagements entre les espaces et les époques peut trouver sa place.

En effet, bon nombre d'exemples sur le territoire ont permis de faire cohabiter innovation, éléments contemporains et traditions ou spécificités locales.



MERY - imperméabilisation de la cour centrale



LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT



VIVIERS-DU-LAC

L'impact de la publicité dans les espaces habités

Le développement de la publicité dans l'espace public ou semi-privé participe à créer un caractère « urbain » dans les espaces habités. En parallèle du PLUi, la communauté d'agglomération de Grand Lac a souhaité mettre en œuvre un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), cf annexes. Sur le territoire de Grand Lac, on observe différents types de publicités, qui impactent de manière variée le cadre de vie.

L'affichage évènementiel



Sur le territoire de Grand Lac, les activités touristiques ont une place majeure (sites emblématiques et services liés comme l'hébergement, restauration, produits du terroir ...). La publicité liée à ces activités est présente sous une très grande diversité de dispositifs, formes (enseignes, pré-enseignes, signalisation ...), couleurs ... et est présente dans l'espace urbain et rural.

Les activités touristiques



Elles sont majoritairement présentes le long des voies et ont pour objectif de communiquer l'attractivité des zones (capter le passage et faire venir à soi), se signaler en tant que regroupement et communiquer sur la diversité des activités. Elles prennent des formes variées d'enseignes (en façade, en toiture, scellées ou posées au sol).

Signalisations des zones d'activités



Elles sont majoritairement présentes le long des voies et ont pour objectif de communiquer l'attractivité des zones (capter le passage et faire venir à soi), se signaler en tant que regroupement et communiquer sur la diversité des activités. Elles prennent des formes variées d'enseignes (en façade, en toiture, scellées ou posées au sol).

Les activités isolées



Elles correspondent généralement à des activités isolées (agriculture, commerces, activités touristiques et de services) qui ont besoin de se signaler depuis les routes et dans les entités urbaines principales. La publicité prend la forme d'enseignes et pré-enseignes.

Les centres-bourgs commerçants



Dans les bourgs commerciaux, il s'agit de commerces isolés ou rassemblés qui ont besoins de se signaler depuis la route et dans l'entité urbaine principale. La publicité permet de véhiculer une image de qualité de produit ou de service. Ces activités participent à l'image, l'identité et l'animation du centre bourg. La publicité s'exprime principalement sous forme d'enseigne sur les devantures (en appliques, en drapeau ...).

Les dispositifs publicitaires



Il s'agit de toute la publicité présente dans l'espace public. Elle utilise principalement les éléments présents dans les bourgs comme le mobilier urbain, les murs, les véhicules ...

La publicité a un impact fort sur le territoire de Grand Lac et peut à la fois dévaloriser son cadre de vie mais également véhiculer une image qui lui est propre. C'est pourquoi le RLPi propose une réflexion globale sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, permettant de mettre en place une stratégie de réglementation de la publicité propre aux différents espaces qui composent Grand Lac.

UN CADRE DE VIE PAYSAGER UNIQUE MAIS CONVOITÉ

Une qualité de vie historiquement liée à son cadre paysager

- » L'environnement et le cadre paysager du lac du Bourget ont toujours eu leur importance pour le territoire puisqu'ils étaient déjà représentés dans l'iconographie à travers les époques. Ce cadre de vie remarquable a poussé à toujours avoir le meilleur point de vue sur le paysage : cette caractéristique s'exprime dans la forme d'habiter le territoire, par la recherche d'un point de vue individualisé.

Voir et être vu

- » La recherche du meilleur point de vue sur le lac crée une forme urbaine comme une diffusion d'entités individuelles aux volumes conséquents sur les coteaux.
- » Les covisibilités entre la rive est et la rive ouest sont omniprésentes et pose la question récurrente de l'impact individuel des implantations au regard du cadre paysager. La découverte du grand paysage ne se fait pas de façon évidente au sein de l'espace public.
- » L'urbanisation, sous une forme étagée et parallèle à la pente, impacte plus largement le territoire que la simple surface dédiée au bâti, ce qui peut entraîner également des problèmes de voisinage.

Des limites urbaines de plus en plus complexes

- » La diffusion de l'urbanisation des noyaux anciens, mais également de nombreux groupements bâtis diffus du territoire, a généré des entrées dans l'unité urbaine souvent complexe à identifier.
- » La thématique de la diffusion urbaine dans sa forme et dans l'espace génère également des questions d'insertion des opérations récentes à l'environnement qui les accueille.

Composition paysagère et grands ensembles

- » La qualité paysagère du territoire de Grand Lac est largement reconnue, notamment avec le Parc Naturel du massif des Bauges.
- » On distingue 8 entités paysagères au sein de l'unité paysagère de Grand Lac : l'agglomération d'Aix-les-Bains, la Plaine de la Leysse, le coteau de la chaîne du Mont du Chat, la Chaîne du Mont du Chat et de l'Épine, Le Mont de Corsuet, Aux portes de l'Albanais, les coteaux de la Montagne de Bange, les coteaux du Revard.
- » Une charte architecturale et paysagère a été réalisée par le CAUE en 2010/2011.

Une mutation paysagère qui emprunte les codes du monde urbain

- » À l'échelle de Grand Lac, la mutation paysagère qui s'opère est une tendance à une multiplication des codes urbains au sein d'un paysage initialement rural : dans l'espace public avec les trottoirs et le mobilier, par l'architecture et l'apparition des implantations individuelles...
- » La publicité prend une part importante dans le paysage de la communauté d'agglomération de Grand Lac et véhicule l'importance du caractère urbain dans les espaces ruraux. Un Règlement Local de Publicité Intercommunal a été réalisé en parallèle du PLUi.

2. LE RÔLE ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE DU PAYSAGE

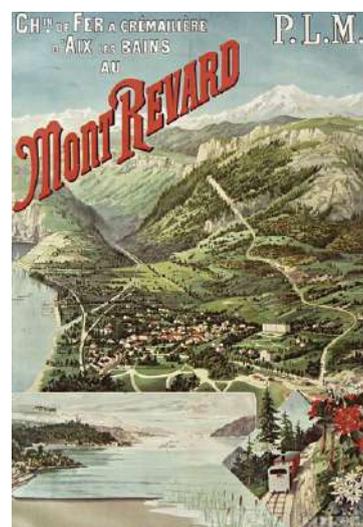
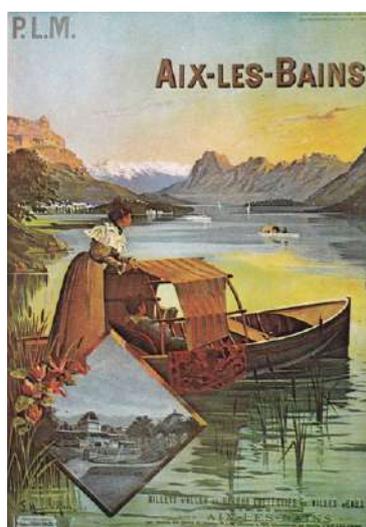
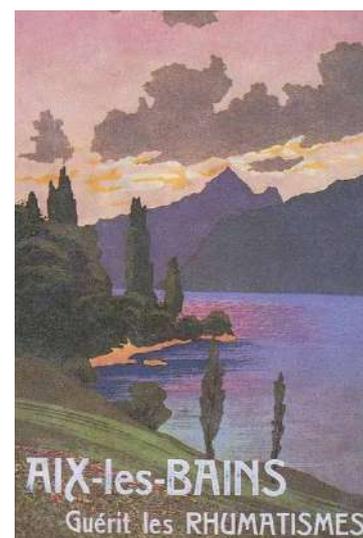
Le rôle historique du paysage dans la transformation du territoire n'est plus à démontrer.

L'essor du thermalisme s'est accompagné du développement des infrastructures et des modes d'hébergement. La renommée du lieu a permis la découverte des entités paysagères du Val du Bourget et du Massif des Bauges.

La fréquentation de l'arrière-pays aixois s'est d'abord organisée à partir du thermalisme : des sources thermales on passe au Revard « régénérateur », au plan d'eau du lac du Bourget, etc. Ces petites excursions sont en premier lieu une valeur ajoutée à l'activité de la station thermale avant de devenir un catalyseur du développement du territoire.

La transformation du paysage amène la transformation de l'économie, à l'image des anciens prairies insalubres bordant le lac, aménagées peu à peu en plages, promenades et ports.

L'activité économique s'appuie non plus exclusivement sur la renommée des établissements thermaux, mais aussi sur le paysage alentours, ainsi que l'illustrent les affiches publicitaires ci-contre. Assez vite, le tourisme va s'émanciper de la fréquentation des curistes, attirant de nouveaux publics.

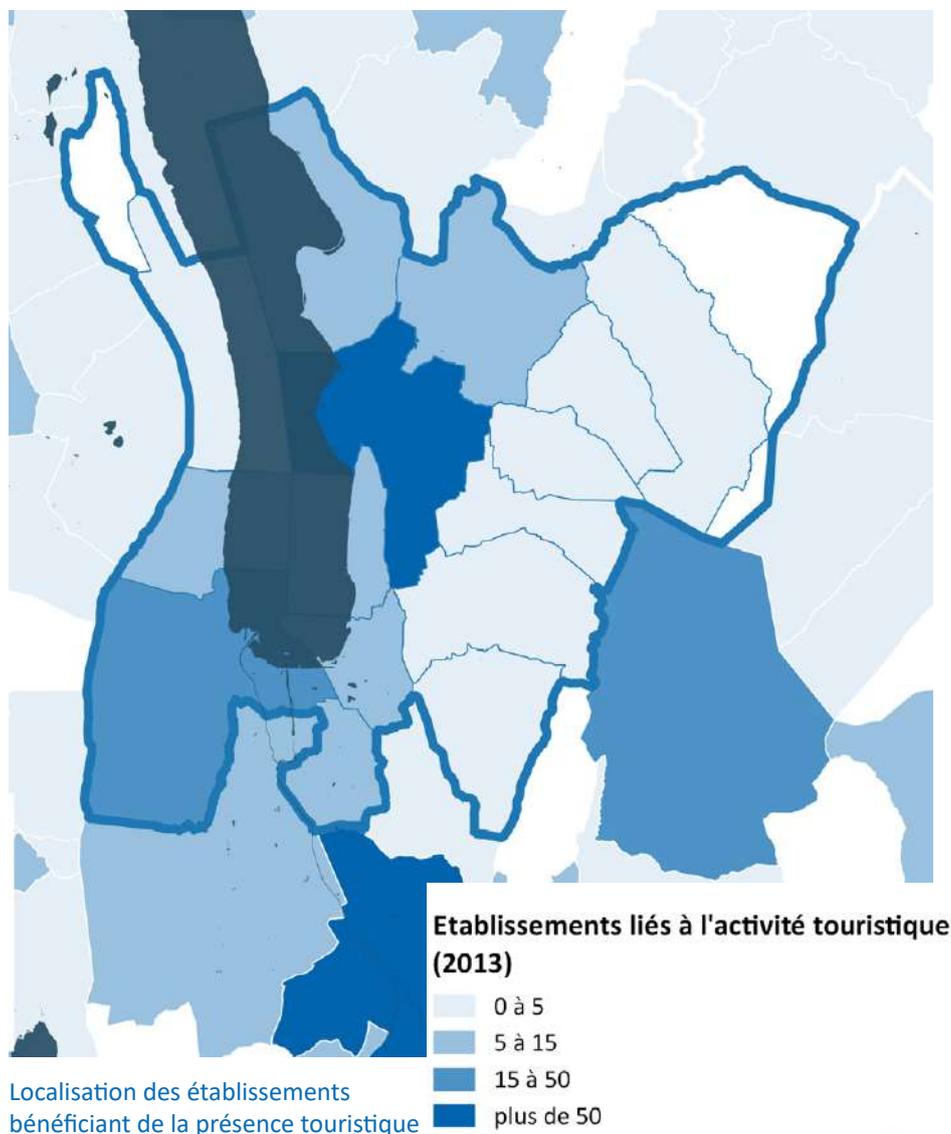


Affiches publicitaires
(début XX^{ème} siècle)

Source : PLM

2.1 Une attractivité touristique en mutation s'appuyant sur le Lac

Le lac comme ressource touristique



De l'hébergement à la restauration traditionnelle, on compte une grande variété d'établissements signalant et/ou valorisant la présence touristique. Leur répartition se concentre autour d'Aix-les-Bains, du Bourget-du-Lac.

Plus généralement, ces établissements relèvent d'un secteur touristique dynamique tourné vers le lac, ce dont on retrouve l'illustration à travers la lecture de la carte ci-contre.

De nombreux établissements permettent d'identifier la part de l'activité touristique du territoire.

Ces 176 établissements recensés à partir des codes APE de l'INSEE impliquent plus de 1.000 emplois jouant un rôle direct dans la valorisation touristique du territoire. Pour la plupart, ces établissements comptent moins de 5 salariés.

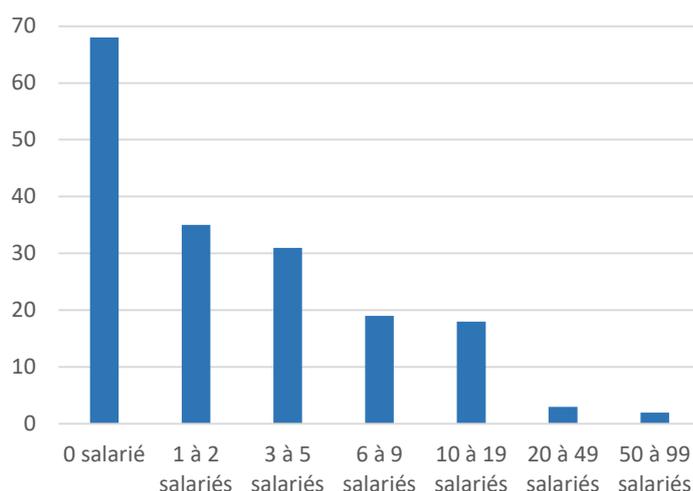
Les structures de plus de 20 salariés sont quasi exclusivement des hôtels.

Typologie étudiée
(Nomenclature Codes APE) :

- Autres activités récréatives et de loisirs
- Autres services de réservation et activités connexes
- Autres transports routiers durs
- Débits de boissons
- Hôtels et hébergement similaire
- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
- Restauration traditionnelle
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- Transports aériens de passagers

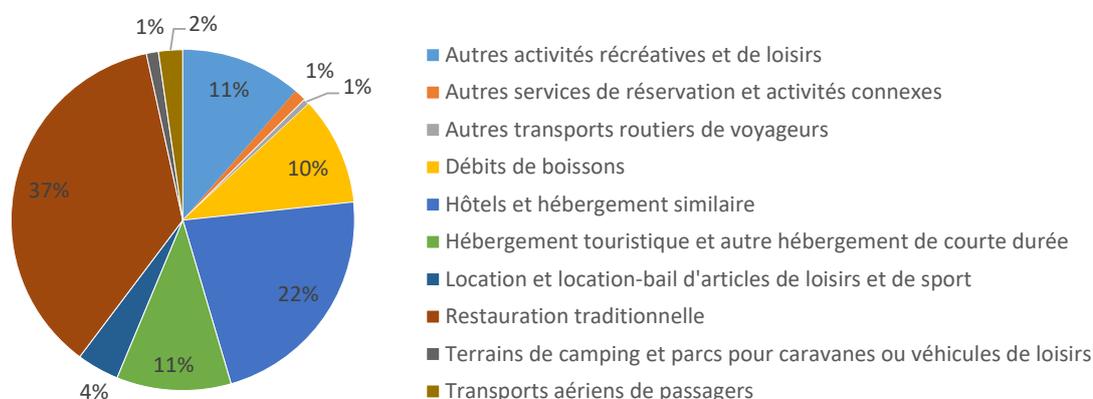
Profil des établissements liés à l'activité touristique

Source : INSEE



Typologie dominante constatée des établissements en lien direct avec l'activité touristique

Source : INSEE



Les établissements de restauration et d'hébergement recouvrent la plupart des emplois générés par la vitalité du secteur touristique, soit environ 69% des emplois en question.

Il va de soi que la prise en compte complète des externalités de cette activité économique devrait permettre d'inclure d'autres activités de restauration, des services de proximité (poste, santé, etc.) auxquels ont également recours les visiteurs de passage.

Sur le territoire de Grand Lac, le tourisme représente jusqu'à 15% des recettes territoriales.

Pour l'heure, l'intervention de la communauté d'agglomération porte à la fois sur l'offre touristique, la demande, l'image et les outils publics d'aménagement du territoire, tant en terme d'investissement que de structuration.

Au 1er janvier 2017, Grand Lac prendra la compétence Promotion du Tourisme, qui se traduira par la création d'un Office du Tourisme Intercommunal. A ce jour, il n'existe aucun observatoire du tourisme au sein de Grand Lac. Des données sur la fréquentation sont cependant communiquées par l'organisme Savoie Mont-Blanc Tourisme.

D'après le relevé de fréquentation opéré par Savoie Mont Blanc en 2014, les sites touristiques majeurs du territoire étaient le estival Musilac (80.000 participants), l'Aquarium et la Maison du Lac (29.593), Navig'Aix (13.000), le musée faure (11.225), l'Observatoire du Lac du Bourget (1.275). Ces sites sont pour la plupart en valorisation directe de l'image du Lac.

L'une des manches des trails du Massif des Bauges s'effectue pour partie sur le territoire (le Trail Nivolet-Revard organisé en parallèle des courses Malpassant et la Voglanaise, soit près de 1150 inscrits sur les trois courses).

Par ailleurs, le plateau Savoie-Grand Revard représente le plus grand domaine de ski nordique de France. Il est constitué du domaine de la Féclaz (commune des Déserts situé hors Grand Lac, du Revard et de Saint-François-de-Sales).

La fréquentation de la station du Revard est évaluée à 75.000 journées-skieur, soit près de 19.000 non-skieurs et 76.000 skieurs à l'année.

Le tourisme aixois est davantage orienté vers le lac et le thermalisme que vers la montagne. Par ailleurs, il s'agit d'un tourisme essentiellement de court séjour (la durée moyenne d'un séjour sur le territoire étant de 3 jours).

L'exemple peut être souligné du camping de Sierroz qui développe de plus en plus son parc HLL, davantage tourné vers les séjours à court terme, au détriment des structures pour résidents annuels qui ont de moins en moins d'attrait.

En outre, et dans le cadre de l'article L151-4 du code de l'urbanisme, modifié en décembre 2016 et relatif à la loi Montagne, aucun projet n'a été recensé en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles (UTN). En effet, aucun nouveau besoin d'UTN n'est constaté sur le territoire.

2.2 Recherche de complémentarité et diversification en cours

Des spécificités concentrées à Aix-les-Bains

La transformation des établissements thermaux

Thermes Chevalley,
rachetés par Valvital



Anciens Thermes Nationaux,
désaffectés
Étude de la réhabilitation



Thermes Marlioz,
soins et hôtellerie



Les acteurs qui ont façonné l'attractivité historique, liés au plein air et au thermalisme, se retrouvent de nouveau en mutation.

L'activité thermale a fortement décru, ainsi que l'atteste la fréquentation des thermes, divisée par deux en près de 20 ans.

Le thermalisme est à présent une activité relevant du secteur privé. Il conserve toutefois un poids non négligeable dans l'activité locale. Ainsi, les hébergeurs du territoire estiment que près de la moitié des réservations en hôtellerie sont liées au thermalisme.

La baisse de la fréquentation des établissements thermaux a induit une diversification des activités de la ville mais aussi du territoire.

La diversification des activités d'Aix-les-Bains réoriente celle-ci vers le Lac du Bourget.

En plus d'événements d'ampleur variable (Musilac, le meeting aérien, le festival de scrabble), la ville propose un panel d'activités de loisirs en rapport à l'eau, au Lac : aquarium, ports et plages.

Les récents aménagements des sites et des connexions entre ceux-ci valorisent davantage le caractère exceptionnel du Lac du Bourget.

Réorientation du visage touristique

Festival Musilac



Port à Barques



Aqualac



Plage du Rowing



Complémentarité intercommunale

Aix-les-Bains et Le Bourget-du-Lac accueillent les principaux sites valorisés et reconnus à une échelle supra-intercommunale.

La communication touristique fait ressortir une concentration des sites touristiques.

Les activités proposées permettent de connecter différents sites moins connus ou reconnus.

L'itinérance (fluviale, cycliste, pédestre) relie les communes entre elles mais également les EPCI entre eux.

Grand Lac est compétente pour la gestion, la création et l'entretien des chemins de randonnées. Parmi lesquels les plus emblématiques sont le sentier fil de l'Eau (qui relie Mémard à la pointe de l'Ardre), les sentiers de la Crémaillère (qui relie Mouxy au Revard en empruntant l'ancien tracé du train à Crémaillère), l'accès au sommet de la Dent du Chat, les boucles de Corsuet dans la forêt domaniale du même nom.

Grand Lac prend en charge la gestion de la piste de VTT « Rando Gaz de France », qui relie Le Revard à Aix-les-Bains.

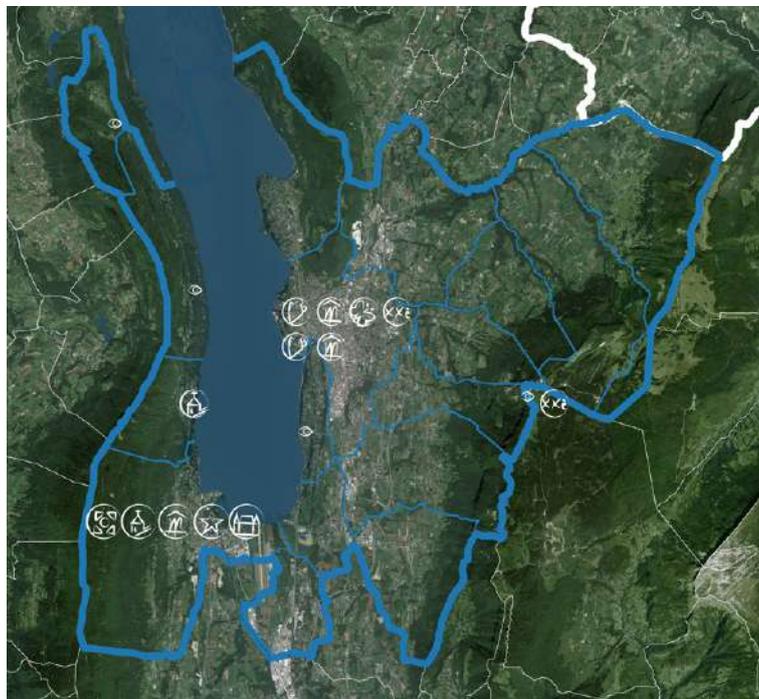
Grand Lac est compétente pour les activités de sport d'hiver, au travers de sa participation au Syndicat Mixte Savoie Grand Revard.

Grand Lac intervient dans le champ du vol libre (décollage du Revard, atterrissage de Véniper à Trévignin). Elle peut ainsi intervenir dans tous domaines et sur toute opération qui serait déclarée d'Intérêt communautaire.

Enfin, Grand Lac est également compétente dans la gestion des belvédères : la Grande Mollière à Tresserve, Notre-Dame-de-l'Etoile à La-Chapelle-du-Mont-du-Chat, de la Chambotte sur le territoire de la CCCA (avec laquelle elle est membre du Syndicat Mixte de la Chambotte), du Revard et du Grumeau à Ontex. Elle a également aménagé le site du Roc de Cornillon (via ferrata, parking, chemin d'accès...).

Principaux sites d'accueil et d'activités touristiques

Source : Savoie Mont Blanc



Ontex



Le Mont Revard



Ports et plages se concentrent logiquement sur la rive Est et le sud du territoire, du fait de meilleures conditions d'approche du Lac. Le service Port de Grand Lac prend en charge la gestion des 14 ports figurant sur le territoire de la communauté d'agglomération, soit 2.565 anneaux. La liste d'attente comporte 900 demandes.

Grand Lac compte également 8 plages sur son territoire. La valorisation du Lac est ainsi liée à la pratique d'activités de plein air, liées à l'eau.

La mise en valeur du cadre paysager sur la partie Ouest est ponctuellement facilitée par la mise en place et l'entretien de belvédères mais surtout par les voies d'accès sur les hauteurs. Ce versant est relativement peu exploité, cumulant de fait contraintes d'accès et fermeture des cônes de vue emblématiques de par l'évolution du boisement.

Les rapports des 5 dernières années permettent de conclure à une amélioration de la qualité des eaux de baignade dans la durée.

En 2014, des épisodes de dépassement des normes sanitaires ont révélé la présence d'Escherichia coli sur les plages de Rowing et du Lido, et une saison 2015 avec de nombreux résultats ne respectant pas les valeurs guides. Ces épisodes ne se sont pas reproduits jusqu'en 2018, où les analyses montrent une grande majorité d'eau de «bonne qualité».

Ports et plages

Source : Grand Lac, Savoie Mont-Blanc



Qualité des eaux de baignade

Source : Savoie Labo / Grand Lac

Point de prélèvement	Date de prélèvement	Préleveur	T° de l'eau	Résultat
Plage municipale (Bourget-du-Lac)	29/08/2018	SAVOIE LABO	23,6°	Eau de bonne qualité
Plage camping Île aux Cygnes (Bourget-du-Lac)	29/08/2018	SAVOIE LABO	23,5°	Eau de bonne qualité
Plage des Mottets (Viviers-du-Lac)	29/08/2018	SAVOIE LABO	23,6°	Eau de qualité moyenne
Plage du Lido (Tresserve)	29/08/2018	SAVOIE LABO	23,8°	Eau de bonne qualité
Plage du Rowing (Aix-les-Bains)	29/08/2018	SAVOIE LABO	23,7°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Aix-les-Bains)	29/08/2018	SAVOIE LABO	23,6°	Eau de bonne qualité
Plage de Mémard (Aix-les-Bains)	29/08/2018	SAVOIE LABO	24,0°	Eau de bonne qualité
Plage de Brison-Saint-Innocent	29/08/2018	SAVOIE LABO	24,5°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Bourget-du-Lac)	13/08/2018	SAVOIE LABO	25,4°	Eau de bonne qualité
Plage camping Île aux Cygnes (Bourget-du-Lac)	13/08/2018	SAVOIE LABO	25,4°	Eau de bonne qualité
Plage des Mottets (Viviers-du-Lac)	13/08/2018	SAVOIE LABO	25,6°	Eau de qualité moyenne
Plage du Lido (Tresserve)	13/08/2018	SAVOIE LABO	25,2°	Eau de bonne qualité
Plage du Rowing (Aix-les-Bains)	13/08/2018	SAVOIE LABO	24,8°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Aix-les-Bains)	13/08/2018	SAVOIE LABO	24,9°	Eau de bonne qualité
Plage de Mémard (Aix-les-Bains)	13/08/2018	SAVOIE LABO	24,8°	Eau de bonne qualité
Plage de Brison-Saint-Innocent	13/08/2018	SAVOIE LABO	24,6°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Bourget-du-Lac)	30/07/2018	SAVOIE LABO	27,6°	Eau de bonne qualité

Point de prélèvement	Date de prélèvement	Préleveur	T° de l'eau	Résultat
Plage camping Île aux Cygnes (Bourget-du-Lac)	30/07/2018	SAVOIE LABO	27,6°	Eau de bonne qualité
Plage des Mottets (Viviers-du-Lac)	30/07/2018	SAVOIE LABO	28,4°	Eau de qualité moyenne
Plage du Lido (Tresserve)	30/07/2018	SAVOIE LABO	26,6°	Eau de bonne qualité
Plage du Rowing (Aix-les-Bains)	30/07/2018	SAVOIE LABO	26,4°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Aix-les-Bains)	30/07/2018	SAVOIE LABO	25,7°	Eau de bonne qualité
Plage de Mémard (Aix-les-Bains)	30/07/2018	SAVOIE LABO	25,7°	Eau de bonne qualité
Plage de Brison-Saint-Innocent	30/07/2018	SAVOIE LABO	25,9°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Bourget-du-Lac)	16/07/2018	SAVOIE LABO	25,5°	Eau de bonne qualité
Plage camping Île aux Cygnes (Bourget-du-Lac)	16/07/2018	SAVOIE LABO	25,9°	Eau de bonne qualité
Plage des Mottets (Viviers-du-Lac)	16/07/2018	SAVOIE LABO	26,7°	Eau de bonne qualité
Plage du Lido (Tresserve)	16/07/2018	SAVOIE LABO	26,2°	Eau de qualité moyenne
Plage du Rowing (Aix-les-Bains)	16/07/2018	SAVOIE LABO	26,1°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Aix-les-Bains)	16/07/2018	SAVOIE LABO	26,2°	Eau de bonne qualité
Plage de Mémard (Aix-les-Bains)	16/07/2018	SAVOIE LABO	26,4°	Eau de bonne qualité
Plage de Brison-Saint-Innocent	16/07/2018	SAVOIE LABO	24,8°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Bourget-du-Lac)	02/07/2018	SAVOIE LABO	25,5°	Eau de bonne qualité
Plage camping Île aux Cygnes (Bourget-du-Lac)	02/07/2018	SAVOIE LABO	25,6°	Eau de bonne qualité

Point de prélèvement	Date de prélèvement	Préleveur	T° de l'eau	Résultat
Plage des Mottets (Viviers-du-Lac)	02/07/2018	SAVOIE LABO	26,4°	Eau de bonne qualité
Plage du Lido (Tresserve)	02/07/2018	SAVOIE LABO	25,6°	Eau de bonne qualité
Plage du Rowing (Aix-les-Bains)	02/07/2018	SAVOIE LABO	25,8°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Aix-les-Bains)	02/07/2018	SAVOIE LABO	25,6°	Eau de bonne qualité
Plage de Mémard (Aix-les-Bains)	02/07/2018	SAVOIE LABO	25,2°	Eau de bonne qualité
Plage de Brison-Saint-Innocent	02/07/2018	SAVOIE LABO	25,4°	Eau de bonne qualité
Plage du Rowing (Aix-les-Bains)	13/06/2018	SAVOIE LABO	21,5°	Eau de bonne qualité
Plage municipale (Bourget-du-Lac)	13/06/2018	SAVOIE LABO	22,2°	Eau de bonne qualité
Plage camping Île aux Cygnes (Bourget-du-Lac)	13/06/2018	SAVOIE LABO	22,2°	Eau de qualité moyenne
Plage du Lido (Tresserve)	13/06/2018	SAVOIE LABO	21,6°	Eau de qualité moyenne
Plage des Mottets (Viviers-du-Lac)	12/06/2018	SAVOIE LABO	24,9°	Eau de qualité moyenne
Plage municipale (Aix-les-Bains)	12/06/2018	SAVOIE LABO	24,1°	Eau de qualité moyenne
Plage de Mémard (Aix-les-Bains)	12/06/2018	SAVOIE LABO	24,4°	Eau de bonne qualité
Plage de Brison-Saint-Innocent	12/06/2018	SAVOIE LABO	24,2°	Eau de bonne qualité

Une offre en hébergement diversifiée mais dont une partie se dégrade

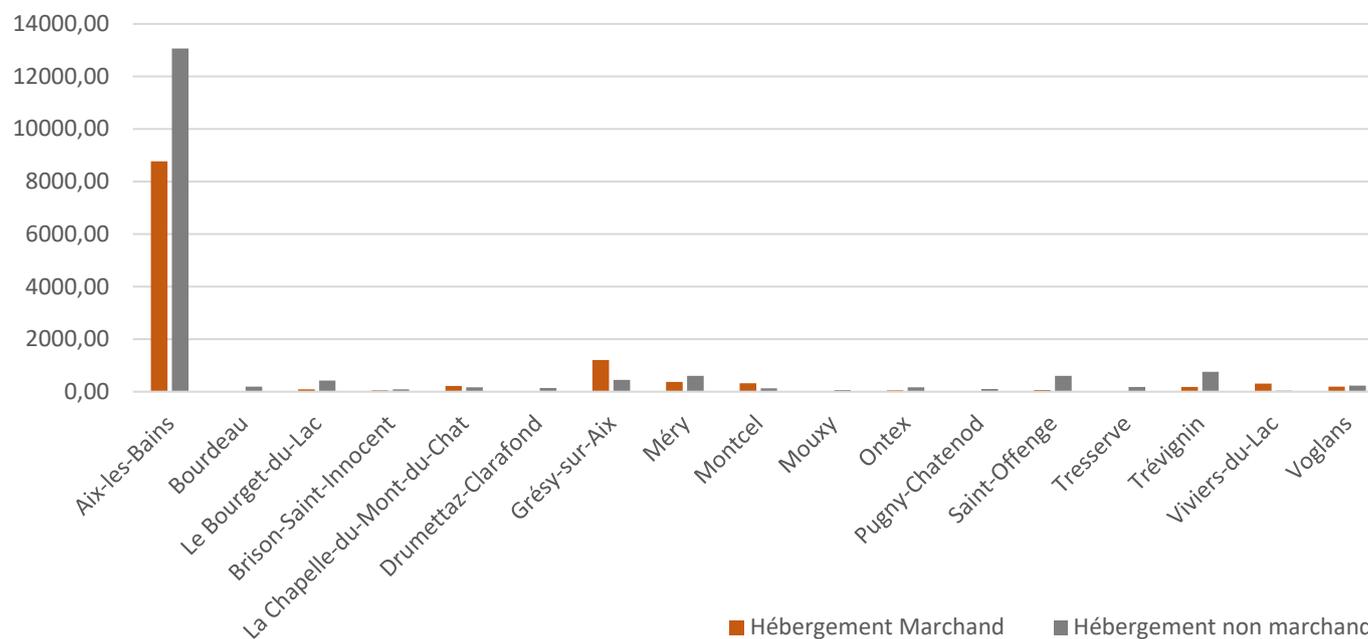
D'après les relevés opérés par Savoie Mont-Blanc en 2014, le territoire compte près de 17.500 lits en hébergement non-marchand (résidences secondaires) pour 12.000 lits en

hébergement marchand (camping, gîtes, etc.).

Au sein de cette offre, Aix-les-Bains représente plus de 70% des hébergements, pour les deux types d'accueil. L'hébergement marchand, historiquement concentré à Aix-les-Bains, conserve donc cette spécificité.

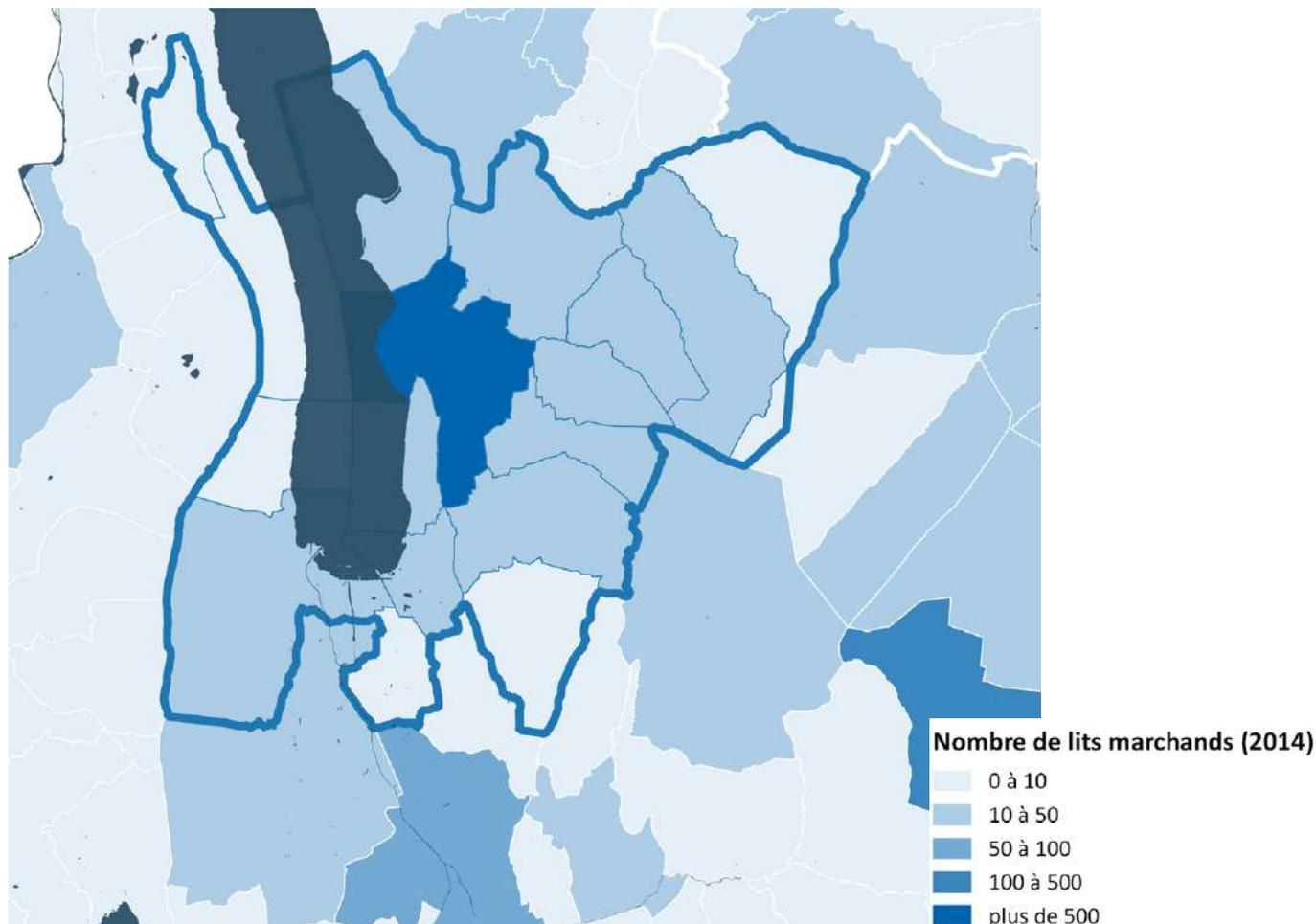
Hébergement marchand - hébergement non-marchand

Source : Savoie Mont-Blanc



Localisation des hébergements marchands

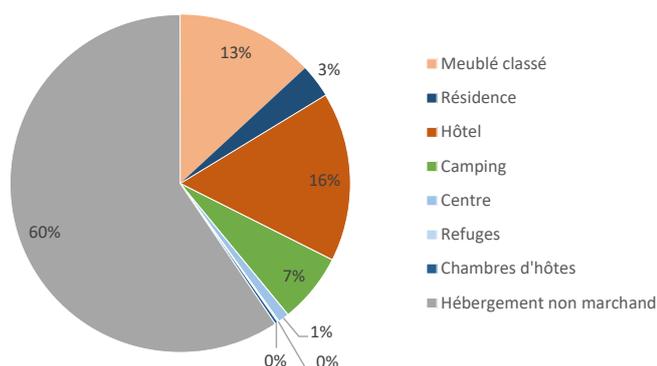
Source : Savoie Mont-Blanc



La grande époque des hôtels et palaces aixois est révolue, même si cette activité reste essentielle pour l'économie territoriale. En effet, de nombreux établissements ont été transformés en résidences principales de haut standing, à l'exception de quelques grandes maisons, comme l'International devant la gare ferroviaire, transformé en logements sociaux.

Hébergement marchand - hébergement non-marchand

Source : Savoie Mont-Blanc



On assiste par ailleurs à la dégradation du parc de meublés de tourisme, tant quantitativement que qualitativement.

Le territoire compte 3 campings publics sur les bords du lac, à Aix-les-Bains et au Bourget-du-Lac (Sierroz, Alp'Aix et île Aux Cygnes), pour une capacité maximale de 300 emplacements. Les campings d'Aix-les-Bains sont situés non-loin de l'Esplanade qui longe le bord du lac. L'un est spécialisé dans l'accueil des campings-car (Alp'Aix) alors que celui du Sierroz propose une offre classique.

Les études de marché démontrent que le marché du camping haut-de-gamme (3, 4 et 5 étoiles) est porteur dans la région et qu'il existe une vraie demande.

Trois projets relatifs aux campings sont à l'étude :

- Un projet de création (500 places) dont le site reste à définir.
- La réhabilitation de l'île aux Cygnes au Bourget-du-Lac.
- Un site disponible : la plaine de la Coua (30 ha)

LE RÔLE ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE DU PAYSAGE

Une attractivité touristique en mutation s'appuyant sur le lac

- » La présence touristique est omniprésente sur le territoire de Grand Lac : hébergement, restauration... Cette attraction se concentre majoritairement autour du lac. Sur le territoire de Grand Lac, le tourisme représente jusqu'à 15% des recettes territoriales.
- » Par ailleurs, le plateau Savoie-Grand Revard représente le plus grand domaine de ski nordique de France.

Recherche de complémentarité et diversification en cours

- » L'attractivité historique du territoire, liée au plein air et au thermalisme est en mutation. En effet, la baisse de la fréquentation des établissements thermaux a induit une diversification des activités de la ville mais aussi du territoire. Aujourd'hui, les activités de loisirs se tournent vers le lac : ports, plages...
- » Aix-les-Bains et Le Bourget-du-Lac accueillent les principaux sites valorisés et reconnus à une échelle supra-intercommunale.
- » Aix-les-Bains représente plus de 70% des hébergements, pour les deux types d'accueil (non-marchand et marchand). L'hébergement marchand (résidences secondaires), historiquement concentré à Aix-les-Bains, conserve cette spécificité.

3. UN TERRITOIRE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

 «La prise en compte des zones humides au sein des projets est possible »



« L'impact des activités sur le territoire est important »

«La préservation des jardins en ville est très importante »

« Le cadre «naturel» est omniprésent sur Grand Lac »



« Il faut laisser des couloirs naturels au sein des opérations urbaines »

« Les aménagements des zones humides sont une grande réussite sur les bords du lac »



3.1. Une valeur environnementale reconnue

Le réseau Natura 2000

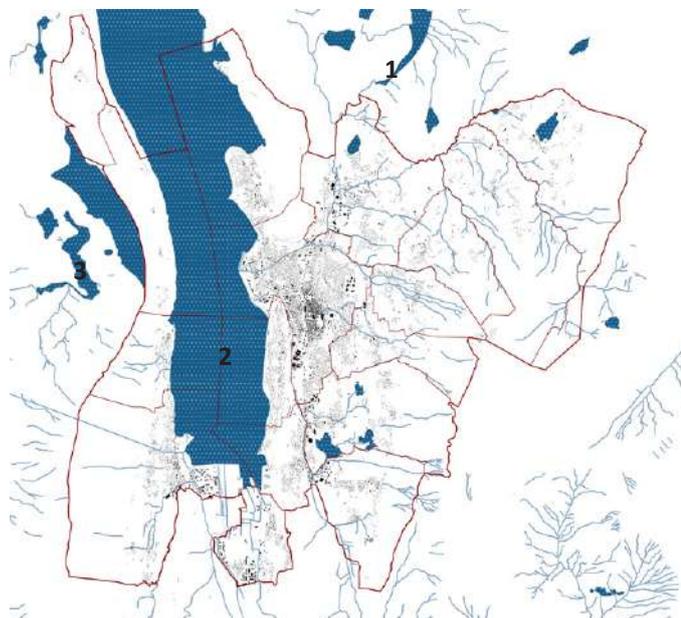
Les sites Natura 2000 de Grand Lac concernent différents types de classification au titre de la directive «Habitats, faune, flore» et de la directive «Oiseau».

- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive «Habitats».
- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS) visant la conservation des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux, que ce soit pour leur reproduction, alimentation ou migration.

Ces secteurs sont soumis à des pressions touristiques en termes de fréquentation et d'usages, et à des pressions naturelles issues d'une surface agricole en régression et ainsi qu'une gestion des espaces ouverts qui a évolué. Ces périmètres sont cohérents avec une valeur écologique importante et souvent une qualité paysagère élevée.

« Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites. » (source ADEME)

***Site d'intérêt communautaire



SICR8201772***

1 RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DE L'ALBANAIS

SICR8201771

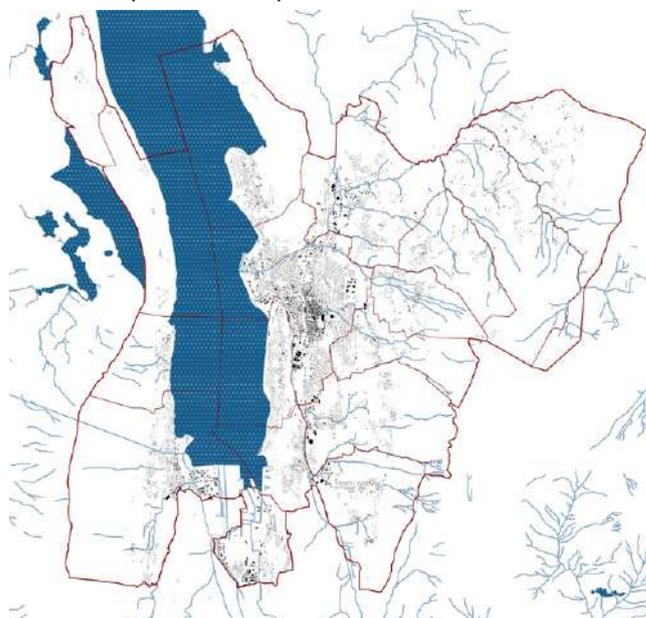
2 ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHÔNE

SICR8201770

3 RÉSEAU DE ZONES HUMIDES, PELOUSES, LANDES ET FALAISES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD

cette zone Natura 2000 sera détaillée dans le cadre de l'étude des incidences et dans le présent diagnostic du aït de sa proximité directe avec le territoire intercommunal.

*Zone de protection Spéciale



ZPS R8212004*

ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHÔNE

1/ SIC - R8201772 - Réseau de zones humides de l'Albanais

Intérêt écologique

L'Albanais est un réseau de sites complexes où se jouent de nombreuses logiques d'utilisation de l'espace. La prise en compte de la nécessité de gérer les sites se trouve dans des phases d'avancement différentes. Certains marais ont déjà l'objet d'une gestion, tandis que d'autres sont à l'abandon, voire menacés de disparition.

Les 43 sites compris au sein du présent réseau ne représentant qu'une infime proportion du territoire de l'Albanais (environ 2%), il est par conséquent essentiel de rappeler que ne transite par ces zones humides qu'une proportion très mineure de la ressource en eau de surface des bassins versants. L'essentiel de cette ressource atteint en effet le réseau hydrographique en transitant par des sols occupés par d'autres types de milieux : milieux agricoles, zones urbanisées. Ceci permet de reconsidérer l'importance quantitative que jouent aussi les autres espaces dans le domaine du transit de la ressource en eau sur un bassin versant.

Enjeux de conservation

Avifaune :

Avec la disparition du Courlis cendré depuis le milieu des années 90, les enjeux concernant l'avifaune nicheuse de ces zones humides sont désormais surtout représentés par les espèces liées aux roselières aquatiques ou en voie d'atterrissement (Bongios Nain, Locustelle luscinoïde et tachetée, le Pic mar, la Rousserolle effarvatte et verderolle, le Martin pêcheur, le Cingle jongleur, le Bruant des roseaux et le Rôle d'eau).

Amphibien :

Les principaux enjeux de niveau européen résident dans la présence de la Rainette arboricole dont il ne semble persister qu'une seule population à l'étang de Beaumont.

Poissons :

Seul le réseau savoyard comporte des tronçons de cours d'eau hébergeant des espèces d'intérêt communautaire ; le Blageon et le Chabot. Les populations de ces espèces sont comme pour celles les batraciens, en fort déclin depuis une trentaine d'années.

Mammifères :

Les enjeux patrimoniaux se situent dans ce groupe au niveau de petits rongeurs : le Muscardin et le Rat des moissons qui sont inféodés aux haies et zones broussailleuses du bocage ainsi qu'aux roselières sèches.

Evolution et vulnérabilité

L'abandon lié à l'arrêt de la récolte de la blêche

Les zones humides concernées ont en commun un passé d'exploitation par fauche. La récolte utilisée comme litière ou fourrage était exporté hors du marais et a permis de limiter le développement du réseau au profit d'espèce herbacée. Ainsi, la qualité floristique des marais était largement en lien avec cette pratique.

La disparition par drainage liée à la récupération de terrains agricoles

La pression foncière dans des secteurs, où les terrains plats sont convoités touchent également les secteurs de marais, notamment situés le long de la Deysse (drainage et labour), incluant également le développement de peupleraies et de champs de maïs.

La disparition par remblaiement et urbanisation

Les marais de la Deysse, de Chevilly, des Potis et des Saveux ont été les plus affectés par les aménagements urbains. La prise en compte des zones humides dans les projets a largement évolué depuis la réalisation du DocOb, ainsi, la tendance est en nette régression.

Orientation et objectifs de gestion

Les opérations de gestion à mener, trois cas se présentent :

- le maintien de la gestion actuelle des prairies humides par fauche et/ou du pâturage.
- la restauration ou la reprise de l'entretien sur les sites où l'abandon des pratiques de fauche est récent et/ou limité à une partie du site.
- la poursuite de l'évolution naturelle : la restauration de certaines anciennes prairies humides est peu envisageable car leur flore a trop fortement évolué sous l'effet de l'installation progressive du roseau. On préférera alors laisser l'habitat évoluer naturellement, favorisant ainsi l'avifaune des roselières, avec si nécessaire un entretien très épisodique. Une évolution naturelle sans intervention sera également favorable aux habitats forestiers humides remarquables (aulnaie, aulnaie-rênaie) dont la biodiversité s'accroît avec l'âge et qui sont, à l'échelle du réseau, quantitativement moins bien représentées que les prairies humides.

En terme de stratégie de conservation, l'important est donc de pouvoir maintenir à l'échelle du réseau un échantillon représentatif de tous les stades d'évolution de ces marais.

Type d'habitats	Cahier(s) des charges
Prairies humides et tourbières nécessitant une restauration	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Restauration de la végétation (RTHv) ▶ Restauration de l'hydraulique (RTHh)
Prairies humides et tourbières ne nécessitant qu'un entretien	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretien par fauche (EPHf) ▶ Entretien par pâturage (EPHp)
Milieux aquatiques nécessitant un entretien ou une restauration	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de mares et petits milieux aquatiques (RMAM) ▶ Régénération de roselières (RMAr) ▶ Faucardage d'étang (RMAf) ▶ Restauration d'étang (RMAv/c)
Habitats forestiers	<p>La Savoie étant principalement concernée, les mesures résultent d'une sélection menée conjointement entre le CPNS et le CRPF de Savoie. L'objectif étant <u>d'inciter à des modes de gestion permettant la maturation des boisements</u> ou leur maintien au stade de maturité actuel par une régénération progressive à l'échelle des parcelles ou d'ensembles forestiers.</p> <p>Contrairement aux milieux aquatiques et prairies humides, les cahiers des charges n'ont pas été rédigés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB en raison de leur complexité. Ce travail reste donc à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.</p>
Prairies sèches nécessitant une restauration et/ou un entretien	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Restauration (RPS) ▶ Entretien par fauche ou pâturage (EPSf, EPSp)

Objectif de gestion par habitat Source : DocOb du réseau de zones humides de l'Albanais

2/ SIC - R8201771 - Ensemble du Lac du Bourget - Chautagne - Rhône

A noter que le DocOb cité pour le secteur «Ensemble du Lac du Bourget», date de 1998 et réactualisé en 2010, sur la partie Rhône.

Intérêt écologique

Cet ensemble de 90km² se compose de 3 grands types de systèmes naturels : un lac (le lac du Bourget), des zones humides (marais de Chautagne au nord du lac et zones humides au sud du lac), un système alluvial pourvu d'aménagements hydroélectriques. Ces systèmes affichent une distinction morphologique, mais ont développé à travers leur appartenance au lit majeur du Rhône une interdépendance étroite de fonctionnement.

Grand Lac est concerné par l'entité 6 : le Lac du Bourget et ses contreforts, et l'entité 7 : les rives marécageuses du sud du lac du Bourget. L'ensemble de ces milieux constitue le support d'une faune et d'une flore remarquables. Les enjeux de conservation impliquent le maintien des surfaces encore naturelles et pour certains milieux, la reconquête de surfaces actuellement dégradées du fait de la modification des pratiques hydrauliques et/ou agricoles.

Vulnérabilité

Les habitats les plus vulnérables sont :

- les bas marais neutro-alcalins et leur cortège floristique herbacé exceptionnel, auquel sont associées des espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive),

- les atteintes :

- atterrissement et enrichissement,
- drainage et mise en culture,
- comblement pour la création des zones d'activités
- perte des connexions hydrauliques

- les forêts alluviales résiduelles du Haut Rhône et habitats rivulaires,

- les atteintes :

- perte de la dynamique hydraulique
- abaissement des nappes
- défrichement pour l'agriculture ou la populiculture

- les annexes fluviales,

- les atteintes :

- perte de connexion hydraulique
- qualité de l'eau - eutrophisation
- comblement

- les herbiers et roselières aquatiques, en particulier celles associées au Lac du Bourget, escale d'hivernage et de migration exceptionnelle

- les atteintes :

- stabilité du niveau du lac
- qualité de l'eau des cours d'eau alimentant le lac
- pénétration des bateaux à moteurs dans les roselières
- destruction par équipements (ports..)

Evolution depuis 1998

Cet ensemble de 90km² se compose de 3 grands types de systèmes naturels : un lac (le lac du Bourget), des zones humides (marais de Chautagne au nord du lac et zones humides au sud du lac), un système alluvial pourvu d'aménagements hydroélectriques. Ces systèmes affichent une distinction morphologique, mais ont développé à travers leur appartenance au lit majeur du Rhône une interdépendance étroite de fonctionnement.

Grand Lac est concerné par l'entité 6 : le Lac du Bourget et ses contreforts, et l'entité 7 : les rives marécageuses du sud du lac du Bourget. L'ensemble de ces milieux constitue le support d'une faune et d'une flore remarquables. Les enjeux de conservation impliquent le maintien des surfaces encore naturelles et pour certains milieux, la reconquêtes de surfaces actuellement dégradées du fait de la modification des pratiques hydrauliques et/ou agricoles.

Orientation et objectifs de gestion

Les objectifs du site Natura 2000 sont ciblés par milieux et se retrouvent détaillés au sein du DocOb. Sont ciblés ici les objectifs de manière générale :

- Gestion globale de la zone périphérique de la Réserve, par des pratiques d'entretien à définir
- Gestion globale du marais de Chautagne, par des pratiques d'entretien à affiner
- Préservation et restauration de la forêt alluviale résiduelle
- Préservation et restauration de la forêt alluviale résiduelle
- Réhabilitation des annexes du Rhône et de leur fonctionnement
- Préserver les herbiers et roselières aquatiques, leur cortège floristique et faunistique
- Concilier sylviculture et enjeux biologiques
- Renaturation de zones humides

Les objectifs transversaux concernant le Lac du Bourget sont également détaillés et ciblés ci-après :

- Redonner au lac du Bourget une part de sa respiration naturelle, poursuivre et intensifier les efforts pour l'amélioration de la qualité des eaux, mieux maîtriser la fréquentation.

Des objectifs en termes de concertation ont également été inscrits et développés.

3/ SIC - R8201770 - Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-Pays-Savoyard

Cette zone Natura 2000 longe la limite intercommunale en dehors de Grand Lac. Afin de prendre en compte les logiques écologiques intercommunales dans son ensemble, un regard est porté sur le réseau de zones humides de l'Avant Pays Savoyard.

Intérêt écologique

Comme toutes les zones humides, celles de l'Avant-Pays ont connu après un passé d'utilisation traditionnelle, une phase d'abandon qui a conduit certaines à se transformer en boisements humides. Après que plusieurs d'entre-elles aient fait l'objet d'une restauration et soient aujourd'hui ré-entretenues par fauche (marginale par pâturage), on peut aujourd'hui considérer qu'à l'échelle du réseau, il existe un assez bon équilibre entre tous les types d'habitats humides, des plus aquatiques aux plus forestiers. L'objectif est donc de maintenir cet échantillon représentatif de tous ces stades d'évolution. La proportion entre ces différents stades pouvant par ailleurs évoluer dans le temps.

«Rappelons enfin qu'en tant que collecteurs des eaux de leur bassin versant, les zones humides sont entièrement dépendantes des activités humaines qui s'y déroulent et de l'occupation du sol -favorable ou non - qui en résulte. Leur gestion se pose à deux niveaux.»

Les habitats du réseau qui ont l'intérêt écologique sont résumés ci-après :

HABITATS			
Habitats inscrits à la directive (* = habitat prioritaire)	Superficie	Code N 2000	Code C.O.R.I.N.E ¹
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation à <i>Chara spp.</i>	< 1ha	3140	22.12 x 22.44
Lacs naturels avec végétation à grands potamots	1,5 ha	3150	22.13x22.41/22.42
Sources pétrifiantes et marais tufeux*	0,8 ha	7220	54.12
Marais alcalins à laïche de Davall et Marisque	105 ha	7210	54.2 et 53.3
Prairies à molinie sur sol argilo-limoneux	13 ha	6410	37.311
Forêt alluviale à aulne glutineux et frêne*	27 ha	91E0	44.3 et 44.13
Prairies maigres de fauche	58 ha	6510 x 6520	38.2 x38.3
Prairies et pelouses sèches sur calcaires* et faciès d'embuissonnement	37 ha	6210	34.32
Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires		5130	31.88
Formation stables xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses	57 ha	5110	31.82
Forêts de pentes, éboulis ou ravins*	528 ha	9180	41.4
Hêtraie calcicole médio-européenne	< 50 ha	9150	41.16
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	Non déterminé	8210	62.1
Eboulis ouest-méditerranéen et thermophiles	< 30 ha	8130	61.3
Grottes (utilisées par les chauves-souris)	Non déterminé	8310	65

¹ « C.O.R.I.N.E. » : typologie européenne standardisée des habitats
Synthèse des enjeux du réseau (habitat)

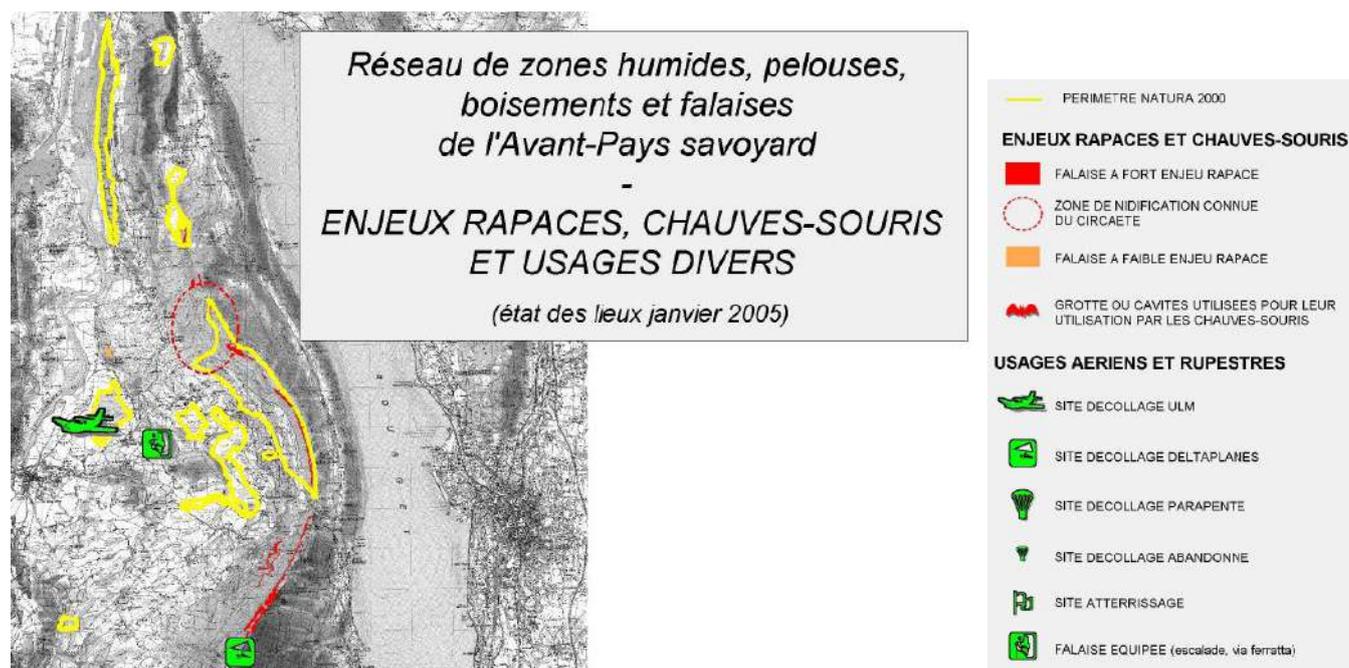
Source : Réseau de zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant-Pays Savoyard

Problématiques et objectifs de conservation

Aujourd'hui, l'Avant-pays ne présente que peu d'aménagements s'opposant au déplacement des espèces. L'A41 ainsi que les barrages du Guiers sont toutefois de très forts obstacles pour la plupart des espèces et sont infranchissables pour certaines : insectes, poissons... Pour ces derniers, une source de pollution stérilisant un tronçon de rivière est également assimilable à un obstacle infranchissable. Enfin, la barrière engendrée par la future ligne ferroviaire Lyon-Turin, si elle n'empiète pas sur le territoire de Natura 2000, va contribuer à le cloisonner. De comparables aménagements n'étant a priori plus envisagés dans l'Avant-pays l'accent doit être porté sur les sources d'artificialisation que sont l'urbanisation et l'intensification des pratiques agricoles.

La sensibilité des oiseaux rupestres se situe principalement lors de leur période de reproduction et nécessite qu'un certain périmètre autour du nid ne fasse pas l'objet de dérangement par des activités de vol ou d'escalade. Les grottes de l'Avant-Pays sont utilisées par les chauve-souris principalement pendant leur phase d'hibernation. Pendant cette période, leur réveil provoque une dépense d'énergie qui peut leur être fatal ce qui exige de maîtriser la fréquentation de ces grottes pendant l'hiver.

Les connaissances accumulées par le CORA depuis plus de 30 ans, complétées par l'expertise menée en 2002, a permis de recenser les enjeux faunistiques et les usages pratiqués sur ces ensembles de falaises.



Enjeux rapaces, chauves-souris et usages divers

Source : Réseau de zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant-Pays Savoyard

Orientation et objectifs de gestion

Type d'habitats	Actions contractualisables
Prairies humides et tourbières nécessitant une restauration	<ul style="list-style-type: none"> Restoration de la végétation (N 1) Restoration de l'hydraulique (N 2)
Prairies humides et tourbières ne nécessitant qu'un entretien	<ul style="list-style-type: none"> Entretien par fauche (N 3) Entretien par pâturage (N 4)
Milieux aquatiques nécessitant un entretien ou une restauration	<ul style="list-style-type: none"> Création de mares et petits milieux aquatiques (N 5) Régénération de roselières (N 6) Vidange d'étang (N 7)
Prairies sèches nécessitant une restauration et/ou un entretien	<ul style="list-style-type: none"> Restoration (N 8) Entretien par fauche ou pâturage (N 9)
Prairies maigres nécessitant une restauration et/ou un entretien	<ul style="list-style-type: none"> Restoration : idem prairies sèches (N 8) Entretien par fauche (N 10)

4/ ZPS - R 8212004 - Ensemble lac du Bourget-Chautagne-Rhône

Intérêt écologique

L'un des objectifs de création de cette ZPS a été de pouvoir maintenir et développer les zones d'escales migratoires et de stationnement hivernal, fréquentées d'une manière régulière par plus de 70 espèces d'oiseau.

Ainsi la diversité observées de l'avifaune sur l'espace de Grand Lac et plus précisément sur l'espace Natura 2000 constitue un intérêt écologique fort. L'importance nationale et internationale du Lac du Bourget et du Haut-Rhône pour l'hivernage des oiseaux d'eau est rappelé au sein du document d'objectif.

De même, comme le mentionne le DocOb : « *L'effet réserve sur le lac se révèle de façon assez spectaculaire à travers l'évolution des effectifs du peuplement d'oiseaux d'eau. Il confirme qu'une gestion cynégétique prenant en compte les exigences des espèces permet de révéler toute la capacité d'accueil du lac du Bourget. La distribution des oiseaux stationnant essentiellement dans les réserves et utilisant les espaces chassés dès la fermeture souligne également l'effet du dérangement. A cet égard la limitation de la durée de la période de chasse induite par un respect de la biologie des espèces rappelée dans la directive Oiseaux, favorise la capacité d'accueil du milieu, tout en contribuant à la conservation durable des espèces.*

Par son importance et sa cohérence, le réseau de réserves de chasse du Lac du Bourget s'inscrit comme le principal paramètre qui détermine la capacité d'accueil du milieu ; il est le fondement de l'importance prise par le site au niveau national et international. Il reste à conforter cette situation et la rendre durable par une maîtrise partagée par les partenaires concernés de l'ensemble des paramètres en cause.»

Enjeux de conservation

Site d'hivernage majeur pour l'avifaune, en lien avec un développement exceptionnel d'herbiers sous-lacustres (les herbiers aquatiques du lac sont parmi les plus remarquables des lacs alpins, à la fois par leur surface et leur composition : espèces rares, diversité), l'abondance de la Moule zébrée, un linéaire de roselières littorales encore important malgré une forte régression, un réseau de réserves de chasse fonctionnel et une navigation limitée en période hivernale.

La conservation et le développement des enjeux ornithologiques sur le lac du Bourget, passent par plusieurs axes :

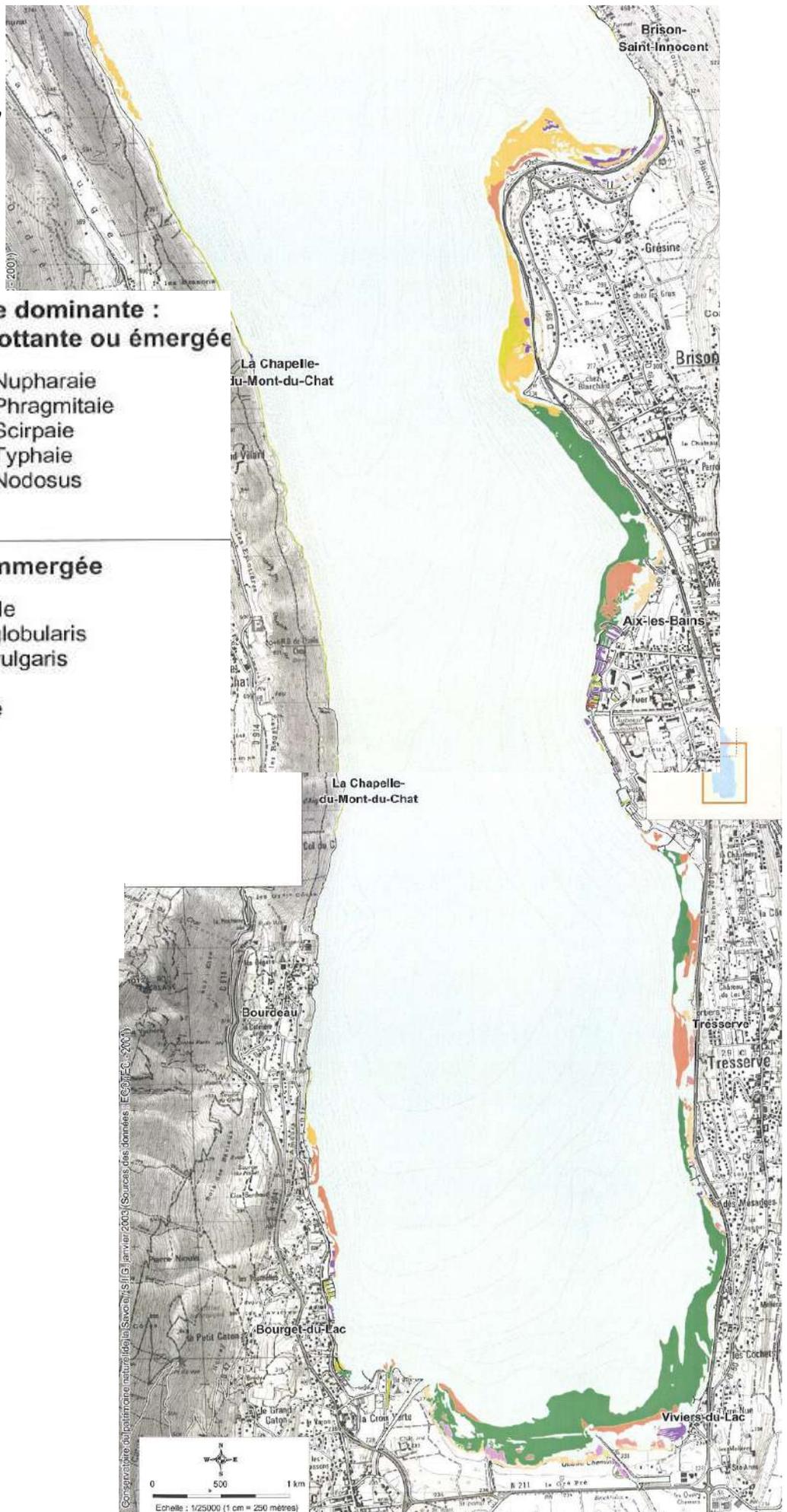
- Préservation de la qualité de l'eau (l'état actuel pour les nitrates et phosphates paraît satisfaisant si ce n'est optimal)
- Conservation des réserves de chasse actuelles comme optimum nécessaire.
- Conservation des herbiers sous-lacustres et des bancs de moules zébrées.
- Maintien des secteurs de roselières (baies de Portout, Châtillon, Mémard, délaissés de Grésine et de Quissart, baie d'Hautecombe et rive de Tresserve). Conforter ces roselières et leur fonctionnalité pour les oiseaux.
- Limiter le curage au niveau des deltas de la Leysse et du Sierroz.
- Mise en oeuvre d'un plan «Harle bièvre» avec notamment pose de nichoirs pour compenser la déficience de sites naturels.
- Matérialisation sur le terrain des zones interdites à la navigation.
- Maîtrise de la fréquentation humaine à pied et à vélo sur le littoral sensible au dérangement, ou développement de zones refuges compensatoires.
- Organisation d'une pédagogie « nature » pour faire découvrir, sensibiliser, expliquer.

**Espèce dominante :
Végétation flottante ou émergée**

- Nupharaie
- Phragmitaie
- Scirpaie
- Typhaie
- Nodosus

Végétation immergée

- Ceratophylle
- Chara gr. globularis
- Chara gr. vulgaris
- Hyppuris
- Myriophylle
- Nitellopsis
- Potamot
- Elodée
- Naiade
- Phalaris



Végétation aquatique du lac du Bourget selon l'espèce dominante

Source : ECOTEC 2001

La conservation de l'avifaune dans sa diversité nécessite aujourd'hui globalement deux grands types de gestion complémentaires :

- la conservation, la restauration et la gestion des habitats naturels
- la préservation de la tranquillité des lieux vis-à-vis des activités humaines

Ces deux enjeux se résument en deux grands types d'actions, l'une sur l'habitat et la seconde sur l'organisation de la fréquentation humaine et de la pédagogie.

Le DocOb résume sous la forme d'un tableau l'ensemble des mesures de conservation proposées selon ces deux orientations générales de gestion. Les actions ont été proposées par types d'habitats les plus sensibles, et pour le peuplement d'oiseaux le plus remarquable et/ou prioritaire à l'échelle européenne.

Chaque habitat est considéré, en premier lieu, à travers sa onction de site de nidification, habitat prioritaire pour la conservation des espèces car il permet le recrutement des populations concernées.

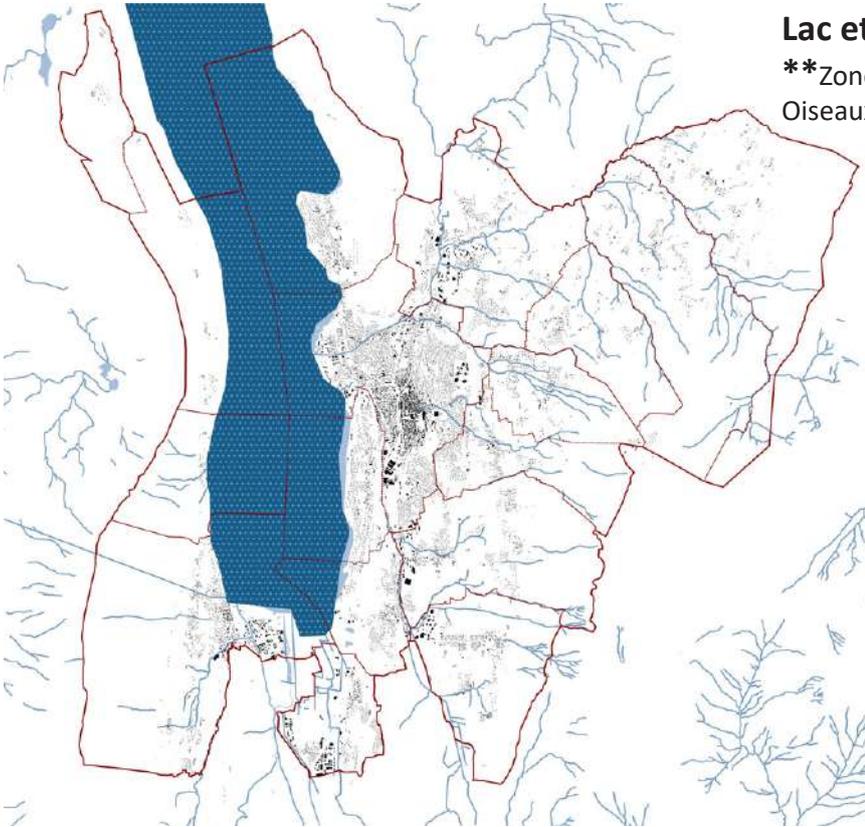
Les milieux qui font l'objet d'actions et d'orientations générales de gestion sont les suivants :

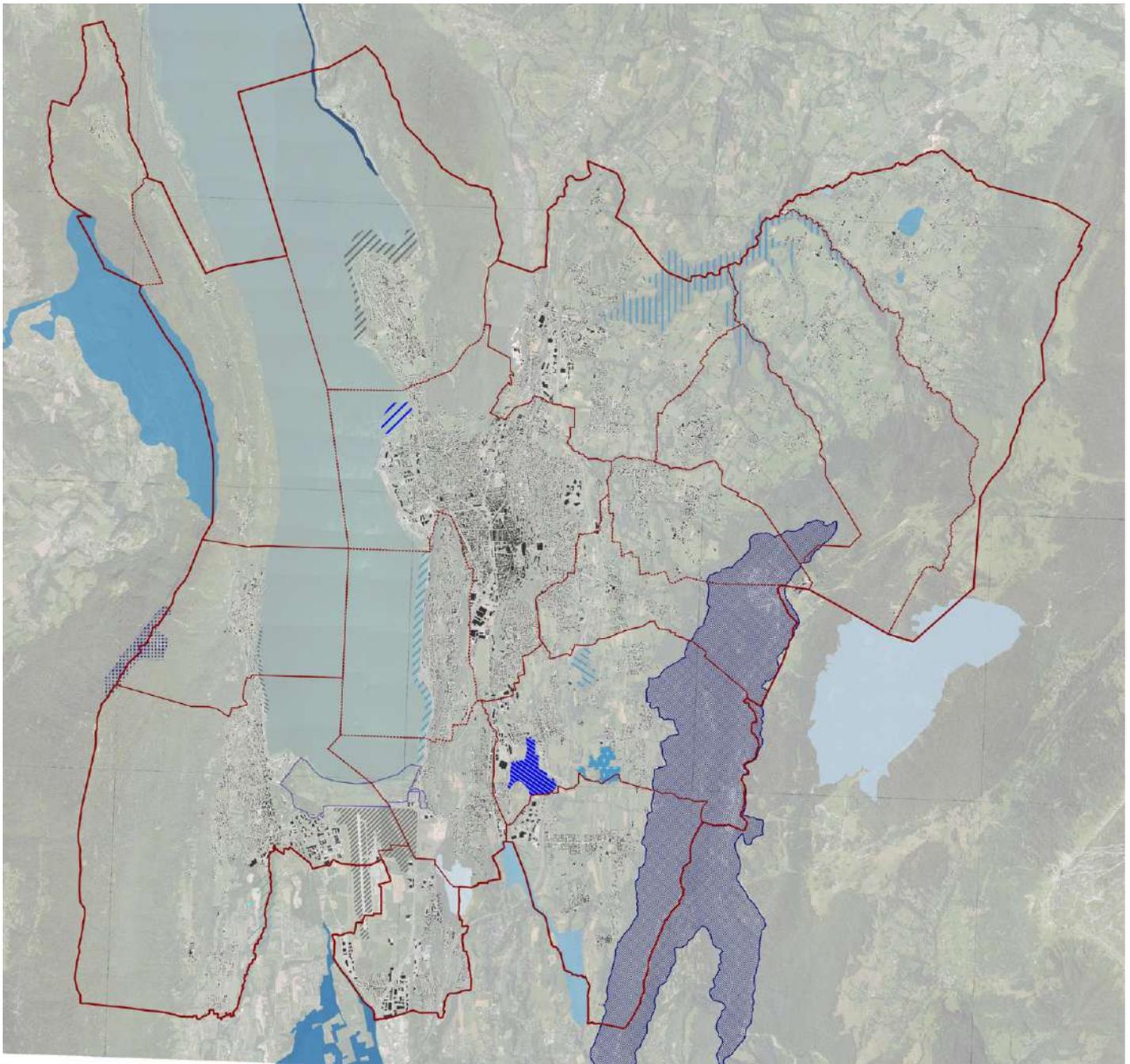
- Eaux libres / Herbiers aquatiques
- Roselières aquatiques et semi aquatiques
- Deltas, vasières, étang / Ilots végétalisés, radeaux de nidifications
- Canaux, fossés, berges
- Systèmes fluvial : banc de graviers, Iles et îlons plus ou moins végétalisés
- Milieux ouverts : prairies et landes
- Roselières âgées et buissons épars
- forêt et boisement alluviaux / Bosquets
- Gravières (Malourdie et Vions)
- Cultures intensives
- Peupleraie

ZICO 00189**

Lac et Marais du Bourget

**Zone d'importance Communautaire pour les Oiseaux





ZNIEFF de type 1

Source : INPN

Légende

ZNIEFF de type 1

- BAIE DE CHATILLON ET LITTORAL DE LA CHAMBOTTE
- BAIE DE GRESINE ET POINTE DE L'ARDRE
- BAIE DE MEMARD
- ETANGS, MARAIS ET PRAIRIES DU SUD DU LAC DU BOURGET
- FALAISES ET FORETS OCCIDENTALES DU MONT REVARD
- FORETS ALLUVIALES, COURS D'EAU, MARAIS ET BOCAGE A L'OUEST DE LA MOTTE-SERVOLEX
- GORGES DU SIERROZ
- HETRAIES DU MONT DU CHAT
- HAUT DE LA CHARVAZ
- MARAIS DE CHEVILLY

- MARAIS DE LA PLESSE
- MARAIS DE LA SERRAZ
- MARAIS DE VUILLERME ET VALLEE DU TILLET
- MARAIS DES BAUCHES
- MARAIS DES NANTETS
- MARAIS DES SAVEUX
- PLATEAU DU REVARD
- PRAIRIES SECHES ET HUMIDES DES POTIS
- PRAIRIES SECHES ET MOISSONS DES ESSARTS
- RIVE DU BOIS DES AMOURS
- RIVE DU POETE
- RUISSEAU DES COMBES
- SUD DU LAC DU BOURGET

1/ ZNIEFF 820031228 Baie de Chatillon et Littoral de la Chambotte

Intérêt écologique de la zone

Cette portion du littoral du lac du Bourget regroupe deux secteurs aux caractéristiques différentes :

- la baie de Châtillon au profil topographique adouci est couverte de roselières aquatiques et d'herbiers de nénuphars. Les espèces «vedettes» de ce secteur sont par exemple la Bouscarle de Cetti pour la gent ailée et la Pesse d'eau parmi les plantes. Pour cette dernière espèce, la station de la baie de Châtillon est la plus importante du département

- la frange littorale au pied de la Chambotte est plus restreinte compte tenu du profil topographique plus raide. Le long de la côte sont dispersés des herbiers de Naiade marine. Tirant parti de la végétation aquatique, c'est également sur cette portion de berge que vit une libellule rare à l'est du Rhône : la Cordulie à corps in.

Objectif de préservation

> L'usage du lac du Bourget est clairement en lien avec les objectifs de préservation du milieu. De même l'enjeu d'interconnexion avec les réservoirs de biodiversité est également un enjeu important du fait de sa localisation le long de la voie ferrée notamment.

2/ ZNIEFF 820031252 Marais des Nantets

Intérêt écologique de la zone

Cette zone humide de très petite taille présente un excellent état de conservation. Elle abrite notamment l'Orchis odorant et l'Ophioglosse (ou «Langue de serpent»). Cette dernière espèce est une petite fougère dont l'unique feuille est composée d'un limbe ovale et d'un épi de sporanges lui donnant l'aspect d'une langue de serpent. Véritable fossile vivant, elle est relativement bien représentée dans les prairies humides de la région Rhône-Alpes. Il est aussi possible de la rencontrer dans des milieux plus secs (pelouses de coteaux calcaires par exemple) dans des secteurs à forte pluviosité.

Objectif de préservation

> L'enjeu principal consiste à écarter tout risque d'artificialisation du site et ses abords mais également à préserver la fonctionnalité hydrologique du site.

3/ ZNIEFF 820031221 Marais de Chevilly

Intérêt écologique de la zone

Cette zone humide, une des dernières de l'Albanais, abrite encore quelques espèces végétales intéressantes telles que la fougère des marais et l'Orchis très odorant. La fougère des marais, comme son nom l'indique, se rencontre dans les milieux marécageux où elle demeure rare et régresse parfois dangereusement. Majoritairement dominé par des roselières, ce marais héberge également des passereaux typiquement inféodés à ces milieux (fauvettes aquatiques en particulier). Enfin, l'un des intérêts majeurs du site réside dans la présence d'une population relique d'écrevisse à pattes blanches.

Objectif de préservation

La zone est concernée par l'artificialisation de ces abords et à une pression du milieu lié à la proximité de l'urbanisation et l'usage de site de loisir (à nuancer : passage à proximité).

> Les enjeux du site concernent essentiellement la proximité urbaine du groupement bâti des Burnettes et le déplacement associé à l'accessibilité du lieu-dit Droise.

4/ ZNIEFF 820031226 Marais de la Plesse

Intérêt écologique de la zone

Composé à part égale d'une magnocariçaie (peuplement de grandes laïches) très humide sur «touradons» et d'une roselière en voie d'atterrissement, ce site est avant tout remarquable sur le plan faunistique (passereaux paludicoles, Râle d'eau...). Le site compte également un petit ruisseau qui longe la périphérie est et permet la reproduction des batraciens.

Objectif de préservation

Le ruisseau ainsi qu'un secteur de la roselière sont malheureusement victimes d'une eutrophisation voire d'une stérilisation issus du rejet d'eaux blanches. Ce problème doit être résolu dans le cadre du contrat de bassin versant du lac du Bourget.

> Les enjeux de préservation du milieu en place et de sa relation avec les autres réservoirs de biodiversité concernent directement la limitation de l'artificialisation des abords.

5/ ZNIEFF 820031253 Baie de Gresine et Pointe de l'Ardre

Intérêt écologique de la zone

La baie de Grésine, au-delà de son intérêt paysager indéniable, constitue un site majeur pour la préservation de la flore et de la faune aquatique du lac du Bourget. De nombreuses espèces animales trouvent dans cette zone abritée des conditions favorables tant en période de reproduction qu'en période d'hivernage. Plusieurs espèces rares et protégées d'oiseaux sont ainsi recensées : la Rousserole turdoïde et le Blongios nain par exemple. Les herbiers entièrement immergés et les étendues de nénuphars sont ici particulièrement étendus à l'échelle du lac, et abritent quelques plantes spectaculaires comme le Potamot perfolié et la Naïade marine.

Objectif de préservation

> La pérennisation de cet espace regroupe des enjeux de pression touristique notamment lié à l'usage et l'utilisation des abords du lac du Bourget. La limitation de l'artificialisation de la pointe de Brison St Innocent constitue également un enjeu parallèle à la pression des usages liés au lac.

6/ ZNIEFF 820031465 Gorges du Sierroz

Intérêt écologique de la zone

L'intérêt biologique des Gorges du Sierroz réside notamment dans la présence de l'unique localité savoyarde connue d'une plante : la Consoude tubéreuse. Parmi les autres plantes remarquables, il convient également de citer l'Illet superbe, la Laiche poilue, ou le Saule aux-daphné. De plus, la fraîcheur des lieux alliée à leur encaissement permet le développement à basse altitude d'espèces plutôt montagnardes comme le Chérophylle hérissé ou le Hêtre, le Sapin pectiné et d'autres, à seulement 350 m d'altitude (on parle de station «abyssale»).

Objectif de préservation

> Sa répartition et son emplacement géographique génèrent des enjeux liés à la progression de l'urbanisation diuse et à l'artificialisation des sols. De même, son rôle de relais à préserver fait partie des enjeux supra-intercommunaux à noter.

7/ ZNIEFF 820031277 Haut de la Charvaz

Intérêt écologique de la zone

Le Haut de la Charvaz englobe la partie de crête du Mont du même nom jusqu'au col du Chat et les coteaux ensoleillés redescendant sur le village viticole de Billième. Une exposition chaude et un sous-sol calcaire très drainant ont permis l'installation de milieux xériques (recherchant la sécheresse) qui comptent parmi les types d'habitats naturels dont la protection est considérée comme un enjeu européen : pelouses sèches calcicoles ou lisières de forêts thermophiles (recherchant les expositions chaudes) regroupant un cortège d'espèces remarquables. La diversité en chauves-souris est remarquable puisque cinq d'entre elles fréquentent assidûment la zone. Sur les coteaux calcaires ensoleillés qui surplombent le village de Billième, la Marguerite de la Saint Michel à floraison tardive épanouit ses inflorescences jaunes et violettes. Il est associé à une belle orchidée : l'Ophrys abeille.

Objectif de préservation

L'Agriion de Mercure est une libellule en déclin dans nombre de pays européens, dont la responsabilité est donc importante dans la conservation de cette espèce. Récemment découverte en Savoie, l'espèce a besoin du maintien d'une végétation riveraine entretenue pour se développer. Préserver les landes et éviter la sur-fréquentation des secteurs de nidification sont des mesures à prendre pour préserver les oiseaux migrateurs du site.

> A cheval sur la limite intercommunale, la plus grande partie du site concerne l'intercommunalité de Bugey-Sud. Ainsi, l'enjeu principal dans le cadre du PLUi consiste en la prise en compte des relations écologiques au delà des limites intercommunales.

8/ ZNIEFF 820031227 Baie de Mémard

Intérêt écologique de la zone

La baie de Mémard est située juste au nord des ports de la ville d'Aix-les-Bains. Une roselière aquatique y permet le stationnement régulier de nombreuses espèces d'oiseaux, dont certaines rares en Savoie comme la Bouscarle de Cetti (une espèce plutôt méridionale) et la Rousserole turdoïde strictement inféodée aux roselières aquatiques, habitat en forte régression en région Rhône-Alpes. La baie de Mémard constitue un refuge important pour la faune et la flore aquatique. Elle constitue un site de choix pour une découverte naturaliste et pédagogique respectueuse de l'environnement.

Objectif de préservation

> La pérennisation de cet espace regroupe des enjeux de pression touristique notamment lié à l'usage et l'utilisation des abords du lac du Bourget. L'articulation avec le port est également un enjeu dans le cadre de la préservation de cet espace.

9/ ZNIEFF 820031232 Rive du Poète

Intérêt écologique de la zone

Cette rive du lac du Bourget présente encore des formations végétales émergées : roselières et scirpaies (formation végétale dominée par les scirpes) dans lesquelles nichent chaque année une population significative de Grèbe huppé. L'intérêt naturaliste local concerne également les fonds lacustres, avec d'importants herbiers où dominent les characées et les potamots. Des plantes rares et protégées sont recensées dans ces herbiers : la Petite Naiade et la Naiade maritime.

Objectif de préservation

> Le principal enjeu consiste en sa connexion avec d'autres réservoirs de biodiversité mais également concerné par un objectif de préservation en fonction des usages liés à la présence du Lac, qu'ils soient d'ordre pratique (déplacement) comme de loisir (tourisme).

10/ ZNIEFF 820031466 Marais des Bauches

Intérêt écologique de la zone

L'originalité du marais des Bauches réside dans la grande extension des formations de tus calcaires. Ceux-ci favorisent le développement d'une végétation riche en Choin noirâtre et Laiche de Davall. On peut y rechercher l'Orchis des marais, le Rossolis à feuilles longues ou l'Orchis odorant. D'un point de vue faunistique, le marais a encore bien des secrets à livrer mais on sait déjà qu'il héberge une libellule peu commune : l'Agrion de Mercure. Il s'agit d'une des rares stations de l'espèce connues dans l'Albanais savoyard.

Objectif de préservation

> Il convient de pérenniser et préserver cette station du fait de sa rareté mais également comme relais faune-flore à l'échelle départementale. La proximité de l'autoroute génère des nuisances potentielles (pollution par exemple) mais à ce jour non connue, elle génère également une préservation par isolement de la zone.

11/ ZNIEFF 820031281 Hêtraies du Mont du Chat

Intérêt écologique de la zone

Important maillon jurassien se prolongeant ensuite par la chaîne de l'Épine au sud, le Mont du Chat, subit de fortes précipitations et des températures saisonnières très contrastées. On peut y observer les superbes hêtraies neutrophiles et leur cortège. La Primevère oreille d'ours est ainsi facilement reconnaissable à ses feuilles oblongues, glabres, charnues, lisses, entières ou dentées et situées toutes à la base ; on la trouve en populations assez importantes dans les Préalpes calcaires de la région et elle est protégée en France. On remarque aussi la présence du Gaillet oblique et du Daphné des Alpes. Depuis quelques années, le Chamois anime à nouveau de sa présence les vires rocheuses de la chaîne du Chat et de l'Épine.

Objectif de préservation

> Le site ne subit pas de pression majeure. Pour autant, la préservation de sa spécificité au sein du massif boisé reste un enjeu en terme de pérennité écologique du site.

12/ ZNIEFF 820031231 Rive du Bois des Amours

Intérêt écologique de la zone

Le long de la rive ouest du lac du Bourget, la montagne du Chat tombe presque verticalement dans les eaux du lac. Les zones favorables à l'extension des herbiers lacustres sont plus réduites que sur la rive est. Ce petit secteur est occupé par des herbiers de characées où prospèrent quelques plantes rares comme la Naïade marine (une espèce protégée) et le Potamot perolié, une plante très localisée en Savoie.

Objectif de préservation

> Il s'agit de préserver cet espace comme réservoir et site de répartition des espèces mais également des habitats. Comme l'ensemble des sites de qualité écologique le long du lac du Bourget, les usages du lac sont clairement à mettre en compatibilité avec les enjeux de préservation du site. En revanche, le site n'est pas directement concerné par une pression des usages touristiques du fait de sa complexité à atteindre. En revanche, il peut l'être indirectement par les usages motorisés effectués sur le lac.

13/ ZNIEFF 820031311 Plateau du Revard

Intérêt écologique de la zone

Le plateau du Revard domine à l'est le Lac du Bourget. Il abrite l'un des plus vastes domaines de ski de fond de France. En effet les conditions climatiques de ce plateau culminant pourtant à une altitude modeste permettent la conservation d'un bon enseignement tout au long de l'hiver. Cette zone forme une large cuvette ouverte vers le nord sur une vaste dalle de lapiaz. Les forêts bien que peu diversifiées, sont d'un intérêt certain puisqu'il s'agit de pessières à doradille (une petite fougère) qui renferment des espèces de grand intérêt telles que la Listère en coeur. Des prospections plus poussées permettraient de compléter les informations sur ce secteur notamment en ce qui concerne l'avifaune.

Objectif de préservation

La présence de la Gélinotte des bois est en particulier à rechercher dans ce secteur a priori favorable à l'espèce.

> Le site ne concerne que très légèrement Grand Lac, ainsi l'enjeu de préservation du site au regard des territoires voisins constitue l'élément principal à considérer dans le cadre du PLUi.

14/ ZNIEFF 820031490 Prairies sèches et humides des Potis

Intérêt écologique de la zone

La grande diversité biologique du secteur des Potis est à attribuer à la juxtaposition de zones sèches et humides, ainsi qu'au maintien de pratiques agricoles extensives. La présence d'une vingtaine d'espèces d'orchidées en constitue un symbole éloquent. Parmi ces dernières, mentionnons ici la présence des Ophrys bourdon et abeille ainsi que du fugace Orchis bouc qui côtoie, à quelques dizaines de mètres, l'Orchis des marais, la Gymnadénie odorante et l'Ophioglosse (ou «Langue de serpent»). Citons enfin la présence d'une espèce beaucoup plus discrète, ici dans l'une de ses rares localités savoyardes : la Gaudinie fragile.

Objectif de préservation

> La pérennisation de la pratique agricole extensive sur ce secteur est l'un des enjeux conditionnant la qualité écologique du site. De même, la conservation de l'habitat permettant la préservation de la Gaudinie fragile représente un enjeu en soi.

15/ ZNIEFF 820031275 Sud du Lac du Bourget

Intérêt écologique de la zone

La «vitrine» de ce site est évidemment la façade littorale lacustre du lac du Bourget, avec les milieux les plus vastes et les plus originaux : herbiers à plantes aquatiques immergées comme la Naïade marine ou le Cornille immergé, roselières lacustres, groupements de nénuphars comprenant le Nénuphar jaune ou le Nénuphar blanc. Le littoral accueille aussi une abondante avifaune : des colonies d'oiseaux hivernants comme le fuligule milouin, la Nette rousse, le Grèbe huppé ou le Butor étoilé, et des colonies de nicheurs comme le Blongios nain, le Busard des roseaux ou le Héron pourpré. Pour autant, la richesse biologique de l'ensemble est largement conditionnée par des milieux terrestres annexes. Ainsi, les boisements humides de Technolac et des Blaches abritent le faucon hobereau, la Grenouille agile et le Sonneur à ventre jaune. Les roselières et riches humides de Ste Agnès et le site de «La Prairie» sont propices au développement de la Gorgebleue à miroir et du Bruant des roseaux.

Objectif de préservation

L'ensemble de ces habitats naturels, dans leur diversité et leur complémentarité, fait de cet espace un site naturel dont la cohésion sera renforcée par divers projets de «renaturation» aquatique en cours.

> L'enjeu consiste en une approche globale du site et de ses abords, notamment au regard du rôle des milieux terrestres dans la logique écologique général du site.

16/ ZNIEFF 820031464 Marais des Saveux*Intérêt écologique de la zone*

Ce site est composé essentiellement pour ses deux tiers sud de prairies humides et de roselières embroussaillées ; le tiers nord est constitué de boisements humides. Bien qu'une partie de son environnement immédiat ait subi les effets de l'intensification agricole et fasse l'objet d'une forte pression d'urbanisation, le marais des Saveux a conservé son fonctionnement hydrologique et par là même un fort intérêt écologique, par ailleurs en voie d'amélioration depuis sa restauration entamée en 1997. D'un point de vue botanique, on y recense plusieurs espèces rares comme la Samole de Valerand, le Pigamon jaune, l'Hydrocotyle (ou Ecuelle d'eau), les Orchis à leurs lâches et des marais.

Objectif de préservation

La combinaison de la fauche et du pâturage ainsi que la créations de milieux aquatiques doivent à moyen terme permettre l'extension de certaines espèces remarquables typiques de prairies humides. La mise en dépend de secteurs de roselières doit parallèlement permettre ici à l'avifaune et aux vertébrés paludicoles de renforcer leurs populations.

> Le site est particulièrement concerné par la présence de l'urbanisation sur près de l'ensemble de ses abords et constitue en soit un enjeu de cohabitation et de limitation de cette progression en termes d'artificialisation des sols et de mutation du régime hydrologique.

17/ ZNIEFF 820031263 Etang, Marais et Prairies du sud du Lac du Bourget*Intérêt écologique de la zone*

Si les étangs des Aigrettes et des Mottets hébergent une faune et une flore des plus riches (canards et Blongios nicheurs, Cistude d'Europe, etc.), les autres milieux constitutifs de cette mosaïque ne sont pas en reste. Les roselières abritent le seul couple savoyard de Busard des roseaux ; sur les prairies de fauche, ce sont Caille des blés, Alouette des champs, Bruant proyer. Rivières et canaux hébergent le Castor d'Europe ou le Harle bièvre. L'avifaune matérialise le lien entre tous ces milieux et offre un spectacle incessant entre l'hivernage massif et diversifié des oiseaux d'eau et la présence plus discrète des nicheurs. La cistude est réintroduite ici avec de premiers résultats encourageants. Elle illustre la complémentarité des milieux aquatiques (où elle vit) et secs (qu'elle choisit pour pondre).

Objectif de préservation

> L'enjeu de connexion avec les autres réservoirs de biodiversité à proximité ou relais écologique. Parallèlement les enjeux liés à la présence de l'aérodrome de Grand Lac et la présence du marais reste un enjeu de taille tant dans la gestion que dans la cohabitation de cette activité avec le milieu en place.

18/ ZNIEFF 820031225 Marais de la Serraz*Intérêt écologique de la zone*

Malgré sa faible superficie, le marais de la Serraz présente un cortège biologique dont la diversité est digne d'un grand marais de fond de vallée. Ainsi, parmi les plantes remarquables, on peut observer ici le Sèneçon des marais dans les zones à grandes lâches, l'Oenanthe de Lachenal dans la prairie à Molinie bleue, ou encore au printemps l'Orchis à leurs lâches. Une colonie de Grenouille rousse occupe également ce petit îlot marécageux au sein des zones de cultures.

Objectif de préservation

Il convient de pérenniser la présence de cet habitat qui permet d'accueillir et de répartir la faune et la flore citées précédemment.

> L'enjeu principal, au-delà de la préservation du site dans sa superficie propre, consiste en la préservation ou amélioration du fonctionnement et de la relation avec les réservoirs de biodiversité à proximité, notamment avec le ruisseau des Combes.

19/ ZNIEFF 820031242 Falaises et forêts occidentales du Mont Revard

Intérêt écologique de la zone

Composé de milieux variés allant des bois de bouleaux à sphaignes jusqu'aux pelouses sèches à orchidées, le rebord occidental du Mont Revard héberge de nombreuses plantes rares à l'échelle départementale. Certaines d'entre-elles parviennent ici en limite nord de leur aire de distribution dans les Alpes, comme le Laser de France ou la Campanule carillon. Dans les bois au pied des falaises, l'une des plus importantes populations savoyarde de l'Erythron (ou «Dent-de-chien» : plusieurs milliers de pieds) constitue un des joyaux de la flore vernale, tandis que dans les couloirs forestiers frais en aval de la seconde barre rocheuse se sont implantées d'importantes communautés de Lunaire vivace. Quant aux falaises, elles sont riches de la Primevère oreille d'ours, de la très localisée Vulnérable et de la discrète Arabette à feuilles de serpolet.

Objectif de préservation

> La préservation de cette station écologique pour la flore départementale constitue en soi l'enjeu principal. Sa large répartition spatiale génère également une diversité des enjeux selon la part du site concerné. L'un des enjeux concerne également la pression touristique du site, notamment à proximité de la station du Revard.

20/ ZNIEFF 820031485 Prairies sèches et Moissons des Essarts

Intérêt écologique de la zone

Grâce au maintien d'une agriculture extensive, la butte des Essarts a conservé un patrimoine végétal tout à fait remarquable. Ceci est particulièrement vrai pour la flore messicole (flore sauvage poussant dans les cultures de céréales), avec le Gypsophile des murailles et le Bunias fausse-roquette (espèce pour laquelle il s'agit des dernières stations savoyardes). Mentionnons aussi la présence d'autres plantes rares comme le Trèfle strié et la Valérianelle sillonnée. Le flanc ouvert de la colline, de par son exposition et sa pente, héberge également des lambeaux de pelouses très sèches diversifiées parmi les buis.

Objectif de préservation

> Secteur stratégique en termes de corridor écologique, les enjeux de maintien de coupure verte, de maintien de l'habitat et de connexion avec la plaine de la Leysse sont également à mettre en parallèle avec un enjeu de cohérence supra-intercommunale.

21/ ZNIEFF 820031216 Ruisseau des Combes

Intérêt écologique de la zone

Ce vallon frais situé sur le plateau dominant le Bourget-du-Lac abrite une exceptionnelle population de Sonneur à ventre jaune, crapaud remarquable par son ventre jaune ponctué de noir. Ce batracien affectionne tout particulièrement les zones d'eau libre peu profondes (mares, ornières, fossés) en forêt ou en milieu bocager. Il est considéré comme en déclin dans de nombreuses régions de France du fait de la disparition de ses habitats (comblement des mares, curages des fossés) et de certaines activités humaines.

Objectif de préservation

Les chevaux de trait qui pâturent dans le vallon des Combes créent des ornières dans les endroits où le Sonneur à ventre jaune piétine beaucoup. La population présente est remarquable : une cinquantaine d'individus y ont déjà été observés.

> Permettre la pérennité du pâturage des chevaux de trait et plus largement la préservation des mares et fossés en intégrant cette dimension dans le «Grand cycle de l'eau».

22/ ZNIEFF 820031478 Marais de Vuillerme et Vallée du Tillet

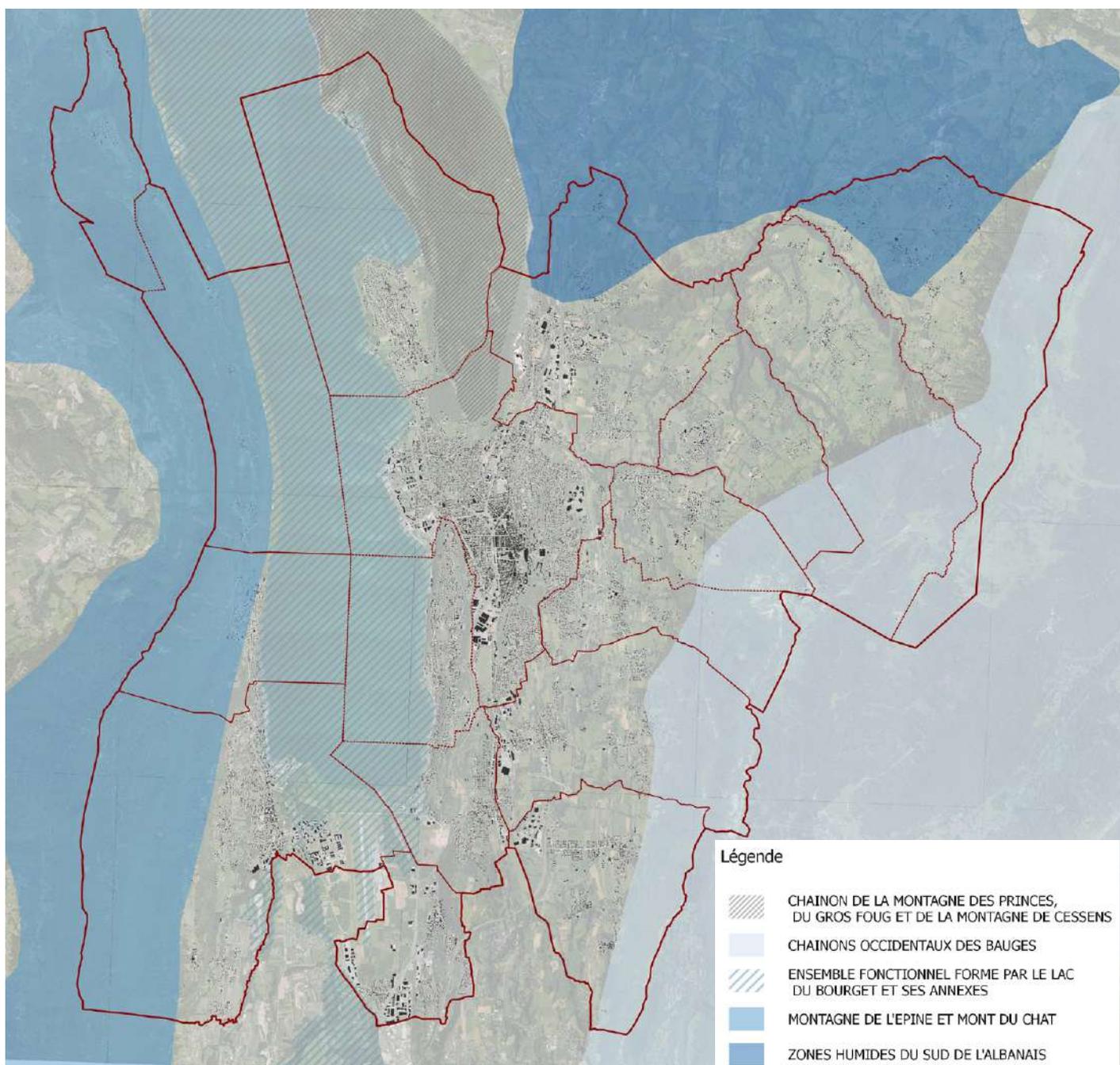
Intérêt écologique de la zone

Au regard de l'ensemble de son cours, ce tronçon du Tillet et certains de ses milieux périphériques présentent encore une valeur écologique digne d'intérêt : magnocariçaies (peuplements de grandes Laiches), roselières, prairies humides y sont encore bien représentées tandis que le cours d'eau continue à héberger des stations d'espèces remarquables : Renoncule grande-douve parmi les plantes, Agrion de mercure chez les insectes.

Objectif de préservation

> A la rencontre du territoire de Grand Lac et de Chambéry Métropole, et rencontre des enjeux de cohérence supra-intercommunale, en terme de fonctionnement ou de relation d'écosystèmes. Le site peut connaître des pressions liées à l'artificialisation de ses abords.

LES ZNIEFF DE TYPE 2



1/ ZNIEFF 820031618 Chaînon de la montagne des Princes, du gros oug et de la Montagne de Cessens

Intérêt écologique de la zone

Le massif est couvert principalement de boisements feuillus et ne conserve plus que de rares pâturages. Au sein d'une végétation à dominante collinéenne et montagnarde, une barre rocheuse favorise le développement de « colonies méridionales ».

Les environs de Brison Saint Innocent, bénéficiant d'un microclimat d'abri exceptionnel, sont à cet égard éloquents. Ces conditions particulières participent à une forte diversité biologique. Celle-ci s'exprime par la présence de types d'habitats naturels remarquables (pelouses calcaires semi-arides), mais aussi à travers une flore de grand intérêt. On retiendra l'abondance des espèces méridionales parvenant ici en limite de leur aire de répartition (Erable de Montpellier, fougère Capillaire, Sumacustet, Orlaya à grandes leurs, Pistachier térébinthe, Stipe plumeuse), ou de celles caractérisant les pelouses sèches (Ail joli, Aster amelle, Mélampyre à crêtes) et les rochers (Primevère oreille d'ours). L'ensemble présente par ailleurs un intérêt ornithologique élevé (Grand-Duc d'Europe, faucon pèlerin, Hirondelle de rochers, Martinet à ventre blanc), et abrite des colonies de Chamois.

Le secteur abrite enfin un karst de type jurassien. Ce type de karst se développe sur un substrat tabulaire ou plissé; il est caractérisé par l'abondance des dolines, l'existence de vastes « poljé » dans les synclinaux, la formation de cluses, et le développement de vastes réseaux spéléologiques subhorizontaux.

Objectif de préservation

S'agissant du milieu karstique, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager, (avec par exemple le site du Val de fier), géomorphologique et biogéographique (stations botaniques en situation marginale : « colonies méridionales » et autres).

2/ ZNIEFF 820010188 Ensemble onctionnel orné par le lac du Bourget et ses annexes

Intérêt écologique de la zone

Il demeure un ensemble exceptionnel sur le plan biologique. Parmi les types d'habitats naturels remarquables représentés, on peut citer les tapis immergés de characées des eaux mésotrophes, ici bien développés. La flore compte des espèces de grand intérêt (Cornille nageant, Gesse des marais, Liparis de Loesel, naïades, Renoncule langue, Samole de Valerand, Violette élevée).

Il en est de même en ce qui concerne l'avifaune (Blongios nain, Gorgebleue à miroir, Harle bièvre, fauvelles paludicoles dont la Bouscarle de Cetti); le lac joue en outre un rôle très important d'accueil pour l'avifaune hivernante. L'entomofaune est également remarquable (libellules, papillons azurés), de même que le peuplement d'amphibiens et de reptiles (Cistude d'Europe, Couleuvre d'Esculape, crapaud Sonneur à ventre jaune, Rainette verte) ou de mammifères (Castor d'Europe, Cer élaphe, Crossope aquatique et Crossope de Miller).

Par ailleurs, la faune piscicole lacustre est très riche, avec des hôtes naturels tels que l'Omble chevalier, le « Lavaret », ou la Truite de lac. Le SDAGE du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie également le bassin le Lac du Bourget parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré. Il souligne en particulier l'importance de la qualité des tributaires du lac dans le maintien des stocks de la Truite lacustre, et de la lutte contre les phénomènes d'eutrophisation.

Le site représente la sensibilité particulière du bassin versant alimentant le lac, en rapport avec la conservation d'espèces tributaires de la qualité du milieu.

Objectif de préservation

De multiples interactions existent au sein de cet ensemble dont les étangs, marais ou prairies humides. Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles :

- celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues en ce qui concerne certaines zones humides, auto-épuration des eaux et protection de la ressource en eau),
- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'accueil et de stationnement, de dortoir (avifaune migratrice), zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées ; l'importance du maintien des liaisons biologiques avec les cours d'eaux affluents ainsi qu'avec le fleuve Rhône à l'aval, via le canal de Savières ou les zones humides voisines constituent un enjeu de préservation.

3/ ZNIEFF 820010361 Montagne de l'Épine et Mont du Chat*Intérêt écologique de la zone*

Essentiellement boisé, le site présente un grand intérêt botanique, avec des types d'habitats forestiers remarquables (hêtraies neutrophiles), mais surtout le développement à exposition favorable de formations rocheuses ou sèches comportant de nombreuses espèces de grand intérêt (Aconit anthora, Aster amelle, nombreuses orchidées, Primevère oreille d'ours).

Certaines ont un caractère de « colonies méridionales », avant-postes d'espèces méditerranéennes (Sumac ustet). On rencontre également des stations « abyssales » (c'est à dire à altitude particulièrement basse) d'espèces montagnardes, quelques zones humides avec leur cortège typique (Séneçon des marais, Spiranthe d'été) ainsi que certaines espèces alpines ou jurassiennes en limite de leur aire de répartition.

Le massif compte de plus d'intéressantes populations de chauve-souris, des colonies de Chamois, de nombreux oiseaux rupicoles (Circaète Jean-le-Blanc, faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe), un beau cortège d'insectes liés aux zones humides (libellules, papillons azurés) et des cours d'eau conservant des populations d'Ecrevisses à pattes blanches. Le secteur abrite enfin un karst de type jurassien. Ce type de karst se développe sur un substrat tabulaire ou plissé.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager, (gisements fossilières), géomorphologique et biogéographique (du fait de stations botaniques en situation marginale : « colonies méridionales » et autres).

Objectif de préservation

De multiples interactions existent au sein de cet ensemble avec la présence de hêtraies, marais mais également des gîtes à chauve-souris. Le site représente différents enjeux, dont notamment la préservation des fonctionnalités d'alimentation et de reproduction pour la faune citée ci-avant. Son rôle de corridor écologique est évidente, formant l'une des principales liaisons naturelles inter-massif subalpins / arc jurassien, sa préservation et amélioration sont également estimés comme des enjeux concernant le site.

4/ ZNIEFF 820000396 Chaînons occidentaux des Bauges*Intérêt écologique de la zone*

Le site présente ainsi un grand intérêt botanique, avec un riche cortège d'espèces montagnardes (aconits, Cyclamen d'Europe, Sabot de Vénus, Lycopode en massue, Primevère oreille d'ours), inféodées aux zones humides (laïches, rossolis, Scheuchzérie des marais, Scirpe de Hudson), ou aux pelouses sèches (Aster amelle, étuque du Valais, orchidées).

L'avifaune combine des éléments montagnards (Chevêchette d'Europe, Tétrasyre) ou méridionaux (Hibou Petit-duc). Le secteur abrite enfin un karst caractéristique des Préalpes du nord. Ce type de karst est caractérisé par l'épaisseur considérable des stratifications calcaires, l'ampleur des phénomènes de dissolution, l'incidence des glaciations quaternaires (calottes glaciaires sommitales, épaisses langues glaciaires). Les espaces les plus représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables concernent les falaises, forêts, pelouses sèches, tourbières. Il englobe les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés.

Objectif de préservation

Le site constitue un espace stratégique quant aux fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales et végétales.

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées ;
- à travers les connections existants avec les autres ensembles naturels voisins du massif des Bauges ;
- il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

5/ ZNIEFF 820009765 Zones humides du sud de l'Albanais

Intérêt écologique de la zone

Le site délimite le bassin versant d'un important réseau de zones humides subsistant dans le sud de l'Albanais, l'un des principaux ensembles de ce type subsistant en Savoie. Il conserve des types d'habitats naturels remarquables (cladiaies), allant de pair avec un grand intérêt floristique (Laïche des borbiers, Dactylorhize de Traunsteiner et autres orchidées, Renoncule langue, Samole de Valerand). La faune est particulièrement bien représentée en ce qui concerne l'avifaune (ardéidés, fauvelles paludicoles, Courlis cendré), les libellules, les batraciens (Rainette verte).

De multiples interactions existent au sein de cet ensemble dont les étangs, marais ou prairies humides. Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles :

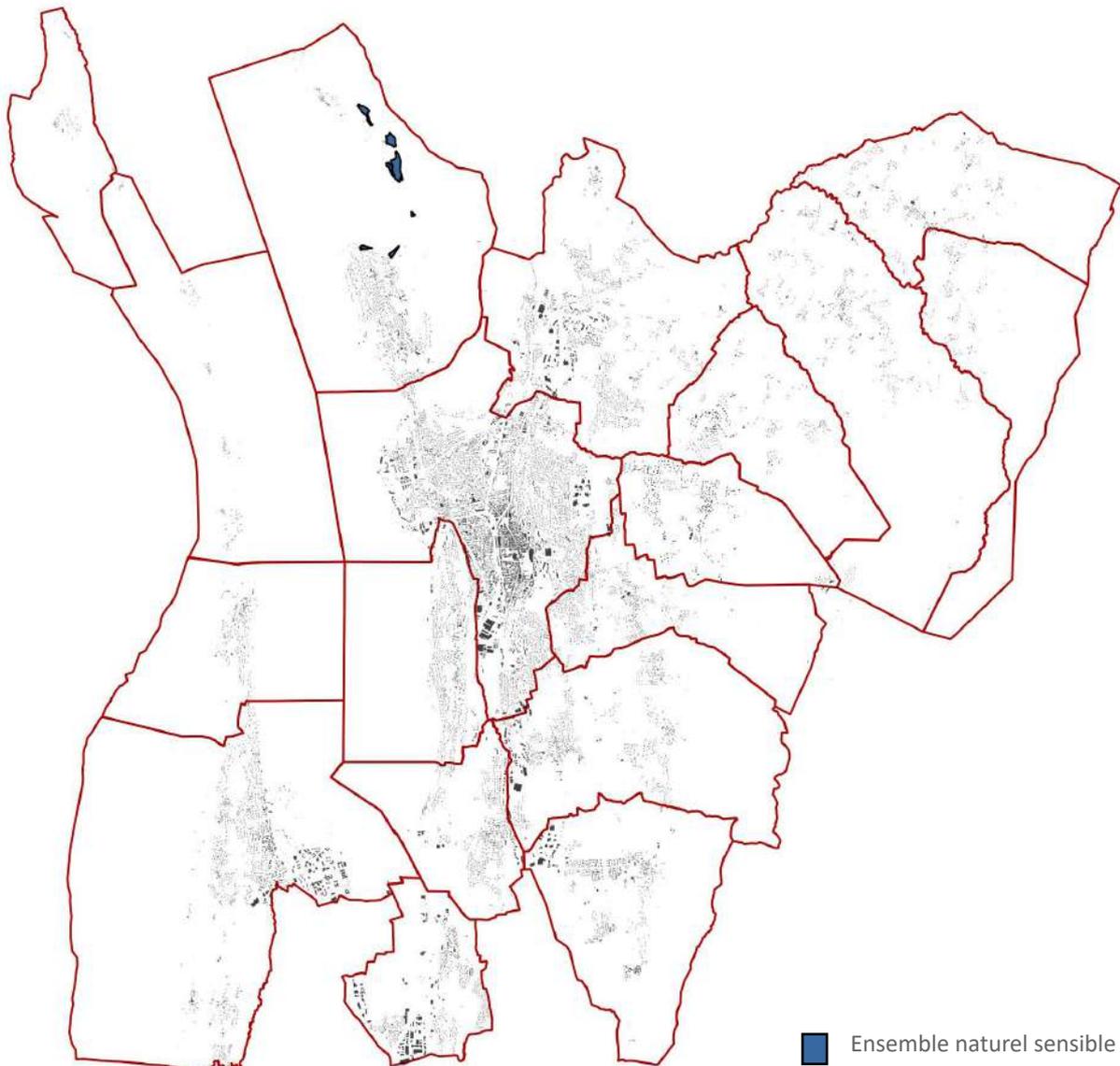
- celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues, auto-épuration des eaux),
- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées ;
- il traduit également le bon état de conservation général du bassin versant, en rapport avec le maintien de populations d'Écrevisse à pattes blanches. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône.

Objectif de préservation

> Son rôle dans l'expansion naturelle des crues et le ralentissement du ruissellement est primordial, tout comme son soutien naturel d'étiage. Parallèlement, le site est considéré comme particulier à la reproduction mais également à l'alimentation de la faune. Ainsi, le maintien de ses rôles dans leur diversité et dynamique constitue l'enjeu principal du site.

LES ENSEMBLES NATURELS SENSIBLES (ENS)

254



Source : Grand Lac

Les Ensembles Naturels Sensibles (ENS) présents sur le territoire de Grand Lac sont exclusivement recensés dans la commune de Brison-Saint-Innocent, principalement autour du lac du Bourget et dans la partie boisée qui compose le nord du territoire communal.

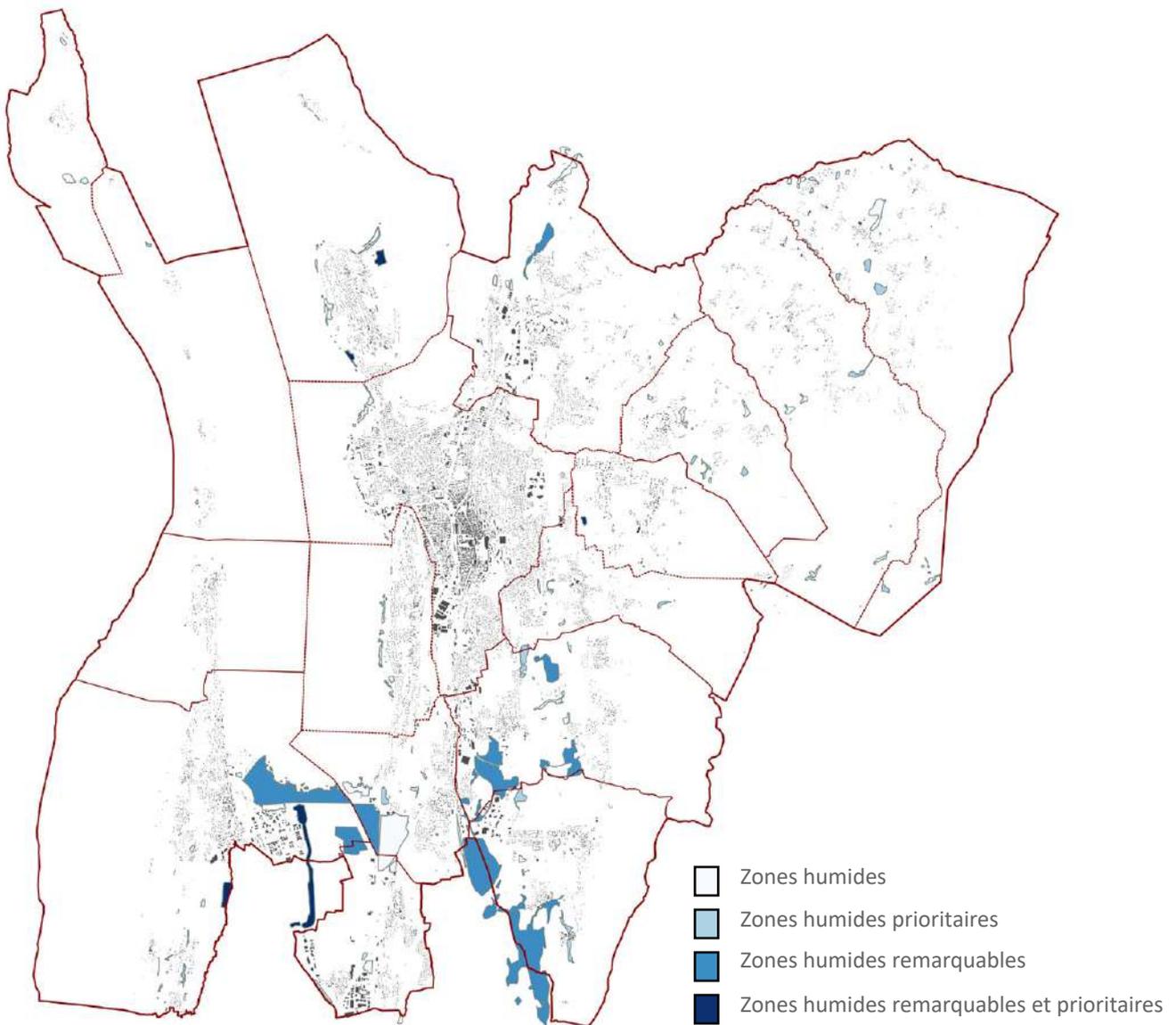
« Les ENS sont des espaces suseptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Les espaces naturels sensibles ont pour objectifs :

- de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.»

(source Assemblée des Départements de France)



Source : DDT

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2016-2021 indique clairement que le SCoT Métropole Savoie doit prendre en compte la protection des milieux aquatiques comprenant les zones humides et leurs espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques et se traduit sous l'orientation fondamentale (O) numéro 6 :

« préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides. »

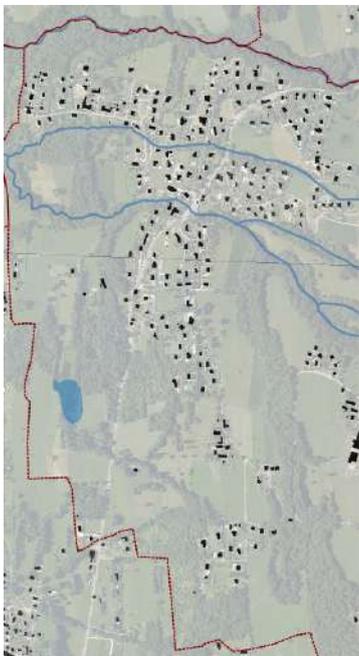
Cette orientation concerne directement le PLUi à travers l'identification des zones humides et de leur espace de bon fonctionnement. Les zones humides de Grand Lac sont issues de l'inventaire départemental des zones humides, qui a fait l'objet d'un recensement complété par les services de l'Etat au cours de l'été 2015.

Les zones humides sont classées selon leur rôle et importance écologique générant des exigences de préservation différentes (voir carte ci-avant) et sont définies ainsi :

- *Zone humide remarquable* : zone humide qui représente un intérêt au vue de critères définis. Leur état est correct et sont considérées comme intouchables pour tout projet.
- *Zone humide prioritaire* : Peu d'interventions sur ces zones humides permettraient qu'elles soient considérées comme remarquables. Les zones humides concernées par une pression urbaine forte sont également intégrées dans cette classification.

Le territoire de Grand Lac recense 122 zones humides et recouvrent près de 353 ha. Elles sont concernées par le PAZH (Plan d'Action en faveur des zones humides).

A ce titre plusieurs secteurs sur le territoire de Grand Lac sont visés d'une attention particulière :



Pugnny-Chatenod

Source : SIG DDT / Grand Lac

Un projet de camping est envisagé sur la commune de Pugnny-Chatenod à proximité d'une zone humide remarquable (ZHIR). « Si le périmètre de la zone humide est à préserver, une attention doit être apportée concernant la préservation de son mode d'alimentation » (source : Porter à connaissance).



Ancienne décharge de Viviers du Lac

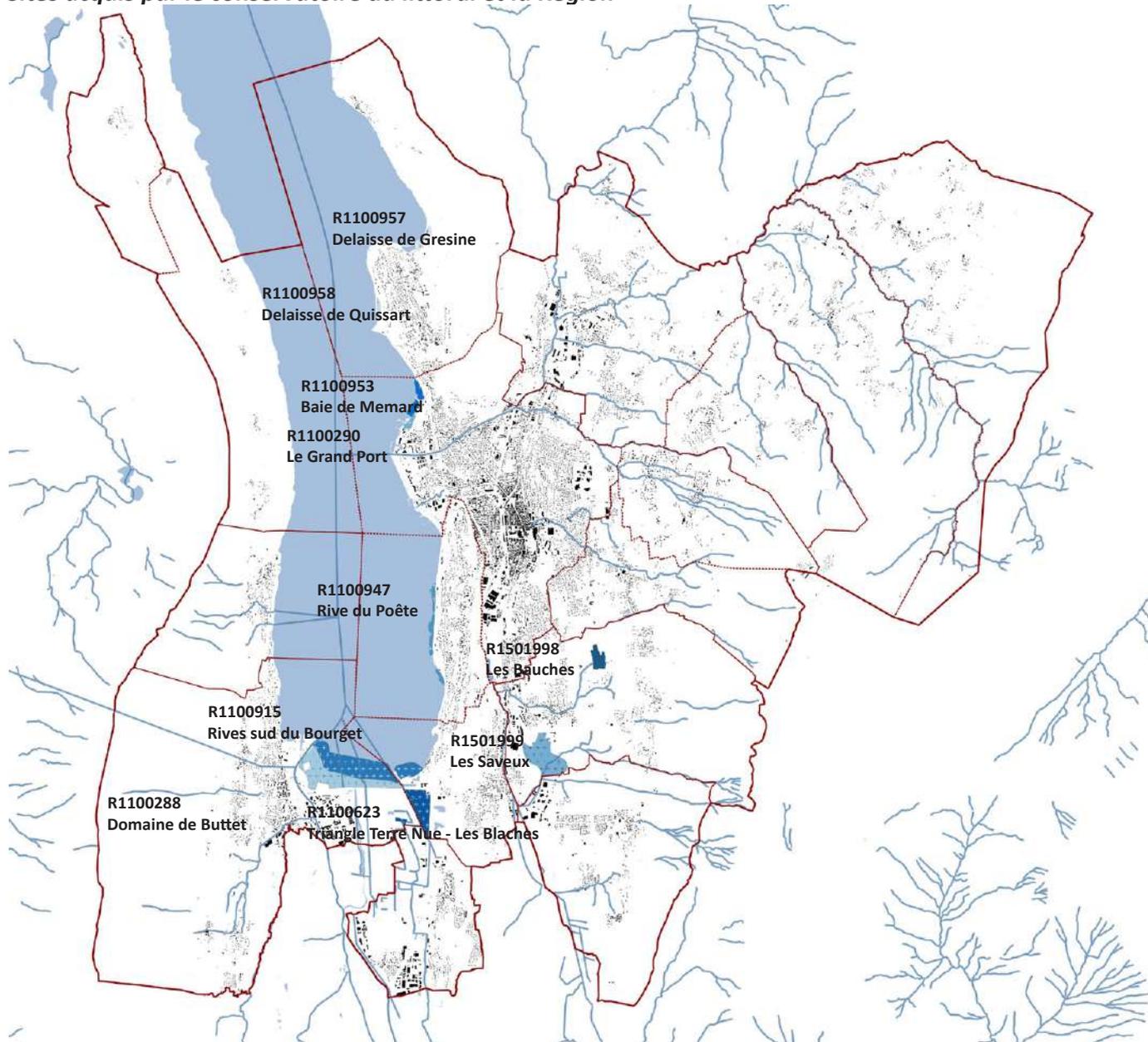
Source : SIG DDT / Grand Lac

Suite à la destruction de zones humides sur la commune de Voglans, le secteur de l'ancienne décharge de Viviers du Lac fait l'objet de mesures compensatoires.

« Il est demandé le classement de ces milieux en zone naturelle inconstructible afin de garantir leur pérennité avec une identification particulière ».

Les secteurs d'expansion des zones d'activités économiques sont des secteurs conditionnés à la prise en compte du PAZH et de mesures compensatoires. Le Porter à Connaissance de l'État cible les secteurs de Savoie Hexapole et de Savoie Technolac (notamment).

Sites acquis par le conservatoire du littoral et la Région



Site du conservatoire du littoral et la Région

Source : INPN

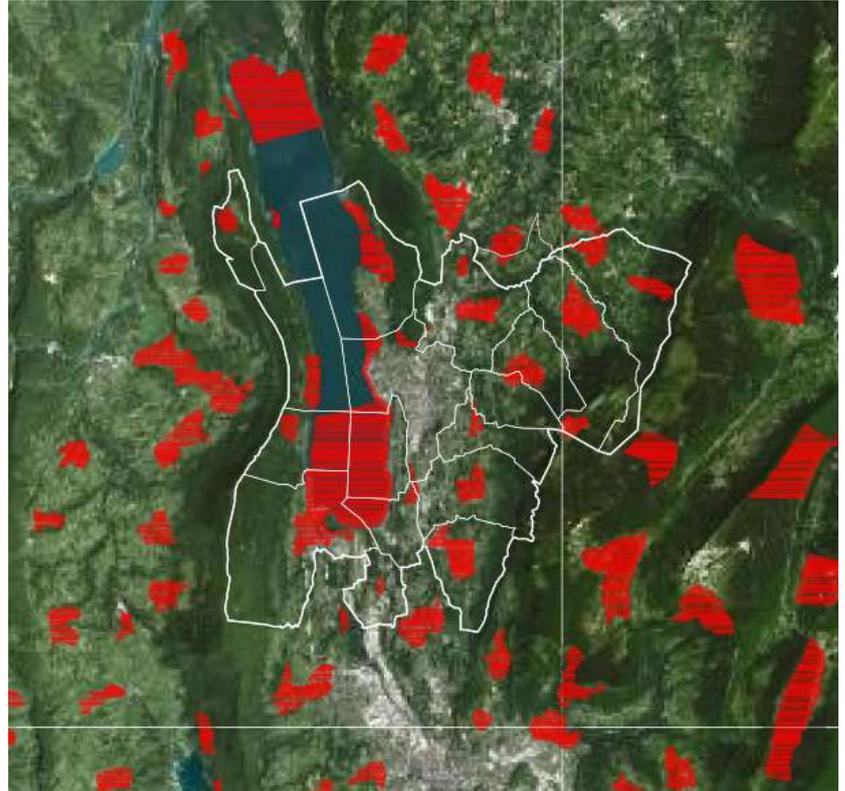
Rives Sud du Bourget



Bourget-du-Lac

Réserve de chasse et de faune sauvage

L'intercommunalité est concernée par 28 réserves de chasse et de faune sauvage, réparties sur les 17 communes de la CALB.



Arrêté de protection de biotope

Grand Lac est concerné par un seul arrêté de protection de biotope et concerne la commune du Bourget-du-Lac et la commune de Viviers-du-Lac, une grande partie du site concerne également plusieurs zone humide dont celle des Blaches. Les zones humides concernées sont recensées comme remarquables pour la plupart.



Arrêté de protection de biotope

Source INPN

3.2. Une connexion entre les réservoirs de biodiversité fragilisée



Depuis LE MONTCEL

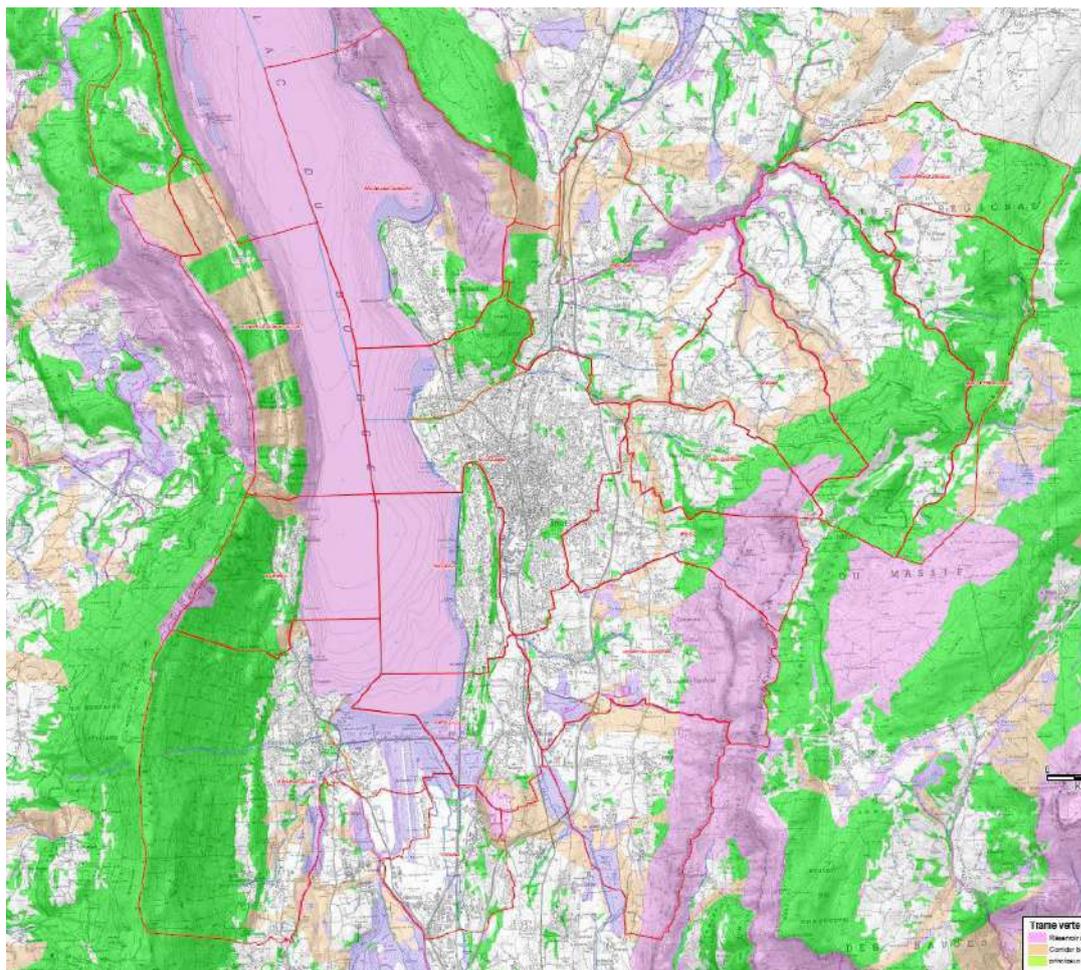
Les réservoirs de biodiversité et leurs liaisons prennent différentes formes, différentes tailles et une variété de caractéristiques plus ou moins favorables au développement de la biodiversité (espèces végétales, humidité, ombre, acteurs environnants ...). Cet ensemble de réservoirs et de leurs liaisons appelées corridors sont constitutifs de l'armature de la trame verte et bleue du territoire.

Une attention particulière est également portée à la valeur écologique des terres agricoles.

La continuité de la trame verte et bleue est un enjeu fort dans un territoire comme celui de Grand Lac qui a connu, depuis le dernier siècle, une forte transformation et extension de l'espace urbain sur l'espace agricole et naturel. En effet, les coupures de la TVB sont majoritairement dues au développement urbain. Cependant, dans les communes conservant un caractère rural et agricole dominant, les continuités écologiques sont un atout à préserver. De la même manière, l'anthropisation du territoire a clairement impacté les fonctionnalités et la qualité de la trame verte et bleue. La présence d'essences végétales invasives, à l'image de l'Ambroisie, ont prospéré. La mise en place d'interventions spécifiques ont néanmoins permis de réduire l'incidence de ce phénomène de dispersion.

La photographie ci-dessus illustre bien le maillage de la trame verte et bleue qui prend la forme d'une continuité de haies, de ripisylves, de boisements, de bocages ainsi que des pâturages ou d'autres espaces agricoles.

Symbole	Intitulé
Trame verte	
	Réservoir de biodiversité
	Corridor biologique
	Continuum forestier structurant
Trame bleue	
	Cours d'eau classés en liste 1 (art. L214-17 du code de l'environnement)
	Cours d'eau classés en liste 2 (art. L214-17 du code de l'environnement)
	Autres cours d'eau
	Espaces contribuant au bon état des cours d'eau
	Zones inondables d'aléa fort et moyen



Carte de la trame verte et bleue à l'échelle de Grand Lac

Source : DDT 73, décembre 2012

EXTRAIT DU SRCE RHÔNE-ALPES SUR LE BASSIN DU LAC DU BOURGET ENTRE AIX-LES-BAINS ET CHAMBÉRY

Enjeux reconnus, relatifs aux continuités écologiques

Ce secteur, structuré autour du nord de l'agglomération chambérienne, du lac du Bourget et des coteaux du massif des Bauges, est soumis à de forts enjeux du fait de son dynamisme économique, universitaire et touristique :

- fortes pressions d'urbanisation et contraintes de grandes infrastructures linéaires de transports en vallée (A41 notamment) ;
- urbanisation plus diffuse sur le versant du massif des Bauges nécessitant une vigilance quant à la préservation des fonctionnalités écologiques du territoire ;
- un enjeu lié à la qualité écologique du Lac du Bourget (considéré comme en état écologique moyen par le SDAGE Rhône-méditerranée) et au maintien des liens fonctionnels avec ses affluents.

Rôle pour la fonctionnalité de la TVB de Rhône-Alpes

Ce territoire est avant tout important au regard du rôle écologique fondamental que joue le lac naturel du Bourget pour la Trame bleue de Rhône-Alpes. Ce secteur permet d'autre part de relier les deux massifs que sont la chaîne de l'Épine à l'ouest et le massif des Bauges à l'est.

Les corridors d'importance régionale recensés (1 axe et 4 fuseaux) sont globalement classés dans l'objectif de remise en bon état en lien avec la présence d'infrastructures linéaires de transports impactantes pour la faune (A41 notamment).

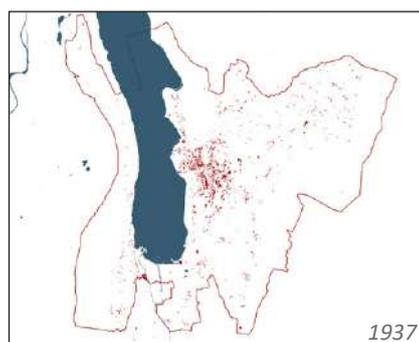
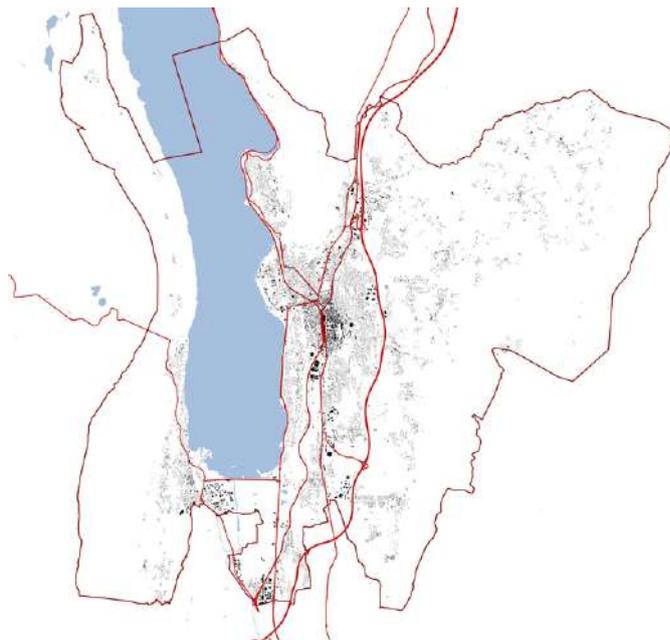
Pour la Trame bleue : Dégradations morphologiques importantes sur les cours d'eau affluents du lac du Bourget. 6 ouvrages prioritaires Grenelle sont recensés sur ces cours d'eau.

Les éléments fragmentants

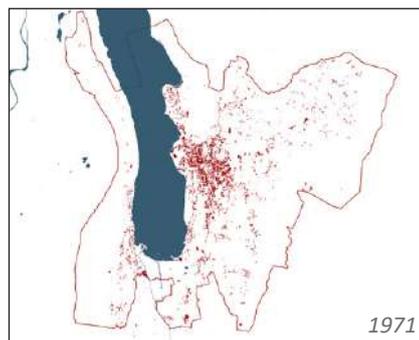


VIVIERS-DU-LAC

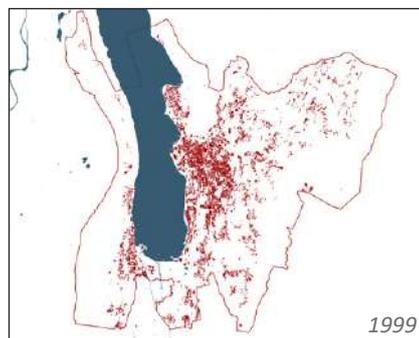
Le réseau de circulation, un élément fragmentant linéaire



Dans l'analyse de la trame verte et bleue et d'une recherche de connectivité, les éléments fragmentants du territoire prennent différentes formes. En effet, le territoire comprend un réseau d'axe de circulation important qui prend parfois de larges emprises et une forte circulation, amplifiant ainsi le caractère fragmentant des infrastructures. L'autoroute A41, mais également la ligne de chemin de fer, sont les deux éléments linéaires les plus fracturants de la trame verte et bleue. Leurs tracés linéaires créent de réelles coupures de biodiversité généralement infranchissable.

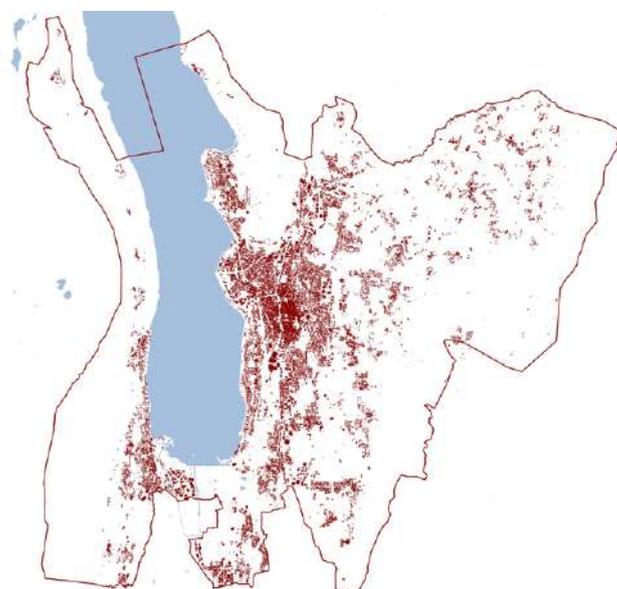


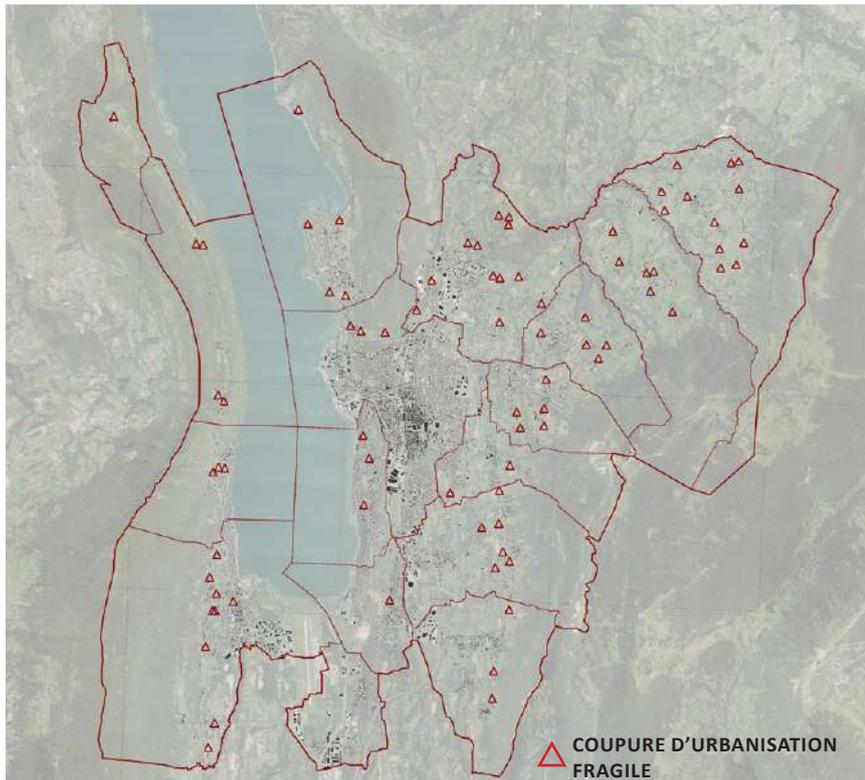
L'urbanisation quant à elle est un élément fragmentant visible sur l'ensemble du territoire et s'exprimant par des coupures plus ponctuelles même si son étalement crée parfois des coupures de très grande taille.



L'enjeu de la trame verte et bleue au sein du PLUi n'est pas seulement un enjeu de préservation, mais d'amélioration de la connectivité des réservoirs de biodiversité.

L'urbanisation, des fragmentation qui tendent à s'amplifier



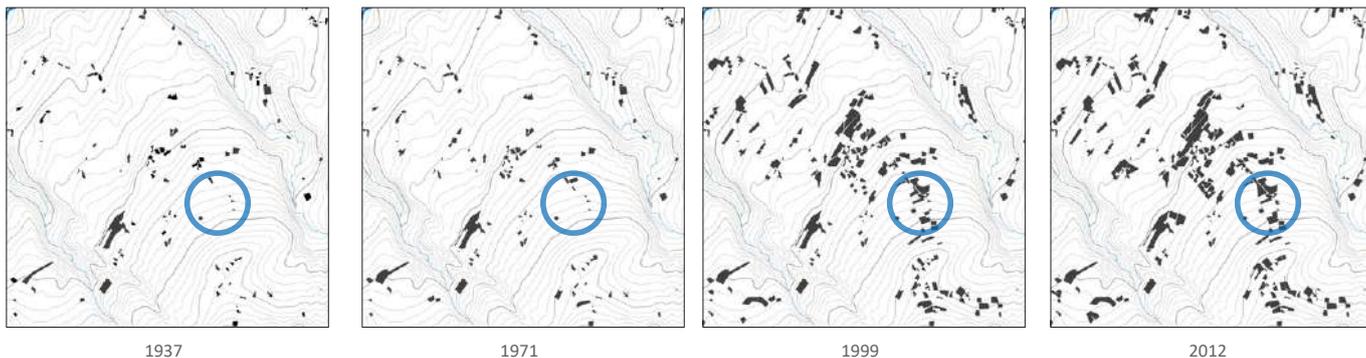


L'impact de l'urbanisation, comme des infrastructures de déplacements sur la trame verte et bleue, dépasse les limites de leur emprise propre.

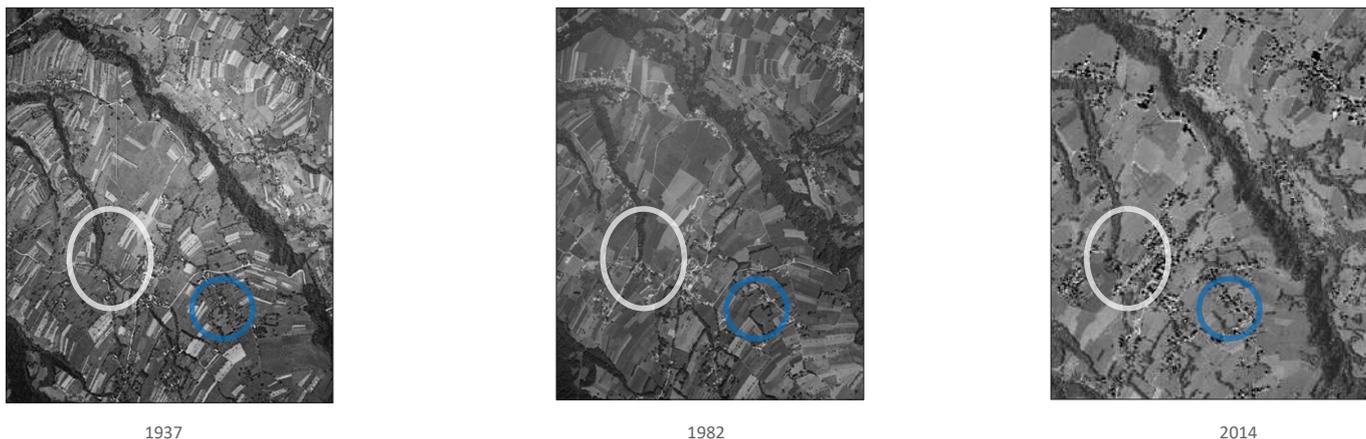
En effet, l'évolution des infrastructures tend à réduire voire à la faire disparaître.

La carte ci-contre nous montre le grand nombre de coupures d'urbanisation risquant d'être urbanisées dans les années à venir, ce qui entraînerait une rupture de la trame verte.

Disparition progressive des coupures d'urbanisation et diminution des corridors écologiques

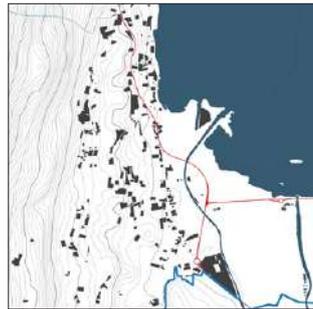


LE MONTCEL

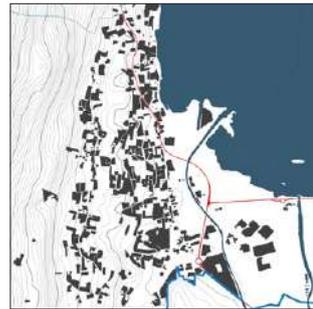




1937



1971



1999



2012

LE BOURGET DU LAC



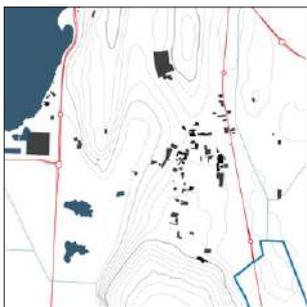
1937



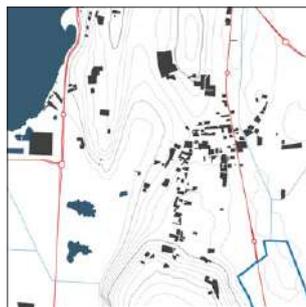
1982



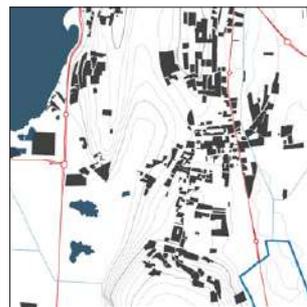
2012



1937



1971



1999



2012

VIVIERS DU LAC



1950

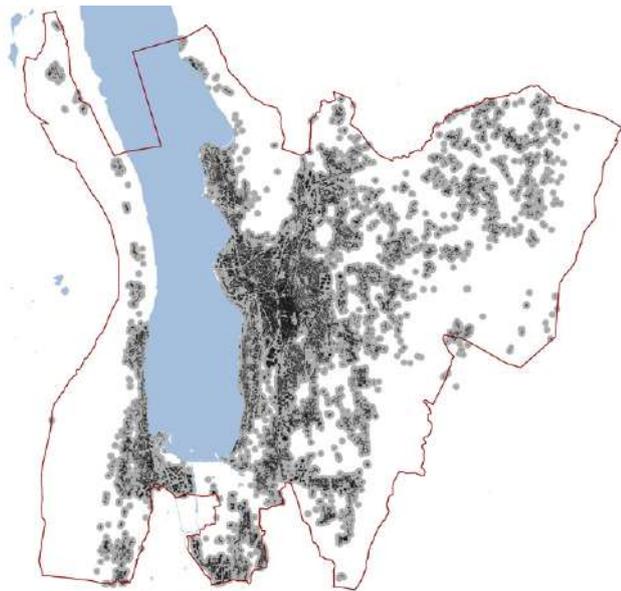


1982



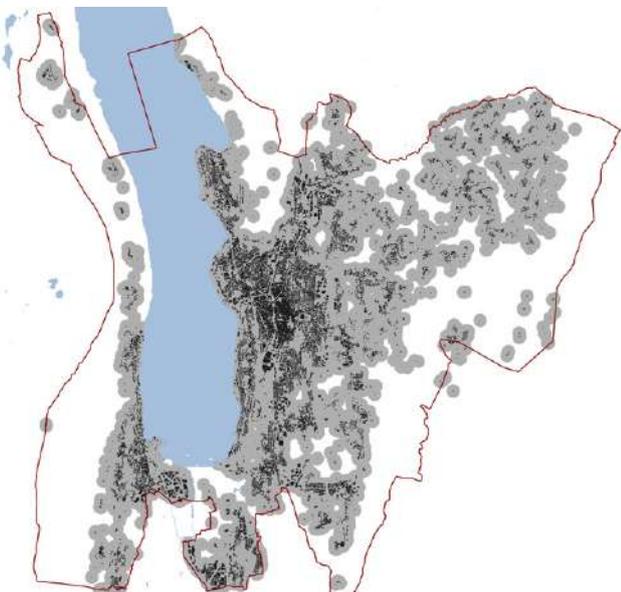
2014





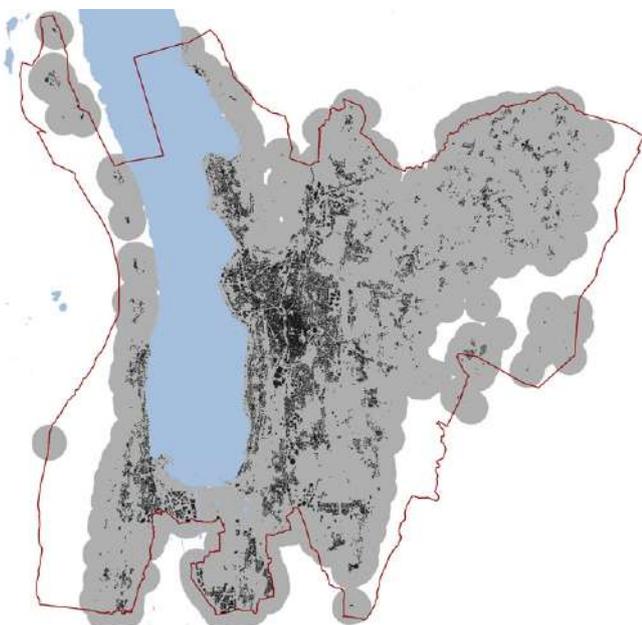
A titre d'exemple, dans un rayon de 100m autour de chaque emprise bâtie, on constate une connexion quasi-continue de la tâche urbaine de Grand Lac à l'exception de la commune de Saint Offenge et de Grésy sur Aix.

Un rayon de 100m autour d'un site d'urbanisation correspond à une covisibilité avec le voisinage proche, où les bruits liés à l'habitation sont encore perceptibles.



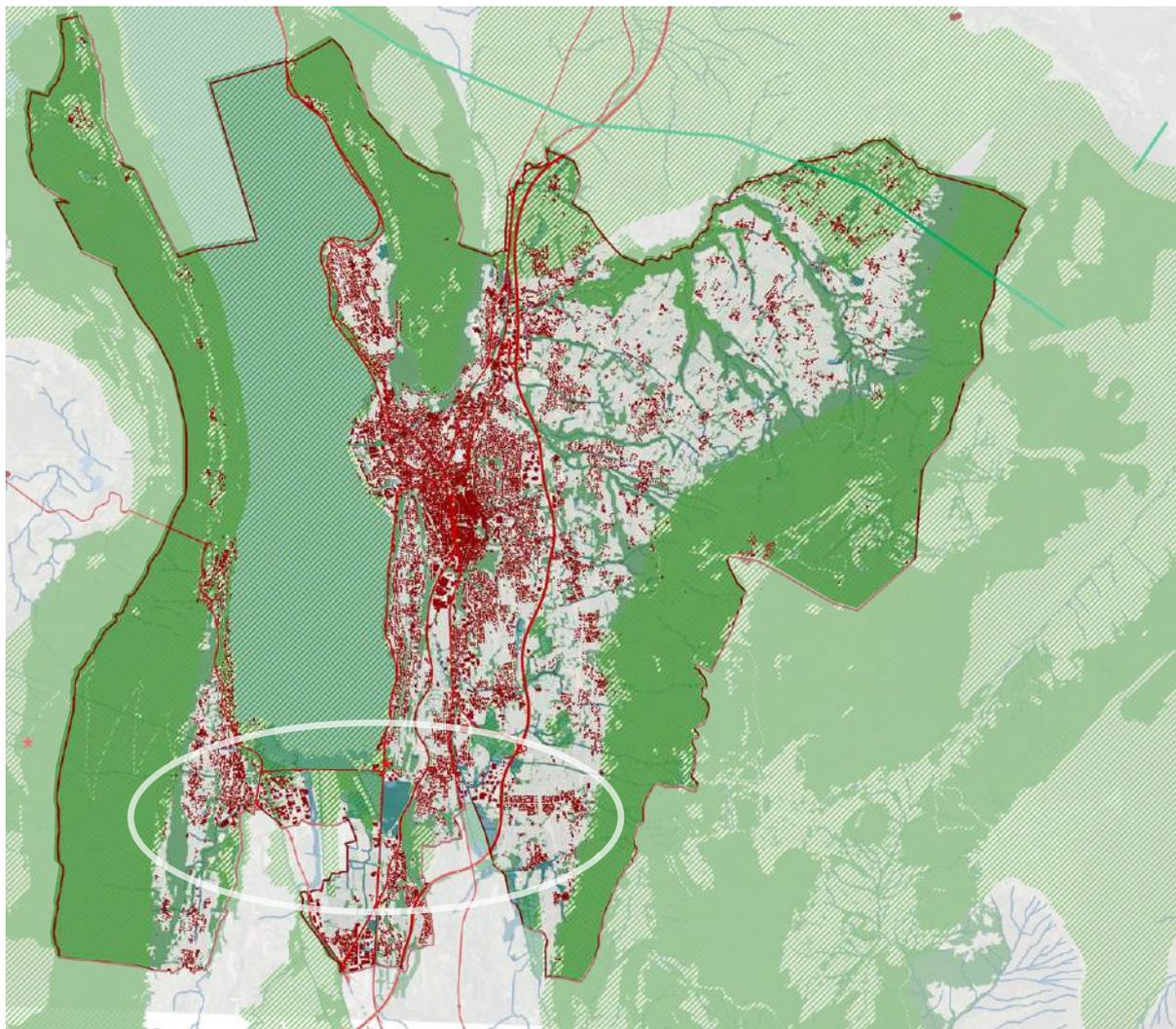
Dans un rayon de 200m, l'ensemble de la tâche urbaine est connectée avec une quasi-continuité autour du lac. Les secteurs non concernés par un impact indirect de la tâche urbaine sont essentiellement sur l'emprise du massif boisé.

Un rayon de 200m autour d'un site d'urbanisation correspond à une covisibilité avec le voisinage éloigné sans autre forme de correspondance.

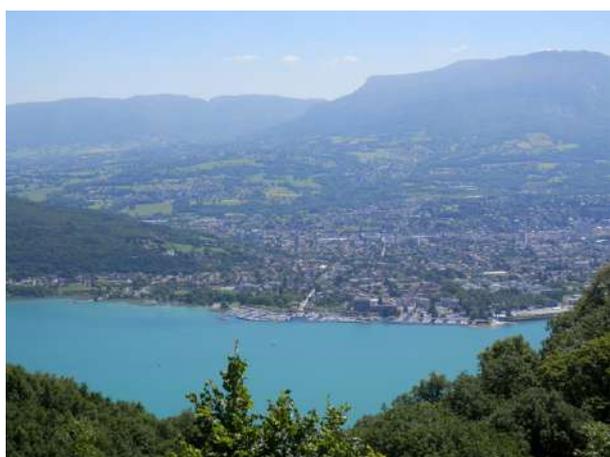


L'emprise concernée par un rayon de 500m diffère peu de celle observée auparavant, à l'exception de la plaine de la Leysse.

Un rayon de 500m autour d'un site d'urbanisation correspond à la limite à laquelle la grande faune peut s'approcher d'un espace habité.

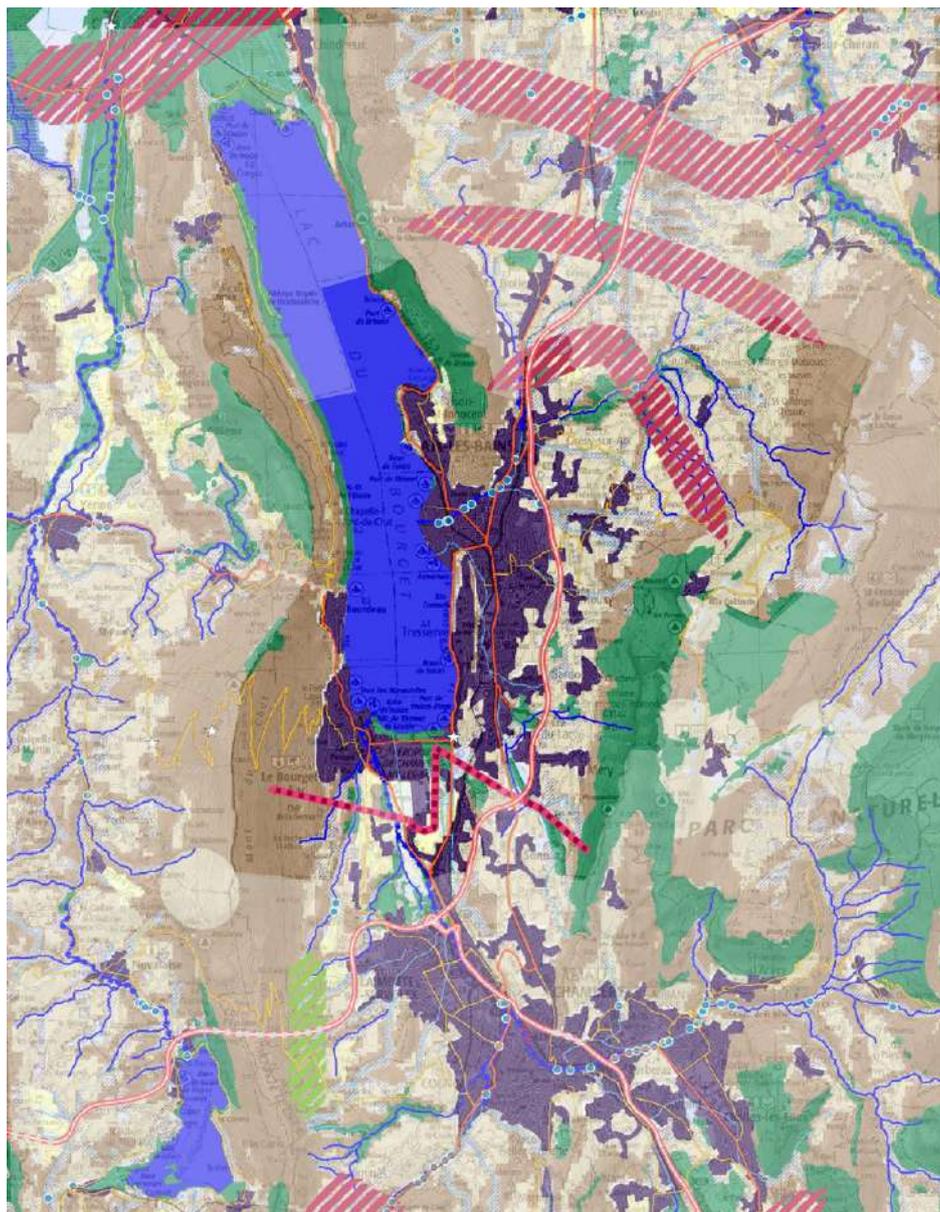


Assemblage des composantes de la TVB et des éléments fragmentants



L'assemblage des éléments vu précédemment : les composantes de la trame verte et bleue, ainsi que les éléments fragmentants, permet d'avoir une vision à l'échelle de l'intercommunalité de l'état de la TVB. On peut observer l'importance de la linéarité verte s'appuyant sur les cours d'eau qui sont de réels corridors écologiques depuis les hauteurs du territoire (à l'est et à l'ouest) et qui descendent vers le lac.

L'un des secteurs de vigilance que l'on remarque sur cette carte et qui est identifié dans le SRCE, correspond à l'ensemble du sud du lac du Bourget. Des solutions concrètes d'amélioration des connexions entre les composantes de la TVB doivent être particulièrement réfléchies sur ces espaces plus sensibles.



Source : SRCE

Le SRCE fixe à l'échelle régionale les continuités écologiques qui devront trouver une traduction au sein du PLUi.

Il est notamment primordial de prendre en compte des connexions avec les territoires voisins qu'il s'agit de préserver et/ou d'améliorer.

Les deux grands enjeux issus du SRCE pour le territoire de Grand Lac sont :

- le fuseau nord «à remettre en bon état»
- l'axe Est-Ouest au sud du territoire « à remettre en bon état»

Réservoirs de biodiversité :



Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale :



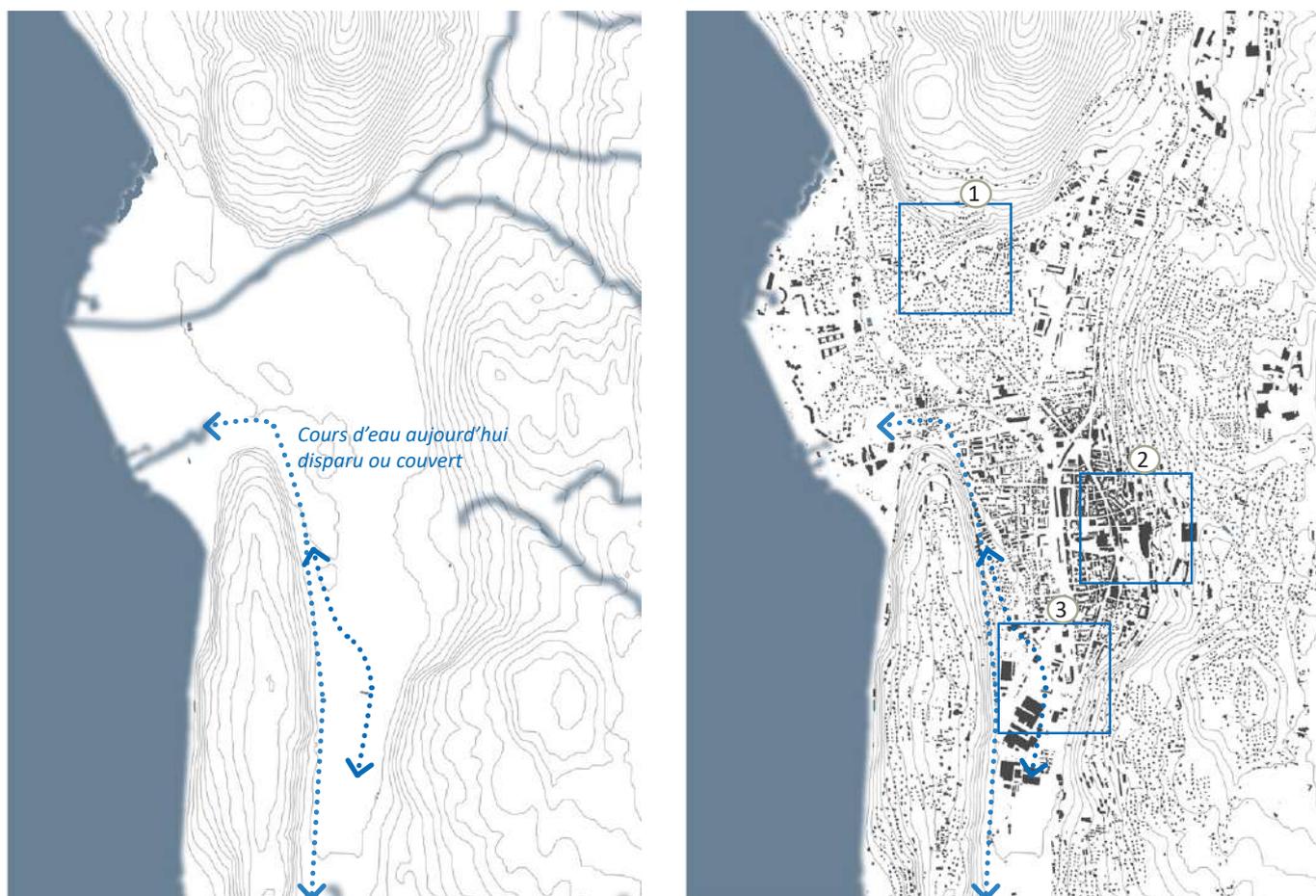
Axes

Objectif associé :

- à préserver

- à remettre en bon état

3.3. Une place hésitante de la «nature» en ville



Source : CISALB / étude de restauration écologique des rivières

Bien qu'étant l'un des caractères forts du territoire de Grand Lac, grâce à l'omniprésence du lac du Bourget dans le paysage, l'eau reste cependant discrète dans le tissu urbain de l'agglomération. En effet, la majorité des cours d'eau urbains sont très contraints par l'environnement construit qui les entoure. Qu'ils soient canalisés ou recouverts, les cours d'eau urbains sont de moins en moins visibles. Cependant, des projets de restauration et de renaturation des cours d'eau voient le jour, permettant une prise en compte de l'eau dans l'aménagement de la ville.

Des projets de restauration (plan action 2011-2017 du CISALB et Grand Lac) qui mettent l'eau à l'honneur.



Des héritages liés à l'eau inégalement mis en valeur.



Des cours d'eau disparus mais dont l'héritage urbain est parfois palpable.





DRUMETTAZ-CLARAFOND

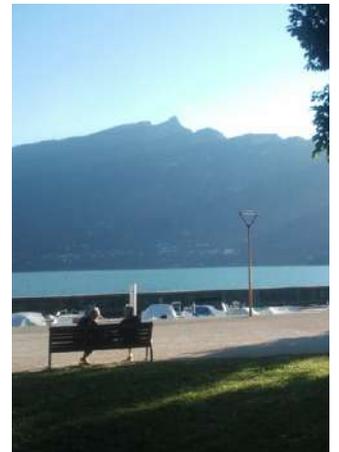


BRISON ST INNOCENT

Aujourd'hui, la place de l'eau a encore du mal à être reconnue dans l'espace urbain. En effet, les cours d'eau prennent souvent la forme de tranchée le long des voiries, mais ils peuvent également être recouverts laissant seulement une ouverture dans le tracé de la structure urbaine.

Cependant, l'eau doit être considéré comme un atout fort du milieu urbain, car elle permet d'améliorer le cadre de vie, mais aussi d'être un support de biodiversité majeur : en effet, le linéaire des cours d'eau sont des corridors écologiques majeurs lorsque leurs abords ne sont pas trop contraints. Réfléchir les aménagements liés à l'eau dans la ville permet également d'anticiper les risques liés à ces cours d'eau : débordements, crues... tout en créant des espaces de qualité (parcs inondables, promenades dans les lits majeurs des cours d'eau, noues paysagères...).

La place de l'eau dans la ville a encore des difficultés à sortir de son cours



UN TERRITOIRE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Une valeur environnementale reconnue

- » Le territoire de Grand Lac comporte de nombreux sites Natura 2000 (directive « habitats, faune, flore » et directive « Oiseaux »), signes d'une valeur écologique importante et d'une qualité paysagère élevée.
- » On recense plusieurs Sites d'Intérêts Communautaires (SIC), comme les zones humides de l'Albanais, l'ensemble du lac du Bourget ou encore le réseau des zones humides, landes et falaises de l'Avant-Pays-Savoyard ; ainsi qu'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) : l'ensemble du Lac du Bourget-Chautagne-Rhône.
- » L'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) recense vingt-deux ZNIEFF de type 1 (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) et 5 ZNIEFF de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, orant des potentialités biologiques importantes) sur le territoire de Grand Lac. Les zones humides de Grand Lac ont été également répertoriées par l'inventaire départemental (recensement complété par les services de l'Etat en 2015).
- » Enfin, le territoire de Grand Lac comprend également des sites acquis par le conservatoire du littoral et des arrêtés de protection de biotope.

Une connexion entre les réservoirs de biodiversité fragilisée

- » Les liaisons entre les réservoirs de biodiversité peuvent prendre différentes formes : haies, ripisylves ... qui créent la continuité de la trame verte et bleue.
- » Plusieurs éléments fracturants viennent entrecouper la trame verte et bleue : les axes de déplacement majeurs (autoroute A41, chemin de fer ...) ainsi que l'urbanisation et son évolution.
- » Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) définit deux grandes connexions à prendre en compte dans les connexions entre les territoires : le fuseau nord et l'axe Est-Ouest au sud du territoire « à remettre en bon état ».

Une place hésitante de la nature en ville

- » Bien qu'étant l'un des caractères forts du territoire de Grand Lac, grâce à l'omniprésence du lac du Bourget dans le paysage, l'eau reste cependant discrète dans le tissu urbain de l'agglomération.
- » Cependant, des projets de restauration et de renaturation des cours d'eau voient le jour, permettant une prise en compte de l'eau dans l'aménagement de la ville.

4. UNE ARMATURE AGRICOLE DYNAMIQUE

«Il faut conserver un caractère rural important »

«La naissance des AOC a augmenté la qualité des productions»

«Une activité qui fait partie de notre territoire »



«Les maraîchers ne trouvent plus d'espace pour s'installer»

«Les principaux conflits d'usages sont liés au foncier »



«Les anciennes fermes présentent un gros potentiel en logement si elles sont réhabilitées»



Source : fin d'été en Savoie,
J. Morion - fin XIX^{ème} siècle

Le territoire de Grand Lac offre une grande diversité de paysage et d'espace. Entre montagne et lac, la richesse des sols et des expositions est propice à une large variété de cultures. Alors que sur l'ensemble du territoire, la prédominance de l'élevage laitier est manifeste notamment avec la fabrication de fromages AOP et IGP, on observe des particularités :

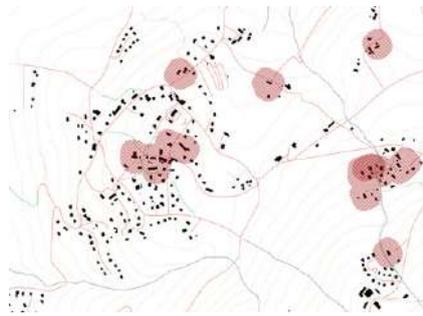
- Les coteaux sont plus propices à la viticulture, les vergers, les prairies et le pâturage.
- Les plaines, comme la plaine de la Leysse, sont favorables aux cultures céréalières par leur relief et leur hydrométrie élevée.
- Les hauteurs à l'Est offrent la présence de deux alpages : alpage de la Cluse et du Revard.
- Les reliefs les plus accentués restent majoritairement boisés comme la chaîne du Mont du Chat.

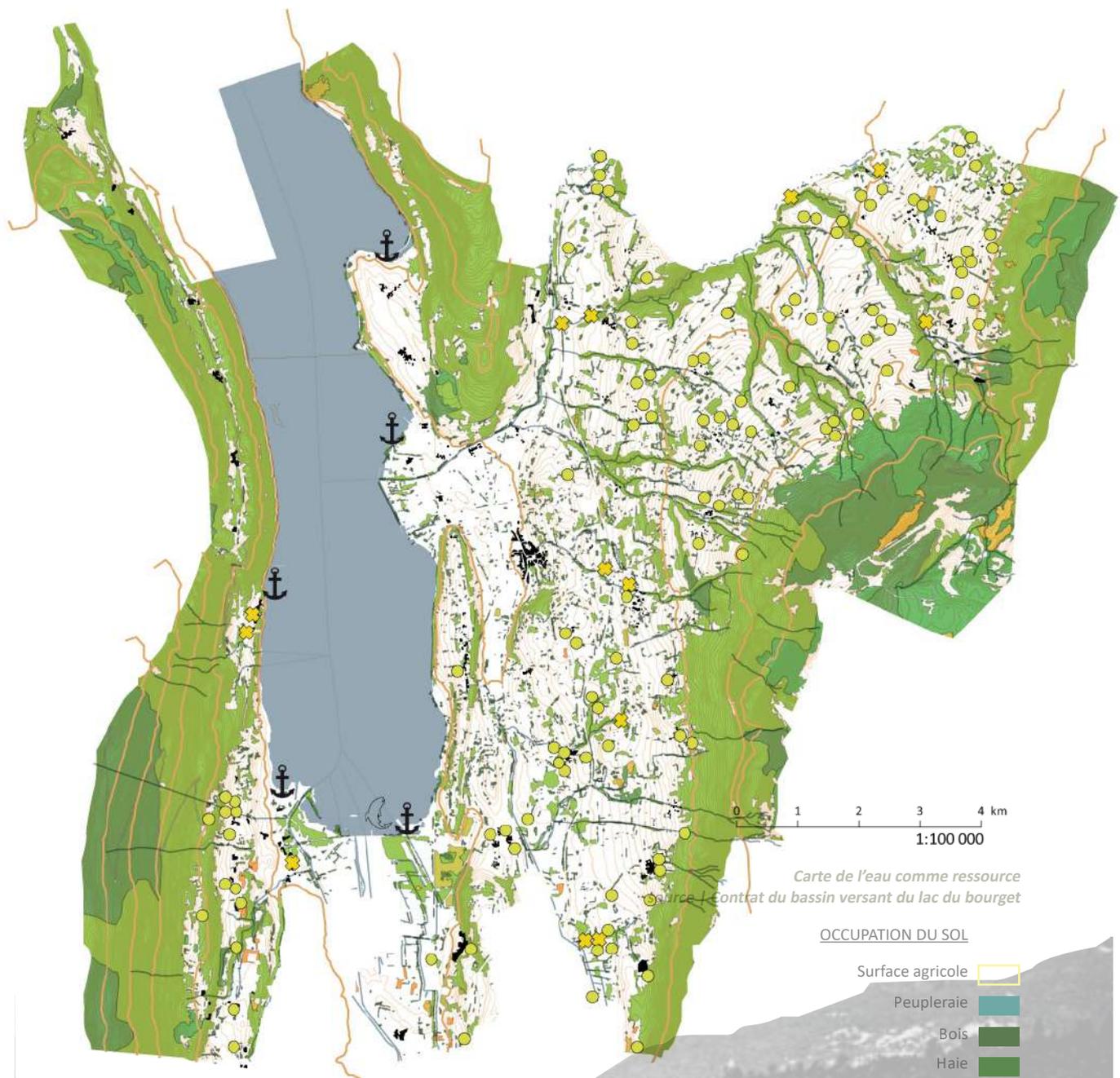
Cette sectorisation des pratiques permet de distinguer des typologies de commune : par exemple, les communes de Trevignin, St Offenge et le Montcel sont marquées par une agriculture de pâture, qui caractérisent leur identité rurale et qui ont favorisé l'implantation urbaine autour des fermes.

Un diagnostic a été réalisé par la Chambre d'Agriculture de Savoie-Mont Blanc en 2015 présentant l'ensemble des caractéristiques et les enjeux du territoire en terme d'agriculture (c annexes).



aires d'implantation en 1866 - MONTCEL





Carte de l'eau comme ressource
 Source : Contrat du bassin versant du lac du bourget

OCCUPATION DU SOL

- Surface agricole 
- Peupleraie 
- Bois 
- Haie 
- forêt fermée mixte 
- forêt fermée de conifère 
- forêt feuillue fermée 
- Zone arboré 
- forêt ouverte 
- forêt ouverte / landes 
- Vergers 

AGRICULTURE

- Exploitation d'élevage 
- Moulin à vocation agricole, à force hydraulique 

PISCICULTURE

- Port de pêche 
- Vivier 



4.1. Un rôle structurant à plusieurs niveaux



MERY

L'agriculture a façonné une identité rurale prégnante et dynamique au territoire qui se traduit par :

- La présence architecturale omniprésente sous forme patrimoniale ou contemporaine : les corps de ferme du territoire de Grand Lac ont une forme liée à la morphologie du site (avancées des toitures, matériaux ...)
- La présence animale, notamment par l'élevage laitier
- La diversité de la pratique agricole, énoncée précédemment



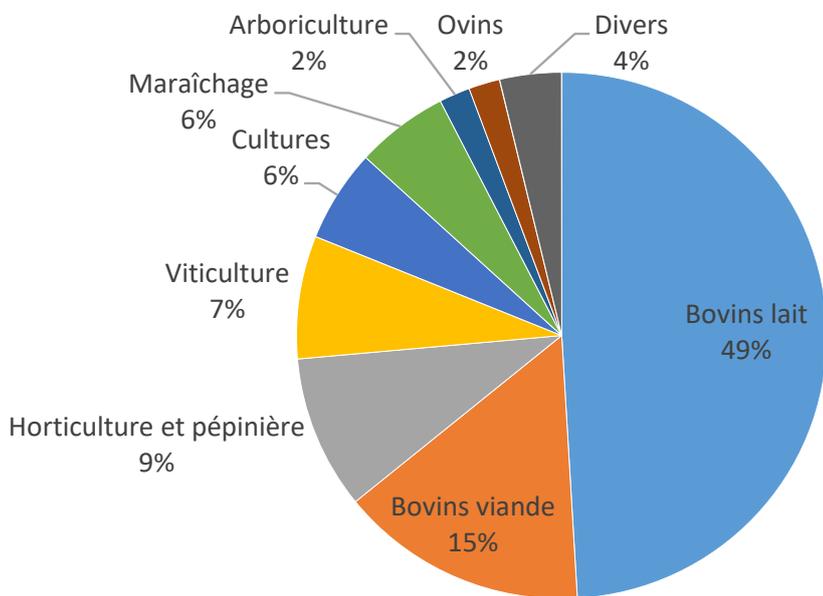
ONTEX

Elle porte un rôle structurant :

- En tant qu'organisateur historique de la répartition des implantations humaines : chaque hameau s'est construit autour d'une ferme historique.
- En tant qu'aménageur et gestionnaire de l'espace : par l'entretien des terres agricoles
- En tant que générateur de paysages et valorisation du terroir : les pratiques agricoles influent sur les variations des paysages et les produits locaux véhiculent un caractère rural du territoire (AOC et IGP)
- En tant que moteur d'une filière économique et créateurs d'emplois directs et indirects

Une filière économique diversifiée

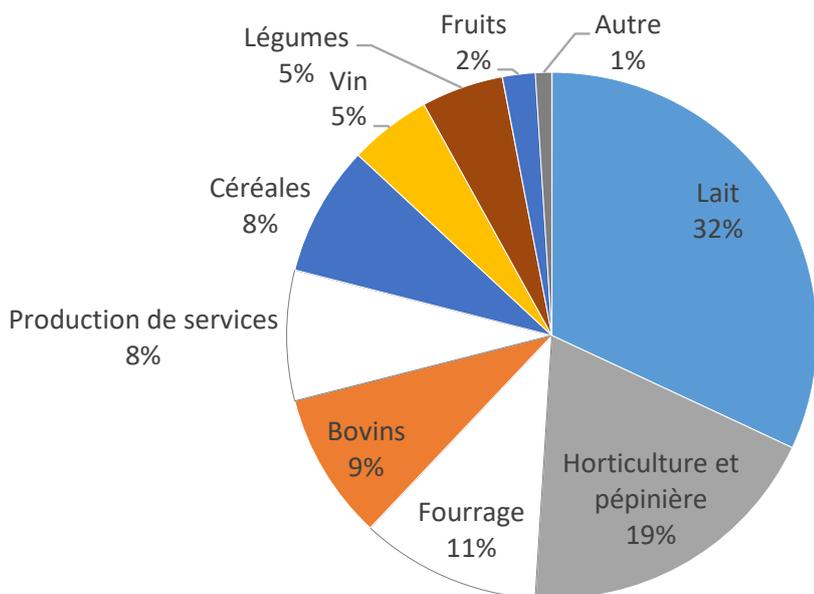
Typologie des exploitations agricoles



Source : Chambre d'agriculture

L'élevage bovin domine l'activité agricole locale. La production laitière est liée à l'activité de trois coopératives, lui permettant de se spécialiser dans la production fromagère avec l'AOC Tomes de Savoie (Appellation d'origine contrôlée) et le lait IGP de Savoie (Indication géographique protégée). Le territoire de Grand Lac est principalement tourné vers l'élevage, mais la diversité des cultures reste présente dans cette région.

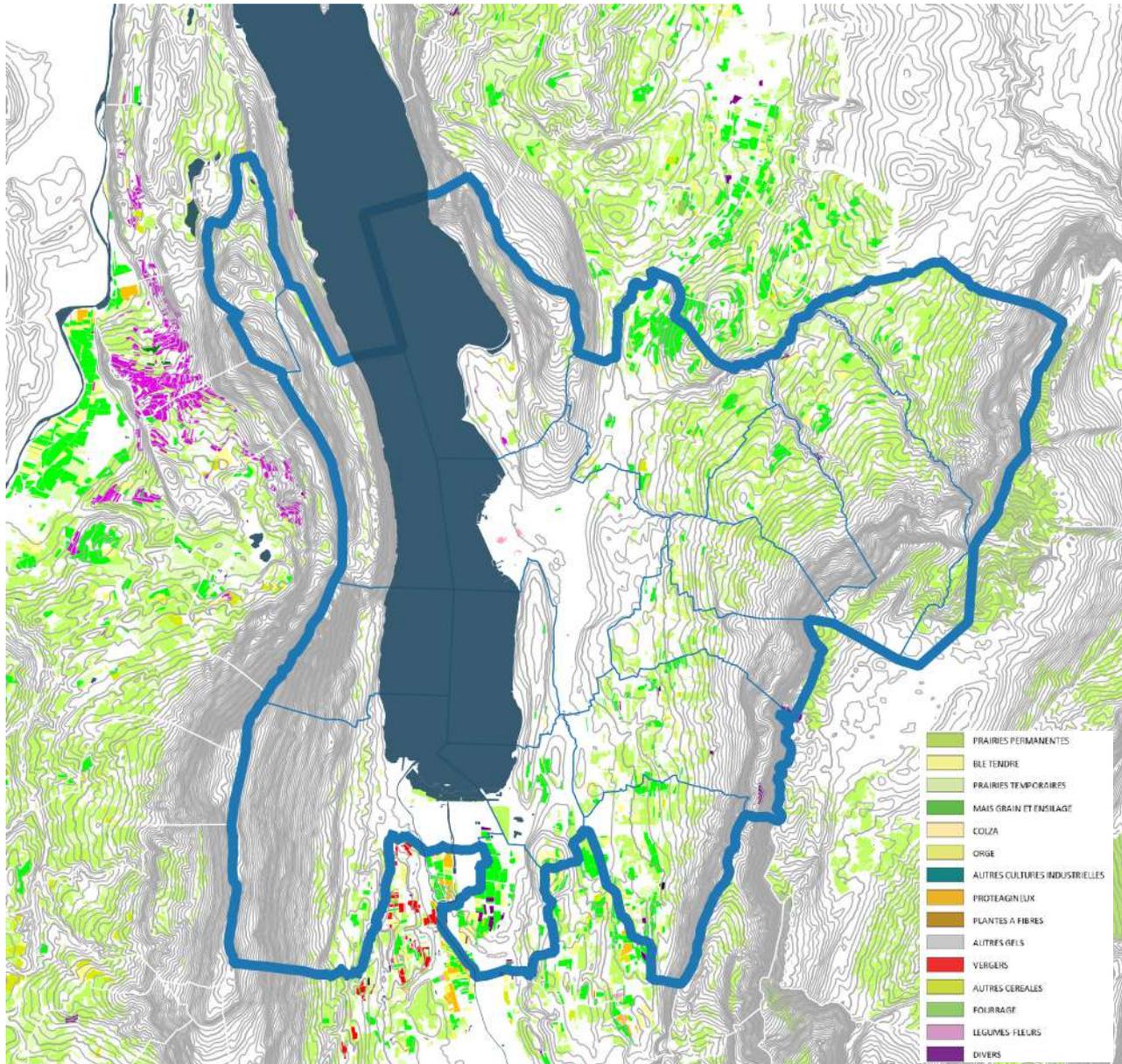
Origine du chiffre d'affaires par l'agriculture de Grand Lac



La part la plus importante du chiffre d'affaire issue de l'agriculture est issue de la production laitière, suivie par l'horticulture et les pépinières.

Le chiffre d'affaires par commune est proche de la moyenne savoyarde.

Une activité structurante sur les coteaux



Sources :
IGN, RPG



Mont Revard

97% de l'activité se concentre principalement sur les coteaux contre seulement 3% dans les alpages.

Les terres sont de bonne qualité et le relief ne permet pas de se diriger vers des productions intensives ce qui a généré une préservation des coteaux, dédiés essentiellement à l'élevage bovin. La préservation de l'activité liée aux alpages est aujourd'hui complexe du fait de la mutation de l'activité agricole. Ces espaces sont concernés par un double enjeu, agricole mais également environnemental.

Une activité vecteur d'une image de territoire dynamique



ONTEX



MERY



BOURDEAU

Le patrimoine architectural agricole est omniprésent et réparti sur l'ensemble du territoire :

- Les nombreuses réhabilitations traduisent un intérêt patrimonial partagé mais qui sont inégales en termes de traitement et de qualité.
- La grande majorité des réhabilitations des corps de ferme sont des transformations à destination de logements. La faible vacance observée sur le territoire y compris au sein du bâti agricole traduit un marché de l'immobilier tendu, mais participe à la valorisation du patrimoine local.
- Les enjeux de préservation mais aussi d'évolution du patrimoine bâti sont au coeur du projet de PLUi.



BOURGET-DU-LAC - fourneau (avant)



BOURGET-DU-LAC - fourneau (après)



Champ-Billet - ST-OFFENGE



Route des Farniers - ST-OFFENGE



TREVIGNIN



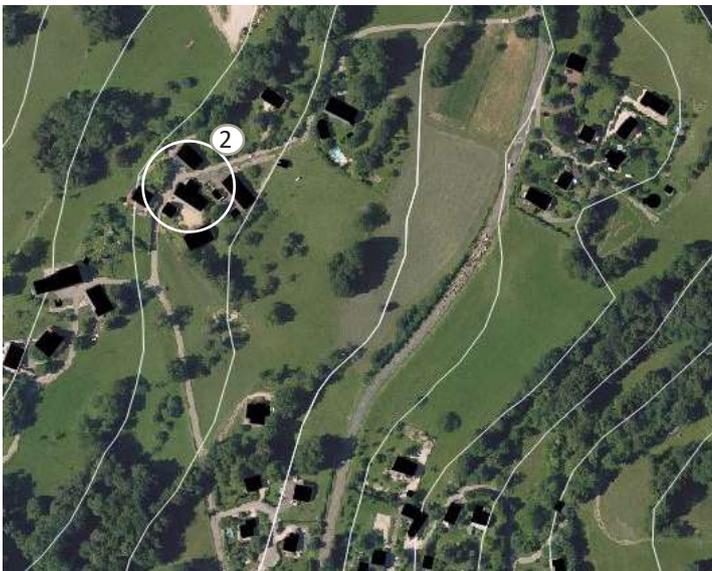
L'évolution des exploitations ou l'implantation de nouvelles exploitations agricoles est observable sur l'intercommunalité et témoignent d'un secteur dynamique. Les enjeux paysagers et agricoles sont intimement liés et passent également par une réflexion architecturale des nouveaux bâtiments tout comme une réflexion sur leur localisation.

Comme la proximité d'un tiers peut générer des conflits d'usages, inversement l'implantation d'une nouvelle exploitation peut générer des nuisances envers des tiers.

4.2. Une agriculture en compétition avec l'évolution de l'urbanisation



Les Mellets - GRESY-SUR-AIX



Le Rocheret - ST-OFFENGE

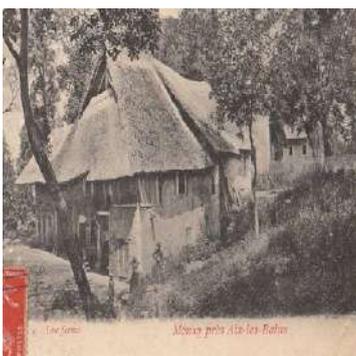


L'impact de la résidentialisation et de l'évolution de la tâche urbaine sur l'activité agricole est de plus en plus présente aujourd'hui.

Une fois la diffusion urbaine opérée à proximité d'une activité agricole, il est complexe pour cette dernière de perpétuer son activité (conflits d'usages, accès ...)

La préservation des abords des exploitations sur certaines communes a permis de pérenniser la pratique agricole.

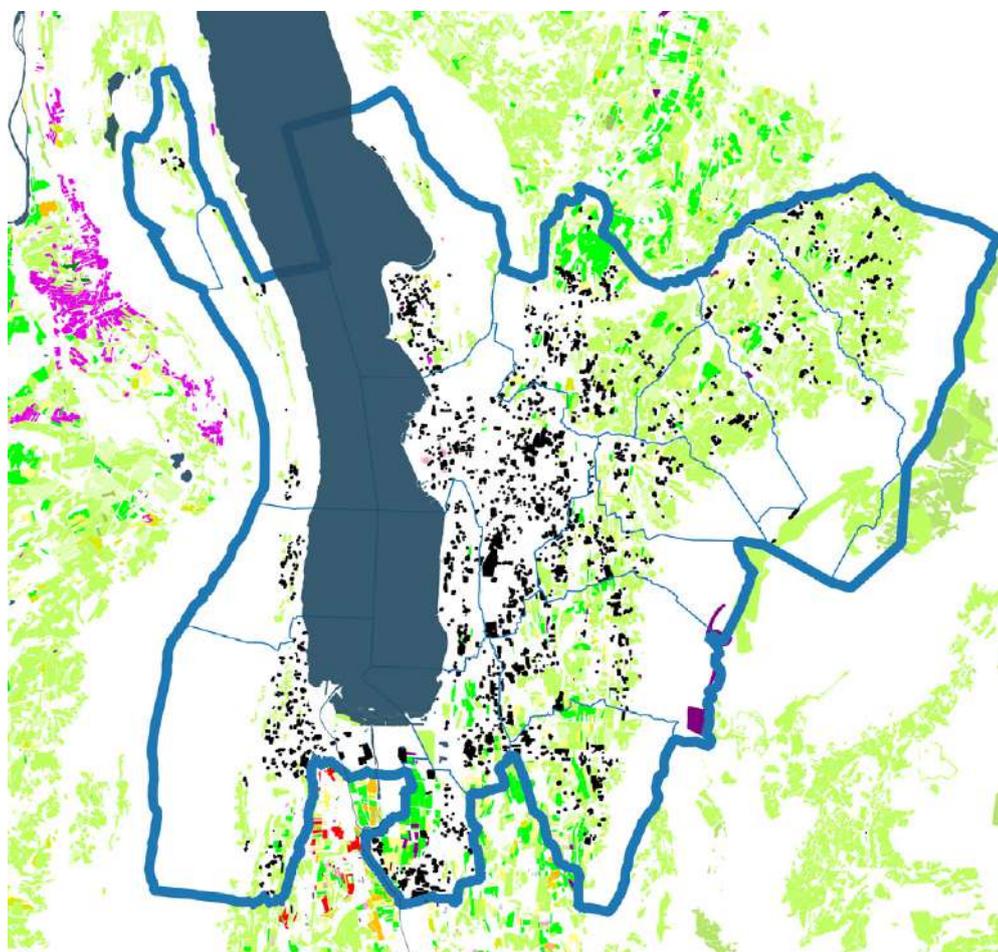
Permettre l'évolution des exploitations est également un enjeu réglementaire fort dans le PLUi.



MOUXY

La dispersion de l'habitat a généré un morcellement de l'espace agricole, soit davantage de déplacements et de charges d'exploitation pour les exploitants.

Cet enjeu est corrélé avec le paysage généré et la question de l'extension des réseaux. Le foncier mobilisé est également multiplié du fait d'absence de mutualisation.



La pression foncière sur le territoire augmente la valeur des terrains.

Aujourd'hui, la concurrence entre les exploitations agricoles désireuses d'assurer leur maintien et les nouveaux arrivants à la recherche de terrains a tendance à tourner à l'avantage de ces derniers.

Sources :
RPG, DDT73

Urbanisation depuis 2000



Le patrimoine architectural omniprésent pose également la question de son devenir et de sa place au sein du tissu actuel. En effet, il présente une potentialité de création de logements dans l'existant important du fait des volumes architecturaux offerts mais il pose parallèlement la question de la capacité du site à recevoir le double voire le quadruple de logements sur un espace qui auparavant n'en accueillait qu'un et une activité.



Clarafond - DRUMETTAZ-CLARAFOND



BRISON-ST-INNOCENT - Avant



BRISON-ST-INNOCENT - Après

Les enclaves agricoles



VIVIERS DU LAC

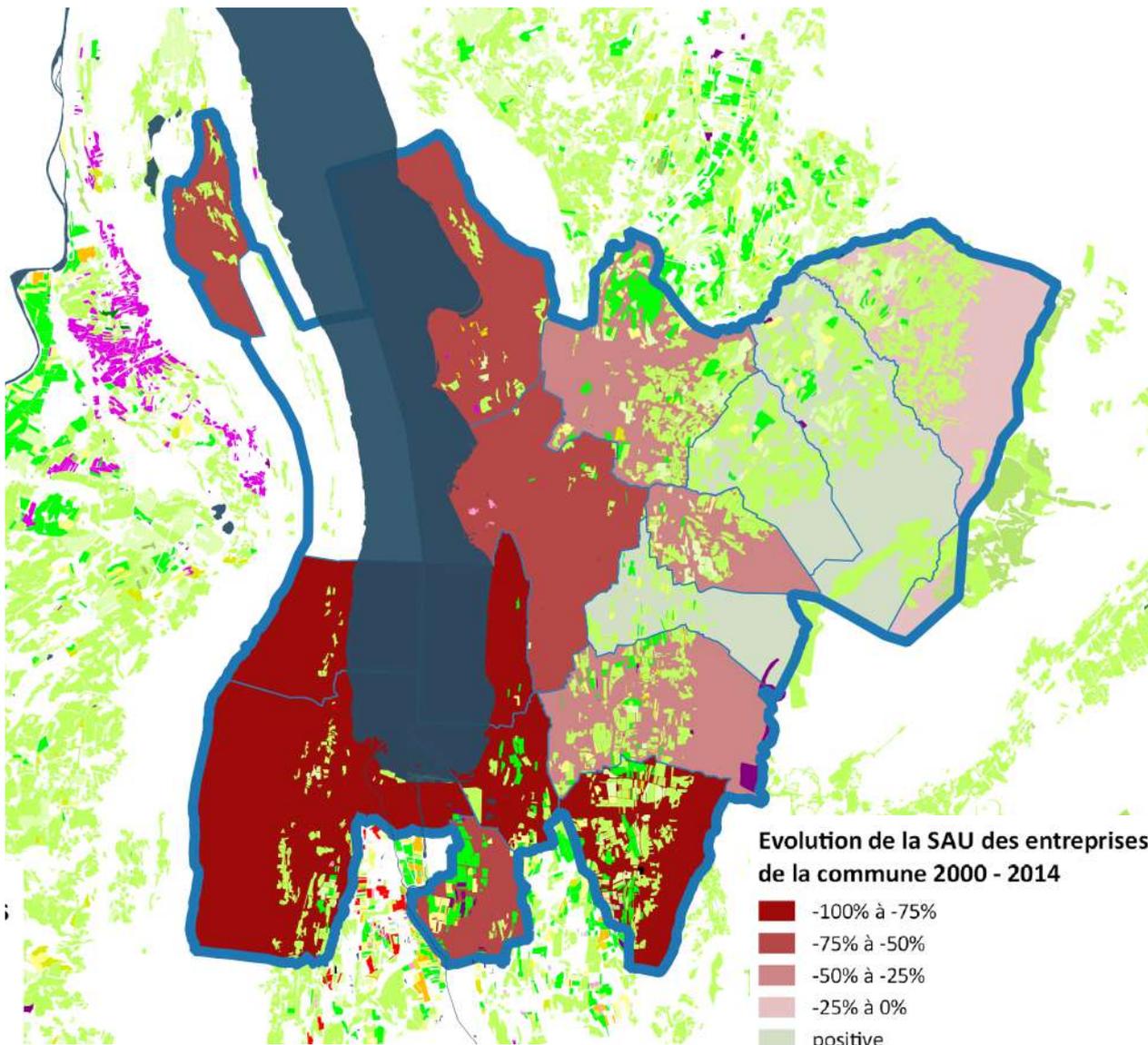


MERY

Pour assurer la pérennité de l'activité agricole, il s'agit également de préserver les conditions d'exercer durablement celle-ci. Même si certaines parcelles sont préservées à proximité ou au sein du tissu urbain ou périurbain, leur imbrication avec ce dernier rend la pratique agricole peu durable, à la fois par le risque de disparition dû à l'agrandissement des zones urbaines, mais également par les problèmes de cohabitation que peut engendrer la proximité des pratiques agricoles avec les logements (nuisances sonores, olfactives, problème de voiries ...). La diffusion de l'urbanisation sous forme linéaire multiplie les interactions avec l'activité agricole et ainsi la complexité d'exercer l'activité agricole.

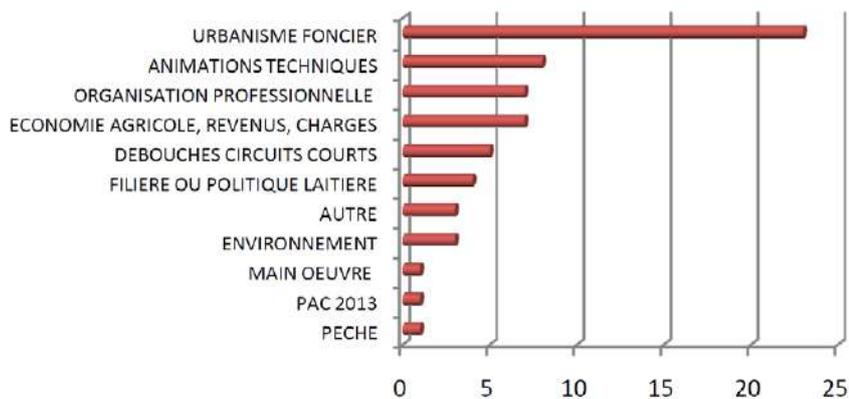
La dispersion de l'urbanisation entre les parcelles agricoles suggère la concurrence à l'oeuvre sur le territoire.

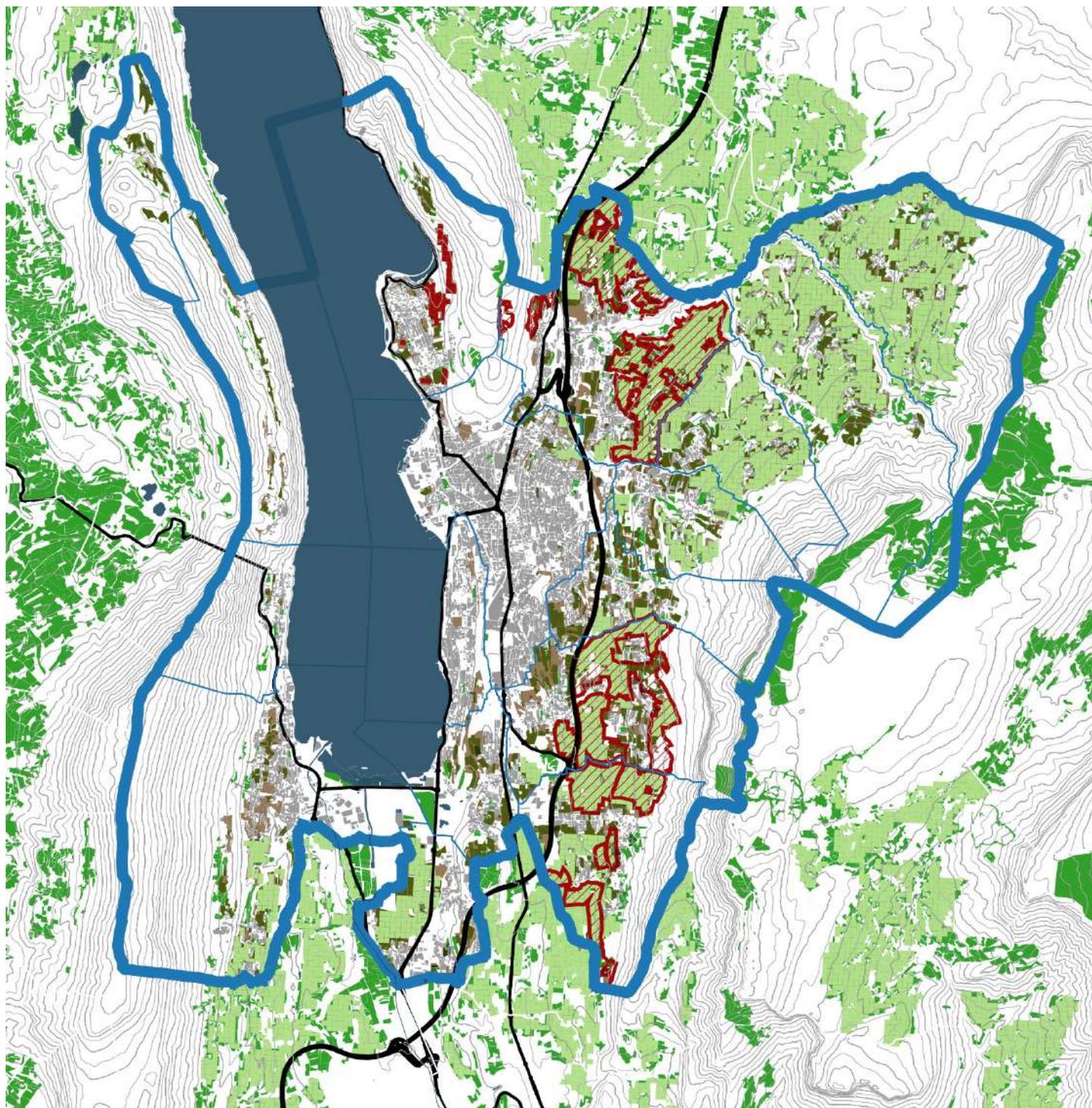
La carte ci-contre ne reflète que l'évolution des exploitations sur le territoire de Grand Lac et non pas celle dont le siège figure en dehors.



Source : RGA, RPG, Chambre d'Agriculture

Thèmes de préoccupation des chefs d'exploitation





Parcelles agricoles (RPG 2012)

■ Parcelles agricoles (RPG 2012)

Protection SCoT

■ Zone agricole

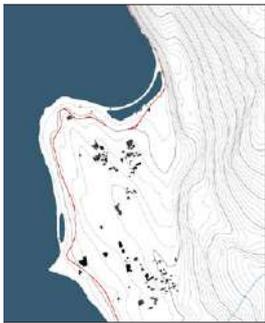
■ Zone viticole

Zones stratégiques (Chambre d'agriculture)

■ enjeu fort

ZAP

■ Zone agricole protégée



1937



1971



1999



2012



Cas particulier à BRISON ST INNOCENT: le devenir des vignes en milieu urbain : valeur patrimoniale et productive

Les terres agricoles sont recensées et protégées par différents documents :

- Le SCOT délimite les zones agricoles et viticoles d'intérêt majeur, il s'agit des zones de vignobles AOC, et notamment celles qui sont actuellement et majoritairement plantées, . des zones de production spécialisée (maraîchage, horticulture, arboriculture...), des zones mécanisables à bon rendement, des secteurs remembrés ou irrigués et des prairies proches des sièges d'exploitations pratiquant l'élevage.

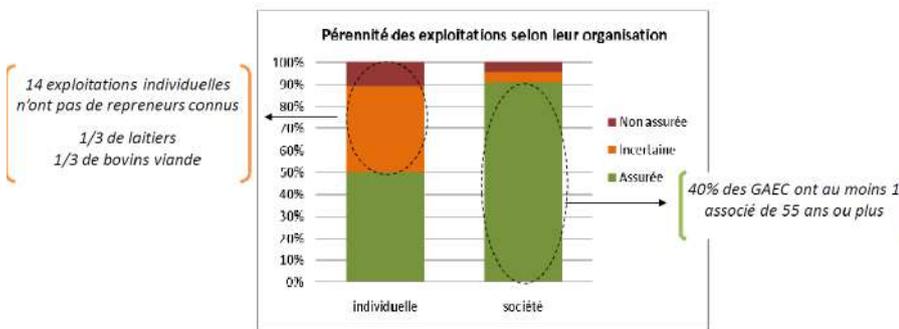
- La chambre d'agriculture par son diagnostic précise les zones stratégiques

- et enfin, les ZAP (Zones agricoles protégées) sont des servitudes d'utilité publique qui s'imposent aux documents d'urbanisme.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, en date du 27 juillet 2010, a mis en place une commission départementale de la préservation des espaces agricoles naturels et forestiers. Le PLUi pourra être examiné à sa demande afin d'émettre un avis par rapport à la réduction éventuelle des espaces agricoles.

4.3. Une activité en perpétuelle évolution

Une évolution conjoncturelle



40% des actifs agricoles ont plus de 55 ans.

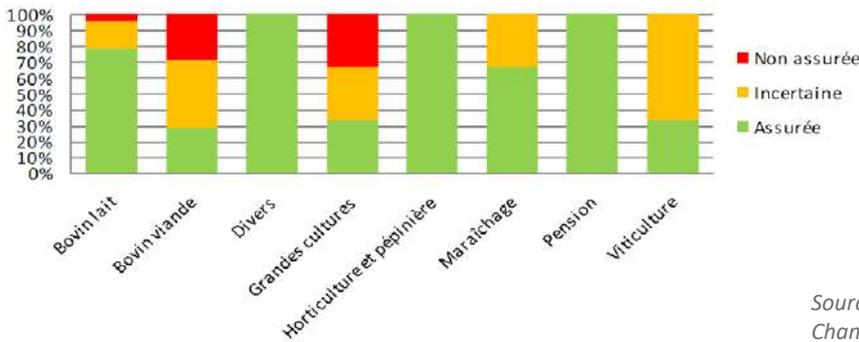
La pérennité des exploitations varie selon l'organisation et la principale production.

Les formes sociétaires sont davantage présentes par rapport au reste du département.

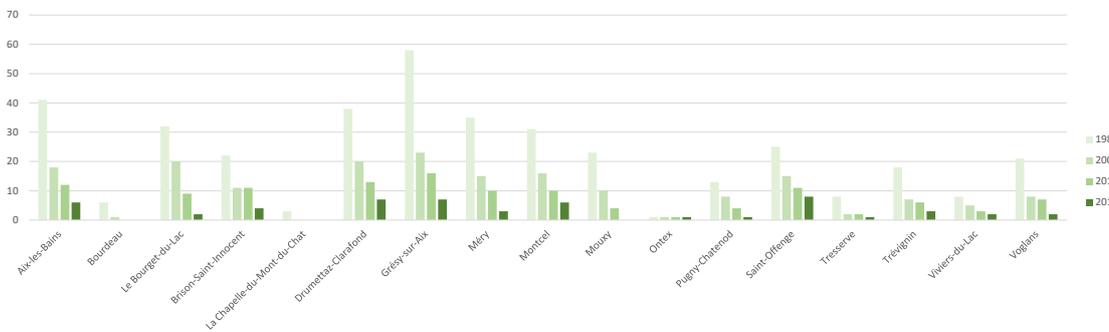
Le maraîchage et la viticulture sont menacés de disparaître. Entre 2000 et 2010 la moitié des exploitation de maraîchage et d'horticulture ont disparu

La pression foncière complique la transmission des exploitations.

Pérennité des exploitations selon leur production principale

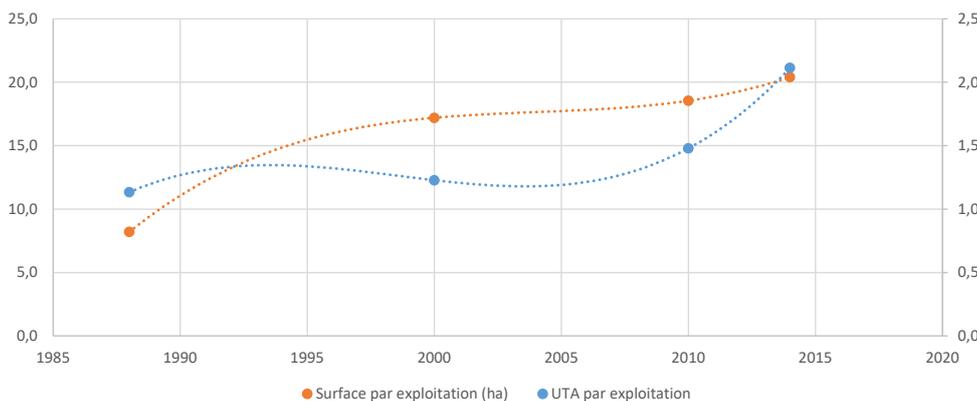


Source :
Chambre d'Agriculture



Evolution du nombre d'exploitations sur le territoire

Source : RGA, Chambre d'Agriculture



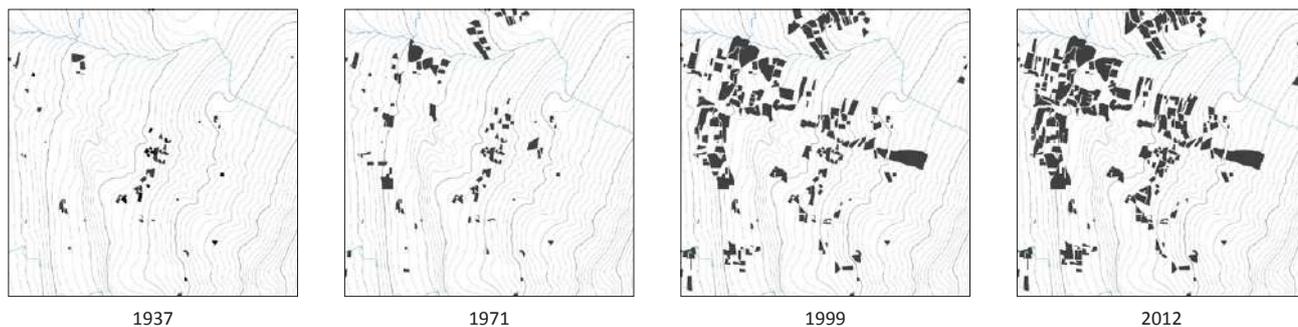
Evolution de la surface par exploitation comparativement aux UTA par exploitation

Source :
RGA, Chambre d'Agriculture

Le nombre d'exploitations s'est fortement réduit depuis 1988. En parallèle, la surface moyenne par exploitation a été doublée, de même que le nombre d'unités de travail annuel.

Aujourd'hui, 203 exploitations agricoles travaillent sur les terres de l'intercommunalité, et 53 ont leur siège d'exploitation sur le territoire.

Le Porter à connaissance de l'Etat précise qu'en 2014, selon les déclarations à la PAC, la surface agricole utilisée (SAU) représente 19.65% de la superficie totale de la communauté d'agglomération. Le SAU était de 3057 Ha en 2007, ce qui représente une diminution de 2.6%. De plus, la répartition géographique de l'activité agricole n'est pas égale : 8 communes concentrent plus de 80% de la SAU totale, au Nord-Est et au Sud-Est de l'intercommunalité.



La proximité d'Aix-les-Bains a fortement influé sur le développement de Pugny-Chatenod, orientant son extension et les déplacements vers l'ouest.

L'urbanisation et les déplacements qui lui sont liés compliquent la circulation des animaux et la cohabitation entre les engins agricoles et les automobilistes.

Aujourd'hui, si les accès sont préservés, l'emprise et le développement de la circulation rend l'activité agricole plus délicate.

Une évolution de la valorisation agricole

La valorisation économique des produits issus de l'activité agricole est prégnante sur le territoire de l'intercommunalité.

La présence de vente directe ou de structures de vente diversifiées permet de multiplier leur visibilité et le développement de circuits courts.

- Le PNR du Massif des Bauges a mis en place une signalétique spécifique concernant la vente directe des produits de terroir.

- Gage de qualité et de visibilité, la présence des labels tels que les AOC, AOP et IGP mettent en valeur le savoir-faire locale.



Mont Revard



AIX LES BAINS



ST-OFFENGE



TREVIGNIN

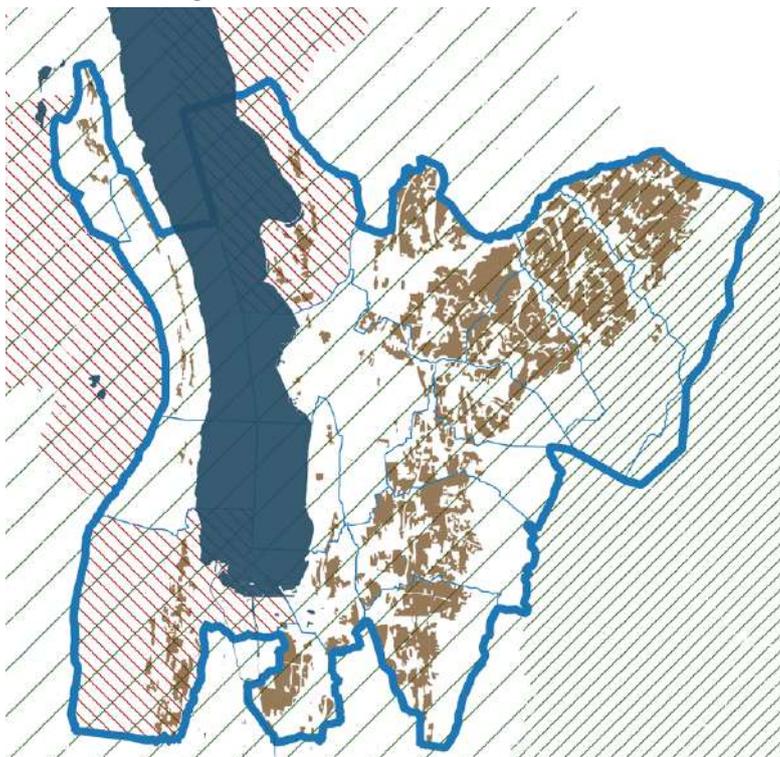
La présence de ces labels crée également une production non délocalisable.

Toutefois, la vitalité de ces activités est remise en cause, notamment celle des exploitations viticoles.

- AOP Vin de Savoie
- AOP Chevrotin
- AOP Gruyère
- AOP Tomme des Bauges

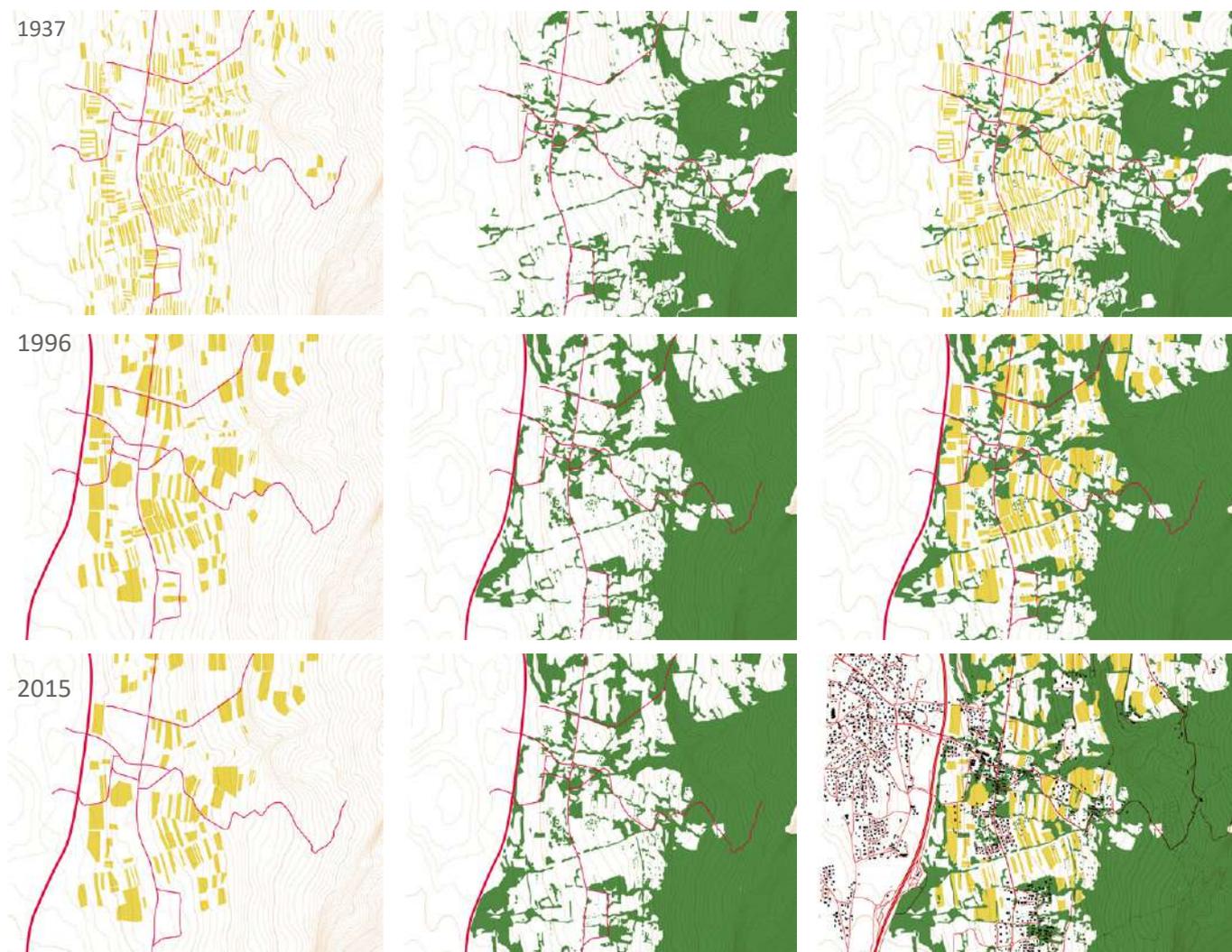
terres de bonne qualité

Sources :
INAO, Chambre d'Agriculture



Comtés Rhodaniens blanc	IGP
Comtés Rhodaniens rosé	IGP
Comtés Rhodaniens rouge	IGP
Emmental de Savoie (IG/53/94)	IGP
Emmental français Est-Central (IG/54/94)	IGP
Gruyère	IGP
Roussette de Savoie	AOC / AOP
Pommes et poires de Savoie (IG/49/94)	IGP
Tomme des Bauges	AOC / AOP
Tomme de Savoie (IG/52/94)	IGP
Vin de Savoie mousseux blanc	AOC / AOP
Vin de Savoie mousseux rosé	AOC - AOP
Vin de Savoie ou Savoie blanc	AOC - AOP
Vin de Savoie ou Savoie rosé	AOC - AOP
Vin de Savoie ou Savoie rouge	AOC - AOP
Vin de Savoie pétillant blanc	AOC - AOP
Vin de Savoie pétillant rosé	AOC - AOP
Vin des Allobroges blanc	IGP
Vin des Allobroges mousseux de qualité blanc	IGP
Vin des Allobroges mousseux de qualité rosé	IGP
Vin des Allobroges passerillé blancs	IGP
Vin des Allobroges rosé	IGP
Vin des Allobroges rouge	IGP
Vin des Allobroges surmûris blanc	IGP
Voailles de l'Ain (IG/01/94)	IGP

Une évolution structurelle



Evolution de la forme parcellaire agricole et du massif boisé sur MOUXY

L'évolution de la pratique agricole et de la place qu'elle occupe sur le territoire génère un paysage en perpétuelle mutation. Les composantes paysagères du monde agricole évoluent au gré des besoins et de l'économie qu'elle représente. En témoigne la progression du massif boisé, aujourd'hui complexe à maîtriser par une diminution du nombre d'exploitants notamment. Le remembrement et la disparition progressive des parcelles viticoles ont généré des surfaces agricoles d'un seul tenant plus importantes.

Les questions de l'énergie renouvelable et de la place du bois de chauffage peut potentiellement faire évoluer les paysages...

UNE ARMATURE AGRICOLE DYNAMIQUE

Un rôle structurant à plusieurs niveaux

- » L'agriculture du territoire de Grand Lac est dominée par l'élevage laitier, mais elle présente une grande diversité de cultures liée à sa variété de paysage. Elle valorise le terroir notamment par les AOP et IGP.
- » L'omniprésence de l'agriculture s'exprime par le patrimoine architectural : l'enjeu de préservation et d'évolution de ce patrimoine est au cœur du projet de PLUi.

Une agriculture en compétition avec l'évolution de l'urbanisation

- » L'impact de la résidentialisation et de l'évolution de la tâche urbaine sur l'activité agricole est très présent sur le territoire : conflits d'usages, enclaves agricoles, pression foncière ...
- » Permettre l'évolution des exploitations est un enjeu réglementaire fort dans le PLUi tout en prenant en compte la préservation de terres agricoles d'intérêt majeur.

Une activité en perpétuelle évolution

- » L'activité agricole connaît des mutations importantes. La pérennisation des exploitations est un enjeu fort sur le territoire de Grand Lac.
- » La valorisation économique des produits issus de l'agriculture est prégnante autour du lac du Bourget. Les labels mettent en valeur le savoir-faire local.
- » Le remembrement et la disparition progressive des parcelles viticoles ont généré des surfaces agricoles d'un seul tenant plus importantes également. L'évolution de la pratique agricole et de la place qu'elle occupe sur le territoire génère un paysage en perpétuelle mutation.